LE

CABINET HISTORIQUE

FILS

LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

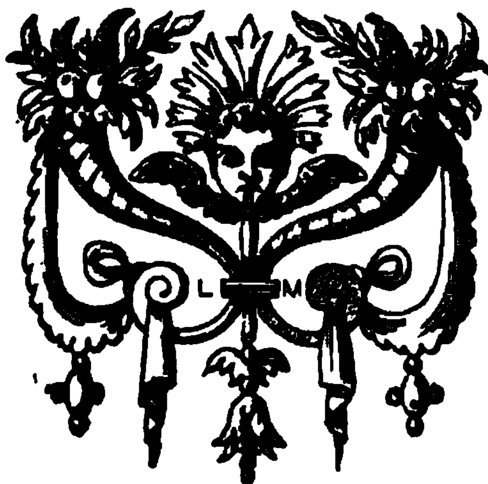
QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

Sous la direction de M. ULYSSE ROBERT
Ancien élève de l'École des Chartes,
Employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME QUATRIÈME

DOCUMENTS



On s'abonne

A PARIS

CHEZ ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE,
Rue Bonaparte, 82.

M. D. CCC. LXXX

LES ALBIGEOIS
OU LES CATHARES
DU MIDI DE LA FRANCE

I

ORIGINE ET PROPAGATION DE LEURS DOCTRINES

Chez la plupart des auteurs modernes qui se sont occupés de cette grande déviation religieuse et sociale qu'enfanta le moyen-âge et qui est connue sous le nom de secte des *Cathares* ou *Albigeois*, il règne beaucoup d'incertitude et de confusion sur le pays où cette secte a pris naissance et sur ses premiers développements. Cependant il n'est pas impossible, à l'aide des témoignages historiques et par la comparaison des doctrines similaires ou analogues, de remonter de proche en proche jusqu'à son véritable point de départ, et de déterminer le chemin qu'elle a suivi pour pénétrer et s'établir dans la France méridionale. Son dogme fondamental, le dualisme ou la coexistence de deux principes souverains, opposés l'un à l'autre dans la création et le gouvernement de l'univers, suffirait déjà à faire pressentir qu'elle procède du système religieux si célèbre qui eut la Perse pour berceau, et pour auteur Manès ou, comme disent les Orientaux, Mani ; lors même que d'autres traits de ressemblance ne viendraient point confirmer cette affinité.

On sait que, dans les trois premiers siècles de notre ère, les doctrines des sanctuaires de l'antique Orient cherchèrent à envahir le christianisme et à s'harmoniser avec ses enseignements. Elles prétendaient l'expliquer par une science supérieure, la *Gnose*, qui serait restée inconnue aux Apôtres, par une nouvelle révélation, par une effusion plus profonde et plus complète de l'Esprit-Saint.

Le gnosticisme qui fit son apparition dès l'âge apostolique, par les prédications de Simon le magicien, deux siècles et demi environ avant l'avènement du système de Manès (1), le gnosticisme s'était formé par le mélange des conceptions cosmogoniques, empruntées aux temples de l'Égypte et de la Syrie, de quelques idées fournies par la cabale judaïque, des doctrines de la philosophie néoplatonicienne alors florissante dans l'école d'Alexandrie, et de l'élément chrétien Il renouvelait l'ancien dogme de la lumière et des ténèbres primordiales. Dans les profondeurs insondables de cette lumière incréée, il plaçait l'être absolu, inaccessible à l'intelligence humaine, *le Père inconnu*, ὁ πατὴρ ἄγνωστος, l'être que l'on adore, non point par une prière articulée, mais en s'abîmant dans le silence et les irradiations de l'extase. Du sein de cet être infini était sortie par voie d'émanation une suite de proboles, ou hypostases ou plutôt de *Vertus* appelées Eons, αἰῶνες, parmi lesquelles est le créateur du monde, le *Demiurge*, et le Rédempteur, l'Eon Jésus. Cet ensemble de vertus

(1) Dans les livres canoniques du Nouveau Testament on trouve des témoignages nombreux de cette éclosion du gnosticisme au temps des Apôtres et des progrès qu'il avait déjà faits. L'Évangile *pneumatique* ou spiritualiste de saint Jean, pour me servir de l'expression de quelques Pères de l'Église, semble avoir été écrit principalement pour réfuter ces erreurs, et expliquer la véritable économie de la mission du Christ. Les Épîtres de saint Paul et l'Apocalypse font plus d'une fois allusion au gnosticisme pour en signaler les dangers aux fidèles et le condamner.

ou puissances célestes constitue ce que les Gnostiques appelaient le *plérôme*, πλήρωμα.

Quoique ce système admette deux principes à côté l'un de l'autre, la lumière et les ténèbres, il est en réalité fondé sur la prédominance du premier sur le second, et par conséquent il tient du monothéisme, à la différence du système de Manès, qui est essentiellement dithéiste. Manès, en effet, proclamait non-seulement la coexistence de la lumière et des ténèbres, mais leur séparation, leur antagonisme et leur lutte de toute éternité, reconnaissant ainsi deux Dieux distincts ; l'un créateur d'un monde supérieur, invisible, où règne le bien sans partage, l'autre auteur du monde d'ici-bas, du monde de la matière et du mal, et auquel le Dieu bon est tout à fait étranger. La question si controversée de tout temps, de l'origine du mal moral et du mal physique dans le monde, agitait à cette époque tous les esprits ; et le théosophe de la Perse se présentait comme fournissant la solution de ce grand problème.

Le gnosticisme, qui était plutôt une thèse philosophique qu'une religion positive, rallia quelques intelligences d'élite, mais ne devint jamais une croyance populaire. Il s'éteignit bientôt dans les lieux mêmes qui l'avaient vu naître. S'il s'infiltra en Occident, si saint Irénée et saint Jérôme nous le montrent sur les bords du Rhône et de la Garonne, on peut dire que ce n'est que timidement qu'il s'y produisit, sous la forme du Priscillianisme et de quelques autres sectes qui paraissent s'être attachées à faire revivre les pratiques d'un ascétisme exagéré prescrites par le gnosticisme plutôt que ses hautes spéculations métaphysiques.

La doctrine de Manès, au contraire, après avoir recruté une multitude de partisans, en Orient, gagna peu à peu le monde romain et s'y implanta solidement. Ces progrès sont attestés par les édits réitérés des empereurs, qui

prononçaient la peine de mort contre les Manichéens et par la polémique dirigée contre eux par les docteurs de l'Église contemporains, notamment par saint Augustin et le pape saint Léon Ier. Pourchassée et condamnée partout, cette même doctrine, toujours vivace, fit de nouveau explosion dans les xe et xie siècles, sous la dénomination de *Catharisme*, sur une foule de points de l'Europe. Introduite dans le midi de la France, elle y eut pendant longtemps son foyer principal, jusqu'à ce que, cédant aux rudes assauts que lui livrèrent l'Église et le pouvoir séculier, et aussi au mouvement des esprits entraînés par les progrès de la raison humaine, elle disparut tout à fait vers le milieu du xve siècle.

On peut suivre à travers les âges et dans les lieux où elle fit irruption, cette hérésie manichéenne, toujours reconnaissable dans ses transformations et les appellations si variées qu'elle reçut, au caractère dualiste qui lui est propre et qui la distingue de toute autre doctrine.

De la Perse, où elle vit le jour, elle passa dans un pays voisin, l'Arménie et par l'Arménie dans l'Asie-Mineure, où ses adhérents, sous le nom de *Pauliciens*, retranchés dans la place forte de Téphricé, se rendirent redoutables aux monarques byzantins, qui durent les combattre et finirent par traiter avec eux.

La capitale de l'empire, Constantinople, ne tarda pas à en être infectée, et par suite, la péninsule hellénique et principalement les villes de la Thrace et de la Macédoine. Elle y fut accueillie par les tribus incultes, moitié païennes, moitié chrétiennes, qui étaient venues se fixer dans ces contrées, les Bulgares et les Slaves. Ceux de ces derniers qui l'adoptèrent prirent le nom de Bogomiles, nom composé de deux racines slaves *Bog* (Dieu) et *mil* (agréable à) ou bien (compatissant), comme qui dirait *agréable à Dieu* ou *l'objet de sa miséricorde*. Un historien des croisades, Guillaume de Tyr, nous a

conservé le souvenir de la présence de ces sectaires dans la Macédoine, en 1197. Les troupes de Boëmond de Tarente étant arrivées sous les murs de Pélagonie, apprirent que cette ville était un repaire d'hérétiques ; elles l'assiégèrent et s'en étant emparées, elles y mirent le feu ; les habitants périrent tous par le fer ou dans les flammes (1).

Par l'intermédiaire des Bulgares, le Catharisme fut transmis aux villes maritimes de la Dalmatie, en rapports continuels de commerce avec les ports italiens de la côte opposée de l'Adriatique. L'esprit de liberté qui animait alors les cités Lombardes et les désordres qu'entretenaient leurs rivalités réciproques, laissaient à l'hérésie un champ libre pour y pénétrer et s'y développer. Ses ardents missionnaires, marchands ou ouvriers, s'avançant jusque dans les vallées du Piémont, n'eurent qu'à franchir les Alpes pour la répandre dans nos provinces du midi ; tandis que d'autres, se dirigeant vers le nord, allaient en porter le germe en Autriche et dans le reste de l'Allemagne, dans la Flandre et les villes du nord et de l'est de la France (2).

Avant d'aller plus avant dans notre récit, il ne sera pas inutile de connaître les dénominations multiples, par

(1) *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* ; II, 13, p. 91 de l'édition de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, in-folio, Paris, MDCCCLIV.

(2) C'est la marche d'Orient en Occident que Bossuet (*Histoire des variations des églises protestantes*, Livre XI, chap. 1 à 26,) assigne à la diffusion du manichéisme ou catharisme et des sectes qui en sont une émanation. Quoique au temps où écrivait le grand évêque de Meaux, les monuments de l'antiquité ecclésiastique et ceux des littératures orientales n'eussent pas été mis en lumière, comme ils le sont de nos jours, il a néanmoins traité ce point d'histoire avec autant de sagacité que d'érudition et avec une précision et une netteté de vues dont n'approchent aucun de ceux qui se sont exercés, après lui, sur le même sujet.

lesquelles nos sectaires sont mentionnés dans les documents contemporains. Je tire cette nomenclature de l'une des notes que le récent historien des Cathares, M. C. Schmidt, professeur à la faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg, a consignées à la fin du deuxième volume de son ouvrage.

1° *Cathares*, qui est le grec καθαρός, *pur*. C'est le nom que les sectaires se donnaient à eux-mêmes, comme voués à une continence, qui excluait même le mariage et à une vie de mortification et de pénitence des plus rigoureuse;

2° *Publicani*, *populicani*, *populicants*, terme qui peut être une altération du grec παυλικίανοι, *Paulikiani* ou *Pauliciens*, et qui est avec celui de *cathares*, une nouvelle preuve de l'origine orientale du catharisme;

3° *Patareni*, *Paterini*, *Patarelli* ou *patharistæ*, en français, *patarins* (1);

4° *Manichéens* ou néo-manichéens, comme héritiers des anciens disciples de Manès;

5° *Bulgares*, *Boulgres* ou *Bougres*, le catharisme ayant eu dans la Bulgarie un de ses centres principaux;

6° *Albigeois*, parce que les populations de ce nom, furent dans le midi de la France les premières à s'initier à la secte, ainsi que l'affirme Étienne de Belleville, auteur du XIIe siècle, qui entreprit de la réfuter. Ce nom prévalut dans la suite, et devint d'un usage vulgaire et général;

7° *Hæretici*, comme étant des hérétiques au premier chef, les plus pervers, les plus dangereux et les plus nombreux de tous. C'est le terme employé par les inquisiteurs pour signifier, d'une manière générique, les

(1) Ce mot existe encore dans le dialecte languedocien du roman provençal sous la forme *patari*, qui se dit des gens sans aveu, sans feu ni lieu ou qui tiennent une conduite désordonnée.

Cathares, à l'exclusion de tous les autres dissidents qui pullulaient à cette époque.

M. C. Schmidt, loin de considérer les Cathares comme les continuateurs des enseignements de Manès, incline à croire que les dualistes du moyen-âge ont une origine indépendante des anciens dualistes de la Perse, et que c'est dans les pays slaves qu'il faut aller chercher leurs commencements. Je regrette de m'écarter de l'opinion de ce savant professeur. La preuve d'une filiation, sinon directe et immédiate, du moins très-rapprochée, résulte déjà de l'identité, que j'ai signalée plus haut, de l'hypothèse fondamentale des uns et des autres, à savoir, l'antagonisme des deux principes coexistants, le Dieu bon et le Dieu mauvais, chez les anciens Manichéens et chez les Cathares ; Ormuzt (Ahoura Mazda), et Ahriman (Angro Maïnious), dans la religion de Zoroastre.

Une similitude ou une très-grande analogie de vues sur la création de l'univers, sur la provenance et l'action du principe du mal dans le monde, sur la personne et la mission du Rédempteur, un système d'exégèse biblique, le même des deux côtés, rejetant l'ancien Testament pour n'adopter que le nouveau, la division des disciples ou adeptes en deux catégories, les élus et les auditeurs dans l'école de Manès, les parfaits et les croyants chez les Cathares, un double enseignement, ésotérique ou secret, exotérique ou vulgaire, chez les uns et les autres, tout concourt à prouver leur commune parenté. La seule différence consiste dans la forme ou l'enveloppe extérieure que les idées religieuses ont reçue dans le Catharisme. Il n'a point cette riche et énigmatique mythologie, ce vaste et profond symbolisme particulier au génie de l'antique Orient, et dont le théosophe de la Perse s'est servi pour voiler ses conceptions. Le Catharisme a simplifié ce luxe d'images et d'allégories, ou du moins

il n'en a usé que très-sobrement; sans doute pour s'accommoder aux habitudes d'esprit plus logiques qu'intuitives des nations de l'Occident qu'il voulait conquérir.

Cette démonstration d'identité, corroborée par celle qui se déduit de l'itinéraire que le Manichéisme a parcouru, ainsi que nous l'avons vu, nous autorise à conclure que cette doctrine et celle des Bogomiles et des Cathares ne sont, au fond, qu'un seul et même système religieux.

Si en ce point j'ai cru devoir différer de sentiment avec M. Schmidt, j'ai hâte maintenant de revenir à lui, en le prenant quelquefois pour guide sur un terrain qu'il a si bien étudié. Je lui emprunterai quelques-unes de ses données, me réservant de les compléter ou de les rectifier, dans le cours de mon travail, par celles que j'ai puisées moi-même dans des sources auxquelles il n'a pas eu accès (1). Je le prierai, en même temps de

(1) Ces sources sont :

1° Des fragments d'un registre de l'Inquisition de Toulouse, conservés aux archives départementales de la Haute-Garonne, et contenant les dépositions faites devant ce tribunal par les nommés Guillaume Carrière, Guillaume Fournier et la femme Raymonde Saurine. Ces fragments consistent en quatre feuilles de parchemin, détachées du registre en question pour servir de couvertures à des cahiers provenant du greffe de l'ancien Sénéchal de Toulouse. Ils ont été publiés par feu M Belhomme, mais assez incorrectement dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. VII, 3e livraison (juillet 1850) ;

2° Autres fragments d'un registre de l'Inquisition de la même ville, intitulé : *Liber vitæ*, jadis en la possession de l'abbé Magi et passés postérieurement aux mains de feu M. Du Mège, qui les a cédés en 1835 à la Bibliothèque Nationale, où ils existent aujourd'hui dans le Fonds latin n° 9992. Ce registre était un recueil de sentences des inquisiteurs, dans le genre de celui qu'a publié Ph. de Limborch;

3° Procédures faites à Alby, copie de 1574. Ms. de la Bibliothèque Nationale, provenant de Saint-Germain-des-Prés, F. L. n° 12856;

m'accorder pour les appréciations que je croirai devoir en tirer, une liberté que je m'empresse de reconnaître à l'écrivain protestant. Au lieu de peindre nos sectaires avec des couleurs de fantaisie, et avec un parti pris d'avance d'excuse ou d'apologie, je m'attacherai à les représenter dans la réalité de leur vie religieuse et de famille, d'après les indications irrécusables des textes contemporains.

Nulle part le Catharisme ne prit un essor plus rapide, ne s'établit avec plus de consistance que dans les provinces méridionales, dont Toulouse était la métropole; cette ville en devint le foyer le plus actif. L'hérésie fit des prosélytes dans toutes les classes de la population,

4° Registre des peines, reproduction photographique d'une ancienne minute des inquisiteurs. Bibl. Nat., F. L. Nouvelles acquisitions, n° 139;

5° Ms. de la seconde moitié du XIIIe siècle, appartenant à la Bibliothèque publique de Toulouse, in-4° en fort papier de coton. On lit au premier feuillet de garde : *Confessiones annorum 1245 et 1246, coram fratre Bernardo de Caucio, inquisitore*. Ce sont les dépositions produites devant une commission inquisitoriale, à la tête de laquelle était le dominicain Bernard de Caux, et qui fut chargée d'aller interroger les habitants des campagnes, dans le Lauragais, le nord du Carcassès et la partie sud de l'Albigeois. Les renseignements qu'elle recueillit et qui sont consignés dans ce registre, nous révèlent, avec les plus curieux détails, la situation du parti cathare après la prise et la destruction, en 1244, de la dernière et de la plus importante de ses places de refuge, le château de Montségur, dans le comté de Comminges. Je citerai ce registre sous le titre de : *Liber confessionum*, d'après la copie que j'en ai faite, il y a quelques années.

Je dois ajouter que j'ai eu recours aussi, comme l'a fait M. Schmidt, à une mine très-riche de documents, la collection Doat, que possède la Bibliothèque Nationale. L'un et l'autre, nous avons eu à notre disposition l'analyse des pièces que contient cet immense recueil, faite sur cartes par mon confrère M. Guessard, pour une publication que M. Fauriel préparait et qui malheureusement est restée à l'état d'ébauche ou de simple projet.

parmi les hommes des champs et les simples paysans, parmi les ouvriers des villes, comme dans les rangs de la bourgeoisie et surtout de la noblesse. Les seigneurs du pays, lorsqu'ils n'en faisaient pas profession ouvertement, restaient témoins inactifs et indifférents de ses ravages. Soit conviction secrète, soit calcul politique, ils en protégeaient les chefs ou ministres, leur donnaient asile sur leurs terres ou dans leurs châteaux, et les laissaient agir et prêcher en toute liberté. Les plus illustres familles comptaient un ou plusieurs de leurs membres parmi les affiliés.

S'il était permis de s'en rapporter à un chroniqueur manifestement hostile à la maison de Toulouse, Pierre des Vaux de Cernay, le comte Raymond VI aurait tenu dans deux circonstances des propos trahissant un *croyant* cathare. Un jour qu'il attendait des gens qui se retardaient, il s'écria dans un mouvement d'impatience: « On voit bien que c'est le diable qui a fait ce monde ; « car rien ne nous réussit. » Une autre fois jouant aux échecs avec son chapelain, il lui dit : « Le Dieu de Moïse, « auquel tu crois, ne saurait te faire gagner ; quant à « moi, que ce Dieu ne me prête jamais assistance. » Des deux sœurs de Raymond Roger, comte de Foix, l'une, Esclarmonde, était *parfaite* cathare ; l'autre s'était donnée aux Vaudois. Le jeune vicomte de Béziers, Raymond Roger, de la noble famille de Trencavel, le même qui périt misérablement dans une des tours de la cité de Carcassonne, empoisonné, comme le bruit en courut, par Simon de Montfort, le comte de Foix déjà nommé et le comte de Comminges, Bernard III, passaient pour suspects d'hérésie. Pour nous aujourd'hui, qui sommes placés à distance des évènements et appelés à juger avec impartialité ceux qui y prirent part, c'est un devoir de nous demander si ce soupçon d'hérésie, considéré alors comme une note d'infamie, ne fut pas suggéré et aggravé

par le rôle politique que ces princes et les autres seigneurs du Midi eurent à remplir pendant la croisade. Défenseurs naturels de leurs sujets contre les agressions sans trêve ni merci des barons du Nord, combattant pour l'indépendance nationale, ils durent être considérés comme les ennemis de l'Église, dont les croisés se prétendaient les champions et les vengeurs.

Dans les contrées du Midi, les franchises municipales, une culture intellectuelle raffinée, une civilisation beaucoup plus avancée que dans le Nord, avaient développé un sentiment très-vif de liberté et un esprit d'opposition à tout pouvoir unitaire, à toute idée de centralisation religieuse ou politique. Une doctrine qui s'annonçait aux populations comme les affranchissant des redevances à payer à un clergé féodal, de l'autorité absolue que Rome imposait, et qui en même temps s'offrait aux âmes pieuses avec la double prétention de leur révéler le sens spirituel et caché de la parole évangélique, et de les conduire au plus haut degré de la perfection chrétienne, cette doctrine dut trouver promptement faveur et rallier de nombreux adhérents.

Cet entraînement était encore augmenté par le spectacle des vices et des dérèglements auxquels la société d'alors était livrée, et que malheureusement une portion du clergé partageait, par le contraste de la vie d'austérités et de pénitence qu'affectaient les apôtres de la secte, avec le faste et la vie mondaine de certains prélats. Pour ces intelligences du moyen âge, encore mal dégagées des traditions du paganisme, incapables de s'élever jusqu'à la conception du monothéisme pur, ignorantes ou oublieuses de ce que nous apprend la révélation chrétienne sur la chûte du premier homme, et sur la réhabilitation de sa postérité par l'incarnation du Fils de Dieu, et le mérite expiatoire de sa mort sur la croix, le dualisme cathare expliquait d'une manière facile à saisir,

satisfaisante en apparence, cet obscur problème de l'origine du mal, toujours insoluble pour la raison abandonnée à ses propres forces. Que l'on ne s'y trompe pas; le manichéisme ne fut point ce ramas d'idées incohérentes et de superstitions vulgaires qu'y découvre un examen superficiel; il eut aussi ses théories spécieuses, son côté séduisant, puisqu'un des plus beaux génies de l'Église, un grand métaphysicien, saint Augustin, s'y laissa prendre et qu'il persista dans cette erreur jusqu'à trente-trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'âge où l'esprit humain a acquis sa maturité et toute sa puissance de discernement (1).

Les souverains pontifes qui occupèrent la chaire de saint Pierre, à partir de la seconde moitié du XII[e] siècle, douloureusement affectés du progrès de l'hérésie, entreprirent de la combattre en envoyant dans les lieux qu'elle avait envahis, des légats munis de pleins pouvoirs, en réunissant des conciles, en excitant le zèle des princes séculiers et des évêques. Vains efforts ! La secte, dans le Languedoc, ne faisait que s'accroître et se fortifier. Le danger était immense. Dans ces âges où la religion était la base de l'ordre social tout entier, le Catharisme ne menaçait pas seulement la foi, mais encore la société civile et politique; il en était la subversion. En prescrivant à ses fidèles, comme l'idéal de la perfection morale l'abstention ou la dissolution du lien conjugal, il abolissait la famille. Le *Liber confessionum,* d'accord avec tous les monuments de cette époque, nous montre presque à chaque page des jeunes filles, abusées par les enseignements des docteurs de la secte, désertant la maison paternelle, des femmes abandonnant leurs maris et leurs enfants, pour aller s'associer à l'existence vagabonde des

(1) Bossuet n'a pas manqué de faire la même remarque, dans son *Histoire des variations*, XI, 10, en s'appuyant des aveux de saint Augustin lui-même. (*Contra Faustum manichæum*, et *Confess*. IV, 1, et suiv.)

parfaites, au milieu des campagnes désertes ou au fond des forêts (1).

Pour opposer un remède à de pareils désordres, la Providence suscita un homme à l'esprit ardent et résolu, enflammé du zèle apostolique, armé du plus grand de tous les pouvoirs alors existants, de l'empire des consciences, le pape Innocent III. Elle lui donna pour auxiliaire un héros d'orthodoxie et de sainteté, bien capable d'effacer, aux yeux des populations, par l'éclat de sa vie pauvre et mortifiée, le prestige d'austérité dont se paraient les hérétiques, de les combattre et de les réduire au silence par sa parole éloquente : j'ai nommé le fondateur de l'ordre des Frères prêcheurs, saint Dominique.

A la voix du Souverain-Pontife, une multitude de barons et de prélats prirent les armes, sous la bannière de la Croix, et réunirent une armée de 200,000 hommes.

Ils accouraient, les uns par conviction, emportés par une pieuse ardeur et le désir de gagner les indulgences promises, les autres cachant sous le masque de la dévotion des visées toutes mondaines, et n'ayant d'autres mobiles que l'ambition des conquêtes, l'appât de beaux domaines et des richesses à acquérir. Se précipitant sur ces contrées du Midi que la nature a si libéralement dotées, ils les livrèrent à la dévastation et à la ruine. Il serait hors de propos de retracer ici le récit de cette longue guerre, qui eut pour résultat final la dépossession des anciens maîtres du pays et l'annexion de leurs domaines à la couronne de France, l'introduction d'un élément étranger de sociabilité, si différent du vieux fonds indigène et désormais devenu prépondérant, l'élé-

(1) Voir dans le *Liber confessionum*, les aveux de Pierre, cordonnier, fol. 70 ; d'Arnaud de Fostel, fol. 74 v° ; de Pierre de Razengas ou Rozengues, fol. 201 ; de Raymonde, épouse d'Arnaud de Bonhac, ibid. ; de Toulza Bertrand, du lieu dels Cassers, fol. 227 v° ; de Pons Vigier, fol. 228 v°, etc., etc.

ment français, représenté par la langue et la civilisation des vainqueurs. Les ventes, si nombreuses des fonds de terre, opérées par suite des confiscations encourues pour crime d'hérésie, en faisant passer une partie du sol en d'autres mains, hâtèrent, autant que les violences de la conquête, cette transformation.

Les matériaux de ce récit se trouvent dans les historiens du temps, et ils ont été mis en œuvre, au siècle dernier, par la main savante d'un célèbre bénédictin, dans l'*Histoire générale de Languedoc*, dom Vaissète. Il ne m'appartient pas d'ajouter au tableau qu'il nous a donné de cette lutte et du triomphe du Nord sur le Midi. L'écrivain patriote flétrit, avec une juste indignation, les excès et les injustices des envahisseurs ; mais, tout en les déplorant avec lui, devons-nous, à l'imitation de quelques écrivains modernes, regretter ce qu'ils appellent la perte de la nationalité méridionale, et oublier en même temps que cette perte a eu pour les populations subjuguées ses compensations et ses avantages? Innocent III et ses successeurs immédiats, en écrasant une hérésie des plus dangereuses, ont sauvé l'antique foi de nos pères, et en même temps la civilisation qu'elle a créée et dont nous recueillons aujourd'hui les fruits perfectionnés. Dans l'hypothèse où cette hérésie, rebelle à tous les efforts dirigés contre elle, eût enfin prévalu, peut-on se figurer historiquement la formation et l'existence d'une petite principauté cathare, entourée de tous côtés par de grands États catholiques, divisée d'intérêts et en guerre perpétuelle avec eux, sans qu'elle eût éprouvé le sort de ces monarchies ariennes, qui surgirent chez les peuples de race gothique, monarchies sans racines et si promptement caduques ? Et n'était-il pas préferable après tout pour nos provinces du Midi, maintenues dans l'unité de l'Église universelle, d'être englobées dans la grande unité française, de devenir partie intégrante d'un

corps politique puissant, associées à ses destinées glorieuses, que d'avoir une indépendance précaire, cause incessante et irrémédiable de faiblesse et d'instabilité ; ou ce qui, dans une autre supposition, était inévitable, d'être rattachées, comme vassales, à l'Espagne ? (1)

Mais si dom Vaissète a raconté d'une manière à peu près suffisante l'histoire extérieure de la secte des Albigeois, c'est-à-dire les événements de la lutte du Nord contre le Midi et la révolution territoriale dont elle fut la cause ou l'occasion, il n'en est pas de même de l'origine et de la nature de ses doctrines. La métaphysique et la théologie de cette secte, ses rites, son organisation comme société religieuse, ainsi que la vie intime des populations qu'elle avait recrutées, ce sont là autant de points qui restent à éclaircir. Il y a même encore aujourd'hui des personnes qui ne distinguent pas nettement les croyances des Cathares de celles des Vaudois, et cependant ces dernières, inspirées par un esprit rationaliste qui rappelle le protestantisme moderne, sont l'antipode des spéculations mystiques, enfantées par l'esprit contemplatif qui domine dans le Manichéisme et dont a hérité la religion cathare. Je vais essayer de suppléer ici à ce que l'on chercherait vainement dans les pages du docte religieux que je viens de citer.

Éd. Dulaurier.

(1) Un auteur récent, M. Napoléon Peyrat, dans son livre ayant pour titre : *Histoire des Albigeois* et pour sous-titre : *Les Albigeois et l'inquisition* (2 vol. in-8°, Paris, 1870), a soutenu, au sujet de l'extinction de la nationalité méridionale et de la réunion de nos provinces à la couronne de France, une thèse diamétralement opposée à la mienne. Je ne connaissais pas ce livre à l'époque où j'ai fait mon travail, mais je déclare qu'après l'avoir lu, je ne crois avoir rien à changer à mes appréciations dont la portée politique me paraît vraie et incontestable. Je persiste à regarder, sans abjurer mon patriotisme local, comme enfant du Midi, l'annexion de notre pays à la grande famille française, comme une révolution plus profitable que nuisible à ce que M. Peyrat appelle avec tant de complaisance et d'emphase, *la patrie romane*.

CERTIFICAT

D'ÉTUDIANT EN L'UNIVERSITÉ DE PARIS

AU QUINZIÈME SIÈCLE

Le certificat d'étudiant, différent du certificat d'études, était l'attestation délivrée par l'autorité universitaire à ceux qui avaient été admis, après les formalités d'usage, à suivre les cours de l'une quelconque des facultés. Cette pièce était, si l'on peut ainsi dire, la carte civique de l'étudiant; elle lui servait de passe-port et lui garantissait, partout où il se rendait, la jouissance des privilèges octroyés à l'Université et à ses suppôts.

Rien de plus rare dans les dépôts d'archives que les certificats de cette sorte, quoiqu'il en ait été délivré chaque année des cents et des mille. Pas un seul, que nous sachions, n'a été encore publié. Le suivant, que nous donnons comme échantillon, se trouve dans l'un des précieux volumes de titres originaux nouvellement ajoutés aux manuscrits de la Bibliothèque nationale par les soins de M. Léopold Delisle (Fr. 26052, pièce 1108). Il concerne un certain Jean du Fossé, déjà maître ès arts et bachelier en droit civil et canon. Cet écolier n'était plus un jouvenceau, car il ajoutait à ses titres scolaires celui de curé de la paroisse de la Gravière au diocèse de Bayeux. Il étudiait en décret, par conséquent se préparait aux grades supérieurs du droit canon, et son professeur était maître Jean Hubert.

Plusieurs choses sont à remarquer dans cette pièce :

1° La formule des considérants, où sont alléguées des sentences de Sénèque et d'Aristote.

Le même protocole servait pour les certificats d'étude, ainsi que le prouve un certificat de 1508 publié par M. Jourdain dans son *Index chronologique des chartes relatives à l'Université de Paris.*

2° Le nom du professeur Jean Hubert. Une méprise a fait que ce personnage figure dans la plupart des histoires de Paris, et même que son nom fut donné, au commencement de ce siècle, à une rue du quartier latin. Acquéreur d'une maison de la rue de Reims qui devint plus tard la propriété du collége Sainte-Barbe, il fut pris par des critiques superficiels pour le fondateur de cet établissement. L'erreur a été démontrée dans l'*Histoire de Sainte-Barbe, collége, communauté, institution*, t. I, p. 3, 12, 315.

3° La date du 20 juin 1429. C'est le jour que dut se répandre à Paris la nouvelle de la bataille de Patay, où Jeanne d'Arc avait achevé de dissiper par une victoire éclatante le prestige du gouvernement anglais imposé à la France depuis neuf ans. On peut se figurer l'émotion qu'il y eut alors dans la capitale livrée à l'étranger, l'effroi propagé par les alarmistes qui annonçaient l'arrivée prochaine de l'armée française, l'inquiétude de ceux qui s'étaient compromis par leur dévouement à l'ordre de choses établi. On peut conjecturer que maître du Fossé fut de ces derniers, et que, sentant le sol trembler sous ses pieds à Paris, il se fit donner bien vite son certificat d'étudiant pour aller se mettre en sûreté en Normandie, sous la protection de son clocher.

J. Quicherat.

Universis presentes litteras inspecturis Johannes de Gomonte, rector Universitatis magistrorum et scolarium Parisius studentium, salutem in domino sempiternam. Utait Seneca, « non amicicie reddas testimonium sed veritati » ; et huic consonat verbum Philosophi, primo Ethicorum dicentis quod « ambobus existentibus amicis, sanctum est prehonorare veritatem » : hinc est

quod nos, non solum amicicia moti, sed etiam veritate, verum testimonium perhibemus quod dilectus noster venerabilis et scientificus vir magister Johannes de Fossato, magister in artibus et in utroque jure bacallarius, curatus ecclesie parrochialis beate Marie de Gravaria, baiocensis diocesis, fuit a tribus annis citra, prout adhuc est de presenti ac esse intendit, verus et continuus scolaris Parisius studens in facultate decretorum sub venerande circumspectionis viro, magistro Johanne Huberti, decretorum doctore, actu regente Parisius in dicta facultate, prout nobis legitime facta fuit fides. Et hoc omnibus et singulis quorum interest aut interesse potest seu poterit quomodolibet in futurum, tenore presentium certificamus. Quare nos dictum scolarem ejusque procuratores, nuncios et familiares occasione ipsius scolaris, ac omnia bona sua quecunque et ubicunque sint, sub nostra et dicte Universitatis protectione, tuicione, tutela, custodia ac salvagardia ponimus per presentes, ipsumque scolarem privilegiis, franchisiis et libertatibus dicte Universitatis uti et gaudere volumus ac defendi, ubicunque se duxerit transferendum. In cujus rei testimonium, sigillum rectorie Universitatis prefate presentibus litteris duximus apponendum. Datum Parisius, anno domini millesimo quadringentesimo vicesimo nono, die vicesima mensis junii.

Signé : J. HÉBERT.

LES « FRIPONNERIES »
DE PIERRE RICHELET

Ce fut une sotte aventure que celle qui ramenait en Champagne, son pays d'origine, un jeune professeur sans argent et pauvre d'avenir nommé Pierre Richelet. Naguère envoyé à Dijon (1) muni de recommandations pressantes pour la famille de Courtivron (2), il avait en quelques mois brisé une carrière pénible, mais honorable de professeur, sans trop songer que cette équipée lui fermait pour longtemps la route facile ouverte aux flatteurs. Le cas était assurément peu grave : il s'agissait de vers, de mauvais et pitoyables vers, décochés à l'adresse de ses maîtres, et visant le gros et insignifiant garçon dont il s'était improvisé le directeur par besoin. On fut sévère : on remit Richelet au coche après une verte semonce et quelques deniers jetés en aumône, sans vouloir entendre

(1) Relevons une erreur de l'abbé Joly. Richelet était parti de Dijon environ en 1655 et non en 1660, comme le dit cet auteur, *Eloge de quelques auteurs*, p. 152. Nous basons notre rectification, sur une procédure de la Prévôté de Vitry-le-François. Dans les interrogatoires des témoins il est parlé du séjour de Richelet à Dijon : or l'acte est de l'année 1657.

(2) M. de Courtivron était alors simple magistrat; il ne fut président au Parlement que postérieurement.

raison et excuser une première faute. Le voyageur tomba ainsi au milieu de sa famille, dans le petit bourg de Cheminon où il était né, en butte aux récriminations des siens, bafoué des ignorants, aigri, désabusé, et prêt à faire tout pour se tirer de cet enfer. Il vint à Vitry-le-François, pensant trouver mieux à s'y employer : mais dès ce temps le déclassé avait pris rang; sa haine pour le genre humain se laissait échapper en phrases compromettantes. « Il n'avoit, assurait-il, pas plus de satisfaction que d'avoir un ennemi, affin de le peindre dans ses escripts. » (1)

Au collège de la ville, où on l'admit sans grande peine, Richelet reçut la régence de la première classe. Il rencontrait là des collègues peu instruits en lettres, mais suffisamment pourvus de la grosse instruction religieuse dont lui-même faisait peu de cas. L'année 1655 commençait. A Vitry les guerres civiles de la Fronde avaient conservé de profondes racines; les camps opposés étaient en présence, laissant libre cours aux intrigues, aux haines religieuses et politiques (2). Le grammairien n'écouta guère plus les uns que les autres,

(1) Archives de la Prévôté de Vitry, liasse de l'année 1657. Dossier *Richelet.*

(2) En 1650 les partis avaient tenté une pression électorale sur les habitants dans le choix à faire de deux nouveaux échevins à Vitry-le-François. Il y eut une séance orageuse heureusement conduite à bonne fin par le lieutenant général au Bailliage, Etienne Le Blanc. (Délibérations municipales du 6 novembre 1650. Arch. Municip. de Vitry-le-François, Série B.B.)

fréquentant également orthodoxes et protestants, prodiguant ses épigrammes de droite et de gauche, au grand scandale des gens sérieux de la magistrature ou des chanoines de l'église Notre-Dame. D'ailleurs lui riait de tout, se vantait de ses fourberies passées, sans que l'on pût sérieusement songer à lui trouver un remplaçant dans une ville où la disette de régents était des plus grandes. Ainsi s'écoulèrent une année ou deux, pendant lesquelles on s'habitua au vers facile et à l'esprit humoristique du régent de la première classe.

Une pièce de procédure, retrouvée par nous dans les amas de papiers de l'ancienne Prévôté de Vitry-le-François(1), nous donne sur le genre de vie du futur grammairien les détails les plus circonstanciés et les plus gaulois qui se puissent imaginer. Nous ne serons que juste en reconnaissant combien peu ces escapades, ces « friponneries », — comme les nommait le Prévôt, — ne sauraient constituer pour Richelet ce que des hommes graves se sont plu à appeler une déplorable aventure : mais il faut bien avouer aussi que dès cette époque le professeur avait charge d'âmes, et de jeunes âmes, promptes à mal faire, à chercher le bruit de la rue, les querelles, « les batteries », et que loin de les détourner de ce mauvais chemin, le régent les y poussa pour servir ses propres rancunes.

(1) Ces archives sont aujourd'hui conservées au dépôt de Châlons-sur-Marne.

Il lui advint la plus ordinaire histoire du monde. Parmi ses élèves se trouva le jeune Garnier, fils d'un chirurgien protestant de la ville, et comme cet enfant à demi studieux réclamait une surveillance de tous les instants, le père crut sage de lui donner à titre de répétiteur le professeur catholique dont l'orthodoxie ne s'effarouchait point du contact des Réformés. Dans la maison du chirurgien, Richelet rencontra la sœur de son élève, Louise, fille simple, qu'il eut bientôt circonvenue, et pour laquelle il tourna de ces fades et médiocres ritournelles, dont il conserva le secret jusqu'à la fin de sa vie. Et puis il s'enhardit. Il osa, le pauvre hère qu'il était alors, demander la main de la riche héritière à Monsieur Isaac Garnier, le père. La question de religion ne pouvait être un obstacle ; Richelet affirmait n'avoir pour le catholicisme qu'une estime médiocre, et la Réforme, bien que d'invention récente, lui souriait assez pour qu'il n'hésitât point à l'embrasser.

Malheureusement le chirurgien lui avoua simplement qu'il ne serait jamais son gendre, et fort poliment il pria le régent de rester désormais chez lui. Il était grand temps, disent les témoins entendus plus tard dans l'affaire. Chaque jour Louise recevait les plus brûlantes missives : le professeur y peignait son amour en termes ampoulés, en phrases creuses, dont la pauvre fille se montrait toute honteuse. Lorsqu'on l'eut éconduit, la correspondance continua, soit que Richelet remît lui-

même ses billets, ou qu'il les confiât à ses élèves. Mais la manière changeait : cette fois il faisait de sa passion la plus chaste image, sachant bien que Louise ne lirait point seule : « Pour moy, disait-il, « je vous jure que quand je serais *(sic)* frustré de « toutes mes espérances, et que je vous verois en la « légitime possession de quelqu'autre, je vous ché- « rirais *(sic)* autant que je fais, et que si je ne vous « ayme d'une façon, je vous aymeray d'une autre, « c'est à dire en sœur. Je vous prie de me réci- « proquer, et de m'aymer en frère ; je ne demande « que cela à ceux qui nous persécutent. » (1)

Louise, non plus que ses parents ne firent point de réponse. Richelet se vengea de ce qu'il appelait une trahison, en contant à tout venant ses prétendues bonnes fortunes. Il alla même si loin, que la médisance des gens n'eut point la peine de doubler son dire selon l'habitude. Ensuite il reprit sa plume satirique, et composa sur le chirurgien et sa femme une épigramme versifiée dont le titre valait la plus cruelle insulte : « Satyre contre l'escargot sans coquille » écrivait-il, en visant les ennuis conjugaux de Garnier : et dans cette informe et indigeste épître rimée, sa vengeance accumula en trente ou quarante vers tout ce que le vocabulaire put lui suggérer de méchantes et grotesques invectives.

Cette fois le chirurgien se fâcha. Mais que faire?

(1) Arch. de la Prévôté de Vitry. Cette lettre est conservée au dossier : elle est signée *Richelet* et porte un cachet.

Richelet avait pris soin de faire transcrire son œuvre à l'un de ses élèves, qui devait la jeter chez Garnier aux heures de nuit : on juge bien que le tout avait été rigoureusement exécuté. Et lorsque Garnier s'était écrié un peu haut, en pleine place, que le professeur avait fait le coup, et qu'il saurait bien le retrouver, Richelet avait froidement répondu : « Qu'il aille trop loin, et je luy envoie un coup de « pistolet, après quoy je m'engagerai, ce sera « une campagne à ajouter aux deux autres. » (1)

Plus tard il sut de bonne source que deux élèves-chirurgiens de Garnier s'étaient montrés fort empressés à le desservir auprès de leur maître : il leur déclara une guerre à mort. Un soir il rencontra l'un deux, un sieur Hocquet, sur le pas d'une porte, et, le prenant au collet, il le secoua rudement : « B... criait-il, je t'estranglerai ! Tu es « cause de tout cecy ! » Une autre fois il se heurta à l'autre nommé Morin : « Mordieu ! te voilà co-« quin, frippon, pendart, s'écria-t-il, je te feray « bailler les estrivières ! » Et comme Morin tout effrayé de cette sortie ne soufflait mot, le régent lui mit un poing fermé sous le menton en criant « Eh ! mordieu ! mordieu ! » (2)

Le pis était que toutes ces choses se passassent sous les yeux des élèves de Richelet. Ils en pre-

(1) Il nous a été impossible de savoir de quelles *campagnes* Richelet voulait parler ici. Ces paroles ont été rapportées par un témoin durant l'interrogatoire.

(2) Arch. de la Prévôté. Ibid. Dépositions des témoins.

naient audace et criblaient de pierres et de tessons les apprentis de Garnier. Un soir de mars 1657, ils lapidèrent littéralement Morin dans la rue de Frignicourt, la plus considérable de la ville, à la porte même du collège. Pendant ce temps Richelet se promenait non loin de là sur la place de Notre-Dame, assistant paisiblement à la scène, sans autrement y faire attention que par des regards prudents jetés de temps à autre : « Et regardoit « lesdicts escoliers, et mesmes quelque fois se « prenoit à rire, haussant les pieds, pour regarder « plus aisément. » (1)

Le jeu dura longtemps et n'eut été la porte ouverte de l'une des maisons de la rue, que l'élève chirurgien se fut difficilement tiré d'affaire. Seulement quelques-uns des persécuteurs ayant été pris, vendirent l'instigateur du complot, et le régent de la première classe dut comparoir par devant M. le Prévôt. Curieuse intrigue que celle que nous révèlent les témoins dans leurs réponses sincères! Cette fille abusée par la prosodie du « maître de la science », selon le qualificatif que se donnait Richelet lui-même (2) ; ce chirurgien, marchand, apothicaire, rebouteur et protestant ; les querelles politiques et religieuses passées dans les relations journalières des habitants de la ville ;

(1) Ibid.

(2) Dans l'épigramme à Garnier, Richelet parle de lui sous ce titre de « maître de la science. » Cette pièce de vers est aussi conservée au dossier : elle est signée « *Belzébuth.* »

le clan des Réformés, celui des Catholiques, les coups de langue, les on-dit, et ces mille histoires, toujours les mêmes, que notre temps n'a point inventées, ni surtout perfectionnées. Richelet se défendit énergiquement, nia tout et voulut faire de son cas une cause religieuse. Du coup les Catholiques lui revinrent et il ne fut point condamné.

Richelet oublia-t-il Louise? Il faut bien le croire après les scandales de la procédure; néanmoins lorsqu'il fut devenu un homme célèbre, quand il connut Perrot d'Ablancourt, Patru, Tallemant des Réaux, et Despréaux, il était célibataire. Il avait gardé sa verve gouailleuse, ses mots à l'emporte-pièce, et sa plume acérée qui lui donnèrent nombre d'ennemis acharnés et durables. Malgré les affirmations de l'abbé Joly, nous ne pensons guère que l'admiration de Richelet pour les Dijonnais ait jamais franchi de justes limites (1): il gardait par devers lui le souvenir ineffaçable d'un brusque retour et s'en vengea par des vers. C'était sa manière ordinaire. Au nombre de ses ennemis de Paris il faut placer Furetière, un grammairien rival : Amelot de la Houssaye qu'il prit en haine à cause de Perrot d'Ablancourt : et surtout Vaumorière qu'il traita avec la dernière insolence. Dans toute la suite de sa vie agitée, il piqua ainsi de ci et de là les uns et les autres, malmenant les

(1) L'abbé Joly dans l'ouvrage que nous citons plus haut fait de Richelet l'ami de M. Dumay, conseiller à Dijon et parent de M. de Courtivron.

premiers magistrats avec le plus grand sans gêne (1), et cinglant vigoureusement les personnages d'importance moindre. C'est ainsi qu'il appelait Thomas Delorme « l'excrément du Parnasse François » et lui jetait ces vers :

Dans le siècle antique et moderne,
Jamais sot ne mérita mieux,
D'être poussé d'un coup de berne
Jusqu'à moitié chemin des cieux.

Mais les inimitiés triomphèrent, et le déclassé demeura ce qu'il était à Vitry, un chercheur de position sociale. Un jour Despréaux avait parlé de lui à M. de Perrigny, gouverneur du Dauphin. Il s'en fallut d'une misère que l'ancien régent de la première classe de Vitry ne partageât les soins du gouverneur auprès du prince. Malheureusement on lui préféra Doujat, un protégé de M. Nicolaï, et Richelet rentra dans l'ombre. « J'admire l'inso-« lence de ces mots *partager ses soins*, s'écrie « Amelot de la Houssaye, comme si Richelet étoit « de rang et de mérite à avoir pu être le collègue « de M. de Perrigny? Comme si deux hommes « infiniment inégaux en naissance, en fortune, en « probité, en politesse et en suffisance, eussent pu « sympathiser ensemble ainsi que Sénèque et « Burrhus! » (2)

(1) En 1678, Richelet avait fait un voyage à Grenoble : il s'y moqua des savants qui se réunissaient chez le président de Boissieu. Les intéressés lui répondirent par des coups de bâton. On comprend que cette anecdote paraisse plus vraisemblable après ce que nous avons raconté de l'esprit caustique de Richelet.

(2) *Notes historiques sur Tacite*, II, p. 419.

« Richelet, dit-il ailleurs, (1) était le Calépin des « lacquais et des g.....! » Il n'était que trop vrai que le régent n'avait perdu aucune de ses expressions familières et malséantes d'autrefois. La satire contre le chirurgien Garnier était remplie de ces obscénités et de ces mots orduriers, que lui reprochèrent plus tard les auteurs polis de la Cour. Le gaulois était demeuré le même dans les mots : quant aux actes il fut jusqu'à la fin l'homme violent que nous avons vu maltraiter et menacer de bonnes gens de province. L'abbé Joly rapporte que lors de l'apparition du *Dictionnaire François* en 1680, publié par Richelet chez Widerhold à Genève, ce dernier fit porter un grand nombre d'exemplaires à Villejuif, pour de là les entrer à Paris en contrebande. Simon Bénard, le libraire de la rue Saint-Jacques, vendit le secret au syndic, qui fit jeter les volumes au feu. Widerhold fut si chagrin de cette perte qu'il en mourut. Le lendemain un inconnu poignarda Bénard au sortir de la messe, et jamais ne put être rejoint. Richelet était moins que personne à l'abri de pareils égarements, et s'il ne fut point inquiété, il le dut sans doute aux influences d'amis puissants. Enfin désabusé, vieilli et malade, il légitima par le mariage une union de longue date avec une jeune servante, qui le mit promptement au tombeau.

Richelet laissait une œuvre considérable : outre

(1) Ibid. I, p. 274.

son *Dictionnaire François*, et son *Dictionnaire de Rimes*, il avait un peu touché à la géographie, à l'histoire, à la critique littéraire (1), sans grande profondeur assurément, mais avec la verve qui caractérisait son genre. Coiffé de la perruque des hommes graves, il tenta de laisser ses traits à la postérité, mais il avait compté sans Amelot de la Houssaye, son détracteur implacable. Au lieu des vers louangeurs mis au bas de la planche où le grammairien se trouvait représenté, Amelot proposa les suivants :

A quoi bon nous faire paroître
D'après nature *Richelet* ?
Ce livre pour un fat le fait assez connoître,
Il devoit épargner l'argent de son portrait.

Henry Bouchot.

(1) Voyez le détail de ses ouvrages dans l'abbé Joly, *Eloges de quelques auteurs*, p. 162 et suiv.

SECONDE NOTE RECTIFICATIVE

AU TOME XI DU *GALLIA CHRISTIANA*.

Les listes d'abbés et d'abbesses du diocèse d'Evreux depuis 1387 jusqu'en 1490 ont déjà été rectifiées ici (1) à l'aide d'un ms. de la Société libre de l'Eure; les serments qui ont été transcrits sur ce ms. paraissent faire suite à ceux qui se trouvent consignés dans un autre ms., le *Cartulaire du Chapitre de la Cathédrale d'Evreux*, conservé aux archives départementales de l'Eure. Ce cartulaire écrit en grande partie au XIII[e] siècle forme un volume petit in-folio (170 sur 230 millimètres) de IV feuillets et 338 pages, coté en tête du fol. I : « N° I. I[er] livre des cartulaires. Capse II[e], cotte Z Z. » (2) Les fol. I-III sont occupés par une table des 205 premiers actes du cartulaire auquel sont venus plus tard s'en ajouter d'autres; tous ont été numérotés au XVII[e] siècle. Parmi ces actes on trouve 23 procès-verbaux de serments avec les croix, la plupart autographes, des abbés et abbesses qui les ont prêtés pendant l'espace d'un siècle, depuis 1288 jusqu'en 1388 (3) ; ces serments se décomposent

(1) Voy. *Cabinet historique*, 1879, *1re partie*, p. 83, ss.

(2) Il existe aux archives départementales de l'Eure une copie très-défectueuse de ce cartulaire faite au XV[e] siècle, dans laquelle les quatre premières pièces manquent par suite de l'enlèvement d'un feuillet; plusieurs pièces ont aussi été omises dans le cours du volume par le copiste qui a suivi fort inexactement l'original.

(3) Les serments se trouvent dans le cartulaire p. 271, ss, sous les n[os] 403, ss, (la copie où on les trouve p. 315, ss, sous les n[os] 397, ss, n'en a reproduit que 16 sur 23.) La forme dans laquelle ils sont prêtés est en général identique à celle qu'on rencontre dans le ms. de la Société libre de l'Eure, quelques uns cependant affectent plus particulièrement la forme de procès-verbaux; le

ainsi pour les différentes abbayes du diocèse d'Evreux : S. Taurin 5, La Croix S[t]-Leufroy 2, Conches 3, Lire 4, Ivry 6, S[t]-Sauveur 3 (1).

En somme, si l'on se reporte à la note précédente, pour une période de deux cents ans (1288-1490), dans cinq abbayes bénédictines sur les six du diocèse d'Evreux on doit aux cinquante-quatre procès-verbaux fournis par ces deux mss. la mention de dix abbés nouveaux et une abbesse, savoir : 2 abbés de La Croix S[t]-Leufroy, 3 de Conches, 1 de Lire, 4 d'Ivry et une abbesse de S[t]-Sauveur; pour un grand nombre d'abbés et abbesses on a de plus la date précise de leur prestation de serment aux évêques d'Evreux et d'importantes rectifications à leurs dates déjà connues. Ceci montre une fois de plus tout ce qu'il y a encore à faire pour améliorer et compléter le *Gallia Christiana*.

H. Omont.

suivant permettra de juger, sauf quelques variantes, la teneur générale de ces derniers :

Anno domini M° CCC° tricesimo primo, die mercurii post octavas Epiphanie, fecit obedientiam in modum qui sequitur Johanna de Garenceriis tunc abbatissa facta de novo monasterii sancti Salvatoris Ebroicensis. Ego Johanna abbatissa monasterii sancti Salvatoris predicti... episcopo et ecclesie beate Marie Ebroicensis canonicam obedientiam et reverentiam perpetuo me exhibituram promitto et hec manu propria consigno. ††. Presentibus ad hec dominis R. decano, Guillelmo cantore, R. penitenciario, R. de Ferrariis, R. Prepositi, *etc.* » (p. 276, n° 421).

(1) Dans les listes du *Gallia Christiana* qui suivent, comme dans la note précédente, la date seule de la prestation du serment fournie par le ms. est donnée à la suite du nom de chacun des abbés ou abbesses, avec rectification, s'il y a lieu, du numéro d'ordre donné par les Bénédictins : les noms entre crochets sont ceux pour lesquels le ms. ne fournit aucun renseignement.

I. — S. TAURIN, D'ÉVREUX

26. Robert *de Cormeilles*, 15 mars 1313.
27. Jacques I, *de Senlis*, 2 juin 1338.
28. Guillaume III, *Guitard*, 24 octobre 1345.
29. Jean II, *Le Doyen*, 3 décembre 1349.
[30. Robert II, 1352, 1353.]
[31. Adam *Pinchemont*, 1353, 1379.]
[32. Pierre I, *Le Roy*, 23 octobre 1381.]
33. Simon II, *Chauvin*, 19 octobre 1385.

26. Le *G. C.* appelle cet abbé Robert *de Cornuel*, mais le texte du ms. porte : « *Robertus de Cormelliis.* » D'un autre côté la date de 1312 donnée par le *G. C.* est fausse, Pâques tombant cette année là le 15 avril.

29. Le texte du ms. porte : « *Johannes Deccanus.* »

II. — LA CROIX S. LEUFROY

22. Jean II, 24 mai 1328.
[23. (22.) Pierre II, *Le Relieur*, 1347.]
[24. (23.) Jean III, †. 1356.]
[25. (24.) Jean IV, 1356-1369.]
[26. (25.) Pierre III, prieur « *de Salliaco.* »]
[27. (26.) Guillaume IV, *Dumonstier.*]
[28. (27.) Guillaume V, *Semaisnon.*]
[29. (28.) Jean V, *Loquet*, 1404, †. 1411.]
30. (29.) Nicolas I, *Loquet*, 19 mai 1388.

22. Jean I, de *Mortemer* étant mort suivant le *G. C.*, le 14 avril 1325, il serait possible qu'un abbé dont le nom ne nous est pas parvenu lui ait succédé avant Jean II, dont l'existence a été également inconnue au *G. C.* Le texte du serment ne mentionnant pas le nom de l'évêque d'Évreux paraît indiquer que Geoffroi II *Du Plessis* est mort avant le 24 mai 1328 ou tout au moins que son successeur Jean III *Du Prat* n'était pas encore installé à cette date. Quant à la date même du serment elle est ainsi donnée par le ms. : « *post missam pro defunctis celebratam anno domini millesimo CCC° vicesimo octavo die martis in sinodo estivali.* » Le synode d'été se tenait pendant la semaine qui suivait la Pentecôte, et plusieurs serments sont ainsi datés.

III. — CONCHES

31. Jean II, 19 octobre 1327.
[32. (31.) Pierre II, *de Cérilly*. †. 17 février 1343.]
33. Jean III, *Denys*, 14 mai 1343, ou 1453.
[34. (32.) Etienne *Bertier*.]
[35. (33.) Jean IV, *Papillon*, 1357, 1362.]
[36. (34.) Pierre III, †. 1368.]
[37. (35.) Roger II, †. 1369.]
[38. (36.) Roger III, 1369.]
[39. (37.) Richard *Haudouf*, 1380, 1385.]
40. (38.) Jacques *Gaudion*, 1 avril 1391.

31. *Jean II* a été omis par le *G. C.*

33. *Jean III* n'est pas non plus mentionné par le *G. C.* Quant à son nom le ms. ne donne que le mot abrégé *Dyon.* peut être *Dyonisii, Denys.* La date présente aussi quelques difficultés et le X précédant le L semble avoir été gratté; dans ce cas, si la date de cet abbé était 1453, il faudrait admettre entre lui et Pierre II *de Cérilly* un intermédiaire inconnu aussi au *G. C.*

IV. — LIRE

24. Hildier II, 5 juin 1330.
25. Robert III, 9 juin 1332.
26. (25.) Guillaume V, 17 mai 1334
[27. (26.) Robert IV.]
[28. (27.) Jean II, 1362.]
[29. (28.) Guillaume VI, *Le Blond*, 1363, †. 1367.]
[30. (29.) Guillaume VII.]
[31. (30.) Georges *Nizier*, 1374, 1389.]
32. (31.) Astorge *de Beauclerc*, 13 septembre 1392.

24. Le *G. C.* date le serment de Hildier II du mardi après la Pentecôte (29 mai) 1330, mais le ms. porte « *die martis post octavas penthecostes.* »

25. *Robert II* n'est pas cité dans le *G. C.*

26. La date de 1331 à laquelle le *G. C.* mentionne *Guillaume V* paraît très probablement être le résultat d'une erreur.

V. — IVRY

21. Raoul, 26 novembre 1289.
22. (21.) Guillaume IV, *Le Chantre*, 3 avril 1305.
23. Philippe I, *de Ros*, 10 mai 1324.
24. (22.) Jean II, *Gaice*, 2 juin 1327.
25. R.... *Haimon*, 26 octobre 1344.
[26. (23.) Guillaume V, 1377.]
[27. (24.) Bertrand, 1385, 1389.]
28. (25.) Pierre II, *Gastel*. 24 novembre 1385.

21. *Raoul*, n'est pas cité dans le *G. C.*

22. Le « *Guillelmus dictus Cantor* » dont le ms. donne le serment à la date de 1305 paraît être le même que le *Guillaume IV* du *G. C.*

23. *Philippe I*, a aussi été omis par le *G. C.*

24. Le nom de l'abbé Jean II, *Gaice* était inconnu au *G. C.*

25. Le prénom de l'abbé *Haimon* n'est désigné que par une initiale dans le ms. qui porte : « *R. Hamonis.* » Le *G. C*, n'a pas connu cet abbé; la date du jour est ainsi conçue dans le ms. : « *die martis in synodo hyemali.* » Le synode d'hiver se tenait dans la semaine qui précédait la Toussaint.

VI. — S. SAUVEUR d'Évreux

19. Alice IV, *de Murgiers*, 4 août 1288.
[20. (21.) Flandrine, 1308, 1312.]
21. (22.) Floride, *de Mauléon*, 1 juillet 1322.
22. Jeanne II, *de Garancières*, 16 janvier 1332.
[23. Jeanne III, *de Limbeuf*, 1344, 1350.]
[24. Pétronille I, 1358.]
[25. Blanche, *La Gannaude*, 1375, 1393.]

19. Le *G. C.* fait mention d'Alice III, *de Brély* le 4 août 1289 à propos de l'offre solennelle d'un cerf à l'abbesse de St-Sauveur par le seigneur d'Ivry pour droit de chasse dans la forêt d'Evreux dont la dîme avait été donnée à l'abbaye par son fondateur Richard, comte d'Evreux (vers 1060). On voit que c'est à Alice IV que ce qui précède doit être rapporté. Quant à *Marguerite I*, dont le *G. C.* et les Mémoires et notes de M. Leprévost sur le Dép^t^. de l'Eure, (tome II, p. 70,) rapportent une transaction avec les moines de Conches en 1290, ce ne peut être qu'une religieuse ayant agi dans cet acte avec procuration de l'abbesse Alice IV, *de Murgiers*, autrement il faudrait admettre une seconde Alice (V), *de Murgiers*, abbesse en 1291, date donnée par le *G. C.*

22. Jeanne II, *de Garancières* a été omise par le *G. C.*, le texte du serment reproduit plus haut, ne mentionnant pas le nom de l'évêque d'Evreux indique que Jean III, *du Prat*, était mort à la date du 16 janvier 1332, ou avait quitté le siége d'Evreux.

UNE LETTRE INÉDITE

DE CHATEAURENAULT A COLBERT

François-Louis Rousselet, chevalier puis marquis de Châteaurenault (1), né le 22 septembre 1637, et baptisé à Châteaurenault en Touraine, le dernier septembre 1641, fit ses premières armes sous les ordres de Turenne, et assista à la bataille des Dunes, aux sièges de Dunkerque et de Bergues-Saint-Winox ; mais, au bout de trois ans, il quitta l'armée pour entrer dans la marine comme lieutenant (1661). Il fit partie, en 1664, de l'expédition de Djigelli, y reçut une blessure grave, passa capitaine de vaisseau le 9 mars 1666, gagna le grade de chef d'escadre (18 décembre 1673) par ses services dans les mers d'Espagne et par ses victoires sur les corsaires barbaresques, mais attendit pendant quinze ans sa promotion de lieutenant général des armées navales, malgré de brillants succès remportés, en 1675, 1676 et 1678, sur les Hollandais. Ce fut seulement le 5 février 1688, quatre jours après la mort de du Quesne, qu'il eut ce grade. Pendant la guerre de dix ans qui suivit, chaque année presque fut marquée par des victoires ou d'heureuses opérations de Châteaurenault dans la Manche et dans la Méditerranée. En 1693, à la création de l'Ordre de Saint-Louis, il eut une des grand'croix, avec la pension de six mille livres. Quand la guerre de Succession éclata, il reçut la vice-amirauté du Levant (1er juin 1701) en remplacement de Tourville, et fut envoyé dans les colonies espagnoles d'Amérique, avec le titre de capitaine général de la mer Océane, pour protéger le rétour de la flotte annuelle des galions; mais cette flotte, partie sous son escorte en août 1702, ne put trouver d'autre asile que le port de Vigo, l'amiral Rooke, l'ayant surpris avant que les fortifications fussent terminées, le força soit à brûler soit à faire échouer ses vaisseaux, et s'empara d'une partie des galions, sur lesquels était restée une valeur de plus de huit millions.

(1) Ville d'Indre-et-Loire, arr. de Tours.

Cette défaite toutefois ne fut point imputée à Châteaurenault, et elle n'empêcha point que sa nomination à la dignité de maréchal de France (14 janvier 1703) fût applaudie universellement (1). « Il y avoit longtemps, répète plusieurs fois Saint-Simon, qu'il avoit mérité le bâton. » — « C'étoit, dit-il ailleurs, un fort homme d'honneur, très brave, très bon homme, et très grand et heureux homme de mer, où il avoit eu de belles actions, que le malheur même de Vigo ne put ternir. Avec tout cela, il se peut dire qu'il n'avoit pas le sens commun (2). »

L'année suivante (22 avril 1704), le nouveau maréchal succéda à M. de Lavardin dans la grande lieutenance générale de Bretagne, à laquelle il se consacra depuis lors exclusivement. Le 3 février 1705, il eut le collier du Saint-Esprit (3).

Il mourut le 15 novembre 1716, dans sa quatre-vingt-unième année, ayant plus d'un demi-siècle de service.

Pendant la première partie de sa carrière, il semble que Châteaurenault n'ait pas joui d'une grande faveur à

(1) Les lettres expédiées à cette occasion contiennent ce *Considérant :* « Son zèle infatigable pour notre service et son affection particulière pour notre personne, soutenus d'une extrême valeur et d'une capacité supérieure, lui ont fait accepter avec joie et exécuter avec soin tout ce que nous lui avons confié de plus grand et de plus difficile dans les campagnes qu'il a faites sans discontinuer pendant quarante-quatre ans, et nous pouvons dire qu'il ne nous a pas été moins utile dans la paix, par la protection qu'il a donnée au commerce de nos sujets, et par les richesses immenses qu'il a conduites dans les ports de notre royaume, que par les avantages qu'il a remportés sur nos ennemis pendant la guerre. »

(2) *Mémoires*, éd. 1873, tome XIII, p. 188; cf. tomes II, p. 377-379, et IV, p. 208-209. — La restriction de Saint-Simon ne porte point sur l'intelligence du maréchal, mais seulement sur son esprit et sur sa conversation.

(3) Saint-Simon (tome IV, p. 208-209) ne pardonne pas cette prostitution de l'Ordre à une noblesse si récente.

En effet, si nous remontons dans la filiation du maréchal jusqu'au commencement du seizième siècle, nous trouvons que son trisaïeul, Jean Rousselet, mort en 1520, était simplement secrétaire du Roi et receveur général des finances en Languedoc. Le bisaïeul, François Rousselet, échevin de Lyon en 1539, épousa, le 16 décembre 1533, Méraude de Gondi, fille d'Antoine de Gondi, qui n'était alors que receveur ordinaire du domaine à Lyon, mais qui, plus tard, fit une assez grande fortune, avec l'appui de Catherine de Médicis, pour que son fils fût élevé à la dignité ducale par Henri III. Les Rousselet profitèrent de la haute situation des

la cour, du moins si l'on en juge par les lettres de Colbert et du Roi lui-même. Ainsi, en 1671, le ministre, lui exprimant la satisfaction du maître à propos de sa campagne contre les corsaires de Salé, ajoute que, s'il veut être récompensé, il doit tenter l'impossible pour faire quelque action digne du Roi. « Faites voir à S. M., lui dit-il, ce que vous valez (1). » En 1675, une lettre du Roi témoigne d'un vrai mécontentement : « Il faut penser mieux faire dans l'avenir, sans vous appliquer à chercher des raisons pour vous excuser. » Et comme le Marin persiste à discuter les ordres qui lui ont été adressés, on répond par des menaces d'arrestation. Au sujet de cette même campagne de 1675, où l'escadre de Châteaurenault n'avait qu'à croiser entre les caps Finistère et Saint-Vincent, pour assurer le retour des vaisseaux de Terre-Neuve, Colbert lui parle presque aussi durement que l'eût fait Louvois : « Je vous avoue que je ne puis pas comprendre qu'un homme comme vous, qui a de l'esprit et de l'expérience, tombe en une faute aussi grossière.... Je suis fâché de vous écrire des lettres de cette sorte aussi souvent que je le fais ; mais la nécessité du service et l'amitié que j'ai pour vous m'y obligent. Profitez des avis que je vous donne et soyez assuré que, quelque chaleur que vous voyiez dans mes lettres quand il est question de vous dire ce que vous avez à faire, j'en aurai encore davantage quand il sera question de vous faire plaisir (2). »

En 1677, Châteaurenault, placé en croisière à l'île d'Ouessant, livre combat à seize bâtiments hollandais, bien qu'inférieur en nombre et en force, coule deux vaisseaux et prend quatre flûtes richement chargées. Colbert, toujours tracassier et mal satisfait, ne pou-

ducs de Retz et obtinrent à leur tour, en décembre 1620, l'érection de la terre de Châteaurenault en marquisat.

Mais, bien entendu, il ne fut point question des deux premiers degrés de la filiation dans les preuves que le maréchal fit en 1705, pour l'ordre du Saint-Esprit, et les généalogies imprimées se sont borné à citer les noms et dates de Jean et de François Rousselet, avec l'indication des terres qu'ils possédaient, et non point celle de leurs charges de finance ou de leurs titres d'échevinage. (Cabinet des titres, dossier ROUSSELET.)

(1) *Lettres de Colbert*, publiées par P. Clément, tome III, 1re partie, p. 383 et 471.

(2) P. 519, 562, 565 et 567.

vant se dispenser de quelques compliments, y met cette restriction : « Votre gloire auroit été complète, si le vaisseau que vous commandez eût été en état de suivre vos bonnes intentions et d'enlever le vaisseau du capitaine Tobyas ; mais j'espère que cet avantage vous est réservé pour la première occasion (1). »

En février 1678, autres sujets de mécontentement à propos de la lenteur du chef d'escadre à exécuter les mesures prises pour l'évacuation de Messine (2). Peu de temps après, le 17 mars, Châteaurenault, avec six vaisseaux et trois brûlots, livre combat à l'escadre de l'amiral hollandais Cornelis Evertzen, forte de plus du double, et la force à faire retraite en très mauvais état. Au premier abord, le Roi se montre satisfait et écrit : « L'action est belle, quoiqu'on n'en ait pas pris ; je suis bien aise de ce que mes vaisseaux ont attaqué quoiqu'en nombre fort inégal. » Mais le ministre atténue bientôt ces témoignages de satisfaction. « Les avis des marchands de Cadix, écrit-il au vainqueur portent que Cornelis Evertzen y étoit arrivé après avoir combattu contre six des plus gros vaisseaux du Roi sans avantage de part ni d'autre, et même sans qu'il paroisse que ces vaisseaux aient été maltraités. Jugez vous-même si ces avis peuvent plaire au Roi, et s'il n'eût pas été beaucoup plus agréable à S. M. d'apprendre qu'elle eût perdu un de ses vaisseaux, et que l'escadre que vous commandez en eût fait périr deux ou trois de ses ennemis. » Et ailleurs : « S. M. n'est pas accoutumée de voir les Hollandois, aux mains avec ses troupes de terre et de mer, s'en séparer sans perte considérable de leur côté...... Il ne se peut rien de mieux que la manœuvre que vous avez faite, puisque vous avez eu toujours l'avantage du vent, et il ne se peut non plus rien ajouter à la vigueur avec laquelle vous avez attaqué ces vaisseaux.... ; mais donnez-nous, à mon fils et à moi, quelque meilleure occasion que celle-ci pour bien faire valoir vos services. » A quoi Châteaurenault répond très fièrement : « J'ai toujours bien de la joie quand vous me faites l'honneur d'approuver ma conduite ; mais je croyois que le succès de

(1) *Abraham du Quesne*, par A. Jal, tome II, p. 306-307.

(2) *Ibidem*, p. 6, et *Lettres de Colbert*, tome III, 2e partie, p. 81.

notre combat vous auroit plu davantage, et que vous auriez pu même en donner une nouvelle agréable au Roi .... Je vous avoue qu'il n'a pas été si ordinaire de voir plier les trois pavillons de Hollande dans les autres occasions d'un plus grand éclat..... Vous me parlez de quelques capitaines qui se sont tenus éloignés de moi.... J'en ai témoigné mon sentiment honnêtement aux officiers que cela regarde, étant, je crois, de la manière qu'il faut user avec des gens d'un mérite reconnu, qui sont chagrins après ces sortes de choses (1). »

Une autre lettre de cette même année 1678 (2) reproche à Châteaurenault son peu de souci de la discipline et de la propreté.

Ces citations suffiront pour faire comprendre la cause des retards que subit l'avancement de Châteaurenault, et dont il se plaint amèrement dans la lettre qu'on va lire, écrite à propos de la promotion importante des 1er et 2 janvier 1682 (3). Il attendit encore six ans le grade qu'il croyait, à bon droit, avoir mérité depuis longtemps.

A. DE BOISLISLE.

Monseigneur,

Les nouvelles que j'ai apprises que M. le chevalier de Tourville a été fait lieutenant général, pouvant, Monseigneur, me donner un peu d'inquiétude qu'on ne m'ait oublié, parce que je n'ai su qu'une place vacante par la mort de M. de Martel (4), et que je n'ai pas eu lieu de juger d'autre destination pour moi, je vous supplie, Monseigneur, d'agréer que je vous fasse souvenir de toutes les espérances que j'ai eu occasion d'avoir sur toutes vos bontés et sur l'honneur de votre protection, que vous m'avez fait la grâce de me faire espérer auprès de M. le marquis de Seignelay.

Ce seroit un grand malheur pour moi, Monseigneur, qu'après avoir commandé M. le chevalier de Tourville seize ans durant, et avoir servi Sa Majesté huit ans de suite devant lui, avoir commandé quinze escadres de suite avec votre satisfaction et le succès que Sa Majesté en a pu attendre, je me trouvasse précédé par une personne qui n'a jamais eu de commandement d'escadre

(1) *Abraham du Quesne*, tome II, p. 316-318; *Lettres de Colbert*, tome III, 2e partie, p. 89-92 et 97-98.

(2) *Lettres de Colbert*, tome III, 2e partie, p. 115.

(3) Voyez *Abr. du Quesne*, tome II, p. 411.

(4) Le marquis de Martel, capitaine en 1637, chef d'escadre en 1643, lieutenant général en 1656.

que celle qu'il eut il y a trois ans. Je ne touche point au malheur qu'il y a eu (1), ni à son mérite personnel, que j'estime; mais je crois pouvoir me flatter que mes services, ayant été dans un succès et un exercice continuel, vous auront pu donner plus de satisfaction que de beaucoup d'autres.

Si M. le chevalier de Tourville avoit l'honneur de vous appartenir, je serois le premier à vous solliciter sincèrement contre mes intérêts, puisque je vous ai voué, à M. le marquis de Seignelay et à toute votre maison uniquement, mes très humbles services, et que je n'ai eu, de ma vie, d'autre attachement pour personne; mais, puisque cela n'est pas, et que je ne sais aucun avantage qu'il doive prendre sur moi ni sur mes services, je vous conjure instamment, Monseigneur, de ne pas me laisser perdre tout ce que je puis avoir acquis de satisfaction au monde, des marques de l'estime de Sa Majesté, de la vôtre et de celle de M. le marquis de Seignelay. J'ai toujours cette confiance, Monseigneur, en l'honneur de votre protection, de croire que vous m'aurez fait la grâce de me conserver une place que je sens qui m'est aussi nécessaire pour m'assurer de la continuation de l'honneur de votre estime, comme il me semble que je sens qu'elle l'est à mon honneur.

Il y a quelque temps que je suppliai M. le marquis de Seignelay de vous faire souvenir qu'il y a douze ans que vous me fîtes la grâce de me faire entrer dans le cabinet du Roi, où il étoit seul, et que la protection dont vous m'honoriez fit que Sa Majesté m'assura elle-même qu'en la servant bien, je pouvois prétendre à tout. Depuis ce temps-là, Monseigneur, que j'ai toujours eu l'honneur de suite de commander les escadres du Roi, je n'ai rien su qui m'ait été reproché; je n'ai reçu aucun ordre qui n'ait été exécuté avec succès; je n'ai point vu d'ennemis sans trouver moyen de les attaquer; je n'en ai point attaqué sans honneur et avantage pour les armes de Sa Majesté; enfin, Monseigneur, je me puis flatter que je me suis trouvé des occasions qui n'auroient pas été pour toutes sortes de gens, et je vous puis dire, Monseigneur, que je n'en sais point où les trois pavillons d'Hollande aient jamais ployé et fait vent arrière sous l'effort des armes de Sa Majesté, que dans le combat que je donnai, il y a quatre ans, avec six vaisseaux, contre l'armée d'Hollande commandée par Eversen, presque deux fois plus forte que l'escadre du Roi. Toute cette ville et cette rade font foi que les ennemis y perdirent douze hommes contre nous un, et que l'amiral Eversen et quatre autres de ses vaisseaux furent obligés de se remâter de tous mâts, et que le temps qu'ils furent obligés d'y employer leur fit perdre le temps de la campagne, qu'ils y passèrent toute entière.

J'ose vous dire, Monseigneur, que la dignité du pavillon du Roi s'est toujours trouvée au plus haut point qu'elle ait jamais été dans les pays étrangers, dans les lieux où j'ai eu l'honneur de commander, et la considération que j'en ai reçue pour ma personne a toujours été à un tel point, que les gouverneurs et vice-rois espagnols, non seulement m'ont traité avec plus d'honneur

(1) Allusion au désastreux naufrage du *Sans-Pareil* et du *Conquérant*, 22 octobre 1679. Voy. *Abraham du Quesne*, tome II, p. 331 et suiv.

que ceux qui portent le pavillon d'Amiral d'Angleterre, mais même qu'aucun officier françois qui ait jamais porté dans cette rade le pavillon de vice-amiral de France.

Depuis peu, quand j'ai été à Cadix, on m'y a reçu sous les armes et présenté les armes, et battu aux champs pour moi; on m'a salué d'onze coups de canon de la ville, et fait ce que les Espagnols n'ont point encore fait pour aucun général étranger. Cependant je n'ai rien ménagé pour cela, ni n'ai su en aucune manière qu'on en ait eu le dessein. Le consul, Monseigneur, vous peut rendre compte particulièrement des motifs qui font ainsi agir les Espagnols à mon égard. Il vous sera revenu de plusieurs endroits l'avantage que le commerce a toujours eu où je me suis trouvé. J'avoue, Monseigneur, que je me suis un peu flatté que vous en recevriez de la satisfaction. C'a été, Monseigneur, le seul motif et tout ce que j'ai regardé en toute ma conduite: je n'ai cherché que votre gloire, je n'ai été courtisan de personne, je me suis donné à vous entièrement, et n'ai employé personne auprès de vous et de M. le marquis de Seignelay, et n'ai rien demandé au Roi que quand il me l'a ordonné. Comme je n'ai cherché aucune apparence dans les choses, et que, par un solide attachement, je me suis dévoué à votre gloire, j'ai cru qu'il n'étoit question que de tâcher de mériter les choses pour les obtenir de vous et de M. le marquis de Seignelay, parce que j'ai révéré votre justice et votre pénétration au plus haut point. Ainsi, Monseigneur, je m'en rapporte entièrement à vous, et je vous obéirai toujours avec le même respect que j'ai toujours fait, ne devant jamais cesser d'être,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

CHATEAURENAULT.

A la rade de Cadix, ce 9 mars 1682.

MÉMOIRES D'HIPPOLYTE THIBAUT

PRÊTRE A SAINTE-MENEHOULD

SUR LES DEUX SIÈGES DE CETTE VILLE

EN 1652 ET 1653

(Deuxième et dernier article. — Voyez t. XXV, p. 49.)

COMMISSION

DONNÉE PAR LE ROI A M^r DE SAINTE-MAURE

(28 août 1653.)

De par le Roy,

Sa Majesté ayant résolu de mectre un corps de troupes de cavallerie soubs la charge du sieur de Saincte-Maure, lieutenant-général en l'armée de Champagne, en l'absence et soubs l'aucthorité du sieur de la Ferté-Senneterre, mareschal de France, pour l'employer à empescher que ceulx qui tiennent Saincte-Manehould et autres places et chasteaux de ces quartiers-là ne continuent leurs courses dans la Champagne, et voulant pourvoir à ce que ledict sieur de Saincte-Maure y puisse agir utilement, Sa Majesté ordonne et enjoinct très-expressément à tous gentilshommes et autres gens de profession des armes dans la province de Champagne, de monter à cheval toutes et quantes fois qu'ils en seront requis par ledict sieur de Saincte-Maure, et luy donner main forte et assistance. Ordonne en oultre Sa Majesté à toutes gens des bourgs, villages et communautés de ces quartiers-là de s'assembler en armes et en plus

grand nombre qu'ilz pourront pour le mesme effect, et de faire tout ce qui leur sera ordonné par ledict sieur de Saincte-Maure pour l'exécution de la présente. Mande Sa Majesté au sieur de l'Hospital, mareschal de France, son lieutenant-général en Champagne, et en son absence aux lieutenans-généraux pour Sa Majesté ès bailliages de ladicte province et tous autres ses officiers qu'il appartiendra d'y tenir la main et de donner audict sieur de Saincte-Maure toute l'ayde dont ils seront requis pour ladicte exécution. Faict à Paris le 28esme d'aoust 1653. Signé : Louis. Et plus bas : Le Tellier (1).

(1) Cette commission est registrée aux registres de l'échevinage de Vitry, BB. 10, f° 277. Les nouveaux pouvoirs militaires accordés à Sainte-Maure n'empêchèrent pas la Champagne d'être fort tourmentée pendant les mois qui suivirent. Le 10 sept. 1653, le conseil de ville de Vitry-le-François est obligé de décider « qu'il sera mis sur pied un party de 200 hommes pour faciliter les vendanges » (Archives munic. BB. 10, f° 276). Ces précautions ne suffisent pas; le 27 sept., on demande que ce petit corps soit renforcé. Les habitants de Vitry-en-Perthois réclament protection, ce qui leur est aussitôt accordé (BB. 10, f° 279.)

MÉMOIRE

D'HIPPOLYTE THIBAUT

(Siège de 1653) (1).

Le mercredy 22 octobre 1653 (2), justement à 7 heures du matin, il y eut grosse alarme à S[te] Manehould à cause de quelque cavalerie qui parut du costé de Chaude Fontaine, contre laquelle fut tiré un coup de canon de la batterie du boulevard de devant l'Eglise. Monsieur de

(1) Après la soumission de Bordeaux (31 juillet 1653), la Cour avait décidé de ramener des troupes en Champagne et de reprendre la ville de Sainte-Menehould, qui est « une porte fort considérable pour entrer en France. » — « M. de Turenne marcha pour couvrir la Picardie et les places de Flandres, et M. le maréchal de la Ferté alla vers la Meuse pour s'opposer à M. de Lorraine qui venoit avec quelques troupes pour secourir Sainte-Menehould. » (*Mémoires du vicomte de Turenne*, p. 457). L'armée du Roi comptait à peu près 18,000 hommes ; il s'y était joint 300 bourgeois de la ville réfugiés à Châlons depuis la prise de la place, et beaucoup d'habitants de la campagne exaspérés par les déprédations de la garnison. (Buirette, *Histoire de S[te] Menehould*, p. 312). Montal disposait des régiments de Condé, de Bourgogne, de Berlaud, de Pulore, et du régiment allemand de Walter. — Le Roi arriva avec la Cour à Châlons le 20 octobre ; il alla reconnaître Sainte-Menehould le 21, et retourna à Châlons pour attendre les événements. (*Mém. de Montglat*, p. 292, et *Mém. de du Plessy*, p. 286.)

(2) Ce jour même, le Roi écrivait aux échevins de Vitry-le-François pour leur annoncer l'arrivée d'un régiment d'infanterie allemande, qui devait séjourner une semaine dans leur ville. (Arch. mun. BB, 10, f° 281.)

Montal sortit luy troiziesme à cheval pour recognoistre, et rentra à l'instant; et peu après furent tirés contre cette cavalerie de la mesme batterie et de Courte Oreille quatre volées de canon; je n'en says lès effectz (1). Depuis ce temps les cloches de la paroisse ne sonnèrent plus pour tout. Environ demie heure après, fut tiré du mesme boulevard un coup de canon comme j'escrivoys cecy; peu de temps après un autre, puis un autre.

Environ les dix heures y eut grosse alarme du costé de Vérières, comme nous attendions à prendre un corps mort d'un flamand pour le porter au cimetière que nous venions de bénir (2).

De ce mesme costé l'alarme redoubla à onze heures et à midy, et y fut encore tiré deux coups de canon; il y eut quelqu'escarmouche conduitte par ledict sieur de Montal, mais sans succès notable; car de Montal, craignant d'estre enveloppé, se retira. A trois heures après midy, l'alarme recommença du costé de Vérières, vers lequel on tira trois coups de canon. A cinq heures du soir, un coup de canon. Toute la nuict fut calme dans la ville, jusques environ les huict heures du jeudy 23, que l'on tira trois coups de canon de la batterie de la pointe sur ceux qui portoient les fascines pour dresser un pont sur la rivière d'Aulve au dessous du bois des Accuistes, et un autre de devant l'Eglise, et un de Courte Oreille tirant à la coste le Roy (3), et deux autres

(1) Il paraît que ces coups de canon étaient un signal convenu pour prévenir le comte de Meille, qui commandait dans Clermont. (Buirette, p. 312.)

(2) Montal, en prévision d'un siège long et meurtrier, avait fait tracer et bénir un cimetière nouveau, le long des glacis. (Id., *Id.*, 312.)

(3) Les batteries de l'assiégé tiraient alors sur des compagnies de cavalerie et d'infanterie, qui venaient prendre position audessus de la Côte le Roy; les assiégeants occupaient déjà la côte des Chalaides au nord-est, et la montagne de Crémont au midi.

à l'instant du mesme lieu; un autre de devant l'Eglise, un autre du mesme endroit.

Ce mesme jour y eust escarmouche sur la coste le Roy, de laquelle je vis retourner plus viste que le pas les tenans qui regagnèrent les masures du fauxbourg qui les favorisoit, et d'où ils retournoient souvent suivant les hayes des vignes; et se tirèrent plusieurs volées de canon tant à cette coste que contre les vedètes à cheval qui estoient en deçà de Vaux. Depuis midy jusques environ les quatre heures, il se tira quelques volées sans effect qu'on eût entendu. Environ les cinq heures du soir, il s'en tira neuf coups de la batterie de devant l'Eglise contre Vaux.

La nuict ne ressembla pas à la précédente; car sur les neuf heures il y eut forte alarme à la porte des Bois, qui fut ouverte, et où plusieurs officiers, mesme Mr le marquis de Fors, suivis de grand nombre de fuseliers françois et allemans, passèrent pour repousser les gens du Roy, qui vouloient dresser un pont pour se saisir du pied du chasteau, sur lesquels on tira deux coups de canon de Courte Oreille; depuis minuict il n'y eut plus de bruit jusques environ huict heures, qu'on tira un coup de canon de devant l'Eglise, comme j'estoys sur la fin de ma messe. Je vys après des canoniers tirer quelques coups, qui se continuèrent jusques à midy, mais sans notable effect, comme il a jà esté dict.

Environ les deux heures après midy, les srs marquis de Fors, de Montal avec sa compagnie à cheval et quasi tous les officiers sortirent par la porte de Florion pour attaquer quelques escadrons ennemys; mais la partie estant trop inégale, lesdicts sieurs rentrèrent emmenans

Sainte Maure, ancien gouverneur, avait été envoyé avec un fort détachement pour bloquer le côté des Bois et empêcher les communications avec Clermont.

deux bandouliers prisonniers, qui paroissoient pleins de vin. Le cheval du s[r] de la Garde y fut blessé par derrière. Environ les dix heures du soir, il y eust grand bruit à la porte des Bois, où alla le s[r] marquis de Fors, et y furent tirés force coups de fusil de part et d'autre ; monsieur de Montal commandoit dehors ; monsieur le marquis estoit demeuré dans la ville.

Depuis le minuict jusques à quatre heures après midy du lendemain samedy 25, tout fut en repos de part et d'autre. Je n'avoys pas bien achevé cette ligne que j'entendys un coup de canon tiré de devant l'église. Environ les quatre heures il s'y fit une petite sortie qui n'advança rien, car les fuseliers ennemys renvoyèrent les tenans plus viste qu'ils n'estoyent allés.

Le Dimanche se commença par un coup de canon de devant l'Eglise, et un second de derrière le magasin ; depuis s'en tirèrent plusieurs contre ceux qui travailloient aux lignes de tous costés, et ne dit-on pas qu'il y eust effect notable. Il se fit aussi une sortie de peu de gens qui ne fit pas grand effect. Le lundy 27, un trompette sonnant à la porte des Bois demanda si un gentilhomme, qu'on disoit estre monsieur de Saincte-Maure, pourroit parler au sieur de Montal, qui respondit suffire qu'on lui envoyast un capitaine. Sur les 4 heures après midy, on fit traisner deux canons au Chastellet pour tirer de là sur les travailleurs, et un trompette somma monsieur le Gouverneur de rendre la ville au Roy ; à qui ledict seigneur fit response que luy et les françoys qui estoient en la place estoient serviteurs du Roy, mais aussi l'estoient-ils du Prince qui luy avoit confié la place, de laquelle il luy estoit comptable (1).

(1) Dans la nuit du 26, de Montal avait reçu par un espion des dépêches du prince de Condé, qui lui promettait prompt secours : de là sans doute cette réponse dédaigneuse. On sait comment « la fièvre quarte prit à M. le Prince pendant ce siège, ce qui

Le mardy se passa sans autre bruit que du canon qui tiroit sur les travailleurs, et des Allemans qui forcèrent nostre Bûcherie la nuict et achevèrent de prendre les bois de nostre court, voulans forcer nostre maison. Le mercredy, madame la marquise de Fors ayant passeport du Roy et du Prince sortit en carosse hors de Sainncte Manehould, avec elle madame de Bignipont, pour se rendre à Chaalons auprès du comte de Vaubécourt son père. Ce jour, retournant de la porte de Florion, je vys tomber la maison du Président Doulcet, de laquelle les bois furent à l'instant ravis par les Allemans, qui s'arrestèrent un peu à considérer un rat faisant mil tours sur une poutre restée en l'air. Cependant la vigilance du sieur de Montal se monstroit, faisant sans cesse le circuit tantost dedans tantost hors la ville, à pied et à cheval, pourvoyant aux fortifications avec un travail infatigable. Et jusques là ne se parloit point que le canon eût endommagé les assaillans, qui n'avoient encor mis le leur en estat de tirer au bout de huict jours. Une heure après Jean Rataut et un autre, tous deux domestiques du sieur du Moulet, furent écrasés sous la ruine de la maison de.... (1). Ce jour je fus à Monsieur Doublet, intendant dans la ville pour le Prince, affin d'avoir recommandation de sa part pour les religieuses de la Congrégation auprès du lieutenant colonnel commandant les Allemans derniers entrés et les plus fascheux ; lequel sieur lieutenant colonnel me promit toute l'assistance qu'on en pouvoit attendre, prenant la peine de circuire la maison des religieuses et la nostre pour en défendre l'invasion aux Allemans des deux régimens, qui venoient

l'empêcha de faire toute la diligence qu'il eût désiré pour aller secourir cette place. Sa fièvre fut violente, et il étoit dans un chagrin effroyable... » (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, p. 170.)

(1) Mot illisible.

de mal traitter Monsieur d'Arsy officier françoys, qui receut un coup d'espée au bras pour avoir voulu faire rendre à un boucher un morceau de chair qu'un de ces Allemans luy avoit pris (1). On parloit lors diversement du nombre et des desseins des assaillans dans la ville, plustost avec mespris qu'autrement. Aucuns toutesfois les .... (2) et entre autres Monsieur des Landes.

Le jeudy 30 octobre (3) se fit une forte sortie à pied et

(1) Les bourgeois de Ste Menehould étaient fort mal disposés pour les troupes; dès le commencement du siège, quelques-uns s'étaient refusés à prendre part aux travaux de défense, et Montal les avait fait incarcérer. De son côté, la garnison, mécontente, était prête à tous les excès; et, sans la rude discipline que Montal imposait à ses soldats, les habitants eussent sans doute vu leurs maisons au pillage. (Buirette, *Histoire de Ste Menehould*, p. 311, 313, 314.)

(2) Lacune dans le manuscrit.

(3) Le cardinal Mazarin sollicitait avec empressement le secours des villes voisines. Le 30 octobre, M. Legras rend compte au conseil de Vitry d'un entretien qu'il vient d'avoir avec le ministre, par qui il avait été mandé à Châlons. Dès le 21 décembre 1652, Mazarin avait fait prendre à cette ville des engagements pour les fournitures de troupes; il en réclame l'exécution; ce à quoi la ville s'empresse de consentir. BB. 10, fo 283. — Voici le texte de la lettre de Mazarin, conservée aux archives municipales (II. 77.)

Voir pour de plus amples renseignements sur les demandes du cardinal le registre BB. 10. fo 225.

« Messieurs, je suis si persuadé de la passion que vous avez « pour le bien de l'estat, et particulièrement de la disposition où « vous estes de contribuer tout ce qui dépendra de vous pour « le succès des entreprises [que] l'on fera en ces quartiers cy « puisque le soulagement de toute la province et vostre intérest « particulier ne s'y rencontrent pas moins que le service du Roy, « que je ne doute point que vous ne nous donniez les assistances « dont le sr du Fresne vous fera instance de ma part. Je l'envoie « pour cet effect avec le major de vostre ville. Vous pouvez luy « donner entière créance. Et oultre que les choses qu'il vous « demandera ne sont pas de grande considération, l'intention du « Roi est que ce qu'elles pourront couster à la ville soit régalé sur

à cheval, commandée par le sieur de Montal, en la quelle furent prises deux vedètes à cheval pour estre mal montées. Nos gens de dedans la ville se vantèrent en avoir tué grand nombre, de quoy je ne sçauroys rien asseurer, sinon que je vys quatre cavaliers du Roy tirer leurs chevals par la bride après la meslée, qui eust esté plus sanglante sans les lignes qui empeschèrent les parties de s'accoster de près; et est véritable que, si le maistre de l'artillerie eust esté tel qu'on eust bien désiré, il ne pouvoit manquer, principalement de la batterie de la pointe où j'estoys, de faire grand eschec sur les trouppes du Roy. On m'asseura que deux officiers des tenans y avoient esté blessés à mort, ce que ne sçays au vray, non plus que la mort d'un jeune cadet Alleman, qu'on disoit avoir esté tué par une de leurs sentinelles. On tient que cette grande sortie se fit sur le rapport d'un vallet transfuge de Monsieur de Stelon (?), qui r'apporta n'y avoir au camp du Roy plus de 4000 hommes. Environ les 4 heures du soir, il y eust encore pareille grabuge entre les françoys et, les allemans qu'hier à mesme heure pour tout un mesme subject. La nuict se tirèrent quelques coups de fusil vers le pré Bonne Fille.

Le Vendredy dernier octobre à neuf heures ne s'estoit encor rien entendu, sinon que la nuict les .... (1) des religieuses avoient changé de main.

« tous les lieux qui en dépendent, afin qu'elle ne porte pas cette « charge entière. Je m'asseure donc que vous y apporterez toute « la facilité et diligence possible, et je ne manquerai pas de « mon costé à faire valoir à Sa Majesté le zèle que vous « témoignez en toutes rencontres pour son service. Cependant « je demeure, Messieurs, vostre très-affectionné à vous faire « service.

« A Fain, ce 21 décembre [1652.] Le cardinal MAZARIN. »

(1) Mot illisible.

Toute cette sepmaine la corvée de la ville (1) fut employée à rompre les voûtes des caves qui restoient le long de la Motte et les combler en glacis affin d'empescher les assaillans de s'en prévaloir, comme ils eussent peu si l'estat de leurs affaires leur eust permis de venir plus tost. Environ les dix heures, le bruit couroit en la ville que le cartier des gens du Roy du costé de la porte des Bois avoit esté enlevé la nuict par la garnison de Clermont (2). C'estoit une revanche des nouvelles qui portoient que les gens de Monsieur le Prince avoient esté deffaicts par M. le Mareschal de Turenne et le comte de Grandpré.

Environ les dix heures se tirèrent huict coups de canon de Courte Oreille vers l'hermitage. A une heure après midy fust achevée de ruiner la maison où souloit demeurer dame Louyse. A quatre heures après midy, nous enterrasmes dans la nef de l'Eglise parochiale Charles de la Viéville, jeune officier brabantin, aagé d'environ 16 à 17 ans, qui, estant sorty la nuict à la descouverte, au retour ne pouvant reppondre au : Qui va là? fut tué par la sentinelle d'une bale au travers de la teste.

A mesme temps arriva le canon au camp du Roy, et

(1) Montal avait fait abattre plusieurs maisons en dehors de la porte Florion pour favoriser la défense.

(2) C'était un bruit faux. Bien que le duc de Lorraine fût sur la Meuse, et à portée de secourir la place, il ne s'en souciait guère. (*Mémoires de Lenet*, p. 615.) Le maréchal de La Ferté, avec sa cavalerie, le tenait en respect. (*Mémoires du duc d'Yorck*, p. 571). Les assiégeants craignaient fort l'arrivée d'un secours : « La facilité qu'avoient les ennemis de mettre dans la place tout ce qu'ils auroient voulu n'est pas imaginable. Le voisinage de Clermont leur en donnoit les moyens, et les bois qui viennent depuis cette place jusqu'à Sainte-Menehould nous ostoient la connoissance de ce que l'on auroit voulu y introduire. » (*Mémoires du maréchal du Plessy*. Paris, 1676, in-4°, p. 271.)

toute la nuict sans relasche se tirèrent coups de fusils et de mousquets.

Le samedy premier novembre, à six heures et demie du matin, on commença à entendre le canon du Roy, par quatre volées suivies de plusieurs autres, de sorte que comme j'entroys à l'autel pour chanter la messe ils en avoient tiré vingt quatre. Il s'en tira plusieurs autres pendant la messe. Après ma messe, comme je montoys à la paroisse, je vys le fracas d'un coup de canon qui abbattit partie du comble de la cheminée du sieur du Train, et passa àla charpenterie et toicture du pays. Cestuy-là fut suivy d'un autre qui porta directement dans l'Eglise sur la chappelle de Nostre Dame des vignerons; lors le sieur de Montal à cheval fit traisner un gros canon vers Courte Oreille, et à midy le canon de la ville n'avoit encore reppondu à celuy des assiégeans un seul coup.... nonobstant que la batterie de Courte Oreille fust attaquée comme je vys par deux volées, dont l'une donna au dessous et l'autre dans le recul d'icelle.

L'air qui depuis trois semaines avoit tousjours esté fort calme se changea ce matin, et plut à bon escient depuis les huict heures du matin jusques à midy, auquel temps la pluie cessa au contentement des assiégeans et grand regret des défendans.

La batterie du Roy dressée sur la coste le Roy commença à jouer à quatre heures, comme nous sortions de vespres, pensans bien en estre surpris comme nous y vismes mettre le feu; elle ne lascha que deux volées, qui furent suivies très-tost de deux autres, sans autre effect que de la peur. Ce mesme jour on retira le canon de Courte Oreille pour en dresser une batterie au bastion qu'ils appellent de monsieur Detz, à cause qu'il y travailla fort et ferme, quand nous fermasmes le chasteau. On en fit autant de celuy qui estoit devant l'Eglise.

La nuict fut effroyable pour les coups de mousquets et

de fusils qui se tirèrent de part et d'autre à la porte des Bois depuis les 7 heures jusques à une heure après minuict, le canon y ayant esté employé, duquel il s'en tira une volée entre huict et neuf heures, et trois justement à minuict; les tenans empeschèrent les assaillans de passer la rivière, mesme y gagnèrent une barque; il n'est pas que de part et d'autre n'y soient demeurés plusieurs que morts, que blessés; j'en vys aucuns des tenans; mais par ce que je n'ay cognoissance du dehors, pour ne paroistre partial, je m'en tays. Deux pièces du chasteau furent rendues inutiles et une du dehors, à ce que le bruit publioit (1).

Je vys porter en divers temps trois volées dans l'Eglise parochiale, mais au dessus des voultes, et signamment une qui donna au travers de la chappelle basse, où on dit y avoir des poudres; et comme nous chantions l'office des morts, un coup porta au coing du pilier qui entretient le chœur avec la sacristie, et retroussa en arrière, ayant seulement offensé les briques et quelques cailloux. Nous ne maudissions pas ceux qui avoient peur. L'horreur du canon continua tout le jour, battant principalement à la Tour et au corps de garde de la porte des Bois, à travers la quelle, et le pont, et tout, pénétra un boulet à onze heures; et depuis se continua ce jour la batterie en cest endroit et à l'Eglise du chasteau. A quatre heures on retira audict chasteau les deux pièces de canon qui estoient au Chastelet.

Le lundy se remarqua par une continuelle scopetterie, qui commença dès les 7 à 8 heures du dimanche et dura jusques à deux heures après minuict, les assail-

(1) Un régiment suisse et un régiment français avaient essayé cette nuit-là de passer l'Aisne; mais Montal, prévoyant leur mouvement, avait formé une embuscade dans les fossés qui passaient entre la rivière et le bastion. (Buirette, p. 317).

lans continuans à vouloir passer l'eau et les tenans à les en empescher, ce qu'ils firent aux deppens de plusieurs, on dict trente des Valtencourt morts, et notamment du sieur Pothier, capitaine au régiment de Bourgongne, qui mourut sur le champ sans mot dire pressé d'une arquebuzade à travers le tétin droit ; il est enterré en l'Eglise parochiale en l'aisle gauche, vis à vis de la chappelle S[t] Roch. Le canon du chasteau qui pour avoir esté déplacé n'avoit rien dict la veille ronfla à merveille le long du jour, mais non pas avec tel succès que celuy des assaillans, qui fracassa les ponts et les portes et une bonne partie de la tour de la porte des Bois ; l'Eglise eut part au débris de ce canon (1).

Deux fauxbourgs furent emportés du canon, et un soldat un peu curieux se sentit coupper par le milieu du corps d'un coup de ce funeste instrument, extrêmement bien manié par les assaillans.

Je vys partir à pied et à cheval gens qu'on disoit aller au devant de M. le Prince, qu'on assuroit estre proche avec un puissant secours. L'abbatis des maisons continuoit.

(1) C'est ce jour-là, lundi 3 novembre, que le maréchal du Plessy arriva au camp. Jusqu'à cette date, le siège avait été dirigé par les lieutenants-généraux, MM. de Navaille, de Castelnau et d'Uxelles ; et ils n'avaient jamais pu s'accorder ensemble sur le plan d'attaque. (*Mémoires du duc d'Yorck*, p. 571.) Le maréchal amenait avec lui le duc de Mazarin, grand-maître de l'artillerie, le chevalier de Clairville, renommé dans le génie militaire, et Vauban, qui servait en second sous cet habile ingénieur. L'année précédente, Vauban, qui appartenait alors à l'armée de Condé, avait visité les fortifications de Sainte-Menehould ; et ses conseils ne furent pas inutiles en cette affaire. En outre, avec le maréchal étaient arrivés des renforts et des munitions, entre autres le régiment des gardes françaises. Il faut lire dans les mémoires du temps, et particulièrement dans ceux de Du Plessy, le récit des intrigues de cour à propos du commandement de l'armée royale.

La nuict du Lundy au mardy 4 novembre fut aussi tranquille que le jour avoit esté tempestueux ; et le jour mesme ne se fit d'autre bruit que de cinq ou six volées de canon ; encor qu'il fust constant qu'il arriva au camp du Roy plus de cinq mil hommes du costé de Hans et trois pièces de canon du costé de Vitry. Je croys que le brouillard épais extraordinairement empescha les parties d'entreprendre ; toutesfois on en a souhaitté souvent telles occasions.

A sept heures du soir, les tenans qui, de l'authorité du s[r] de Montal, avoient percé la muraille audessus de la porte des Bois rendue inutile par le canon, affin de pouvoir sortir et maintenir la demie lune qui la couvroit, coururent à une attaque qui se donnoit à la demie lune du Haut Marché, qui fut maintenue contre l'effort des assaillans, non toutesfois sans la mort d'aucuns, entre autres du lieutenant du sieur de Foudras, le sieur... (1) et d'un autre lieutenant, et blessures de plus grand nombre ; le sieur de Montal à cheval les fut commander s'y porter. Je ne sçays quel effort il se fit là ; mais les gens de guerre, retournans le matin de la garde, mesprisoient fort les gens du Roy. A 8 heures il ne s'estoit encor tiré que deux coups de canon ; à dix et demy il s'en tira davantage qui passoient le long de la ville vers le Chastelet. Le brouillard continua jusques à onze heures, nonobstant qu'il en fust tombé partie le matin. Deux soldats, qui estoient en garde sur le pont des Morts pour conserver la digue, pour un escu blanc passè[rent] l'eau et furent rompre le logement du corps de garde posé à l'opposite, emportant chacun un tonneau, après avoir ruiné les autres en plein jour. (Cecy est du jour précédent.)

Ce jour qui estoit justement le 15 du siège, un boulet enflammé tirant dans les voûtes de la chappelle de la

(1) Lacune dans le manuscrit.

Magdelaine, autrement la chappelle basse, y brusla quantité de tonnes de poudre qui y estoient, avec un dégast de l'Eglise parochiale et autres lieux circumvoisins estimé à plus de cent mil livres. Ce fut un miracle et protection toute divine que la chappelle de S[t] Jean l'Evangéliste, pleine de toutes sortes de feu d'artifice, n'en fust ruinée et tout le corps de l'Eglise, attendu qu'elle est contiguë de la dicte chappelle basse, et mesme y a une fenestre à trois pieds du pavé qui respond dans ladicte chappelle. Si le feu s'y fust attaché, c'estoit faict du corps de l'Eglise, par l'imprudence ou malice de ceux qui ont donné advis de mettre ces dangereuses pièces dans une chappelle disposée comme est celle ici et tenant à un magasin de poudres. Cela causa grande rumeur entre les gens de guerre qui en cherchoient les autheurs avec grande instance, comme de raison (1); et pour un temps celuy qui a mis les clefs de ma dicte chappelle entre les mains du commissaire de l'artillerie n'en fut pas à la paix de son cœur. M. Charles Nollet, prestre, et M[e] Pierre Amyot, le jeune curé d'Argier, et François Archambault apoticaire, furent en prison, soupçonnés d'estre autheurs de la ruine des poudres; et les soldats en vouloient mal à tous les prestres qu'on injurioit. Aussi faudroit-il que chacun se meslât de son mestier. A ce qu'on dict, il y eut grande feste au camp, ayant veu ce grand eschec dans le chasteau.

La nuict fut espouvantable et pour les coups de canon et pour la continuelle scopetterie qui ne cessa jamais, et

(1) Tout porte à croire que l'explosion des poudres fut un simple accident, et que les bruits de trahison qui coururent n'avaient aucun fondement. Du Plessy (*Mémoires*, p. 267) et Montglat (*Mém.*, p. 293) attribuent cet évènement à un coup de canon. Turenne (*Mém.*, p. 451) dit seulement que le feu se mit aux poudres, sans spécifier la cause ni le lieu. Mais on s'accorde à reconnaître que sans cela « les ennemis eussent eu lieu de faire de bien plus grands efforts pour leur défense. »

quand j'escrivoys cecy à neuf heures du matin, elle duroit tousjours en nostre quartier de la porte des Bois, les bales tombans dru et menu devant la grande eschole et ses environs, non sans danger des passans. Environ les 9 heures, un coup de canon tua un jeune masson et en blessa un autre en la teste d'esclats de pierre dans les ruines des maisons de Royon ; ils estoient tous deux de la Neuville au Pont.

Ce jour courut un grand bruit, que Monsieur le Prince estoit à Clermont avec secours.

Le samedy 8 novembre se dressa une batterie, au bas de S[te] Catherine, de cinq pièces, qui commença par trois volées contre les arches et les escluses et se continua de cinq jusques à onze heures; depuis lesquelles jusques à midy y eut une furieuse escarmouche, par la sortie de 3 à 4 cens hommes qui alloient à dessein de s'emparer du canon des assiégeans. Les portes du chasteau pendant l'escarmouche estoient fermées. La sortie se fit par la faulse porte et les chevaux de frise de la dernière lune du Haut Marché, qui pensa mettre le camp en désordre (1). On fit des prisonniers dans la tranchée, un capitaine, un lieutenant, un enseigne et un caporal du régiment des gardes, gens de bonne mine; on en tua aucuns, et bien prist à Mons[r] le marquis que la sortye fust retardée; aultrement il y couroit risque, à

(1) Le maréchal du Plessy rend justice à Montal : « Les ennemis faisoient tous leurs efforts pour se bien défendre. Ce n'estoient pas de grandes sorties, mais elles estoient bien à propos, et pour leur avantage. » (*Mém.*, p. 270.) — Dans l'affaire du 8 novembre, les assiégés sortirent contre les gardes françaises, qu'ils mirent en déroute. Ce régiment ne sut point retrouver d'assurance et éprouva plusieurs autres échecs durant le siège. « Ils avoient tellement intimidé le régiment des gardes françoises, dit du Plessy, qu'ils ne manquoient jamais de se rendre maîtres de la tranchée et de ruiner le travail de la teste, toutes les fois qu'il estoit de garde. » (*Mém.*, p. 270.)

ce que disoient les tenans (1). Monsieur de Montal y perdit un de ses cavaliers ; le sieur de Champflour fut tué à travers un créneau, regardant la meslée du parapet estant au dessus du Chastelet qu'on appeloit cy devant le Guet Cardois ; ledict sieur de Champflour est enterré en la nef de l'Eglise parochiale joignant le costé droit de l'autel S[t] Sébastien. Le curé n'y put assister quoy qu'il l'appellast son fils ; il fut tellement yvre chez M[r] Macart, renardant en présence du gouverneur, qu'il ne put assister au convoy, et, se faisant mocquer de luy, pleuroit et crioit à pleine teste que son fils estoit mort, qu'il n'en faut rien divulguer ; il s'en sentoit encor le lendemain dimanche, auquel jour on dit le service des morts, et ledict curé faisoit encor le pleureur.

Le Dimanche, fascheux de vent et de menue pluie (2), se passa au bruit de dix ou onze volées de canon. Je n'oseroys escrire ce qu'on disoit voyant une si molle attaque à la Bouverie, renflée en dehors d'une demi lune et en dedans espaulée d'une terrasse plus haulte que la tour. Il ne se fit rien de mémorable ce jour là. La nuict on tira quelques volées de canon, je ne sçay à quelle fin, sinon pour quelque signal ou pour empescher les travailleurs de dedans.

Le Lundy 10 du mois et 20 du siège, à neuf heures ne s'estoit encor entendu qu'un coup de canon à l'entrée du

(1) Le maréchal du Plessy convient qu'il fut deux ou trois fois surpris en personne dans les tranchées.

(2) Ce mauvais temps, qui persista jusqu'au dernier jour du siège, donna beaucoup de peine aux assiégeants ; les troupes, épuisées, négligeaient leur service. « La mauvaise garde que les troupes faisoient augmentoit encore l'inquiétude qu'avoit le mareschal, et le réduisoit à passer les nuits à faire le tour de la circonvallation, où d'ordinaire il ne trouvoit pas de sentinelles ny de vedettes... La saison estoit si rude et les soldats si misérables, qu'ils ne pouvoient demeurer en leurs postes. » (*Mém. de du Plessy*, p. 271.)

jour. Aussi le temps estoit-il extrêmement incommode pour manier le fer, à cause de la pluye qui estoit tombée toute la nuict et continuoit le jour avec un froid insupportable; nonobstant quoy le sieur de Montal ne laissoit de prévenir les desseins des assaillans par esplanades, réparations et nouvelles fortifications à l'endroit des attaques; et ses soins estoient secondés de la bonne volonté de la garnison, tant d'une que d'autre nation.

Comme je traçois ces dernières lignes, les assaillans envoyèrent quatre volées de leur canon contre les murailles à l'endroit que j'ay dict, et un moment après cinq autres, et continua ainsi jusques à 4 heures et demye du soir, avec toute autre violence et diligence que les jours passés. Un capitaine de la garnison, nommé la Planchette, dit en avoir pénétré dans son logis du poids de 48 livres. L'endroit de cette attaque fut cause que le canon incommodoit fort les maisons depuis la ruelle de Madame la Maistresse jusques sur la rivière; et un coup en perça deux pièces de vin à Contant dans la maison feu M^tre^ Paul Corvisier.

Ce jour la pluye, froide comme de neige fondue, redoubla sur les deux heures, ce qui redoubla le cœur aux assiégeans comme se roidissant contre les difficultés; car leur batterie continua et avec toute autre violence et avec toute autre diligence que les jours passés, tousjours de cinq pièces qui se tiroient presque toutes ensemble. A midy il y tomba quantité de neige, dont les flots furent incontinent réduits en eau; et le canon recommença sa furie.

Le sieur Alleaume Mengin et son cousin de Riaulcourt faisoient grand'feste et goustoient à plaisir chez Dorthu, qui me demandoit un demy minot de sel pour Monsr de Montal, qui fut cause que je vys là ces Messieurs qui estoient absents de la ville il y a un an, et non sans ombrage; il faut laisser cecy à dire à d'autres. La nuict le

sieur de Montal coucha au travers des réparations, encourageant un chacun par son exemple, se contentant d'un morceau de pain et d'eau, donnant le vin aux ouvriers, contre lesquels se tira de dehors quelques coups de canon. Il gela et neigea cette nuict à bon.... (1). L'onziesme, environ les dix heures, Nicolas Nocé fut frappé en son grenier d'un coup de canon, dont il mourut trois heures après.

A une heure ou peu moins, y eut une furieuse escarmouche qui dura jusques à deux heures, parmy la quelle y eut quelques volées de canon. En ceste escarmouche mourut un capitaine et aultres officiers de Valtenquart ; le capitaine est enterré en l'Eglise de l'hospital. Le canon ne joua pas ce jour là à beaucoup près comme le précédent, sinon depuis les trois heures après midy ; et à quatre heures un boulet vint tomber sur deux sommiers restés devant le grand tripot de Loche, et de là bondit par sur les murailles vers la demie lune ; ce ne fut pas sans nous mettre en appréhension dans nostre logis de la grande eschole, à 15 pas de ce bond.

La nuict on répara les bresches, nonobstant le canon qui tira à quatre diverses fois, dont un boulet emporta la teste à un alleman à qui le sieur de Montal tenoit la main pour luy monstrer où il devoit travailler.

Le mercredy 12 à midy je n'avoys encor rien appris ; seulement avoys-je ouy dix ou douze volées de canon ; et tousjours le sieur de Montal pressoit les esplanades, réparations et palissades. Depuis une heure jusques à.... (2), il y eut grande rumeur dans la ville pour les exactions que faisoient les Allemans, et sembloit que tout tendoit à une consternation générale contre les habitans, dont plusieurs furent mal traittés ; moy mesme

(1) Mots effacés dans le manuscrit.
(2) Lacune.

en fus un peu tallé ; mais le respect de Monsieur le lieutenant de Pleure, qui m'avoit voulu avoir en recommandation, empescha que jusques lors je fus mal mené. Cette nuict fut blécé le capitaine Ste Marie.

Le jeudy les assiégeans recommencèrent leur batterie dès sept heures ; ensuite de quoy il fut ordonné par monsieur de Montal à tous habitans de porter pain, vin, farines, foin et avoynes au chasteau, à peine d'estre abandonné au pillage. Toutesfois cette ordonnance fut modifiée à cent pièces de vin que la ville fournit aux despens des réfugiés (1). Ce jour les assiégeans rompirent les palissades et gagnèrent l'enveloppe de la Bouverie, aux despens de leurs gens qui se trouvèrent dedans. La nuict fut calme dans la ville comme s'il n'y eût eu aucun siège, et les tenans continuèrent à planter une palissade depuis les murailles de la ville tout le long sur les ruines des maisons qui avoient esté sur la Motte. Cette nuict fut blessé au bras le baron d'Alpremont d'une bale de mousquet.... Le vendredy 14 novembre l'air fut fort net et la journée fort belle pour les travailleurs de part et d'autre, qu'on ne laissoit pas chommer. Le canon des assiégeans tiroit mollement, et ne pouvoit-on que penser des desseins des assiégeans qui n'attaquoient point la bresche, quoy que plus que raisonnable pour 50 hommes de front. Le capitaine Ste-Marie mourut. La maison de M^r le grenetier Aubertin et grenier à sel furent achevés de ruiner, comme les vys, jusques à la place de la Croix.

Cette nuict se commença et continua jusques environ la minuict par le feu des mousquets et volées de canon

(1) La place n'étant plus tenable, de Montal voulait évacuer la ville et continuer sa défense au château. Il rènonça à ce projet sur les représentations du lieutenant-colonel du régiment allemand, et exigea 100 pièces de vin pour adoucir le mécontentement de ses troupes.

jusques au nombre de huict en divers temps, et n'en sçays les effects.

Le samedy 15 du mois, à neuf heures que j'escrivoys cecy, il ne s'estoit rien faict de mémorable; seulement continuoit-on, les uns leurs tranchées, les autres les réparations et nouvelles palissades.

Il y eut un sergent de Berlau tué à la demie lune de la porte des Bois d'un coup de fusil tiré à tout hazard. La nuict fit entendre le canon des assiégeans plus que le jour, notamment jusques environ la minuict, sans toutesfois aucun notable effect, sinon que trois volées ruinèrent la maison du poudrier.

Le dimanche 16 à 10 heures, rien, sinon qu'on continuoit les contremines et les palissades et autres fortifications au dedans; du dehors je n'en sçauroys que dire, pour n'y rien avoir veu. Le bruit estoit en la ville que les assiégeans vouloient entrer par une mine faicte à la porte de Florion (1), et les discours des tenans le confirmoient; et pour en estre plus certain, le sieur de Montal sortit par une petite faulse porte, et donnant à la teste de la tranchée des assiégeans, força le quartier, renversa les barrières, brusla les galeries, tua grand nombre et y fit plusieurs prisonniers, entre autres un mareschal de bataille du régiment des gardes, celuy qui avoit pris prisonnier Mons[r] des Landes.

Le sieur de Montal eut bien de la peine à sauver la vie à cet officier prisonnier, que les Allemans vouloient résolument tuer pour en avoir les despouilles. S[t] Aman aussi, trompant les sentinelles des corps de garde, se rendit en la ville retournant de Clermont, où il estoit allé porter nouvelle de l'estat d'icelle dès le 15 de ce mois après la ruine de la poudre. De ceux qui sortirent

(1) La rumeur publique ne se trompait pas; dans la nuit du 15 au 16, le maréchal avait en effet attaché les mineurs au bastion de la porte de Florion.

avec le sieur de Montal, y moururent les sieurs Plantier et de Gomau, capitaines du régiment de Bourgongne. Le reste de la nuict se passa en harquebuzades de part et d'autre, et ne tira-t-on que 3 ou 4 volées de canon (1).

Le matin du lundy 17 se passa avec assez grand calme, sinon des fondrières des maisons et entre autres de la grange d'Anthoine Dommanges. Mais à midy y eut une longue et furieuse attacque à la porte de Florion, où de part et d'autre plusieurs tombèrent qui n'en relevèrent jamais. Les tenans y firent prisonnier un mareschal de bataille du régiment des gardes, duquel j'ay veu et desgainé l'espée, qui me fust monstrée par le lieutenant colonnel de Berlau; la poignée est dorée; la lame n'a pas plus de deux pieds et demy de long.

Le mardy 18 à mesme heure qu'hier, les assiégés firent une sortie par une faulse porte, en laquelle y eut grande tuerie des assiégeans et dix ou douze prisonniers entre lesquels.... (2). On monstroit aussi un manteau (3), et le sieur de Thésy un bonnet richement estoffé qu'on disoit estre de quelque grand, mort dans les tranchées.

Le mercredy 19 du mois, environ le midy, se fit un puissant appareil par les tenans pour une brave sortie; mais ayans descouvert les assaillans mieux disposés à les recevoir que les jours passés, ils ne hazardèrent rien. Et environ deux [heures] après, ils y retournèrent à mesme dessein ; mais le canon les recogna avec le commandement du s[r] de Montal qui commandoit toutes ces fac-

(1) Note marginale presque effacée : « ....Le trou des mines... ne voulant s'amuser à chercher dans ces trous, on les remplit de foin, de... à quoy on mit le feu. Ce matin j'en ay encor veu la fumée. »

(2) Lacune dans le texte.

(3) Montal avait dit avant l'affaire : « Nous aurons ce soir des manteaux rouges. » C'était le costume des gardes françaises.

tions. Le soir un bruit courut que le Roy estoit arrivé au camp (1), et en effect ceux qui estoient proches des murailles asseuroient avoir entendu un cry général de : Vive le Roy ! Nous autres ennuyés de nos misères, qui en comptons jà le treiziesme mois sans relasche, ains allans tousjours de mal en pis, n'en voulions rien croire, voyans si peu d'effect pour nostre délivrance, mesurans les actions à l'aulne de nos souhaits. Il se parloit fort d'une mine qui n'a encore faict autre bruit que celuy que la crainte des uns et l'espérance des autres a produict. Cependant la livre de bœuf se vendoit huict sols, et celle de beur 24.

Le jeudy 20 ne produisit pas grand effect; le canon mesme joua fort peu, et néantmoins ne laissa pas de tirer. Un soldat et un vallet qui abbreuvoit le cheval de son maistre [furent tués] d'un boulet, comme un lieutenant fut frappé dans la rue d'une bale de fusil en la teste qui l'envoya dans l'autre monde, au grand regret du s^r Michel Marot son hoste, qui en avoit receu courtoisie tout le temps qu'il a estó chez luy.

La nuict du vendredy il y eut bien autre bruit par l'attacque qui se fit à deux reprises contre la demie lune du Vieil Marché, où plusieurs trouvèrent leur dernier jour, et plus grand nombre y furent griefvement blessés; entre les morts furent un capitaine, un lieutenant et un sergent de Valtenaire tués à la dernière attacque du matin, en la quelle deux volées de canon des assiégeans firent grand eschec sur les assiégés qui estoient sortis pour combler le travail de ceux-là. Tout le jour se passa en continuelles scopetteries et volées de canon, qui en envoyèrent tousjours quelqu'un au royaume des taulpes.

(1) Le maréchal, voyant la place réduite à l'extrémité, avait, en effet, donné avis au Roi, qui quitta aussitôt Châlons où il se trouvait avec la cour, et vint coucher près de Sainte-Menehould. (*Mém. de du Plessy*, p. 274.)

Nonobstant la résistance des tenans, les assiégeans dressèrent un pont sur la rivière qui conduisoit à la bresche. La nuict fut aussi paisible que le jour avoit esté inquiété; car, outre quelques mousquetades, laschées comme quand on tire à la butte, et deux volées de canon tirées environ la minuict, il ne s'entendit autre bruit ni faict d'armes.

Le samedy, messe, 22 du mois; à dix heures, il ne s'estoit passé autre chose; mais à une heure se recommença la sonnerie du canon plus violente et plus réglée qu'hier; et de toutes les nuicts du siège ne s'entendit une aussi effroyable que celle-cy, tant en scopetterie que canonades, qui favorisèrent la prise de l'enveloppe qui couvre la tour de la Bouverie, la quelle fut généreusement emportée aux despens de la vie de tous ceux qui la défendoient, où périrent quatre hauts officiers; et bien d'autres furent périlleusement blessés.

Le lendemain jour de Dimanche 23 du mois, ceux qui avoient gaigné l'enveloppe mirent le feu à un fourneau à la pointe qui regarde le gros bastion de la porte de Florion, qui renversa si à propos les terres que les assiégeans en furent couverts, en sorte que de ce bastion n'estoit possible de les offenser.

Le soir ne céda guères à la nuict précédente en tintamarre de scopetterie et canonades. Le matin on fit entendre au sieur de Montal qu'il advisast à son salut et composast devant l'assault, et affin qu'il ne doutast des apprêts de l'armée royale, on luy fit veoir avec asseurance l'armée disposée à la bresche, les batteries, la mine; sur quoy y eut surséance d'armes, qui dura jusues à environ une heure après midy (1); auquel temps

(1) C'est à ce moment, sans doute, que Montal fit des ouvertures pour une capitulation qui lui accordait les honneurs de la guerre. Mais Mazarin avait défendu « qu'on leur fit aucune grâce, que celle de les faire prisonniers de guerre. » (*Mém. de du Plessy*,

quelques volées de canon et la scopetterie fit croire et appréhender aux meilleurs jugemens qu'il n'y avoit point de composition. Et à deux heures la mine tenant au boulevart de la porte de Florion fit voir ce qui est ordinaire en des assaults livrés par des grands et soustenus par des désespérés. Je n'en voulus rien croire de prime face; car je venoys de voir poser la garde des assiégeans; mais la fin m'y contraignit à demie heure de là. Il faudroit y avoir esté présent pour faire croire aux autres sens ce que mon œil n'a jamais veu, et que la surprise de Troye et le sac de Jérusalem n'a pas égalé, au meurtre et carnage des deffendans et en la prouesse des assaillans, qui, se mocquans de la mort, ont laissé pour estre admirés, mais non pas égalés, leur invincible cueur. Si la mine en enterra plusieurs, le plomb en deffit encor plus, le dernier des quels du costé des tenans fut le sieur de Desaubœufs, frère à monsieur de Montal, qui ferma la catastrophe par une bale mortelle qui lui traversa le cerveau ; regretté d'un chacun en ce qu'il avoit tousjours conseillé la reddition de la place au Roy.

L'eschec, grand des deux costés, fit rentrer les deux partis à remettre sur le pourparler de composition, interrompu le jour précédent aux despens de la vie de plusieurs braves hommes, qui auroient esté un jour bien plus utiles ailleurs.

Enfin le sieur de Montal et colonnels estrangers, rabattans de leurs demandes (1), furent receus, sous le bon

p. 273.) Alors le maréchal se décida à faire jouer la mine, « qui fit une si grande brèche que les Suisses qui estoient de garde montèrent en bataille jusqu'au haut du bastion et y firent un logement. »

(1) Il n'est pas exact que Montal eût rien rabattu de ses demandes. Mais le maréchal du Plessy, qui craignait toujours un secours, avait hâte de terminer le siège; d'ailleurs, la saison était détestable; le soldat, mal vêtu, ne supportait point le froid ; enfin, la cour désirait rentrer à Paris. « Le Roy vint assez tost au

plaisir de Sa Majesté qui avoit couché à Hans, de sortir avec armes et bagage.

En suitte de quoy le Roy vint aux tranchées, fut jusques aux palissades de la ville sur le Vieil Marché, visita toutes ses batteries qui par leur décharge surpassèrent d'un ton bien plus haut résonnant les cris de : Vive le Roy ! répétés plusieurs fois par tous ceux de sa suitte.

Lors le bourgeois eut liberté de visiter les places de guerre et travaux des tenans par toute l'enceinte du chasteau.

Ce jour, comme présageant le bon heur et la délivrance de la ville, fut aussy beau, clair et modérément chaux que les trois précédens, et notamment les nuicts, avoient esté fascheuses par les pluyes continuelles, qui n'ennuyoient pas moins les fidelz habitans que les soldats qui estoient aux tranchées.

Le Roy fut disner à Bignipont, où le furent trouver Messieurs le Marquis de Fors et le sieur de Montagne avec nombre d'officiers tant françois qu'estrangers pour signer les articles ; ce qu'estant faict, les soldats du Roy s'emparèrent du gros boulevart de la porte de Florion, dans le quel ils couchèrent, et la garnison sur les murs de la ville.

Le lendemain mercredy 26 de novembre, jour beau, clair et serein, selon qu'il estoit porté par les articles, [ils] montèrent tous au chasteau environ les dix heures du matin, et le régiment des gardes devancé de Monsieur le mareschal de Praslin entra en mesme temps et se saisit de la place de la ville (1).

camp pour écouter de nouvelles propositions que les ennemis vouloient faire pour se rendre; Sa Majesté les accepta, bien qu'elles ne fussent pas autres que celles du jour précédent. » (*Mém. de du Plessy*, p. 274.)

(1) L'auteur avait écrit d'abord : « Et monsieur le mareschal de Praslin, accompagné de belle noblesse à pied, fut visiter la

Comme je me resjouissoys en ma petite famille, pour nous revoir devant ma mort entre les mains de nostre légitime maistre, je receus la nouvelle de la mort du curé d'Emblancourt, mon neveux, ce qui rabbattit entièrement la joye que je pouvoys avoir de nous revoir en l'obéissance du Roy.

Le jeudi 27 (1), toutes les trouppes du prince commencèrent à sortir du chasteau environ les dix heures du matin, enseignes déployées, tambour battant, mesche allumée, chaque régiment précédé d'un lourd et pesant bagage ; aussy emportèrent-ils tous les meilleurs et précieux meubles de la ville, la quelle ils traversèrent de la porte du chasteau à la porte des Prez, non sans grandes huées des femmes et menue populace, qui n'espargnèrent le mortier ni les morceaux de briques sur les ragaches et femmes des Allemans, qui auroient rendu gorge de tant de vols par eux commis s'il n'y eût esté pourveu au despens de la vie d'aucuns par les capitaines du régiment des gardes, qu'on mit en haye des deux costez tout du long du passage; encor y eust-il des chariots entièrement pillés à l'entrée de la première porte des Prez, et dit-on que le désordre fut plus grand hors la ville; au moins en vis-je quelqu'un réduit en chemise, sans souliers, sans bas et sans chapeau ; si ne faisoit-il pas chaux (2).

porte des Bois, considérant en mesme temps le piteux abbaty des maisons. »

(1) A la même date, des lettres royales annonçaient aux habitants de Vitry qu'un régiment irlandais arriverait incessamment pour tenir garnison dans la ville ; les échevins députèrent aussitôt vers le Roi pour le supplier de leur épargner cette charge, et pour offrir en compensation telle somme qu'on jugerait à propos. (BB. 11, f° 10.) Cinq jours plus tard, d'autres lettres annonçaient le passage des six régiments irlandais « de Illon, Napier, Bruelle, Aubeterre, Jusseguin et Féral. » (Id. f° 12.)

(2) Louis XIV, à cheval, sur le chemin qui conduit à Châlons,

Ce mesme jour, l'ennemy estant sorty, le Roy accompagné de...(1) duc d'Yorck, du mareschal de Praslain et autres seigneurs entr.... bresche du bastion de la porte de Florion, et avec une Majesté toute.... port ferme et asseuré parmy nos masures, monta à l'Eglise du chasteau... adora le S[t] Sacrement de l'Autel dans le tabernacle que je luy monstray, n'ayant esté exposé à découvert; sa dévotion achevée, après le *Domine Salvum fac Regem* et le *Te Deum,* il vit les ruines de nostre Eglise, causées par le bruslement des poudres, et de l'Eglise alla voir les fortifications et batteries du chasteau, puis reprit la route de Hans.

assistait au défilé des vaincus : il était accompagné du maréchal du Plessy, du cardinal Mazarin, du duc d'Yorck, des lieutenants généraux, de Faudel, échevin de Sainte-Menehould. Après l'évacuation de la place, le roi entra par la brèche, puis sortit presque aussitôt pour aller coucher le soir au château de Hans. Il revint ensuite à Châlons, d'où il partit avec toute la cour le 4 décembre, « fut coucher à Vertus, le 5 à Montmirel, le 6 à La Ferté-sous-Jouarre, le 7 à Meaux où il séjourna le 8, et le 9 il arriva à Paris. »

On peut se faire quelque idée de la triste situation à laquelle ces longues guerres réduisaient les habitants de la campagne voisine par ce fragment de lettre que M. Château, conseiller du Roy à Pargny, écrivait trois ans après à M. Gaspard Legoux, notaire, au sujet d'une dette pour laquelle il était poursuivi : « L'armée de la Ferté vint camper à Pargny, qui mit tout en ruine. De plus, pour comble de malheur, l'armée de Monsieur du Plécy Pralin vint achever le reste. Je vous jure sur la foy que je doibt à Dieu qu'il ne me demeura pas seulement la chemise au dos; elle me fut prise et despouillée. » *(Archives du bailliage de Vitry-le-François.)*

(1) L'original est déchiré à la marge.

ARTICLES ACCORDEZ

PAR MONSEIGNEUR LE MARESCHAL DU PLESSY PRASLAIN AU SIEUR DE MONTAL, COMMANDANT A Ste MANEHOULD.

Que led. sieur de Montal sortira dud. Saincte Manehould avec toutes les trouppes françoises et estrangères jeudy prochain vingt septiesme du présent mois, avec leurs armes et bagages, tambour battant, mesche allumée et enseigne déployée, à dix heures du matin.

Que dès aujourd'huy après la signature du présent traicté, le bastion attacqué là où est la bresche et mesme la porte qui va dud. bastion dans la ville, seront remis ès mains de qui il sera ordonné par Monseigneur le Mareschal, sans pouvoir néantmoins ny par led. bastion ny par ladicte porte attenter aucune chose contre la place jusques aud. jour qu'elle sera remise.

Que pendant tout ce jourd'huy vingt cinquiesme de novembre, ledict sieur de Montal pourra avoir tout le secours qui luy sera envoyé, lequel pourtant ne pourra point empescher que la place ne soit rendue au jour susdict, à moins que l'armée du Roy ne fust deffaicte par celle des ennemis.

Que demain à huict heures du matin la ville sera remise aux trouppes qui seront ordonnées par Monseigneur le Mareschal, et la garnison retirée au chasteau jusques au lendemain jour de la sortie ; et que depuis ladicte heure que la ville sera remise, il ne sera plus permis aux assiégez de recepvoir aucun secours ; et pour cela ledict sieur de Montal pourra envoyer sy bon luy

semble dès aujourd'huy à Clermont pour éviter qu'il ne [sorte] et mette en chemin, et luy sera fourny passeport pour cet effect.

Que les trouppes estrangères qui sont dans la place seront conduictes en toutes seuretez à Raucroix avec leurs armes et bagages et par le plus court chemin ; et quant aux officiers et soldats françoys, Monseigneur le Mareschal leur déclare que le Roy leur pardonne le passé et leur permet de se retirer chez eux ou en tel lieu que bon leur semblera avec leurs armes et bagages, et leur fera donner pour cet effect l'escorte et les seuretez nécessaires (1).

Que toutes les personnes qui sont présentement dans Saincte Manehould, de quelques qualitez qu'elles soyent, mesme Mr le marquis de Fors, seront comprises dans le présent traicté, et permis à eux de se retirer chez eux, ou bien où bon leur semblera, ainsy qu'il est porté en l'article précédent.

Que tous ceux qui ont servy aux receptes tant des contributions qu'aultres dans la place soubs les ordres dudict sieur de Montal ou autres, ne pourront estre recherchez ny inquiettez à l'advenir directement ou indirectement pour avoir faict la fonction desdictes charges et lesdictes levées de deniers, et pourront se retirer ès lieux que bon leur semblera, ou demeurer dans ladicte ville, en faisant serment de fidellité au Roy.

Pour le sieur de Taisy, il se retirera où bon lui sem-

(1) Montglat (*Mém.*, p. 293) signale un détail dont le traité de capitulation ne fait pas mention, non plus que le mémoire de Thibaut. « Le Roy étoit arrivé au camp de la veille, qui voulut voir passer devant lui les étrangers, lesquels saluèrent Sa Majesté avec l'épée. Mais il ne voulut pas voir les François, comme étant rebelles, tellement qu'ils sortirent par une autre porte sans bruit. » Buirette dit que le roi détourna la tête au moment où Montal passa.

blera, ou [pourra] demeurer chez luy et jouir librement de ses biens, en faisant serment de fidellité comme dessus.

Les sieur et dame de Géneste pourront demeurer aussy dans la jouissance de tous leurs biens en faisant le mesme serment.

Que tous les prisonniers faictz à Saincte Manehould seront renduz demain, et que l'on fera rendre audict sieur de Montal quelques cavalliers qui luy ont esté prins quelques jours avant le siège avec un trompette et un tambour.

Que sy quelques officiers de la garnison du chasteau ont équippages hors de la place, ils les pourront retirer avec toutes seuretez et leur sera donné passeport pour cela.

Que mond. seigneur le Mareschal fera fournir trente chariotz pour la conduicte des soldats blessez en équippages jusques à Raucroix, ausquels il fera donner escorte pour leur retour dud. Raucroix, et sera donné ostages pour leurs seuretez.

Que l'on ne pourra pour quelque prétexte que ce soit arrester aucun officier, cavallier ni soldat françoys ou estranger sortans de lad. place, mesme leur équippage, pour aucunes debtes.

Que les officiers et soldats blessez en sorte qu'ils ne puissent marcher, auront liberté et seureté pour demeurer dans les villes voisines et dans Saincte Manehould jusques à leur entière guérison, après quoy ils pourront se retirer où bon leur semblera et leur sera fourny passeport.

Que led. sieur de Montal ne pourra estre recherché ny inquietté à l'advenir, luy ny les siens, pour les maisons desmolies dans la ville ny aux faulxbourgs pour la fortification du chasteau ou de la ville, non plus que pour ce qui regarde les arrérages et débit de sel, par quelqu'ordre qu'il l'ayt faict.

Que ledict sieur de Montal fera remettre les magasins de guerre et de bouche de bonne foy ès mains de ceux qui seront ordonnez par mondict seigneur le Mareschal; et les grains et danrées qui appartiennent aux particuliers leur seront conservés pour en jouir en toute liberté, durant un mois qui leur est accordé pour les débiter.

Qu'il sera fourny subsistances aux trouppes par forme d'estappe jusques à Raucroix.

Que led. sieur de Montal et officiers ne pourront prétendre aucun payement des promesses qui leur pourroyent avoir esté faictes par quelques particuliers ou communaultés pour raison des contributions qui n'ont pas esté payées.

Que tous les articles cy dessus seront exécutez de poinct en poinct, et pour seureté sera fourny ostages de part et d'autre, qui seront remercyez après l'entière exécution.

Faict au campement Ste Manehould le vingt cinquiesme novembre mil six cens vingts trois.

Signé : PLESSY PRASLAIN.

Registré en l'hôtel de ville le 12 décembre 1709.

Collationné sur lad. copie collationnée par nous Jean Mathieu, conseiller du Roy, subdélégué de Mr de Harouis intendant de Champagne, ce douze décembre 1709, pour luy estre envoyé.

MATHIEU.

LETTRE DU ROI

AUX HABITANTS DE SAINTE-MENEHOULD

De par le Roy.

Chers et biens amez, ayans eu agréables les remonstrances qui nous ont esté faittes de vostre part par vos députtez pour la conservation de vos privilèges, nous escrivons au sieur de Sainte-Maure par nostre lettre du vingt troisiesme du présent mois que nostre intention est que la moitié à quoy se trouveront monter les deniers communs qui se lèvent en nostre ville et fauxbourgs de S[te] Manehould sera employée sur ses ordres aux fortiffications de nostre ditte ville et chasteau, qui seront par luy et le Conseil de ville jugées nécessaires pour la seureté de la place, lesquels deniers voulons estre levez comme au passé par le receveur d'iceux qui est en tiltre ; comme aussy que nous trouvons bon que les maisons qui ont estez desmolies soient rebaties par les propriétaires, pourveu qu'elles ne soient en lieu qu'elles puissent préjudicier aux fortiffications, leur permettans pour ce faire de se servir de leurs matériaux ; et en cas qu'il en fût pris pour les fortiffications de laditte place, nous voulons qu'il soit dressé procès-verbal de la valleur d'iceux pour leur en estre fait droit ; ne désirans pas que nosdits habitans soient mis prisonniers à l'avenir sy ce n'est par les formes de la Justice, sinon en cas de crime de leze Majesté, ny que les marchands forains soient arrestez ou leurs chevaux pour les faire travailler par corvée, lesquelles nous voulons estre réglées à l'égard de nosdits habitans ainsy que par le passé ; voulons en oultre qu'il ait à les maintenir dans tous les pri-

vilèges que nous leur avons accordez, nommément pour les logemens de nos gens de guerre, faisans jouir de l'exemption d'iceux ceux qui par le passé en ont jouy, et en particulier le sieur Baillet lieutenant général; de quoy nous avons bien voulu vous donner avis par celle cy, laquelle n'estant à autres fins, nous prions Dieu qu'il vous ait, chers et bien amez, en sa sainte garde.

Escript à Sédan, le vingt sept^{e} jour de juillet mil six cens cinquante quatre.

Signé : Louis.

Plus bas : De Loménie.

Et au dos : A nos chers et bien amez les Maire, Eschevins et habitans de nostre ville de Sainte Manehould.

Registrée sur les registres du conseil de ville au dernier juillet 1654.

Collationné à l'original représenté et rendu par nous conseiller du Roy, subdélégué de M^{r} l'Intendant de Champagne au département de Ste Manehould le 20e décembre 1709.

Mathieu.

N.-B. — Nous signalerons, en terminant, une brochure de M. Ed. de Barthélemy, relative aux faits racontés par Hippolyte Thibaut, et publiée à Paris, chez Aubry, in-8°, 1866, sous ce titre : « *Relation inédite des sièges de Sainte-Menehould ès années 1652 et 1653*, précédée d'un sommaire des événements accomplis en cette ville de 1590 à 1752, et d'une dissertation sur les causes qui ont fait donner le nom de *mutins* aux gens de cette ville. » L'original de cette relation est dans la bibliothèque de M. le comte Edmond de Riocour. G. Hérelle.

DEUX LETTRES INÉDITES

DU

FONDATEUR DU *MERCURE GALANT*

Jean Donneau, sieur de Vizé, doit aux épigrammes de Boileau (*Satire XII*) et de La Bruyère (*Des ouvrages de l'esprit*, paragraphe 46) une fâcheuse célébrité. Les deux lettres que l'on va lire et qui sont adressées à François Roger de Gaignières (1) aideront à connaître un personnage dont on a dit un peu trop de mal (2). Le gentilhomme-journaliste y parle beaucoup de Gaignières, son protecteur, et de Louis XIV, son bienfaiteur, mais il y parle surtout beaucoup de lui-même et il s'y peint

(1) On ne saurait citer sur Gaignières rien de mieux que les intéressantes pages de M. Léopold Delisle (*Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 335-356).

(2) Gacon, l'injurieux auteur du *Poète sans fard*, n'a pas seulement contesté le mérite du rédacteur en chef du *Mercure*, mais encore son honorabilité. Boursault, du moins, dans la *Comédie sans titre*, en attaquant le journaliste, avait épargné l'homme. M. Weiss (*Biographie universelle*) croit que Vizé a été calomnié quand on lui a refusé tout désintéressement. M. Eug. Hatin (*Histoire politique et littéraire de la presse en France*, t. I, 1859) n'est défavorable ni au caractère, ni au talent de celui qui, en tout cas, eut l'impardonnable tort de méconnaître le génie de Molière.

tout entier. Il y donne aussi force curieux détails sur le *Mercure*, de sorte que les documents mis sous les yeux des lecteurs du *Cabinet historique* pourront servir également à la biographie du sieur de Vizé et à l'histoire littéraire du xvii[e] siècle. J'ajoute que les deux lettres sont écrites d'une fort agréable façon et ne démentent pas l'éloge qui a été ainsi donné à l'écrivain : « On accorde à de Vizé un style généralement assez bon, des tours heureux et variés (1) ».

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Voir Camusat, *Histoire critique des journaux*, t. II, p. 213 M. Hatin déclare (p. 401) que Vizé « avait de l'esprit et de la facilité. »

I

Monsieur (1), je croy que vous estes l'honneste homme que Diogène cherchoit en plein jour avec sa lanterne. Vous estes dans le sein de la Cour, vous ne la quittez jamais, et cependant vous n'en avez pris aucune des méchantes maximes. L'on y promet beaucoup et l'on n'y tient rien, et vous servez ceux que vous avez une fois honoré de vostre estime, en faisant pour eux plus qu'ils n'ont osé prendre la liberté de vous demander. Vous m'entendez, je n'ose vous en dire davantage, car vous avez encor cela de particulier que, quelques services que vous rendiez, on n'ose vous en remercier, ni mesme aprocher de vous pour vous en parler, on n'ose mesme vous regarder quand on vous a obligation ; et c'est pourquoy plus vous me servez, moins j'ose aprocher de vous. J'ay beaucoup lu, j'ay beaucoup veu, et il n'est presques point d'hommes dont je n'aye dépeint les caractères différents. Cependant je n'en ay jamais veu un de l'honnesteté et du désintéressement du vostre. Pardonnez-moy ce portrait de vostre ame ; il est tellement gravé dans mon cœur, que je l'ay écrit sans faire presques réflexion, que votre modestie auroit de la peine à le soufrir. Vous allez connoistre qu'il est dangereux d'obliger des importuns puisqu'ils demandent toujours

(1) Bibliothèque nationale, Fonds français, vol. 22,222, f° 342.

de nouvelles graces. J'ay un désir très ardent que le Roy lise la lettre qui accompagne celle-cy (1), mais je n'oserois vous en prier, car je crains que par une délicatesse dont vous estes seul capable au monde, vous ne vouliez pas la montrer si nous sommes d'intelligence pour que vous la fassiez voir ; mais en vérité, après avoir fait près de cent volumes qui ont fait voir en détail et par de fortes raisons le haut point de gloire et de félicité où la France est parvenue par les grandes et continuelles fatigues que le Roy se donne (2), je croy que vous voudrez bien m'accorder une grace que je ne demande pas pour moy, mais en faveur de tous les François. Le Roy en verra les cœurs dans la relation que je vous envoye, et je suis asseuré que leur zèle fera à son tour trembler tous les jaloux de la gloire du Roy. Peut-estre que si ce prince ne lisoit pas ma lettre, il ne jetteroit pas les yeux sur la Relation. Donnez-vous, Monsieur, le plaisir de la lire, si c'estoit autre chose je dirois la peine, mais vous aymez trop tout ce qui regarde le Roy pour ne pas dire le plaisir. Peut-estre que mon trop grand empressement à vous demander la grace de faire lire ma lettre à Sa Majesté, à cause des

(1) Voir cette lettre dans le même volume, f° 340. C'est une pièce imprimée, de deux pages et demie, format in-folio. En voici le début : « Au Roy. — Sire, Vostre Majesté ayant déjà receu favorablement quatre tableaux que le *Mercure* m'a donné occasion de luy présenter, et qui regardoient les merveilles de sa vie, j'espère qu'elle recevra le cinquiesme avec la mesme bonté. Il est tout pour Elle. C'est un système dans lequel on trouve presque toute l'histoire de Votre Majesté. »

(2) Vizé n'exagère pas, et les rédacteurs du *Moréri* de 1759, ont pu dire en toute vérité « qu'en 1684, y compris le mois de mars de ceste année, il y avoit cent dix volumes de *Mercure*. » Tant de volumes consacrés à la gloire de Louis XIV, font penser au reproche qu'adresse Lenoble, en ses *Pasquinades*, à Vizé, d'avoir fait « du plus grand des mortels une louange fade. »

autres choses qu'elle contient, sera cause que vous croirez qu'il entre un peu d'intérest dans ma demande, mais je vous puis jurer avec vérité que le seul désir de faire lire ma Relation au Roy me fait souhaiter qu'il lise ma lettre, et que je le désire par les motifs que j'ay marqués.

Je ne dis pas, pour cela que je ne veux pas demander. Je le ferois, si j'en osois prendre la liberté. Je n'ay pas de bien, et le *Mercure* ne me donne que de la peine, des amis et de l'honneur (1). Ceux que je prends la liberté de donner, tous les mois, à la Maison Royale, à Messieurs les Ministres, à quelques personnes de la Cour, et aux Magistrats se montent à plus de cinq cens écus par an (2), sans les voyages, ce qui emporte tout le profit. Comme on ne me condamne pas à donner tous ces volumes, et qu'on me fait plaisir de les recevoir, je n'ay sujet ny de me plaindre ny de demander. Si j'avois le temps de faire ma cour, cela me pourroit servir ; mais hors la Maison Royale, je n'ay veu Messieurs les Ministres qu'une fois en six ans pour leur demander s'ils estoient contents du *Mercure*, et ils m'ont exhorté de continuer. Ils le lisent, et Monsieur le Chancelier le lit chaque mois jusques à la dernière ligne (3), car il me sert tous les jours de luy même contre ceux qui veulent entreprendre sur mon privilége. Je croy le *Mercure* utile puisqu'on y ajouste foy dans les pays étrangers, quoy qu'avec chagrin. Il me souvient que le gouverneur

(1) Vizé oubliait de faire figurer dans cette énumération la somme que le libraire Blageart lui donnait pour chaque livraison du recueil. Voir Camusat, p. 206.

(2) Détails à introduire désormais dans l'histoire de la presse en France, ainsi que d'autres curieux détails qui vont suivre.

(3) Ce chancelier, qui lisait le *Mercure galant* avec tant de conscience était Michel Le Tellier, lequel avait succédé à Etienne d'Aligre en octobre 1677, et mourut en octobre 1685.

d'Ypre me fit l'honneur de me venir voir en s'en retournant en Espagne, pour me prier de mettre dans le *Mercure* que le Roy avoit dit qu'il n'avoit point attaqué de places qui se fussent mieux défendues. Il me dit qu'il me faisoit cette prière parce qu'on le croircit à Madrid, si je le mettois dans le *Mercure.* Jamais livre n'a tant fait de bruit ny donné tant de peine sans rien produire à son autheur parce que ceux qui le font imprimer sur les imprimez de Paris en ont tout le gain. Le peu qu'il me raporte n'est pourtant pas ce qui me fait souhaiter que le Roy me donne ; mais parce que la moindre chose de sa part feroit connoistre que ce livre ne luy déplaist pas, et que, depuis plusieurs années, je me trouve fort embarassé de répondre lorsqu'on me demande ce que j'ay reçu de la Cour (1), Monsieur le Duc estant le seul en France qui n'ayt jamais fait un présent.

Je ne sçay, Monsieur, pourquoy je vous écris tout cela ny d'où il m'est inspiré de vous l'écrire. Je n'avois pas dessin d'en dire un seul mot en commençant ma lettre : c'est peut estre l'effet de ma destinée et que le Roy, qui ne fait que des miracles doit faire changer mon mauvais sort, et que vous en devez estre la cause. Je m'abandonne à vous, et je vous en seray d'autant plus rede-

(1) Si Vizé n'avait encore rien reçu de la Cour, les choses changèrent bientôt, peut-être même, à la suite des démarches qu'il demandait à Gaignières. M. Jal *(Dictionnaire critique)* mentionne une pension de six mille livres accordée par Louis XIV à son panégyriste, le 28 février 1684, accrue plus tard de six mille autres livres, et il le proclame « le mieux renté de tous les beaux esprits. » Le *Moréri* nous apprend en outre qu'il « avoit obtenu un logement aux galeries du Louvre, où sa famille demeure encore. » On conviendra que, pour avoir quelque peu attendu, Vizé fut amplement dédommagé. M. Jadin *(Nouvelle Biographie générale)* ne lui fait donner que *cinquante* écus de pension. Il n'a pas bien copié le *Moréri* qui parle d'une pension de 500 écus.

vable que je ne vous demande rien. Cependant je vous prie d'estre persuadé que vous ne sçauriez jamais rendre service à personne qui soit avec plus de sincérité que moy,

Monsieur,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Vizé (1).

La Relation que je prens la liberté de vous envoyer estoit à moitié imprimée lorsque j'ay apris qu'il falloit dire Monseigneur duc de Bourgogne, et non le Duc, et pour ne point parler de deux manières différentes dans le mesme volume, j'ay continué comme j'avois commencé (2).

(1) On voit que le solliciteur signe *de Vizé*, et non *de Visé* ou *Devizé*. Avis à MM. les biographes! Dans la *Bibliothèque historique de la France* et dans quelques autres recueils, on a défiguré la première partie du nom du créateur du *Mercure galant*, et imprimé d'*Auneau* pour *Donneau*. Rappelons ici que M. Jal (article déjà cité) a trouvé dans les registres de baptême de Saint-Germain l'Auxerrois, les noms : *Jean Donneau de Vizé*, et qu'il a pu rectifier l'erreur des biographes, lesquels font naître en 1640 un homme qui était déjà baptisé le 3 décembre 1638.

(2) On lit dans le *Mercure galant* du 31 août 1682 : « Avis. Quoyque dans toute cette relation on ait mis *Monseigneur le duc de Bourgogne*, on advertit qu'il faut dire *Monseigneur, duc de Bourgogne*. On avait déjà imprimé quelques feuilles du *Mercure* quand on l'a sçeu, et on a continué le volume comme on l'avoit commencé pour n'y point parler de deux façons. » La relation que Vizé chargeait Gaignières de présenter au roi complète le volume du *Mercure* du mois d'août (p. 1-333). Les quatre dernières pages (331-337) sont consacrées à des énigmes, ces énigmes dont Boursault s'est si spirituellement moqué.

II

Monsieur, (1)

Tout ce qui s'est passé touchant la naissance de Monseigneur duc de Bourgogne (2) a fait une si forte impression sur moy que j'ai cru en devoir faire une exacte Relation que je vous prie de présenter à Sa Majesté. Ce qu'il y a de mieux écrit ce n'est pas de moy : le Roy en est l'autheur. La beauté de ses pensées, lorsque je les mets en propres termes, et de ses actions lorsque je les raporte, font recrier que l'ouvrage est beau. Il en est ainsy de près de cent préludes des *Mercures* qui ne sont composez que des paroles et des actions du Roy, et qui m'attirent des applaudissemens dont toute la gloire luy est due (3). On voit par là en quoy il a surpassé les plus grands hommes de l'antiquité, et ce qui n'a jamais esté fait que par luy. J'ay fait une remarque qui sera peut estre échapée à bien des gens parmy les divers sujets que le Roy donne de l'admirer souvent dans le mesme moment, c'est que tout homme qui a un juste sujet de faire paroistre un excès de joye, n'en peut montrer sans sortir de la modéra-

(1) *Ibid.* f° 344.

(2) Le duc de Bourgogne était né le 6 août 1682.

(3) Particularité qu'il faut recommander aux critiques qui voudront étudier le style de Louis XIV.

tion, ce qui est un défaut, et que cependant le Roy s'estant trouvé en cet état a fait voir, au lieu de ce défaut, toutes les vertus ensemble. Vous le verrez dans la Relation que je vous envoye, où il y a cent choses de cette force. J'ay voulu estre témoin de la plus grande partie de ce qui s'est passé à Paris, et j'en ay versé des larmes de joye. Le désir que j'ay que le Roy connoisse au vray le grand amour que cette ville a pour luy, a fait que je n'ay point épargné les frais d'une impression pour Sa Majesté seule, afin qu'elle leust plus aysément tout ce qui regarde le zèle de ses peuples, et détaché de toutes les autres nouvelles du *Mercure*, car la Relation que je prens la liberté de vous envoyer est aussy dans le *Mercure*. Je seray satisfait de mes peines et de ma dépense si le Roy voit dans ce que je vous envoye le fond du cœur de ses sujets ; car enfin la naissance seule de Monseigneur duc de Bourgogne n'a pas seule causé tant de réjouissances. La plupart de ceux qui se sont réjouis ne verront régner que le Roy. Le haut point de gloire où il a mis la France depuis qu'il gouverne luy mesme, fait que le peuple embrasse toutes les occasions de marquer sa joye de toutes les choses qui en donnent à Sa Majesté. Ce concert des louanges du Roy qui s'est fait entendre par toute la France a déconcerté les jaloux de sa gloire qui, ne pouvant nier l'éclat qu'elle a répandu dans les pays étrangers, feignoient de croire que l'union n'estoit pas si forte dans son Royaume, et comme dans cette occasion tous les François ont fait leur devoir, tout mon but est de les servir en faisant connoistre au Roy combien tout ce qui le touche est sensible à son peuple. Cette satisfaction est le seul fruict que je puisse espérer d'un travail qui m'occupe jour et nuit, puisque les Hollandois qui impriment le *Mercure*, dès qu'ils en ont receu un exemplaire de Paris, et qui en remplissent toute la terre en ont le profit, aussy bien

dans quelques villes conquises dont les gouverneurs ne veulent pas chagriner les nouveaux sujets du Roy. Il me reste, du moins, l'avantage d'aprendre à l'univers, par leur moyen, ce que le Roy fait de grand et mon travail est trop bien payé par là. Le chagrin des envieux des prospérités du Roy fait ma joye. J'en parle comme sçavant, après les propositions qu'on m'a faites, il y a déjà plus d'un an, d'aller travailler en Allemagne ; mais j'aurois cru faire un crime d'écouter seulement, et j'ayme mieux perdre en France que de gagner ailleurs (1). Ce n'est pas que les bienfaits du Roy ne m'accommodassent beaucoup. Je suis fils d'un homme qui est mort avec réputation, après avoir perdu trois ou quatre charges, et qui ne m'a rien laissé que l'éducation de quatre frères et sœurs. (2) Trois vivent des bienfaits du Roy. Je n'en ay jamais rien receu, n'en ayant jamais rien mérité ; mais on sait aux deux bouts du monde qu'il n'a point de sujet plus zélé. Près de cent volumes y ont porté la gloire du Roy au fonds des Indes, et je suis trop récompensé du plaisir de parler de Sa Majesté, et de ce qu'elle a la bonté de le souffrir, et j'achetterois mesme cet honneur si je ne l'avois pas, et qu'il me fust possible de l'achetter. Je vous avoue que le *Mercure* seroit encore mieux travaillé (3) si sa fortune me

(1) Langage bien noble et bien fier, mais on se demande s'il était sincère, et si l'on avait beaucoup insisté auprès de notre homme pour l'emmener en Allemagne.

(2) Le père du journaliste, Antoine Doneau de Vizé, était, en 1638, maréchal des logis de Monsieur, frère du roi. Il fut, plus tard, capitaine-exempt du corps du duc d'Orléans et gentilhomme-servant de la reine-mère. M. Jal mentionne deux sœurs de Jean de Vizé. Il n'a pas connu les deux autres enfants indiqués par le correspondant de Gaignières.

(3) Cet *encore mieux* vaut de l'or et achève de peindre le personnage.

laissoit l'esprit plus tranquile, et que je retrancherois de certaines choses qui ne devroient pas avoir rang parmy des matières aussy élevées, que celles qui regardent le Roy. Je croy avoir manqué à quelques circonstances de ce qui s'est passé dans le moment que Madame la Dauphine est accouchée ; mais il auroit falu, pour parler juste, une Relation du Roy mesme, puisque luy seul se possédoit dans ce moment là : mais je croy que ces fautes seront connues à peu de gens, et que ne regardant point l'Etat, elles me seront pardonnées.

Pardonnez moy de mesme la liberté que je prens la liberté de vous importuner si souvent, et croyez que je suis,

Monsieur,
Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Vizé.

À Paris ce 5e septembre 1682

COMPTE-RENDU

Recueil des historiens des Gaules et de la France, Paris, Palmé, 1869-1879. 18 vol. in-fol. (50 fr. le volume).

Multiplier le plus possible et rendre accessibles à tous les érudits les grandes collections des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, voilà le but que s'est proposé M. Palmé en réimprimant ces vénérables monuments qui ont nom le *Gallia christiana*, l'*Histoire littéraire* et le *Recueil des historiens de France*. Sincère admirateur de ces modestes religieux, l'honneur et la gloire de l'érudition française, je craindrais de paraître céder à un excès d'enthousiasme, si je ne le voyais partagé par tous ceux qui s'intéressent aux choses du passé, en disant que M. Palmé a fait là une belle et patriotique entreprise. Grâce à lui, une nouvelle édition de l'*Histoire littéraire*, publiée sous la direction de M. Paulin Paris, est maintenant dans toutes les mains. Cette édition, reproduite fidèlement sur l'original, ainsi qu'il convient pour une réimpression, a été complétée et enrichie de notes, qui la mettent au niveau des travaux les plus achevés de l'érudition moderne. Tel a été le succès de cette édition que plusieurs volumes sont depuis longtemps épuisés et qu'il sera né-

cessaire de les imprimer à nouveau. La réimpression du *Gallia christiana* marche plus lentement; six volumes seulement, les t. 1, 2, 4, 5, 11 et 13 ont paru. Il est permis d'espérer qu'elle sera menée à bonne fin ; il est permis aussi de désirer que dom Piolin se préoccupe de donner les additions et corrections que comporte l'édition originale.

La nouvelle édition du *Recueil des historiens* est bien une des tentatives les plus hardies conçues et exécutées de notre temps. Infiniment plus étendue que l'*Histoire littéraire*, et tandis que le *Gallia christiana* s'adresse surtout à un public restreint, qui ne voit guère au delà d'un diocèse et souvent dans le diocèse que l'histoire d'une abbaye, le *Recueil des historiens* devra surtout au nom du savant éminent, sous la direction de qui il est réimprimé, un succès au moins égal à celui de l'*Histoire littéraire*. Il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques publiques et dans les collections des amateurs privilégiés de la fortune. Quant à ceux dont les études aussi bien que les moyens sont limités, ils auront la ressource de se procurer celui des volumes qui leur plaira, chaque tome se vendant séparément.

Les lecteurs du *Cabinet historique* me sauront gré de leur donner un court aperçu du contenu des différents volumes, réimprimés exactement d'après l'édition originale.

Le t. I contient tout ce qui a été fait par les Gaulois jusqu'à Clovis ;

Les t. II et III contiennent ce qui s'est passé dans les Gaules sous les rois de la première race ;

Le t. IV contient les lettres historiques, lois, formules, diplômes, etc., concernant les Gaules et la France sous la première race ;

Le t. V ce qui s'est passé sous les règnes de Pépin et de Charlemagne, plus les lois, ordonnances, etc. ;

Le t. VI les gestes et les lois de Louis le Débonnaire;

Le t. VII contient les gestes des fils et petits-fils de Louis le Débonnaire jusqu'à l'an 877 ;

Le t. VIII ce qui s'est passé depuis le commencement du règne de Louis le Bègue jusqu'à la fin du règne de Louis V, avec les diplômes des fils et des petits-fils de Louis le Débonnaire ;

Le t. IX la fin des monuments de la deuxième race jusqu'au commencement du règne de Hugues-Capet (877-991) ;

Le t. X la fin du règne de Hugues-Capet jusqu'au commencement du règne de Henri Ier ;

Le t. XI la fin du règne de Henri Ier ;

Les t. XII-XVI comprennent les monuments des règnes de Philippe Ier, de Louis VI et de Louis VII. (A partir du t. XIV, le *Recueil des historiens* a été publié par l'Institut).

Enfin les t. XVII-XVIII comprennent les règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII.

M. Palmé promet au *Recueil des historiens* un supplément qui sera dû tout entier à M. Delisle. Est-il besoin de dire que tous souhaitent à M. Delisle les jours et la force nécessaires à la réalisation de cette promesse ?

Ulysse Robert

LES ALBIGEOIS

OU LES CATHARES

DU MIDI DE LA FRANCE

(Voyez p. 5.)

II

CRÉATION DE L'UNIVERS ET DE L'HOMME ; PSYCHOLOGIE ; ANTITHÈSE DES DEUX RÉVÉLATIONS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT.

L'idée dualiste existe en réalité au fond de tous les systèmes philosophiques ou théologiques, qui admettent, à côté de la matière éternelle, un être souverainement intelligent qui l'a façonnée et a construit l'univers. Mais la distinction de ces deux principes, en tant qu'indépendants l'un de l'autre et contraires, ne se rencontre à l'état de dogme nettement formulé que dans la religion de la Perse ancienne. Ce dogme semble avoir été une conception propre aux peuples de race Iranienne, imaginée par eux, lorsque, à une époque antéhistorique, se détachant de la souche commune, c'est-à-dire de la grande famille Aryenne, ils allèrent se fixer sur les hauts plateaux de la Médie. C'est dans cette contrée, en effet, que les traditions conservées dans l'Avesta nous montrent la première apparition du dualisme et font naître le prophète qui en fut le révélateur, Zoroastre (Zarathouschtra). Le Mazdéisme ou Zoroas-

trisme peut être considéré comme une évolution de la pensée religieuse, qui, chez les Aryens primitifs, s'était produite sous la forme élémentaire du naturalisme ou de la déification des forces de la nature, et qui, dans l'Inde, en se continuant jusqu'à nos jours, est allée aboutir en un vaste système de panthéisme.

Après avoir vu précédemment comment Manès essaya de fondre dans le Christianisme les doctrines de la Perse, sa patrie, et eut pour successeurs les Pauliciens et autres sectes, émanation plus ou moins directe de la même source, et ensuite les Cathares, il nous importe maintenant de savoir quelles idées ces derniers se formaient de la création du monde et de son gouvernement.

Il est facile de comprendre de prime abord, et d'ailleurs les témoignages du temps nous en fournissent la preuve, que ces idées purement spéculatives durent être réservées aux méditations des docteurs de la secte et que les simples croyants et le vulgaire n'en avaient qu'une connaissance vague et imparfaite, si même ils ne les ignoraient pas entièrement. Les aveux des accusés ordinaires, devant les juges de l'Inquisition et les questions qui leur étaient posées, n'en font le plus souvent aucune mention ou ne les énoncent que d'une manière très-incomplète. Leur croyance découlait du dualisme et en était le corollaire obligé, mais très-peu étaient capables de remonter jusqu'à ce premier théorème. Il y a donc tout lieu de croire que cet article fondamental du symbole cathare et sa signification dans l'économie de cette doctrine religieuse constituaient la partie ésotérique et réservée de l'enseignement. Dans le livre intitulé : *Liber sententiarum inquisitionis Tolosanæ*, publié par Limborch, parmi les déclarations qui servent de base aux condamnations prononcées par les inquisiteurs, les seules qui indiquent clairement le dogme dualiste et qui contiennent un exposé de l'ensemble de la doctrine cathare,

sont celles des principaux chefs au nombre de huit ou dix, sur une masse de plusieurs milliers d'individus frappés de condamnations pénitentiaires et dont ce livre enregistre les noms.

Partant de ce principe, qui est d'ailleurs très-vrai en soi, que Dieu est infini dans ses perfections et l'auteur de tout bien, ils arrivaient à conclure qu'il est impossible que tant de faits et de phénomènes irréguliers et désordonnés qui se manifestent dans l'univers soient l'ouvrage de ce Dieu et un effet de sa volonté. Le mal est présent partout dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique; l'homme cède aux plus mauvais instincts; il est affligé de maux et de douleurs de toute sorte; les guerres, les épidémies, les bouleversements de la nature et l'action des éléments déchaînés détruisent des générations entières dans des désastres où l'innocent n'est pas plus épargné que le coupable. Comment concilier ces anomalies apparentes dans le plan de la création et le gouvernement de l'Univers, avec les lois d'une providence juste et bienfaisante? il y a plus : ce monde visible atteste à nos regards son imperfection, ses continuelles variations et son instabilité. La matière est périssable, elle est la cause de souffrances sans nombre; elle récèle en elle un principe de destruction et de mort, auquel aucune créature ne saurait se soustraire et résister.

Si, d'après un axiome philosophique, il y a relation et analogie de la cause à l'effet, il est impossible de nier l'incompatibilité entre l'être qui est la vie et le bien absolu, et la matière qui n'est autre chose que la mort et le mal. Dieu donc ne saurait être l'auteur de ce qui est mauvais, et par conséquent ce n'est pas lui qui a créé le monde où nous vivons.

S'il est la perfection même, pourquoi n'a-t-il pas produit les créatures parfaites comme lui. Dire qu'il ne l'a

pas voulu, c'est faire de lui un abominable tyran ; qu'il ne l'a pas pu, c'est avouer qu'il existe un être plus puissant que lui.

Comme on ne saurait attribuer à l'action aveugle du hasard la création de l'univers où partout se révèle le travail d'une main souverainement intelligente, nos sectaires concluaient du mal qu'ils croyaient y apercevoir que cet univers, n'étant pas l'ouvrage d'un Dieu bon, provient nécessairement d'un être mauvais (1). Cet être, dans le langage populaire, se nommait *Luciabel* ou *Lucifer*, *Satanas* ou *Satanaki*.

On peut pressentir déjà par cette manière de concevoir la création, que les Cathares excluaient le dogme du péché originel et de la chute de nos premiers parents et par suite le dogme de la rédemption et le sacrement du baptême. Ils admettaient cependant une sorte de mission rédemptrice du Christ, mais dans un tout autre sens que l'Église catholique.

Cette doctrine était la négation complète de la révélation chrétienne. Mais les docteurs cathares se gardaient bien de la présenter au commun de leurs adeptes, dans toute sa nudité et avec les conséquences qui s'en déduisent. Au contraire, ils affirmaient qu'elle était la véritable clef des enseignements évangéliques, et eux-mêmes s'intitulaient *veri Christiani* et *boni homines*.

Sur la nature du principe mauvais deux opinions partageaient les écoles cathares. D'après la plus ancienne et la plus répandue, particulièrement dans le midi de la France, c'est-à-dire le *dualisme absolu*, le mauvais Dieu est éternel dans son essence malfaisante, comme le Dieu bon est éternel dans son état de bonté. Dans quelques

(1) Dans le *Liber confessionum* on lit *(passim)* : quod Deus non fecerat visibilia; — quod diabolus fecerat visibilia; — quod Deus non fecit cœlum et terram; — quod Deus non fecerat ista transitoria.

écoles d'Italie et au-delà de l'Adriatique, chez les Bulgares, il y en avait qui pensaient que le mauvais principe avait d'abord été créé bon et ne s'était séparé de Dieu que par un effet de sa libre volonté. C'était l'opinion des *Cathares mitigés*. Cette modification du dogme fondamental du catharisme, en établissant une sorte de subordination du principe mauvais au Dieu bon, avait déterminé quelques changements dans la cosmogonie, tout en laissant subsister au fond le caractère dualiste, commun aux deux fractions de la secte, la même morale, et les mêmes pratiques ascétiques.

Le Dieu bon a créé le monde supérieur qui est invisible, le monde des esprits et de la lumière. C'est la cité permanente dont parle l'Apôtre (1), où il n'y a ni mal, ni corruption, ni changement (2). Ce séjour céleste n'a aucun rapport avec le monde inférieur et de la matière. Le Dieu bon y a placé pour habitants des hommes formés d'un corps éthéré, d'une âme et d'un esprit qui est le guide de cette âme, et son ange gardien. Ce peuple d'élus a été créé dès le commencement des choses et tout à la fois; il est le troupeau choisi, le peuple d'Israël, la Jérusalem céleste. Il aurait continué de vivre dans la gloire de Dieu et une ineffable félicité, si le Dieu mauvais, poussé par la jalousie, ne se fut introduit dans ce séjour, sous la figure d'un ange resplendissant de lumière et de beauté. Par ses artifices il parvint à se faire aimer de ces âmes innocentes, sans défiance contre lui, à les détacher du Dieu bon et à les entraîner sur la terre.

Fier de sa victoire, il remonta dans le monde supérieur avec ses démons; mais cette fois il fut vaincu par l'archange Michel et ses légions et précipité du ciel qui

(1) Épître aux Hébreux, XII, 14.

(2) Quod de hiis quæ Deus fecerat, nichil poterat corrumpi, nec præterire, *Lib. confess.*, fol. 103.

se rompit sous le poids de sa chute. Relégué désormais dans son domaine, il s'appliqua à former un peuple à lui, à l'instar du peuple d'en haut, qui était au Dieu bon. En abandonnant leur primitive demeure, les âmes, victimes de ses séductions, y avaient laissé leurs corps immatériels et les esprits qui veillaient sur elles. C'est ce que les Cathares appelaient *la mort des habitants du Ciel.* Le Dieu mauvais les renferma dans des corps terrestres, espérant, par cette union avec la matière, se les assujettir à jamais et les empêcher de retourner au ciel. Exilées sur la terre, ces âmes sont condamnées à expier la faute qu'elles ont commise en se séparant du Dieu bon.

Elles sont descendues toutes en même temps dans le monde inférieur; elles ne proviennent point d'un seul couple primitif, comme nous l'apprend la Genèse. Le Dieu bon restant étranger au monde de son adversaire, le Dieu mauvais, il ne saurait y avoir ici-bas de nouvelle création d'âmes, en sorte que les âmes d'aujourd'hui sont les mêmes que celles qu'a trompées Lucifer. Cette théorie n'est pas sans analogie avec celle des néoplatoniciens et d'Origène sur la préexistence des âmes et leur emprisonnement dans les corps pour y faire pénitence de leurs péchés antérieurs.

Ce mythe de la création ouvrait à l'imagination des Cathares une libre carrière, et ils se plaisaient à l'orner de fictions qui ne manquent pas d'une certaine poésie.

Un nommé Raymond Centolh attestait devant les inquisiteurs qu'il avait entendu la femme d'Arnaud Bos de Gontaud, un jour de marché, raconter que le diable, ayant fait l'homme d'argile, demanda à Dieu d'envoyer une âme dans cette nouvelle créature. Mais Dieu lui dit : « Si tu le fais d'argile, il sera plus fort que toi et moi; fais-le plutôt du limon de la mer. » Le diable suivit ce conseil. Dieu alors ajouta : « C'est bien, maintenant il n'est

ni trop fort ni trop faible; » et il lui donna une âme (1). Suivant une autre version, Lucifer ayant façonné le corps de l'homme, Dieu, pour lui faire sentir sa faiblesse, lui dit : « Voyons si tu peux le faire parler. » Le diable s'y essaya vainement et se vit réduit à demander une âme à Dieu. Alors Dieu souffla dans la bouche de l'homme, qui aussitôt bondit, en criant au diable : « A présent, je ne suis plus à toi. »

Les plantes qu'engendre la terre ne poussent point par un effet de la volonté de Dieu, mais par l'action spontanée des forces de la nature (2).

Dans le dualisme mitigé, auquel se rattachait l'hérésie des Bogomiles, ce n'est plus, comme dans le dualisme absolu, l'antithèse éternelle de deux principes se limitant et se contrariant l'un l'autre; il n'y a qu'un Dieu seul éternel, maître tout-puissant et sans rival, préexistant au monde et au mal. Il a créé les esprits et c'est lui aussi qui a tiré du néant les quatre éléments de la matière. Mais il les a simplement produits, il n'a fait que leur donner l'existence. C'est un autre qui a combiné et coordonné ces éléments et qui les a revêtus des formes sous lesquelles ils se montrent à nous; c'est lui qui est le véritable Démiurge. Mais cette œuvre, il l'a accomplie en opposition aux volontés du Dieu bon. Cette manière de voir des dualistes mitigés paraît s'être introduite aussi dans nos contrées du Midi, puisqu'elle est énoncée dans une des dépositions consignées dans le *Liber confessionum* (3).

(1) Extrait des procédures des inquisiteurs contre les hérétiques albigeois; dans D. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. III, de l'édit. origin. Preuves, n° CCLXIII, col. 435.

(2) Quod Deus non faciebat florere et granare, sed terra hoc faciebat per se. *Lib, Confess.* fol., 63 v°.

(3) Item dixit quod bene audivit hæreticos loquentes quod omnia visibilia facta fuerant de voluntate et nutu Dei, tamen

Suivant les dualistes mitigés, le mauvais principe n'est pas infini et absolu par sa nature même; il est une des créatures du Dieu bon, un ange qui, voulant s'égaler à son maître, fut dégradé de sa condition première et chassé du ciel, avec les autres anges, complices de son orgueilleux égarement. Cette donnée cosmogonique était symbolisée par des mythes, aux couleurs plus ou moins poétiques, mythes qui rappellent les légendes des livres apocryphes de l'Ancien Testament. Nous nous abstiendrons de les rapporter ici et de nous étendre plus longuement sur les idées particulières au Catharisme mitigé, puisque, comme nous l'avons dit plus haut, elles étaient peu répandues dans les limites où nous circonscrit notre histoire locale, celle de la France méridionale. Il nous suffit d'avoir noté le point essentiel qui distingue les deux opinions en cours parmi les docteurs cathares.

Jusqu'à ce que les âmes soient régénérées par l'initiation et par leur entrée dans l'Église cathare, elles ont à parcourir une suite indéfinie de transmigrations à travers des corps d'hommes ou d'animaux, suivant le degré de leur culpabilité. Le dogme de la métempsychose, dont il est fait mention dans le *Liber confessionum* (1), est un trait de ressemblance de plus entre le système cathare et le Manichéisme qui avait lui-même fait cet emprunt au Bouddhisme indien.

Certains docteurs de la secte allaient jusqu'à fixer le nombre de corps que l'âme doit successivement habiter, sept, dix ou même seize. L'âme qui finalement avait été

ipse non fecerat. (Confession de R. Guillemette, épouse de Raymond Guillaume de Dezme, fol. 65 v°).

(1) Déposition de Pierre de Mazeroles, fol. 124 : item dixit quod audivit hæreticos dicentes quod qualibet anima hominis circumiebat tot corpora hominum, quousque posset salvari; sed non credidit quod anima quando exiebat de corpore, posset intrare aliud corpus.

l'apôtre saint Paul, en avait traversé trente-deux. La sanction pratique de ce dogme était, comme dans la croyance indienne, l'abstinence de la chair des animaux. Les tuer pour les faire servir de nourriture, c'était interrompre le cours des évolutions d'une âme pénitente et un crime énorme. Une exception était faite pour les reptiles, considérés comme le réceptacle des démons, et pour les poissons, comme étant d'une nature froide et d'une vitalité incomplète, suivant le préjugé physiologique en cours à cette époque. Les chroniqueurs contemporains nous apprennent que les soldats de la croisade, en arrivant dans le Midi, et sans avoir besoin d'entrer en discussion théologique avec les habitants, leur imposaient, comme épreuve, de mettre à mort, en leur présence, un poulet ou un animal quelconque, et, sur leur refus, ils les tenaient pour convaincus d'hérésie et les traitaient comme tels.

D'après l'opinion des Cathares sur la nature mauvaise de la matière, ouvrage du démon, on conçoit combien ils répugnaient à croire à la résurrection de la chair. A cet égard, le témoignage du *Liber confessionum* et du *Liber sententiarum*, ainsi que de tous les autres documents, est formel. Cet article de la foi catholique était un des cinq principaux sur lesquels portaient les interrogatoires des inquisiteurs (1).

De même qu'il y a deux Dieux, suivant le dualisme absolu, ou bien suivant le dualisme mitigé, un Dieu unique et un être mauvais qui lui est subordonné, il y a eu deux révélations distinctes que chacun de ces deux principes contraires a dictées et qui portent l'empreinte de cette double inspiration. Cette manière différente d'envisager, dans le canon des Écri-

(1) Ces cinq articles sont : 1° la création du monde visible par Dieu; 2° le baptême; 3° le mariage; 4° l'eucharistie; et 5° la résurrection de la chair.

tures, les livres de l'Ancien Testament et ceux de la Nouvelle Alliance, n'est pas propre seulement aux Cathares, mais aussi à leurs prédécesseurs, les anciens Manichéens, aux Gnostiques, et en général à toutes les sectes d'origine orientale et aux tendances ultra-ascétiques. Le chef de l'une des écoles du Gnosticisme, Marcion, si vigoureusement réfuté par Tertullien et par Eznig, un des plus savants docteurs de l'Église arménienne, au vᵉ siècle, Marcion avait composé, suivant cette méthode d'exégèse, son livre célèbre des *Antithèses*, dans lequel il s'attachait à faire ressortir les contradictions qu'il croyait apercevoir entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

Les Cathares, comme les hérétiques antérieurs, ne pouvaient se figurer qu'un Dieu jaloux, un Dieu de colère et de vengeance, tel que le leur représentait l'Ancien Testament, fut le même que le Dieu d'amour et de pardon qui s'est révélé dans les Évangiles. Pour prouver que les deux codes sacrés proviennent de deux sources opposées, ils citaient des passages dont ils signalaient l'apparente contradiction. Jéhovah a dit : « Je mettrai une inimitié entre toi et la femme » (Genèse III, 1) ; le Christ veut réconcilier toutes choses à lui, (Ép. aux Colossiens, I, 20). Le premier maudit, le second bénit; l'un se repent de ce qu'il a fait (Genèse, VI, 7), donc ce qu'il a fait est mauvais; l'autre est l'auteur de tout bien et de tout don parfait (S. Jacques, I, 17). Aux inductions qu'ils tiraient de ces passages et d'autres analogues, ils ajoutaient les arguments que leur suggéraient les qualités et les sentiments que les livres de l'Ancienne Alliance prêtent à Dieu, les expressions anthropomorphiques qui le peignent agissant comme les hommes, animé des mêmes sentiments, des mêmes passions. La loi sanguinaire du talion, l'usage barbare de la circoncision, les menaces de ven-

geance et de mort contre les ennemis, ne sauraient être d'un Dieu bon ; ils en inféraient que Jehovah est le Dieu mauvais. Ce n'est pas le Dieu bon qui a guidé Moïse et les patriarches ; Moïse a reçu la loi d'un trompeur, d'un jongleur, et lui-même n'a été qu'un imposteur et un magicien. Il est damné pour avoir exécuté les ordres de son maître, pour avoir été homicide, pour avoir commandé à son peuple des guerres d'extermination. Tous les autres patriarches des anciens temps sont voués à la damnation comme lui ; car il est écrit que tous ceux qui s'appuient sur les œuvres de la Loi, sont sous le coup de la malédiction (Ép. aux Galates, III, 10).

Cette loi n'ayant pas été donnée par le Dieu bon, est par conséquent mauvaise ; elle n'est qu'ombre et vanité et conduit, non au salut, mais à la perdition. Elle est fausse, parce qu'elle ne prescrit point la fraternité et la charité entre tous et qu'elle permet de haïr ses ennemis, contrairement au précepte évangélique ; elle a été abolie par Jésus-Christ.

Unanimes pour refuser toute créance et toute autorité aux livres mosaïques, d'après l'opinion générale et primitive de la secte, les dualistes absolus et les dualistes mitigés étaient divisés, quant au reste des livres de l'Ancien Testament. Tandis que ces derniers les rejetaient tous sans exception, les premiers ne proscrivaient que le Pentateuque et les livres historiques et admettaient les Psaumes, les Prophètes et les livres gnomiques, qui leur paraissaient exempts de l'inspiration du Dieu mauvais.

En interprétant les textes qu'ils acceptaient dans l'Ecriture Sainte, ils recouraient à l'allégorie et à des rapprochements plus ou moins forcés et arbitraires de certains passages, afin de les faire cadrer avec leurs hypothèses. C'est ainsi qu'ils entendaient du monde

supérieur, de la Jérusalem céleste, tout ce qui est dit de la Jérusalem terrestre et du monde d'ici-bas.

Ils prétendaient que les Prophètes avaient rendu leurs oracles dans le ciel, avant la création de l'univers visible par le mauvais Dieu. Ces voyants, purs esprits, avaient prévu longtemps à l'avance les destinées de cette portion des enfants de Dieu, qui se laissa prendre aux pièges du démon, et leurs prédictions avaient été apportées à ces âmes exilées et enchaînées dans les liens de la matière, pour réveiller en elles le souvenir et l'espérance de leur céleste patrie.

Cette distinction entre les vues des deux principales écoles de la secte, indiquée très-nettement par l'auteur de l'*Histoire des Cathares*, ne fut pas sans doute toujours rigoureusement suivie; car le livre que nous avons déjà mentionné plusieurs fois, le *Liber confessionum*, nous prouve que, dans le Languedoc, où prédominait le dualisme absolu, les hérétiques, en rejetant l'Ancien Testament, ne faisaient aucune réserve pour tel ou tel des livres qui le composent et n'admettaient que le code de la Nouvelle Alliance.

La science de la Bible avait une grande place dans l'enseignement de l'Église cathare. Le livre divin, interprété au gré des sectaires, tantôt dans un sens littéral, tantôt dans un esprit d'allégorie, servait à expliquer leurs erreurs, même les plus étranges, les plus éloignées de la doctrine orthodoxe et en même temps à soutenir et à propager leur polémique contre les théologiens catholiques. Dans toutes leurs cérémonies, ce livre formait le thème de leurs prédications.

III

LA RÉDEMPTION; MISSION ET NATURE DU CHRIST; LA VIERGE MARIE; SAINT JEAN-BAPTISTE.

Si l'âme humaine est d'une essence divine, si, par sa nature impérissable, elle est étrangère à ce monde matériel et de mort, elle est donc destinée à remonter un jour dans sa demeure primitive, le monde supérieur, d'où elle n'a été bannie que pour avoir cédé un instant aux suggestions du Dieu mauvais. La terre, domaine du démon, est pour l'âme un lieu d'exil et de punition. Par une conséquence qui semblait aux Cathares toute naturelle, la terre est le séjour des damnés, le véritable enfer, et ils affirmaient qu'il n'y en a pas d'autre.

Ces âmes déchues étaient, depuis des milliers d'années, retenues ici-bas, dans leur corps matériel, et sous l'empire du Dieu mauvais, lorsque le Dieu bon, touché de leur sort malheureux, résolut enfin de les délivrer. Il leur envoya un rédempteur, qui est Jésus-Christ. D'accord en apparence avec l'Église catholique sur la nécessité d'une réparation du péché originel par un médiateur divin, ils en différaient en ce sens que ce péché était, dans leur opinion, non point la transgression des ordres de Dieu par le premier couple humain, mais la séparation volontaire, quoique opérée par des influences sataniques, des âmes d'avec Dieu et les esprits leurs guides et leurs anges gardiens. Ils s'éloignaient encore davantage peut-être de la tradition chrétienne, en ce qui concerne l'incarnation du Sauveur, la nature divine de sa personne, le mode et le résultat final de sa mission. Ils le proclamaient *fils de Dieu,* tout en le considérant comme inférieur et subordonné au Père et comme sa créature. Cette définition, qui leur est commune avec les

disciples d'Arius, leur avait valu la dénomination d'*Ariens*, qui leur est donné quelquefois par les auteurs. Pour eux, Jésus est le premier, le plus grand de tous les esprits célestes, et c'est pour cela qu'ils l'appelaient *fils de Dieu.*

Il s'est incarné, non point en prenant une chair vivante et réelle, comme la nôtre, mais d'une nature particulière et immatérielle; car le corps de l'homme, on se le rappelle, a été fait, ainsi que tout le reste de la création, par le Dieu mauvais. Le Christ n'a pu s'humilier jusqu'à descendre dans le sein d'une femme; le corps qu'il a revêtu n'était qu'un fantôme et une apparence, de la même substance que celle qu'il avait dans le ciel, comme tous les habitants du domaine du Dieu bon. S'il a pris la ressemblance humaine, c'est afin de se rendre méconnaissable aux yeux du Dieu mauvais, le tromper et l'empêcher de mettre obstacle à l'œuvre de la rédemption.

Durant son passage sur la terre, les actions du Christ, ses miracles, les souffrances de sa passion et sa mort ne s'accomplirent qu'en apparence; un larron ayant sa figure fut crucifié à sa place (1); sa mort n'a pas eu un mérite expiatoire, puisque son corps était immatériel et impassible; elle n'a servi en rien à notre réhabilitation. Sa mission n'avait d'autre but que de révéler aux hommes une science supérieure, le sens véritable de la parole divine, et de leur apprendre à s'affranchir du joug de la matière et à mériter la faveur de remonter dans le séjour céleste.

Ce corps immatériel n'avait pas été soumis aux lois ordinaires de la génération. Le Christ n'avait fait que traverser la Vierge, sa mère, en entrant en elle par l'ouïe,

(1) Willelmus de Vilela, miles, testis juratus, dixit quod audivit ab hæreticis dici quod filius Dei non fuit crucifixus, sed quidam latro in figura ipsius. *Lib. Confess.*, fol. 101.

lors de la salutation angélique et il en était sorti par la même voie.

Le corps de la Vierge elle-même était d'une substance analogue à celle de l'esprit céleste qui devait naître d'elle. Marie fut un ange du ciel, comme son fils, un être immaculé, digne de donner passage a un être pur, sans lui communiquer la moindre souillure. Il s'ensuit qu'elle n'a pu naître de parents humains ; car, dans ce cas, son corps aurait participé de la nature mauvaise de la matière. Certains croyaient qu'elle avait été une femme ordinaire qui, par une mystérieuse opération, avait engendré un Christ fantastique, un personnage surnaturel. Mais tous s'accordaient à ne lui attribuer aucun pouvoir auprès de son fils et à ne pas lui rendre de culte (1).

Au sujet de saint Jean-Baptiste, les Cathares, comme les hérétiques anciens dont ils étaient les continuateurs, professaient deux opinions. Les partisans du dualisme absolu regardaient le Précurseur comme un des démons du Dieu mauvais, chargé d'entraver l'œuvre du Christ, en opposant à son baptême spirituel un baptême matériel ou *hylique*, administré avec de l'eau, un des éléments de la matière (2). Les dualistes mitigés au contraire soutenaient que saint Jean a été un envoyé de Dieu et que cet apostolat lui a mérité de naître d'Elisabeth par la vertu de l'Esprit-Saint.

Dans la conception cathare de la Trinité le Saint-Esprit vient après le Père et le Fils, mais sans être Dieu, pas plus que le Fils. Il est d'une substance différente de celle des deux autres personnes et leur inférieur. On lui

(1) Dixit quod audivit dici a dictis hæreticabus quod ipsæ habebant majorem potestatem salvandi quam sancta Maria. — Confession de Guillemette, sœur de Pons Ribeira. *Lib. confess.*, fol. 103.

(2) Dixit quod audivit hæreticos dicentes quod beatus Johannes Baptista erat diabolus. — Confession de Na Gauzia, veuve de Raymond Sans. *Lib. confess.* fol. 142.

donnait le nom *d'Esprit principal*, comme le chef de tous les esprits célestes. Sa beauté est ineffable et le bonheur des anges est d'être sans cesse en contemplation devant lui. Quoique placé à un rang subalterne par la théologie cathare, il y remplit néanmoins un rôle considérable. Il est le souverain consolateur, le Paraclet par excellence, et c'est en son nom que dans le *consolamentum*, cérémonie dont il sera question tout à l'heure, le néophyte recevait le sceau de l'initiation et devenait un parfait chrétien ou, comme on disait simplement, un *parfait*. Une fois en possession de cette grâce, tous les efforts de sa vie devaient tendre à conserver en lui la plénitude de l'Esprit-Saint. Le péché, l'infraction aux règles ascétiques de la secte, lui enlevaient le privilège conféré par le sacrement qu'il avait reçu, et le faisaient retomber dans un état d'indignité et de réprobation.

Ed. DULAURIER.

(*A suivre*)

PIERRE D'URFÉ

GRAND ÉCUYER DE FRANCE

ET

JEAN DE JAUCOURT

Les documents publiés à la suite de cette notice sont la révélation de deux faits intéressants qui paraissent avoir échappé aux historiens : une conspiration bourguignonne en faveur de l'archiduc Maximilien, et l'arrestation par ce prince du grand-écuyer de France, qu'il retint comme otage et enferma dans une basse-fosse, malgré sa qualité d'ambassadeur.

Dans les premiers mois de l'année 1485, cinq personnages considérés comme les agents les plus dangereux de l'archiduc dans le duché de Bourgogne étaient amenés prisonniers à Paris. On les accusait de différentes menées criminelles, entre autres d'avoir pris l'engagement de se reconnaître sujets de Maximilien et de le servir dans ses tentatives armées contre la province nouvellement réunie à la couronne ; en outre on leur imputait un vol de titres importants de la Chambre des Comptes de Dijon. Des pièces sous-

traites, les unes avaient été expédiées hors du royaume, et les autres, réservées au même sort, étaient tenues cachées en attendant l'occasion propice.

L'entreprise avait à sa tête un homme autrefois puissant dans le duché par le nombre de ses fiefs, et qui y avait conservé de nombreuses intelligences. Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, après avoir été au service de Charles-le-Téméraire en qualité de capitaine de cent lances, avait profité de l'amnistie générale accordée par Louis XI, dès le 19 janvier 1477, et s'était rallié, du moins en apparence, à la politique de ce prince, qui, dans l'espoir de se l'attacher, ne lui refusa aucune faveur. Nommé successivement bailli de Dijon, puis gouverneur de la ville et du comté d'Auxerre, pourvu d'une charge de Chambellan du Roi (1), il obtint de plus des lettres d'abolition pour son cousin, Philibert de Digoine, poursuivi et décrété de prise de corps parce qu'il avait « conduit diverses entreprises au préjudice du Roi et livré au duc de Bourgogne plusieurs places fortes de Nivernois » (2). Néanmoins Villarnoul ne tarda point à abandonner le service du roi pour s'attacher à la for-

(1) Par provisions données à Arras, le 6 septembre 1477 (La Thaumassière, *Hist. du Berry*, p. 920). Commynes, liv. IX, chap. 6, dit que le roi donna à Jaucourt 500 l. de pension à prendre sur les finances ordinaires et extraordinaires.

(2) Trésor des Chartes, JJ. 205, fol. 275. Ces lettres sont datées du mois d'avril 1478.

tune de Maximilien d'Autriche. « Ce prince, dit la Thaumassière, considérant son mérite et sa haute suffisance au fait de la guerre, lui donna la lieutenance générale et conduite de ses armées en Bourgogne, en hayne de quoy Louis XI confisqua toutes ses terres et fit démolir jusques à quatorze de ses places à pont-levis (1) ». Dès lors tout dévoué à son nouveau maitre, il usa largement de son influence en Bourgogne pour lui recruter des partisans. Quels étaient exactement ses projets et ses moyens d'action ? Comment le complot fut-il découvert, et dans quelles circonstances eut lieu l'arrestation ? Toutes ces particularités demeurent malheureusement ignorées.

Des complices de Jean de Jaucourt, deux au moins ne sont point des inconnus. Jean de Cussigny, abbé du Moutier-Saint-Jean, avait pris part, l'année précédente, aux Etats-généraux réunis à Tours, comme député du clergé du bailliage de Dijon. Etienne Ducret, auditeur à la Chambre des Comptes de Bourgogne, se montra, dès les premiers jours de l'occupation française, un des plus zélés soutiens du nouvel état de choses et courut même des dangers personnels dans les soulèvements populaires, parce qu'on le rangeait dans la

(1) *Loc. cit.* Les biens confisqués de Jean de Jaucourt et de sa femme, Agnès du Plessis, furent donnés à Jean Raguier, conseiller du roi et receveur-général en Normandie (Rossignol, *Hist. de Bourgogne. Conquête après la mort de Charles-le-Téméraire*, p. 166, in-8°, Dijon, 1853).

catégorie des *gros* qui s'étaient vendus au roi de France. Georges de la Trémoïlle et son successeur, Charles d'Amboise, le chargèrent de plusieurs missions de confiance. Son nom figure, parmi ceux des commissaires, au bas de l'inventaire des meubles et titres du palais de Dijon dressé officiellement par le premier gouverneur de la province. Durant les mois de novembre et de décembre 1478, on le retrouve parcourant l'Auxois en compagnie du bailli de cette contrée ; ils s'occupaient activement de provoquer et de recueillir des serments de fidélité au roi et au dauphin et des promesses d'assistance contre ceux qui se déclareraient en faveur de Marie de Bourgogne (1). Ses services ne lui parurent sans doute pas suffisamment récompensés et il s'en vengea par la trahison. Quant aux deux autres personnages nommés au procès, frère Jean de Gondebault, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, et Jean de Brézilles, ils étaient beaucoup moins compromis.

D'abord enfermé dans le château du Louvre, le s[r] de Villarnoul fut transféré, le 30 avril, à la Conciergerie du Palais, où il eut pour prison une chambre haute de la tour carrée, sous la surveillance de trois huissiers désignés spécialement. Jean de Cussigny fut également incarcéré à la Conciergerie, et on détint les trois autres dans les cachots du Petit Châtelet. Le Parlement, saisi de l'affaire,

(1) Rossignol, *op. cit.* pp. 92, 137, 234, 261.

reçut du roi l'ordre le plus pressant d'instruire avec rapidité le procès des conjurés. Les premiers jours de mai furent consacrés à l'information, aux interrogatoires des accusés et des témoins, et, le 11 de ce mois, la cour décida la mise à la question de Villarnoul sur le petit et, au besoin, sur le grand tréteau, « afin de sçavoir plus amplement par sa bouche la vérité des cas sur lesquelz il avoit esté interrogué ». Donc, à cette date, les procédures étaient fort avancées. Etienne Ducret était déclaré suffisamment convaincu et l'arrêt définitif tout prêt à être rendu. Pendant quatre mois, néanmoins, l'affaire demeure en suspens. Ce n'est qu'à la fin d'août qu'un nouveau mandement royal enjoint aux juges de prononcer leur sentence sans plus tarder, mais de surseoir à l'exécution. Les arrêts rendus, le 27 août, contre Jaucourt et Ducret, les déclarent criminels de lèse-majesté et les condamnent à être traînés sur la claie jusqu'aux Halles, décapités et ensuite écartelés. Le texte porte en outre que leurs têtes seront fixées sur deux lances au pilori, leurs membres attachés à des potences aux quatre principales portes de Paris, et leurs corps suspendus au gibet. Tout autre cependant devait être le sort des cinq prisonniers.

Après tant de hâte au début, pourquoi ces longs délais entre l'instruction et le jugement, pourquoi cet ajournement de l'exécution capitale ? C'est que dans l'intervalle il s'était produit un événement de très-grave conséquence, qui modifiait singulière-

ment la situation. Pierre d'Urfé (1), grand-écuyer de France, envoyé auprès de l'archiduc, fut saisi à Bruges par ordre de celui-ci, retenu prisonnier, au mépris de son titre d'ambassadeur du roi de France, et enfin jeté dans une basse-fosse du château de Villeborde. Justement émue, la régente envoya successivement plusieurs personnages pour s'informer des motifs et du but de cet attentat. Après s'être refusé à recevoir les premiers députés, Maximilien finit cependant par déclarer que l'emprisonnement du grand-écuyer avait été exécuté en représaille de l'arrestation de Villarnoul et de ses complices, qu'il le retenait comme otage et se proposait de lui faire subir le même traitement qui serait infligé à ses serviteurs. S'ils lui étaient renvoyés sains et saufs, immédiatement l'ambassadeur serait rendu à la liberté. De nombreux pourparlers ne servirent qu'à affirmer la résolution immuable de l'archiduc. Subir sa volonté était le seul moyen de sauver la vie de Pierre d'Urfé; on s'y résigna, et les conspirateurs bourguignons, soustraits au supplice par l'intervention de leur puissant protecteur, furent échangés contre le grand-écuyer.

(1) Pierre d'Urfé, seigneur de la Bastie, de Saint-Géran, de Montagu et de Rochefort, bailli de Forez, et sénéchal de Beaucaire, avait été pourvu de l'office de grand écuyer par lettres données à Blois le 1 novembre 1483. Il était de plus, à cette époque, capitaine du château de Bourbon. Sa mort arriva le 10 octobre 1508. (Voy. le P. Anselme, tome VIII, p. 196).

Tels sont, exposés sommairement, les faits qui m'ont paru mériter d'être mis au jour. On remarquera, dans le mémoire contenant les instructions données aux deux commissaires chargés de la négociation avec le Parlement, les raisons qui décidèrent le Conseil royal pour la mise en liberté pure et simple. Elles marquent exactement la différence que l'on faisait entre les lettres de rémission et les lettres d'abolition.

Paul GUÉRIN.

PROCÉDURE CONTRE JEAN DE JAUCOURT
ET SES COMPLICES

Du mercredi xxvij^e jour d'avril mil CCCC. IIII^{xx.} et cinq, au Conseil en la grant chambre (1).

Veues par la court les lectres missives à elle escriptes par le Roy, desquelles la teneur s'ensuit :

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement à Paris.

Noz amez et feaulx, Nous avons receues les lectres que nous avez escriptes et oy la creance que nous ont dicte de par vous noz amez et feaulx maistres Jehan Bouchart (2), conseiller en nostre court de Parlement et Robert Thiboust, aussi nostre conseiller et advocat en nostre dicte court (3), sur laquelle les avons expediez et despeschez, et fait la response telle que par eulx pourrez savoir. Au surplus touchant le fait des prisonniers de Bourgoigne, nous avons ordonné que le s^r de Villarnoul, estant à présent en nostre chastel du Louvre, sera amené en la Consiergerie de nostre palaiz, pour par vous estre procedé en toute deligence à l'expedicion de son procès, ainsi que adviserez estre à faire par raison. Si nous vueillez servir en ce et en autres choses qui concernent le bien de la justice de nostre Royaume et la conservacion de noz droiz, auctorité et souverainté, ainsi

(1) Ces extraits proviennent du registre criminel du Parlement, coté X 2a 48.

(2) Reçu conseiller entre les années 1466 et 1469.

(3) Depuis le 11 août 1483. Seigneur de Bailly et fils d'un président au Parlement, il obtint la même charge le 9 juin 1487 et mourut le 21 mai 1503.

que nous en avons en vous nostre parfaicte et entiere confiance. Donné à Rouen, le XIXe jour d'avril.

Sic signatum : Charles, J. Mesme.

Oyz aussi sur ce maistres Jehan Bouchart, conseillier du Roy en ladicte court et Robert Thiboust, advocat dudit seigneur en icelle court, et tout considéré;

Ladicte court, en ensuivant le contenu esdictes lectres, a ordonné et ordonne que le s^r de Villernoul nommé en icelles lectres, à present prisonnier par ordonnance du Roy au Chasteau du Louvre en ceste ville de Paris, sera amené en la Consiergerie et illec gardé par aucuns des huissiers de ladicte court, qui ad ce par elle seront commis, afin d'estre procedé à la perfection de son procès, ainsi que de raison sera.

Du samedi derrenier jour d'avril M. CCCC. IIII^{xx}. et V.

Aujourduy le s^r de Sainct-Venant, capitaine du chastel du Louvre en ceste ville de Paris, en ensuivant les lectres missives à luy rescriptes par le Roy, desquelles la teneur s'ensuit :

A nostre amé et feal conseiller et chambellan, le seigneur de Sainct-Venant, capitaine de nostre chastel du Louvre, à Paris.

De par le Roy

Nostre amé et feal, nous avons esté advertiz de ce qui a esté fait touchant le procès du seigneur de Villernoul, escuier, prisonnier en nostre chastel du Louvre, soubz vostre garde. Et pour ce que desirons justice en estre faicte à telle fin que de raison, ensemble des autres prisonniers amenez du pays de Bourgoigne, nous vous mandons et enjoignons que baillez et delivrez icelluy seigneur de Villernoul aux commissaires par nous or-

donnez à faire son procès, pour estre mené en la Consiergerie de nostre palaiz. Et gardez que en ce n'ait faulte. Et en rapportant ces presentes signées de nostre main, vous en serez tenu quicte et deschargé partout où il appartiendra. Donné à Rouen, le XIXe jour d'avril. *Sic signatum*, Charles, J. Mesme ;

Et l'ordonnance de la court faicte le XXVIIe jour de ce present moys, a baillé et delivré ès mains et en la puissance de ladicte court messire Jehan de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villernoul, qui luy avoit est baillé prisonnier en garde de par ledit seigneur. Lequel s^{r} de Villernoul a esté amené de par ladicte court prisonnier en la Consiergerie du palais et mis pour prison en la tour carrée en une chambre par hault. Et par icelle court luy ont esté baillez pour gardes Nicolas Lemercier, Nicolas Lombart et Jehan Paris, huissiers en ladicte court, ausquelz et à chacun d'eulx elle a enjoinct de le garder tellement et si seurement que aucun inconvenient n'en adviengne, pour faulte de bonne et seure garde, sur peine d'en respondre et de s'en prendre à eulx ; et leur a defendu qu'ilz ne le laissent parler à aucune personne, sans le congé et permission d'icelle court.

Du mercredi xj^{e} jour de may mil CCCC. IIII^{xx}. V.

Veu par la court le procès fait tant en ladicte court que ailleurs par ordonnance du Roy à l'encontre de messire Jehan de Digoine (1), dit de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoul, frere Jehan de Cusigny, abbé de l'abbaye du Moustier-Sainct-Jehan (2), prisonniers en la Consiergerie,

(1) Ce nom de Digoine lui fut donné parce qu'il succéda à sa parente Madeleine de Digoine, veuve de Guy de Bar.

(2) Abbaye de Bénédictins, située dans la Côte-d'Or, diocèse de Langres.

Estienne Decray, frère Jehan de Gondebault, dit Camelyne, religieux de l'ordre Sainct-Benoist, et Jehan de Brezilles, prisonniers ou petit Chastellet de Paris, les confessions desdiz prisonniers, et tout consideré;

Deliberé et conclud a esté par ladicte court, en tant que touche les procès desdiz s^r de Villarnoul et abbé du Moustier-Sainct-Jehan, qu'ilz ne sont encores en estat de juger. Et sera ledit s^r de Villarnoul mis en question, afin de savoir plus amplement par sa bouche la verité des cas sur lesquelz il a esté interrogué. Et pour ce faire se transporteront Messieurs en la Chambre de la Question, et illec feront venir par devers eulx ledit seigneur de Villarnoul, lequel ilz interrogueront de rechef, et s'il ne veult dire autre chose qu'il a fait, il sera livré aux questionneurs, qui le despoulleront, asserront sur la pierre, lyeront et estanderont en la question sur le petit tresteau et, se besoing est, selon la forme et contenance qu'on verra en luy, sur le grant tresteau, afin de savoir par sa bouche la verité desdiz cas. Et en tant que touche le procès dudit Estienne Ducray, il est en estat de juger, mais pour le present ne sera procedé au jugement d'icelluy, et pour cause. Et au regard desdiz frere Jehan de Gondebault et Jehan de Brezilles, ilz seront elargis parmy ledit petit Chastellet, jusques à ce que par ladicte court autrement en soit ordonné.

Du vendredi xxvj^e jour d'aoust mil CCCC. IIII.^xx. et cinq.

Veues par la court les lectres missives à elle escriptes par le Roy touchant l'expedicion des procès de messire Jehan de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoul, Estienne Ducret, frere Jehan de Cussigny, abbé du Moustier Sainct-Jehan, frere Jehan de Gondebault, dit Cameline,

et Jehan de Brezilles, prisonniers en ladicte court par ordonnance du Roy, desquelles lectres la teneur s'ensuit :

A noz amez et feaulx conseillers les presidens et gens de nostre court de Parlement à Paris.

De par le Roy

Nos amez et feaulx. Pour ce que desirons l'abreviacion du procès du seigneur de Villarnoul, nous voulons et vous mandons que procedez au jugement et decision de son dit procès, et, avant aucune pronunciacion de vostre arrest, advertissez nous en toute deligence, en surçoient à l'encontre de luy toutes execucions jusques ad ce que par nous autrement en soit ordonné. Si gardez que en ce n'ait faulte. Car tel est nostre plaisir. Donné à Marcousiz, le xxie. jour d'aoust. *Sic signatum* : Charles, Damont. — Et tout consideré ;

Deliberé et conclud a esté par la court de proceder à l'expedicion et jugement desdiz procès. Et ce fait a esté commancé à lire, et y a esté besongné jusques à l'eure de dix heures, sans y avoir esté prins fin.

Du samedi xxvij^e jour d'aoust.

A esté parachevé de veoir et lire le procès du s^r de Villarnoul et de Estienne Ducret et sur iceulx prins fin et conclusion et arrestz, lesquelz ladicte court, eu regard aux lectres missives à elle escriptes par le Roy, le jour d'yer enregistrées, a envoyé devers ledit seigneur, encloz dedans certaines lectres missives par elle escriptes. Et oultre a ordonné ladicte court que l'execucion desdiz arrestz surcerra jusques au bon plaisir du Roy et que par icelle court autrement en soit ordonné.

Veu par la court le procès fait, tant par elle que par devant certains commissaires ordonnez par le Roy, à l'encontre de messire Jehan de Jaucourt, chevalier, sei-

gneur de Villarnoul, pour raison de plusieurs conspiracions, machinacions et entreprinses faictes contre le Roy et la chose publique de son Royaume, desquelles il estoit couppable, consentant, conducteur et faulteur, avoir prins charge et instructions pour les conduire, aussi du furt et transport de certains tiltres estans en la Chambre des Comptes du Roy à Dijon, qu'il a sceu, conduit, pourchassé, et pour icelluy faire a fait bailler argent, d'avoir aussi fait serment et soy declairé subget et prest à servir en armes le duc d'Aultriche, quant il fust venu conquerir le pays de Bourgongne; ensemble ses confessions sur ce faictes et signées de sa main, qu'il a recongnues en ladicte court, et les confessions d'autres ses complices, et tout considéré;

Il sera dit que ladicte court a declairé et declaire ledit de Jaucourt estre crimineulx de crime de leze-majesté, et comme tel l'a condemné et condemne à estre trayné sur une claye, depuis la Consiergerie de ce palais jusques devant le Chastellet, d'illec estre mené ès halles de Paris et là decapité et esquartellé, ses quatre membres attachez en quatre potences ès quatre principalles portes de Paris, et sa teste mise en une lance sur le Pillory et son corps pendu au gibet de Paris; et declare tous et chacuns ses biens estre acquiz et confisquez au Roy.

Bellefaye (1) rapporteur.

Veu par la court le procès fait, tant par elle que par

(1) Martin de Bellefaye, seigneur de Ferrières en Brie, avocat au Châtelet en 1454, lieutenant criminel du Prévôt de Paris en juillet 1460, résigne cette charge le 26 février 1462 pour devenir conseiller lai au Parlement. Il est connu par ses démêlés avec Olivier le Dain (G. Picot, *le Procès criminel d'Olivier le Dain*, mémoire lu à l'Académie des Sciences morales, 1877), et fut l'un des exécuteurs testamentaires de Villon (*Etude biogr. sur François Villon*, par A. Longnon. Paris, Menu, 1877, p. 105). Il mourut en 1502 et fut inhumé en l'église Saint-Germain l'Auxerrois.

devant certains commissaires ordonnez par le Roy, à l'encontre de Estienne Ducret, clerc et auditeur des comptes en la Chambre des Comptes du Roy à Dijon, pour raison d'aucunes lectres et tiltres appartenans audit seigneur et estans en son Trésor en sadicte Chambre des Comptes, lesquelz ledit Ducret furtivement a prins et transportez jusques hors le Royaume, en a mussé et latité d'autres en entencion de les transporter, pour ce faire prins argent; d'avoir aussi esté couppable, consentant et faulteur de plusieurs entreprinses et machinacions faictes et practiquées contre le Roy et son Royaume, qu'il a teues, et s'est declairé subgect et prest de servir en ce qu'il eust peu le duc d'Austriche et tenir son party, quant il fust venu en armes pour conquerir le pays du duc de Bourgongne, ensemble ses confessions faictes sur ce, signées de sa main, et par luy recongnues en ladicte court; veues aussi les confessions d'autres ses complices, et tout consideré;

Il sera dit que ladicte court a declairé et declaire ledit Ducret crimineulx de crime de leze-majesté, et comme tel l'a condemné et condemne a estre trayné sur une claye depuis la Consiergerie de ce Palais jusques devant le Chastellet, d'illec estre mené ès halles de Paris et là decapité et escartellé, ses quatre membres attachez en quatre potences ès quatre principalles portes de Paris, et sa teste mise en une lance sur le pillory, et son corps pendu au gibet de Paris; et declaire tous et chacuns ses biens estre acquis et confisquez au Roy.

Bellefaye rapporteur.

(*A suivre.*)

HARANGUE

ADRESSÉE AU NOM DE LA VILLE DE MARSEILLE

A LA REINE CHRISTINE DE SUÈDE

Le document suivant nous a été communiqué par M. le comte Dedons de Pierrefeu, capitaine au 65e d'infanterie. Il est particulièrement curieux à cause du mauvais goût qui le caractérise; néanmoins il nous a paru qu'il méritait d'être publié, parce qu'il ne figure pas dans le *Recueil des harangues qui ont esté faites à la Reyne de Suède en toutes les principales villes de ce royaume, depuis son entrée jusques à sa sortie*. Paris, Barbier, 1660, in-8°. Il est reproduit d'après une copie du temps.

Ulysse Robert.

Harangue que fist noble Balthezard de Viaz conr du Roy en ses conseils d'estat et privé et gentilhomme ordinaire de sa Chambre desputé de la ville de Marseille, avec noble Gaspard Lédeon escuyer, chevalier de l'ordre du Roy, pour aller receuoir et salluer la serenissime princesse Christine Marie Alexandrie, reine de Suede, des Gotz et des Vandalles, arriuant inopinement en nos mers, le xxix juillet 1656 sur l'une des galleres du pape, où il parla ainsy :

Madame, si autre fois les Romains se resjouirent si fort, a l'arivée d'Esculape, lhors que venant de Grèce le

receurent sur le Tibre comme le Dieu tutelaire qui devoit apaiser le mal contagieux qu'afligeoit leur ville, tout le peuple et le Sénat applaudirent a son abort couronerent de fleur le nauire qui l'aportat et lui dresserent a l'instant des temples et des statues pour le rendre propice.

Madame, la ville de Marseille a plus juste raison tressaillit de joye voyant aborder vos galleres en nos mers, acompagnées des aplaudissementz des nymphes et des tritons qui suivent vos voiles, et Vostre Majesté comme une deité plus salutaire que celle que l'histoire romaine nous raporte et qui chassera par les doux et favorables aspectz qui sortent de vos yeux toutes les mauvaises influences de ces astres malins qui semblent nous menasser et envier au bonheur et au contentement que nous esperons recevoir de vostre arrivée.

Ce soubçon de mal et vostre descente inopinée en ceste ville la surprent et l'empeche de rendre avec plus de soing a V. M. tous les honneurs qu'elle merite et que le Roy nous comande de luy deferer comme a sa personne propre.

Mais que porrions nous faire qui feust digne de recevoir la plus grande rayne que les siecles passés ayent jamais eu et que les aduenirs auront peine de croire qu'ayés esté si grande et si auguste comme le presant vous considére.

Toutes les vertus royalles et l'esperience de regir les septres sont tellemant attachées a Vostre Majesté que nous n'en recognoissons point d'autre qui les possède avec plus de perfections et ault une gloire si esclatante qui jette ses rayons sur tous les endroitz de la terre.

Car vous imités nos Clotildes et nos Blanches en vostre pieté et les Semiramis en leur magnificence. A vostre courage cèdent les Panthésilées et aux attraictz charmans de vos appas vos Amalasontes Suadoises. Vous esgallés les

Zenobies en chasteté et toutes les Muses en leur savoir et parlés avec elles l'hebreu, le grec et le latin et presque toutes les autres langues de l'Europe, et avec un de nos poetes j'ose dire plus veritablemant et en paroles qui vous sont tres inteligibles :

Hæc ignara viri vacuoque assueta cubili
Doctrina et iilvis primos instruserat annos
Non calathis mollita manus, sed qualis Enyo
Arma ferens stravisse feras immitis amabat

Aussi estes vous fllhe de ce grand Gustave dont les illustres victoires ont rampli l'uniuers de son nom et luy ont aquis la gloire d'avoir esgallé des Cesars et d'Alexandre.

Mais toutes grandes qu'elles sont, on le peult vanter d'un plus grand chef d'œuvre qu'il a faict et quy passe tout ce que la Grèce et l'Italie ont jamais veu de mieulx faict et qui peult faire honte non sulemant a la figure de Minerve, mais encore a sa naissance. Il n'est pas dificile d'entendre que je veultz parler, Madame, de V. M. en laquelle sulle on peult dire que ce grand heros vostre pere a faict et produict un continuel miracle et luy a imprimé ceste genereuse ambition de conquester plustost les cœurs des hommes que les monarchies du monde. Ce que n'abesse pas tant, mais bien rellève plus hault ce désir ambitieux, la terre a ses bornes et la volonté de les posseder a esté a plusieurs, mais cest esprit qu'on admire en vous et qui ne se peult mesurer ny comprendre ce coeur qui est audessus des sceptres et des couronnes et quj les donne et les graces quj vous font reigner sur nos affections ne surpassent elle pas cest esprit ce coeur et ces graces tous les trophées des plus grands Roys et tous les advantages des Reines plus glorieuses du monde.

Dez la premiere veue arrester a vous les ames plus convoituses et les moins nées a la servitude et faire

naistre en elles une sorte d'amour qui cognoisse la raison et qui ne sache ce que c'est du desir et de l'esperance, Ce sont des effectz qu'on ne les peult comprendre qu'en l'idée des essances divines et qu'en la consideration de vous mesme.

Ainsi en est il de ceste grande lumiere d'esprict qui vous faict voir d'abord la verité des choses et vous les faictes paroistre en l'exercisse de vos actions toutes royalles.

Les années, MADAME, ne me suffiroient pas pour debiter a Vostre Majesté le moindre de ces puissantz charmes qui m'attirent a son admiration et commant dans un petit momant de temps que j'ay heu de me presanter a elle nay je osé l'entreprendre sans crainte de donner a ceste mer le nom de ma temerité.

MADAME, je l'ay faict et my suis conduict par les heureus auspices de vos regardz et par les ordres que toute la ville nous a donne d'offrir en general et en particulier a V. M. nos très humbles respectz et nos obeissances, etc.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES TRÉSORS DE QUELQUES ÉGLISES DU RESSORT DU PARLEMENT DE PARIS

AU XVIIIe SIÈCLE

Au lendemain de Rosbach, pour mener à terme une entreprise dans laquelle la France perdit tant d'hommes et qui ruina ses finances, il fallut que la royauté recourût à des ressources extraordinaires. Louis XV se vit dans la nécessité de renouveller les mesures que son bisaïeul avait déjà prises en 1690 : il envoya son argenterie à la Monnaie et invita ses sujets à imiter son exemple.

« La rentrée des fonds dans les différentes « caisses pouvant être retardé par la difficulté de « la circulation et les circonstances présentes « exigeant un secours actuel, nous nous sommes « déterminés à faire porter notre vaisselle à l'Hô- « tel des Monnoies. Nous avons d'autant plus « volontiers adopté cet expédient que nous regar- « dons les sacrifices les plus marqués comme « honorables pour nous dès qu'ils peuvent être « utiles à nos peuples. »

Ainsi s'expriment les lettres patentes du 26 octobre 1759. Afin que les particuliers trouvassent

un avantage réel à la fonte de leur vaisselle, le roi en fixait le prix à un taux très-élevé ; il faisait ainsi remise du droit de seigneuriage et du droit de contrôle.

Jusqu'au 31 décembre 1759, un registre devait être ouvert dans chaque Hôtel des Monnaies ; on y inscrirait le détail et l'estimation des pièces apportées pour être fondues. Le quart de leur valeur devait être payé sur le champ en espèces ; des reconnaissances qui seraient reçues comme argent comptant dans tous les emprunts royaux devaient servir à solder le reste et fournir un intérêt de 5 pour 100 tant qu'elles demeureraient entre les mains de leurs possesseurs. Le registre devait être clos au mois de janvier 1760. On dresserait ensuite un état des objets déposés, paraphé à Paris et à Lyon par le premier président et le procureur général, dans les provinces par les juges-gardes des Monnaies. Adressé au contrôleur général des finances, le montant de cet état serait payé aux directeurs des monnaies par l'adjudicataire des fermes générales, sur le prix de son bail. Telles furent les principales dispositions des lettres du 26 octobre 1759.

L'exemple donné par le roi fut-il suivi par tout le monde ? c'est ce que nous ne saurions dire ; il est toutefois probable que le désir de donner au souverain des preuves de leur attachement poussa bien des gens à sacrifier leurs objets précieux. Mauvaise en elle-même, puisque ce n'était qu'un

misérable expédient financier, la mesure n'avait pas pourtant le caractère vexatoire des mesures analogues qui plus d'une fois furent prises au moyen âge. Philippe le Bel, par exemple, n'aurait pas invité, mais bien forcé les gens à lui apporter leur argenterie. Quoiqu'il en soit, nous verrons plus loin que dans certaines provinces, en Bourgogne, par exemple, Louis XV ne rencontra pas tout le zèle qu'il aurait désiré et en témoigna son mécontentement.

Cette résistance vint surtout des fabriques et c'est pourtant chez elles qu'on pouvait le moins s'attendre à la rencontrer. Car, si pour les particuliers, pour la plupart du moins, se conformer au désir du roi, était de leur part un acte purement bénévole, on pouvait penser qu'il n'en serait pas de mêmes des églises. Leurs trésors n'appartenant à personne, n'étant en somme que des dépôts confiés aux fabriques, dès lors il semblait plus facile de leur faire prendre le chemin de la Monnaie, puisque l'intérêt personnel des fabriciens n'était pas en jeu. Le dévouement au roi devenait en quelque sorte public et plus d'un fabricien garderait précieusement sa propre vaisselle qui enverrait avec joie à la fonte les objets dont il n'était que le dépositaire. D'ailleurs on comptait beaucoup sur l'influence des évêques, et, les prélats une fois gagnés, il serait bien difficile de résister à la volonté du roi.

Comme il pouvait y avoir malentendu, les

lettres du 26 octobre 1759 ne parlant que de la vaisselle d'argent, le Conseil d'État arrêta le 11 novembre (1) que les ouvrages d'or seraient payés également suivant leur titre et de la même manière que les ouvrages d'argent; du reste, la Cour des Monnaies, dès le 5 novembre, en enregistrant les lettres patentes avait déjà prévu le cas : elle avait dressé un tarif particulier pour les matières d'or (2). L'arrêt du Conseil d'Etat ajouta que les fractions de sous et de deniers qui, régulièrement, auraient dû figurer sur les reconnaissances, seraient payées comptant en sus du quart de la valeur des objets. Quant aux droits attribués aux receveurs et contrôleurs aux changes (3 deniers par marc) ils devaient leur être payés seulement quand les états des objets reçus auraient été arrêtés dans les Hôtels des Monnaies.

Tandis que la Cour des Monnaies rendait un arrêt défendant à toutes personnes, juifs, banquiers

(1) Bibl. Nationale, Coll. Joly de Fleury, vol. 1416, f°s 90-92.

(2) Voici quel fut le tarif adopté : pour les matières d'or, le marc à 24 carats devait être payé 861 l. 7 s.; à 23 carats, 825 l. 9 s. 2 d.; à 18 carats, 613 l. 3 d. Il y a des évaluations spéciales pour les alliages inférieurs à ces titres. Pour les matières d'argent le marc à 12 deniers devait être payé 59 l. 5 s. 10 d.; à 10 deniers, 49 l. 8 s. 4 d. etc. Le marc de vaisselle plate du poinçon de Paris était estimée 56 l.; la vaisselle montée du même poinçon 55 l. 3 s. 6 d. le marc; la vaisselle plate et montée des provinces, 54 l. 7 s. le marc. Nous ne donnons bien entendu que les principales évaluations; nous renvoyons pour les autres au tarif de la Cour des Monnaies (Bibl. nat. Coll. Joly de Fleury, vol. 1416, f°s 81 et suiv.)

et colporteurs « de faire des recherches, amas et « enlèvemens de vaisselles et matières d'or et « d'argent pour en abuser » et les transporter à l'étranger (1), le roi faisait écrire à tous les évêques de France par Monsieur de Saint Florentin au sujet de l'argenterie des églises. Les prêtres avaient bien, en général, porté à la Monnaie leur argenterie personnelle; mais pour l'argenterie des églises c'était autre chose : il fallait prendre là-dessus l'avis des conseils de fabriques et leur zèle avait sans doute besoin d'être stimulé.

Les prélats présents à Paris eurent une conférence; ils jugèrent qu'ils ne pouvaient rien refuser au roi et décidèrent que chacun d'eux écrirait aux chapitres des églises cathédrales et collégiales, aux paroisses, confréries, communautés et congrégations de son diocèse de lui envoyer un état général de leur argenterie divisée en deux parties : l'une comprenant ce qu'ils se proposaient d'envoyer à la Monnaie, l'autre les objets réservés pour les besoins du culte. Telle est en substance la lettre qu'expédia le 6 novembre 1759 l'archevêque de Paris à tous les curés de son diocèse (2).

Le consentement accordé par les évêques eut pour effet de faire proroger jusqu'au 1er mars (3),

(1) Arrêt du 3 décembre 1759 (Bibl. nationale. Coll. Joly de Fleury, vol. 1446, fos 94-95).

(2) Voir ci-après, pièce n° 1.

(3) «.... Le clergé de notre royaume qui, après avoir fait porter

puis jusqu'au 1er mai (1) 1760, le délai fixé par les lettres du 26 octobre 1759.

Les lettres patentes du 8 février 1760, envoyées dès le 10 au Procureur général Joly de Fleury (2), ne furent enregistrées en Parlement que le 11 mars. Cette formalité de l'enregistrement au Parlement était d'ailleurs nécessaire pour tranquilliser les fabriques qui ne se souciaient pas d'être inquiétées par la suite pour avoir montré trop de zèle au bien de l'Etat (3).

Les évêques s'étaient du reste trop avancés en assurant au roi que les églises porteraient leur argenterie à la Monnaie : on y mit peu d'empressement. C'est ce que nous apprend une lettre

« à nos Hôtels des Monnoies la vaisselle propre à son usage per« sonnel, vient de nous donner une nouvelle preuve de son « affection à notre service en offrant d'y faire porter pareillement « la partie de l'argenterie des églises qui ne serait pas indispen« sablement nécessaire pour le service divin, nous ayant repré« senté qu'il avait besoin d'un délai plus long que celui fixé par « nos lettres patentes du mois d'octobre dernier pour rassembler « l'argenterie des églises dans les différentes parties de notre « royaume, nous avons cru devoir déférer à ses représentations « pour répondre au zèle qu'il nous a marqué dans cette occasion « en lui facilitant les moyens de l'employer à l'avantage de notre « Etat.... » (Lettres patentes du 11 décembre 1759 qui prorogent jusqu'au 1er mars 1760 le délai fixé par les lettres du 26 octobre. Bibl. nat. Coll. Joly de Fleury, vol. 1416, f° 93.)

(1) Lettres patentes du 8 février 1760 (enregistrées au Parlement le 11 mars) (Bibl. Nat. Coll. Joly de Fleury, vol. 1416, f°s 103-106 ; et du 29 février (enregistrées à la Cour des Monnaies le 11 mars). Voyez Bibl. Nat. *Cat. de l'Histoire de France* II, p. 413.

(2) Voyez ci-après, pièces n°s II et III.

(3) Pièces n°s IV et V.

écrite à l'intendant de Bourgogne par le contrôleur général Bertin (1). Le roi s'était fait montrer la liste de tous ceux de cette province, tant particuliers qu'églises ou communautés qui avaient répondu d'une façon effective aux lettres patentes ; beaucoup de noms manquaient à l'appel, et des plus marquants. et Sa Majesté en avait manifesté un vif déplaisir.

Chargé de l'enregistrement et ensuite de l'exécution des lettres patentes, le procureur général était chaque jour consulté par les conseils de fabriques sur la décision qu'ils devaient prendre et on lui envoyait les inventaires des trésors des églises. C'est de la sorte que nous sont parvenues les pièces que nous publions.

Le ressort du Parlement de Paris était immense et si des pièces semblables furent adressées au procureur général de tout les points de son département, le dossier devait être très-considérable. Quoiqu'il en soit nous ne possédons que quelques pièces relatives pour la plupart aux églises de Paris, et non pas les plus intéressantes : c'est ainsi que nous n'avons rien sur le trésor de Notre-Dame.

Tout ce qui est porté aux inventaires fut-il fondu? il est à croire que non. Toutefois le mauvais goût de l'époque aidant et dans l'espoir de racheter des ornements et des reliquaires plus à la mode, plus d'une œuvre d'art du Moyen Age et de la

(1) Pièce VI.

Renaissance dut être condamnée à la destruction. Les ecclésiastiques du XVIIIe siècle n'étaient déjà que trop portés à transformer leurs églises en chefs-d'œuvre de style « rococo » pour laisser échapper une si belle occasion de se débarasser du « gothique » sous la protection d'un arrêt du Parlement.

C'est donc à cette époque qu'il faut, croyons-nous, faire remonter la destruction d'un certain nombre d'objets d'art. En poussant plus loin ces recherches et surtout en les étendant à toute la France, si la chose était possible, on verrait si c'est — ainsi qu'on l'a dit quelquefois — uniquement à la Révolution qu'il faut attribuer la disparition de la plupart des trésors amassés pendant des siècles dans les églises ou si la royauté elle-même, réduite pour remplir ses coffres à d'aussi misérables expédients, n'a pas contribué, au moins en partie, à leur destruction.

Tous les documents que nous publions n'ont pas, au point de vue archéologique une égale valeur. Dans beaucoup de ces inventaires les descriptions sont trop brèves pour permettre de se représenter nettement les objets. Dans deux ou trois cependant, en particulier dans ceux de Saint-Séverin, de Saint-Eustache et de Saint-Germain-l'Auxerrois, elles suffiraient peut-être pour faire reconnaître quelques pièces, si, ce que nous n'osons guère espérer, il en existe encore quelqu'une aujourd'hui. Trop récents pour servir à les dater,

ces documents peuvent tout au moins fixer la provenance des objets et c'est déjà quelque chose.

E. MOLINIER.

I

Lettre circulaire de l'archevêque de Paris aux curés de son diocèse.

M. le comte de S[t] Florentin, Monsieur, m'a fait l'honneur de m'écrire par ordre du Roi, touchant l'argenterie des églises. Tous les évêques du Royaume ont reçu la même lettre. Cet objet a paru assez important pour mériter que les prélats, qui sont actuellement à Paris, en conférassent ensemble.

Quoi qu'il en puisse coûter aux églises, pour se dépouiller d'une partie des ornements, dont la magnificence des souverains et la piété des fidèles les ont enrichis, les prélats ont jugé que la Religion pouvoit faire ce sacrifice aux nécessités présentes de l'Etat. En conséquence ils ont unanimement arrêté que chaque évêque écriroit aux chapitres des églises cathédrales et collégiales, aux paroisses, aux confréries, aux communautés, aux congrégations séculières et régulières, exemptes et non exemptes de son diocèse, de lui envoyer incessamment un état général de leur argenterie, et un état particulier de celle que ces églises pourront et voudront envoyer aux Hôtels des Monnoyes. Je compte qu'en vous conformant à cette délibération, vous ne différerez pas à me remettre ces deux états séparés, afin que, par la comparaison de la partie d'argenterie que vous desti-

nerez au secours de l'Etat, avec celle que vous vous réserverez, je puisse juger si la décence convenable au service divin n'en souffrira pas.

Je suis avec bien de la considération, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : ✝ CHR. Arch. de Paris.

A Paris, ce 6 décembre 1759.

(Bibl. nat. Coll. Joly de Fleury, vol. 1446, f° 117. Imprimé.)

II

Lettre de M. de St Florentin au procureur général.

A Versailles, le 10 février 1760.

Je vous envoye, Monsieur, les lettres patentes du 8 de ce mois concernant l'argenterie portée aux Hôtels des Monnoyes, et les ordres du roy pour leur enregistrement, après lequel je vous prie de me les renvoyer.

On ne peut être plus parfaitement que je le suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : St FLORENTIN.

(Bibl. nat. Coll. Joly de Fleury, vol. 1446, f° 107. — Original signé.)

III

Lettre du Roi au procureur général.

De par le Roy,

Notre amé et féal, nous envoyons à notre Cour de Parlement de Paris nos lettres patentes du 8 du présent

mois concernant l'argenterie portée aux Hôtels des Monnoyes pour l'enregistrement desquelles nous vous mandons et ordonnons de faire les diligences nécessaires qui sont du devoir de votre charge. Si n'y faites faute car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles, le 10 février 1760.

Signé : Louis.

Phelippeaux.

[Au dos]. A notre amé et féal conseiller en notre conseil d'Etat, notre procureur général en notre cour de Parlement de Paris, le sieur Joly de Fleury.

(Bibl. nat. Coll. Joly de Fleury, vol. 1446, f° 109. — Original signé.)

IV

Lettre du curé et des fabriciens de St Pierre de Tonnerre au procureur général.

A Tonnerre, ce 3 février 1760.

Monseigneur, Les curé, procureur, fabriciens de la paroisse de St Pierre de Tonnerre ont recours à Vostre Grandeur, comme protecteur des fabriques, pour scavoir la conduite qu'ils doivent tenir au sujet de l'argenterie de leur église. Monseigneur l'Evêque de Langres a mandé qu'on envoyât un état de l'argenterie. M. le subdélégué, par ordre de M. l'Intendant, nous a écrit qu'il étoit fondé de pouvoir de faire peser nostre argenterie, de l'envoier à la Monnoie, en suivant toute (*sic*) ce qui est ordonné par la déclaration, et nous invite très fort, ainsy que Monseigneur nostre Evêque, de nous soumettre au désir du prince. Nostre obéissance, Monseigneur, sera toujours grande lorsqu'il s'agira de sacrifier nos intérêts particuliers, parceque nous sommes les maîtres de dis-

poser ce qui nous appartient en propre. Mais en nostre qualité de procureurs fabriciens, nous pensons que nous ne sommes que les dépositaires des biens, des trésors de cette église, et que nous ne devons en disposer qu'avec le consentement de tous les paroissiens, en vertu de vos ordres, en vertu d'un édit du Roy, enregistré au Parlement, de peur d'estre recherché en suivant seulement la Déclaration du Roy, qui ne nous rassure pas de la crainte où nous sommes d'estre inquietté par la suite. Nous vous supplions, Monseigneur, de vouloir bien nous indiquer ce que nous devons faire, et nous nous ferons un devoir de nous conformer à ce que vous nous ferez la grace de nous prescrire.

Nous avons l'honneur d'estre avec respect, Monseigneur, de vostre grandeur les très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : Demarcenay, curé ...... (1) Pain, G. Bazille, Hiérosme.

(Bibl. nat. Coll. Jolly de Fleury, vol. 1446, fos 98-99. — Original signé.)

V

Copie de la délibération faitte en l'assemblée des curé, marguilliers et notables de la paroisse de St Cosme, du dimanche 29 Xbre 1759.

Aujourd'hui 29 Xbre 1759, yssue de la grande messe paroissialle, en l'assemblée de messieurs les curé et marguilliers, sur l'assemblée convoquée en exécution de la delibération du 21 du présent mois, a été fait lecture de

(1) Une signature illisible.

la lettre mentionnée ez déliberations des 8 et 21 du présent mois.

Sur quoy, la matière mise en délibération, la compagnie, les notables assemblés, a arresté quant à la ditte lettre qu'il n'y a lieu a délibérer et que l'imprimé de la ditte lettre sera rendu à monsieur le curé.

Quand au fond, la compagnie, pénétrée de l'amour le plus tendre pour la personne du roy et du zèle le plus ardent pour le bien public, touchée comme elle doit être des besoins de l'Etat aux quels elle voudroit pouvoir subvenir avec le même empressement qui a porté un grand nombre de cytoyens de tous les ordres à faire dans les circonstances présentes le sacrifice sans bornes de ce que chacun d'eux pouvait disposer en particulier, ne peut exprimer quant à présent que l'impuissance où elle est de satisfaire à son zèle sans une autorization légale et suffisante. En conséquence a arrestée que copies de la dite lettre imprimée ensemble de la présente déliberation seront remises à Monsieur le Procureur Général par MM. Delamarre, Petit et Biet, qu'elle a prié de vouloir bien s'en charger.

Signé : Le Prêtre de la Motte, de la Lourcée, Bigot de Sainte Croix, de La Garde, Subtil, de l'Espine, Robert de S[t] Vincent, Delamarre, Petit, Langlois, Ysnard, Tonnellier, Granget, Sorraize, Boivin, Le Fèvre, Cressonnier, Biet, Brunet ; et formé.

(Bibl. nat. Coll. Joly de Fleury, vol. 1446, f° 116.)

VI

Coppie de la lettre écritte par M. Bertin, contrôleur général, à M. Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, le 14 février 1760.

Le Roy, qui s'est fait rendre compte, Monsieur, de la

liste de ceux qui ont porté leur vaisselle ou argenterie à la Monnoïe dans vostre département, a vû avec peine que plusieurs églises et communautés, enrichies la plus part par ses prédécesseurs, et beaucoup de particuliers. distingués par leurs richesses et leur naissance et les dignités, charges ou emplois qu'ils tiennent de lui, n'ont donné dans le besoin pressant de l'état nulle preuve du zèle dont ils auroient dû donner l'exemple. Je vous prie de m'envoyer un état des églises et communautés, même des particuliers aisés, qui sont dans le cas, pour que j'en rende compte à Sa Majesté, et il seroit à propos de m'informer aussi des raisons que les diférentes communautés peuvent avoir allégué aux évêques diocésains pour excuser une mauvaise volonté aussi marquée. — Je suis. Monsieur, vôtre etc. Signé: Bertin.

(Bibl. nat. Coll. Joly de Fleury, vol. 1446, f° 110.)

(A suivre.)

LES ALBIGEOIS

OU LES CATHARES

DU MIDI DE LA FRANCE

(Voyez p. 5 et 97.)

IV

PARTIE MORALE ; CULTE ET CÉRÉMONIES

Une des conséquences de la doctrine psychologique des cathares, était la négation de la valeur morale des actions humaines et du libre arbitre. Toutes les âmes ayant une origine céleste, doivent après des épreuves plus ou moins prolongées arriver toutes nécessairement au salut et rentrer dans le monde supérieur. Pour cette destinée finale de l'âme, le sacrifice du Christ sur la croix a été sans efficacité, puisqu'il n'a été qu'une vaine représentation, et seulement un artifice pour tromper le démon. De même les actions bonnes et pieuses de l'homme n'ont aucun mérite satisfactoire ; elles ne sont que l'accomplissement d'un devoir imposé et ne servent point à l'expiation de ses fautes. La perfection de la vie consiste avant tout à s'affranchir de l'empire de la matière par l'abstention de tout acte de nature à étendre cet empire et à le consolider. L'union de l'homme avec la femme, même en légitime mariage, est dans ce cas ; elle est interdite parce que la multiplication de la matière favorise le règne du Dieu mauvais. C'est la conti-

nuation du péché de nos premiers parents; ce péché ne fut pas leur désobéissance aux ordres de Dieu, mais l'œuvre de la chair qu'Adam consomma avec Eve.

Il nous est difficile aujourd'hui, en l'absence de renseignements précis, de nous former une idée exacte et complète de la morale cathare dans son ensemble et dans ses rapports avec le dogme. Quelle était au juste la nature du péché, suivant la définition des théologiens de la secte? sur quelles bases fondaient-ils la distinction entre les fautes graves et les infractions légères, en d'autres termes, entre les péchés mortels et les péchés véniels? C'est ce que nous ignorons. Mais si l'on se pénètre de l'esprit général des préceptes par lesquels elle prétendait diriger la vie des fidèles, et tel que cet esprit ressort des engagements qu'ils contractaient en recevant l'initiation par le *consolamentum*, on sera convaincu que le criterium de la perfection morale consistait dans une pureté toute rituelle, dans le détachement du monde de la matière et l'affranchissement de la domination du Dieu mauvais. La continence et le sévère régime diététique prescrits aux parfaits semblent n'avoir pas eu d'autre but. Cependant quelques-uns de ces préceptes, tels que la défense de mentir et celle de serment condamné par l'Evangile (1), étaient des obligations d'un ordre essentiellement moral, relevant du domaine abstrait de la conscience.

Pour tout dire ici, ajoutons que ces préceptes n'étaient de rigueur que pour la classe des parfaits. Dans la pratique ordinaire de la vie une indulgence très-relâchée était accordée aux simples croyants. Le *Liber confessionum*, qui nous présente le naïf tableau des mœurs de cette société dévoyée, abonde en révélations très-curieuses sur ce point. Nous y voyons des croyants

(1) St Matthieu, V. 21.

vivre publiquement en état de concubinage, sans cesser d'être dans la familiarité des ministres de la secte, sans encourir leurs censures et même, à ce qu'il semble, avec leur tacite approbation (1).

Les parfaits à leur tour avaient bien aussi quelques imperfections à se reprocher personnellement. Ils passaient pour être très-accommodants sur le chapitre du prêt à usure et il paraît même qu'ils l'autorisaient formellement (2). Très-avides d'argent, ils obsédaient les moribonds auprès desquels ils étaient appelés, insistant pour se faire remettre des legs, de l'argent ou des denrées en nature, à titre de rémunération, et, en cas de refus, les privant du secours du *consolamentum* (3).

L'Eglise catholique, au dire des sectaires, a perverti

(1) Aimengarde, épouse de Pierre de Mazeroles, dépose dans son interrogatoire : *Lib. Confes.* fol. 196, « Quod audivit hæreticos dicentes quod ita potest salvari homo cognoscendo unam mulierem sicut aliam. » On lit ailleurs (fol. 58) qu'un certain Arnaud Maestre, administré au moyen du consolamentum sur son lit de mort, avait à ses côtés, en présence de parfaits qui accomplissaient cette cérémonie : Vilhelma Companha amasia dicti hæreticati, et Raymundella, quæ fuerat similiter amasia dicti hæreticati.

(2) Collection Doat, à la Bibl. Nat., t. XXV, fol. 220-225.

(3) Anno quo supra (1245), VI Kalendas Junii Bernardus Gasc, testis juratus, dixit quod post dictam confessionem, a tribus annis citra, intravit domum Petri Fornier et volebat incendere quamdam candelam ; et vidit ibi Ramundum Rigaut et socium suum hæreticos, et vidit ibi cum eis ipsum Petrum Fornier qui jacebat infirmus infirmitate qua decessit, et Arnaldum Fornier et Stephanum Picquier et Ramundam, concubinam ipsius Petri Fornier. Et tunc dictus infirmus rogavit dictos hæreticos quod hæreticarent ipsum, et ipsi dicebant quod non facerent quousque redderet eis illud quod pater suus et mater sua dederant eis in mortem. Et dictus Petrus Fornier dixit dictis hæreticis quod ipse habebat XX et sex sextarios vini et daret eis de illo vino et de blado quousque tenerent se pro pagatis de patre suo et de matre sua et de se ipso et quod reciperent ipsum. Sed noluerunt facere, quia non erat consuetudo in secta hæreticorum. Et tunc dictus infirmus fecit eos expelli de domo et dixit eis multa convicia.

le sens de la parole du Christ; elle est impuissante à procurer le salut. Pour y parvenir, il n'y a d'autre moyen que d'entrer dans l'Eglise cathare; elle seule, et nulle autre, peut ouvrir les portes du Ciel (1); elle seule a conservé la véritable tradition apostolique, et il n'y a que ses ministres qui possèdent la plénitude du Saint-Esprit. Le clergé catholique a perdu ce don précieux, et les sacrements dont il se fait le dispensateur, n'ont aucune validité.

Il était de toute nécessité pour les croyants de recevoir au moins en mourant, le *consolamentum*; sans ce gage de réconciliation, l'âme était condamnée à continuer le cycle de ses pérégrinations à travers les corps.

Il fallait aussi croire sans réserve à la véracité des apôtres cathares, les regarder comme les *bons hommes*, les vrais amis de Dieu (2).

Le reste du genre humain, ceux qui sont étrangers à la secte et surtout ses persécuteurs, sont les fils du démon et démons eux-mêmes : la damnation éternelle les attend (3). Les enfants morts en bas âges n'échappent point, malgré leur innocence, à cet anathème.

(1) Quod poterat homo melius salvari in fide hæreticorum quam in fide ecclesiæ christianæ.— Déposition de Pierre Fournier dans le Mémoire de M. Belhomme, *Pièces justific.*, p. 124.

(2) Item credidit hæreticos esse veraces et bonos homines et amicos Dei. — Cette déclaration est répétée dans le *Liber confessionum* et le *Liber sententiarum* à chaque page et plusieurs fois.

(3) Anno et die prædictis (1245, 13 décembre), Na Pagana, testis jurata, dixit quod vidit in quadam terra, quæ dicitur Lo Bosc Donat, duos hæreticos quos non novit et petiit ab illis hominibus cujus modi homines erant, et ipsi responderunt quod ipsi erant amici Dei, et tunc ipsa testis rogavit eos quod dicerent sibi quare ipsa testis perdiderat omnes filios suos. Et tunc illi homines dixerunt ipsi testi quod omnes filii ejus erant dæmones, et post ipsa testis noluit eos audire.

Lib. confess., fol. 117 V°. Déposition de la dame Payenne du lieu de Maurencs près Cambo.

La réception dans la secte se faisait par le consolamentum, acte solennel qui tenait lieu à la fois des sacrements de baptême et de confirmation de l'Église catholique. Dans le langage des inquisiteurs cette cérémonie prenait le nom de *hæreticatio*. Ce n'était point le baptême d'eau que les cathares admettaient, parce qu'il emploie un des éléments du Dieu mauvais, mais le baptême du Saint-Esprit, le baptême de feu, que l'Ecriture oppose à celui de saint Jean-Baptiste (Matth. III, II; Actes des Apôtres I, 5), et qui était conféré par la seule imposition des mains. Cette sorte de sacrement faisait descendre dans l'âme du néophyte l'Esprit vivifiant et consolateur, et l'unissait de nouveau à l'Esprit céleste dont elle s'était séparée, lors de sa chute; il lui assurait la force qui devait la soutenir, la lumière qui devait la guider dans son exil sur cette terre; le pardon des péchés et la rémission de la peine encourue; sa délivrance de la tyrannie du Dieu mauvais, et son retour dans la céleste patrie.

Comme condition indispensable de la validité de cet acte, il fallait que le ministre qui l'accomplissait ne fût point lui-même en état de péché mortel. S'il avait perdu le Saint-Esprit par une faute non expiée, son invocation en faveur de l'initié devenait nulle. Etrange déviation de la doctrine catholique, qui par une sagesse que l'on ne saurait trop admirer, rend indépendante du mérite ou de l'indignité de ses ministres, l'efficacité pour le fidèle des

Voici une autre déposition analogue (ibid. fol. 240 *v°*) :

Anno quo supra (1246), XI Kal. januarii (22 décembre), Aimerssens, uxor Wilhelmi Vicarii, testis jurata, dixit.... quod Wilhelmus Vicarii, vir suus monuit ipsam testem multociens quod diligeret hæreticos sicut ipse faciebat et alii de villa. Sed noluit diligere, postquam dixerunt sibi hæretici quod prægnans erat de dæmonio. Et idcirco vir suus supra dictus verberavit multociens ipsam testem et dixit multa convicia, quia non diligebat hæreticos.

sacrements qu'ils lui confèrent. Cette erreur était une de celles que les théologiens orthodoxes leur reprochaient avec le plus de vérité et de raison.

Un autre point sur lequel ils s'écartaient des pratiques de l'Eglise romaine dans l'administration du baptême, était de ne le donner qu'à des adultes, âgés au moins de dix à douze ans. Suivant eux le baptême ne produit aucun effet sur des enfants à leurs débuts dans la vie, encore incapables de discerner le bien du mal, et par conséquent d'avoir la foi, sans laquelle ce sacrement n'est qu'une vaine formalité.

Pour être admis au consolamentum, on devait posséder une instruction préparatoire suffisante, et s'être disposé à cette cérémonie par des prières et des abstinences, et au moins par un jeûne rigoureux pendant les trois jours qui la précédaient. Il est à présumer que dans la pratique ordinaire, ces conditions étaient tempérées pour les plus jeunes adultes, les vieillards et les infirmes.

Quant à l'instruction, nous savons que les exigences n'étaient pas excessives. Le nommé Guillaume Carrière, attaché en qualité de bouvier au domaine rural de Bernard Maurin, ayant été embauché dans la secte par son maître, se rendit au château de Montségur, où il fut logé dans la maison de l'évêque hérétique Bertrand Martin. Gratifié par celui-ci du consolamentum et du grade de parfait, nous le voyons aussitôt se poser en docteur, catéchiser, prêcher et remplir toutes les fonctions du sacerdoce cathare (1). De nombreux témoignages nous prouvent combien cette instruction des adeptes était souvent incomplète et confuse. Il y en a qui connaissaient plus ou moins bien quelques-uns des dogmes, et qui n'avaient pas la moindre notion des autres (2).

(1) Belhomme, Mémoire précité. *Pièces justificatives*, p. 136.

(2) Dans la déposition d'Arnaud Garnier de Mas-Saintes-Puelles (Aude), on lit : Item dixit quod credidit hæreticos esse bonos ho-

Outre les conditions d'admission énoncées ci-dessus, on exigeait que le néophyte, au moment de sa réception, eût le plein exercice de ses facultés mentales, et l'usage de la parole, pour répondre aux questions prescrites par le rituel et affirmer à haute voix les engagements auxquels il se soumettait. Cette dernière condition était de rigueur, sauf dans les cas d'un danger de mort imminente, par exemple pour un jeune enfant ou pour un guerrier blessé en combattant les ennemis de la secte. A part ces exceptions, le consolamentum ne pouvait pas être accordé, même à un malade à l'extrémité, s'il était dans l'impossibilité de parler. Le *Liber confessionum* rapporte des exemples de ces refus qui donnaient lieu quelquefois à des scènes de violence ou d'injures contre les ministres cathares de la part des parents ou des amis du malade.

Voici comment se pratiquait la cérémonie du consolamentum, la plus importante de toutes dans la religion cathare. J'en emprunte les détails à trois relations qui émanent de témoins oculaires ou des initiés eux-mêmes. (1)

mines et habere bonam fidem, et esse veraces et amicos Dei, et audivit hæreticos dicentes quod Deus non fecerat visibilia; sed ipse non credidit prædicto errori. De baptismo, de hostia sacrata, de matrimonio, de resurrectione carnis, non audivit hæreticos loquentes. *Lib. confess.* fol., 1 *v°*.

Guillaume de Rozengues, du même lieu, s'exprime ainsi: Item dixit quod audivit hæreticos dicentes quod Deus non fecerat visibilia et quod in matrimonio non est salus; et ipse testis credidit sicut dicebant. De hostia sacrata, de baptismo, de resurrectione carnis, non audivit hæreticos loquentes. *Ibid. ib.*

(1) La première de ces relations est du parfait Guillaume Carrière, dont voici les paroles: Primo quæsiverunt prædicti hæretici ab ipso teste si vellet facere pactum quod staret in obedientia ecclesiæ hæreticorum in corpore et in rebus; et ipse testis respondit quod sic. Postmodum ipse testis promisit ad interrogationem dictorum hæreticorum quod ulterius non comederet carnes, nec ova, nec

Sur un banc ou une table dressée en guise d'autel, on étendait un linge blanc et sur le linge était placé tout ouvert le livre des Evangiles, le *texte*, comme s'exprimaient les Cathares. Le récipiendaire se tenait debout en face, à une petite distance. Le ministre officiant commençait par lui demander s'il promettait de demeurer ferme dans l'obéissance à Dieu, à son Evangile et à l'Eglise cathare, personnellement et réellement, *in corpore et in rebus*; il avait à répondre : Oui. Alors le ministre lui exposait les obligations et les devoirs qu'il aurait à remplir.

1° Ne jamais quitter l'associé ou compagnon qui lui serait donné, ne faire ni prières ni repas sans lui ; et s'il était fait prisonnier séparément, de passer trois jours dans le jeûne;

2° Renoncer pour le reste de sa vie à l'usage de la viande, des œufs et du fromage et de tout aliment autre que le poisson et qui ne serait pas préparé avec de l'huile, de prendre ses repas en témoignage de ses frères et sœurs dans la foi;

3° Observer une chasteté perpétuelle; ne point prêter de serment et abhorrer le mensonge.

caseum, nec aliam uncturam, nisi de oleo et piscibus, et quod non juraret ulterius nec mentiretur, nec aliquam libidinem exerceret, toto tempore vitæ suæ; nec de cetero comederet nisi in testimonium hæreticorum vel hæreticarum. Postmodum fecerunt dicere eidem testi orationem *Pater noster* secundum modum hæreticorum, deinde posuerunt manus et librum super caput ipsius testis, et legerunt evangelium Sancti Johannis *in principio*; postmodum fecerunt venias et genuflexiones multas coram ipso teste, post dederunt ipsi pacem. — Belhomme, Mém. précité, *Pièces justificatives*, p. 136.

Les deux autres relations, à peu près conçues dans les mêmes termes, se trouvent dans l'*Hist. génér. de Languedoc.*, T. III de l'édit. originale. *Preuves*, numéros CCXXIV, col. 286, et CCLXIII, col. 437-8.

Ces engagements une fois pris, le ministre lui faisait réciter l'oraison dominicale à la manière cathare, et lui imposait sur la tête les mains et le livre des Evangiles, en lisant le premier chapitre de saint Jean : « au commencement était le Verbe », etc., jusqu'à ces mots du verset 14 : « et nous avons vu sa gloire, comme celle du fils unique du Père, plein de grâce et de vérité. »

Alors tous se prosternaient pour implorer la miséricorde de Dieu. La cérémonie se terminait par le baiser de paix donné à l'initié et transmis par les assistants de l'un à l'autre. Pour les hommes, ce baiser se donnait obliquement, *ex transverso*, sur la bouche; pour les femmes, par le contact du coude, de l'épaule ou avec le livre sacré (1).

Un détail, omis dans les trois relations précitées, peut-être parce qu'il n'avait pas toujours lieu en même temps que le consolamentum et pouvait être différé, mérite d'être connu. C'est la remise faite à l'initié, comme gage de son affiliation, d'un fil de lin ou de laine que l'on appelait symboliquement son vêtement, et qu'il devait ceindre autour du corps, sans jamais le quitter. Les hommes le portaient *supra camiciam*, et les femmes *ad carnem nudam subter mammillas*. De là l'expression *hæreticus indutus* ou *manifestus* et *hæretica induta* ou *manifesta*, par laquelle sont désignés habituellement les parfaits et les parfaites.

Je reprends maintenant ceux des traits de la description précédente du consolamentum qui ont besoin d'une explication.

Le vœu de chasteté perpétuelle que faisait le récipiendaire, impliquait non seulement la renonciation pour l'avenir au mariage, s'il était célibataire, mais aussi la

(1) Dans le *Liber confessionum* il est dit (fol. 187) que les femmes baisaient les parfaits sur l'épaule.

dissolution du lien conjugal, s'il était déjà marié. L'époux s'obligeait à quitter sa femme et la femme son mari. Monstrueux engagement, contraire à toutes les lois divines et humaines, outrage à la nature, que nous avons déjà flétri et auquel on aurait de la peine à croire, s'il n'était inscrit dans toutes les professions de foi ou aveux des hérétiques !

Le *Pater noster* à la manière cathare était l'oraison dominicale d'après la rédaction qui est encore en usage dans l'Eglise orientale, c'est-à-dire avec la leçon *panem nostrum supersubstantialem* (1) au lieu de *panem nostrum quotidianum* de la liturgie latine, pour rendre le grec τὸν ἄρτον ἐπιούσιον et avec la doxologie finale : « Car à toi appartiennent l'empire, la force et la gloire ; amen (2).

Les demandes de pardon et les génuflexions réitérées, *veniæ et genuflexiones multæ* rappellent un des actes les plus fréquents de la vie religieuse des cathares ; il consistait à se prosterner à genoux les mains jointes et appuyées contre terre ou sur un banc, devant les parfaits ou les parfaites en les implorant en ces termes : *Benedicite, boni homines* ou *bonæ feminæ*, *orate Deum pro isto peccatore* ou *pro nobis* ; prière à laquelle était faite la réponse suivante : *Deus sit rogatus quod vos faciat bonos christianos et perducat vos in manus fidelium christianorum*, ou bien *ad bonam finem* (3).

Cette formule de prière, accompagnée de génuflexions, servait usuellement aux croyants de salutation, lorsqu'ils rencontraient un parfait. On la prononçait aussi comme prélude et comme conclusion de toutes les cérémonies. C'est ce que les inquisiteurs appelaient l'*ado-*

(1) C'est ainsi que traduit la Vulgate dans saint Matthieu, VI, 11 ; l'autre est dans saint Luc XI, 3.

(2) Cette doxologie est en usage dans l'Eglise orientale, ainsi que dans toutes les communions protestantes.

(3) *Lib. confess.* et *Lib. sentent. Inquis. Tolosanæ*; *passim.*

ration des hérétiques, quoiqu'en réalité ce ne fût qu'une simple prière adressée aux parfaits pour obtenir leur bénédiction et leur intercession auprès de Dieu.

Lorsque le consolamentum était donné à un mourant, les ministres, au nombre de deux, conformément à la règle, mandés alors par un message ou bien accourus spontanément, les ministres s'assuraient d'abord si le malade était encore maître de ses sens, s'il avait la conscience de ses actions et de ses pensées, et surtout s'il avait conservé la faculté de la parole, pour répondre à leurs questions. La cérémonie s'ouvrait par la bénédiction donnée aux assistants; puis venaient les questions et l'engagement d'usage. On étendait sur la poitrine du moribond un linge blanc, et les officiants se plaçaient l'un à son chevet, l'autre à ses pieds; le premier en élevant la main droite sur la tête du malade, tout en ayant bien soin, si c'était une femme, de ne pas la toucher; dans la gauche, il tenait le Nouveau-Testament. Il lisait à haute voix l'évangile selon saint Jean, *in principio*, et invoquait le Saint-Esprit sur l'âme prête à s'envoler de ce corps souffrant. Après quoi, le malade récitait le *Pater noster* et cette oraison : « Adorons le Père, le Fils et le Saint-Esprit, » et recevait le baiser de paix et la ceinture ou vêtement symbolique.

Quelquefois, après le consolamentum, les malades se laissaient mourir de faim, soit de leur propre mouvement, soit par le conseil et l'ordre des Parfaits, afin de ne pas perdre le bénéfice de ce sacrement, et de mourir en état de grâce. C'est ce que dans leur illusion fanatique ils appelaient hâter la délivrance des liens de ce monde matériel et du mal, et le retour de l'âme dans le monde supérieur. Le suicide, dans ce cas, loin d'être à leurs yeux un crime, était considéré comme une preuve de foi, et une œuvre pie. Il était permis dans des conjonctures extrêmes, comme une maladie douloureuse, jugée

incurable, ou lorsqu'il s'agissait d'échapper aux poursuites des inquisiteurs, de prévenir une condamnation à la prison perpétuelle ou aux flammes du bûcher. Celui qui se résignait à une fin volontaire s'abstenait de toute nourriture et se mettait, suivant l'expression consacrée, *in endura* : d'autres recouraient à des moyens plus expéditifs pour se donner la mort. Dans le *Liber sententiarum*, il est parlé d'une femme, nommée Baranhona, destinée par le ministre qui venait de lui conférer le consolamentum, Pierre Autier (1), à expirer dans les tortures de la faim. La fille de cette femme, la nommée Stephana, épouse d'un certain Adzémar de Caussencs, originaire de St-Sulpice (Tarn), se chargea d'exécuter cet ordre barbare, et refusa pendant deux jours à sa mère les aliments qu'elle réclamait. Heureusement pour Baranhona, elle eut la fermeté de braver la consigne, et ayant pris de la nourriture elle revint à la santé le troisième jour (2). Ce fait, quelque horrible qu'il soit, ne saurait être révoqué en doute, puisqu'il est confirmé juridiquement par l'aveu de la coupable.

(1) Ce Pierre Autier était un ancien notaire d'Ax, dans le pays de Savartès, diocèse de Pamiers. Son frère Guillaume, son fils Jacques, sa fille Matheudis, son neveu Guillaume Hugues appartenaient aussi à l'hérésie. Pierre Autier était un des chefs les plus instruits de la secte, d'une ardeur de prosélytisme et d'une activité telles, que sa présence est signalée par le *Liber sententiarum* partout où il y avait à faire quelque acte du ministère cathare ; il périt sur le bûcher, à Toulouse, en 1310. Son frère Guillaume fut condamné l'année suivante à être *enmuré*, c'est-à-dire emprisonné à perpétuité.

(2) Item, in quadam infirmitate Baranhonæ matris suæ prædictæ Petrus Auterii, hæreticus prædictus, recepit prædictam infirmam in sectam suam et hæreticavit eam præsente et vidente dicta Stephana, et inhibuit dictus hæreticus ne amodo aliquis cibus ministraretur dictæ infirmæ, secundum modum ipsorum hæreticorum. Et dicta Stephana cum quadam alia persona, quam nominat, quæ serviebant dictæ infirmæ observaverunt de tota

Le même recueil (1) nous fait connaître une autre femme, Guillemette, mettant fin à son existence d'une main lente mais résolue, dans des circonstances où se trahit l'exaltation passionnée et aveugle de la malheureuse sectaire. Mariée à un habitant de Toulouse, du nom de Martin de Proaudo de Possaville, elle avait été affiliée à la secte par le même Pierre Autier en qualité d'*hérétique revêtue*. Redoutant d'être prise par les inquisiteurs, elle se mit à la diète (endura) par le conseil du ministre cathare, qui commanda en même temps à Esclarmonde, servante de Guillemette, et engagée aussi dans l'hérésie, de veiller à l'exécution de ce supplice volontaire. La patiente, plongée dans un bain chaud, se fit saigner par un barbier, et se lia le bras au-dessus de l'incision, pour faciliter l'écoulement du sang. A la sortie du bain, elle se couchait sur la terre froide.

Mais ces moyens de destruction trompant encore son impatience, elle fit acheter une alène de cordonnier pour se percer le cœur. Alors un colloque s'établit entre Guillemette et sa camériste pour savoir où est exactement la place du cœur et se frapper d'un coup assuré. En attendant Esclarmonde tendait à sa maîtresse une coupe contenant un liquide de couleur noire, mêlé de verre pilé. Le breuvage produisit son effet meurtrier; le lendemain Guillemette succombait. Avant de rendre le dernier soupir elle recommanda à son amie Alasaytz de la remplacer comme épouse près de son mari. Ce vœu suprême reçut son accomplissement, et ce fut Alasaytz qui révéla

nocte ac de die sequenti quod nullus cibus vel potus fuerit ei ministratus, ne dicta infirma perderet bonum quod receperat et nefaceret contra ordinationem dicti hæretici, quamvis dicta infirma requireret quod darent sibi cibum, et tandem tertia die comedit et convaluit. *Lib. sentent.*, p. 143.

(1) p. 70-71

aux inquisiteurs la triste fin de celle à qui elle avait succédé.

Ces pratiques révoltantes, dont il serait facile de multiplier les exemples, ne justifient-elles pas la rigueur que l'Eglise et le pouvoir séculier déployèrent contre l'hérésie? A une époque et dans une société où dominaient les passions brutales et sans frein, où le respect de la vie humaine n'était qu'un vain mot, si la répression fut quelquefois atroce et nous épouvante aujourd'hui, il faut reconnaître qu'elle ne fut qu'une application stricte de l'ancienne législation romaine, alors en vigueur dans toute l'Europe, et que cette législation fut plutôt tempérée qu'aggravée par l'Inquisition, qui laissait toujours une voie ouverte à la rétractation et au repentir, à la différence de la justice humaine, qui n'a jamais de pardon. Les témoignages historiques sont formels à cet égard. Il suffit de lire le livre qui en contient l'affirmation irrécusable, le *Liber sententiarum*, pour y voir qu'à chaque acte de foi solennel dont cet ouvrage reproduit les procès-verbaux, on accordait aux condamnés qui avaient donné des gages d'un sincère retour, une modération ou la remise entière de leurs peines. Plus d'une fois il est arrivé qu'un sectaire, livré au bras séculier et reculant avec terreur devant le bûcher, obtint grâce de la vie.

L'hérésie était considérée comme un crime social, comme un attentat contre les principes sur lesquels étaient assis alors tous les gouvernements, et la répression avait un caractère de légalité et d'opportunité qu'il serait difficile de contester. Le catharisme, au moyen âge, fut une doctrine aussi radicale, aussi dangereuse que celle qui de nos jours proclame l'égalité absolue des conditions, l'abolition de la famille et la communauté des biens. La société d'alors avait le droit de se défendre comme elle l'a aujourd'hui contre des théories

subversives, parce que ce droit est inhérent à sa constitution et la condition même de son existence.

En possession du consolamentum et libre ainsi du joug du Dieu mauvais, l'initié, entrait dans la classe des parfaits. C'étaient les Cathares ou les purs par excellence, les *bons hommes*, les vrais chrétiens, les amis de Dieu, comme eux-mêmes s'intitulaient. Parmi ceux qui se vouaient au ministère, les uns résidaient en permanence dans une localité déterminée, avec le titre de diacres, chargés du soin spirituel de leur troupeau; les autres, apôtres nomades, allaient de place en place, faire de la propagande, et prêcher. D'après la règle, ils étaient astreints à jeûner au pain et à l'eau trois fois la semaine, à ne faire ni repas, ni prière, ni voyage, sans être assistés de leur compagnon.

Ordinairement vêtus de noir, les parfaits portaient sous leur manteau une bourse de cuir renfermant le Nouveau Testament, leur *vade-mecum* de chaque instant. Il est à croire que ce costume compromettant n'était de mise que dans les lieux, devenus de plus en plus rares après la croisade et l'établissement de l'Inquisition, où ils jouissaient de quelque sécurité.

En raison de la vie difficile que menaient les parfaits, dans le célibat et l'abstinence, sans cesse au milieu des dangers et sans demeures fixes, leur nombre ne dut jamais être considérable. Au rapport de Rainerius Sacchoni, cité par M. Schmidt, et qui, après avoir fait partie de la secte, en sortit pour embrasser la règle de Saint-Dominique, il n'y avait de son temps, vers le milieu du XIII[e] siècle, à peine que mille parfaits dans toute l'Europe. Il est vrai que le nombre en avait été bien réduit par les rigueurs dont ils étaient l'objet. En revanche, les croyants ou simples disciples furent très-multipliés. Pour ceux-ci, les prescriptions étaient bien moins sévères; ils avaient la faculté de rester dans le monde,

mariés, exerçant leurs professions, possédant des richesses et usant de tous les aliments indistinctement. Le *Liber confessionum* nous a déjà appris qu'ils profitaient largement de cette liberté, et que leurs mœurs n'étaient rien moins qu'irréprochables ; il leur suffisait de promettre avec serment, en entrant dans la secte, de recevoir plus tard le consolamentum. Cet acte pouvait être différé même jusqu'au dernier moment de la vie; mais il était indispensable pour le salut final; l'âme *inconsolée* passait dans un autre corps, pour recommencer le cours de ses expiations. Suivant les dualistes mitigés, elle restait au pouvoir du Dieu mauvais, sans espoir de délivrance. L'engagement de recevoir le consolamentum se nommait *pactum*, en langage vulgaire *convinenza.*

Un autre rite cathare, dont il est aussi très-souvent fait mention, est *l'apparelhamentum ou servitium.* M. Schmidt pense que l'on entendait par l'un ou l'autre de ces deux termes une sorte de confession que les parfaits pratiquaient entre eux (1). Ils se confessaient, nous dit-il, en s'appareillant ensemble, c'est-à-dire ils se disposaient à une observance plus stricte de la vie parfaite. Mais les textes où se rencontrent les deux mots précités ne les accompagnent d'aucune explication, et celle de l'auteur de *l'Histoire des Cathares* n'est guère intelligible. En s'en tenant au sens étymologique du mot *apparelhamentum*, dérivé du verbe roman-provençal *apparelhar* « préparer, disposer et aussi apparier, associer » on pourrait croire qu'il symbolise l'association spirituelle de deux parfaits pour l'accomplissement des fonctions du ministère cathare. La règle voulait en effet, comme nous l'avons dit déjà, qu'ils fussent deux, marchant, agissant toujours ensemble, inséparables dans leur vie de souffrances et

(1) Histoire des Cathares, t. II, pages 135-137.

de travail. L'*apparelhamentum* était peut-être encore l'office religieux qui consacrait cette union. Cette cérémonie était renouvelée chaque mois, *de mense in mensem*; elle commençait par la bénédiction et finissait par le baiser de paix ou d'adieu; parfois elle avait lieu à la suite d'un consolamentum.

Mais, quels qu'aient été le caractère et l'objet de l'*apparelhamentum*, il n'en est pas moins certain que les Cathares avaieut l'usage de la confession privée, et ils l'appelaient *melioramentum* (1). Elle se faisait en se prosternant devant un ministre à qui l'on avouait les fautes dont on se sentait coupable et dont on recevait avec une pénitence, l'absolution. La confession se renouvelait, mais sous une forme sommaire et générale, chaque fois qu'un croyant, saluant un parfait et se mettant à genoux devant lui, l'interpellait par cette formule déprécatoire : « Benedicite, boni homines, orate Deum pro isto peccatore. »

(1) M. Schmidt ne dit rien du *melioramentum*, qu'il paraît n'avoir pas connu, quoiqu'il eût entre les mains des textes où le mot se rencontre. J'en cite un exemple entre autres, tiré du *Liber sententiarum* (p. 192-193) : « Bernarda, uxor Petri Raymundi de Hugonibus, habitatrix Tolosæ, vidit quamdam personam, quam nominat, genuflectentem coram Petro Auterii in domo sua prædicta; et tunc ipsa fuit requisita quod faceret melioramentum suum coram dicto hæretico, et nescivit facere melioramentum prædictum; et tunc illi, qui erant præsentes, inceperunt ridere, et ipsa fuit verecunda et recessit inde. »

Le même livre définit ce mot d'une manière encore plus explicite dans le passage suivant, extrait de la sentence prononcée contre Jean Chauvat, originaire du diocèse de Limoges, lequel appartenait à la secte des Vaudois. On y lit : « Necnon peccata tua eis aliquociens confitendo, et absolutionem ac pœnitentiam, quam *melioramentum* vocant, recipiendo suppliciter ab eisdem (p. 263).

Ce mot se trouve dans le *Glossar. med. et infim. latin.* de Ducange avec le sens de : *Profectus in melius, sanatio*. L'acception particulière qu'il a ici, manque.

Les Cathares, tout en niant le mérite des œuvres satisfactoires infligeaient néanmoins aux pécheurs des pénitences qui consistaient en prières, jeûnes, génuflexions et autres œuvres de piété. Il y a là une apparente contradiction; mais elle s'explique en supposant que ces pénitences étaient dans leur idée une excitation à une plus grande vigilance sur soi-même dans l'avenir, ou un témoignage extérieur rendu à la sainteté de l'Eglise cathare, plutôt qu'une expiation morale utile au salut.

LETTRES INÉDITES

DE LA PRINCESSE DES URSINS

Il existe à la Bibliothèque nationale une volumineuse correspondance de Monseigneur Gaston de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne après son frère, promu à l'archevêché de Paris en 1695. Elle comprend une vingtaine de volumes dans lesquels sont classées d'intéressantes collections de lettres échangées par le prélat avec des prêtres de son diocèse, avec la plupart des évêques de France et un grand nombre de membres de l'épiscopat italien, avec divers personnages laïcs, avec les secrétaires d'Etat, etc. Un volume renferme 250 lettres du cardinal de Noailles à son frère, une partie écrites pendant qu'il était encore à Châlons et prouvant avec quel zèle l'illustre prélat visitait les paroisses rurales de son diocèse.

Dans le volume coté 23214 du fonds français nous avons découvert six lettres inédites de la princesse des Ursins au cardinal de Noailles. Nous avons pensé curieux de les faire connaître aux lecteurs du *Cabinet historique.* Elles datent des années 1709-1714. On sait que Anne-Marie de la Trémoille, princesse des Ursins, partit en 1701 pour remplir la charge de camarera-major de la jeune reine Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, première femme de Philippe V, sur laquelle elle prit un grand

ascendant; elle soutint à peu près constamment la politique française et entretint toujours les plus intimes relations avec la famille de Noailles à cause de Madame de Maintenon sur laquelle elle s'appuyait complètement.

E. de B.

A Madrid, le 10e juin 1709.

Qu'aurez-vous pensé de moy, Monsieur, de n'avoir point encore reçu de réponse à une lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire il y a longtemps en faveur du P. Joseph Ruiz de Mendoza, pour lequel vous souhaitiez l'évêché de Cousco dans le Pérou. Votre recommandation m'arriva un peu avant la cérémonie que l'on fit pour prêter serment à Monseigneur le Prince des Asturies, dont les apprêts m'occupèrent entièrement. Leurs Majestés revinrent ensuite en cérémonie dans leur palais de Madrid où Elles ont reçu tous les députés que les royaumes avoient envoyés pour cette reconnaissance : il est survenu plusieurs autres affaires et enfin, Monsieur, malgré tout cela, je vous avoue de bonne foy que ma teste en a esté plus remplie que de celle du R. P. Je vous en demande mille très humbles pardons : vous estes accoustumé à absoudre les fautes de ceux qui se repentent, et ainsi j'espère cette grâce de vous, puisque je suis très fâchée de celle que j'ai faite. Je ne la suis pas moins d'avoir su tout ce qui s'oppose à faire réussir ce que vous désiriez.

Vous verrez par le mémoire que j'ay l'honneur de vous envoyer que S. M. C. ne juge pas à propos de gratifier un tel sujet. C'est le R. P. Robinet, confesseur du roy, qui me l'a donné après s'être informé particulièrement de ce qui concernoit ce religieux.

Si les terribles bruits que l'on fait courir des conditions de la paix sont véritables (1), les bénéfices des Indes et de toute cette monarchie ne seront plus à la disposition du Prince à qui ils appartiennent légitimement. Mais il est bien éloigné d'y consentir, puisque S. M. C. a déclaré hautement qu'Elle vouloit défendre sa couronne jusqu'à la dernière extrémité, et que les Espagnols montrent estre ravis de cette généreuse disposition. Ils y sont encore affermis par l'espérance d'un nouveau prince ou princesse qui va naistre, qui assure la succession, de sorte, Monsieur, que nous voilà à la veille de voir bien des nouveaux embarras; je vous laisse à considérer les miens dans une pareille occasion. J'ai supplié Madame de Maintenon de me faire savoir les volontés du Roy, sur lesquelles je dois et veux me régler, mais quelque chose qui arrive, je prévois que ma situation sera pénible. Je me prépare cependant à tout. Je vous supplie très humblement de croire, Monsieur, qu'il n'y a

(1) Après la défaite d'Oudenarde, le gouvernement de Louis XIV entama des négociations officielles; la Hollande répondit que le préliminaire de toute négociation serait l'abandon absolu et la dépossession de Philippe V. Louis XIV se décida alors à continuer à tout prix la lutte.

rien qui puisse m'empêcher d'estre l'amie que vous puissiez avoir la plus sincère et la plus respectueuse.

LA PRINCESSE DES URSINS.

Je n'ose pas me donner l'honneur d'escrire à Madame la Maréchale de Noailles (1) parce qu'elle m'a ordonné d'obtenir une grâce du roy d'Espagne pour un de Messieurs ses parents que je n'ai pu jusqu'à cette heure avoir de Sa Majesté, et comme vous savez qu'elle croit avoir un pouvoir despotique sur moy et que je le crois aussi, elle trouveroit fort mauvais que j'osasse prendre la liberté de lui escrire si ce n'est pour lui mander qu'elle a esté obéie.

Madrid, 9 janvier 1711.

Puisque vous m'avez accoutumée, Monsieur, il y a longtemps. à recevoir des marques de vos bontés, je ne suis pas moins sensible aux nouvelles preuves que vous me faites l'honneur de m'en donner en me désirant toutes sortes de bonheurs dans le commencement de cette année et dans les suites. Je vous supplie très humblement de croire que si mes souhaits étoient accomplis, vous jouiriez, Monsieur, d'une tranquillité aussi parfaite

(1) Marie Françoise de Bournonville, fille unique du duc de Bournonville, femme du premier maréchal de Noailles.

que vous le méritez, car mon estime pour vous est égale au sincère respect avec lequel etc.

LA PRINCESSE DES URSINS.

Je me suis acquittée, Monsieur, de votre commission en faisant vos respectuex compliments au Roy et à la Reine. Leurs Majestés les ont très bien reçus et m'ont commandé de vous en marquer leur reconnaissance.

Alagon, 6 février 1711.

Une incommodité que les médecins ont trouvée assez considérable, Monsieur, pour m'engager à laisser partir leurs Majestés et Mgr le Prince des Asturies de Calahorra, et dont je ne suis pas encore guérie, quoiqu'un peu soulagée, ne me rend pas moins sensible à la nouvelle que je viens d'apprendre par courrier que Leurs Majestés m'ont fait l'honneur de me depêcher, d'avoir pris Gironne, dont j'ai celui de vous faire mes très humbles compliments (1). Tout ce que fait notre jeune général par sa valeur, son habileté et sa prudence, est au-dessus de ce qu'on aurait espéré d'un grand capitaine, consommé dans la guerre; aussi le regar-

(1) Adrien-Maurice de Noailles, fils du premier maréchal et de Mlle de Bournonville, commandait l'armée de Catalogue. Il assiégea Gironne et s'en empara après trente jours de tranchée. Il avait alors trente-huit ans.

dons-nous ici comme un homme extraordinaire et qui mérite toute sorte d'estime. Trouvez bon, je vous prie, que je prenne part à votre satisfaction comme la personne du monde qui vous est attachée avec le plus de sincérité et à toute votre maison. et qui vous respecte davantage.

LA PRINCESSE DES URSINS.

Saragora,

Je ne pense pas, Monsieur, que j'aie grande peine à vous persuader du plaisir que j'ai ressenti quand le Roy m'a fait l'honneur de me dire ce matin qu'il faisoit le duc de Noailles grand d'Espagne, et qu'il suppliait le roi son grand'père d'ordonner à Mr votre nepveu de recevoir cette nouvelle dignité. Je prends toute la part que je dois au plaisir que vous aurez de voir cette marque d'estime et de reconnaissance que S. M. C. lui donne.

Au Buen Retiro, 18 avril 1712.

J'ay reçu, Monsieur en toute rencontre tant de marques d'honneur de votre amitié que je n'ay pas de peine à croire que vous avez eu la bonté de prendre part à ma satisfaction sur le mariage de ma nièce; si l'on peut juger des suites par le commencement on peut espérer que le duc et la du-

chesse d'Hauré (1) feront le bonheur l'un de l'autre, puisqu'ils me paraissent tous deux très contents. Je la serais infiniment, Monsieur, si j'osais me flatter que vous me regardassiez comme une des personnes du monde qui vous est attachée le plus respectueusement, etc.

LA PRINCESSE DES URSINS.

Madrid, 14 janvier 1713.

Vous ne vous contentez pas, Monsieur, de me faire l'honneur de me donner une marque de votre souvenir dans le commencement de cette année, vous y joignez encore des souhaits pour la conservation de ma santé, accompagnés de toutes sortes d'autres bonheurs, qui me touchent sensiblement, puisque je conserve pour vous, Monsieur, les mesmes sentimens d'estime et de reconnaissance que je vous dois. Madame de Maintenon m'honore toujours de tant de bontés que je ne suis pas surprise que dans les entretiens que vous avez souvent ensemble, elle veuille bien quelquefois vous nommer mon nom, n'ignorant pas combien je m'intéresse à tout ce qui vous regarde. Je m'en suis bien apperçue depuis certain temps où j'ai su

(1) Jean-Baptiste de Croy, duc d'Havré, maréchal de l'Empire, épousa au mois de juin 1712 Césarine de la Rouere, fille d'Antoine de la Rouere, duc de Bonmars, prince de Belmars et de Louise-Angélique de la Trémoille, sœur de Mme des Ursins.

toutes les affaires desagréables qui vous occupent et que je voudrois fort savoir finies, persuadée que vous en seriez plus tranquille et que le Roy en seroit plus en repos, qui est ce que nous autres bons sujets devons désirer ardemment pour sa précieuse conservation. Je ne laisse pas ignorer au Roy et à la Reine, Monsieur, les vœux que vous faites pour celles de LL MM, dont Elles m'ordonnent de vous faire bien des remerciemens. C'est un devoir dont je m'acquitte fort volontiers ; j'aurois un véritable plaisir à m'acquitter d'autres commissions plus difficiles qui puissent dépendre de moi, s'il s'agissoit, Monsieur, de vous faire connoître la sincère amitié, etc.

Le Roy apprit hier par un officier que lui dépêcha le M[is] Grimaldi qu'il avoit obligé les ennemis à abandonner leurs postes qu'ils occupoient au-delà de Segre (1) et que M. le M[al] de Berwik avoit secouru Gironne. Quoique cette nouvelle paroisse sûre, nous ne laissons pas d'en attendre avec impatience la confirmation par l'importance dont elle est.

Dans cet instant Monsieur, Tiberdio Caraffa arrive et nous apprend le secours certain de Gironne sans qu'il en ait cousté un soldat. Le Roy l'a fait lieutenant général.

(1) Rivière de Catalogne qui arrose Puycerda, Urgel, etc.

Madrid, 6 avril 1714.

Il est certain, Monsieur, que rien ne pouvoit m'arriver de plus affreux ni de plus sensible que la perte de la Reine (1), de quelque côté que je puisse la regarder : aussi en suis-je pénétrée de douleur. Je ne saurois trop vous exprimer, Monsieur, avec quel respect et reconnaissance je reçois le compliment sincère dont vous m'avez honorée en ce triste événement : la part véritable que je prends à tout ce qui vous touche doit m'attirer vos bontés et votre amitié. Je vous supplie de croire que je mériterai toujours l'une et l'autre par mes sentimens et que jamais personne n'aura plus de vénération pour votre mérite que, etc.

La Princesse des Ursins.

(1) Après la mort de la jeune Reine, la Princesse des Ursins, suivant imprudemment les conseils intéressés du cardinal Albéroni, décida le mariage du Roi avec Elisabeth Farnèse que l'astucieux prélat avait su représenter comme facile à dominer. On sait que le premier acte de la nouvelle reine fut le renvoi de la Princesse des Ursins qui se retira en Italie où elle mourut en 1722.

PIERRE D'URFÉ

GRAND ÉCUYER DE FRANCE

ET

JEAN DE JAUCOURT

PROCÉDURE CONTRE JEAN DE JAUCOURT

ET SES COMPLICES

(Second article. Voyez p. 113.)

Du samedi x^e jour de septembre M.CCCC.IIII.^xx et V, au Conseil en la grant chambre.

Veues par la court les lectres missives à elle escriptes par le Roy portans creance sur maistre Christofle de Carmonne (1), lieutenant civil de la Prevosté de Paris, et Anthoine de La Tour, dit Turquet, touchant messire Jehan de Jaucourt chevalier, seigneur de Villarnoul, frere Jehan de Cussigny, abbé du Moustier-Sainct-Jehan, frère Jehan de Gondebault, dit Cameline, Estienne Ducret et Jehan de Brezilles, prisonniers en ladicte court, par ordonnance du Roy; veu aussi certains articles baillez par ledit seigneur ausdiz de Carmonne et de La Tour, desquelles lectres et articles la teneur s'ensuit :

(1) Christophe de Carmonne, seigneur de Mareuil-le-Guyon, devint peu de temps après président au Parlement. Sa mort arriva le 10 février 1507 ; il fut inhumé dans la chapelle de la Madeleine de l'église Saint-Gervais, qu'il avait fait construire.

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

De par le Roy

Noz amez et feaulx. Nous envoyons presentement devers vous nostre amé et feal conseiller, maistre Christofle de Carmonne, lieutenant civil en la Prevosté de Paris, et nostre cher et bien amé escuier d'escuierie Anthoine de La Tour, dit Turquet, pour vous dire et faire savoir aucunes choses de par nous touchant la delivrance du s[r] de Villarnoul, Estienne Ducret, l'abbé du Moustier-Sainct-Jehan, Jehan de Gondebault et Jehan de Bresillez, à present detenus prisoniers en la Consiergerie de nostre Palais à Paris. Et pour ce qu'il est très neccessaire que en leur delivrance ne soit fait aucun delay, nous vous prions très affectueusement que incontinant vous leur faictes delivrance des personnes des dessusdiz, pour en faire ce que leur avons ordonné, et au surplus les croire de ce qu'ilz vous diront de nostre part touchant ceste matière. Et en ce faisant vous ferez chose qui nous sera aggreable. Donné à Orleans, le VII[e] jour de septembre *Sic signatum :* Charles, Damont.

INSTRUCTION à maistre Christofle de Carmonne, conseiller du Roy et lieutenant civil en la Prevosté de Paris de ce qu'il a à dire de par ledit seigneur à mess[rs] de la court de Parlement à Paris.

Premierement, après leur avoir baillé les lectres de creance, que ledit seigneur leur escript par luy, dira, par sa creance, que, en ceste presente année, ledit seigneur, pour ses très grans et urgens affaires, envoya mons[r] d'Urphé, son grant escuier et seneschal de Beaucaire, comme son ambassadeur devers le duc d'Aultriche, son beaupere, esperant que ledit duc le ouyroit benignement tout

ainsi que le Roy eust fait l'un de ses gens, quant de par luy ilz feussent venus en France en ambassade. Ce neantmoins ledit duc d'Aultriche, quelque affinité et aliance qu'il y eust entre le Roy et luy, après que ledit grant escuier fut arrivé à Bruges, attendant des nouvelles dudit duc pour savoir où il se rendroit devers luy, ainsi qu'il luy avoit escript et supplié par lectre luy faire savoir, l'envoya constituer prisonnier en ladicte ville de Bruges, et tous ses serviteurs estans avec luy, et feist prendre tous ses biens par inventoire, tout ainsi que s'il eust esté crimineulx envers ledit duc, combien qu'il n'y eust matiere pour ce faire. Dont le Roy a esté et encores est très deplaisant. Et à ceste cause le Roy, pour ce que ladicte prinse touchoit son auctorité et qu'il estoit vraysemblable que ledit duc l'avoit fait constituer prisonnier ou contempt de luy, desirant, pour la conservacion de son honneur et auctorité, recouvrer ledit s^r d'Urphé, ses gens et biens, a escript par plusieurs fois audit duc pour sa delivrance, et devers luy a envoyé des gens de son Conseil et, entre autres, maistre Symon David, son conseiller et maistre des Requestes ordinaire de son hostel. Lequel, combien qu'il ait esté jusques audit Bruges, pour tirer devers ledit duc, toutesfoiz icelluy duc ne l'a voulu oyr ne veoir, et a fallu qu'il s'en soit retourné comme il y estoit allé. Et pareillement plusieurs heraulx et chevaulcheurs, par lesquelz le Roy luy en a escript, s'en sont retournez sans response, jusques à ce que, puis nagueres, ledit duc d'Aultriche a fait savoir au Roy, par ung nommé Montbarraut, que le Roy y avoit envoyé pour ceste matiere, que son entencion n'estoit point de jamaiz delivrer ledit grant escuier, se le Roy ne faisoit delivrer le s^r de Villarnoul, Estienne Ducret et autres, qui sont detenus prisonniers pour la matiere dudit s^r de Villarnoul, qu'il disoit estre ses serviteurs et prisonniers en la Consiergerie du Palais à Paris, et qu'il estoit deliberé de

faire audit grant escuier toute telle compaignie qu'on feroit audit de Villarnoul et aux dessusdiz.

Et combien que mons[r] d'Aultriche, en ayant detenu ledit grant escuier allant devers luy en ambassade, l'ait detenu à tort et sans cause, et qu'il ait mal fait de ce faire, et que le Roy ait assez matiere de faire poursuivre, à juste cause et par tous termes raisonables et de justice, sa delivrance, neantmoins le Roy, congnoissant que ledit duc d'Aultriche jamais ne le delivrera, s'il ne recouvre lesdiz de Villarnoul et Ducrest, ainsi qui luy avoit fait savoir, et considerant que ledit s[r] d'Urphé est constitué en la dignité de son grant escuier, en laquelle il a honorablement et curieusement servy depuis son advenement à la couronne, aussi que ce qu'il a souffert et souffre en prison a esté et est pour luy avoir obey et d'estre allé en Flandres par son exprès commandement, et afin que plustost il soit delivré, declairant qu'il ayme mieulx saulver la vie et mectre à delivrance ledit grant escuier, que la mort desdiz de Villarnoul et Estienne Ducrest, s'est condescendu tant pour les causes dessusdictes que aussi en contemplacion et à la priere dudit duc d'Aultriche, de faire delivrer lesdiz de Villarnoul et Ducrest, et aultres dessusdiz, pour les envoyer audit duc, tout ainsi qu'il luy a requis et fait demander par ledit Montbarraut.

Et à ceste cause dira à nosdiz s[rs] de Parlement que le Roy, pour la matière dessus dicte, l'envoye devers eulx pour leur prier de sa part qu'ilz mectent en ses mains lesdiz de Villarnoul et Estienne Ducrest et autres dessusdiz, pour iceulx delivrer à Paillard d'Urphé, s[r] d'Orose(1), frere dudit grant escuier, ainsi que par le Roy luy a esté expressement commandé le faire, afin qu'il les mene en

(1) Jean d'Urfé, dit Paillart, chambellan du roi. Sa baronie d'Orose provenait de la confiscation du duc de Nemours.

Picardie ou là où il advisera sur les frontieres, pour les delivrer audit duc d'Aultriche, en luy baillant et delivrant ledit grant escuier avec ses serviteurs et biens quelzconques.

Item leur dira que troys choses ont meu et mevent le Roy et les seigneurs de son sang et Conseil de le delivrer par la forme dessus dicte, sans autre solempnité. La premiere, si est que, si le Roy bailloit lectres d'abolicion qui fussent expediées et enterinées avant la delivrance dudit grant escuier, qu'il y auroit, en ce faisant, ung très grant dangier; car après ladicte abolicion intérinée, ilz seroient absolz et quictes des cas par eulx commis, et pouroit estre que ledit duc d'Aultriche après differeroit de faire la delivrance dudit grant escuier. En quoy faisant ceste matière tumberoit en inconvenient, parceque lesdiz de Villarnoul et Ducrest seroient saulvez de leur vie et ledit grant escuier demoureroit tousjours empesché de sa personne. La seconde, pourceque, si on leur bailloit lectres de remission, ledit duc d'Aultriche diroit que on les lui delivroit notez de infamie, ce qu'il ne veult ne entend, ainsi que le Roy a esté adverty ; mais veult qu'ilz soient delivrez en maniere que on ne leur puisse aucune chose reproucher le temps advenir. La tierce, si est afin de les tenir en craincte de plus ne retourner ès pays de l'obbeissance du Roy, doubtans estre puniz des cas par eulx commis, s'ilz y estoient de rechef apprehendez, comme non ayans remission d'iceulx, qui est une grande seurecté pour le pays de Bourgongne, pource que les dessusdiz y ont plusieurs intelligences et pourroient, en y retournant demourer, mener et conduire des praticques ou prejudice du Roy et desdiz pays.

Item leur dira qu'ilz ayent regard à toutes les choses dessusdictes, et que le Roy leur prie que, sans autre lectres ou delay, ilz les luy delivrent incontinant, sans y tenir termes rigoreux de justice, et qu'ilz considerent le

desir que le Roy a à sa delivrance, pour y faire tout ainsi comme ilz vouldroient qu'on fist à l'un d'eulx, s'ilz y estoient détenus semblablement comme ledit grant escuier, et que, en ce faisant, ilz feront service au Roy et singulier plaisir, dont il leur saura terriblement bon gré, pour le grant desir qu'il a de recouvrer le grant escuier, ou autrement ledit grant escuier est en dangier de sa vie, veu le maltraictement que on luy faict en la fosse où on l'a fait mectre puis nagueres, dedans le chastel de Villeborde. — Fait à Orléans, le VIII[e] jour de septembre. *Sic signatum* : Charles, J. Damont.

Oye la creance desdiz de Carmonne et de La Tour sur le contenu desdictes lectres et articles, et tout consideré ;

Ladicte court a ordonné et ordonne que lesdiz s[r] de Villarnoul, frere Jehan de Cussigny, frere Jehan de Gondebault, Estienne Ducrest et Jehan de Brezilles estre baillez et delivrez ausdiz de Carmonne et de La Tour, tous prisonniers, pour en faire ce que ledit seigneur leur a ordonné, en payant par lesdiz prisonniers leur despens, fraiz et sallaires de ceulx qui les ont gardez avant le partir de ceste ville de Paris.

En ensuivant laquelle ordonnance, lesdiz s[r] de Villarnoul, frere Jehan de Cussigny, frere Jehan de Gondebault, Estienne Drestucet Jehan de Brezilles ont esté baillez et delivrez ausdiz de Carmonne et de La Tour, selon la teneur de ceste ordonnance et appoinctement, lesquelz les ont prins à ladicte charge.

Du lundi xij[e] jour de septembre M. CCCC. IIII.[xx] et V.

Aujourduy messire Jehan de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoul (1), nagueres prisonnier en la tour

(1) En récompense de ce qu'il avait souffert pour lui, Maximi-

carrée de ce Palais, par ordonnance du Roy et de la court, et aussi dame Agnès du Plessis, sa femme, et Aubert de Jaucourt, leur filz, se sont obligez et ont promis, chacun d'eulx pour le tout, payer dedans deux moys prouchainement venans en ceste ville de Paris, c'est assavoir à Nicolas Le Mercier, huissier en ladicte court, pour la despense d'icelluy de Villarnoul, qu'il a faicte durant sondit emprisonnement, la somme de deux cens trente six livres tournois, et pour ses salaires et vacacions de l'avoir gardé, la somme de cent livres dix solz tournois; à Nicolas Lombart aussi huissier en ladicte court, pour ses salaires et vacacions d'avoir gardé ledit de Villarnoul, cent livres dix solz tournois; à Jehan Paris pareillement huissier de ladicte court, pour ses salaires et vacacions d'avoir gardé par aucun temps ledit de Villarnoul, la somme de xxvii livres parisis; et à Jehan Leleu, sergent à verge ou Chastellet de Paris, pour ses salaires et vaccacions d'avoir gardé, avec lesdiz huissiers, ledit de Villarnoul, la somme de xxxiii. l. x. s. tournois; desduit sur lesdictes sommes ce que ledit de Villarnoul monstrera en avoir payé aux dessusdiz. Et avec ce, ledit Aubert de Jaucourt a promis et juré tenir bonne et loyalle prison en ceste ville de Paris et de non en partir jusques ad ce que lesdiz huissiers et sergens auront esté payez et satisfaictz desdictes sommes. Et de ce faire a esté pleigé et caucionné jusques ausdictes sommes par An-

lien le créa capitaine général de ses armées par lettres données à Nuremberg, le 21 juin 1491, avec plein pouvoir de lever en son nom autant de troupes que bon lui semblera pour reconquérir le duché de Bourgogne. En 1492, il surprit Arras, Saint-Omer et autres places, qui furent rendues à la paix. Jean de Jaucourt fut compris dans le traité, revint en France, en 1493, et mourut en 1505. Louis XII l'avait rétabli dans la jouissance de ses biens confisqués. — Il avait épousé Agnès du Plessis, sa cousine, dont il eut deux fils, Aubert, dont il est ici question, mort avant 1527, et Hugues qui resta toujours au service de la maison d'Autriche. (La Chesnaye-Desbois, tome VIII, p. 207).

thoine de Villiers, s[r] du Belloy, dont lesdiz messire Jehan de Jaucourt, sa femme et Aubert, et chacun d'eulx pour le tout, l'ont promis garantir de tous dommages et interestz. Et en oultre, iceulx messire Jehan de Jaucourt, sa femme et Aubert de Jaucourt, leur filz, et chacun d'eulx pour le tout, ont consenty et consentent, ledit terme passé, que lesdiz huissiers et sergent puissent obtenir de ladicte court lectres, pour aux despens d'iceulx messire Jehan de Jaucourt, sa femme et Aubert de Jaucourt, et sur leurs biens meubles et immeubles, aler faire executer et lever les sommes dessusdictes. Et pour avoir et prendre sur eulx tous despens, fraiz, mises, interestz et dommages, qu'ilz pourraient avoir par faulte desdiz payemens non faiz, et pour faire contre eulx tous adjournemens et autres exploiz en ce neccessaires, ont el eu leur domicille à Paris, c'est assavoir ledit messire Jehan de Jaucourt, sadicte femme et Aubert, en l'ostel de maistre Michel Prieur, et ledit de Villiers en l'ostel de maistre Pierre Aubry, lesquelz ilz ont faiz et constituez leurs procureurs.

Aujourduy frere Jehan de Cussigny (1), abbé de l'abbaye du Moustier-Sainct-Jehan, nagueres prisonnier, par ordonnance du Roy et de la court, en la tour ronde de ce Palais, et aussi Didier de Mandelo et Paillard d'Urphé, s[r] d'Orose, et chacun d'eulx pour le tout, ont promis et juré paier à Jehan Bachelier, huissier en ladicte court, pour la despense qu'il a faicte pour ledit abbé de Cussigny, durant sondit emprisonnement,

(1) Après sa mise en liberté, il gagna les états de l'archiduc, où l resta jusqu'en 1489, époque où il fut replacé à la tête de son abbaye. L'article 12 du traité signé, le 22 juillet de cette année, entre Charles VIII et Maximilien stipule son rétablissement. (*Gall. Christ.* T. IV col. 666).

et pour ses vacacions, peines et salaires d'avoir gardé icelluy abbé, par ordonnance de ladicte court, la somme de quatorze vingts dix sept livres cinq solz tournois, dedans la feste saint Martin d'iver prouchaine venant pour tous delaiz. Et pour faire contre eulx tous adjournemens et autres exploiz en ce neccessaires, ont eleu leur domicille à Paris, c'est assavoir lesdiz de Cussigny et de Mandelo en l'ostel d'Aucerre, en ceste ville de Paris, et ledit d'Urphé en l'ostel de maistre Jehan Tuleu, lequel il a fait et constitué son procureur.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES TRÉSORS DE QUELQUES ÉGLISES DU RESSORT DU PARLEMENT DE PARIS

AU XVIIIe SIÈCLE

(Suite)

VII

Lettre du Curé de Chilly (1) au procureur général.

Monseigneur, je prends la liberté de vous adresser l'état du peu d'argenterie de mon église. Il consiste en une petite lampe devant le S. Sacrement, une croix très mince pour les processions; le reste sont vases sacrés, comme calice, ciboire, soleil, 2 burettes et encensoirs.

Il a plû à Monseigneur l'archevêque de m'adresser une lettre circulaire en datte du 6 du présent, par laquelle il me demande 2 états de ce peu d'argenterie. J'ai eu l'honneur de lui répondre le 21 et de lui envoyer l'état simple et tel que j'ai celui de vous adresser.

Permettés moi de vous assurer du profond respect

(1) Chilly-Mazarin, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil.

avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : Boisgontier, curé de Chilly.

A Chilly, ce 23 Xbre 1759.

(Bibl. nat. Coll. Jolly de Fleury, vol. 1446, fo 111. — Original signé).

VIII

Extrait des registres des délibérations de l'œuvre et fabrique de Saint Benoist.

Du dimanche seize décembre mil sept cens cinquante neuf, en l'assemblée de Messieurs les curé et marguillers, tant en charge qu'anciens, convoqués par billets suivant l'usage ordinaire :

Sur la représentation faite par le sieur Fournier, marguiller comptable, de la publication faite dans Paris des lettres patantes du Roy en datte du deux de novembre dernier, enregistrées en la cour des Monnoies, par lesquels, Sa Majesté, en déclarant qu'elle veut elle-même donner l'exemple, invite non seulement les particuliers, mais les églises et nomèment les fabriques à porter leur argenterie aux Hostels des Monnoies et en recevoir le prix sur le pied et en la forme expliquées par les dittes lettres patentes, que ledit sieur marguiller comptable croit ne pouvoir pas se dispenser de proposer à la compagnie de délibérer sur ladite invitation.

Sur quoy, la matière mise en délibération, il a été arresté que la fabrique ne désire rien tant que de donner au Roy des marques de son zèle pour le bien de l'Etat, de son amour et de sa fidélité, que son empressement n'auroit pas différé jusqu'à ce jour de defférer à laditte

invitation, si les marguillers étoient propriétaires de l'argenterie de laditte église, mais que leur qualité de simples administrateurs et comptables de laditte argenterie à leurs successeurs leur lient les mains, et les empêchent de suivre le désir qu'ils auroient de donner en cette occasion comme en toutes autres à Sa Majesté des marques de leur soumission respectueuse; qu'ils croient ne pouvoir mieux concilier ces sentimens avec leur qualité qu'en se retirant par devers leurs supérieurs à l'effet d'être autorisés à suivre les mouvemens de leur amour; et s'étant fait représenter un état de l'argenterie de laditte fabrique, il s'est trouvé qu'en retenant les vases sacrés, reliquaires et d'autres objets, qui doivent être indispensablement conservés, l'argenterie qu'ils pourroient porter à la monnoie est du poids de cent quarente marcs ou environ.

En conséquence, Messieurs de Lambon, Fournier et Denoux ont été députés à Monsieur le Procureur général à l'effet de luy communiquer la présente délibération, luy en laisser copie pour être pourvu sur ce ainsi qu'il appartiendra.

Fait et délibéré en la chambre du Trézor, après vespres, les dits jour et an que dessus.

Signé : de Lambon, Fournier, Denoux.

Etat de l'argenterie de la fabrique de St Benoist.

	Marcs.	Onces.	Gros.
Une grande croix de l'œuvre pezant.....	24	6	1
(*) Les deux chandeliers (1)	17	6	2
Une croix d'autel......................	12	5	5

(1) Nous marquons d'un astérisque (*) les articles qui dans l'original sont marqués à la marge d'un trait de plume.

(*) Six chandeliers d'autel..............	62	1	»
(*) Un lampadaire à 3 branches.........	31	3	3
Une croix de procession de vermeil et ce qui couvre le bâton évalué à.........	14	7	4
Une croix des convois garnie de son Christ, inscription, fleuron et teste de mort..............................	6	2	5
(*) Un grand bénitier et son goupillon...	12	2	»
La coquille du bénitier................	»	4	3
(*) Deux chandeliers d'accolites.........	8	1	5
Un encensoir et sa navette	6	2	6
Deux figures qui représentent Saint Benoist et Sainte Scolastique	28	6	6

VASES SACRÉS.

Un calice de vermeil..................	5	5	6
(*) Un bassin et deux burettes de vermeil	5	»	2
Un aultre calice de vermeil.............	3	5	1
(*) Un bassin et deux burettes d'argent...	2	6	7
Trois calices d'argent, ensemble........	11	3	6
Un ciboire de vermeil..................	3	6	7
Un ciboire d'argent....................	2	4	6
Une boëte aux Stes Huilles pour les fonts	1	4	2
Une boëte aux Stes Huilles pour les malades	1	3	4

(Bibl. nat. Coll. Joly de Fleury, vol. 1446, fos 113-114.)

IX

Lettre du curé et des Marguilliers de St Eustache de Paris au procureur général.

A monseigneur le procureur général.

Monseigneur,

Les curé et marguillers de la paroisse Saint Eustache

ont déterminé dans leur assemblée de ne rien faire sans l'avis de Monseigneur sur l'opération de l'argenterie. Ils se sont présentés en son hôtel pour avoir l'honneur de lui communiquer la lettre cy joint de Monsieur l'archevêque avec l'état de l'argenterie de la fabrique. Ils suplient Monseigneur de leur donner ses ordres sur le party qu'ils doivent prendre.

État de l'argenterie de la fabrique St Eustache de Paris

	Marcs.	Onces.	Gros.
Un reliquaire d'argent vermeil doré représentant Saint Estienne, pezant avec son pied et le bois du pied...........	22	»	»
Un reliquaire d'argent vermeil doré représentant un ange, pezant avec le bois du pied........................	20	»	»
Une grande croix d'argent, vermeil doré, servante aux processions, pezante avec son bâton..........................	31	»	»
Une autre croix d'argent pezante avec son bâton..........................	25	6	»
Trois petites croix d'argent servantes aux convois pezantes.....................	39	4	2
Deux instruments de paix pezants......	2	4	1
Huit encensoirs garnis de leurs chaisnes pezantes avec les bassinets et culots de cuivres en tolle....................	59	4	5
Deux navettes et leurs cuillères pezantes.	2	6	4
Douze chandeliers appelés *Colbert* (1) pezants ensemble.................	248	7	»

(1) Donnés probablement par Colbert, un des principaux bienfaiteurs de l'église Saint Eustache, dans laquelle on peut encore aujourd'hui voir son tombeau.

Deux chandeliers de même forme pezants	29	3	»
Trois bénitiers et leurs goupillons pezants	37	2	»
Une grande croix cizelée servant au chœur, pezante	35	»	»
Uue coquille, pezante	»	4	»
Un bassin, une cuvette et deux buirettes de vermeil	12	4	»
Un bassin, une cuvette et quatre buirettes d'argent	11	1	1
Une petite croix de vermeil	9	3	»
Un reliquaire de forme antique, servant de tabernacle au chœur, pezant	1	4	»
Deux chandeliers à bras à deux branches, servant au grand soleil pour les expositions	35	2	»
La châsse de St Eustache pezante	378	»	»
La châsse de Ste Agnès pezante	259	»	»
Un petit bassin de vermeil servant à mettre sur l'œuvre pour recevoir les offrandes	1	7	»
Deux sonnettes d'argent pezantes	7	1	»

SOLEILS ET VAZES.

Un soleil d'argent doré, garni d'un cordon de perles fausses et d'un rubis en table pezant avec les cristaux et perles 7 marcs 7 onces, non compris la petite croix de cristal de roche, une émeraude et deux diamans fins, cy	7	7	»
Un grand soleil d'argent vermeil doré enrichi de plusieurs diamants, pierreries et perles, accompagné de deux			

anges qui portent le soleil, tenant les instruments de la passion, une croix d'or garnie de pierreries et perles, pezant avec les cristaux et perles.....	54	2	»
Un ciboire d'argent vermeil doré, servant au chœur. pezant....................	1	6	6
Un grand calice et sa patenne d'argent vermeil doré, dont le pied sert au grand soleil pour donner la bénédiction, pezant.............................	12	4	»
Un calice et sa patenne vermeil doré sur le pied duquel sont les images de Saint Eustache et de St Agnès, pezant......	9	7	»
Un calice et sa patenne d'argent vermeil doré, cizelé en rayons et fleurs de lys, pezant.............................	6	4	5
Un calice et sa patenne vermeil doré, représentant l'histoire de la Passion, pezant.............................	5	3	4
Un calice et sa patenne, cizelé des douze Apostres, pezant....................	.4	6	»
Un calice et sa patenne pezant..........	5	1	»
Un autre calice uni et sa patenne pezant.	3	7	3
Un autre calice et sa patenne pezant....	5	2	4
Un autre calice et sa patenne pezant....	5	1	4
Un calice et sa patenne pezant..........	2	3	3
Un calice et sa patenne, pezant avec le bassin de cuivre sous le pied.........	1	7	»
Une boëte de vermeil servant à recevoir le St Sacrement, pezant.............	1	2	4
Deux ciboires d'argent faits en 1672, aux pieds desquels sont deux petits vazes servant pour les S^tes Huilles, pezants...	8	6	»
Deux coupes d'argent servant à donner la Sainte Communion, pezantes.......	6	2	»

Deux petites boëtes de vermeil qui se mettent dans les ciboires, pezantes....	»	5	6
Un flacon d'argent servant pour conserver les Saintes Huilles, pezant...........	»	7	»
Deux boëtes d'argent servant à porter les Saintes Huilles aux malades, pezantes.	3	2	»
Un ciboire avec sa boëte en dedans et celle à mettre les Saintes Huilles attachée sur le pied, pezant..............	6	2	1
Un ciboire d'argent dont la coupe est vermeil doré en dedans, étant dans le tabernacle de la chapelle de la Vierge, pezant...........................	1	6	6
Une boëte de vermeil servant pour la purification des doigts, pezant....	»	3	3
Grosse argenterie	1269	7	5
Soleils et vazes	156	5	1
	1426	4	6 (1)

(Bibl.Nat. Coll. Joly de Fleury, vol. 1416. f°s 119-122. — Original.)

X

Lettre du Marguillier de St Germain l'Auxerrois au procureur général.

Monseigneur,

Les marguilliers de la paroisse de St Germain l'Auxerrois désirans manifester leur zèle à satisfaire à l'invitation de Sa Majestée de porter à la Monoye toute l'argen-

(1) Il faut lire : 1426 marcs 2 onces 6 gros.

terie de leur église à l'exception du nécessaire pour la décenée du service, se rendirent à vendredy dernier à votre hotel, pour vous en présenter l'état et vous prier, ne pouvans et ne devans rien décider de leur chef, de les guider dans la conduitte qu'ils doivent tenir en cette circonstance; n'ayans point eu le bonheur de vous trouver, ils ont l'honneur de vous envoyer le dit état, sur lequel ils attendent votre réponse pour s'y conformer.

J'ay l'honneur d'être avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : G. C. GENDRON,
Nég[t], place du Chevalier du Guet et
marguillier comptable.

A Paris, ce 1er décembre 1759.

Etat de l'argenterie de la paroisse S[t] Germain l'Auxerrois, avec les poids tels qu'ils ont pû être évalués approchant.

RELIQUAIRES

	Marcs.	Onces.	Gros
Chasse de S[t] Landry	83	»	»
Reliquaire de la vraye croix, le pied de cuivre	20	»	»
Autre reliquaire de la vraye croix	4	»	»
L'image de S[t] Vincent avec des reliques du saint, donnés par la Reyne Anne d'Autriche	27	»	»
Reliquaire en forme de tombeau où est un ossement de S[t] Vincent	34	6	»
Seliquaire de S[t] Germain et S[t] Vincent, de S[t] Pierre, S[t] Paul et des Onze mille Vierges	12	»	»
Reliquaire de S[t] Clair	6	»	»

Reliquaire de St Luc..................	10	»	»
Reliquaire de St Germain en forme de bras..............................	5	»	»
Reliquaire de St Leufroy...............	6	»	»
Reliquaire de St Mathieu, Ste Marguerite et St Agathe....................	3	»	»
Reliquaire de St Vulfranc, en forme de croix............................	2	3	»
Reliquaire de St Bon..................	»	3	»
Reliquaire en forme de paix avec un émail..............................	»	5	»

VAZES SACRÉS

Un grand soleil chargé de diamants et de perles...........................	47	6	»
Nota : Ce soleil a servi au sacre de Louis XIV, à Rheims.			
Un soleil d'argent doré................	16	»	»
Un cyboire orné d'agathes gravées, mais dont la matière pèse au plus.........	5	»	»
Un vase en forme de nef................	10	6	»
Un cyboire servant au tabernacle de la paroisse...........................	6	3	»
Un autre petit.........................	1	6	»
Deux vases pour la communion.........	6	5	»
Une petite boëte d'argent..............	»	2	»
Deux cyboires pour administrer les malades..............................	9	»	»
Deux vases pour l'Extrême Onction et 2 pour les S^tes Huiles..................	7	5	»
Quatorze calices pesant, en total.......	67	7	»

CROIX

Croix, bénitier et goupillon dorés.......	20	»	»

Une croix d'argent....................	15	»	»
Une croix de bois noir pour les convois..	5	»	»
Croix de l'œuvre........................	29	3	»
Croix d'autel, pied ovale..............	4	»	»
Une petite croix, id...................	4	»	»
Autre croix, id...................	4	»	»
Autre croix d'autel....................	10	»	»

CHANDELIERS

Deux chandeliers d'acolytes dorés......	12	1	»
Huit chandeliers d'autel...............	120	»	»
Douze autres d'autels unis.............	96	»	»
Deux autres d'autels...................	18	6	»
Deux chandeliers d'acolytes............	8	»	»
Deux autres d'acolytes.................	5	»	»

LAMPE

Une lampe d'argent....	57	»	»
Trois instrumens de paix..............	5	»	»
Deux bassins..........................	7	2	»
Un autre doré.........................	2	2	»
Deux burettes doré....................	2	6	»
Deux burettes et une cuvette..........	6	2	»
Six encensoirs........................	36	»	»
Deux navettes et cuillers.............	3	4	»
Un bénitier et trois goupillons à manches d'argent	12	»	»
Une coquille..........................	»	6	»
Une sonette...........................	4	2	»
Deux bougeoirs	2	6	»
	878	2	3

Etat de l'argenterie que la fabrique de St Germain l'Auxerrois se propose d'envoyer à la Monoye.

	Marcs.	Onces.
Une croix d'autel à pied ovale, environ	4	»
Huit chandeliers d'argent	120	»
Douze autres chandeliers unis	96	»
Deux chandeliers d'acolytes	8	»
Une lampe	57	»
Un instrument de paix	3	1
Deux bassins	7	2
Deux burettes et une cuvette	6	2
Un bénitier et un goupillon	10	4
Une sonette	4	2
Un bougeoir	»	6
Une croix	10	»
Deux chandeliers	18	»
Deux autres d'acolytes	5	»
Total environ	350	1

(Bibl. nat. Coll. Joly de Fleury, vol. 1446, fos 123-126. — Original.)

(A suivre.)

LES ALBIGEOIS

OU LES CATHARES

DU MIDI DE LA FRANCE

(Voyez p. 5, 97 et 193.)

V

RITES PARTICULIERS ET OBSERVANCES; FÊTES; ORGANISATION RELIGIEUSE

L'usage de bénir le pain, dans les repas, était une réminiscence des agapes des premiers chrétiens, un symbole de fraternité entre tous les enfants de l'Eglise cathare. Cet usage revenait à chaque repas, lorsque des parfaits étaient présents. L'un deux, le plus ancien ordinairement, avant de s'asseoir à table, prononçait sur les convives la bénédiction, *Benedicat vos Deus*, et récitait l'oraison dominicale; il bénissait le pain, et, après l'avoir rompu, en distribuait un morceau à chacun des convives, en disant : « Que la grâce de Dieu soit avec toi. » Il bénissait pareillement le vin et tous les mets qui étaient servis successivement. Ce pain était fait de froment, de seigle ou d'avoine (1).

L'historien des Cathares, que nous avons eu l'occasion si souvent de citer, M. Schmidt, fait remarquer qu'au temps des persécutions, lorsque les parfaits, traqués de

(1) Collection Doat, t. XXV, fol. 209-210.

tous côtés, ne pouvaient plus visiter les frères que de loin en loin, et en cachette, la cérémonie de la bénédiction du pain devint de plus en plus difficile et plus rare, et l'on n'en mangeait qu'aux plus grandes fêtes, trois ou quatre fois par an seulement. Mais le *Liber sententiarum* prouve surabondamment que malgré la vigilance et tous les efforts de la police inquisitoriale, quelques parfaits, comme Pierre Autier et sept ou huit autres, non moins zélés, bravant tous les périls, trouvaient le moyen de visiter les croyants, de bénir le pain, et pratiquer les autres cérémonies de leur culte.

Le pain bénit était l'aliment de la communion cathare. Avec les idées qu'avaient ces sectaires sur la nature mauvaise de la matière et de tout ce qui compose ce monde visible, le dogme catholique de la présence réelle était pour eux inintelligible et tout ce qu'il y avait de plus contraire à leurs idées, et ils exprimaient ce sentiment par des dénégations ou par les plus horribles blasphèmes (1).

(1) Dans le *Liber confess.*, on lit : « Quod hostia sacrata non est corpus Christi (fol. 1) ; quod hostia sacrata super altare non est corpus Christi (fol. 10 v°); quod eucharistia non est corpus Christi (fol. 51). » Et dans le *Liber sentent.* : « Quod capellani faciunt pluries deos de pasta. et postea comedunt eos (p. 132). »

Le premier de ces deux livres a enregistré les propos grossiers et blasphématoires de deux truands, sur le plus auguste de nos sacrements : « Anno quo supra (1245) IIII° nonas marcii, Amelius Bernardi, junior, scolaris, testis juratus dixit, quod cum ipse testis transiret per carreriam, audivit duos trutannos contendentes in hospitali, apud Lauracum; item quod alter dictorum trutannorum dicebat quod ita bonum esset communicare de folio arboris vel de stercore asini, sicut de corpore Christi, solum modo quod fleret bona fide. Et alius trutannus redarguebat eum. Et postea ipse testis audivit a Petro Adalberti puero in ecclesia de Miravalle, quod Joannes Adalberti, pater ejusdem Petri Adalberti. communicaverat de quodam folio herbæ, cum sol obiit vel fuit eclipsatus. Et hoc audito, ipse testis narravit prædicta sicut

Les mêmes idées sur la nature mauvaise de la matière les avaient conduits à bannir de leur culte toutes les représentations de la divinité, les statues, les images et même la croix qu'ils détestaient comme l'instrument du supplice et de l'ignominie du Christ (1).

Ils croyaient que pour adorer Dieu en esprit et en vérité, on n'a pas besoin de se réunir dans un lieu particulier, dans des maisons bâties en pierre et faites de mains d'homme et que Dieu est présent partout où deux ou trois personnes sont rassemblées en son nom (2). Ainsi leurs réunions avaient lieu au premier endroit venu, dans les châteaux, comme dans les plus humbles chaumières, ou en pleine campagne. Lorsqu'ils eurent à se tenir en garde contre les actives recherches dirigées contre eux, ils se réfugiaient dans les forêts, alors beaucoup plus nombreuses dans le Languedoc qu'elles ne le sont aujourd'hui. Ces proscrits, *faiditi*, vivaient cachés au fond de ces retraites que les fidèles seuls connaissaient, et autour desquelles ils veillaient avec soin.

La confession de Guillaume Carrière devant les inquisiteurs, confession dont j'ai parlé plus haut, place sous nos yeux un épisode de la vie de ces *outlaws*. Un jour, lui et son compagnon d'hérésie, Julien, cheminaient dans la forêt de Reitel, lorsqu'un chien se mit à aboyer après eux. Au bruit que faisait l'animal, un certain Pierre Aycart, de Verdun, accourut et leur demanda qui ils

audierat a prædictis trutannis, præsentibus Stephano Clerici, Bernardo Donati, et Morgat, scolaribus ; et sunt duo anni vel circa.

(1) Item quod nullus poterat salvari nisi per viam quam ipsi hæretici tenebant ecclesiæ Dei ; et capellani et religiosi serviebant ecclesiæ dyaboli et adorabant crucem et imagines de ligno et ydola ; et omnes illi qui credebant fidem ecclesiæ Romanæ erant cæci et surdi et muti. — Confession de Bernard Mancip de Lugan, dans le *Liber sentent.*, p. 152.

(2) S. Mathieu, XVII, 20.

étaient. « Retirez-vous, leur dit cet homme, ici sont les proscrits (1) », et aussitôt Carrière et son compagnon revinrent sur leurs pas pour prendre une autre direction.

Cependant là où les Cathares jouissaient d'une certaine sécurité, dans les domaines des seigneurs du pays qui les protégeaient, comme au château de Montségur, ils eurent des édifices spécialement consacrés au culte. Ces maisons de prière n'offraient aux yeux aucun ornement, aucun signe distinctif. Au moment du service, on dressait une table qui servait d'autel et que l'on recouvrait d'un drap blanc, sur lequel était déposé le Nouveau Testement ouvert au premier chapitre de Saint Jean.

La liturgie était aussi simple que le lieu où on la célébrait. Elle commençait par la lecture d'un passage du Nouveau Testament faite par un des assistants, *quelque peu clerc* (2), puis le diacre ou ministre en donnait l'explication et prêchait. Cette prédication était suivie de la cérémonie si souvent rappelée dans les procédures des inquisiteurs, *l'adoration des hérétiques* et qui n'était en réalité qu'une supplication pour implorer leur bénédiction, puis on récitait en commun l'oraison dominicale et le ministre prononçait l'invocation à la Trinité : « Adorons le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, » à laquelle l'assistance répondait : « Que la grâce de notre Seigneur-Jésus-Christ soit avec nous tous. » La cérémonie se terminait, comme à l'ordinaire, par le baiser de paix.

Quand vint le temps où les Cathares n'eurent plus d'autre asile pour célébrer les mystères de leur foi que le désert, les fidèles qui ne voulaient pas être privés des secours spirituels se rendaient auprès d'eux dans le plus grand secret ; la cérémonie faite furtivement et à la hâte

(1) Recedatis inde, quia faiditi sunt hic. Mém. précité de M. Belhomme. Pièces justificatives, p. 138.

(2) Anno et die quo supra (1245, 11 juillet) Willelmus Bernardi miles, qui vocatur Sancho, testis juratus, dixit quod apud Bece-

se bornait aux rites les plus essentiels, la bénédiction et les agapes avec le pain bénit (1).

Les Cathares n'avaient point de jours périodiquement consacrés au culte; ils n'admettaient pas le dimanche.

De toutes les fêtes chrétiennes, ils n'avaient retenu que la Nativité, le Vendredi saint, Pâques et la Pentecôte. Mais ces solennités rappelaient pour eux d'autres idées que celles qu'y rattachait la tradition orthodoxe. La Nativité était la descente de l'esprit Jésus dans le monde inférieur; le Vendredi saint, le triomphe momentané du Dieu mauvais; Pâques, la victoire définitive du Christ; la Pentecôte, l'union de l'Esprit-Saint avec les âmes des parfaits et la fondation de l'Eglise cathare.

A trois époques de l'année, ils observaient des jeûnes continus qui ne sont autres que les trois carêmes en usage encore dans l'Eglise orientale, le grand carême de Pâques de cinquante jours; le carême de l'été de quarante jours, depuis la Pentecôte, jusqu'à la fête des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul (29 juin), et le carême de l'Avent, de quarante jours pareillement.

Les dangers dont les parfaits étaient sans cesse mena-

dam (Labécède, Aude), in domo Arnaldi Caldeira, vidit duos hæreticos, quorum nomina ignorat; et vidit cum eis Petrum de Sancto Michaele de Lanes, Poncium fratrem ipsius Petri et Petrum Cathalani, et ipsum Arnaldum Caldeira dominum domûs, milites, et Petrum Cortes et Willelmum Ramundi scriptores publicos, notarios ejusdem castri, qui ambo adduxerunt ipsum testem et omnes alios supra nominatos milites ad dictos hæreticos; et dicti Petrus Cortes et Willelmus Ramundi, scriptores, legebant in quodam libro, et dicti hæretici exponebant illud quod ipsi dicebant. *Lib. Confes.*, fol. 233 v°.

(1) Dans la confession de Bernard Roch de Renneville, village du Lauragais, il est dit dans le *Liber confessionum*, (fol. 56 v°.) — Anno et die prædictis (1245, 3 juillet), B. Roch, testis juratus, dixit quod vidit in garriga (forêt plantée de chênes) dels Ferraters (*alias* Ferratiers, fol. 57 v°.) duos hæreticos quos non

cés n'arrêtaient point leur ardeur de prosélytisme. Le *Liber confessionum*, qui nous présente tant de scènes de leur vie familière, est sur ce point aussi curieux qu'instructif à interroger. Tantôt ils employaient les voies de la persuasion, exhortant ceux qu'ils voulaient gagner à renoncer aux plaisirs et aux vanités de ce monde, ou, suivant leur langage, à *aimer Dieu*; tantôt ils les attiraient par l'appât d'un cadeau ou de quelque profit pécuniaire. L'âge le plus tendre n'était point à l'abri de leurs séductions; ici c'est un petit garçon de sept ans qu'ils avaient détourné, et que sa mère vient leur arracher en l'entraînant par les cheveux; là c'est une jeune fille qu'une mère fanatisée par eux, rouait de coups, pour la contraindre à se déclarer hérétique (1).

Apprenaient-ils qu'il y avait quelque part un malade, ils accouraient à son chevet pour le solliciter de recevoir le consolamentum et obtenir de lui le legs qui en était le salaire.

Si les inquisiteurs les poursuivaient à outrance, en revanche ils ne les épargnaient pas, toutes les fois qu'ils en trouvaient l'occasion. La date du 28 mai 1242, veille de l'Ascension, est marquée par la mort de huit inquisiteurs, massacrés avec des circonstances atroces dans le château d'Avignonnet (Haute-Garonne). Les instigateurs et les auteurs principaux de ce guet-à-

novit et vidit ibi cum eis Wilelmum Padet, Bernardum Colum, Petrum de la Trassa, Bernardum Calvet, Petrum Calvet, Willelmum Faure, Petrum Moliner, Petrum Guairaud, Ferrassam et Willelman del Riwal, matrem Petri Riwal et Bernardum Bret et plures alios de quibus non recolit; et ipse testis et omnes alii adoraverunt ibi dictos hæretiter flexis genibus, dicendo, benedicite; et sunt IX anni vel circa; et comederunt de pane benedicto ab ipsis hæreticis.

(1) Lib. Confess. fol. 20 et 42 v°.

pens furent Raymond d'Alfaro, bailli d'Avignonnet, et beau-frère du comte de Toulouse, et Pierre Roger de Mirepoix, chatelain de Montségur. Ce dernier témoignait hautement son regret de n'avoir pu se procurer le crâne de l'une des victimes, le frère Guillaume Arnaud, afin de s'en faire une coupe à boire.

Un certain Guillaume-Pierre Barba, racontait que Pierre Gauta, habitant du Mas-Saintes-Puelles (Aude), qui vivait dans un commerce incestueux avec sa cousine, pénétra de nuit dans le couvent de cette localité et tenta de tuer le prieur et les moines. Ayant manqué son coup, il s'en dédommagea en volant les deux chevaux du prieur, et, plus tard, dans l'église, les vêtements sacerdotaux (1). A Caraman, bourg du Lauraguais, les habitants ayant été cités à comparaître devant les inquisiteurs, le bailli les réunit sur la place publique et menaça de mort quiconque dénoncerait l'un d'entre eux.

Ces récits, qui peignent au vif la haine qui animait les sectaires contre les juges de la foi, et qui était envenimée par le ressentiment général des maux que la croisade avait causés au pays, ces récits pourraient être continués longuement en prenant pour guide le livre que nous venons de citer.

Dans les localités où les Cathares vivaient en liberté, ils avaient fondé des maisons, *hospitia*, où des femmes *parfaites* étaient réunies en communauté, sous une règle et un habit particulier. Dans ces maisons, elles se li-

(1) Item dictus Petrus Gauta de nocte intravit in claustrum de Manso Sanctarum Puellarum, et voluit interficere priorem et clericos; et tunc extraxit inde sive furatus fuit eidem priori duos roncinnos. Item dictus Petrus Gauta tenuit consanguineam suam pro amasia, et habuit rem secum. Item dictus Petrus Gauta furatus fuit de nocte vestes sacerdotum ecclesiæ de Manso. *Lib. confes*, fol. 53.

vraient à la prière et à la pratique des préceptes et des observances de la secte, et tenaient des écoles où la noblesse et les gens riches faisaient élever leurs filles. Il y avait de ces maisons à Gaïan, à Montréal, dans le Lauraguais, à Mirepoix, etc. Celle de Fanjaux (Aude) était sous la direction d'Esclarmonde, mère du chevalier Bernard-Hugues de Festa. En 1220 les Cathares établirent un atelier de tissage, qui avait pour chef Sicard de Figueras. Cette industrie, et celle de la préparationdes peaux d'animaux, les travaux des champs et le commerce des objets de mercerie semblent avoir été les occupations préférées des Cathares.

Parmi leurs établissements, il ne faut pas oublier leurs cimetières. Ils en avaient un à Montesquieu, à quatre lieues au sud-ouest de Toulouse, où reposaient des personnages de condition noble et notamment plusieurs membres de la famille des seigneurs de ce château, l'une des branches de celle des Villèle. Un autre de ces cimetières existait à Lordat dans l'Ariège (1) ; il y en avait sans doute ailleurs, mais qui sont restés ignorés. Les Cathares avaient intérêt à en cacher l'emplacement pour éviter aux ossements de leurs parents ou amis le triste sort que leur réservait la législation inquisitoriale, d'être exhumés et jetés dans les flammes.

Jaloux d'imiter la discipline des temps primitifs du christianisme, les Cathares n'avaient conservé de la hiérarchie ecclésiastique que deux degrés, l'épiscopat et le diaconat.

Il est impossible de dire au juste quelles étaient les fonctions des évêques cathares et comment s'exerçait leur autorité, dans la situation précaire et périlleuse qu'ils occupaient vis-à-vis des pouvoirs établis ; mais

(1) Collect. Doat, t. XXIV, fol. 277.

nous avons la preuve que les limites de leurs diocèses étaient très-régulièrement fixées.

Chacun d'eux était assisté d'un diacre, qui résidait auprès de lui, comme son coadjuteur, et de deux suffragants, appelés le fils majeur et le fils mineur, habitant chacun une des villes du diocèse, et ayant sa circonscription paticulière en sous-ordre. Les diacres étaient préposés aux localités qui groupaient un nombre de fidèles suffisant pour exiger la présence permanente d'un ministre.

Lorsqu'il s'agissait d'élire un évêque pour remplacer un titulaire décédé, le fils mineur conférait la consécration épiscopale au fils majeur, et celui-ci élevait ensuite le fils mineur, au rang de fils majeur. La réunion des fidèles du diocèse choisissait un autre fils mineur qui était ordonné par le nouvel évêque. Cette cérémonie consistait dans l'imposition des mains et du Nouveau-Testament sur la tête de l'élu et une prière pour faire descendre sur lui le Saint-Esprit.

Comme il était peu rationnel et peu convenable que l'inférieur instituât son supérieur, ce mode de consécration fut changé au XIIIe siècle par les Églises de France et d'Italie. Il fut décidé que l'évêque désignerait lui-même, de son vivant, son successeur, en ordonnant son fils majeur ; en sorte que ces Églises eurent à la fois, comme le fait très-bien remarquer M. Schmidt, deux évêques, l'un en fonctions, l'autre en expectative.

La délimitation des diocèses, dans le midi de la France, paraît avoir été réglée pour la première fois par le synode tenu à Saint-Félix de Caraman en 1167 (1) et

(1) Nous avons les noms des chefs de la secte qui se rendirent de Toulouse et de Carcassonne à Saint-Félix pour prendre part à cette assemblée. Ce sont pour Toulouse : Bernard Guillaume, Guillaume Garsias, Ermengaud de Forest, Raymond de Baymiac,

qui fut présidé par l'évêque Niquinta (Nicétas) venu de Constantinople, tout exprès pour organiser la secte dans le midi de la France.

Si des conflits s'élevaient entre des évêques limitrophes, au sujet de leurs droits respectifs, le débat était soumis à l'appréciation d'une assemblée composée des dignitaires et des notables de la secte. Vers la fin du XIIIe siècle, lorsque les communautés cathares en France et en Italie eurent été dispersées, elles continuèrent à pourvoir aux vacances des siéges épiscopaux; mais les diaconats disparurent peu à peu; ces fonctions furent dévolues à des parfaits qui, sous le nom *d'anciens* (*anciani*), exerçaient le ministère sacré.

Les évêchés cathares dans nos provinces méridionales étaient ainsi répartis : 1° Toulouse ; 2° Agen, 3° Albi ; 4° Carcassonne ; 5° le Val d'Aran, pays qui était alors compris dans le comté de Comminges ; 6° l'évêché du Rasez, ou du Lauraugais, démembrement de celui de Carcassonne.

La succession des titulaires ne dut jamais être bien régulière et n'est pas facile à établir. Voici quelques noms que nous avons pu recueillir çà et là.

A Toulouse siégea Bernard Raymond, élu au synode de Saint-Félix de Caraman ; il avait pour coadjuteur Gacelin, qui, en 1220, habitait le château de Montaigu ; de 1224 à 1232, Guillabert de Castres avec son diacre Jean

Guillabert de Ronvillar, Bernard Guillaume de Donneville, Bertrand d'Avignonnet. Pour Carcassonne : Guiraud Mercier, qui fut élu évêque de cette ville, Bertrand Catala, Grégoire et Pierre Calidas-Manus, Raymond Pons, Bertrand de Molins, Martin de Ipsa-Sala, et Raymond Guibert.

Voir la relation de ce synode dans dom Bouquet, *Historiens des Gaules et de la France*, t. XIV, p. 448-450. Baisse, *Histoire des ducs, marquis et comtes de Narbonne*, p. 483 ; et Sandius, *Nucleus historiæ ecclesiasticæ, in Historia Arianorum*, p. 390.

Cambiaire ou Cambiator, l'un des plus zélés apôtres de la secte, précédemment fils majeur de l'évêque d'Agen ; Bernard Oliba, qui avait d'abord été fils majeur dans ce même diocèse d'Agen et qui, en 1277, se réfugia au château de Sermione en Lombardie.

En 1229, l'église de l'Agenais ayant été réorganisée, le parfait Tento en fut nommé évêque et consacré par Guillabert de Castres, venu du château de Saint-Paul (Tarn) pour cette cérémonie, en compagnie du diacre Bonafos et du chevalier Guillaume Matfred ; Vigoros de Bocona fut choisi comme fils majeur de Tento (1) qui était encore en fonctions en 1232.

L'église d'Albi eut pour chef Sicard Cellerier, qui figura aussi au concile de Saint-Félix ; son successeur fut Aymeric del Collet que nous retrouvons en 1240, retiré dans une cabane, non loin du château de Montaigu, d'où il sortait pour aller faire entendre ses prédications dans les contrées d'alentour. En 1241, il présida une grande assemblée de parfaits et de croyants qui se tint sur les bords de la Larneta.

La communauté de Carcassonne, d'abord dirigée par Bernard Catala, fut érigée en diocèse par le synode de Saint-Félix, en faveur de Guiraud Mercier, auquel succédèrent Bernard Simorre et Pierre Abith : celui-ci résidait au château de Cabaret, dans la Montagne Noire.

Quand le diocèse du Rasez fut constitué, vers 1225, on y plaça comme évêque Benoît de Termes, qui reçut de Guillabert de Castres l'imposition des mains, et eut pour fils majeur Raymond Agulier et pour fils mineur Pierre Bernard.

(1) Ce Vigoros de Bocona avait débuté par prêcher à Calvimont et dans les environs ; il fut remplacé comme fils majeur d'Agen par Jean Cambiaire qui plus tard passa à Toulouse en la même qualité, vers 1237 ; il finit par tomber entre les mains des inquisiteurs et périt sur le bûcher.

Il y eut aussi un évêque du Lauragais, qui fut Bertrand Martin de Tarabel, vers 1241-1243. La création de ce siége dut être faite aux dépens de celui de Toulouse auquel il confinait et déterminée sans doute par l'état des affaires de la communauté cathare, peut-être pour quelque raison de convenance ou d'ambition personnelle.

Dans le val d'Aran, l'institution de l'évêque Raymond de Casalis date du synode de Saint-Félix ; mais il ne tint que peu de temps son siége, donné après lui à Raymond de Baymiac. Ce dernier, ayant abjuré l'hérésie en 1181, devint chanoine de la collégiale de Saint-Saturnin à Toulouse.

En Italie, il y avait une église cathare recrutée parmi les sectaires français, qui étaient parvenus à échapper aux poursuites de l'inquisition. Elle comptait pour chefs, vers le milieu du XIIIe siècle, un certain Messer Vincent, originaire de Toulouse, et Messer Raymond, son associé d'hérésie (1). Ces réfugiés étaient alors très-nombreux dans la plupart des villes de la Lombardie.

Malgré les affirmations de quelques auteurs du moyen-âge qui veulent que l'église cathare ait eu un chef souverain, un évêque des évêques, ou pape, il paraît certain que ce suprême pontificat n'exista jamais : aucun de ceux qui ont le mieux connu la secte, comme le dominicain Rainier Sacchoni, qui en avait fait partie assez longtemps, aucun ne parle de ce prétendu pontife cathare. On n'en trouve pas plus de traces dans les procédures de l'inquisition et dans les lettres si nombreuses des papes, relatives à l'hérésie albigeoise et aux mille incidents qu'elle suscita. Comment auraient-ils gardé le silence sur un personnage qu'ils auraient eu le droit

(1) Confession de Guillaume Fournier dans le *Mémoire* précité de M. Belhomme, *Pièc. justif.*, p. 144.

de regarder comme l'antagoniste du vicaire de Jésus-Christ et leur adversaire personnel ? Une autre considération confirme cette conclusion négative : l'église cathare, d'origine orientale, fut organisée sur le modèle des églises chrétiennes d'Orient qui ne reconnaissent d'autre chef suprême que le Christ, sans aucun représentant terrestre ou visible, gouvernées directement par les évêques et qui, indépendantes l'une de l'autre, ne sont en communion entre elles que par l'unité du symbole et le lien de la fraternité. L'évêque Nicétas, qui vint de Constantinople, pour diriger les délibérations du synode de Saint-Félix de Caraman, et l'évêque slave, qui en 1223 envoya un délégué dans le midi de la France, n'agirent nullement, dans ces circonstances, en vertu d'une suprématie hiérarchique. Le premier ne possédait d'autre autorité que celle que lui assuraient son savoir et sa connaissance de la véritable tradition cathare ; le second d'autre prérogative que sa sympathie pour des corréligionnaires persécutés, et son empressement à les encourager à rester fermes dans la foi, ou à leur offrir un asile s'ils étaient forcés de quitter leur patrie.

A côté de ses ministres spirituels, la secte entretenait des agents chargés de ses intérêts temporels, *procuratores*, des messagers, *nuncii* ; les fonctions des procuratores consistaient à recueillir les aumônes et les dons des fidèles, les legs faits par les mourants, à gérer la caisse commune, à faire passer des secours aux proscrits ou aux exilés volontaires, et quelquefois à racheter ceux qui tombaient au pouvoir des familiers de l'Inquisition et des officiers royaux.

Les messagers avaient pour mission spéciale de guider et de protéger les fugitifs qui allaient chercher un refuge à l'étranger. Il y avait de ces procuratores et nuncii presque partout ; à Toulouse, on cite un certain Poitevin Bordier, et son compagnon, Bernard Aldric. Le *Liber*

confessionum nomme (fol. 19) Guillaume Bertrand, qui avec quatre autres messagers, accompagna deux hérétiques jusqu'à Narbonne.

En esquissant dans les pages précédentes les traits principaux du système religieux des Cathares, nous y avons laissé sans doute plus d'une lacune, inévitable dans l'état fragmentaire des renseignements qui nous sont parvenus. Les ouvrages de controverse qu'ils avaient composés pour la défense de leurs croyances, les traités rédigés par eux en vue de l'instruction de leurs adeptes, la version de l'Écriture-Sainte dont ils se servaient, leurs formules de prière, leurs chants liturgiques, tout a été détruit, tout a disparu ; en sorte que l'on a pu dire que ce système se présente à nous aujourd'hui dans la pire condition où puisse se trouver une doctrine, c'est-à-dire dans les écrits de ses adversaires. Néanmoins, ce que nous en savons nous permet de nous en former une idée. Son dogme fondamental, le dualisme, est le produit d'une conception incomplète, fausse, de la création et de la constitution de ce monde, et de l'Être tout-puissant dont il est l'ouvrage et qui le gouverne, de la nature des destinées de l'homme. Il avait la prétention d'être un christianisme perfectionné, une révélation supérieure, et il était la négation de la vraie religion du Christ, dont il détruisait toute l'économie. Il avait remplacé par des mythes, produit d'une imagination enfantine, la tradition de la chute de l'homme primitif et le dogme du péché originel, et celui qui en est le corollaire obligé, le dogme de la rédemption opérée par un méditateur divin. Il déclarait les sacrements de l'Église inutiles au salut, et les considérait comme une vaine formalité (1). La sanctification du dimanche était abolie, et les autres

(1) Quod baptismus aquæ et alia sacramenta ecclesiæ non prosunt ad salutem (*Lib. confess.*, fol. 9 v°).

fêtes chrétiennes supprimées ou détournées de leur véritable sens. La morale ne reposait que sur les pratiques d'un ascétisme matériel et exagéré, et n'avait en vue ni la satisfaction due à Dieu, ni celle que réclame la conscience. En niant le libre arbitre, il anéantissait la liberté humaine, et la faculté laissée au pécheur de se relever par l'expiation. Loin d'être une réforme et un progrès, il ne fut qu'un retour vers les idées surannées et imparfaites du vieux monde oriental.

Ses théories, qui ne résistent point à l'examen d'une saine philosophie, avaient par certains côtés, comme nous l'avons fait observer en commençant, quelque chose de séduisant pour ces imaginations à moitié païennes du moyen-âge, pour les populations ignorantes et grossières qu'elles entraînèrent. Le Catharisme eut ses apôtres fervents, ses croyants convaincus et ses martyrs, marchant à la mort avec intrépidité. Pauvres égarés, que nous n'avons plus à juger aujourd'hui avec le sentiment de colère qu'ils inspiraient à leurs contemporains, mais avec la froide impartialité de l'histoire, et avec la commisération que leur folie mérite.

DULAURIER, *de l'Institut.*

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES TRÉSORS DE QUELQUES ÉGLISES DU RESSORT DU PARLEMENT DE PARIS

AU XVIII[e] SIÈCLE

(Suite)

XI

Lettre du premier marguillier de Saint Gervais au procureur général.

Monsieur le curé de S[t] Gervais m'ayant prié, Monsieur, comme premier marguillier, de faire part à la fabrique de la lettre de Monsieur l'Archevêque que j'ai l'honneur de vous envoyer et qui fait mention de celle de Monsieur le Comte de S[t] Florentin, où sont expliquées les intentions du roy sur l'argenterie des églises; j'ai trouvé chez tous messieurs les marguilliers les dispositions les plus favorables pour donner dans cette circonstance des preuves de leur zèle et du désir qu'ils ont de faire concourir la fabrique aux besoins de l'Etat; mais ils ont crû devoir être authorizés par leur premier chef dans la démarche qu'ils sont prêts à faire. Je partage avec eux, Monsieur, l'hommage qu'ils vous rendent et vous supplie d'être

persuadé de l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Le Peletier de Mortefontaine.

Ce 10 Xbre 1759.

(Bibl. nat. Coll. Joly de Fleury, vol. 1116, f° 129. — Original.)

XII

Etat de l'argenterie de Saint Jacques l'Hospital.

	Marcs.	Onces.	Gros
Deux encensoirs avec leurs navettes....	19	2	»
Deux chandeliers, anciennement de vermeil..............................	15	2	»
Six chandeliers d'argent................	31	1	»
Deux burettes, une cuvette et un plat d'argent...	6	3	4
Deux burettes et un plat de vermeil.....	5	3	»
Deux petites croix....................	15	»	»
Un bénitier avec le goupillon de vermeil	14	»	»
Deux instruments de paix de vermeil...	2	3	»
Une coquille d'argent.................	»	1	7
Une grande croix de vermeil remplie de bois, servant aux processions.........			
Un livre d'Epitre garni de huit coquilles de vermeil.........................			
Un livre d'Evangile couvert de deux plaques de vermeil......................			
	109	0	3

Vases sacrés et reliquaires qui n'ont point été pezés par respect.

Six calices, dont trois de vermeil et trois d'argent.

Un ciboire de vermeil pour la communion.

Un autre ciboire de cuivre doré dont la cuvette en dedans est de vermeil, pour conserver la grande hostie.

Un grand et un petit soleil de vermeil pour l'exposition du S[t] Sacrement.

Deux boëtes en forme de tombeau, pour les S[tes] Huiles.

Cinq reliquaires de S[t] Jacques où il y a quelques ossements du saint et de plusieurs autres avec une épine de la couronne de N. S.

Un reliquaire de S[t] Eustache, où il y a une mâchoire du Saint.

Un autre reliquaire qui renferme quelques ossemens de S[t] Claude.

Autre reliquaire qui contient la mâchoire de S[t] Siméon.

Une petite croix qui renferme du bois de la vraye croix.

Une image de la Vierge.

Autre image de la Vierge, dite de Montsara (1).

Ces statues ne renferme pas de reliques.

Tous ces reliquaires sont de vermeil, excepté le dernier.

(Bibl Nat. Coll. Joly de Fleury, vol. 1446, f[os] 132-133.)

XIII

Etat général de toute l'argenterie de la paroisse de Saint Séverin.

(*) Premièrement (2), une grande croix de vermeil doré, garnie de fleurs de lys sur le montant et le travers,

(1) Mont-Serrat.

(2) Un certain nombre d'articles sont marqués d'une croix; nous les indiquons par une astérisque (*).

avec de grosses fleurs de lys au bout et le Christ, avec une pomme où est une virole de fer, pesant ensemble à présent vingt un marcs deux onces, compris ce qui est dans la croix, ne sçachant si c'est fer ou bois, avec son pied de cuivre doré parsemé de fleurs de lys, servant ordinairement sur l'œuvre.

(*) 2. Item, deux grands chandeliers de vermeil doré ciselé, pesants vingt huit marcs.

3. Item, un grand ciboire d'argent vermeil doré ciselé, pesant quatre marcs six gros.

4. Un Saint Martin à cheval et un pauvre pour lequel il coupe son manteau, d'argent vermeil doré, avec des pierres et des perles sur le harnoy de son cheval, posé sur son pied d'estal de laton doré.

5. Item, le bras de Saint Séverin, évêque de Cologne, porté par deux anges, avec un reliquaire au dessus et despierreries de plusieurs couleurs, le bras les anges et le reliquaire de vermeil doré, et le pied d'estal de laton doré.

6. Item, un petit reliquaire d'argent pesant deux marcs si onces, dans lequel a été mis l'ossement du bras de Saint Séverin, revenant, compris la façon, à cinquante une livres, suivant qu'il est dit article 6 de l'inventaire du 23 février 1729.

7. Item, un autre petit reliquaire d'argent, dans lequel a été mis l'ossement de Saint Mamès, du poids de dix marcs quatre onces sept gros.

8. Item, un beau soleil d'argent vermeil doré, garni par les rayons et par la croix de gros diamants à trois rangs, de diamants, rubis et perles qui entourent la Sainte Hostie, et pour le derrière un tour aussi de rubis, et à la croix avec un diamant dans le milieu, le tout du Temple, très beau, un colier de perles fines par devant, un autre de perles fines par derrière et neuf diamants fins qui forment la croix qui surmonte le tout, avec trois

petits grenas, pesant le tout ensemble six marcs une once.

9. Item, la coupe servant à poser le dit soleil, aussi d'argent vermeil doré, pesant sept marcs une once deux gros.

10. Item, deux grands anges d'argent, avec un cercle d'argent servant à porter le soleil où se met le Saint Sacrement, pesans avec les écroux, vingt neufs marcs trois gros.

11. Item, un reliquaire d'ebenne, en forme de châsse, garni de plusieurs pièces d'argent ciselé et de figures de relief et demi relief aussi d'argent.

12. Item, un grand calice d'argent vermeil doré ciselé, avec une patenne, pesant huit marcs cinq onces.

13. Item, un autre calice d'argent vermeil doré avec fleurs de lys, raions, pesant, avec la patenne, cinq marcs deux onces deux gros.

14. Item, un autre calice d'argent vermeil doré, avec des feüillages, avec la pomme et autour du pied, pesant avec sa patenne trois marcs sept onces deux gros.

15. Item, un calice d'argent doré dans la coupe et dessus la patenne, pesant ensemble quatre marcs une once cinq gros.

16. Item, un calice d'argent ciselé avec la coupe et sa patenne dorées en dedans, pesant ensemble cinq marcs moins quatre gros.

17. Item, un calice avec sa patenne d'argent doré avec la coupe ciselée par la pomme, pesant ensemble trois marcs cinq gros, qui sert ordinairement à la messe de 4 heures.

(*) 18. Item, un autre calice de vermeil doré, avec deux burettes d'argent, le tout pesant trois marcs sept onces trois gros, ce qui s'est trouvé dans la chapelle de S[t] Jérôme, par M. le Curé, au mois de juin 1753.

(*) 19. Item, un bassin d'argent ciselé provenant de la

confrérie S[te] Anne, pesant deux marcs deux onces, et les deux burettes, deux marcs deux onces deux gros.

20. Item, deux burettes d'argent, façonnées par le pied, pesantes ensemble deux marcs une once trois gros.

(*) 21. Item, un bassin rond d'argent servant à l'autel pour l'offrande, pesant cinq marcs cinq onces.

22. Item, deux paix d'argent vermeil, sur chacune desquelles est représentée la Résurrection de Nostre Seigneur, pesant ensemble deux marcs trois onces trois gros, à chacune desquelles paix manque une des flammes qui les surmontent.

(*) 23. Item, deux chandeliers d'argent ciselés, pesant ensemble seize marcs quatre onces.

24. Item. deux chandeliers unis d'argent, servant à la conduite pour les enfants de chœur, pesant ensemble quinze marcs deux onces.

(*) 25. Item, quatre grands chandeliers d'argent, où sont gravées sur les pieds les armes de S[t] Séverin, pesant ensemble trente-deux marcs deux onces six gros.

26. Item, deux encensoirs d'argent ciselés, garnis de leurs chaînes, pesants ensemble quinze marcs quatre onces.

27. Item, deux navettes d'argent, gravées dessus les armes de S[t] Séverin, pesant avec leurs cuillères et chaînettes deux marcs.

(*) 28. Item, uu goupillon d'argent pesant un marc.

29. (1) Item, une grosse lampe d'argent à six pans, ornée, entr'autres choses, de trois anges en relief qui tiennent les chaînes et de trois plaques qui représentent S[t] Séverin, S[t] Jean-Baptiste et S[t] Clément, pesant environ soixante six marcs.

30. Item, une petite croix d'argent avec son Christ, pesant huit marcs une once.

(1) *En marge* : « On souhaiterait bien conserver ce morceau, si cela est possible. »

31. Item, une grande croix servant aux processions, dont la croix est de cuivre doré, et le Christ d'argent, le bâton qui la porte couvert d'argent semé de fleurs de lys.

32. Item, une image de S[t] Séverin en relief, dessus un pied d'estal porté par des têtes de chérubins, avec sa crosse, son livre, rayons sur la tête et reliquaire autrefois doré par les garnisons, pesant treize marcs deux onces.

33. Item, l'image de S[t] Jean Baptiste en relief, dessus un pié d'estal porté par des chérubins avec son agneau et son livre, rayons sur la tête et reliquaire autrefois doré par les garnisons, pesant ensemble quinze marcs.

34. Item, une grande croix dont le dedans est de fer, couverte d'argent; une petite croix de vermeil, pesant un marc deux onces cinq gros.

35. Item, deux livres, l'un pour l'Evangile couvert de velours rouge, l'autre de velours violet pour les Epîtres, garnis tous deux de plaques d'argent représentant les quatre patrons de l'église, un crucifix dans le milieu, d'un côté et de l'autre, les Evangélistes et une Vierge dans le milieu, avec leur bordure d'argent; une petite boëte d'argent doré servant à mettre la S[te] Hostie dans le tabernacle.

36. Item, un ciboire d'argent servant ordinairement à la chapelle de la Communion, pesant trois marcs cinq gros.

37. Item, un autre ciboire d'argent en forme de coupe évasée et platte, servant aussi à la même chapelle, pesant trois marcs deux onces sept gros.

38. Item, un autre ciboire d'argent servant pour les malades, dans lequel il y a une petite boëte d'argent où on met les S[tes] Hosties, trois boëtes pour les S[tes] Huiles, pour les batêmes et l'extrême onction, une coquille d'argent pour verser l'eau au batême, et une sonnette de mauvais argent, pour le viatique.

39. (1) Item, huit tasses ou drageoirs d'argent servant à quêter, scavoir deux grandes pour les pauvres honteux, cinq autres entre les mains du 3e bedeau et une ez mains du premier bedeau, pour quêter le service du St Sacrement.

(Bibl. nat. Coll. Joly de Fleury, vol. 1446, fos 136-138.)

XIV

Lettres du Curé et des Marguilliers de St-Ayoul de Provins au procureur général.

Monseigneur,

Nous avons l honneur d'informer Votre Grandeur que M. notre Curé reçut il y a quelques temps une lettre de M. le cardinal de Luines, pour qu'il lui adressât un état de l'argenterie de notre fabrique afin de décider sur ce qu'il conviendra porter à la Monnoye. Après la réception et examen de l'état, Son Eminence a mandé qu'il fallait envoïer six chandeliers avec des burettes et leur plat.

Depuis ce temps, nous avons reçüe, il y a quelques jours, une lettre du receveur des décimes, adressée à mon dit sieur Curé et aux Marguilliers qui porte qu'il faut faire passer sans délay l'argenterie à luy même, à Sens, pour qu'il la fasse conduire à la Monnoye.

Il est à observer que nos six chandeliers ne sont pas d'un fort objet, ne pesant que........ (2) cependant les façons ont coûté presque moitié de leur valeur intrinsèque.

Quoique nous soïons les très fidèles sujet du roy, très

(1) *En marge* : « On désirerait conserver les deux qui servent à la queste des pauvres honteux. »

(2) Le poids est resté en blanc.

respectueusement soumis à ses intentions qui sont (suivant que nous l'annoncent seulement les deux lettres ci-dessus) de porter l'argenterie des églises, nous croirions, Monseigneur, prendre trop sur nous en agissant sans avoir l'honneur de vous donner avis de nos démarches, étant le tuteur des fabriques dont nous devons attendre les ordres.

C'est pourquoy nous supplions Votre Grandeur de vouloir bien nous autoriser en nous marquant la conduite que nous devons tenir en ce *(sic)* rencontre.

Nous sommes avec un très profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur les très humbles et très obéissans serviteurs les Marguilliers de Saint Ayoul.

A Provins, ce 3 février 1760.

Signé : LOGRE, curé.

LE CLERC, BERTRAND père, ROUSSELET, GILLOTON, J.-B[te] BARDIN, ROUSSELLET, LEZARD, HOUSSÈTE, PASQUE, N. JUNCOURT, J. BERNARD, Noel THOMASSIN, BABÈS.

(Bibl. nat. Coll. Joly de Fleury, val. 1446. f[os] 140-141. — Original signé.)

PARTICULARITÉS

RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA VIE DE MADAME DE POMPADOUR

A Monsieur Edmond de Goncourt.

MON CHER AMI, — c'est MES CHERS AMIS que je devrais pouvoir dire, si un destin cruel n'eût enlevé Jules, en ses plus belles années, à l'amour d'un frère, à l'amitié de tous ceux qui lui étaient familiers, à la passion qu'il avait pour les arts, au culte le plus actif dont il honorait les belles-lettres, — MON CHER AMI, je lisais, à nouveau, il y a peu de jours, l'ouvrage excellent que vous avez consacré à l'histoire de la vie de madame de Pompadour. Nul ne me contredira si j'assure être d'avis qu'il n'a rien été écrit de mieux sur la personne de la Marquise, que jamais elle n'a été plus parfaitement mise à jour, qu'en aucun ouvrage d'histoire, de quelque nature qu'il soit, sa jeunesse, son triomphe, ses goûts, ses essais dans les arts, son rôle dans les menées politiques, ses ambitions diverses, ses inquiétudes, ses amertumes, ses défauts, son pouvoir féminin, tout ce qui fut sa vie, n'ont été mieux vus, plus justement compris, plus habilement exposés, plus véridiquement dépeints que dans cette belle étude parue sous le titre de « *Madame de Pompadour*, » par EDMOND et JULES DE GONCOURT.

Relisant donc votre ouvrage, je me pris à me souvenir

que dans le cours de mes explorations de lecteur et de chercheur de *manuscrits* variés, j'avais recueilli, en divers temps et en divers lieux, au passage, quelques morceaux qui m'avaient paru offrir un intérêt particulier et qui pourraient trouver place, un jour ou l'autre, en un récit dont je ne prenais pas même la peine, alors, de définir la forme. Je viens de les rassembler pour vous les soumettre, et le *Cabinet historique* sera mon messager.

La prochaine édition nouvelle de votre ouvrage me marquera si je me suis mépris sur la curiosité qu'il m'a paru que je pouvais leur reconnaître. J'appelle surtout votre attention sur le dernier fragment qu'on pourrait appeler « *le Manteau Rouge de M. de Choiseul.* » — C'est un fragment dont la révélation vous oblige, car après la plus récente édition parue de votre « *Madame de Pompadour*, » après tant de recherches et tant d'explorations heureuses, c'est à vous que doivent revenir la peine et l'honneur de retrouver en des archives soit d'État, soit de famille, les papiers secrets enlevés à la Marquise expirante par M. le duc de Choiseul.

I

Un des épisodes les plus ingénieusement combinés dans la vie de la favorite fut assurément celui de la conversion morale qu'elle feignit de faire pour avoir assez bon air devant la Reine très-chrétienne, dans le temps que la Marquise allait devenir Dame du Palais, nommée par lettre Royale.

C'était au mois de février 1756, neuf ans après avoir été déclarée maîtresse du Roi.

Pour que rien ne manquât à la rectitude du nouvel état de sa personne, la Marquise, pour qui l'amour actif du Roi s'était lassé, — l'habitude seule demeurant, —

avait dû simuler un vif désir de rentrer en grâce auprès de Monsieur d'Étioles, son mari. Mais M. d'Étioles n'y pensait guères, emporté qu'il était, d'après ce que vous dites, mon cher ami, vers Mademoiselle Rem, au lendemain d'un emportement non moins galant vers la belle madame de Bellenaut. En tous cas, après l'abandon très éclatant que Madame d'Etioles avait fait onze ans auparavant de la vie conjugale, des démarches personnelles vers l'époux eussent été singulièrement difficiles et embarrassantes. Le bon Père de Sacy, qui avait présidé à l'œuvre de la prétendue conversion morale, sans reconnaître qu'il n'avait été qu'un ouvrier habilement employé, en était venu, de toute bonne foi, à proposer à la Marquise le projet d'une lettre à son mari, où, dans les plus beaux termes, elle montrait son repentir, demandait sa grâce et implorait la permission du retour. Rien ne manquait au bien dire d'une âme convertie aux choses divines, non moins que d'une femme résolue à la soumission d'épouse. Il était naturel que, recevant cette lettre, Monsieur d'Étioles y répondît. Mais, en même temps, il était important qu'il ne répondît pas d'une manière ou d'une autre — comme on dit. — Il fallait, pour le succès du beau jeu de Madame de Pompadour, qu'il ne répondît que d'*une manière*, c'est-à-dire en refusant. Si, en effet, la manière eût été autre, quel piège de belle sorte la Marquise ne se serait-elle pas tendu à elle-même ! Il ne s'agissait donc que de se pouvoir prévaloir d'une preuve édifiante de l'intention marquée et d'une autre preuve de l'obstacle rencontré pour y donner suite. Un expédient fut fort bien trouvé. « Pendant que la Marquise, — dites-vous, — était à recopier la lettre rédigée par le Père de Sacy, Soubise, le courtisan tout dévoué, se rendait chez M. d'Étioles. Il lui annonçait qu'on allait lui remettre, dans quelques heures, une lettre de Madame de Pompadour ; qu'il était

assurément libre de faire ce qu'il voulait ; que l'on ne prétendait en rien forcer sa volonté, mais qu'on lui conseillait, en ami, de ne point accepter les offres de la lettre ; que s'il le faisait, il pourrait désobliger le Roi. Et craignant même que l'intercession de Soubise ne fût pas suffisante, Madame de Pompadour avait dépêché son ministre de confiance, Machaut, qui s'était transporté de Versailles à Paris pour obtenir du mari (dit le duc de Luynes), « *qu'il ne fît pas une réponse trop embarrassante.* »

Le jeu est donc complet, la comédie parfaite et la réponse fut d'autant moins embarrassante pour Monsieur d'Étioles que, depuis le jour où il avait pris son parti de l'abandon de sa femme, il avait aussi pris l'habitude des consolations. M. de Soubise et M. de Machaut le trouvèrent donc tout à fait dans le goût d'admettre le repentir de Madame de Pompadour, mais aussi de ne point admettre la repentie.

Or, quel fut le texte de cette réponse, qui devait être faite dans la façon recommandée, pour ne pas trop embarrasser la femme qui l'attendait ?

C'est, mon cher ami, l'un des documents du porte-notes que j'ai mis à part sous la rubrique de « *Pièces diverses relatives à la Marquise de Pompadour.* » Je vous l'adresse textuel, copié sur l'original. Vous serez d'avis que jamais document n'a été mieux réussi, ni plus trompeur, et que si on ne connaissait, comme vous, par le menu, toute la confection de la comédie, on aurait pour M. d'Étioles quelque admiration, on trouverait de l'éclat à la dignité de son caractère, on porterait aux étoiles la manière dont, parmi tant de courtisans, grands seigneurs un peu avilis, il avait conservé le sentiment de l'honneur blessé, bien que la blessure fût de la façon du Roi. Remarquez ce style, cette note juste, cette mesure dans l'expression, quoique hautaine, ce bel air dans la croyance au repentir, ce ton presque

de grandeur en se refusant à un accueil nouveau dans la maison de famille qu'on avait délaissée pour les palais de Sa Majesté.

A Paris le 6 février 1756.

Je reçois Madame la lettre par laquelle vous mannoncés le retour que vous avés fait sur vous mesme et le dessein que vous avés de vous donner à Dieu. Je ne puis qu'estre édifié d'une pareille résolution. Je ne suis point estonné de la peine que vous vous feriés de vous presenter devant moy et vous pouves aisement juger de celle que je resentirois moy mesme. Je vouderois pouvoir oublier l'offense que vous m'aves fait. Vostre presence ne pouroit que m'en rapeller plus vivement le souvenir. Ainsy le seul party que nous ayons a prendre l'un l'autre est de vivre separement. Quelque sujet de mecontentement que vous m'ayes donné, je veux croire que vous etes jalouse de mon honneur et je le regarderois comme compromis si je vous recevois chez moy et que je vecusse avec vous comme ma femme. Vous sentés mesme que les temps ne peuvent rien changer à ce que l'honneur prescrit.

J'ay l'honneur d'estre avec respect Madame vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

LENORMANT.

La lettre est du 6 février. Madame de Pompadour avait fait ce qu'elle avait pu pour apparaître en légitime équipage devant la Reine très-chrétienne, devant l'inoffensive Marie Leczinska. Qui, chez la Reine, aurait pu tenir un propos contraire ?

Le 7, le lendemain de la réponse de M. Lenormant d'Étioles, Madame de Pompadour était nommée Dame du Palais de la Reine.

Le 8, Madame de Pompadour était présentée, après vêpres, par la duchesse de Luynes, à la Reine, et assistait au souper du grand couvert.

Le 9, Madame de Pompadour prenait possession de sa place et commençait son service d'honneur...

Et ce n'est point à dire que cette lettre de M. d'Étioles devait être regardée comme une de ces pièces dont l'occasion fait toute l'importance. Voyez ce qu'elle devint et où elle passa.

Lorsque le marquis de Marigny, frère et héritier de la marquise, trois jours après qu'elle eût rendu l'âme, eût à connaître de la succession de sa sœur, il ne perdit point de temps à ne pas comprendre le parti qui se pourrait tirer de ce document épistolaire. Quoi de mieux, en effet, pour se préserver sans doute d'aucunes prétentions qui, peut-être, pourraient s'élever du côté de M. d'Étioles, sur un point quelconque de la belle hoirie qui, tout entière, arrivait au marquis de Marigny, du fait de Jeanne-Antoinette, née Poisson, comme lui, de François Poisson et de Madeleine de La Mothe ?

Le marquis de Marigny, muni de la lettre, se porta donc chez Mᵉ Dutartre, notaire royal à Paris, et lui présentant le document original que M. d'Étioles avait produit en si beaux termes, le 6 février 1756, pria ledit Dutartre de dresser la minute, dont voici la teneur :

18 avril 1764.

Aujourdhuy est comparu devant les Conseillers Notaires du Roy a Paris soussignes, Haut et Puissant Seigneur Abel François Poisson marquis de Marigny Seigneur de Montreuil aux Lyons, Vantelet, Vandières, Monthiers, Vicomte de Clignon, Lucy le Bocage et autres lieux, Conseiller du Roy en ses Conseils, Commandeur de ses ordres, Directeur et Ordonnateur general des Batimens, Jardins, Arts, Academies et Manufactures Royalles demeurant à Paris en son Hôtel rue Saint-Thomas du Louvre, Paroisse Saint-Germain... Lequel a representé et requis Dutartre l'un des notaires soussignes d'annexer à ces presentes pour estre placée au rang de ses minutes à la date de ce jour l'original d'une lettre ecrite par Monsieur Lenormant à feue Haute et Puissante

Jeanne-Antoinette Poisson, Marquise Duchesse de Pompadour le 6 février 1756.....

Lequel present depost a ete fait au dit Dutartre sous l'expresse condition de pouvoir retirer la dite lettre par mon dit Seigneur touttes fois et quant il jugera à propos, quoy faisant le dit Me Dutartre en demeurera bien et valablement deschargé dont acte requis et octroyé au dit Seigneur Marquis de Marigny. Fait et passé à Paris en lhostel du dit Seigneur l'an 1764 le 18 avril et a signé avec les dits notaires après touttes fois que la dite lettre a ete signee et paraphee enfin du dit Seigneur en presence de notaires soussignes.

POISSON, MARQUIS DE MARIGNY.

DELALEU. *DUTARTRE.*

Ce fut sous le couvert de l'acte ci-dessus que j'ai rencontré la pièce originale que je viens de produire. J'avais eu besoin de consulter des inventaires et papiers de tabellionage pour le travail que j'ai consacré à la révélation des *manuscrits* qui composaient le *Cabinet* du duc de Saint-Simon. Le parcours de l'inventaire des minutes conservées en l'étude de Me Masson, successeur médiat de Me Dutartre, signala ce titre à mon attention : « *18 avril 1764. Lettre déposée par Abel-François Poisson, marquis de Marigny.* » Me Masson me fera l'honneur d'agréer mes remerciements pour la bonne grâce qu'il a mise à ne me point refuser de prendre connaissance des plus anciens documents du minutier de son étude.

II

On connaît et on a rendu publics beaucoup de *Mémoires particuliers* sur les choses du temps de Madame de Pompadour. Je suis persuadé qu'il s'en trouvera encore autant qu'il s'en connaît et qu'il s'en est publié. Si toutes les familles dont les ancêtres ont eu part aux choses de la Cour et au maniement des affaires de l'État,

regardaient aux papiers qu'elles possèdent, oubliés dans des coffres, délaissés au fond de bibliothèques ou d'armoires qu'on n'a plus ouvertes, remisés depuis des temps et des temps dans les coins et recoins obscurs de leurs résidences, on aurait chance de retrouver, en fait de pièces pour servir à l'histoire des mœurs et des affaires, nombre de choses intéressantes ou importantes, plus ou moins.

J'ai consulté dernièrement les *Mémoires* d'un Monsieur Dufort, devenu comte de Cheverny par l'acquisition qu'il fit du château et domaine de ce nom, que possède aujourd'hui la famille de Vibraye. Ces « mémoires » sont à peine connus et ils n'ont été employés que pour quelques récits concernant le Blaisois à l'époque de la Révolution. Ils contiennent cependant des parties fort curieuses.

Ce Monsieur Dufort avait beaucoup connu la Cour de Louis XV, précisément depuis le moment où la faveur de Madame de Pompadour était dans tous ses feux, jusqu'à l'époque de sa mort. Il avait la charge d'introducteur des Ambassadeurs, qu'il partageait avec M. de Verneuil, ayant succédé pour son compte au chevalier de Sainctot. Il était entré en fonctions en 1751. Ce fut lui qui présida aux cérémonies de l'entrée solennelle du comte de Kaunitz, ambassadeur de l'Impératrice-Reine, dont le rôle à la Cour fut si important pour les conséquences qui furent plus tard, je veux dire, les articles du Traité de Versailles. Sans être fort homme d'esprit, et moins encore un écrivain de haut vol, M. Dufort avait suffisamment de cet art de dire qui s'acquérait aisément dans le beau monde où il vivait. L'école qu'il avait faite était d'ailleurs fort bonne. Mis au collège d'Harcourt, avec un précepteur, jusqu'à l'âge de quinze ans, il était passé de là dans sa famille, dont les chefs voyaient ce qu'on était déjà convenu d'appeler le « tout Paris. » Monsieur son père était lié avec Voltaire,

avec l'abbé Desfontaines et beaucoup de savants, dont Fontenelle, La Peyronie, l'abbé Troublet. Madame sa mère avait, à ses dîners du mercredi et du samedi, le monde le plus brillant. Monsieur Dufort, le père, était de ce sage avis que nulle école ne valait mieux pour former le goût de son fils. Le soir, à l'habitude, Madame Dufort avait salon ouvert. Tous les parents étaient de robe et d'épée, les Bouthillier, les Caumont, le Président Dupuis. le Président Feydeau, les Pelletier, M. Turgot, le marquis de Crissé. le marquis de Tessé. Je débite tout ceci pour vous présenter le fils, auteur des *Mémoires* que conserve, depuis quelques ans, la Bibliothèque de Blois. «En les écrivant, — dit M. Dufort, l'ancien intro-« ducteur des ambassadeurs, — je trouverai la peinture « fidèle des gens avec qui j'ai vécu, tels que j'ai cru « pouvoir les apercevoir et les juger. Le point de vue « sera tel que les yeux de mon imagination me les aura « fait voir. Je dirai tout, je peindrai tout, mes anecdotes « particulières, celles publiques et secrètes que j'ai été « à portée de voir, seront déposées fidèlement. »

Je n'ai pas seulement examiné et parcouru ces *Mémoires*, je les ai lus, j'ai pris de nombreux extraits, je pourrais même dire les meilleurs morceaux. (1)

Je citerai tout d'abord le portrait que l'auteur a fait de Madame de Pompadour. Ce portrait, trouve ici sa

(1) M. Dufort auteur des *Mémoires* dont je parle ici, et sur l'intérêt, la valeur et la provenance desquels je disserterai amplement dans un autre article, était né le 3 février 1731, fils de Joseph Pierre Dufort et de Mademoiselle Soullet, fille du Conseiller de grand'chambre au Parlement. Son grand'père Jean Dufort, mort en 1745, était de ces vieux magistrats à perruque à la Louis XIV « simple comme la loi » dit son petit-fils. La famille était originaire de la Principauté de Turenne où depuis l'année 1307, elle avait possédé la terre de Gorse. Le premier de ces Dufort établis à Paris avait été amené par le Duc de Bouillon et marié à une Grandval, sœur du fermier général et fort grandement dotée.

place tout naturellement, puisque ce que je veux dire, en cet article, m'est uniquement inspiré par un passage des *Mémoires* entièrement consacré à Louis XV et à Madame de Pompadour. M. l'Introducteur avait su, dès le début de ses fonctions, se ménager les bonnes grâces de la Marquise. Il avait flatté son orgeuil en conduisant chez elle les ambassadeurs, dès le jour de la première audience que le Roi leur donnait. Il avait donc chez elle facile accès et toujours bon accueil, et quand il parle d'elle, c'est comme d'une personne qu'il a fort connue et qui lui a voulu du bien.

« *Mademoiselle Poisson, femme Lenormant* (dit-il) *marquise de Pompadour, que tout le monde auroit voulu avoir pour maîtresse, était d'une grande taille de femme, sans l'être trop. Un visage rond, des traits réguliers, un teint superbe, très bien faite, une main et un bras superbes, avoit des yeux plus jolis que grands, mais d'un feu, d'un spirituel, d'un brillant, que je n'ai vu à aucune femme, arrondie dans toutes les formes, comme dans tous ses mouvements. Elle venoit régulièrement toutes les semaines faire sa cour au diner de la Reine, de Mesdames, du Dauphin et de la Dauphine. Là, chacun mangeoit à part et en public. Alors, elle effaçoit tout ce qu'il y avoit de plus joli, et quoiqu'il y eut beaucoup de sultanes validés, il ne laissoit pas d'y avoir de très jolies femmes.*

Tous les ans on bâtissoit à Compiègne. Son apppartement était au-dessus de celuy du Roi ; maîtresse arbitre, les ambassadeurs, excepté le Nonce, se rendoient chez elle après avoir été en corps avec l'Introducteur chez toute la famille royale. Ils remplissoient cette étiquette tous les jours, et chez Madame de Pompadour ils n'y alloient que lorsqu'elle recevoit : c'étoit presque tous les jours où le roi alloit à la chasse. La ville, la cour, tout se trouvoit réuni chez elle. Les arts, les talents, les sciences luy rendoient hommage. Personne comme elle ne savoit traiter quelqu'un comme il convenoit, avec une aisance

qui confondoit tous les rangs. Pour éviter toute étiquette, elle étoit à sa toilette. M. le Duc d'Orléans fidèle courtisan causoit, rioit avec elle lorsqu'il sejournoit a la cour.

Elle protegeoit les arts. S'il y avoit un bijou fin, une gravure de goût, une montre superbe, on lui rendoit hommage. On y dissertoit avec aisance, gaieté sans rien aprofondir. Un tour à graver des pierres montées par un artiste fameux attiroit dans une autre pièce ceux qui voulaient s'instruire.

Sa conversation gaie, aimable, étoit adaptée à ceux qu'elle interrogeoit, et avec les ambassadeurs elle en tiroit le parti le plus intéressant soit pour le pays, soit pour les arts et les propriétés du sol...»

Mais cela n'est que le hors d'œuvre, et le passage qui a le plus retenu mon attention présente un intérêt qui, bien que relatif, mérite d'être tout particulièrement signalé. Ce n'est point de la « grande histoire », c'en est même de la très petite. Mais précisément, en histoire, où est la vie, où est la chose humaine, sinon dans les circonstances les plus personnelles ? Il s'agit ici de l'attitude de Louis XV à la mort de Madame de Pompadour. Fut-il l'indifférent et l'insensible presque effrayant que l'on a dit qu'il fut ? Le récit de M. Dufort témoigne tout autrement de l'attitude qu'on a partout donnée à Louis XV, non-seulement dans le temps même que la marquise se mourait, mais au passage même de son corps, sous des fenêtres du palais, au moment où on transportait de Versailles à Paris le cadavre de l'ancienne favorite. Voici ce que vous-mêmes vous dites :

« Un mot sans cœur jeté sur le convoi qui empor-
« tait la morte aucouvent des Capucines, fut toute
« l'oraison funèbre que le Roi, las de sa servitude, donna
« à Madame de Pompadour, cette femme qu'il dira un
« jour n'avoir jamais aimée et n'avoir gardée que pour
« ne pas la tuer. »

Or, écoutez ce que dit Monsieur Dufort, témoin des choses du moment. Il me semble que son récit a bien de la vérité et qu'on ne saurait guère inventer le fait par lequel il le termine. Le fragment est un peu long, j'en enlèverai une digression anecdotique sur le caractère du Roi, qui est tout à fait hors de propos et me tiendrai dans la limite appartenant à cet épisode :

« *Madame de Pompadour qu'on avait cru hors d'affaire avoit eu une fausse convalescence et étoit retombée dans un état très fâcheux. Le Duc de Choiseuil, la Duchesse de Choiseuil luy étoient réellement attachés, et chose rare la reconnoissance quoiqu'on en ait dit, étoit gravée au fond de son cœur. La négociation de l'agrement de la charge (d'Introducteur) étoit heureusement terminée entre ses deux maladies, et je dois cette justice à sa mémoire que réellement elle avoit pris parti pour moi contre son frère, en voulant tenir la parolle qu'elle m'avoit donnée et qu'elle avoit témoignée combien elle étoit satisfaite que j'eus ce que je devois avoir.*

J'étois dans l'habitude tous les lundis d'aller dîner chez la Duchesse de Praslin où toute la cour se trouvoit ainsi que les ambassadeurs qui vouloient ne pas partir pour le lever du Roi de si grand matin.

Un valet de chambre, dans la seconde antichambre, dès que vous arriviez, vous invitoit de la part de Madame la Duchesse à rester à souper. On faisoit toujours son berlan à cinq, j'étois des habitués. On ne jouoit qu'au gros dix écus. Un valet de chambre vous changeoit les écus sales contre d'autres qu'on avoit fait nettoyer. On restoit dans la nuit jusqu'à trois heures du matin, alors les non habituez s'en alloient; il ne restoit que quelques dames de la Cour. Un jour la Marquise de Flavacourt voulut tirer les cartes; c'étoit la mode, on y voyoit ce qu'on voulloit, et elle rencontra la mort de plusieurs personnes, et entr'autres celle de Madame de Pompadour, comme elle prétendoit avoir vu dans les cartes l'élevation de l'abbé de Bernis. Cette plaisanterie devint à la mode, et sans me prêter

à leur croyance, je soutins que le marc de caffé, les cartes, enfin tous ces mauvais tours de gibecière se reduisoient à quelques connoissances mathématiques de combinaisons, et que je devinois comme eux. Cette plaisanterie amusa, tout l'hiver.

« Cependant la maladie de Madame de Pompadour empiroit ; le public a eu beau dire, elle étoit regrettée dans l'intérieur. Une longue expérience du caractère du Roy, une habitude des affaires qui luy avoit fait acquérir ce qui luy manquoit, un gout raisonné sur les arts, l'émulation qu'elle donnoit aux artistes en achetant tout ce qui en méritoit la peine, en secondant les inventions d'agrement, en les payant ce qu'elles valoient, une société d'amis qu'elle s'étoit faite à la Cour plus par son caractère aimable que par sa place, le grand art d'amuser un homme le plus difficile de son royaume à amuser parce qu'il avoit satiété de tout, qui aimoit le particulier par goust et sentoit que sa place exigeoit le contraire, de sorte que dès qu'il pouvoit se dérober à la représentation, il descendoit par un escalier dérobé chez elle où il trouvoit souvent de ses amis particuliers à elle et qu'alors il déposoit le caractère de droit. Toutes ces circonstances faisoient travailler toutes les têtes à Versailles. Le Roy pouvoit faire une nouvelle maîtresse, et son intérêt auroit peut-estre été de culbuter les ministres et pour mettre des gens à elle en place. Des femmes qui, sans figure, avoient des prétentions, se remuoient. Elles prétendoient de supléer à la jeunesse et à ce qu'il leur manquoit par leur esprit. Le Roy avoit son petit sérail Ainsi on ne pouvoit prétendre à l'enlever à une vie que Madame de Pompadour luy avoit laissé contracter. Il ne s'agissoit donc que de se mettre à la place de la marquise de manière qu'on eut une représentation intérieure......

« Cette digression m'a empêché de venir au dénouement. J'arrive donc à six heures du soir le lundi jour de la mort de la marquise, chez la duchesse de Praslin, — elle étoit seule, toute la Cour étoit occupée, le duc et la duchesse de Choiseuil avoient leurs portes fermées. J'entre, et je trouve la Duchesse

en larmes. Cette douleur n'étoit point jouée. Elle me dit: Vous me voyez encore toute émue, et si vous étiez venu il y a une demie-heure, vous auriez partagé mon émotion; il y a une heure que j'ai apris la mort de Madame de Pompadour. Elle n'étoit pas mon amie particulière, mais je n'avois nullement à m'en plaindre. Je me suis mis à regarder à travers la fenêtre les mouvements que cette mort occasionneroit, lorsque j'ai vu passer deux hommes avec une civière. Plus ils se sont aprochez, puisqu'ils ont passé sous mes fenêtres, plus j'ai vu que c'étoit le corps d'une femme couvert seulement d'un drap et si succint que les formes du sein, du ventre, de la tête, des cuisses et des jambes se prononçoient très distinctement. J'ai envoyé aux informations. C'étoit le corps de cette pauvre femme qui venoit de passer, et selon la loi stricte qu'aucun mort ne peut rester dans le château, étoit porté à l'instant chez elle. Triste reste des grandeurs dont elle a joui. Cette femme qui faisoit à son gré il y a une heure faire tout ce qu'elle vouloit, est emportée une demie-heure après comme la femme du coin. Ce fut pour nous deux un beau chapitre de moralitée qui fut détourné bientost par la quantité de courtisans que cette mort attiroit à Versailles.

Il n'y eut aucun changement à la Cour. Le Roy quelque affecté qu'il fut, accoustumé à se masquer, prit sur luy avec sa force accoustumée; tout aux affaires, le vuide de son intérieur fut diminué. Ses intimes seuls, son service seul s'en apercevoit, et quelque distrait qu'il voulust estre, une habitude si longue ne pouvoit se reparer. Les soupers des petits appartemens tinrent, mais il n'avoit pu trouver une femme pour lier toutes les parties. Chaque femme de la société tachoit d'atraper le gand, si le Roy vouloit le jetter. Mais rien ne luy convenoit, personne n'avoit droit à la même confiance. Champlost, premier valet de chambre, étoit de service. Couchant alors dans la même chambre que le Roy, un cordon de sonnette passé dans son bras et tenant au lit du Roy étoit le signal, si, dans la nuit, le Roy avoit besoin de luy. Le Roy

dormoit peu et se leva à l'instant pour se dérober même à son interieur et passer dans son cabinet.

Enfin le jour de l'enterrement de la marquise arriva, le Roy par les ordres de quy tout se faisoit, savoit l'heure. Il étoit six heures du soir en hiver, et par un temps d'orage épouvantable. La marquise avoit par son testament décidé d'estre enterrée aux Capucines place Vendôme où elle avoit arrangé un superbe appartement. Le Roy prend Champlost par le bras. Arrivé à la porte de glace du cabinet intime donnant sur le balcon, il garde un silence religieux, voit le convoi enfiller l'avenue, le suit des yeux, malgré le mauvais tems et l'injure de l'air où il avoit paru insensible. Rentré dans l'appartement, deux grosses larmes couloient encore le long de ses joues et ne dit à Champlost que ce peu de paroles : « Voilà les seuls devoirs que j'aye pu lui rendre » paroles les plus éloquentes qu'il put prononcer dans cet instant. »

Ne conviendrez-vous pas, mon cher ami, ainsi que je vous le disais, qu'il semble y avoir, dans les dernières lignes de ce récit, bien de la vérité ? J'estime, en tous cas, qu'il vaut encore mieux pour Louis XV que ses yeux aient ainsi *parlé*. Il semble au moins qu'il ait été accessible, pour une fois, à quelque sentiment essentiellement humain.

Il vous paraîtra peut-être curieux d'entendre aussi le propre témoignage du Roi. A l'époque où je consultai les archives de Parme (1), il me fut donné communication d'une correspondance qui fut très-suivie entre Louis XV et son gendre Don Philippe, souverain du duché, celui qui avait épousé Madame Infante première. Je vis qu'à la date du 9 avril 1764, six jours avant que Madame de Pompadour ne fût plus, le Roi, qui la voyait fort malade, écrivit ceci à son gendre :

« *J'accuse encore aujourd'hui la reception de deux de vos*

(1) Je fus aux archives de Parme en 1865.

lettres. Celle que je n'aurois dû recevoir que jeudi est arrivée hier par un courrier de Gênes. Mes inquiétudes ne diminuent point et je vous avoue que j'ay tres peu d'esperance d'un parfait retablissement, et beaucoup de crainte d'une fin que trop prochaine peut-être. Une connoissance de près de vingt ans et une amitié sûre! Enfin Dieu est le maître, et il faut ceder a tout ce qu'il veut. M. de Rochechouart aura appris la mort de sa femme apres bien des souffrances. Que je le plains, s'il l'aimoit!... »

Certes, voilà un Louis XV bien inattendu. « *Une connoissance de pres de vingt ans, une amitié sûre...* » Ce sont là des paroles d'un sentiment qui a souvent fait défaut à l'âme du Roi. Et le « *que je le plains, s'il l'aimoit!* » est presque le cri ému du cœur le plus sensible! Je regrette pour le Roi qu'il n'ait pas arrêté là son billet. Il n'en est rien, en effet, et pour dernières nouvelles, il dit à son gendre : « J'arrive de prendre un gros cerf qui portoit grand dix, et nous y avons reçu plusieurs giboulées, chassées par un tres grand vent qui represente celui de l'équinoxe qui n'etoit pas venu dans son temps ; ne sachant rien de plus, je prie Dieu... »

Le lendemain de la mort de cette amie de vingt ans, ce fut en ces termes, aussi émus que discrets, que le Roi manda la nouvelle à l'Infant :

« *Ma precedente lettre vous aura appris pourquoy je n'ay point a repondre aujourdhuy à de vos lettres. Toutes mes inquietudes ne sont plus ; de la plus cruelle maniere ; vous la devinerez aisement...* » Il est certain qu'il était difficile au Roi d'en dire davantage à son gendre.

III

Que sont devenus les papiers de Madame de Pompadour? Et par *papiers*, je n'entends pas dire les actes, les

titres d'acquisition, de possession, de donation, de vente de biens meubles et immeubles, de contrats de finances, et toutes autres de ces choses écrites qui font les archives des notaires ou des régisseurs. Je veux parler des papiers privés, du recueil de la correspondance générale qu'elle a dû former, des feuilles intimes, des notes au jour le jour qui font carnet? Nulle femme, de son temps, n'a dû recevoir plus de lettres. Pendant les vingt ans qu'a duré son règne, avec quels ministres, avec quels secrétaires d'État, quels seigneurs grands courtisans, quels chefs d'Armée, n'a-t-elle pas entretenu une correspondance active? Avec quels artistes et quels écrivains n'a-t-elle pas entretenu de ces relations qui, nécessairement, ont dû produire d'innombrables billets et lettres de plus ou moins d'étendue? Qu'est devenue la correspondance du Roi? Y eut-il saisie par ordre verbal de ce même Roi, au moment où la Marquise venait de rendre l'âme? Et cette saisie fut-elle pratiquée sans qu'il s'ensuivît un texte de procédure, ainsi qu'il est d'usage, même pour les cas dits *d'État*?

Voici une déclaration qui jette un jour bien particulier sur le recueil le plus secret, évidemment, des papiers qu'elle avait encore, en son cabinet, au moment de mourir, le 15 avril 1764. Je l'ai rencontrée dans un des registres du fonds dit « *de France* », aux archives du ministère des Affaires Étrangères (n° 620, année 1764.) Le frère de la Marquise, le marquis de Marigny, serait l'auteur de cette déclaration, et il l'aurait placée dans le portefeuille devenu vide qui avait été le plus « confident » de tous les portefeuilles que s'était commandé Madame de Pompadour, et qu'il avait mis au rang des objets et souvenirs de sa sœur dans son cabinet, fort riche en curiosités diverses. Comment cette note déclaratoire est-elle arrivée aux archives des Affaires Étrangères? Je l'ignore. Est-elle de la main même du marquis de

Marigny ? Fut-elle retirée de son cabinet lors de la levée du scellé qui dut être apposé sur les papiers conservés en sa maison, après sa mort, pour être examinés, en raison de la charge qu'il avait remplie jadis de Directeur et Ordonnateur général des Bâtiments, Jardins, Arts, Académies et Manufactures Royalles ? Vous irez voir la note conservée dans le registre précité, et vous donnerez part de vos impressions. Je vous l'ai dit, l'anecdote est surprenante, c'est un tableau de genre d'un vif intérêt, auquel le titre « *Le Manteau Rouge de M. de Choiseul* » pourrait être donné. Je viens au texte :

Déclaration du marquis de Marigny trouvée après sa mort dans son Portefeuille.

« *Ce présent portefeuille étoit celui qui accompagnoit partout feue ma sœur Madame de Pompadour. J'ai remarqué plus d'une fois qu'il étoit extremement plein. Le 15 avril 1764, jour de la mort de Madame de Pompadour, M. le duc de Choiseul qui étoit ainsi que moi dans le petit cabinet à côté de la chambre où mourut ma sœur prétexta qu'il avoit une affaire pressée chez lui ; je fus fort étonné de le voir revenir enveloppé d'un grand manteau de drap rouge, car alors il ne faisoit pas froid. Il avait ses raisons, il vouloit emporter le portefeuille de ma sœur. On vint m'avertir que ma sœur demandoit à me voir, je passai chez elle, et quelque momens après, je rentrai dans le cabinet parce qu'elle avait envie de dormir.* « *Eh ! où est donc M. de Choiseul, dis-je ? On me répondit qu'il étoit encore chez lui pour affaire, mais qu'il alloit revenir. Le portefeuille était emporté ! En effet, M. de Choiseul revint avec le dit portefeuille vide sous son manteau, et profita d'un moment où j'étois avec ma sœur pour le remettre où il l'avoit pris.*

« *Après la mort de Madame de Pompadour, on m'apporta le portefeuille en cet état, et je compris tout de suite la*

manœuvre du manteau rouge. Comme je savois que ma sœur tenoit dans ce portefeuille ce qu'elle avoit de plus secret, je crus devoir rendre compte au Roi, en le lui montrant, de ce dont j'avois été témoin dans le cabinet ; le Roi ne me répondit pas un seul mot. M. le duc de Choiseuil informé du compte que j'avois rendu au Roi, ne douta pas que je n'eusse vu l'infamie et la scélératesse dont il s'étoit rendu coupable, et dès lors il devint mon ennemi décidé. Il n'y a rien qu'il n'ait fait pour me perdre.

Le silence affecté du Roi me fit un devoir de l'observer à mon tour, et je n'ai jamais parlé à qui que ce soit de l'aventure du portefeuille de ma sœur. Je me suis contenté de le garder dans l'état où je l'ai trouvé et j'ai mis ceci par écrit à telle fin que de raison. A Versailles ce 30 décembre 1764.

Le Marquis de MARIGNY.

Que conclure de cette déclaration un peu furieuse de M. le marquis de Marigny ?

On peut assurément faire diverses conjectures.

M. le duc de Choiseul a-t-il agi au nom et par ordre secret du Roi ? S'il fit ainsi, à peine sorti de la chambre de Madame de Pompadour, c'est au Roi, qui devait impatiemment l'attendre, qu'il a dû remettre le précieux contenu du portefeuille si bien enlevé. Et, dans ce cas, il n'est guères supposable que Sa Majesté ait invité des tiers à connaître du détail, à dresser inventaire, à faire ouvrage d'archiviste, d'annotateur et moins encore de raisonneur. Il y aurait puérilité à penser qu'il ait pu en être autrement. En ce cas, dis-je, le secret est profond et la destruction certaine. Et, après le Roi, le feu dut être le dernier confident.

M. le duc de Choiseul a-t-il agi, de son propre mouvement, au nom aussi de la raison d'État? Il avait le pouvoir d'un premier Ministre, fort osé, et d'une curiosité

d'État jamais endormie. Quelle proie pour un curieux de sa qualité! En agissant même par *ordre du Roi*, ne peut-on pas admettre aussi qu'il ait représenté à Sa Majesté qu'un examen était nécessaire, utile pour divers motifs, qu'il prenait charge de l'accomplir, sans emploi d'aucun témoin, qu'il en ferait rapport au Roi seul? Cela étant, ne peut-on pas admettre qu'une bonne partie au moins ait pu demeurer renfermée dans sa cassette, emportée plus tard et sauvegardée à Chanteloup, passer même, en un moment donné, à des mains très confidentes, pour éviter les conséquences de l'apposition du scellé qui se ferait certainement, après sa mort, au nom de cette même raison d'État dont lui-même avait fait jouer souvent les ressorts, durant son grand pouvoir? Et de ces papiers, ne serait-il même pas intéressant, déjà, de connaître ce qu'il s'en est trouvé à la levée du scellé dont fut témoin le sieur Pigrais, délégué du ministère des Affaires Étrangères? Ce délégué a dû faire rapport sur ce qui fut soumis audit scellé dans la maison seigneuriale de celui qui avait eu si grande part à la conduite d'affaires merveilleusement diverses, pendant une ambassade à Rome, une ambassade à Vienne, un ministère des affaires étrangères, un ministère de la marine et un ministère de la guerre.

Où sont présentement les papiers du duc de Choiseul? Quelle famille aujourd'hui possède, par fait d'hoirie ou d'alliances, ce qui a pu rester, ce qui a pu se retrouver des papiers du cabinet et maison de M. le duc de Choiseul-*Stainville*? Cette famille indiquée, — j'ai ouï dire qu'elle est celle de M. le duc de Marmier par les alliances, — c'est à vous, mon cher ami, à vous porter vers elle et à demander à son chef, sous les garanties de l'honneur et de la considération qui vous font cortège, qu'il veuille bien vous donner aide, facilité, consentement et accès pour faire œuvre d'historien. Je

vous le répète, vos travaux charmants et précis sur le temps où régnèrent Louis XV, Madame de Pompadour et le duc de Choiseul vous obligent ; ils vous obligent, comme on dit que « noblesse oblige. »

Ne serait-ce point légitime et naturel que ce fût à vous qu'il advînt de retrouver le contenu du portefeuille politique et secret de Madame de Pompadour, dérobé par M. le duc de Choiseul, sous le manteau rouge qui fit le désespoir de M. de Marigny, mais que sans doute il avait revêtu par *ordre du Roi* et pour le *service de la Raison d'État*, deux choses terribles, en vérité !

Armand Baschet.

Septembre 1880.

A la forêt du Banel (Ardennes).

ÉPAVES DU XVIIIe SIÈCLE

Lorsque je terminais mon premier article en annonçant de nouveaux extraits des manuscrits de Sir W. Ffolkes, je croyais en effet trouver dans cette collection de quoi défrayer un second travail ; je me trompais. Les lettres suivantes sont tirées des trésors du *British Museum* (Fonds addit. 23,102 et 23,186), et me semblent intéressantes à différents points de vue. Je les donne dans leur orthographe passablement excentrique, et j'y ajoute seulement les notes les plus indispensables.

Gustave Masson.

Harrow, ce 11 mai 1880.

I.

Lettre de d'Argenson à Winslow, professeur d'anatomie au Jardin des Plantes.

A Versailles le 1 Septembre 1750.

J'ay, Monsieur, rendu compte au Roy des motifs qui vous ont engagé à demander la permission de vous démettre de votre charge de Professeur d'Anatomie au jardin Royal des Plantes. Sa Majesté pleinement instruite des sentimens de zèle, avec lesquels vous l'avez

toujours remplie, les a reconnües dans la crainte que vous avez eüe, que votre situation actuelle ne vous permit pas de continuer vos fonctions avec la même exactitude que ci-devant ; Elle a bien voulu agréer votre demission, et Elle a choisi Mr Ferrein (1) pour vous remplacer ; mais en même tems Elle a reglé, que conformement aux conditions qu'il s'est imposées luy même, il ne pourroit rien exiger des emolumens de la place et que vous en joüirez votre vie durant. On ne peut vous être, Monsieur, plus parfaitement devoué que je le suis.

M. D'ARGENSON.

II.

Lettre autographe de Sylvain Bailly à ?...

(Il y fait quelques remarques sur le discours de réception de Condorcet à l'Académie).

Monsieur,

Le prejugé de quelques litterateurs ignorans et de quelques savans mediocres ou jaloux dont parle M. de Condorcet me parait un monstre qu'il a créé exprès pour le combattre. La distraction qui nait de plusieurs gouts, de plusieurs etudes, ne me semble pas devoir faire tort aux Sciences. Nous sommes sans cesse entrainés vers le but auquel la nature nous a destinés ; elle nous a donné en même tems les forces nécessaires pour l'atteindre ; mais il est fort douteux que nous puissions concentrer dans un seul point ces forces lorsqu'elles ont des destinations differentes. On dit que le changement de travail

(1) Ferrein (Antoine), médecin, membre de l'Académie des sciences (1741) ; né en 1693, mort en 1769.

est une espece de repos. Nous voyons que l'on seme différentes especes de grains dans les mêmes terres ; si on s'obstinait à leur donner toujours le même grain, elles ne produiraient que peu ou point du tout. On peut donc croire que le tems et la force employés à une étude ne sont point pris.

Sur le temps et la force que l'on pourrait donner à une autre, c'est l'emploi d'un tems qui aurait été perdu. D'ailleurs, Monsieur, les esprits sont de nature différente ; les uns sont nés pour approfondir, les autres avec moins de profondeur s'étendent plus en superficie. Il faut à ceux-ci plusieurs objets pour occuper leur étendue. Il n'y a point à craindre que ces esprits soient détournés de leur vocation naturelle : les esprits profonds sont appellés par un instinct irrésistible à ce que les Sciences ont de plus caché et de plus difficile. Croyez-vous que les charmes de la poësie ou de l'eloquence eussent pu égarer Newton et le detourner même un moment de la recherche de la cause des mouvemens célestes. Cette grande idée s'empare de l'esprit entier ; elle en occupe toutes les facultés et repousse tout ce qui lui est etranger. Les esprits qui ont leur grandeur en étendue gagneraient peu à se faire sur un seul objet. Quand Fontenelle n'aurait pas fait la pluralité des Mondes, l'histoire des Oracles, les Dialogues des Morts, avec des Comédies et des Opéra, croyez vous qu'il eut découvert le secret de la nature et qu'il eut été le rival de Newton ? Non nous faisons tous ici bas ce que nous y devons faire; *trahit sua quemque voluptas.*

Tout ce que vous dites, Monsieur, sur ce passage du discours de M. de Condorcet est très juste, et ce que vous dites sur ce qui me concerne est infiniment obligeant. C'est une preuve de votre estime ; et quand il serait vrai; ce que je suis éloigné de croire, que vous ne pourriez pas revêtir cette estime d'une expression élégante et heu-

reuse votre honnêteté reconnue assurerait sa sincérité et la rendrait plus précieux que beaucoup d'autres.

Agréez, je vous prie, ces sentimens et ceux du respect avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

BAILLY.

Chaillot ce 11 Mai 1781.

III

Billet du cardinal de Bernis.

Je ne dois pas craindre une conspiration que Monsieur le Chancelier a decouverte, ainsi je me rendrai à ses ordres mercredi prochain, et je lui renouvelerai avec grand plaisir les assurances de tous les sentiments avec les quels je fais profession de lui estre inviolablement attaché.

Le card. DE BERNIS.

le 2 décembre 1758.

IV

Billet du maréchal duc de Broglie au duc de Bouillon.

A Versailles le dimanche *7 au Soir.*

J'ay été très peiné, Monsieur Le Duc, de quelques termes d'un ecrit remis sous votre nom à plusieurs membres du Conseil de sa Majesté, termes qui me sont personnels. Je ne ne puis croire que vous en ayez connaissance, et je veux penser que vous les desavoués ; mais comme cet ecrit existe, et est repandu, vous sentirez aisément qu'il est indispensable que vous me le marquiez vous même par ecrit. Jay l'ohnneur de vous

en prier, et jay celuy d'etre avec un parfait attachement, Monsieur le Duc, votre très humble et très — obéissant serviteur

Le maal Duc De Broglie

M. Le Duc de Bouillon *a la Cour*

V

Lettre du Maréchal de Castries à...

(Il y est question de quelques incidents relatifs à la guerre de Sept ans)

A Paris ce 9 decembre 1757.

Je n'ai pu encore parvenir Monsieur a travailler avec M. de Paulmy (1) je retourne demain a Versailles et jespere que je pourrai l'engager a finir quelque chose en égard au rétablissement de vostre cavalerie.

Jai fait voir la chose tout au plus noir relativement a la dissipline ; tout le monde sent la necessité de la rétablir et de faire un meilleur état a lofficier, mais on n'en fera rien, et on se deffend, en disant que les pays conquis ont été si fort pilles par les uns, et voles par les autres quils sont hors détat de fournir les sommes sur lesquelles on devoit compter et qui devoient etre reparties sur le bien etre des troupes.

Jai trouve Mme de Pompadour pensant sur M. de Lupac comme vous en pencer et jespere quelle fera tout ce quil faut faire, pour le ministre jai tant de raisons pour douter de sa bonne volonté que je me suis borne a en dire tout le bien qu'il mérite. La scituation critique de M. de Richelieu occupe actuellement tout le monde elle

(1) Voyer d'Argenson de Paulmy était alors ministre de la guerre. Sa retraite, comme on sait, eut lieu le 22 mars 1758.

ne peut durer, et ce sera le moment de preser toutes nos affaires, jattendrai un de vos couriers pour avoir lhonneur de vous écrire plus en détail touchant les choses qui vous interessent.

La facon de pencer de vos amis est toujours la mesme sur vostre retour la mienne ne change pas non plus parce que je vois beaucoup de jens qui clabaudent et qui se tairoient si vous étiez icy, cepandant la position ou se trouve M. de Richelieu (1) est un prétexte tres bon pour demeurer jusqu'au commencement de janvier dans le pays ou vous etes.

Il me semble que dans quel cas que ce soit la droite de Mr de Richelieu sera tres degarnie et quil nest pas a se repentir de vous avoir forcé a vous reculer jusqu'a Hanau jespere quil ne vous proposera pas de cet hiver a remarcher jusqu'a la teste des defiles..... il est question de 24 mille hommes de la cour de Vienne, la Pomeranie est un objet important qu'on veut renforcer voila bien des projets quil faudra rediger et je crois indispensable que vous soyes icy alors ce qui se pasera sur la basse elbe pourra faire changer le systesme de la guerre.

Si Mr de Paulmy ne vous a rien repondu a mon sujet je vous suplie de ne lui plus parler de m'employer avec un conjé les graces d'argent nestant pas faites pour etre demandées vivement, ni plusieurs fois, je ne comptois rester que deux mois icy il est possible que jy reste davantage, je serai bien faché quil put oposer aux autres Graces ausquelles je puis pretendre un dedomagement aussi mediocre je ne doute pas quil ne le saisit pour couvrir ses torts avec moy.

Jespere que vous rendez justice a tous les sentiments que je vous ai voues ils sont graves dans mon coeur et

(1) La bataille de Rosbach avait eu lieu le 5 novembre.

dans mon ame et ne ceseront qu'avec ma vie, j'ai l'honneur destre Monsieur avec l'attachement le plus tendre et le plus inviolable vostre tres humble et tres obeissant serviteur

CASTRIES.

Je vous suplie de vouloir bien m'envoyer copie de la lettre de M[r] de Paulmy au sujet de nostre reunion les uns mont dit que nostre reserve nestoit pas fixée les autres m'ont dit quelle lestoit, dans ce doute, je nai rien en a dire et il est essentiel que vous sachiez sur quoy compter.

Je suis certain que le m[al] Destrées a pris un interest tres vif a ce qui vous regardoit.

VI.

Lettre de M. de Chauvelin à... .

(Il s'agit de la nomination d'un intendant d'Alsace au poste de Conseiller d'Etat).

Monseigneur

Me trouvant dans la necessité de garder le lit par un gros rhûme et un mouvemant de flevre je prens la liberté de vous ecrire, les bontes dont vous honorez M. Deblair me font presumer que vous approuvés et que vous voudrés bien scunder l'activité avec laquelle je m'occupe de ses interets, je suis ausi sûr que le reglemant qui voudra l'option necessaire outre les intendances et les places de conseillers d'État, est résolu, vous n'ignorés pas combien il serait onerant a M. Debair de quitter l'intandance d'Alsace, et d'un autre coté, il serait bien desagréable pour luy, que plusieurs de ses cadets eussent avant luy la place et le rang de conseillers d'Etat, il m'est

venu une idee que je me pressse de vous communiquer, ne seroit il pas possible en cas qu'on nomma les six nouveaux conseillers d'Etat, de lui en donner en même tems le brevet sans place et sans appointemens, en luy en assurant la place lorsqu'il quittera son intendance, et la faculté de reprendre son rang dans le conseil du jour de la datte de son brevet, par la il eviteroit le desagrément toujours sensible de voir passer ses cadets avant luy, et les intentions du Roi seroient remplies, puisqu'il y auroit le nombre determiné des conseillers d'Etat en fonction et en exercice, si cette idée vous paroit pratiquable Monseigneur, peut etre voudriés vous bien en faire l'ouverture avec le vice chancelier, et si vous l'aprouviés, je pourois en parler avec le duc de Choiseul a mon premier voyage de Fontainebleau, je nattacherai aucune valeur a ce plan jusqu'a ce que j'aye votre reponse, je suis avec un attachement et un respect infinis Monseigneur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

CHAUVELIN

Paris, ce 14 decembre 1765.

VII

Lettre de Clavière à...

(Question des esclaves; émancipation des noirs)

Paris le 30 septembre 1788.

J'ay eu un vrai plaisir, mon cher monsieur, de faire connoissance avec M. Taylor, (1) et je suis faché que son

(1) William Taylor, né en 1765, écrivain distingué, ami de Southey et de Coleridge.

séjour ait été aussi court dans cette capitale. Il a eu la bonté de nous informer, quelques membres de la société des amis du moin et moi, de l'état des choses en Angleterre relativement à l'abolition du commerce des esclaves. Nous trouvons qu'il doit encourager votre société, et il nous semble qu'elle ne tardera pas à obtenir des succès tels qu'elle les desire. Les imprimés que M. Taylor nous a remis de sa part prouvent un grand zele et une grande intelligence, ils nous seront fort utiles, et par tout où la même cause trouvera des défenseurs. Nous en remercions bien votre société.

M. Taylor vous rendra compte de notre situation. Le circonstances politiques nous arrêtent. Elles occupent tous les esprits, et empêchent que l'attention publique puisse se porter sur d'autres objets que sur ceux qui sont relatifs aux droits de la nation, et à la constitution du Royaume.

Il semble qu'une révolution se prépare, et chacun songe au raport plus ou moins grand qu'elle aura avec ses opinions ; voilà une grande cause de nos foibles progrès, une autre non moins grande c'est de n'avoir pas encore pu obtenir la permission d'imprimer nos reglemens et de les publier. Malgré cela notre comité s'assemble tous les huit jours pour conserver la forme, et nous avons institué une assemblée générale pour tous les mois. (1) Nous n'avons encore rien publié ; nous ne sommes pas assez riches. Nous allons cependant faire traduire et imprimer *les questions*. Ce moyen nous paroit avoir été habilement trouvé et doit avec de la persévérance, produire un grand effet. M. Taylor vous fera voir qu'on nous appelle *Philosophes horateurs*.

(1 Clavière s'occupait beaucoup à cette époque de questions financières.

Je sais bon gré à mon ami Warville (2) de m'avoir placé honorablement dans votre esprit, j'ai beaucoup d'estime pour les amis ceux qui ont la paix pour principe, et le travail pour habitude, sont les vrais bienfaiteurs de la pauvre humanité.

J'ai de bonnes nouvelles de notre ami; il m'a écrit de de Boston et de New Yorck, il est enchanté ; mais sa tête est vive, son coeur chaud pour la liberté ; j'espere qu'un sejour un peu long procurera aux Européens une bonne connoissance des Etats unis a tous egards. J'ai profitté de mon experience dans les affaires de l'humanité pour diriger autant qu'il m'étoit possible ses observations.

Qu'est-ce qu'un livre du D[r] Tucker sur la maniere d'observer dans les voyages ? s'il en vaut la peine, faite moi le plaisir de me l'envoyer.

Je suis bien sincerement mon cher Monsieur votre ami et devoué serviteur

E. Clavière.
45 rue de Richelieu

VIII

Lettre du poète Néricault Destouches.

A Fortoiseau près Melun ce 12[e] fevrier 1740.

Aux officiers de la maitrise de Fontainebleau pour donner leur avis a Paris le 14 fevr. 1740

Comme ma terre de Fortoiseau et mon gouvernement sont dans le voisinage d'une terre qui est dans la censive de l'abbaye du Lys, et qui s'appelle la Buvette, j'en

(2) Brissot de Warville, le célèbre Girondin ; on sait que ce fut surtout l'influence de ce parti qui fit arriver en 1792 Clavière au ministère des finances.

ai fait depuis quelque tems l'aquisition, et je suis dans le dessein de la défricher et de la marner, ce qui sera non seulement avantageux pour moi, mais encore pour l'abbaye, et même pour le public ; cette terre de la Buvette jointe à un autre bien que je viens d'acheter tout aupres, consiste en prés de deux cent quatre vingts arpents dont la plûpart sont en friche et couverts de bruyeres, qu'il faut bruler avant toute chose ; je n'ai point osé l'entreprendre sans y être autorisé par vous Monsieur; ainsi je vous supplie tres humblement d'avoir la bonté de m'accorder et de m'envoyer le plutôt qu'il sera possible, la permission de bruler environ deux cens arpens de bruyeres qui sont dans le lieu que j'ai eu l'honneur de vous indiquer ci dessus, qui est à ce qu'on m'a dit du district du garde que vous avez a Chailly. Je me flatte qu'en consideration du bien public, et de l'avantage qui en reviendra à l'abbaye du Lys, vous daignerez m'accorder la grace que je prends la liberté de vous demander dont je vous serai infiniment redevable. Au surplus j'ose vous assurer que je ferai prendre toutes les precautions necessaires pour que la chose s'execute sans le moindre inconvenient, et suivant les ordres qu'il vous plaira me prescrire. Je profite avec un extreme plaisir de cette occasion pour vous assurer qu'on ne peut etre avec plus de respect que j'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Destouches de l'academie françoise.

IX.

Lettre du maréchal d'Estrées à......

Sans date, mais évidemment postérieure à 1757, époque de la disgrâce du Maréchal).

Ce 30 septembre a Paris.

Personne monsieur ne peut juger mieux que vous de mon attachement pour le Roy puis qu'il vous est connu dans toute son étendue. Il a ete mis a de rudes epreuves et quand jaurais lhonneur de vous voir je vous dirais des verites qui vous etonneront. La bonté avec laquelle Sa Majesté ma recu et avec laquelle elle a ecoute les veritees que jay eu a mettre sous ses yeux à beaucoup soulage les peines de mon cœur car il a eu a souffrir de même que mon esprit. Je lay trouve tres dispose par vos soins a juger de certains faits, que le publique sest diverty a deguiser. Jay mis les autres dans le tour le moins equivoque et apres avoir rempli ce que je dois au Roy. et a moi meme je vas penser à ma santé, elle va mieux jespere que lair de la campagne la retablira. Jay ete deux fois me promener a Obervilier ou jay tué chaque fois douse perdreaux. Je ne veux perdre aucun de mes droits sur ce qui vous apartient et encore moins sur votre cœur.

Je souhaite que toutes les diffiqultees saplanissent devant vous, vous este asses heureux de ne voir que ceux du local qui peut etre diminueront avec le temps; mais lignorance, la noirceur le complot le plus infame, se sont reunis pour moter le peu de reputation que j'avois du esperer de 40 ans de service. Jay lieu de croire que dieu vangeur des injustice me preserve d'un tel malheuril ne m'auroit pas fait perdre votre amitié par ce que vous ete vray et juste. Si la continuation de l'atta-

chement inviolable que je vous ay voue de puis longtemps peut vous plaire soyes sur que se seray contant et vous pouves etre persuadé monsieur que personne na lhonneur detre plus veritablement que moy monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L. M. Destrées.

X.

Lettre autographe de madame Duchâtelet à Forcalquier.

Ce 1er octobre.

Enfin vous vous etes donc resolu de vous souvenir de moy, je me croyois bien plus loin de votre imagination que de Paris, le peu de loi que vous avies fait du hasard qui mi avoit fait revenir le meme jour que vous, et qui vous offroit une occasion si aisée de me voir, me prouvoit bien sensiblement que la distance des lieux nétoit pas même votre pretexte et que vous trouvies qu'il y avoit aussi loin d'un etage de l'Opera a lautre que de Paris a Cirey, cependant au moment que je mi attendois le moins, je reçois une lettre de vous pleine d'imagination, d'injustice, et de mauvaises excuses, c'est toujours une marque de votre souvenir et vous devés etre sur quelles me seront toujours fort agreables jay mal pris mon tems pour vous respondre et il ni a pas de politique a moy d'avoir attendu les plaisirs brillans de lhiver pour vous en detourner par une mauvaise lettre, il y a de la temerité sans doutte a ne me pas croire trop rouillée pour vous escrire mais je vous avertis que quand je la serois encore davantage cela ne m'en empecheroit point, mon amour propre ne fera point le tort a mes plaisirs, on m'avoit mandé de Paris que Mr de Bran-

cas (1) étoit nome plenipotentaire pour le congrès futur mandés moy si cela est vrai, il y a deja quelque tems que M[r] de Brancas ne m'a escrit, je vous donne *toutes mes fontanges* on n'a pas besoin dornemens a la campagne, je crois que vous les mettrés a votre bonnet de nuit, elles ne soutiendroient pas la lumière, et moi je ne soutiendrois pas longtems la metaphore je n'en emprunteray point le secours pour vous dire combien je seray charmée que vous vous souveniés quelquefois de moy, que vous bussies a ma santé en bonne tisanne (la vie minteresse a votre poitrine) et que vous parliés de moy a une personne a qui j'escriray au premier jours et que jaimeray tous leur de ma vie.

Voltaire me prie de vous dire mille choses tendres et respectueuses de sa part son attachement pour vous ne merite point votre oubly.

XI.

Lettre d'Anquetil-Duperron à Mercier, bibliothécaire de Sainte-Geneviève.

Monsieur,

Un homme de lettres respectable a tous egards, et qui a lu avec satisfaction vos deux lettres aux auteurs et ma prié de vous faire tenir une note quil a faite à l'occasion du plan que vous vous proposez de suivre dans la 3[e] lettre que vous annoncez. Je prens la liberté de vous l'envoier telle qu'il me l'a remise.

Je suis charmé Monsieur que les clameurs dun libraire, ne vous effrayent pas il pourroit se faire aureste qu'on

(1) Louis, marquis de Céreste, maréchal de France, né en 1671, mort en 1750.

vous eut grossi les objets. Vous ne devez pas redouter le public que frequente Mr Debure (1) pour moi je puis vous assurer que les amis les plus chauds prennent depuis vos lettres (2) le parti de l'abandonner. Ils pretendent qu'il n'a pas en tout suivi leurs avis. cest ainsi quils s'expriment. Le reproche est il fondé ? Cest ce que je ne pense nullement. Quant au Catalogue de la Bibliothèque du Roy, on ne seroit pas faché de vous en voir relever les fautes. Peutetre le coup d'éperon rendroit il l'ame au corps qui depuis longtems ne donne pas signe de vie.

J'ai l'honneur d'etre avec une parfaite considération.
Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Anquetil Duperron

Ce 16 octobre

XII

Lettre du cardinal de Fleury à l'abbé Besoigne.

Je ne puis vous rien dire encore de positif, Monsieur, sur la principalité du college du Plessis qui vient de vaquer par la mort de M. Durieux, et dont vous avez la coadjutorerie, jusqu'a ce que je me sois mis au fait et que je sois plus instruit pour en faire l'arrangement mais vous ne devez point en faire les fonctions au préjudice de la lettre de cachet qui vous les a interdites,

(1) On sait que Mercier eut de violents démêlés avec Debure, et que les tracasseries dont il se vit l'objet le contraignirent de donner en 1722 sa démission de la place de bibliothécaire qu'il occupait depuis douze ans.

(2) Mercier avait fait paraître dans le Journal de Trévoux de 1763. trois lettres critiques sur le 1er volume de la bibliographie de Debure

jusqu'a ce que vous ayez reçu des ordres de la Cour qui vous le permettent, et c'est au plus ancien du college a gouverner pendant cet intervale. Mon temps est si rempli et le Roy reste si peu a Versailles queje ne peux vous donner ni de jour ni d'heure marqués, mais je n'en feray pas moins ce que je pourray pour vous marquer Monsieur que je suis parfaitement tout a vous

le card. de Fleury.

M. Besoigne au collège rue Plessis. 1727.

XIII

Lettre de Madame de Graffigny à....

Est il nécessaire Monsieur de connoitre les gens pour leur faire du bien ? doutez vous que votre approbation ne fit pas la gloire la plus haute de Cénie ; (1) et celle dont je puisse etre veritablement flatée ? une lettre de vous monsieur eut été un titre d'immortalité pour la pièce ; on auroit du moins su dans la suitte des tems qu'elle avoit existée, et on croit un homme comme vous sur sa parolle. Ce que vous ne me donnez pas je le prends. Je ne rendrai point a notre admirable amie la lettre qu'elle vient de m'envoier, et je vous fais monsieur mille remerciemens du plaisir dont je jouis, ce ne sont pas les premieres grâces que je vous ai renduees ; vous etes en possession de ma reconnoissance depuis le premier de vos immortels ouvrages, voila comme cela se tourne dans mon esprit. J'admire (*mots indéchiffrables*) dune belle piece et prie de men crois obligee personnellement au génie qui répend dans mon ame cette charmante satisfaction qui ne demande plus rien que de remer-

(1) *Cénie*, comédie en cinq actes et en prose.

cier de tout mon cœur. C'est ce que je prouve toutes les fois que je vous lis monsieur et ce bien etre m'est trop cher pour ne pas le repeter souvent. Je suis charmée de trouver une occasion de vous le dire et de vous assurer de la sincere admiration avec laquelle je suis monsieur

Votre tres humble et tres obéissante servante

D'HAPPONCOUR DE GRAFIGNY

a Paris le 12 décembre 1750.

XIV.

Lettre de La Condamine à Suard.

Paris 23 mars 1773.

Je repons sur le champ, Monsieur a la lettre que vous me faites l'honneur de m'ecrire. Louvrage que j'annonçois dans ma preface de la relation de la rivière des Amazones sans m'être encore determiné sur la forme et l'etendue que je lui donnerois etoit une relation historique du voyage des academiciens. Javois dans mes journaux et dans ma memoire de quoi satisfaire a cet egard la curiosité du lecteur, mais il auroit fallu remettre sous les yeux une partie de ce qui a été ecrit par les anciens auteurs espagnols qu'on ne connoit guere en France, Herrera, Acosta, Ravati, Oviedo, Ordones, Çivallos, etc., que jai tous lus, et faire la critique ainsi que d'autres voyages plus modernes de Rasbory, Thomas Gaye, les Hibachis etc. Je n'ai ni le temps ni le courage d'executer cette entreprise, je n'ai pas voulu répéter ce que d'autres avoient dit et par cette même raison je n'ai fait de ma relation de l'Amazone qu'un livre de geographie un peu ennuyeux mais ne contenant que du nouveau et de lutile.

J'ai cependant publié un ouvrage que M. Robertson ne connoit pas aparemment; il a été imprimé en 1750-1751 à limprimerie royale in-4° contient deux parties; la plus importante est la *mesure de trois degrés du méridien dans l'Hemisphere austral* qui contient le detail de toutes nos operations quadratiques et de nos observations astronomiques et leurs resultats. L'autre partie est intitulee Introduction historique, titre que je lui avois donné quand elle ne contenoit que trois ou quatre feuilles dimpression, mais les obstacles quon me suscita pendant plus d'un an que je ne pus retirer de limprimerie royal ma mesure du meridien me donnoient le tems de suivre le conseil de quelques amis qui me firent observer qu'il n'y auroit que la partie historique qui seroit lue, hors d'un petit nombre dastronomes. En consequence de cet avis jétendis mon introduction historique et je fis une relation en forme qui devoit être intitulée *Journal historique des travaux des academies qui ont fait le voyage de l'Equateur*. Elle contient y compris l'histoire des pyramides de Quito 28 pages in-4° mais comme je l'avois annoncée dansma mesure du meridien imprimée plus d'un an auparavant sous le titre d'Introduction je le lui ai conservée quoique l'Introduction soit aussi longue que louvrage astronomique. Cette relation n'est que la reponse à la question qu'on me faisoit souvent *mais qu'avez-vous fait labas pendant dix ans?* je raporte année par année et mois par mois quelles ont été nos occupations et quels obstacles nous ont retenus si longtems. Et je ne me suis écarté de ce plan que lorsque les évènemens ou les faits etrangers a nos travaux y avoient un raport assés prochain. Cela jette quelque intérêt pour le plus grand nombre des lecteurs sur quelques endroits de ma relation. Le reste se ressent de la silhouette du sujet. J'ai envoyé une douzaine d'exemplaires, à Londres, dont on ne ma jamais rendu compte; ils sont restes chez

un libraire françois qui a mandé qu'ils ne se vendroient point. Il n'y a donc eu de repandus en Angleterre que ceux dont j'ai fait present a quelques amis. M. Robertson peut en prendre un exemplaire chez le fameux libraire françois dont j'ai oublié le nom. Ce sera mieux chez lui que dans la boutique et jen fais bien volontiers present a M. Robertson. Sil a quelques questions a me faire jy satisferai de mon mieux j'ai écritjour par jour pendant dix ans et j'ai dix petits volumes de ma main écrits, que je nai pas relus depuis 30 ans que pour chercher quelques dates dans le tems de ma dispute avec feu M. Bougues (1).

Quant a ce que vous me marqués monsieur des faits que raporte Kalm dans son voyage d'Amérique, cela m'est aussi nouveau qu'à vous et je ne vois point de meilleur moyen d'éclaircir le fait que de sadresser a M. de Maurepas ou peutetre a M. de Choury. Les lettres civiles de M. de Maurepas ministre de la marine assure que je devrai trouver dans les bureaus de la marine M. Mesnard père de M. de Choury premier commis de ce departement.

Voila, Monsieur et cher confrere, car je vous regarde comme tel et je vous ferai bientot placer tous les éclaircissemens que je puis vous donner.

J'ai l'honneur detre avec une estime respectueuse monsieur

Votre tres humble et obeissant serviteur

LA CONDAMINE

A Monsieur Suard.

(1) Il était mort en 1758.

XV

Lettre autographe de Marmontel au prince héréditaire de Brunswick.

Monseigneur.

Le premier succès de Belissaire a été demouvoir lame d'un heros. Lorsque j'ai lu devant Votre Altesse l'esquisse de mon ouvrage, je lai vu tressaillir a chaque trait de magnanimité, et j'ai la sensible joie de croire avoir saisi quelques nuances de votre caractère, dans celui que j'avois tracé d'un heros citoyen, d'un guerrier philosophe. Sensible aux vertus et aux malheurs d'un grand homme persecuté, vous avez daigné m'encourager a finir ce tableau touchant, et si j'avois eu le bonheur de reussir je le devrois surtout à l'emulation que vos bontés m'ont inspirées. En parcourant de grands objets, je n'ai fait que les effleurer, la foiblesse de mes talens ne m'a pas permis de les approfondir ; mais si Votre Altesse y appercoit des vues utiles a l'humanité, mes intentions et le zèle qui les anime obtiennent l'estime de Votre Altesse, je suis plus que dedommagé des soins que j'ai pris pour rendre mon ouvrage digne detre mis sous ses yeux. Je la supplie d'en agreer lhommage avec la même bonté qu'elle a reçu les premisses.

Je suis avec un tres profond respect
Monseigneur
De Votre altesse
Le tres humble et tres obeissant
serviteur

MARMONTEL

Paris ce janvier 1767.

XVI

Lettre de Paulmy d'Argenson à....

A Versailles ce 9 octobre 1759

Quoique j'aye eu l'honneur de vous ecrire ce matin monseigneur en vous renvoyant un de vos couriers je vous renvoye le second pour vous apprendre la nouvelle de Mgr le comte d'Artois et je vous accuse en même temps la reception de la lettre dont vous m'aves honoré le 2 de ce mois elle nous a paru monseigneur digne de toutte notre attention je crains que le roy de Prusse ne medite un projet offensif contre votre armee et celle de lempire en se reunissant a Mr le Prince dAnhalt Dessau a Naumbourg et vu le peu de fermeté et de resolution de Mr le prince dHilburghausen et de ses generaux je vous avoue que je craindrois de vous voir attaqué dautant plus que la position que vous aves reconnue a Gotha n'est pas dapres ce que vous nous aves mandé il y a quelque temps si bonne que celle dEysenach voila mon inquiétude je vous lavoue et vous le mande a la hate. Mde de Pampadour la partage comme vous pouves bien le croire lembarras ou je vous vois pour vos subsistances laugmente mais jay confiance dans la prudence et la fermeté et le sang froid que nous annoncent vos lettres et que je sais qui est dans votre ame je finis cette petite bien a la hate en vous assurant de lattachement fidèle et du respect avec lequel je suis monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur

R. de Paulmy

XVII

Lettre du maréchal de Richelieu à...

A Gnissen ce 31 juillet 1757.

Je suis fort aise je vous assure, monsieur, que lon ait trouve le moyen de vous passer a Herfort ou vous seres bien mieux de toutes facons qua Virsbourg qui ne menoit a rien je croit que vous doneres une grande inquietude au Roy de Prusse dont les affaires ce délabrent tout les jours de plus en plus a ce quil me semble la prise de Mesmel que Dumenill mé confirme ainsi que la marche en avant du marechal Apraxin puis mr de Lonnal qui ce retire sont des presages presque certains dune decadence prochaine.

Dumenill me mande aussi dans la letre qui etoit jointe au paquet que vous m'aves envoye qu'il a obtenu de lelecteur 2500 hommes de plus que Marsheul outre les 4000 tout cela est de bien bon augure pour la fin glorieuse de cette guere ainsi que lavantage que vient davoir le marechal dEtree dont je suis encore fort mal informé du detaill, je suis tres aflige du petit du Chatelet dont la blessure me paroit tres dangereuse,

J'ai vu dans le moment que je partoit le tableau de la marche de vos troupes que le chevalier de Nicolay ma envoye je nai eu le tems que dy jeter les yeux avec Montemar il ma paru quil ny avoit que tres peu de choses a concilier ce que le conte de Noailles fera fort aisement avec Amenvaga (?) que jen ai charge en les laissant a Hoecht pour le délai (?) de vos troupes et des mienes. Ils ont du envoyer aussi au chevalier Nicolay la soumission de la regence d'Hanovre (?) qui me fut aportee avec les assurance du grand ecuyer qui lacompagnat que... *(Six mots illisi-*

bles)) il me demanda seulement de menager Philips une petite maison de plaisance du land grave a un quart de lieue dHanovre et la maison et domestique dune vieille princesse de Saxe qui abite dans la ville ce que je lassuroi fort que je recomendoit au M. de Nicolay et il me semble que les principes du Roy sont asses conformes a ces sortes de menagemens.

Il m'aete aussi fort recomendé dans mes instructions destre en relations avec vous et je naurai point du tout de peine a me conformer a cett ordre que j'executerai tres exactement des que je serai retabli et que je saurai ou vous prendre, vous deves cognoitre les sentimens que je professe depuit longtems pour vous et le votres et latachement tres sincere avec lequel j'ai l'honneur destre monsieur votre tres humble et tres obéissant serviteur.

le M. m^tre Richelieu.

XVIII

(*Cinq lettres du Cte Debray*)

Les cinq lettres suivantes sont extraites de la correspondance manuscrite et inédite de l'abbé Cancellieri. Cet ecclésiastique Italien, antiquaire et savant du plus grand mérite, était en relations avec tous les érudits de son temps. Né en 1751, il mourut en 1826. Voir dans la *Biog. universelle* l'article qui lui est consacré. Le comte de Bray qui écrivait à Cancellieri les lettres ci-après, était ambassadeur du roi de Bavière à Saint-Pétersbourg.

I

Ce n'est qu'a mon arrivée ici mon cher et excellent abbé que j'ai trouvé vos deux lettres écrites à des années de distance, j'ai passé 19 mois en Livonie separé du

monde entier, maintenant me voilà en fonction ici à mon ancien poste. Je profite d'un courier autrichien qui part à l'instant, pour vous remercier sensiblement de l'envoi de vos intéressans ouvrages, et vous dire que personne ne vous aime et ne vous estime plus que moi. J'écris de la manière la plus pressante au C[e] de Montgelas pour lui rappeller la médaille d'or. J'espère enfin que cette chose décidée depuis longtems s'executera. Je vous écrirai plus au long incessamment. J'ai l'espoir de vous revoir dans un couple d'années. Alors je serai de nouveau vraiment heureux. Je le suis déjà d'apprendre que votre santé est rétablie. Conservez vous pour les sciences et vos amis. La perte d'un homme tel que vous ne se repare point ; croyez à mon estime profonde et à ma sincère amitié.

Le comte de Bray.

S[t]-Petersbourg le 4 f[er] 1816.

II.

St Petersb. 31 juillet 1816

J'ai éprouvé une satisfaction bien vive cher et excellent monsieur l'abbé, en apprenant que vous etiez enfin sorti vainqueur de la lutte cruelle qu'une maladie opiniâtre vous a livrée. Que le ciel vous conserve pour les sciences, pour la religion, pour vos amis. Avec une aussi bonne tête que la vôtre on peut rendre a tous les trois de grandes et utiles services. Le bon M[r] Doublet m'a toujours parlé de vous avec le plus grand interêt ; il savoit qu'il ne pouvoit me donner de personne des nouvelles aux quelles j'attachasse autant de prix qu'aux vôtres. — J'ai reçu un petit paquet de brochures ou plus tôt je sais qu'il est arrivé, car on a gardé le paquet en Bavière et on ne m'a envoyé que votre lettre du 6 mars

dernier. — Je ne saurois vous dire combien je suis sensible à tout ce que vous me dites de votre santé et aux preuves constantes que vous me donnez de votre amitié dont je fais le plus grand cas. — J'ai écrit plusieurs fois au c[t] de Montg[r] pour lui rappeller la promesse de la médaille d'or qui doit vous revenir. J'espère qu'enfin on réalisera une promesse faite si positivement. Dans le courant de l'année 1818 j'ai l'espoir de revoir encore l'Italie ! Quel plaisir pour moi de me retrouver à Rome obéissante de nouveau aux loix du Pape ! Vous vous rappellez tous nos regrets en 1811 et le tableau touchant que vous en retraciez avec les couleurs de votre vive imagination d'un tems qui paraissait ne devoir plus revenir et que la divine miséricorde a cependant rendu à nos prières ! Une seule chose m'afflige, c'est qu'on paraisse oublier un homme de votre mérite. Mon Dieu si j'étais souverain ou ministre d'Etat ou simplement particulier riche quel empressement je mettrois à employer un savant aussi distingué ! — J'ecris encore aujourd'huy au c[t] de Mong[s] mais que le ciel vous conserve encore jusqu'à ce que je retourne en Allemagne et en Italie c. a. d, en 1818 et alors il faut espérer que mes efforts ne seront pas inutiles — en attendant conservez moi souvenir et amitié, vous le devez en retour de l'attachement que je vous porte.

DE BRAY.

III

St. Petersbourg le 26 novembre 1816.

J'ai lu avec le plus grand intérêt votre lettre mon cher abbé, et j'ai été vivement affecté du tableau de vos peines et je regrette vivement que l'immense éloignement ou je me trouve ne me mette pas à même de les

soulager efficacement. Cependant je me suis occupé des moyens de remplir vos intentions ne connaissant point S. E. mg[r] le cardinal Gonsalvi je me suis addressé à mon collègue ici m[r] le Baron de Lebreltern et je joins ici une lettre de ce ministre a son Eminence, ou il plaide de son mieux votre cause mon cher abbé et réclame pour vous des secours et un appuy que la justice et l'humanité de mg[r] le cardinal ne vous refuseront surement pas; j'apprendrai avec un extrême plaisir le succès de cette demarche, et je serois veritablement heureux si dans le courant de l'année 1818, époque à la quelle je compte me rendre en Italie, pour y faire une nouvelle provision de lumières et de santé, je vous trouvois mon digne ami dans une position satisfaisante.

En attendant donnés moi de vos nouvelles je n'oublie pas de mon côté la littérature et les recherches historiques. Quand je vous reverrai j'espère être à même de vous communiquer un assez grand ouvrage que j'ai terminé et qui s'imprime actuellement. Il est intitulé Essai critique sur l'histoire de La Livonie (3 vol. in 8°).

Adieu mon cher abbé, ma femme vous fait mille complimens et moi je vous prie de croire à mon amitié sincère et tendre

DE BRAY.

IV

St Petersbourg 25 avril 1817

J'ai vu avec un extrême plaisir par votre lettre du 18 f[br] mon cher et docte abbé qu'une juste espérance ranime votre cœur et que grace à la puissante intercession du Baron de Lebreltern et à la générosité de S. Em. mg[r] le card[l] Gonsalvi ; et surtout grâces à la magnamité de M. de S[t] Pré vous touchez au moment de voir finir l'état de gène dans lequel vous vous trouviez. J'attends

avec impatience la lettre qui m'aprendra que cette affaire est entièrement terminée à votre satisfaction — en attendant le Baron de Lebreltern ne doutant point que S. Em. mg[r] le card[l] Gonzalvi ne remplisse l'engagement qu'il a en quelque sorte pris avec vous par le message dont vous me parlez lui a écrit une seconde lettre p[r] le remercier. — Maintenant vos jours s'écouleront sans inquiétude, et en sciences et vos amis y gagneront — j'ai reçu avec beaucoup d'intérêt le recueil de prières qui ont été dictées à l'amitié par le goût pour les lettres et les muses. Peu de personnes peuvent se vanter de posséder un pareil livre — Vous méritez mon cher abbé tout le bien qu'on dit de vous, et je souhaite qu'on vous en fasse en proportion de celui qu'on en dit — adieu je me réserve de causer plus au long une autre fois avec vous.

Votre ami D. B.

V

Kockenhusen le 4 septembre 1817

J'ai appris avec le plus grand plaisir aimable et cher abbé, qu'enfin l'intervention de l'excellent B[on] de Lebreltern avoit eu le succès désiré, maintenant vous voilà en possession de cette *aurea mediocritas* célébrée par Horace. Seulement le terme d'*aurea* me parait un peu brillant pour une si petite fortune, substituons y l'Épithète d'*argentea* qui est plus modeste ! enfin mon cher ami un sage comme vous qui ne vit presque que de racines grecques et latines et qui s'abreuve aux sources d'Hypocrène et de Castale a besoin de peu pour être heureux. Je remercie Dieu de ce qu'il m'a mis à même d'être de quelque utilité à un homme aussi intéressant qu'aimable et bon ! Vous avez trouvé la clef de tous les soutterains de l'antiquité mon cher abbé ; il n'y a plus

de mystère pour vous votre prodigieux savoir et votre infatignable activité font que vous voyez aussi clair dans tous ces labyrinthes de l'ancienne Rome soit payenne soit éclésiastique que le commun des hommes voit clair en plein midi, — combien je serai charmé de vous revoir de puiser à pleines mains dans ce puits de sciences et d'érudition d'où j'ai rapporté de si bonnes choses. — Vous verrez sûrement à Rome l'ancien ministre c[t] de Mongelas qui sera bien charmé de faire votre connaissance — il est bien possible que nous vous arriverons ensemble mais dans tous les cas je vous previendrai quand il y aura quelque chose de décidé à ce sujet en attendant donnez moi de vos nouvelles, soignez votre santé, et conservez vous pour ceux qui vous aiment. J'ai fait passer votre lettre et la brochure destinée au B[on] Lebreltern — je vous remercie pour mon compte de votre intéressante epitre du 14 juin ainsi que de l'autre exemplaire de la brochure citée, recevez l'assurance de mon bien tendre attachement

DE BRAY.

A l'abbé Cancielieri.

XIX

Les quatre lettres qui suivent, également adressées à Cancellieri, sont de M. de Pressigny, évêque de Saint-Malo.

I

Paris 1 septembre

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous aviés confiée a Mgr Calanigni, pour moi, et je le félicite d'être votre ami; rien n'est plus utile à son age, que d'avoir des amis de votre caractère, et qui puissent le mettre sur la route

des bonnes études ; je suis entièrement de l'avis de ceux qui pensent, que l'étude des livres et du cabinet ne suffit pas ; et qu'on acquiert plus dans une heure de conversation avec un homme instruit que dans quatre heures d'études solitaires ; je fais donc bien sincèrement, mon compliment a Mgr Calagnini, de sa liaison avec vous ; c'étoit un motif de plus pour moi, de desirer le voir beaucoup, pendant son séjour à Paris ; mais dans les grandes villes, on a peine à se rencontrer ; surtout dans cette saison, qui est, pour nous, le temps des villégiatures.

J'ai reçu aussi l'opuscule que vous m'avés envoyé, ainsi que le catalogue des livres étrangers, imprimés, à l'imprimerie de la Propagande.

J'admire l'activité de votre esprit, au milieu des douleurs, par lesquelles le bon Dieu veut éprouver votre vertu.

Je vous remercie de cet aimable souvenir, qui me vaut tout ce que vous faites imprimer, et qui me forme une bibliothèque, qui me sera doublement précieuse, et par le mérite des écrits, et par l'amitié de l'écrivain.

Vous me donnés un témoignage de cette amitié, dans ce que vous me dites, au sujet des bruits, qui ont couru à Rome ; j'ai eu plus de plaisir à voir élever à la pourpre, le cardinal de La Luzerne, l'ami et le protecteur de ma jeunesse, que je n'en aurois eu, à la recevoir ; c'est à des hommes de son caractère, distingués par des écrits utiles, par l'estime méritée des Nationaux et des Etrangers, que le Sacré Collége doit être ouvert ; je regrette qu'il n'aille pas à Rome ou qu'il n'y ait pas été, son esprit et son cœur vous auroient plus.

Recevés, monsieur l'abbé, l'assurance bien sincère des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

G., ancien evêque de St-Malo.

P. S. Je joins ici un petit mot de réponse à la lettre que vous m'avés envoyée de ce pauvre Joseph Pezzi ; je ne lui donne que des espérances ; elles repaissent l'imagination, et c'est elle qui souvent nous tourmente le plus ; je lui promets de ne pas l'oublier, et on m'a, déjà donné quelqu'espoir.

Je vous prie de dire *al Signor Carlo Massimo*, que l'intérêt qu'il prend à ce pauvre homme, ajoute à celui que j'y prenois déjà moi-même, et me stimulera à solliciter avec plus de chaleur.

II

Paris 30 décembre 1816.

J'ai reçu avec grand plaisir, monsieur, les témoignages de votre souvenir, que m'a apportés M. le chevalier Artaud ; mais j'ai vu avec peine que le Seigneur continuoit à vous éprouver, par plusieurs genres de calamités ; la plus sensible, sans doute, dans votre situation présente, c'est la continuation de vos infirmités ; j'ai été péniblement affecté en lisant le détail, que vous m'en donnés : et j'ai admiré, en même temps, qu'elles n'affaiblissent pas votre application au travail ; cela est heureux pour vous, parce que cela suspend les reflexions penibles sur votre situation ; et cela est heureux pour les hommes, qui désirent s'instruire, et a qui vous en donnés des moyens plus faciles ; vous épargnés à leur paresse, les recherches que votre activité a faites. Si les hommes ne vous tiennent pas compte, ici bas, de tant de travaux, ce qui seroit une injustice de leur part, votre piété vous en console, par la pensée du grand rémunérateur qui n'est jamais injuste.

Recevés, Monsieur, l'assurance de ma reconnoissance, et des sentiments d'estime et de considération, avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

G., ancien Évêque de S[t]-Malo.

Paris 7 avril 1819.

Monsieur, je réponds bien tard à la très aimable lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire pour ce pauvre Pezzi ; mais j'espérois que ma réponse vous seroit remise par une main amie : M. le chevalier Artaud étoit encore une fois destiné à la mission de Rome, et je pensois que ma lettre seroit mieux reçue lorsque ce seroit lui qui vous la porteroit.

Mais je n'ai point mis de délai à m'occuper de l'affaire de ce pauvre Pezzi ; j'allai ,aussitôt que j'eus reçu votre lettre, m'informer de ce qui avoit pu donner lieu à ses allarmes ; et, j'appris, comme vous l'aviés fort bien présumé, que les dons du Roy étoient comme il convient à la volonté Royale et à la bonté personnelle de S. M. sans retour ; la demande qu'on lui avoit faite de son brevet étoit une affaire de forme ; et de hazard, le jour que j'allai prendre des informations, on s'occupoit de la régulariser ; on m'assura que rien n'étoit changé à la qualité de son traitement, et qu'il seroit payé prochainement : j'espère qu'il l'est maintenant. J'ai reçu dans leur temps, tous les ouvrages que vous m'avés envoyés, et j'ai déjà, eu l'honneur de vous témoigner ma reconnoissance, et de l'envoi, et de votre bon souvenir du prix que je mets à vos compositions ; j'admire comment au milieu des douleurs par lesquelles le Seigneur veut vous éprouver, vous pouvés conserver et la volonté, et la facilité d'écrire sur une multitude de sujets différents, et que vous traités chacun, selon la manière qui lui convient ; je désire que le bon Dieu vous conserve longtemps ce puissant moyen de distraction.

Recevés encore une fois, monsieur, mes bien sincères remerciements, et l'assurance des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

G., ancien évêque de St Malo.

IV

Paris 18 juillet 1819.

J'admire toujours, monsieur, comment avec une aussi mauvaise santé, vous pouvés soutenir à tant de travaux; c'est un bienfait de la providence, que cette activité, cette présence d'esprit que vous conservés malgré l'affoiblissement physique, que doivent produire vos souffrances continuelles; votre esprit n'en éprouve aucun; tout ce que vous écrivez a toujours le même cachet; et c'est avec grand plaisir que je lis ce que vous m'envoyés; le bon père Proyard m'a remis fidèlement ce que vous lui aviés adressé pour moi; recevés en mes remerciements, avec l'assurance sincère des sentiments, et de la considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur

G., ancien évêque de St Malo.

A M. l'abbé Cancellieri.

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGT-SIXIÈME VOLUME

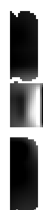
DOCUMENTS

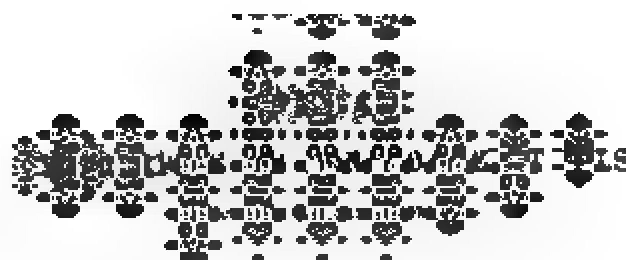
LE

CABINET HISTORIQUE











LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

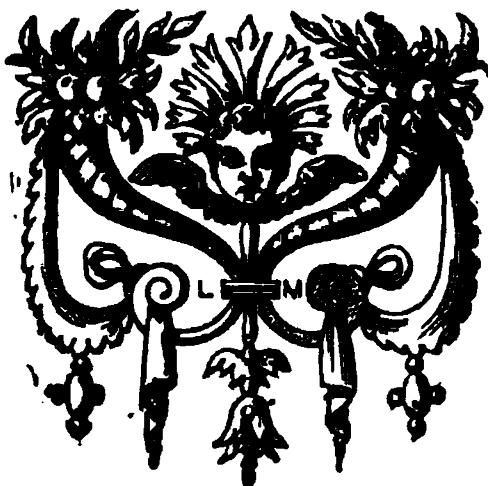
Sous la direction de M. ULYSSE ROBERT

Ancien élève de l'École des Chartes,
Employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME QUATRIÈME

CATALOGUE



On s'abonne

A PARIS

CHEZ ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE,
Rue Bonaparte, 82.

M. D. CCC. LXXX

CATALOGUE

DE LA COLLECTION DE PIÈCES SUR LES BEAUX-ARTS IMPRIMÉES ET MANUSCRITES

RECUEILLIE PAR PIERRE JEAN MARIETTE, CHARLES NICOLAS COCHIN ET M. DELOYNES, AUDITEUR DES COMPTES

ET ACQUISE RÉCEMMENT PAR LE DÉPARTEMENT DES ESTAMPES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

AVERTISSEMENT

Gault de Saint-Germain, après avoir réimprimé pour la première fois le livret du salon de 1673, s'exprime ainsi : « L'exemplaire de cette *liste,* unique dans l'Europe, et fidèlement copiée, m'a été communiquée très obligeamment par M. Deloynes, ancien auditeur des Comptes. Elle fait partie de sa riche Collection, peut-être unique aussi, de tous les livrets des expositions de l'Académie Royale, depuis 1673 jusqu'à présent, outre les *observations*, *critiques* et *pièces* qui ont rapport à ce même objet. Cette Collection, commencée par M. Mariette, a été continuée par M. Deloynes depuis la mort de ce célèbre amateur » (1).

Cette note que nous avions lue comme tout le monde avait particulièrement attiré notre attention et excité

(1) Les Trois Siècles de la peinture en France.... par P. M. Gault de Saint Germain. Paris, Belin, 1808. In-8° p. 77.

notre curiosité. Qu'était donc devenue cette collection, *peut-être unique*, de pièces sur les arts? en quelles mains était-elle passée? avait-elle été dispersée? telles étaient les questions que nous nous faisions et que nous posions à ceux que préoccupe l'histoire de l'art français. Jusqu'à ce jour nos questions étaient demeurées sans réponse. Il n'en sera plus de même désormais. La Collection de M. Deloynes fait actuellement partie des inestimables trésors de notre Bibliothèque nationale. Un hasard heureux nous a mis à même d'acquérir tout récemment cette collection qui ne comprend pas moins de 56 volumes in-4°, in-8° et in-12, et nous nous empressons d'en donner un catalogue sommaire pour que cette précieuse source d'informations puisse être consultée par tous les curieux qu'elle est appelée à intéresser.

Notre bonne fortune n'eut pas été complète s'il ne nous avait pas été donné de joindre à la collection formée par M. Deloynes la collection qui en avait donné l'idée et qui en composait la tête, cette série de dix volumes qui avait successivement appartenu à Mariette et à Cochin. Une fois en possession de la collection réunie par M. Deloynes, nous nous sommes mis en quête pour retrouver le recueil de Mariette; après des recherches dans diverses directions, nous apprîmes bientôt que ce recueil existait dans son intégrité et qu'il était entre les mains d'un homme qui en faisait grand cas. L'intermédiaire qui nous avait donné la bonne nouvelle tentait de négocier l'affaire et poussait la discrétion jusqu'à nous taire le nom du possesseur actuel de cette collection sans prix. Nous en étions là, fort inquiet sur le sort des négociations entamées, lorsqu'un jour, c'était le 3 février, le possesseur dont le nom et l'adresse nous étaient soigneusement cachés vint lui-même offrir à la Bibliothèque ces dix volumes qui contenaient une série de livrets de salon et de critiques qu'il serait presque im-

possible de réunir de nos jours. Si l'on ajoute à cela que ce brave et excellent Mariette avait mis quelques notes de sa main sur la plupart de ces pièces, on conviendra avec nous que la trouvaille en valait la peine, et que, quelquc élevé que fut le prix demandé, il eut été coupable de laisser échapper une collection que nos voisins auraient été fort heureux de nous enlever; on traita donc tout de suite, et ce ne fut pas sans une certaine satisfaction que les conservateurs du département des estampes réunirent à la collection de M. Deloynes les dix volumes que P. J. Mariette avait formés. Avant d'être devenu le possesseur du recueil formé par Mariette, M. Deloynes en avait eu communication lorsqu'il se trouvait entre les mains de Cochin. Il en avait extrait ce qui lui avait paru particulièrement digne d'intérêt et des extraits de ce recueil il avait formé deux volumes, devenus inutiles lorsque les pièces originales avaient été acquises par lui. Nous n'avons donc pas à parler dans ce catalogue de ces deux volumes qui contiennent pour ainsi dire un résumé des dix volumes composés par Mariette, mais nous rapporterons la note placée en tête du premier volume :

« Je suis redevable de tout ce qu'on trouvera de manuscrit dans les deux premiers volumes de ce recueil à Monsieur Cochin, chevalier de l'ordre du Roy et secrétaire de l'Académie royalle de peinture et de sculpture. Il en a fait l'acquisition à la vente de M. Mariette, amateur aussi connu que distingué. Cette Collection est d'autant plus précieuse qu'elle est peut-être la seule que nous ayons ainsi qu'il le croit lui-même. Aussi il en fait tant de cas qu'il m'a assuré qu'il était dans l'intention de la laisser à l'Académie, il croit ne pouvoir lui donner une plus grande preuve de son attachement.

« Après avoir copié les années d'exposition de tableaux que je n'ai pu trouver nulle part malgré bien des re-

cherches, j'ai extrait de cet ouvrage tout ce qui m'a paru de plus curieux, et pour éviter des longueurs inséparables d'une pareille entreprise, j'ai quelquefois renvoié soit au *Mercure de France* soit à d'autres écrits où on a examiné et critiqué les expositions du Salon du Louvre. Je n'ai suivi ce travail que jusqu'en 1753. La facilité que j'ai d'avoir recours à l'ouvrage complet, Monsieur Cochin ayant bien voulu me promettre de me le prêter toutes les fois que j'en aurais besoin, le nombre de volumes qui le composent se montant à 17, à l'époque de l'exposition de 1781 et les fonctions de ma charge m'ont empeché de le continuer. J'ai d'ailleurs pensé que cette année 1753 se rapprochant beaucoup, il serait plus facile de se procurer différentes pièces des années suivantes si elles m'étaient nécessaires. Enfin, ce recueil n'étant fait que pour mon utilité et ma satisfaction particulière et se trouvant complet en quelque sorte puisqu'il renferme les expositions des tableaux qui ont commencé en 1673 jusqu'à ce jour, ce motif joint à tout ce que je viens de dire, m'a entièrement décidé. Je le continuerai par la suite d'année en année et je ne crains pas d'assurer qu'après le recueil de Monsieur Cochin, celui-ci sera le second et dernier et qu'il pourra par cette raison être très curieux et très intéressant. Avant de finir, j'observerai qu'il y a eu tant de critiques, soit bonnes, soit mauvaises, qui ont paru en 1781 que j'ai été obligé d'en faire un volume particulier qui a plus de 500 pages. »

« *Nota.* J'ay depuis acheté l'ouvrage de Monsieur Cochin que je conserve bien précieusement.» (Note d'une écriture fort postérieure.)

« Mr Deloynes (Auditeur à la Cour des Comptes) ayant acquis la Collection de Mrs Mariette et Cochin, celle-ci s'arrête à l'année 1777. Elle se compose de X volumes. » (Note d'une écriture tout-à-fait contemporaine).

En consultant ce Catalogue et en examinant surtout le recueil lui-même, on trouvera sans aucun doute quelques pièces qui ont échappé aux recherches de M. A. de Montaiglon qui publia, comme on sait, au mois d'avril 1852, un *Essai de bibliographie des livrets et des critiques de Salons*, mais, si l'on a l'occasion de compléter quelquefois cette bibliographie spéciale, on ne pourra s'empêcher de reconnaître combien les lacunes sont rares dans le travail de M. de Montaiglon et combien a été soigneusement fait le livre que son auteur intitule modestement essai.

Georges Duplessis.

TOME I.

1. — Liste des Tableaux et pièces de sculpture exposés dans la Court du Palais Royal par messieurs les peintres et sculpteurs de l'Académie royale (1673). In-4° de 4 pages. (Gault de Saint Germain *(Les Trois Siècles de la peinture en France.* Paris, Belin, 1808. In-8°) a réimprimé le livret de 1673 d'après cet exemplaire, le seul connu de son temps. De ce livret dont on ne cite jusqu'à ce jour que cinq exemplaires, il existe trois éditions toutes trois imprimées chez Pierre Le Petit; celle-ci est la seconde.

2. — Liste des tableaux et des ouvrages de sculpture exposés dans la grande gallerie du Louvre par MM. les peintres et sculpteurs de l'Académie royale en la présente année 1699. Paris, imp. J. B. Coignard, 1699. In-12 de 23 pag.

3. — (Note extraite du *Mercure de France* relative à cette exposition de 1699). 2 pag. Ms.

4. — Liste des tableaux et des ouvrages de sculpture

exposés dans la grande gallerie du Louvre par messieurs les peintres et sculpteurs de l'Académie royale en la présente année 1704. Paris, imp. J. B. Coignard, 1704. In-12 de 34 pag.

5. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie royalle dont l'exposition a été ordonnée suivant l'intention de Sa Majesté par Monseigneur Orry...... à commencer au 18 aoust prochain jusqu'au cinq septembre de la présente année 1737. Paris, imp. Jacq. Collombat, 1737. In-12 de 24 pag. (Mariette a ajouté à cet exemplaire un certain nombre de notes dans lesquelles tantôt il désigne les propriétaires des tableaux, tantôt il donne son opinion sur la valeur des ouvrages exposés.)

6. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée suivant l'intention de Sa Majesté par M. Orry.... à commencer au 18 aoust jusqu'au 10 septembre de la présente année 1738. Paris, imp. J. Collombat, 1738. In-12 de 33 pag. et 175 numéros. (Mariette mentionne à la fin de ce livret quelques ouvrages exposés depuis l'impression du livret).

7. — Disposition du Tableau allégorique de la Réunion de la Lorraine à la France du Règne de Louis XV sous le ministère de S. E. Monseigneur le Cardinal de Fleury, peint par Mr Delobel, peintre ordinaire du Roy. Paris, imp. C. C. Thiboust, 1738. In-12 de 12 pag.

8. — Description raisonnée des Tableaux exposés au Louvre. — Lettre à Madame la Marquise de S. P. R. (par le chevalier de Neufville de Brunaubois Montador). (Paris, 1 septembre 1738.) In-12 de 10 pag.

9. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée suivant l'intention de Sa Majesté par M. Orry.... à commencer le 6 septembre jusqu'à la

fin du dit mois de la présente année 1739. Paris, Imp. Jacq. Collombat, 1739. In-12 de 22 pag.

10. — Lettre à M*** (sur la statue de *l'Amour*, par Bouchardon). Paris, 31 mai 1750, (par P. J. Mariette, sous le nom du Comte de Caylus). In-12 de 7 pag.

11. — Description raisonnée des tableaux exposés au Louvre (par M. le Chevalier de Neufville de Brunaubois Montador). 1739. Lettre à madame la marquise de S. P. R. In-12 de 12 pag.

12. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. Orry... à commencer le 22 aoust 1740 pour durer trois semaines. Paris, imp. J. Collombat, 1740. In-12 de 30 pag. et 127 numéros.

13. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté, par M. Orry..... à commencer le 1er septembre 1741 pour durer trois semaines. Paris, imp. J. Collombat, 1741. In-12 de 30 pag. et 132 numéros.

14. — Lettre à M. de Poiresson-Chamarande, lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Chaumont en Bassigny au sujet des tableaux exposés au Salon du Louvre. Paris le 5 septembre 1741. In-12 de 46 pag.

15. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. Orry.... à commencer le jour de S. Louis 25 aoust 1742 pour finir le jour de St Mathieu 21 septembre suivant. Paris, imp. J. Collombat, 1742. In-12 de 34 pag. et 139 numéros.

16. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté,

par M. Orry..., à commencer le 5 jour d'aoust 1743 pour finir à la St Louis inclusivement. Paris, J. Collombat, 1743. In-12 de 38 pag. et 123 numéros. (Mariette a ajouté à ce livret la mention de quelques tableaux exposés qui ne l'étaient pas encore au moment de l'impression du catalogue).

17. — Lettre sur les quatre modèles exposés au Salon, pour le mausolée de Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Fleury (par Charles Etienne Pesselier). S. l. ni d. In-4° de 10 pag.

18. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. Orry.... à commencer le jour de S. Louis 25 d'aoust 1745 pour durer un mois. Paris, imp. J. F. Collombat, 1745. In-12 de 34 pag. et 174 numéros. (Ce livret contient une note de Mariette à propos d'un portrait peint par Latour).

19. — Vers à l'occasion de la place où l'on a mis le portrait de M. Orry à la salle des Tableaux n° 166 ; on l'a placé au dessus d'un abbé et à côté de celui du Roi. (Ce portrait était peint au pastel par Latour). 1 pag. Ms.

TOME II.

20. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de sa Majesté par M. Le Normand de Tournehem..... à commencer le jour de S. Louis 25 d'aoust 1746, pour durer un mois. Paris, imp. J. F. Collombat, 1746. In-12 de 31 pag. et 150 numéros. (Ce livret contient quelques notes manuscrites de Mariette).

21. — Réflexions sur quelques causes de l'état présent de la peinture en France avec un examen des principaux ouvrages exposés au Louvre le mois d'aoust 1746 (par M. de la Font de Saint-Yenne). La Haye, J. Neaulme, 1747. In-12 de 159 pag.

22. — Lettre de l'auteur des réflexions sur la peinture et de l'examen des ouvrages exposés au Louvre en 1746 (par M. de la Font de Saint-Yenne). S. l. ni d. In-12 de 28 pag.

23. — (Note de Mariette à propos de cette brochure). 10 pag. Ms.

24. — Jugement des Journalistes de Trévoux sur cet ouvrage. 11 pag. Ms.

25. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. Le Normand de Tournehem.... à commencer le jour de S[t] Louis 25 d'aoust 1747 pour durer un mois. Paris, J. F. Collombat, 1747. In-12 de 30 pag. et 133 numéros. (Ce livret contient quelques notes manuscrites de Mariette).

26. — Lettre sur l'exposition des ouvrages de peinture, sculpture, etc., de l'année 1747 et en général sur l'utilité de ces sortes d'expositions, à Monsieur R. D. R... (par l'abbé Leblanc). 1747. In-12 de 180 pag. front. grav. (Mariette a mis au bas du titre la note suivante : « De méchantes langues ont osé avancer que cet ouvrage avoit été fait pour M. de la Tour et lui avoit été donné en payement du portrait de M. l'abbé Le Blanc ; d'autres ont dit que si cela étoit, ils le trouvoient bien mal payé. »)

27. — Reflexions d'un amateur des beaux-arts adressées à M[e] de*** pour servir de supplément à la lettre sur l'exposition des ouvrages de peinture, sculpture, etc., de l'année 1747 (par M. Lieudé de Sepmanville). 1747. In-12 de 47 pag.

28. — Dialogue de M. Coypel, premier peintre du Roi sur l'exposition des Tableaux dans le Sallon du Louvre en 1747. In-12 de 16 pag. Extrait du *Mercure de France* novembre 1751.

29. — Lettre des jeunes élèves de peinture à Mr L.. F.... (La Font), (par M. Watelet). S.l. ni d. In-12 de 7 pag.

30. — Epitre au Roy sur quelques Tableaux exposés au Louvre pour le concours proposé par Mr de Tournehem, directeur général des Bâtimens, par M. B... (Bret, avocat, né à Dijon). Paris, Prault. S.d. (1747). In-12 de 7 pag.

TOME III.

31. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée suivant l'intention de Sa Majesté par M. Le Normand de Tournehem..... à commencer le jour de S. Louis 25 d'aoust 1748, pour durer un mois. Paris, imp. J. F. Collombat, 1748. In-12 de 26 pag. et de 117 numéros.

32. — Lettre sur la peinture, sculpture et architecture à M*** (par une société d'amateurs). 1748. In-12 de 146 pag.

33. — Jugement que porte sur cet ouvrage l'auteur du *Mercure de France* (Raymond de Saint Albine). 2 pag. Ms.

34. — Observations sur les arts et sur quelques morceaux de peinture et de sculpture exposés au Louvre en 1748 où il est parlé de l'utilité des embellissemens dans les villes (par une société d'amateurs). A Leyde, chez Elias Luzac, junior, 1748. In-12 de 212 pag.

35. — Extrait du *Mercure de France*. Janvier 1749. par M. Raymond de Saint Albine. (Note relative à la critique ci-dessus mentionnée). 2 pag. Ms.

36. — Remarque de M. Gravelot sur la brochure intitulée « Observations.... » 3 pag. Ms.

37. — Lettre à Mr D*** sur celles qui ont été publiées récemment concernant la peinture, la sculpture, l'architecture (par M. Alexandre Tanevot). 1748. In-12 de 15 pag. (Mariette a ajouté au-dessous de ce titre : « La Réponse à cette lettre se trouve à la fin de la seconde édition de la lettre sur la peinture, la sculpture et l'architecture à M***. »)

38. — Reflexions sur quelques circonstances présentes contenant deux lettres sur l'exposition des Tableaux au Louvre cette année 1748 à M. le Comte de R***, et une autre lettre à M. de Voltaire au sujet de sa Tragédie de Semiramis (par M. Louis Guillaume Baillet de St Julien, originaire de Dijon, né à Paris). S. l. ni d. (1748). In-12 de 33 pag.

TOME IV.

39. — Lettre sur la peinture, la sculpture et l'architecture à M***. Seconde édition revue et augmentée de nouvelles notes et de reflexions sur les Tableaux de M. de Troy. A Amsterdam, 1749. In-12 de 214 pag.

40. — Lettre sur la cessation du Sallon de peinture. A Cologne, 1749. In-12 de 47 pag.

41. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté, par M. Le Normand de Tournehem.... à commencer le jour de S. Louis 25 d'aoust 1750, pour durer un mois.

Paris, J. Fr. Collombat, 1750. In-12 de 32 pag. et 150 numéros.

42. — Addition sur cette exposition. (Note annonçant que l'exposition de 1750 a été prolongée jusqu'au 8 octobre pour permettre au public de voir quatre tableaux de M. de Troy qui n'étaient arrivés de Rome que la veille de la clôture.) 2 pag. Ms.

43. — Sujet allégorique sur la paix générale conclue et signée à Aix la Chapelle le 18 octobre 1748 et publiée en février 1749, exposé au Salon du Louvre le 25 aout 1750 sous le n° 95, (par Nicolas Delobel). S. l. ni d. In-12 de 10 pag.

44. — Exposition. (Compte rendu de l'exposition de 1750, par M. le comte de Caylus), extrait du *Mercure de France*. In-12 de 10 pag.

45. — (Notice sur Meyssonnier, orfèvre, par P. J. Mariette.) 4 pag. Ms.

46. — Lettres sur la peinture à un amateur (par M. Louis-Guillaume Baillet de Saint-Julien). A Genève, 1750. In-12 de 44 pag.

47. — Réponse de l'amateur à la première lettre sur la peinture. (Paris) 26 septembre 1750. [signé F.] (Mariette met en note : « Ne seroit-ce pas Freron qui auroit fait cette reponse?». In-12 de 16 pag.

48. — Lettre sur les Tableaux, 1750. A madame V*** (Vanloo), (par Porcien, élève de M. Coypel). In-8° de 3 pag.

49. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. Le Normand de Tournehem..... à commencer le jour de St Louis 25 d'aoust 1751 pour durer un mois. Paris, imp. Ve J. F Collombat, 1751. In-12 de 32 pag. et 101 numéros.

50. — Exposition des ouvrages de l'Académie royale

de peinture, faite dans une des sales du Louvre le 25 aout 1751 (par le comte de Caylus). In-12 de 12 pag. Extrait du *Mercure de France*. Octobre 1751.

51. — Jugemens sur les principaux ouvrages exposés au Louvre le 27 aout 1751. A Amsterdam, 1751. In-12 de 40 pag. (Par Le Comte ou Coypel, d'après M. de Montaiglon.)

52. — Article CXX des *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*. — Jugemens sur les principaux ouvrages exposés au Louvre en 1751. 6 pag. Ms.

TOME V.

53. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté, par M. de Vandières..... à commencer le jour de S. Louis, 25 d'aoust 1753 pour durer jusqu'au 25 septembre. Paris, imp. J. J. E. Collombat, 1753. In-12 de 36 pag. et 175 numéros.

54. — Exposition des ouvrages de l'Académie royale de peinture et de sculpture faite dans une sale du Louvre le 25 aout 1753 (par M. de Caylus). S. l. In-12 de 7 pag.

55. — Le Salon, (par M. Jacques Lacombe, avocat, auteur du Dictionnaire portatif des Beaux-Arts. 1753). In-12 de 39 pag. front. grav.

56. — Lettre à un ami sur l'exposition des tableaux, faite dans le grand Sallon du Louvre le 25 aout 1753 (par M. Estève). S. l. ni d. In-12 de 24 pag.

57. — La peinture, Ode de Milord Telliab (Baillet de Saint Julien), traduite de l'Anglois par M***, un des auteurs de l'encyclopédie. A Londres, 1753 In-12 de 22 pag.

58. — Sentimens d'un amateur sur l'exposition des Tableaux du Louvre et la critique qui en a été faite, (par l'abbé Garigue). Paris, 31 aoust 1753. In-12 de 44 pag.

59. — Jugement d'un amateur sur l'exposition des Tableaux. — Lettre à M. le marquis de V*** (Vence), (par le père Laugier). 1753. In-12 de 83 pag.

60. — Lettre sur l'exposition des Tableaux au Louvre, avec des notes historiques (par M. Huquier le fils). 1753. In-12 de 65 pag.

61. — Lettre à un amateur en réponse aux critiques qui ont paru sur l'exposition des tableaux (par M. Cochin, secrétaire de l'Académie). In-12 de 36 pag. (Mariette avait désigné comme auteur de cette brochure Jombert. Cochin qui s'en aperçut écrivit au bas la mention suivante : « M. Mariette s'est trompé, cette lettre est de moy, Cochin. »)

62. — Lettre à Mr Ch(ardin) sur les caractères en peinture (par M. Louis Guillaume Baillet de St Julien). A Genève, 1753. In-12 de 24 pag.

63. — Observations sur les ouvrages de MM. de l'Académie de peinture et de sculpture exposés au Sallon du Louvre en l'année 1753, et sur quelques écrits qui ont rapport à la peinture. A Monsieur le président de B**, (par M. l'abbé Leblanc). 1753. In-12 de 175 pag.

64. — Jugement de cet écrit. 1 pag. Ms.

65. — Autre jugement sur ces observations. 3 pag. Ms.

66. — Lettres sur quelques écrits de ce temps. Au sujet des Tableaux qui ont été exposés dans le grand salon du Louvre en 1753. Paris, 20 octobre 1753. In-12 de 30 pag. Défait.

67. — La peinture, Ode de Milord Telliab (Baillet de Saint Julien), traduite de l'anglais par M**, etc. Jugement d'un amateur, sur l'exposition des Tableaux à M. V**. In-12 de 17 pag. Défait.

68. — Autre jugement sur le même ouvrage. 2 pag. Ms.

TOME VI.

69. — Sentimens sur quelques ouvrages de peinture, sculpture et gravure écrits à un particulier en province (par M. de Lafont de Saint Yenne). 1754. In-12 de 182 pag.

70. — Explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté, par M. le Marquis de Marigny... pour l'année 1755. Paris, imp. J. J. E. Collombat, 1755. In-12 de 45 pag. et 177 numéros.

71. — Lettre sur le Salon de 1755 adressée à ceux qui la liront. Amsterdam, chez Arkstée et Merkus, 1755. In-12 de 81 pag.

72. — Jugement sur cet écrit. 3 pag. Ms.

73. — Sentimens sur plusieurs des Tableaux exposés cette année dans le grand Sallon du Louvre (par M. de la Porte, professeur de mathématiques). 1755. In-12 de 20 pag.

74. — Lettre à un partisan du bon gout sur l'exposition des Tableaux faite dans le grand Sallon du Louvre le 28 aout 1755, (par Estève). In-12 de 24 pag. (A la suite de cette brochure Mariette ajoute une note de neuf pages qui commence ainsi : « Cette lettre qui est de la composition de M. Estève a eu deux éditions et l'une des deux, (je pense la dernière) dont il s'est répandu un trop petit nombre d'exemplaires dans le public, a été supprimée par l'auteur même. Il ne m'a pas été possible de me le procurer. Mais je l'ai prise en communication et je vais marquer les endroits dans lesquels elle diffère de l'édi-

tion qui est ici ; elle porte cet autre titre : Première lettre à un Virtuoso qui ira bientôt à Rome pour y apprendre qu'un beau tableau doit être d'une mauvaise couleur, sur l'exposition des peintures, gravures et sculptures faite par Mess[rs] de l'Académie royale dans le grand Salon du Louvre le 28 aoust 1755.»)

75. — Seconde lettre à un partisan du bon gout sur l'exposition des peintures, gravures et sculptures, faite par messieurs de l'Académie royale dans le grand Salon du Louvre le 28 aout 1755 (par Estève). In-12 de 24 pag.

76. — Réponse à une lettre adressée à un partisan du bon gout, sur l'exposition des Tableaux faite dans le grand Salon du Louvre, le 28 aout 1755. In-12 de 27 pag.

77. — Avis aux critiques des Tableaux exposés au Sallon. In-12 de 4 pag.

78. — Réponse d'un aveugle à messieurs les critiques des Tableaux exposés au Sallon. 1755. In-12 de 10 pag. (A propos de cette brochure et de la précédente, Mariette s'exprime ainsi : « On prétend que la lettre d'un aveugle et l'avis aux critiques sont de la composition de M. Blanchet, jeune homme qui a été jésuite, mais il est plus probable que l'auteur est M. Du Londel, secrétaire de M. de Penthièvre, d'autant que c'est lui qui a procuré l'édition de ces deux pièces.»)

79. — La peinture. Poëme (par Baillet de Saint Julien). 1755. In-12 de 15 pag.

80. — Caractères des peintres françois actuellement vivans (par l'auteur du poëme ci-dessus, Baillet de Saint Julien). In-12 de 17 pag. (Mariette nous apprend qu'il parut encore cette année là une « Lettre d'un particulier à un de ses parens peintre en Province sur le Sallon, datée de Paris le 19 septembre 1755. 15 pag. »; mais cette lettre lui manquait.)

TOME VII.

81. — Explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée suivant l'intention de Sa Majesté, par M. le marquis de Marigny.... pour l'année 1757. Paris, imp. J. J. E. Collombat, 1757. In-12 de 39 pag. ,et 162 numéros.

82. — Description d'un tableau représentant le *sacrifice d'Iphigénie* peint par Carle Vanlo (par le Comte de Caylus). Paris, Duchesne, 1757. In-12 de 31 pag.

83. — Extrait des *Observations sur la physique et les arts.* — Lettre à l'auteur (sur l'exposition de cette année). (Paris), imp. Moreau, 1757. In-4° de 20 pag. (Cette lettre a été attribuée à M. Renou, secrétaire de l'Académie de peinture et sculpture.)

84. — Réponse à la lettre critique sur les Tableaux exposés au Salon, en l'année 1757. In-12 de 14 pag.

85.— Lettre de M. Toussaint à M. Carle Vanloo. Extrait du *Mercure* novembre. 1757. 4 pag. Ms.-

86. — Reflexions sur la critique des ouvrages exposés au Sallon du Louvre (par M. Cochin, secrétaire de l'Académie royale de peinture). Extrait du *Mercure de France*. Octobre 1757. In-12 de 16 pag.

87. — Reflexions d'un amateur sur les observations que l'auteur du *Mercure* a faites des tableaux et de la sculpture exposés au Sallon du Louvre en l'année 1757. 2 pag. Ms.

88. — *L'Anne littéraire*. Année M.DCC.LVII. par M Fréron, des Académies d'Angers, de Montauban, de Nancy, d'Arras, de Caen, de Marseille et des Arcades de

Rome. A Amsterdam et Paris, M. Lambert. — Lettre XIV. Description d'un tableau représentant le *sacrifice d'Iphigénie* peint par M. Carle Vanloo. — Extrait des observations sur la physique et les arts. Lettre à l'auteur (M. Toussaint). — Réflexions sur la critique des ouvrages exposés au Sallon du Louvre qui a paru sous le titre d'*Extrait des observations sur la physique et les arts* — Réponse à la lettre critique sur les Tableaux du Louvre. — *Vénus demandant à Vulcain des armes pour Enée*, (Tableau de François Boucher). — *Triomphe de Bacchus*, (Tableau de Restout). 32 pag. Défait. — Lettre XV. Exposition des ouvrages de peinture, de sculpture et de gravure. 20 pag. Défait.

89. — Explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté, par M. le marquis de Marigny..... pour l'année 1759 Paris, imp. J. J. E. Collombat, 1759. In-12 de 36 pag. et 164 numéros.

90. — Lettre critique à un ami sur les ouvrages de MM. de l'Académie exposés au Sallon du Louvre. 1759. In-12 de 32 pag.

91. — Réponse à un écrit anonyme intitulé : Lettre critique à un ami, sur les ouvrages de messieurs de l'Académie, exposés au Salon du Louvre. Extrait de *l'Observateur littéraire* de 1759. In-12 de 21 pag.

92. — *Petites affiches de Paris.* 30 aout 1759. (Annonce de l'ouverture de l'exposition). 3 pag. Ms.

93. — Explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté, par M. le marquis de Marigny...... pour l'année 1761. Paris, imp. J. J. E. Collombat, 1761. In-12 de 36 pag. et 157 numéros.

94. — Observations d'une société d'amateurs sur les

tableaux exposés au Salon cette année 1761 tirées de l'*Observateur littéraire* de M. l'abbé (Joseph) de la Porte. Paris, Duchesne, in-12 de 72 pag.

95. — Observations d'une société d'amateurs sur les Tableaux exposés au Salon cette année 1761 (par Fréron). Défait de l'*Année littéraire*. 7 pag.

96. — Jugement sur ces observations. 4 pag. Ms.

97. — *Petites affiches de Paris*, du 31 aout 1761. (Annonce de l'ouverture du Salon.) 5 pag. Ms.

TOME VIII.

98. — Explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. le marquis de Marigny.... Paris, imp. J. T. Herissant, 1763. In-12 de 40 pag. et 208 numéros.

99. — Description des Tableaux exposés au Sallon du Louvre avec des remarques par une société d'amateurs (par l'abbé de la Porte). Extraordinaire du *Mercure* de septembre. Paris, S. Jorry, 1763. In-12 de 67 pag.

100. — Lettre à Madame *** sur les peintures, les sculptures et gravures exposées dans le Sallon du Louvre cette année. 1763 (par Mathon de la Cour). In-12 de 22 pag.

101. — Lettres (de M. Mathon de la Cour, de Lyon) madame ** sur les peintures, les sculptures et les gravures exposées dans le sallon du Louvre en 1763. Paris, G. Desprez et Duchesne, 1763. In-12 de 93 pag.

102. — Jugement de Bachaumont sur ces lettres. 1 pag. Ms.

103. — Les Misotechniques aux enfers ou examen des observations sur les arts par une société d'amateurs

(par M. Cochin). A Amsterdam, 1763. In-12 de 111 pag. fig.

104. — Jugement de Bachaumont sur l'exposition de 1763. 2 pag. Ms.

105. — Vers à M. Deshayes, le jeune, de l'Académie royale de peinture 1764 [signés : Blain de Sain More]. 2 pag. Ms.

106. — Explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. le marquis de Marigny.... Paris, imp. J. T. Hérissant, 1765. In-12 de 48 pag et 261 numéros.

107. — Critique des peintures et sculptures de messieurs de l'Académie royale l'an 1765. In-12 de 34 pag.

108. — Lettre à Monsieur ** sur les peintures, les sculptures et les gravures exposées au Sallon du Louvre en 1765. [Signé : M** de la Cour], (Charles-Joseph Mathon de la Cour, né à Lyon en 1738.) In-12 de 25 pag.

109. — Seconde lettre à Monsieur ** sur les peintures, les sculptures et les gravures, exposées au Sallon du Louvre en 1765. [Signé : Mathon de la Cour.] In-12 de 23 pag.

110. — Troisième lettre à Monsieur ** sur les peintures, les sculptures et les gravures exposées au Sallon du Louvre en 1765. [Signé : Mathon de la Cour.] In-12 de 24 pag.

111. — Quatrième lettre à monsieur ** sur les peintures, les sculptures et les gravures, exposées au Sallon du Louvre en 1765. [Signé Mathon de la Cour, le fils.] In-12 de 24 pag.

112. — Jugement de Bachaumont sur ces lettres. 2 pag. Ms.

113. — Jugement de Bachaumont sur cette exposition. 2 pag. Ms.

114. — Explication des peintures, sculptures et gra-

vures de Messieurs de l'Académie royale, dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. le marquis de Marigny..... Paris, imp. Hérissant, père 1767. In-12 de 48 pag. et 243 numéros. (Mariette dit à propos de ce livret : « Cette exposition n'a produit aucune critique ; ceux qui s'y étoient jusqu'à présent exercés se sont lassés de dire des sottises et très sagement ils ont pris le parti de garder le silence. » Au dessous de cette note Ch. Nic. Cochin a écrit ce qui suit : « M. Mariette n'a point sçu la cause du silence des critiques en cette année. J'étais assez bien voulu de M. de Sartines, je lui représentai que nous mettions nos noms à nos tableaux et que nous étions insultés par des gens qui ne se nommoient pas, et que, sous ce couvert, ils nous disoient souvent des injures assez grossières, que si l'on exigeoit d'eux qu'ils se nommassent, sans empêcher qu'ils ne disent leur avis, cela du moins pourroit les rendre plus circonspects et plus honnêtes. M. de Sartines goutast mes raisons et exigea qu'ils missent leurs noms à leurs brochures ; pas un ne le voulut et ils ne firent pas imprimer leurs écrits. Mathon de la Cour y fut le premier pris ; il vouloit bien mettre de la Cour, mais on exigea son nom en entier et il ne le voulut pas. Mais M. Pierre qui sçût cet obstacle que j'avois apporté s'avisa de m'en faire une querelle, prétendant que c'étoit paroistre avoir peur, qu'il falloit narguer les critiques ; je fûs si piqué de cette tracasserie que, l'année suivante, je ne continuai point ma demande et les critiques reprirent de plus belle. »)

115. — Ouverture du Salon (Note relative à l').2 pag. Ms.

116. — Exposition des élèves protégés par le Roi le 3 octobre 1767. 2 pag. Ms.

117. — Exposition du Salon de 1767 peint par M. Gabriel de Saint Aubin, peintre, frère ainé de M. de Saint Aubin, graveur. — Autre en 1777. 1 pag. Ms.

TOME IX.

118. — Explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. le marquis de Marigny... Paris, imp. Hérissant père, 1769. In-12 de 48 pag. et 260 numéros.

119. — Lettre sur le Salon de peinture de 1769 par M. B*** (Beaucousin). Paris, Humaire, 1769. In-12 de 34 pag. (Mariette avait attribué cette brochure à M. de Boulmiers, ancien capitaine de cavalerie, qui l'aurait désavouée depuis, nous apprend M. Deloynes dans une note.)

120. — Lettre sur l'exposition des ouvrages de peinture et de sculpture au Sallon du Louvre 1769. A Rome et se trouve à Paris chez Vente, 1769. In-12 de 52 pag.

121. — Jugement de Bachaumont sur cette lettre. 1 pag. Ms.

122. — Sentimens sur les Tableaux exposés au Salon. 1769. In-12 de 30 pag. (Mariette ajoute en note à la suite de cette brochure : « Cette lettre qui est d'un ton plaisant et qui contient des vérités, est de la composition d'un Mr Daudet de Jossac, à ce que m'a assuré M. Cochin qui connoit l'auteur. Il est parent de M. Singlin, ci-devant Préteur de Strasbourg. »)

123. — Lettre sur les peintures, gravures et sculptures qui ont été exposées cette année au Louvre, par M. Raphael, peintre, de l'Académie de Saint Luc, entrepreneur général des Enseignes de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris, à M. Jérosme, son ami, rapeur de tabac et riboteur. (« Par M. Daudet de Jossac, nouveau

champion,» dit Mariette, «qui est entré en lice, et qui, à la faveur d'une plaisanterie qu'il a imaginée, se tenant toujours sur le ton badin, a jugé assez sévèrement les ouvrages exposés, sans craindre de nuire aux artistes dont il s'est permis de relever les fautes, bien ou mal, c'est une question. ») Paris, Delalain, 1769. In-12 de 40 pag.

124. — Sentiment de Bachaumont sur cet écrit. 3 pag. Ms.

125. — Réponse de M. Jérome, rapeur de tabac à M. Raphael, peintre de l'Académie de S. Luc, entrepreneur général des enseignes de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris (par M. Cochin). Paris, Jombert fils, 1769. In-12 de 33 pag.

126. — Le Chinois au Salon (par feu M. Godefroy, peintre). 1769. In-12 de 15 pag.

127. — L'Exposition des Tableaux du Louvre faite en l'année M.DCC LXIX, par M. de Camburat. Genève et Paris, Valade, 1769. In-12 de 22 pag.

128. — L'*Année littéraire*. — Lettre XIII. Exposition des peintures, sculptures et gravures de messieurs de l'Académie royale (par Fréron). 36 pag. Défait.

129. — Arts. Description du nouveau plafond de Saint Cloud (par M. Pierre). 7 pag. Défait du *Mercure de France.* Décembre 1769.

130. — Lettre de M. Casanova, peintre du Roi, en réponse à un critique de ses tableaux. 5 pag. Défait du *Mercure de France.* Décembre 1769.

131. — Réponse à la lettre de M. Casanova. 15 pag. Défait de *l'Année littéraire*. (On lit au bas de cette brochure : « On a pensé que M. Fréron avoit été aidé dans ses deux lettres par quelque artiste et que c'étoit M. Cochin, et M. Cochin ne s'en est pas beaucoup défendu.» (Cochin a mis au bas de cette note : « J'en conviens, Cochin. ») « Ce qu'il y a eu de plus singulier dans cette dis-

cussion c'est que M. Casanova abusant de sa liaison avec M. le chevalier d'Arcq qui abusoit de la foiblesse de M. de S[t] Florentin fit mettre M. Fréron au fort l'évêque. M. Cochin l'y fut trouver lui offrant de se dénoncer soy mesme. M. Fréron ne le voulut pas, n'y devant rester que vingt quatre heures.»)

132. — Vers adressés à M. de Casanova, peintre du Roi. 3 pag. Ms. (Cette pièce de vers est suivie d'une appréciation de P. J. Mariette.) Extr. du *Mercure de France*, avril 1770.

133. — Lettre adressée aux auteurs du *Journal encyclopédique* au sujet des ouvrages exposés au Salon du Louvre en 1769. 24 pag. Ms.

134. — L'*Avant Coureur*. 1769. 4 septembre. — Arts. — Prix de peinture et de sculpture. 2 pag.— Exposition au Salon du Louvre des peintures, sculptures et gravures de MM. de l'Académie royale. 5 pag. Défait.

135. — L'*Avant Coureur*. 1769. 11 septembre. — Arts. — Exposition des peintures, sculptures, gravures de MM. de l'Académie royale. 7 pag. Défait.

136. — L'*Avant Coureur*. 1769. 18 septembre. — Arts. — Exposition des peintures, sculptures et autres ouvrages de MM. de l'Académie royale. 8 pag. Défait.

137. — L'*Avant Coureur*. 1769. 25 septembre. — Arts. — Exposition des peintures, sculptures et autres ouvrages de MM. de l'Académie Royale. 9 pag. Défait.

138. — Nouvelles littéraires. — Lettre de M. Greuze à l'auteur de l'*Avant Coureur* (à propos de son morceau de reception à l'Académie). 2 pag. Défait.

139. — Prix de peinture en 1771. 2 pag. Ms.

140. — Explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale, dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. le marquis de Marigny..... Paris, imp. Hérissant père, 1771. In-12 de 60 pag. et 320 numéros.

141. — Lettre de M. Raphael le jeune, élève des écoles gratuites de dessin, neveu de feu M. Raphael, peintre de l'Académie de saint Luc, à un de ses amis, architecte à Rome, sur les peintures, sculptures et gravures qui sont exposées cette année au Louvre (par M. Daudet de Jossac). 1771. In-12 de 62 pag.

142. — Jugement de Bachaumont sur cet écrit. 2 pag. Ms.

143. — L'Ombre de Raphael, ci-devant peintre de l'Académie de Saint Luc, à son neveu Raphael, élève des écoles gratuites de dessin, en réponse à sa lettre sur les peintures, gravures et sculptures exposées cette année au Louvre. 1771. In-12 de 59 pag.

144. — Plaintes de M. Badigeon, marchand de couleurs sur les critiques du Sallon de 1771. Amsterdam et Paris, L. Cellot, 1771. In-12 de 23 pag. (Mariette avait mis sur le titre la note suivante : « Cet écrit passe pour être de M. Cochin et je n'ai pas vu qu'il s'en deffendit. » Cochin a écrit au-dessous : « M. Mariette s'est fort trompé je n'ay eu aucune part à cette critique, Cochin.»)

145. — La Muse errante au Sallon. Apologie critique en vers libres suivant l'ordre des numéros des peintures, sculptures et gravures exposées au Louvre en l'année 1771 (par Cailleau, libraire). A Athènes et se trouve à Paris chez Cailleau. 1771. In-12 de 48 pag.

TOME X.

146. — Explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. l'abbé Terray..... Paris, imp. Vᵉ Hérissant, 1773. In-12 de 59 pag. et 294 numéros.

147. — Dialogues sur la peinture. Seconde édition, enrichie de notes. Paris, Tartouillis (1773). In-8° de 168 pag.

148. — Eloge des Tableaux exposés au Louvre le 26 aout 1773 suivi de l'entretien d'un lord, avec M. l'abbé A***. Paris, 1773. In-8° de 79 pag.

149. — Observations sur cet écrit par Bachaumont. 1 pag. Ms.

150. — Autre jugement par Fréron. 1 pag. Ms.

151. — Le Devidoir du Palais Royal, instrument assez utile aux peintres du Sallon de 1773. A La Haye, 1773. In-12 de 39 pag.

152. — Vision du Juif Ben-Esron, fils de Sépher, marchand de Tableaux. A Amsterdam, 1773. In-8° de 32 pag.

153. — Jugement tiré des *Mémoires de Bachaumont* sur cette critique. 1 pag. Ms.

154. — Autre jugement tiré du *Mercure*. 2 pag. Ms.

155. — Epitre à monsieur Vernet, peintre du Roi.... par M. Bouquier. Amsterdam et Paris, 1773. 28 pag. Ms.

156. — Exposition au Salon du Louvre des peintures et sculptures de messieurs de l'Académie royale de peinture en 1773. *Mercure de France*. 42 pag. Ms.

157. — Prix de l'Académie en 1774. 2 pag. Ms.

158. — Explication des peintures, sculptures et gravures de messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. le comte de la Billardrie d'Angiviller..... Paris, imp. Ve Hérissant, 1775. In-12 de 48 pag. et 302 numéros.

159. — Courtes mais véridiques reflexions sur l'exposition des Tableaux de l'année 1775. A Genève, 1775. In-12 de 20 pag.

160.—Observations sur les ouvrages exposés au Sallon

du Louvre ou Lettre de M. le comte de ***. (Paris), imp. Didot, 1775. In-12 de 60 pag. (On lit à la fin de cette brochure la note suivante : « On a attribué ces observations à M. Cochin. Il s'en est défendu ; cependant on est resté dans cette croyance qui paroist n'être pas sans fondement »).

161. — Jugement de Bachaumont sur cet écrit : Observations.... 1 pag. Ms.

162. — Coup d'œil sur le Sallon de 1775 par un aveugle. Paris, Quillau et Ruault, 1775. In-12 de 26 pag. (M. de Montaiglon attribue cette critique à Lesuire).

163. — La lanterne magique aux Champs-Elysées ou entretien des grands peintres sur le Sallon de 1775. S. l. ni d. In-12 de 40 pag.

164. — Entretiens sur l'exposition des Tableaux de l'année 1775. In-12 de 48 pag.

165. — Exposition des peintures, sculptures et gravures de messieurs de l'Académie royale de peinture en 1775. *Mercure de France*. 31 pag. Ms.

166. — Inscriptions pour mettre au bas des portraits des princes et princesses de la famille royale exposés au Salon de 1775. 2 pag. Ms.

167. — Epitre à Monsieur Duplessis sur le portrait du Roi exposé cette année au Salon du Louvre 1775 (par M. Nodille de Rosni). 4 pag. Ms.

168. — Prix de l'Académie en 1776. 1 pag. Ms.

169. — Explication des peintures, sculptures et gravures de messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. le Comte de la Billardrie d'Angiviller.. Paris, imp. Ve Herissant, 1777. In-12 de 59 pag. et 318 numéros.

170. — Etat actuel des arts en France et de celui à qui leur administration est confiée. 18 pag. Ms.

171. — Réponse à cet écrit. 2 pag. Ms.

172. — Lettre d'un artiste de l'ancienne Académie de

Saint Luc (relative à une exposition libre dont l'auteur propose l'ouverture). 5 pag. Ms.

173. — Lettre d'un maître de la communauté des peintres en réponse à la précédente. 7 pag. Ms.

174. — Admission de M. Vincent à l'Académie royale de peinture et de sculpture. 31 mai 1777. 3 pag. Ms.

175. — Admission de M. Duvivier. 1 pag. Ms.

176. — Exposition à la place Dauphine. 1777. 2 pag. Ms.

177. — Exposition de Tableaux au Louvre. 1777 (annonce). 2 pag. Ms.

178. — Jugement d'une demoiselle de quatorze ans sur le Sallon de 1777. Paris, Quillau, 1777. In-12 de 26 pag. (Cette brochure est donnée par M. de Montaiglon à Lesuire.)

179. — Observation sur cet écrit. 1 pag. Ms.

180. — Reflexions d'un petit dessinateur qui voit, peut-être, les choses en trop grand, à l'occasion des peintures et sculptures exposées dans le sallon du Louvre en 1777. 8 pag. Ms.

181. — Lettre aux auteurs du *Journal de Paris* (sur les critiques de l'année 1777), [signée : Le Comte de....] 8 pag. Ms.

182. — Distique sur la Diane, de M. Allegrain (par M. Guichard). 1 pag. Ms.

183. — Reponse à la lettre de M. le Comte de..... 4 pag. Ms.

184. — Lettre sur la partialité à l'occasion de la lettre de M. le Comte de..... 8 pag. Ms.

185. — Seconde lettre de M. le Comte D...... en réponse à celle qui est avant celle sur la partialité. 6 pag. Ms.

186. — Les Tableaux du Louvre où il n'y a pas le sens commun. Histoire véritable. Paris, Cailleau, 1777. In-8° de 32 pag.

187. — Vers sur le Salon de 1777 par monsieur Vilette. 3 pag. Ms.

188. — Jugement de Bachaumont sur cette pièce. 1 pag. Ms.

189. — La Prêtresse ou nouvelle manière de prédire ce qui est arrivé. A Rome et se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés, 1777. In-8° de 30 pag.

190. — Lettres pittoresques (Huit) à l'occasion des Tableaux exposés au Sallon en 1777. Paris, P. F. Gueffier. In-12 de 96 pag. (Les 3 premières lettres forment 48 pag. et les 5 dernières également 48 pag.)

191. — Exposition au Salon du Louvre des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie royale en 1777. *Mercure de France*. 39 pag. Ms.

192. — Jugement du continuateur de Bachaumont sur cette exposition de 1777. 2 pag. Ms.

193. — Vers à Mademoiselle Vallayer, peintre du Roi. 1777. 2 pag. Ms.

TOME XI.

194. — Exposition à la place Dauphine 1779. 2 p. Ms.

195.— Distribution des prix par l'académie royale. 1778. 2 p. Ms.

196.— Explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté, par M. le Comte de la Billardrie d'Angiviller..... Paris, imp. Ve Herissant, 1779. In-12 de 52 pag. et 293 numéros.

197.— Premier aperçu des Tableaux exposés au salon du Louvre le 25 Aout 1779. 6 pages. Ms.

198.— *Petites affiches de Paris*. 26 Aout 1779. (Relativement au concours pour le prix de Rome.) 2 pag. Ms.

199.— Les Connaisseurs ou la Matinée du Sallon des Tableaux. Paris, chez les marchands de nouveautés, 1779. In-12 de 19 pag.

200.— Jugement sur l'écrit intitulé « Les Connoisseurs ou la matinée du Sallon des Tableaux ». 2 pag. Ms.

201.— Examen du sallon de l année 1779. Extrait du *Journal de Paris*. In-12. 74 pag. qq. pages manuscrites.

202.— Coup de patte sur le sallon de 1779. Dialogue précédé et suivi de reflexions sur la peinture. A Athènes et se trouve à Paris chez Cailleau, 1779. In-8° de 44 pag.

203.— Exposition des Tableaux au salon du Louvre en 1779. Ces observations sont tirées des *Annonces et Avis divers des petites affiches de Paris*, par l'abbé Aubert. 14 pages. Ms.

204. — Fragment d'une lettre à un amateur de province, au sujet d'un tableau de M. Bounieu, agréé de l'Académie royale de peinture représentant *Bethsabée au bain vue par David*. 3 pag. Ms.

205.— Le Visionnaire ou lettres sur les ouvrages exposés au Sallon, par un ami des arts. A Amsterdam, 1779. 1re lettre. In-12 de 40 pag.

206. — « — Lettre seconde. 40 pag. Ms.

207.— Encore un Rève, suite de la Pretresse. A Rome et se trouve à Paris chez Valade, 1779. In-8° de 29 pag.

208.— Ah ! Ah ! Encore une critique du Sallon ! Voyons ce qu'elle chante. A la Grenade et se trouve à Paris chez les libraires qui vendent les nouveautés, 1779. In-8° de 31 pages.

209.— Le Mort Vivant au Sallon de 1779. A Amsterdam et se trouve à Paris chez Quillau, 1779. (par Lesuire, selon M. de Montaiglon.) In-8° de 24 pag.

210.— (Jugement sur cette critique qui serait du même auteur que le « Coup d'œil sur le salon de 1775 par un aveugle » et le « Jugement d'une demoiselle de 14 ans sur le salon de 1777 » et la « Lettre de M. Camille Trillo.

fausset de la Cathédrale d'Auch sur la musique dramatique »). 2 pag. Ms.

211.— Coup d'œil sur les ouvrages de peinture, sculpture et gravure de Messieurs de l'Académie royale exposés au salion de cette année. (Extrait du *Journal de littérature* de M. l'abbé Grosier.) A Genève, 1779. In-12 de 36 pag.

212.— Janot au Salon ou Le proverbe. Paris, Hardouin, 1779. In-8° de 32 pag. (par L. J. H. Lefebure, selon M. de Montaiglon.)

213.— Jugement sur un écrit intitulé : Janot au sallon ou le proverbe. 2 pag. Ms.

214.— Le lit de Justice du Dieu des Arts ou le pied de nez des critiques du Sallon suivi de l'arret rendu contre eux en la Cour du Parnasse. 1779. 39 pag. Ms.

215.— Jugement sur un écrit intitulé : Le lit de Justice du Dieu des Arts ou le pied de nez des critiques du salon suivi de l'arrêt rendu contre eux en la Cour du Parnasse. 3 pag. Ms.

216.— Le littérateur au Sallon ou l'examen du paresseux suivi de la critique des critiques. Au sallon et se trouve à Paris chez Hardouin, 1779. In-8° de 47 pag.

217.— Jugement d'un écrit intitulé : Le littérateur au Sallon ou l'examen du paresseux suivi de la critique des critiques. 4 pag. Ms.

218.— Clotûre de l'exposition des Tableaux. 1779. Commande de sculptures. 2 pag. ms.

219.— Le Miracle de nos jours : Conversation écrite et recueillie par un sourd et müet et la bonne lunette, dans lesquels on trouvera non seulement la critique des ouvrages exposés au Sallon, mais la critique de nos peintres et sculpteurs les plus connus. S. l. ni d. (1779.) In-8° de 47 pag.

220. — Le Sallon, ouvrage du moment. 1779. A La Haye et se trouve à Paris chez Belin. In-12 de 20 pag.

221.— Observation de Bachaumont sur *la Dame de charité*, tableau de M. Greuze. 6 pag. Ms.

222.—Lettres d'un voyageur à Paris à son ami Charles Lovers demeurant à Londres sur les nouvelles estampes de Mr Greuze intitulées *La Dame bienfaisante*, *la malédiction paternelle* et sur quelques autres estampes gravées d'après le même artiste publiées par M. N....1779. 42 pag. Ms.

223. — Lettre à M....voyageur à Paris, auteur des lettres à Sir Charles Lovers. 12 pag. Ms.

224.— Lettre à M.... éditeur des lettres de M... voyageur à Paris, auteur des lettres à sir Charles Lowers. 17 pag. Ms.

225. — Lettre d'un amateur à l'auteur du *Mercure de France* au sujet de l'estampe du *Gateau des Rois*. 13 pag. Ms.

226.— Lettre d'un maître d'école à un amateur d'estampes. 9 pag. Ms.

227. — Lettre en réponse à celle du maître d'école. Extrait des *Affiches de Provinces*. 4 Mars 1778. 6 pag. Ms.

228. — Observations particulières du continuateur de Bachaumont sur M. Bounieu. 3 pag. Ms.

229. — Le spectateur françois au sallon et projet d'encouragement patriotique pour les arts de l'Académie de peinture. Paris, de l'Imprimerie de Monsieur, 1779. In-8° de 14 pag.

230.— Lettre d'un Italien sur l'exposition de 1779. Extrait du *Mercure de France*. 34 pag. Ms.

231. — Observation sur le tableau de M. Robin. (*L'entrée du Roi à Paris*, tableau allégorique commandé par la ville de Paris, à l'occasion du Rétablissement du Parlement.) 2 pag. Ms.

232.—Description du Tombeau du Maréchal de Saxe (par Pigalle). Octobre 1756. 3 pag. Ms.

233. — Observations sur le projet du Mausolée du Maréchal de Saxe. 1756. 11 pag Ms.

234. — Réponse d'un élève de l'Académie royale de peinture et de sculpture à l'auteur de la petite brochure ayant pour titre : Observations sur le projet du Mausaulée de M. le Maréchal de Saxe. S. l. ni d. In-12. de 21 pag.

235.— Réplique à la réponse d'un élève de l'Académie aux observations sur le modèle du mausolée du maréchal Comte de Saxe, par M. Pigalle. 10 pag. Ms.

236.— Lettre à un ami sur le tombeau du maréchal de Saxe. 1756. 8 pag. Ms.

237.— Sentiment de Mr Bachaumont sur le tombeau du maréchal de Saxe vu pour la première fois chez Pigalle en juillet 1770. 4 pag. Ms.

238.— Observations sur le mausolée du maréchal de Saxe par Monsieur Delalande. 1772. 7 pag. Ms.

239.— Notte sur le tombeau du maréchal de Saxe tiré *du Temple de la Critique*, ouvrage qui a paru en 1772. 2 pag. Ms.

240.— Gravure du Tombeau du maréchal de Saxe (par Ch. Nic. Cochin et N. Dupuis). 1773. 2 pag. Ms.

241.— Mausolée de Maurice, Comte de Saxe, maréchal de France. Poëme par M. Pelletier. Paris, P. de Lormel, 1776. In-12 de 26 et VI pag.

242.— Réflexions sur le mausolée du maréchal de Saxe. 1786. 10 pag. Ms.

TOME XII.

243. — Exposition à la Place Dauphine : 1780. 3 pag. Ms.

244. — Prix de l'Académie royale de Peinture et de sculpture. 1780. 2 pag. Ms.

245. — Prix décernés en 1781. 1 pag. Ms.

246. — Note de Bachaumont sur les prix. 2 pag. Ms.

247.— Nomination de M. Ménageot à la place d'académicien. 1 pag. Ms.

248.— Exposition à la Place Dauphine. 1781. 6 pag. Ms.

249.— Lettre aux auteurs du *Journal de Paris* sur l'exposition des Tableaux au Louvre, 1781. 3 pag. Ms. (Extrait du *Journal de Paris.*)

250. — Ouverture du Salon. 4 pag. Ms.

251.— Explication des peintures, sculptures et gravures de messieurs de l'Académie royale dont l'expositiou a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. le Comte de la Billardrie d'Angiviller...... Paris, imp. Ve Herissant, 1781. In-12 de 59 pag. et 310 numéros.

252.— Vers à M. Ménageot sur son tableau du n° 151 *(Léonard de Vinci mourant dans les bras de François Ier).* 1 pag. Ms.

253. — Inauguration du tableau du *siége de Beauvais* par M. Lebarbier l'ainé. 2 pag. Ms.

254.— Exposition des tableaux au salon du Louvre le 25 aout 1781. 2. pag. Ms.

255. — Extrait des *Affiches de Paris.* (Critique du salon de 1781.) S. l. ni d. In-12 de 9 pag.

256.— Vers à M. Lebarbier aîné sur son tableau du *siége de Beauvais* par M. de la Ferté, avocat au Parlement. 1 pag. Ms.

257. — La Muette qui parle au sallon de 1781. A Amsterdam et se trouve à Paris chez Quillau l'ainé, 1781. In-12 de 23 pag. (Par Lesuire, selon M. de Montaiglon.)

258. — La Peinturomanie ou Cassandre au sallon. Comédie Parade en Vaudevilles. A Rome et se trouve à Paris chez Le Jay, 1781. In-8° de 30 pag.

259. — Panard au sallon. 1781. A La Haye et se trouve à Paris chez Belin. In-8° de 30 pag.

260. — La Vérité critique des Tableaux exposés au sallon du Louvre en 1781. A Florence et se trouve à Paris

au-Louvre et chez les libraires qui vendent les nouveautés, 1781. In-8° de 31 pag.

261. — Galimatias anti-critique des Tableaux du Salon ou la Cause des meilleurs peintres et sculpteurs plaidée par un avocat. A Neufchatel, 1781. In-8° de 39 pag.

262. — Le Pourquoi ou l'ami des Artistes. A Genève, 1781. In-8° de 35 pag.

263. — La patte de velours pour servir de suite à la seconde édition du Coup de patte, ouvrage concernant le sallon de peinture. Année 1781. A Londres et se trouve à Paris chez Cailleau. In-8° de 48 pag.

264. — Reflexions joyeuses d'un garçon de bonne humeur sur les tableaux exposés au sallon en 1781. A l'isle sonnante et se trouve à Paris chez la Veuve Vatel, 1781. In-8° de 31 pages.

265. — Réponse aux réflexions du Garçon joyeux et de bonne humeur sur les tableaux exposés au sallon en 1781. A l'isle chantante et se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés, 1781. In-8° de 23 pag.

266. — Raffle de Sept ou Réponse aux Critiques du Sallon. 1781. A La Haye et se trouve à Paris chez Belin. In-8° de 23 pag.

267. — Pique-Nique convenable à ceux qui fréquentent le Sallon, préparé par un aveugle. 1781. In-8° de 28 pag.

268. — Examen d'une critique intitulée : Le pique-nique préparé par un aveugle. 27 pag. Ms.

269. — Exposition des ouvrages de peinture, sculpture et gravure au Sallon du Louvre, année 1781. 25 pag. Ms. (Extrait du *Journal de Paris.*)

270. — Observations sur les tableaux exposés au Louvre en 1781, tirées de l'*Année littéraire*. 27 pag. Ms.

271. — Lettre de Mr Villeneuve aux auteurs du *Journal de Paris* (à propos de la statue de Voltaire habillé à la Romaine, par Houdon). 5 pag. Ms.

272. — Réponse à la Lettre de M[r] Villeneuve. 6 pag. Ms.

273. — Vers à Madame Lebrun. 2 pag. Ms.

274. — Observations sur onze critiques qui ont paru sur cette exposition (de 1781) par Bachaumont. 4 pag. Ms.

275. — Jugement sur nos peintres et sculpteurs. A Philadelphie, 1781. In-8° de 32 pag.

276. — Sur la peinture, Ouvrage succint qui peut éclairer les artistes sur la fin originelle de l'art et aider les citoyens dans l'idée qu'ils doivent se faire de son état actuel en France, avec une réplique à la Réfutation insérée dans le *Journal de Paris* n° 263. A la Haye et se trouve à Paris chez Hardouin, 1782. In-12 de 143 pag.

277. — Lettre d'Artiomphile à Madame Mérard de S. Just sur l'exposition au Louvre en 1781, des Tableaux, sculptures, gravures et desseins des artistes de l'Académie royale (par M. Mérard de S[t] Just). 1782. In-12 de 40 pag.

TOME XIII

278. — (Prix décernés par l'Académie le 25 aout 1782.) 2 pag. Ms.

279. — Note de Bachaumont sur les prix. 1 pag. Ms.

280. — Exposition à la place Dauphine. 1782. 3 pag. Ms.

281. — Exposition dans la place Dauphine. 1783. 6 pag. Ms.

282. — Observation sur cette exposition de la place Dauphine en 1783. 1 pag. Ms.

283. — Prix de peinture en 1783. 1 pag. Ms.

284. — Explication des peintures, sculptures et gra-

vures de messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté, par M. le comte de la Billardrie d'Angiviller... Paris, Vᵉ Herissant, 1783. In-12 de 60 pag. et 316 numéros.

285. — Le Sallon à l'encan. Rève pittoresque, melé de Vaudevilles. S. l. ni d. In-12 de 36 pag.

286. — La Morte de trois mille ans au salon de 1783. A Amsterdam et se trouve à Paris chez Quillau, 1783. In-12 de 24 pag.

287. — La Critique est aisée, mais l'art est difficile. S. l. ni d. In-12 de 26 pag.

288. — Apelle au Sallon. Seconde édition revue, corrigée et augmentée. S. l. ni d. In-12 de 26 pag.

289. — Changez-moi cette tête ou Lustucru au Sallon. — Dialogue entre le duc de Marlborough, un marquis françois et Lustucru. Paris, Belin, 1783. In-12 de 42 pag.

290. — (Reflexions sur cette critique.) 2 pag. Ms.

291. — Loterie pittoresque pour le Salon de 1783. A Amsterdam, 1783. In-8° de 26 pag.

292. — Momus au Sallon. Comédie-critique en vers et en vaudevilles suivie de notes critiques. 1783. In-8° de 70 pag.

293. — (Reflexions sur cette critique.) 2 pag. Ms.

294. — Le Songe ou la Conversation à laquelle on ne s'attend pas. Scène critique. La Scène est au Sallon de 1783. A Rome. In-8° de 35 pag.

295. — Messieurs, Ami de tout le monde, 1783. (Critique du Salon de cette année.) In-8° de 32 pag.

296. — Sans Quartier au Sallon avec un précis de la vie de Sans-Souci, élève de M. Raphael, des Porcherons. Histoire très véritable. A Amsterdam, 1783. In-8° de 49 pag.

297. — Les peintres volants ou Dialogue entre un françois et un anglois sur les Tableaux exposés au Sallon du Louvre en 1783. In-8° de 29 pag.

298. — Le Véridique au Sallon. A Athènes et se trouve à Paris chez Cailleau et Petit, 1783. In-8° de 32 pag.

299. — Observations générales sur le Sallon de 1783 et sur l'état des arts en France par M. L**** P****. 1783. In-8° de 47 pag.

300. — Entretiens sur les Tableaux exposés au Sallon en 1783 ou Jugement de M. Quil, Lay, procureur au Chatelet et son épouse, madame Fi, delle, et mademoiselle Descharmes, nièce de maitre Lami, et de M. Dessence, apothicaire-ventilateur. 1783. In-8° de 59 pag.

301. — Marlborough au Sallon du Louvre; première édition contenant discours préliminaire, chansons, anecdotes, querelles, avis, critiques, lettre à M[lle] Julie, changement de têtes, etc., etc., etc., ouvrage enrichi de figures en taille douce. A Paris, aux dépens de l'Académie royale de peinture et de sculpture et se trouve au Louvre... 1783. In-8° de 32 pag. fig.

302. — Suite de Marlborough au Salon de 1783. Confession promise par le peintre allemand. 6 pag. Ms.

303. — L'Impartialité au Sallon dédiée à messieurs les critiques présens et à venir. A Boston et se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés, 1783. In-8° de 39 pag.

304. — Jugement sur cet écrit. 2 pag. Ms.

305. — Le Triumvirat des Arts ou Dialogue entre un peintre, un musicien et un poete sur les tableaux exposés au Louvre. — Année 1783. — pour servir de continuation au « Coup de patte » et à la « Patte de valours ». Aux Antipodes. In-8° de 44 pag.

306. — Jugement sur cet écrit. 1 pag. Ms.

307. — Réponse à toutes les critiques sur les Tableaux du Sallon de 1783 par un frère de la Charité. A Rome. In-8° de 63 pag.

308. — Vers à Madame Le Brun, de l'Académie royale de peinture sur les principaux ouvrages dont elle a dé-

coré le Sallon de cette année, par M. de Miramond. Paris, Gueffier, 1783. In-8° de 7 pag.

309. — Observations ou réflexions sur l'exposition des peintures, sculptures, desseins et gravures de MM. de l'Académie royalle en 1783, tirées du *Mercure de France* N° 38. 17 pag. Ms.

310. — *Petites affiches de Paris.* (Note relative aux ouvrages destinés à concourir aux prix décernés par l'Académie.) 13 pag. Ms.

311. — Observations sur les ouvrages de peinture et de sculpture. 1783. Tirées de *l'Année littéraire.* 46 pag. Ms.

312. — Lettre aux auteurs du *Journal de Paris* (sur le Salon de 1783). 38 pag. Ms.

313. — Lettre de M. Peyron aux auteurs du *Journal* 3 pag. Ms. (Réclamation de Peyron à qui l'auteur de la lettre avait reproché d'avoir pillé Pajou dans son esquisse des *Filles d'Athènes.*)

314. — Réponse à cette lettre. 2 pag. Ms.

315. — Exposition à la place Dauphine. (*Mercure de France* N° 27.) 1784. 7 pag. Ms.

316. — Exposition des ouvrages de peinture, sculpture et gravure de MM. de l'Académie royalle tirée des *Affiches, Annonces et Avis divers* de 1783. 22 pag. Ms.

TOME XIV.

317. — Nomination d'Académiciens et Distribution de prix aux élèves de l'Académie. 1784. 2 pag. Ms.

318. — Note de Bachaumont sur la distribution des prix en 1784. 3 pag. Ms.

319. — Lettre aux auteurs du *Journal de Paris* au sujet de cette distribution. 6 pag. Ms.

320. — Exposition à la place Dauphine. 1784. 4 pag. Ms.

321. — (Exposition des prix de l'Académie) le 26 aout 1784. 2 pag. Ms.

322. — Académie de peinture. 1785. (Mutation parmi les académiciens.) 2 pag. Ms.

323. — Prix remportés par les élèves. 2 pag. Ms.

324. — Explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. le Comte de la Billardrie d'Angiviller... Paris, Ve Hérissant, 1785. In-12 de 60 pag. et 324 numéros (Dans ce livret se trouvent intercalés à propos du Tableau de Vien, *Retour de Priam*, un extrait du *Mercure* du 1er octobre 1785; à propos du Tableau de David, *Le serment des Horaces*, des vers sur le tableau représentant les *Horaces*, 1785, et la traduction d'un article publié sur le même tableau dans le *Diario di Roma*, en date du 20 aout 1785.) 6 pag. Ms.

325. — Discours sur l'origine, les progrès et l'état actuel de la peinture en France contenant des notices sur les principaux artistes de l'Académie pour servir d'introduction au Sallon. A Paris, chez les marchands de nouveautés, 1785. In-8° de 38 pag.

326. — Observations critiques sur les tableaux du Sallon de l'année 1785 pour servir de suite au discours sur la peinture. A Paris, chez les marchands de nouveautés, 1785. In-8° de 24 pag.

327. — Le peintre anglais au salon de peintures exposées au Louvre en l'année 1785. 1785. In-8° de 31 pag.

328. — Supplément du peintre anglais au Salon. S. l. ni d. In-8° de 7 pag.

329. — Le Frondeur ou Dialogues sur le Sallon par l'auteur du Coup-de-patte et du Triumvirat. 1785. In-8° de 67 pag.

330. — Figaro au Sallon de peinture. Pièce épisodi-critique en prose et en vaudevilles par l'auteur de Momus au Sallon. A Rome, 1785. In-8° de 24 pag. fig. (Par J.-B. Pujoulx, d'après M. de Montaiglon.)

331. — Réflexions impartiales sur les progrès de l'art en France et sur les Tableaux exposés au Louvre, par ordre du Roi, en 1785. A Londres et se trouve à Paris à l'entrée du Sallon.... 1785. In-8° de 36 pag. (Par l'abbé Soulavie, d'après M. de Montaiglon.)

332. — Jugement sur l'écrit intitulé : Réflexions sur les progrès de l'art en France, extrait du Continuateur des *Mémoires secrets* de Bachaumont. 1 pag. Ms.

333. — Promenades de Critès au Sallon de l'année 1785. A Londres et se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés, 1785. In-8° de 22 pag. (Par Gorsas, d'après M. de Montaiglon.)

334. — Deuxième Promenade de Critès au Sallon. A Londres et se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés, 1785. In-8° de 39 pag.

335. — Troisième Promenade de Critès au Sallon. A Londres et se trouve à Paris chez Hardouin et Gattey, 1785. In-8° de 60 pag.

336. — Mélanges de doutes et d'opinions sur les tableaux exposés au Sallon du Louvre en 1785. A Amsterdam, 1785. In-8° de 30 pag.

337. — L'espion des peintres de l'Académie royale. Année 1785. In-12 de 55 pag.

338. — Impromptu sur le Sallon des Tableaux exposés au Louvre en 1785. Dialogue en vers. A Londres et se trouve à Paris chez Cailleau. In-8° de 15 pag.

339. — Observations sur le Sallon de 1785 extraits du *Journal général de la France*.... In-8° de 34 pag.

340. — L'Aristarque moderne au Sallon. A Paris, chez les marchands de nouveautés, 1785. In-8° de 24 pag.

341. — Jugement d'un musicien sur le Salon de pein-

ture de 1785. A Amsterdam et se trouve à Paris, chez Quillau, 1785. in-12 de 23 pag.

342. — Jugement sur cet écrit. 1 pag. Ms.

343. — Inscriptions pour mettre au bas de différens tableaux exposés au Sallon du Louvre en 1785. A Londres et se trouve à Paris chez Cailleau et Bailly, 1785. In-8° de 12 pag.

344. — Avis important d'une femme sur le Sallon de 1785 par madame E.A.R.T.L.A.D.C.S. Dédié aux femmes. 1785. In-8° de 39 pag.

345. — Minos au Sallon ou La Gazette infernale par M.L.B.D.B. A Gattières et se trouve à Paris chez Hardouin et Gattey, 1785. In-8° de 34 pag.

346. — Les Tableaux ou Réflexions tardives d'un bon homme qui arrive de la campagne sur le Sallon de 1785. A Paris, chez les Marchands de nouveautés, 1785. In-8° de 16 pag.

347. — Exposition de Tableaux à la Place Dauphine. *Mercure de France*. 8 pag. Ms.

348.— (Exposition des Tableaux au Salon du Louvre.) *Mercure de France*. 39 pag. Ms.

349. — (Exposition des Tableaux au Louvre.) *Année littéraire*. 33 pag. Ms.

350. — (Exposition des Tableaux au Louvre.) *Journal de Paris*. (Lettre signée : Villette.) 5 pag. Ms.

351. — (Exposition des Tableaux au Louvre.) *Journal de Paris*. 44 pag. Ms.

352. — Vers sur l'exposition des Tableaux au Louvre par M. de C... 4 pag. Ms.

353. — Sur le portrait de Madame de Grammont Caderousse peinte en vendangeuse par Madame Lebrun. (Vers) par M. le Chevalier D. p. D j. 1 pag. Ms.

354.— (Vers) sur la statue de Psyché, par M. Pajou. 1 pag. Ms.

355. — (Exposition des prix de l'Académie.) *Affiches de Paris*. 2 pag. Ms.

356. — (Exposition des Tableaux au Louvre.) *Affiches de Paris*. 13 pag. Ms.

357.* — Mausolée de Mr Boullonois. (Par Poncet, sculpteur.) 3 pag. Ms.

358. — Lettre au rédacteur de l'*Année littéraire* au sujet d'un monument qui vient d'être érigé dans l'église des Carmes de la place Maubert. (Mausolée de M. Boullonnois.) 8 pag. Ms.

359. — Annonce du même tombeau par le *Continuateur* de Bachaumont. 5 pag. Ms.

360. — Lettre à MM. les rédacteurs du *Mercure de France* (sur les tableaux exposés à la place Dauphine). 10 pag. Ms.

361. — (Exposition de la place Dauphine.) *Journal de Paris*. 2 pag. Ms.

362. — Vers à Madame Guyard sur le Sallon de 1785. 2 pag. Ms.

363. — Exposition des Tableaux au Sallon du Louvre, 1785. *Journal géneral de France*. 43 pag. Ms.

364. — Jugement sur l'estampe du Coup d'œil exact de l'arrangement des peintures au Salon de 1785. 2 pag. Ms.

365. — Observations philosophiques sur l'usage d'exposer les ouvrages de peinture et de sculpture, à Madame la Baronne de Vasse, par M. Viel de Saint Maux. A La Haye et se trouve à Paris chez Bleuet, 1785. In-8° de 23 pag.

366. — Jugement sur cet ouvrage. 3 pag. Ms.

TOME XV.

367. — Explication des peintures, sculptures et gra-

vures de messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée suivant l'intention de Sa Majesté par M. le Comte de la Billardrie d'Angiviller..... Paris, de l'Imprimerie des Batiments du Roi et de l'Académie Royale de peinture, 1787. In-12 de 59 pag. et 327 numéros.

368. — Exposition à la place Dauphine en 1786 (*Continuateur* de Bachaumont). 1 pag. Ms.

369. — Note du *Continuateur* de Bachaumont sur ce qu'il n'y a pas eu de prix en 1786. 2 pag. Ms.

370. — Note de l'abbé de Fontenay, auteur du *Journal de France* sur le même sujet. 3 pag. Ms.

371. — L'Ombre de Rubens au Sallon ou l'école des peintres. Dialogue critique par M. L. N. (Le Noir, d'après M. de Montaiglon.) A Athènes, 1787. In-8° de 43 pag.

372. — Promenades d'un observateur au Salon de l'année 1787. A Londres et se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés, 1787. In-8° de 29 pag.

373. — Observations critiques sur les Tableaux du Sallon de l'année 1787. 2e suite du discours sur la peinture. A Paris, chez les marchands de nouveautés, 1787. In-8° de 32 pag.

374. — Les Grandes prophéties du Grand Nostradamus sur le grand Salon de peinture de l'an de grâce 1787 contenant des prédictions en vers et en prose sur les tableaux qui sont exposés au Salon et sur les critiques qui paroîtront cette année, le tout dicté par le prophète à Jean Lait-par-Mil, mis en ordre et en langage moderne par le même. A Salon, en Provence, 1787. In-8° de 44 pag. fig. (Par J.-B. Pujoulx, d'après M. de Montaiglon.)

375. — Lanlaire au Salon académique de peinture par M.L.B... de B... de plusieurs académies, auteur de la Gazette infernale. A Gattières et se trouve à Paris chez tous les marchands de nouveautés, 1787. In-8° de 35 pag.

376. — Tarare au Sallon de peinture. A Ferare et se

trouve à Paris chez les marchands de nouveautés, 1787. In-8° de 20 pag.

377. — Tarare au Sallon de peinture. — Seconde partie. — A Ferare et se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés, 1787. In-8° de 20 pag.

378. — Encore un coup de patte pour le dernier ou Dialogue sur le Salon de 1787. Première partie. 1787. In-8° de 39 pag. (Par Lefèvre, d'après M. de Montaiglon.)

379. — L'Ami des artistes au Sallon, par M. L'A.R. (Robin, d'après M. de Montaiglon). Paris, L'Esclapart, 1787. In-8° de 44 pag.

380. — Supplément. — L'Ami des artistes au Sallon précédé de quelques observations sur l'état des arts en Angleterre. S.l.ni d. In-8° de 18 pag.

381. — Lettre d'un Amateur de Paris à un amateur de province sur le Sallon de peinture de l'année 1787. A Paris, chez les libraires du Sallon et les marchands de nouveautés, 1787. In-8° de 24 pag.

382. — La plume du Coq de Micille ou aventures de Critès au Sallon pour servir de suite aux Promenades de 1785. — Première journée. — A Londres et se trouve à Paris chez Hardouin et Gattey, 1787. In-8° de 46 pag. (Par Gorsas, d'après M. de Montaiglon.)

383. — La plume du Coq de Micylle ou aventures de Critès au Sallon pour servir de suite aux Promenades de 1785. — Seconde journée. — A Londres et se trouve à Paris chez Hardouin et Gattey, 1787. In-8° de 39 pag.

384. — La Bourgeoise au Sallon. A Londres et se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés, 1787. In-8° de 23 pag.

385. — Merlin au Salon en 1787. A Rome, 1787. In-8° de 30 pag.

386. — Ah ! Ah ! ou Relation véritable, intéressante, curieuse et remarquable de la conversation de Marie Jeanne la Bouquetière et de Jérome le Passeux, au Sal-

lon du Louvre, en examinant les tableaux qui y sont exposés, recueillie et mise au jour par M[r] A.B.C.D.E.F. G.H.I.K.L.M.N.O.P.Q.R.S.T.U.X.Y.Z. etc., opticien des Quinze vingts. Nulle part et se trouve partout, 1787. In-8° de 19 pag.

387. — Inscriptions pour mettre au bas de différens tableaux exposés au Sallon du Louvre en 1787. A Londres et se trouvent à Paris chez Royez, 1787. In-8° de 16 pag.

388. — Le Bouquet du Sallon (par M. Demoustier, avocat). S. l. ni d. In-8° de 8 pag.

389. — Le Cousin Jacques hors du Sallon, Folie sans conséquence à l'occasion des Tableaux exposés au Louvre en 1787. A Lunéville et se trouve à Paris chez Royez, 1787. In-18 de 55 pag. (Par Beffroy de Reigny, d'après M. de Montaiglon.)

390. — Critique des Quinze critiques du Salon ou notices faites pour donner une idée de ces brochures, suivie d'un résumé des opinions les plus impartiales sur les tableaux exposés au Louvre. A Rome et se trouve à Paris chez Gattelier, 1787. In-8° de 68 pag.

391. — Exposition de Tableaux à la place Dauphine, 1786. 2 pag. Ms.

392. — Exposition de Tableaux à la place Dauphine. *Journal de Paris*, 1787. 3 pag. Ms.

393. — Lettre à Messieurs les rédacteurs du *Mercure de France* sur l'exposition des Tableaux des élèves de la peinture à la place Dauphine. 1787. 10 pag. Ms.

394. — Observations du *Journal de Paris* sur l'exposition des Tableaux du Louvre en 1787. 55 pag. Ms.

395. — Observations contenues dans les *Petites affiches de Paris* (sur les prix de l'Académie et sur le Salon de peinture). 14 pag. Ms.

396. — Observations tirées du *Mercure de France* (sur le Salon de peinture). 10 pag. Ms.

397. — Observations contenues dans l'*Année littéraire* (sur le salon de Peinture). 46 pag. Ms.

398. — Lettre aux auteurs du *Journal de Paris* (relative à la gravure de Martini sur le salon de 1787). 6 pag. Ms.

399. — Decret de la Cour du Parnasse qui juge en dernier ressort toutes les critiques, toutes les observations, tous les pamphlets, toutes les brochures et toutes les Rapsodies qui ont paru en public, au sujet du Salon des Tableaux en 1787. S. l. ni d. In-4° de 8 pag.

400. — Examen des critiques qui ont été publiées sur l'exposition des Tableaux au Salon du Louvre en 1787 par M. C***. A Londres et se trouve à Paris chez Prault, 1787. In-12 de 24 pag.

401. — Lettre de M. Caffiéri aux auteurs du *Journal de Paris* (à propos de la statue de Molière). 4 pag. Ms.

402. — Exposition des Tableaux au Salon du Louvre en 1787. *Journal général de France*. 59 pag. Ms.

403. — Lettre de M. Denon en réponse à une lettre à un étranger sur le Salon de 1787. 12 pag. Ms.

404. — Aventures de Critès au Salon. Seconde journée après midi. 38 pag. Ms.

TOME XVI.

405. — Académie de peinture. (Distribution des grands prix.) 2 pag. Ms.

406. — Exposition des Tableaux à la place Dauphine. 1788. 6 pag. Ms.

407. — Avertissement de Mr Lebrun, marchand de Tableaux (proposant de substituer à la place Dauphine la salle qu'il avait fait construire pour les expositions). 2 pag. Ms.

408. — Exposition des Tableaux, desseins, etc., des élèves et amateurs de la peinture depuis le jeudi 18 jusqu'au dimanche 21 juin 1789 (dans la salle construite par Lebrûn, rue de Cléry). 10 pag. Ms.

409. — Explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée, suivant l'intention de Sa Majesté par M. le Comte de la Billardrie d'Angiviller.... Paris, de l'Imprimerie des Bâtimens du Roi et de l'Académie royale de peinture, 1789. In-12 de 64 pag. et 350 numéros.

410. — Observations critiques sur les Tableaux du Sallon de l'année 1789. — IIIe suite du discours sur la peinture. Paris, chez les marchands de nouveautés, 1789. In-8° de 32 pag.

411. — Pensées d'un prisonnier de la Bastille sur les tableaux exposés au Sallon du Louvre en 1789. S. l. ni d. In-8° de 15 pag.

412. — Entretien entre un amateur et un admirateur sur les tableaux exposés au Sallon du Louvre de l'année 1789. S. l.ni d. In-8° de 28 pag.

413. — Remarques sur les ouvrages exposés au Salon par le C.D.M.M. (le comte de Mende Maupas) de plusieurs Académies, etc. Paris, Knapen fils, 1789. In-8° de 14 pag.

414. — Supplément aux remarques sur les ouvrages exposés au Salon par le C. de M.M. de plusieurs Académies, etc. (Paris,) Knapen fils. In-8° de 4 pag.

415. — Vérités agréables ou le Salon vu en beau par l'auteur du Coup de patte. (Paris,) Knapen fils, 1789. In-8° de 23 pag.

416. — Les élèves au Salon ou l'Amphigouri. Paris, Lecomte, 1789. In-8° de 48 pag.

417 — Sur l'exposition des Tableaux au Sallon du Louvre (par Nau-Deville). 1789. In-8° de 11 pag.

418. — L'Observateur au Sallon de l'année 1789. — N° premier. — Au Louvre chez Le Comte et au Palais Royal, chez Denée, 1789. In-8° de 15 pag.

419. — Le frondeur au Salon de l'année 1789. N° II. Au Louvre chez Lecomte et au Palais-Royal chez Denée, 1789. 20 pag. Ms.

420. — Observations tirées des *petites affiches* de Paris (sur le Salon de 1789). 16 pag. Ms.

421. — Observations sur le Salon tirées du *Journal de Paris*. 38 pag. Ms.

422. — Observations sur les peintures et sculptures exposées au Salon du Louvre tirées de l'*Année littéraire* N° 35. 43 pag. Ms.

423. — Exposition des peintures, sculptures et gravures de MM. de l'Académie royale au Salon du Louvre. 1789. *Mercure de France*. 20 pag. Ms.

424. — Le Spectateur français au Salon de 1789 et projet d'encouragement patriotique pour les arts de l'Académie de peinture. 12 pag. Ms.

425.— Déclaration de l'Académie, etc., extrait des registres de l'Académie royale de peinture et de sculpture en son assemblée du 12 septembre 1789 sur un libelle intitulé : Vœu des Artistes [signé : Renou]. 2 pag. Ms.

426. — Exposition des Tableaux au Salon du Louvre. Lettre des graveurs de Paris à Mr l'abbé de Fontenai, auteur du *Journal général de France*. 9 septembre 1789. 32 pag. Ms.

TOME XVII.

427. — Avertissement nécessaire à lire (sur le Salon de 1791 comprenant les ouvrages de tous les artistes qu'ils soient ou non de l'Académie). 4 pag. Ms.

428. — Exposition des Tableaux faite par M.M. les Artistes libres le 30 juin 1791, jour de la petite fête-Dieu jusqu'au 15 juillet dans la Salle de M. Lebrun, capitaine du bataillon de S[t] Magloire, rue de Cléry. 6 pag. Ms.

429. — (Note sur l'exposition ouverte par Lebrun, rue de Cléry.) 3 pag. Ms.

430. — Prix de peinture et de sculpture décernés en 1790. 1 pag. Ms.

431. — Prix décernés en 1791. 1 pag. Ms.

432. — Explication des peintures, sculptures et gravures de messieurs de l'Académie royale dont l'exposition a été ordonnée par Sa Majesté. Paris, imprimerie des Batimens du Roi et de l'Académie royale de Peinture, 1791. In-12 de 60 pag. et 321 numéros.

433. — Lettre à l'auteur des *petites affiches*. Juin 1780 (Sur S[t] Satire, statue de Caffiéri.) 2 pag. Ms.

434. — Ouvrages de peinture, sculpture et architecture, gravures, dessins, modèles, etc, exposés au Louvre par ordre de l'assemblée nationale au mois de septembre 1791, l'an III de la liberté. Paris, de l'Imprimerie des batimens du Roi. In-12 de 72 pag. et 791 numéros.

435. — Serment au jeu de paume à Versailles (dessin de David). Lettre aux auteurs du *Journal de Paris*. 4 pag. Ms.

436. — Explication et critique impartiale de toutes les peintures, sculptures, gravures, dessins, etc., exposés au Louvre, d'après le décret de l'assemblée nationale, au mois de septembre 1791, l'an III[e] de la liberté. Quatrième édition revue et corrigée, par M. D...., (Chéry. d'après M. de Montaiglon,) citoyen patriote et véridique. A Paris, se vend rue du Croissant, hotel du Croissant. 1791. in-8° de 70 pag.

437. — Le plaisir prolongé, le retour du Salon chez soi et celui de l'abeille dans sa ruche par Pithou. Paris. l'auteur et Fabre, 1791. In-8° de 48 pag. fig.

438. — La Béquille de Voltaire au Salon. Première promenade, contenant par ordre de numéros l'explication et la critique de tous les ouvrages de peinture, sculpture et architecture, gravures, dessins, modèles, etc., exposés au Louvre, en septembre 1791. Paris, sous le vestibule de la cour du Salon. au Palais-Royal, an IIIe de la liberté. In-8° de 60 pag.

439. — La Béquille de Voltaire au Salon. Seconde et dernière promenade contenant par ordre de numéros l'explication et la critique la plus complète de tous les ouvrages de peinture, sculpture, etc., et même de ceux sans numéro qui ne sont pas dans le catalogue du Salon, parcequ'ils ont été apportés depuis l'ouverture. Paris. Bignon, an III de la liberté. In-8° de 44 pag.

440. — (Jugement sur cette critique.) 1 pag. Ms.

441. — Lettres Analitiques, critiques et philosophiques sur les tableaux du Sallon. Paris, l'an troisième de la liberté, 1791. In-8° de 82 pag.

442. — Sallon de peinture. 1791. In-8° de 24 pag.

443. — Nouvelle critique impartiale des Tableaux du Sallon par une société d'artistes. N° 1. Paris, Bignon, 1791. In-8° de 12 pag.

444. — Grande assemblée des barbouilleurs du Sallon ou la Révolution de la peinture. Dialogue en vers, traduit d'un manuscrit grec trouvé au Sallon. S. l. ni d. In-8° de 8 pag.

445. — Tableaux de Commande par les députés pour servir de suite à ceux du Salon par Linguet. Paris, Lallemand, s. d. In-8° de 23 pag.

446. — Lettre au rédacteur des *Petites affiches* de Paris (par Linguet qui nie être l'auteur de la brochure précédente.) 2 pag. Ms.

447. — Lettre de l'inconstant sur les Tableaux exposés au Salon. 4 pag. Ms.

448. — Réponse d'un peintre Bordelois à la lettre de

l'inconstant sur les Tableaux exposés au Louvre (par Delacour). 5 pag. Ms.

449. — Petites affiches de Paris. Exposition au Louvre des ouvrages de peinture, sculpture et gravure. 1791. 44 pag. Ms.

450. — Observations tirées du *Journal général de France* par M. l'abbé de Fontenay. 21 décembre 1791 (sur le Salon de 1791). 27 pag. Ms.

451. — Réclamation aux auteurs du *Journal de Paris.* 6 octobre 1791 (à propos des œuvres de Boze et de Mme Guyard). 3 pag. Ms.

452. — De l'exposition de 1791 en général et particulièrement de celle des Tableaux déjà connus par les précédentes expositions. *Chronique de Paris.* 26 pag. Ms.

453. — Observations sur le tableau du N° 155. (Lemonnier. *La Peste de Milan.*) 6 pag. Ms.

454. — Arriéré des batimens du Roi. Son origine et ses causes. 1791. 4 pag. Ms.

TOME XVIII.

455. — Avis de l'Assemblée générale des Artistes au sujet pe l'Ouverture du Salon du Louvre. 18 juillet 1793. 2 pag. Ms.

456. — Au nom de la République. (Arrêté relatif à la nomination de Commissaires chargés de faire disparaître des monuments publics, les insignes de la Royauté, d'organiser l'exposition des artistes vivants et de concourir à l'encouragement des Arts.) 3 pag. Ms.

457. — Description des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure exposés au Sallon du Louvre par les artistes composans la commune générale des Arts, le 10 aout 1793 l'an IIe de la République fran-

çaise, une et indivisible. Paris, v[e] Hérissant. In-12 de 96 et 22 pag.

458. — Explication par ordre des numéros et Jugement motivé des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure exposés au Palais national des Arts, précédé d'une introduction. Paris, H. J. Jansen, s. d. In-12 de 49 pag. (Le sieur Desfonds qu'on a dit être l'auteur de cette critique n'en est pas convenu; il m'a assuré qu'elle n'avait pas été continuée par des raisons particulières.) [Note de Deloynes.]

459. — Exposition au Salon du Palais national des ouvrages de peinture, sculpture et gravure. *Petites Affiches de Paris.* 36 pag. Ms.

460. — Epitre à M. Vien. 1793. Par le Citoyen François, peintre. 2 pag. Ms.

461. — Plafond de la Salle de Spectacle de Bordeaux peint par M[r] Robin et gravé par M[r] Lemire, estampe dédiée à M[gr] le Maréchal, duc de Mouchy, commandant la Guyenne. 4 pag. Ms.

462. — Plafond de la Salle de Spectacle de la rue de Richelieu de M[elle] Montansier, peint par M[r] Robin. 4 pag. Ms.

463. — Critique de ce plafond. 4 pag. Ms.

464. — L'Evénement du 10 aout 1792 qui fera époque dans notre histoire est aussi remarquable par la démolition des statues de nos rois qui en a été la suite. Ces monumens élevés à la gloire de ces princes pour célébrer les principalles actions de leurs vies étaient connus de tout le monde, mais, comme les inscriptions ne l'étaient pas, j'ai cru devoir en faire ici une description abrégée qui put servir de renseignement. 59 pag. Ms.

465. Avis de la Commission d'instruction publique aux artistes, 7 thermidor, an III. 25 juillet 1795. (Relatif à l'exposition annuelle.) 2 pag. Ms.

466. — Second avis de la Commission de l'Instruction

publique aux artistes. 7 fructidor, an III. 24 aout 1795. 1 pag. Ms.

467. — Avertissement nécessaire à lire (sur l'exposition de 1795). 3 pag. Ms.

468. — Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure, dessins, modèles, et exposés dans le grand Sallon du Musœum au Louvre par les artistes de la France sur l'invitation de la Commission exécutive de l'Instruction publique, au mois vendémiaire, an quatrième de la République française. Paris, Ve Hérissant. In-12 de 96 pag. et 535, 89, 63 et 48 numéros.

469. — Exposition publique des ouvrages des artistes vivans dans le Salon du Louvre, au mois de septembre, année 1795, vieux stile, ou vendemiaire de l'an quatrième de la République, par Mr Rob..... 113 pag. Ms.

470. — Réflexions sur l'exposition des Tableaux, sculptures, etc., de l'an 4e 1795, adressées à un ami dans le département du.... tirées du *Mercure de France*. 30 pag. Ms.

471. — Première lettre de Polyscope sur les ouvrages de peinture, sculpture, etc., exposés dans le grand Salon du Museum. 1795. 13 pag. Ms.

472. — Seconde lettre. 11 pag. Ms.

473. — Troisième lettre. 14 pag. Ms.

474. — Quatrième lettre. 14 pag. Ms.

475. — Cinquième et dernière lettre. 11 pag. Ms.

476. — Critique sur les Tableaux exposés au Salon, l'an quatrième. S. l. brumaire, an IV. In-8° de 7 pag.

477. — Notte sur cette exposition tirée du *Journal des Français*. 19 vendemiaire, an IV. 11 octobre 1795. 2 pag. Ms.

478. — Observations sur le tableau du citoyen Regnaud (*la Liberté ou la mort*). 6 pag. Ms.

479. — Offrande de cet ouvrage de Regnaud à la Convention, 15 pluviose, an III, 3 février 1795. 1 pag. Ms.

480. — Annonce sur une devise patriotique du fameux refrain : Ça Ira, *Journal de Paris*, 14 brumaire, l'an 3e, 4 novembre 1794. (Relative à un dessin fait sur une tabatière.) 3 pag. Ms.

481. — Annonce du modèle de la figure colossale de la Renommée (destiné à être placé au sommet du Panthéon). 1 pag. Ms.

482. — Notice des Tableaux des trois écoles choisis dans la Collection du Museum des Arts, rassemblés au Sallon d'exposition, pendant les travaux de la Gallerie, au mois de prairial, an 4. Paris, imprimerie des Sciences et des Arts, an 4 de la République. In-12 de 47 pag. et 161 numéros.

483. — Observations sur la première exposition des Tableaux en 1796. 4 pag. Ms.

484. — Musée Central des Arts. (Annonce du Salon de 1796.) 3 pag. Ms.

485. — Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure, dessins, modèles, etc. exposés dans le grand salon du Musée Central des Arts sur l'invitation du Ministre de l'Intérieur. Au mois de Vendémiaire, an cinquième de la République Française. Paris, de l'Imprimerie des Sciences et des Arts, an V. In-12 de 120 pag. et 871 numéros.

486. — Coup d'œil sur le Sallon du Louvre de l'an 5me de la République. S l. ni d. In-8° de 12 pag.

487. — Les Rapsodistes au Salon, ou les Tableaux en Vaudevilles, par Villiers et Capelle. N° 1e. S. l. ni d. In-8° de 8 pag.

488. — Critique du Salon ou les Tableaux en Vaudevilles. N° 2. S. l. ni d. In-8° de 8 pag.

489. — Critique du Salon ou les tableaux en Vaudevilles. N° 3. S. l. ni d. In-8° de 8 pag.

490. — Les étrivières de Juvénal ou Satire sur les ta-

bleaux exposés au Louvre l'an V. A Paris, chez les Marchands de Nouveautés, 1796. In-8° de 27 pag.

491. — Observations sur l'exposition des Tableaux au Salon du Louvre. 1796. *Mercure de France.* 29 pag. Ms.

492. — Exposition des Tableaux au Salon de 1796. *Journal de Paris.* 18 pag. Ms.

493. Observations de Polyscope sur le Salon de peinture et de sculpture de 1796 tirées de *la Décadaire.* 75 pag. Ms.

494. — Lettre à un rédacteur de ce journal. 2 pag. Mss. (C'est Monsieur Duval un des rédacteurs de ce journal qui a écrit sous le nom de Polyscope) [Note de Deloynes].

495. — Observations tirées du *Journal général de France.* sur l'exposition des Tableaux de 1796 par Mr Ro...... 51 pag. Ms.

496. — Jugement tiré du journal intitulé *Le Véridique ou Courrier universel* sur l'exposition des Tableaux au Salon du Louvre en 1796. 2 pag. Ms.

497. — Ecole Nationale de peinture et sculpture au Muséum. — Jugement des Concours de la Tête d'expression et de la demi-figure peinte, le premier de la fondation de Caylus, amateur, et le second de celle de Latour, peintre, par les Artistes enseignans à la dite école, réunis à d'autres artistes en nombre égal au leur, et d'un mérite reconnu, tant statuaires que peintres d'histoire, et distribution des prix attachés à ces concours, faite le même jour, au nom du Ministre de l'Intérieur, par le citoyen Ginguené, directeur général de l'Instruction publique le 4 fructidor an 4 de la République française. (21 aout 1796.) Paris, imp. de la République. In-4° de 8 pag.

498. — Réponse de Martinet, naturaliste, aux critiques des Tableaux exposés au Muséum. S. l. ni d. In-8° de 7 pag.

499. — Avis concernant la clôture de cette exposition et Annonce d'une autre exposition de dessins. 2 pag. Ms.

TOME XIX.

500. — Musée central des Arts. 1797. (Annonce de l'ouverture dans la Galerie d'Apollon au Louvre de l'exposition des dessins.) 2 pag. Ms.

501. — Notice des dessins originaux, cartons, gouaches, pastels, émaux et miniatures du Musée central des Arts exposés pour la première fois dans la galerie d'Apollon le 28 Thermidor de l'an V de la République française. — Première partie. — A Paris, de l'Imprimerie des Sciences et Arts, An V de la république. In-18 de 107 p. et 427 numéros.

502. — Ouverture de la Galerie d'Apollon. 1797. 8 pag. Ms.

503. — Annonce de cette exposition. *Journal de la décade*. 6 pag. Ms.

504. — Exposition de dessins de différentes écoles. 23 aout 1797. 5 pag. Ms.

505. — Observation de le Mercier sur cette exposition de dessins. 9 pag. Ms.

506. — Réponse à cette observation de Le Mercier. Signée : Un disciple de Lavater. 3 pag. Ms.

507. — Réplique de Le Mercier. 7 pag. Ms.

508. — Réponse du disciple de Lavater. 9 pag. Ms.

509. — Miniatures de Petitot. Galerie d'Apollon au Musée. 1797. 7 pag. Ms.

510. — Exposition des sculptures aux Tuileries. 1797. [Signé : Barbant-Royer.] 7 pag. Ms.

511. — Description du Groupe de Laocoon et de l'Apollon du Belvedère. 1797. [Signé : David, graveur.] 12 pag. Ms.

512. — Seconde description de l'Apollon du Belvedère. 17 pag. Ms.

513. — Seconde description du Laocoon. 16 pag. Ms.

514. — Réflexions sur cette statue (l'Apollon du Belvedère) par Winkelmann. 3 pag. Ms.

515. — Lettre sur le retard de l'exposition des Tableaux du Muséum. *Journal de Paris*. 16 mai 1797. 4 pag. Ms.

516. — Exposition projettée des objets venus d'Italie. 6 pag. Ms.

517. — Annonce de cette exposition commencée le 18 pluviose an VI. 6 février 1798. 4 pag. Ms.

518. — Notice des principaux tableaux recueillis dans la Lombardie par les Commissaires du Gouvernement français dont l'exposition provisoire aura lieu dans le grand salon du Muséum, les Octidis, Nonidis et Décadis de chaque Décade, à compter du 18 pluviose jusqu'au 30 prairial, an VI, dédiée à l'Armée d'Italie.... De l'Imprimerie des Sciences et Arts. In-8° de 118 pag. et 142 numéros.

519. — Exposition des Tableaux d'Italie au Salon du Louvre. 18 pluviose an VI. 6 février 1798. *Mercure de France*. 5 pag. Ms.

520. — Autre annonce de cette exposition. 4 pag. Ms.

521. — Examen historique et critique des Tableaux exposés provisoirement venant des premier et second envois de Milan, Cremone, Parme, Plaisance, Modène, Cento et Bologne, auquel on a joint le détail de tous les Monumens des Arts qui sont arrivés d'Italie, par J. B. P. Lebrun, peintre, commissaire expert du Musée central des Arts. Paris, Desenne, an VI. In-8° de 82 pag.

522. — Quelques observations sur les tableaux recueillis en Lombardie et actuellement exposés dans le grand salon du Musée central des Arts, par M. Duval. 30 p. Ms.

523. — Annonce de l'exposition des tableaux des peintres vivans. 19 juillet 1798. 7 pag. Ms.

524. — Musée central des Arts. — Second avis. 3 pag. Ms.

525. — Explication des ouvrages de peinture et dessins, sculpture, architecture et gravure exposés au Muséum central des Arts, d'après l'arrêté du Ministre de l'Intérieur le 1er Thermidor, an VI de la République Française. A Paris, de l'Imprimerie des Sciences et Arts, an VI de la République. In-12 de 100 pag. et 901 numéros.

526. — Appel au public sur la formation d'un jury pour juger les ouvrages des Artistes par un peintre dont les tableaux n'ont point été rejettés. Paris, imp. Sophie de Mailly, an VI. In-8° de 14 pag.

527. — Exposition du Salon de l'An VI ou les Tableaux en Vaudevilles. — I. — (Paris,) imp. Pilardeau. In-8° de 8 pag.

528. — Exposition du Salon de l'an VI ou les Tableaux en Vaudevilles. — IIe numéro. — (Paris,) imp. Pilardeau. In-8° de 8 pag.

529. — La Vérité en riant ou les Tableaux traités comme ils le méritent en Vaudevilles. Nos 1, 2 et 3. (Paris,) Marchand. In-8° de 24 pag.

530. — La Vérité sérieusement ou la Censure de la critique des Tableaux ou mieux encore les critiques traités comme ils le méritent. Par Ch. ami des Arts. (Paris,) Maret. In-8° de 4 pag.

531. — Itinéraire critique du Salon de l'an VI, dédié aux artistes par un amateur. Paris, à la Librairie, rue de la loi, an VI. [Signé : F.J.A. Doix.] In-8° de 32 pag.

532. — Sur l'exposition des Tableaux au Salon du Louvre. 1798. *Journal de Paris*. 6 pag. Ms.

533. — Encore quelques mots sur la Psyché de Gérard. [Signé : C.T.B.H.] 4 pag. Ms.

534. — Reflexions du citoyen Lebrun sur la Notice des Tableaux, statues dessins et estampes exposées au Salon du Musée. 7 pag. Ms.

535. — Observations du Citoyen Landon sur les réflexions du citoyen Lebrun. 6 pag. Ms.

536. — Fête du premier Vendemiaire an VII. 4 pag. Ms.

537. — Observations sur les tableaux de cette exposition. 4 pag. Ms.

TOME XX.

538. — Exposition des peintres vivans commencée le 19 juillet 1798. *Mercure de France* 69 pag. Ms.

539. — Exposition des ouvrages de peintures, sculptures, architectures, gravures, tirée de *le Décadaire*, par M. Chaussart. 1798. 111 pag. Ms.

540. — Beaux-Arts. — Exposition des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure, dans les salles du Muséum, premier Thermidor an VI. [Signé : P. Ch.] — Suite et fin. 8 pag. Défait.

541. — Exposition de peintures, sculptures, architecture, gravures et dessins. *Journal d'indications*. 1798. 53 pag. Ms.

542. — Le Déménagement du Sallon ou le portrait de Gilles, Comédie-parade en un acte et en Vaudevilles par les CC. Léger, Chazet, Em. Dupaty et Desfougerais, représentée pour la première fois, sur le Théâtre du Vaudeville, le 25 Vendemiaire an 7. Paris, chez le libraire au Théâtre du Vaudeville, an VII. In-8° de 47 pag.

543. — Le Jugement qu'on doit porter de cette pièce, tiré du *Journal encyclopédique* ou *Journal des sciences des lettres et des arts*, par Au. L. Millin. 5 pag. Ms.

544. — Proclamation des Ouvrages des Artistes qui ont exposé au Salon du Louvre 1e Vendemiaire an VII. 22 septembre 1798. 5 pag. Ms.

545. — Cloture du Salon du Louvre. 2 pag. Ms.

546. — Objets venus d'Italie. 6 Thermidor an VI. 24 juillet 1798. 4 pag. Ms.

547. — Entrée triomphante des Sciences et des Arts. 9 Thermidor an VI. 27 juillet 1798. 5 pag. Ms.

548. — Discours de M. Renou à la distribution des prix des Concours de la tête d'expression et de la demi-figure peinte ; le premier de la fondation de Caylus, amateur et le second de celle de Latour, peintre. 12 frimaire an VII. 2 décembre 1798. 7 pag. Ms.

549. — Ministère de l'Intérieur. — Administration du Musée central des Arts. (Annonce de l'exposition des Tableaux arrivés d'Italie qui seront exposés les 18, 19 et 20 brumaire an VII.) 3 pag. Ms.

550. — Notice des principaux tableaux recueillis en Italie par les Commissaires du Gouvernement français, seconde partie, comprenant ceux de l'état de Venise et de Rome, dont l'exposition provisoire aura lieu dans le grand salon du Muséum, les Octidi, Nonidi et Décadi de chaque Décade, à compter du 18 Brumaire An VII. De l'Imprimerie des Sciences et Arts. In-12 de 91 pag. et 94 numéros.

551. — (Annonce de l'arrivée à Paris de *La femme hydropique*, de Gérard Dow.) 3 pag. Ms.

552. — Annonce de l'exposition des envois d'Italie. 3 pag. Ms.

553. — Observations sur cette exposition du Citoyen Landon, peintre. 34 pag. Ms.

554. — Carton de l'école d'Athènes, par Raphael, (note de Taillasson). 1799. 4 pag. Ms.

555. — Ministère de l'Intérieur. Administration du Musée central des Arts. Ouverture de la grande galerie de peinture. 3 pag. Ms.

556. — Seconde Annonce de cette exposition. 3 pag. Ms.

557. — Notice des Tableaux des écoles française et flamande exposés dans la grande gallerie du Musée central des Arts dont l'ouverture a eu lieu le 18 germinal an VII.

Paris, de l'Imprimerie des Sciences et Arts, an VII de la République. In-12 de 111 pag. et 644 numéros.

558. — Annonce de cette exposition ou Reflexions particulières de Mercier sur le Musée central des Arts. 1799. 5 pag. Ms.

TOME XXI.

559. — Ministère de l'Intérieur. Musée central des Arts. (Annonce du Salon pour fructidor an VII.) 7 pag. Ms.

560. — Explication des ouvrages de peinture et dessins, sculpture, architecture et gravure des artistes vivans, exposés au Museum central des Arts, d'après l'arrêté du Ministre de l'intérieur, le 1er fructidor, an VII de la République française. Paris, de l'Imprimerie des sciences et des Arts, an VII. In-12 de 95 pag. et 736 numéros.

561. — Arlequin au Muséum ou les tableaux en vaudevilles. (Paris,) imp. Clairvoyant, s. d. In-8° de 40 pag.

562. — La revue du Muséum. (Paris,) Mongy, s. d. In-8° de 32 pag.

563. — Second examen au sujet des critiques imprimées sur cette exposition. *Journal des Arts.* 17 pag. Ms.

564. — Aux Artistes. — Sur le *Marcus-Sextus* de Guérin et le *Belisaire* de Gérard. [Signé : Evryz.] (Paris,) imprimerie du Clairvoyant, s. d. In-8° de 7. pag.

565. — Beaux-Arts. Musée central des Arts. Défait du *Mercure de France.* 9 pag. In-8°.

566. — Coup d'œil sur le Salon. *Mercure de France.* 1799. 3 pag. Ms.

567. — Examen de cette exposition, tiré du *Journal des Arts.* 1799. [Ce journal a paru pour la première fois le 5 thermidor an VII, 23 juillet 1799.] 89 pag. Ms.

568. — Lettre au sujet de quelques critiques contenues dans cet examen. 8 pag. Ms.

569. — Troisième examen sur cette exposition, concernant la coëffure. *Journal des Arts*. 14 pag. Ms.

570. — Observations sur le tableau de *Dédale et Icare*, n° 176 par le C. Landon faites par L. J. 2 pag. Ms.

571. — Réponse de Landon à ces observations. 3 pag. Ms.

572. — Lettre du C. Landon, peintre au sujet du tableau de *Marcus Sextus*, par le C. Guérin. 4 pag. Ms.

573. — Seconde lettre du C. Landon. 3 pag. Ms.

574. — Troisième lettre du C. Landon sur le même sujet. 4 pag. Ms.

575. — Observations sur le tableau de *Marcus-Sextus, Bulletin de l'Europe*. 1799. 5 pag. Ms.

576. — Réflexions sur le tableau de *Marcus-Sextus*, par Guérin. 8 pag. Ms.

577. — Observations sur le titre donné à ce tableau. 2 pag. Ms.

578. — Lettre du C. Demoncy au sujet d'un repas donné au C. Guérin par ses amis. 4 pag. Ms.

579. — Exposition de tableaux au salon du Louvre. *Journal d'indications*. 1799. 19 pag. Ms.

580. — Exposition des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravures, dessins, modèles composés par les artistes vivans et exposés dans le Salon du Musée central des Arts, insérée dans le *Journal de la Décade*, par le C. Chaussard. 1799. 122 pag. Ms.

581. — Exposition du Salon de peinture par François, peintre. *Journal du mois*. [Ce journal a paru pour la première fois le 10 germinal, an VII. 9 avril 1799.] 26 pag. Ms.

582. — Exposition des peintures, sculptures, dessins, architecture et gravures exposés au Salon du Louvre. 1799. *Journal de Paris*. 59 pag. Ms.

583. — Réflexions sur cette exposition. 5 pag. Ms.

584. — Précis historique de ce qui s'est passé au sujet du portrait de la C. Lange, femme Simons, (par Girodet) tiré du *Journal des Arts*. Marant. 1799. 11 pag. Ms.

585. — Second précis historique au sujet du Portrait de Madame Simons. 4 pag. Ms.

586. — Troisième précis sur le même sujet. *Journal de la Décade*. 2 pag. Ms

587. — Proclamation des ouvrages faits par les artistes qui ont exposé au Salon du Louvre, premier vendemiaire an VIII. 22 septembre 1799. 3 pag. Ms.

588. — Clôture de cette exposition. Musée central des Arts. 2 pag. Ms.

589. — Notice des tapisseries d'après les grands maîtres des écoles italienne et française, exécutées à l'ancienne manufacture de Bruxelles et à celle des Gobelins de Paris. Ces tapisseries sont exposées dans la Cour du Palais-National des Sciences et Arts, conformément à l'article Ier du programme de la fête anniversaire de la Fondation de la République. De l'Imprimerie des Sciences et Arts, (1799). In-12 de 12 pag.

590. — Les Images parlantes ou Dialogue des tapisseries exposées dans la Cour du Palais-National des Sciences et des Arts, pendant les six jours complémentaires de l'an VII. S. l. ni d. In-12 de 12 pag.

591. — Le tableau des *Sabines* exposé publiquement au Palais national des Sciences et des Arts, Salle de la ci-devant Académie d'architecture par le Cen David, membre de l'Institut national. Paris, imp. Didot, an VIII. In-8° de 16 pag.

592. — Observations sur ce tableau. *Journal de Paris*. 5 pag. Ms.

593. — Réflexions sur ce tableau, par Landon. 15 pag. Ms.

594. — Vers de Ducis sur ce tableau. 2 pag. Ms.

595. — Dialogue entre un élève peintre et un amateur sur ce tableau. 8 pag. Ms.

596. — Le Tableau des *Sabines*, vaudeville en un acte par les CC. Jouy, Lonchamp et Dieu-la-Foy, représenté pour la première fois, au théâtre de l'Opéra-Comique national, le 9 germinal, an VIII. Paris, André, an VIII. In-8 de 48 pag.

597. — Sur le tableau des *Sabines*, par David. P. Chaussard. Paris, Ch. Pougens, an VIII, 1800. In-8° de 46 pag. (Aux artistes, religieux adorateurs du Génie de l'antiquité, hommage d'estime et de fraternelle amitié.)

598. — Tableau des *Sabines*, par David, *Journal des Débats*. 12 pag. Ms.

599. — Critique du tableau de David, par Dupont. Défait. 8 pag. In-12.

600. — Examen du tableau des *Sabines*. *Journal de la Décade* [Signé : A. D.] 11 pag. Ms.

601. — Tableau des *Sabines*, par David, 1800. *Journal du Mois*. 3 pag. Ms.

602. — Réponse faite à cet écrit [Signée : François, peintre]. 5 pag. Ms.

603. — Exposition de trois tableaux dans une des Salles du Palais national des Sciences et des Arts, pavillon du midi, sous le vestibule qui conduit au quai, par le Cen Regnault, membre de l'Institut national. Paris, imp. Delance, an VIII. In-8° de 11 pag.

604. — Réflexions sur les tableaux de Regnault exposés dans une des Salles du Palais national des Sciences et des Arts, le 30 pluviose, an VIII, 19 février 1800, par Landon. 9 pag. Ms.

605. — Bas-reliefs du tombeau élevé par l'armée de Sambre et Meuse au général Hoche, exposés publiquement au Palais national des Sciences et des Arts, prè l'Arcade de la Colonnade n° 15, par le Cen Boizot, professeur aux écoles nationales de peinture et de sculpture.

Paris, imp. des Sciences et Arts, an VIII. In-8° de 6 pag.

606. — Observations sur les trois expositions publiques faites par David et Regnault, peintres et Boizot, sculpteur, pour une rétribution. 5 pag. Ms.

607. — Panorama. Juillet 1790. Paris vu du sommet du Pavillon de l'Unîté aux Tuilleries, par Fulton. 4 pag. Ms.

TOME XXII.

608. — Avis. Musée central des Arts. (Relatif à l'exposition des tableaux récemment arrivés de Turin et de Florence.) 2 pag. Ms.

609. — Notice des principaux tableaux recueillis en Italie par les Commissaires du gouvernement français; troisième partie comprenant ceux de Florence et de Turin dont l'exposition provisoire aura lieu dans le grand Salon du Muséum les Octidi, Nonidi et Décadi de chaque Décade, à compter du 28 Ventose an VIII. De l'imprimerie des Sciences et Arts. In-12 de 80 pag. et 147 numéros.

610. — Le petit Arlequin au Muséum ou les tableaux d'Italie en vaudevilles. 8 pag. Ms et 32 pag. In-12.

611. — Anecdote sur deux tableaux d'André del Sarto. 5 pag. Ms.

612. —Lettre sur le tableau du numéro 14 *(La déposition de Croix*, tableau attribué à André Sguazzella. élève d'André del Sarte,) de cette exposition, par C. A. Walkenaer. *Journal de Paris.* 3 pag. Ms.

613. — Réponse de Beaudouin fils à cette lettre. 5 pag. Ms.

614. — Lettre de G. V., graveur, sur le même sujet. 2 pag. Ms.

615. — Réponse à cette lettre. 2 pag. Ms.

616 — Examen de quelques tableaux exposés dans le grand Salon. 19 pag. Ms.

617. — Musée central des Arts. L'Administration du Musée aux artistes. (Annonce de l'ouverture du Salon pour le 2 septembre 1800.) 6 pag. Ms.

618. — Annonce de cette exposition. *Journal de la Décade*. 2 pag. Ms.

619. — Sur l'Ouverture annuelle du Salon de peinture. [Signé : Landon.] 11 pag. Ms.

620. — Musée central des Arts. Arrêté du Ministre de l'Intérieur, 15 thermidor an VIII. Commission d'un Jury pour l'examen des ouvrages. 4 pag. Ms.

621. — Explication des ouvrages de peinture et dessins, sculpture, architecture et gravure des artistes vivans, exposés au Muséum central des Arts d'après l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, le 15 fructidor an VIII de la République française. Paris. De l'imprimerie des Sciences et Arts, an VIII de la République. In-12 de 96 pag. et 1001 numéros.

622. — Jocrisse dans le Muséum des Arts ou Critique-Folie en prose et en vaudevilles des peintures, sculptures, gravures et dessins, etc., qui y sont réunis. Paris, imp. Gouache, an VIII. In-8° de 16 pag.

623. — La Vérité au Muséum ou l'œil trompé. Critique en vaudeville sur les tableaux exposés au Salon. Paris, Hy et Mareschal, an IX. In-8° de 23 pag.

624. — Le nouveau Arlequin et son ami Gilles au Museum ou la Vérité dite en plaisantant. Critique piquante, en vaudevilles, des tableaux, dessins, sculptures et autres objets précieux. [Signé : C. Th.] Paris, Lacroix. s. d. In-8° de 16 pag.

625. — Le Verre Cassé de Boilly et les Croutiers en déroute ou nouvelle critique des objets de peinture et sculpture exposés au Salon, en prose, en vaudeville

et en vers, faisant suite à Gilles et Arlequin au Muséum. Paris, chez les marchands de nouveautés, an IX. In-8° de 16 pag.

626. — Notice sur les ouvrages de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure exposés au Salon du Musée central des Arts pendant les mois de fructidor An VIII, de vendemiaire et de brumaire, An IX, par A. D. F. Paris, à la porte du Musée central des Arts, an VIII (1800). In-8° de 40 pag.

627. — Coup d'œil sur le Salon de l'an VIII. Paris Bernard et Debray, an IX. In-8° de 53 pag.

628. — Arlequin au Muséum ou les Tableaux en vaudevilles, n° 1er. S. l. ni d. In-12 de 24 pag. fig.

629. — Arlequin au Muséum ou les Tableaux en vaudevilles, n° 2. S. l. ni d. In-12 de 36 pag.

630. — Les Tableaux du Muséum en vaudevilles, ouvrage dédié à M. Frivole, par le C. Guipava. Paris, imp. Brasseur, an IX. In-12 de 124 pag. fig.

631. — Critique raisonnée des tableaux exposés au Salon (par une société d'artistes). N° 1. Paris, imp. Cordier. In-8° de 12 pag. (Cette brochure n'a pas été continuée.)

632. — Exposition de peintures, sculptures et gravures. *Journal des Débats*, 1800. 63 pag. Ms.

633. — Exposition de peinture, sculpture, architecture et gravure. *Mercure de France*. 60 pag. Ms.

TOME XXIII

634. — Exposition des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, architecture, composés par les artistes vivans. *Journal du Bulletin Universel des Sciences, des Lettres et des*

Arts. (Ce journal a paru pour la première fois le 11 novembre 1800.) 43 pag. Ms.

635. — Exposition du Salon du Musée. *Journal des Arts* rédigé par Landon. 139 pag. Ms.

636. — Lettre de Monsieur Barbier l'aîné, peintre, aux rédacteurs de ce Journal. 4 pag. Ms.

637. — Lettre de Monsieur Hennequin, peintre, aux auteurs du *Journal des Arts.* 11 pag. Ms.

638. — Exposition des ouvrages de peinture et de sculture. *Journal de la décade philosophique.* 28 pag. Ms.

639. — Notice raisonnée des Tableaux exposés cette année au Salon du Museum. *Journal d'indications* [signé : Demoncy]. 14 pag. Ms.

640. — Observations sur le progrès des Arts considéré d'après l'exposition des Artistes vivans du 2 septembre 1800. *Moniteur.* [Signé : Jacques Lebrun, du département de Vaucluse.] 18 pag. Ms.

641. — Observations sur cette exposition des Artistes vivans. *Journal des Batimens civils, des Monumens et des Arts.* (Ce journal a commencé à paraître pour la première fois le 25 septembre 1800.) 21 pag. Ms.

642. — Sur la situation des Beaux-Arts en France ou lettres d'un Danois à son ami ; par T. C. Bruun-Neergaard. Paris, Dupont, an IX, 1801. In-8° de 190 pag.

643. — Jugement de cet ouvrage. *Journal des Arts.* 6 pag. Ms.

644. — Dernières observations sur cette exposition. 8 pag. Ms.

645. — Tableau représentant la bataille de Marengo, par Adolphe Rolin et Gadbois. 3 pag. Ms.

646. — Vers adressé à Madame Vallayer-Coster sur les tableaux qu'elle a exposés cette année, par Monsieur L'All.... 2 pag. Ms.

647. — Sur le tableau de ce Salon représentant *la sé-*

curité de l'Innocence n° 322 par Monsieur Roland, (Vers) par Monsieur Bauset. 1 pag. Ms.

648. — Distribution des prix de peinture, architecture et sculpture faite à l'Institut national le 15 Vendemiaire an IX. 7 octobre 1800. 16 pag. Ms.

649. — Jugement des concours et Distribution des prix de ce concours de la tête d'expression et de la demie-figure peinte, le premier de la fondation de Caylus et le second de celle de Latour, peintre. 23 Ventose an VIII. 14 mars 1800. 14 pag. Ms.

650. — Annonce du tableau de la ville de Toulon par l'auteur du Panorama. *Décade* 1800. [Signé : Alex. de Ferrière.] 4 pag. Ms.

651. — Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, dessins et gravures des artistes de cette commune exposés dans la première salle du Musée, au Palais national, jusqu'au 30 brumaire. Versailles, imp. Locard, fils, an VIII. 43 pag. In-18.

TOME XXIV.

652. — Précis d'une note envoyée par Mercier aux rédacteurs du *Journal de la clef du cabinet*, à propos du groupe de Laocoon. 1 pag. Ms.

653. — Réfutation des Rédacteurs du *Journal de la clef du cabinet* de l'écrit de Mercier. 1 pag. Ms.

654. — Réponse à l'écrit de Mercier. 4 pag. Ms.

655. — Musée Central des Arts. Avis (relatif à l'ouverture des salles qui contiendront les statues, bas-reliefs et bustes antiques). 3 pag. Ms.

656. — Annonce de cette exposition. *Décade*. 4 pag. Ms.

657. — Notice des statues, bustes, bas-reliefs et autres objets composant la Galerie des Antiques du Musée cen-

tral des Arts ouverte pour la première fois le 18 brumaire an IX. Paris, de l'Imprimerie des Sciences et Arts. In-12 de 107 pag. et 184 numéros.

658. — Notice des statues, bustes et bas-reliefs de la Galerie des Antiques du Musée Central des Arts ouverte pour la première fois le 18 brumaire an IX. Paris, de l'Imprimerie des Sciences et Arts. In-12 de 119 pag. et 209 numéros.

659. — Notice des statues, bustes et bas-reliefs de la Galerie des Antiques du Musée central des Arts ouverte pour la première fois le 18 brumaire an IX. Paris, de l'Imprimerie des Sciences et Arts. In-12 de 130 pag. et 217 numéros.

660. — Observation sur ces trois notices. 2 pag. Ms.

661. — Observations sur les salles des Antiques par Chéry. 1801. 25 pag. Ms.

662. — Observations sur le Laocoon, par Monsieur Goethe. 1800. (Ces observations sont tirées d'un journal intitulé : *Les Propylées.)* [signé : W.] 33 pag. Ms.

663. —Inscription mise sur l'Apollon Pythien. 4 pag. Ms.

664. — Musée des Antiques. Lettres aux rédacteurs du *Journal de la décade philosophique* écrite par Landon, peintre, aussi l'un des rédacteurs du *Journal des Arts*. 1800. 43 pag. Ms.

665. — Galerie des Antiques du Musée central des Arts. *Journal des Arts*. Landon. 1800. 25 pag. Ms.

666. — Vers faits devant la statue d'Apollon, par Le Marchant. 1 pag. Ms.

667. — L'Apollon du Belvéder ou l'Oracle, folie-vaudeville impromptu en un acte par les citoyens Etienne, Moras et Gaugiran-Nanteuil, représenté pour les premières fois sur le théâtre des Troubadours, rue de Louvois, les 29, 30 brumaire, 1er, 2 et 3 frimaire de l'an 9, dédié à Grétry. Paris, Roux, an IX, 1800. In-8° de 35 pag.

668. — Discours de Monsieur Renou à la distribution des prix du concours de la tête d'expression et de la demie-figure peinte, le premier de la fondation de Caylus et le second de celle de Latour, peintre, 13 pluviose an IX. 1er février 1801. 18 pag. Ms.

TOME XXV.

669. — Notice des grands tableaux de Paul Veronèse, Rubens, Lebrun, Louis Carrache et autres dont l'exposition provisoire aura lieu dans le grand salon du musée, à dater du 10 prairial an IX jusqu'au premier fructidor même année. Paris, de l'Imprimerie des Sciences et Arts. In-12 de 24 pag. et 28 numéros.

670. — Réflexions sur cette exposition. *Journal des Arts*. 2 pag. Ms.

671. — Cènes de Paul Veronèse. *Journal des débats*. 8 pag. Ms.

672. — Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure des artistes de cette commune exposés dans l'une des salles du musée spécial de l'école française, au Palais national, depuis le premier Vendémiaire jusqu'au 15 Brumaire an IX. Versailles, imp. Ph. D. Pierres, an IX. In-12 de 36 pag. et 83 numéros.

673. — Notice des sujets historiques de chaque pièce des tapisseries des Gobelins, à vendre. S. l. ni d. (1801) In-8° de 4 pag.

674. — Musée central des Arts. Notice des tableaux des écoles française et flamande exposés dans la grande Galerie dont l'ouverture a eu lieu le 18 germinal an VII, et des Tableaux des écoles de Lombardie et de Bologne dont l'exposition a eu lieu le 25 messidor an IX. Paris,

de l'Imprimerie des Sciences et Arts. In-12 de 152 pag. et 945 numéros.

675. — Musée central des Arts. *Journal des batimens civils, des monuments et des arts.* Chéry, 1801. 14 pag. Ms.

676. — Supplément à la notice des Tableaux des trois écoles exposés dans la grande Galerie du musée Napoléon. Paris, de l'Imprimerie des Sciences et Arts an XIII, 1804. In-12 de 68 pag. (La numérotation des pages et des articles se suit avec l'exposition indiquée ci dessus n° 673 de la page 153 à la page 220, n°s 949 à 1234.)

677. — Exposition des tableaux de Vernet. 4 pag. Ms.

678. — Notice des tableaux composant les ports de mer de France commandés par le Gouvernement à Monsieur Vernet et continués après sa mort par Monsieur Hue, son élève. 13 pag. Ms.

679. — Tableaux peints par M. Hue, commandés par le Gouvernement pour faire suite à la collection des ports de France commencés par Vernet. 4 pag. Ms.

TOME XXVI.

680. — Ministère de l'Intérieur. — Musée Central des Arts. (Annonce de l'exposition qui commencera le 15 fructidor an IX.) 3 pag. Ms.

681. — Explication des ouvrages de peinture et dessins, sculpture, architecture et gravure des artistes vivans exposés au muséum central des Arts d'après l'arreté du Ministre de l'Intérieur, le 15 fructidor an IX de la République française. Paris, de l'Imprimerie des Sciences et Arts, an IX de la République. In-12 de 92 pag. et 720 numéros.

682. — Arlequin chassé du Museum par un artiste.

Critique en prose et en vaudeville. Paris, Renaudière, an IX. In-12 de 12 pag.

683. — Rubens au Museum. Critique des Tableaux du Sallon en Vaudevilles. — N° 1. Paris, Augustin, an IX, 1801. In-12 de 24 pag. port.

684. — Madame Angot au muséum. — Première visite. — Paris, Imp. de Morues, an IX et X, 1801. In-12 de 23 pag.

685.— Arlequin de retour au museum. — N°ˢ 1 et II Paris, Imp. Vatar-Jouannet, an X, 1802. In-12 de 48 pag.

686. Arlequin de retour au museum ou critique des Tableaux en Vaudevilles. — N°ˢ I et II, Paris, Barba, an X, 1801. In-12 de 48 pag.

687. — Arlequin de retour au museum. — N° III. Paris, de l'Imprimerie de l'Arlequin, an X, 1801. In-12 de 24 pag.

688. — Arlequin de retour au museum. — N° IV. Paris, de l'Imprimerie de l'Arlequin, an X, 1801. In-12 de 24 pag.

689. — Arlequin de retour au museum. — N° V. Paris, de l'Imprimerie de l'Arlequin, an X, 1801. In-12 de 10 pag.

690. — L'Observateur au museum ou la critique des Tableaux en Vaudeville. Paris, Gauthier, s. d. In-8° de 16 pag. fig.

691. — Salon de l'an IX. *Journal de Paris*, 1801. [Signé: Marec, un de vos abonnés.] 17pag. Ms.

692. — Salon de l'an IX. *Journal des Débats*, 1801. 188 pag. Ms.

693. — Exposition au Salon du Louvre. *Mercure de France*, 1801. 68 pag. Ms.

694. — Exposition au Salon du Louvre. *Journal de la Décade*. 48 pag. Ms.

695. — Salon de 1801. *Moniteur Universel*, 142 pag. Ms.

696. — Salon des artistes vivans en 1801. *Année litté-*

raire. [Signé : Del....] 36 pag. Ms. (Ce journal que l'abbé Geoffroy avait repris finit au numero 9.)

697. — Salon du musée. *Journal de Landon*, 6 pag. Ms.

698. — Examen du Salon. *Précis historique des productions des Arts, peinture, sculpture, architecture et gravure* commencé le 22 novembre 1801. 38 pag. Defait.

TOME XXVII.

699. — Ouverture du Salon. *Journal des Arts*, 1801. 196 pag. Ms. (M. Chaussard m'a assuré que ses occupations l'avaient empêché de terminer ces observations et de répondre à l'écrit qui lui a été adressé sur le même sujet et à la lettre de Monsieur.... quoiqu'il l'eut promis dans une note particulière insérée dans le *Journal des Arts*. Je crois que les auteurs qui ont commencé de pareils écrits ont tort de ne les pas finir, car pour lors on peut être fondé à les accuser de négligence ou de ne pouvoir répondre à des objections qu'on leur a faites et qui quelquefois sont assez fortes. Je suis faché qu'on trouve cette année plusieurs observations qui n'ont point été terminées.) [Note de M. Deloynes.]

700. — A Monsieur Chaussard, redacteur de l'Analyse de 1801. [signé : L. C.] 7 pag. Ms.

701. — Lettre de Monsieur..... (au même). 18 pag. Ms.

702. — Exposition des ouvrages des artistes vivans, *Journal de l'abbé de Fontenay*. 56 pag. Ms. (Ces observations sont de Monsieur Ro.....)

703. — Du Salon d'exposition de peinture, sculpture et architecture par Chéry, peintre. *Journal des Batimens civils, des Monumens et des Arts*. 33 pag. Ms.

704. — Salon de l'an IX. *Petites affiches de Paris*, par Ducray Duminil. 49 pag. Ms. (M. Ducray-Duminil, au-

teur de ces observations, ne les a pas terminées malgré la promesse qu'il en avait faite.) [Note de M. Deloynes.]

705. — Note sur cette exposition, par l'abbé Aubert, tirée de mêmes *Affiches de Paris*. 7 pag. Ms.

706. — Salon de l'an IX, 1801. *Journal du Citoyen François*. 10 pag. Ms.

707. — Exposition de l'an IX, 1801. *Journal des défenseurs de la Patrie*. 6 pag. Ms.

708. — Notice sur cette exposition. *Journal du Publiciste*. 7 pag. Ms.

709. — Exposition au Salon du Louvre. [Signé : G. Tarenne.] *Journal d'indications*. 2 pag. Ms.

710. — Examen des ouvrages modernes de peinture, sculpture, architecture et gravure, exposés au Salon du Musée, le 15 fructidor an IX, par une société d'artistes. Paris, Landon, an IX. In-8° de 120 pag.

711. — Deux tableaux, le premier représentant la *mort du général Desaix* (par Regnault) et le second le *portrait de Madame Buonaparte* par (Gérard) *Journal de Fontenay*. 4 pag. Ms.

712. — De deux tableaux de David, 1801, (*portraits du général Bonaparte*). 4 pag. Ms.

713. — Avis. — Seconde exposition faite par David. (*Portrait du général Bonaparte* et *tableau des Sabines*.) 2 pag. Ms.

714. — Vers adressés à Monsieur Le Barbier l'aîné, peintre, sur son tableau d'*Helène et Paris*, 1801. 2 pag. Ms.

715. — A Monsieur Meynier sur le prix de peinture qu'il vient d'obtenir pour son tableau de la *Muse Erato écrivant dans un bosquet sous la dictée de l'amour*. *Journal des Arts*. [Signé : J. M. Noel.] 1 pag. Ms.

716. — A Monsieur Dabos après avoir vu au Muséum son tableau de *la Glaneuse*. [Signé : Duhamel.] 1 pag. Ms.

717. — Les portraits au Salon ou le mariage imprévu.

Comédie-Vaudeville en un acte par B. Rougemont et A. Moreau, représentée à Paris pour les premières fois les 15, 16 et 17 Brumaire an X. Paris, Barba, an X, 1801. In-8° de 32 pages.

718. — Prix d'encouragement. (Distribution d'une somme de 40,000 livres aux Artistes.) 4 pag. Ms.

719. — Distribution des prix de peinture, sculpture et architecture. 8 pag. Ms.

720. — Observations sur cette distribution de prix. *Journal des Arts.* 11 pag. Ms.

721. — Discours de M. Renou, surveillant des écoles de peinture, sculpture, etc., après la distribution des prix de la demi-figure de l'expression le 29 janvier 1802. 8 pag. Ms.

722. — Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure des artistes de cette commune exposés dans l'une des Salles du Musée spécial de l'école française au Palais national à commencer du 15 fructidor an IX. Versailles, imp. Jacob, an IX. In-12 de 15 pag. et 44 numéros.

723. — Observations sur l'exposition des ouvrages de quelques artistes de Versailles. *Journal des Arts.* 1801. 8 pag. Ms.

724.— Exposition des ouvrages des peintres, sculpteurs et architectes pensionnaires de l'école des Beaux-Arts à Rome dans la Galerie d'Apollon, 19 décembre 1801. *Journal des Arts.* 26 pag. Ms.

725. — Exposition publique à Paris, pendant les jours complémentaires de chaque année à commencer de l'an IX. *Journal des batimens civils, des Monumens et des Arts.* 14 pag. Ms.

726. — Exposition publique des produits de l'Industrie française. — Catalogue des productions industrielles qui seront exposées dans la grande cour du Louvre, pendant les cinq jours complémentaires de l'an IX, avec les noms,

départemens et demeures des Manufacturiers et Artistes admis à l'exposition. Paris, de l'Imprimerie de la République, Fructidor an IX. In-8° de 36 pag,

727. — Sur l'exposition des produits de l'Industrie française pendant les cinq jours complémentaires de l'an IX. *Journal de la Décade*. 1801. [Signé : P. M. D.] 16 pag. Ms.

728. — Explication des ouvrages de la Manufacture nationale des Gobelins composés de peintures, tapisseries, et autres objets d'arts qui sont exposés dans les galeries, appartemens et ateliers de la Manufacture, avec les noms des célèbres artistes sur les dessins desquels elles ont été exécutées (exposés les 18, 19, 20, 21, 22 et 23 septembre 1801). Paris. In-12 de 11 pag.

729. — Observations, remarques et critiques qui ont paru sur la Colonne nationale, tirées du *Journal des Arts*, par Landon. 1801. 4 pag. Ms.

730. — Observations sur la Colonne nationale. 100 pag. Ms.

731. — Colonne nationale. *Journal de la Décade philosophique*. [Signé : H.., ancien architecte.] 1801. 22 pag. Ms.

732. — Sur un monument antique et sur les figures qui entourent la colonne nationale. [Signé : Visconti.] 17 pag. Ms.

733. — Observations sur le modèle de la Colonne Triomphale. *Journal de Paris*. 1801. 20 pag. Ms.

734. — A l'Auteur du projet de la Colonne nationale par un voyageur. 5 pag. Ms.

735. — Colonne nationale. *Journal des Débats*. 1801. 2 pag. Ms.

736. — Fête du 14 juillet 1801. (Critique de la colonne nationale.) 3 pag. Ms.

737. — Colonne nationale. — L'Ombre de Servandoni aux artistes ses contemporains vivants. Paris, imp. Delaguette. In-8° de 14 pag.

738. — Reflexions sur une critique de la Colonne

nationale intitulée: L'Ombre de Servandoni, par un abonné. 12 pag. Ms.

739. — A l'abonné qui a fait quelques réflexions sur l'ombre de Servandoni. [Signé: J. A. Alavoine, architecte.] 8 pag. Ms.

740. — De la colonne nationale et Triomphale dont le simulacre, réduit à cent quatre-vingts pieds, se voit à Paris, sur la place de la Concorde, par un artiste. Paris, au bureau du *Journal des Batimens civils, des monumens et des arts*, an IX, 1801. In-8° de 34 pag.

741. — Mes observations particulières sur la Colonne nationale. 1801. 6 pag. Ms.

742. — Reflexions sur les Concours. *Journal des batimens civils, monumens et arts.* 19 prairial an IX. 8 juin 1802. [Signé: J. L.... architecte.] 11 pag. Ms.

743. — Notice de plusieurs précieux tableaux recueillis à Venise, Florence, Turin et Foligno dont l'exposition aura lieu dans le grand Salon du Museum, les Octidi, Nonidi et Decadi de chaque décade, à compter du 18 Ventose an X de la République. Paris, de l'imprimerie des Sciences et Arts. In-12 de 72 pag. et 85 numéros.

744. — Observations sur cette exposition. *Journal des batimens civils, des monumens et des arts.* 2 p. Ms.

745. — Observations sur cette exposition. *Journal des Arts.* 9 pag. Ms.

746. — Observations sur cette exposition. *Journal des Débats.* 1802. 24 pag. Ms.

747. — Annonce de cette exposition. *Journal de Landon.* 4 pag. Ms.

748. — Exposition du 9 mars 1802. *Journal du publiciste.* 3 pag. Ms.

TOME XXVIII.

749. — Musée central des Arts. (Annonce d'une no

velle exposition de dessins dans la Galerie d'Apollon au Louvre.) 2 pag. Ms.

750. — Notice des dessins originaux, esquisses peintes, cartons, gouaches, pastels, émaux, miniatures et vases étrusques exposés au Musée central des Arts dans la Galerie d'Apollon, en messidor de l'an X de la République française. — Seconde partie. A Paris, de l'imprimerie des Sciences et Arts, an X. In-12 de 124 pag. et 531 numéros.

751. — Exposition de dessins. *Journal des Débats.* 2 pag. Ms.

752. — Seconde exposition de dessins dans la Galerie d'Apollon. *Journal des Bâtimens civils, Monumens et Arts.* 1802. 4 pag. Ms.

753. — Ouverture de la Galerie des dessins du Musée central des Arts, 28 messidor an X, 17 juillet 1802 *Journal des Arts.* 8 pag. Ms.

754. — Musée central des Arts. (Annonce de l'exposition devant commencer le 15 fructidor an X.) 4 pag. Ms.

755. — Explication des ouvrages de peinture et dessins, sculpture, architecture et gravure des artistes vivans, exposés au Muséum central des Arts, d'après l'arrêté du ministre de l'intérieur, le 15 fructidor an X de la République française. A Paris, de l'imprimerie des Sciences et Arts, an X. In-12 de 120 pag. et 1004 numéros.

756. — Sur l'exposition publique du 15 fructidor, an X. 2 septembre 1802. *Journal des Arts.* 7 pag. Ms.

757. — Annonce du tableau d'Ossian, par Gérard. *Journal des Bâtimens.* 1 pag. Ms.

758. — Description de ce tableau. *Journal des Arts.* 1801. 4 pag. Ms.

759. — Tableau destiné au premier consul. (Ossian, par Girodet.) *Journal des Débats.* 1802. Par un abonné. 5 pag. Ms.

760. — Notice des rédacteurs (du *Journal des Débats* sur ce tableau. 13 pag. Ms.

761. — Tableau de Girodet (Ossian). *Journal des Arts* 1802. [Signé : L. V.] 9 pag. Ms.

762. — Tableau de Girodet (Ossian). *Journal des Arts*, 1802. [Signé : A. L.] 11 pag. Ms.

763. — Gilles et Arlequin au Muséum ou Critique en vaudevilles des tableaux, dessins, sculptures, etc., par A. J. B. Simonnin. Paris, imp. Jusseraud. s. d. In-8° de 16 pag.

764. — Le marchand de lunettes au Musée des Arts. — Achetez des lunettes, mettez des lunettes. Plaisanterie sérieuse en prose et en vaudevilles sur l'exposition des peintures, sculptures, etc., de fructidor an X. Paris, chez Clairvoyant, années X et XI. In-12 de 16 pag.

765. — Arlequin au Muséum ou critique des tableaux en vaudevilles. N° 1. Paris, Marchant, an 1802. In-12 de 24 pag. fig.

766. — Arlequin au Muséum ou Revue générale et critique en vaudevilles des tableaux exposés au Salon de l'an XI, numéro par numéro. N° 2. Paris, Marchant, an X. 1802. In-12 de 24 pag. fig.

767. — Arlequin au Muséum ou Revue générale et critique en vaudevilles des tableaux exposés au Salon de l'an XI, numéro par numéro. N° 3. Paris, Marchant, an X, 1802. In-12 de 24 pag. fig.

768. — L'Observateur au Muséum ou la critique des tableaux en vaudevilles. Paris, imp. Labarre, s. d. In-12 de 28 pag. fig.

769. — Revue du Salon de l'an X ou examen critique de tous les tableaux qui ont été exposés au Muséum. Paris, Surosne, an X, 1802. In-12 de 202 pag. fig. (Incomplet de 1 page.)

770. — Examen de cette critique. [Signé : J. Dusaulchoy.] 17 pag. Ms.

771. — Croutinet ou le Salon de Montargis, caricature en un acte et en vaudevilles, par le cit. J. Ernest, repré-

sentée pour les premières fois à Paris, sur le théâtre des Jeunes Artistes, les 6, 7, 8, 9 et 10 vendemiaire an XI. Paris, Fages, an XI, 1802. In-8° de 20 pag.

772. — Croutinet ou le Salon de Montargis représenté au théâtre des Jeunes Artistes, le 28 septembre 1802. (Critique de cette critique.) 3 pag. Ms.

773. — Salon de l'an Dix représenté une seule fois au théâtre de la Cité, le 8 octobre 1802. 3 pag. Ms.

774. — *Molière chez Ninon ou la lecture de Tartuffe*, comédie en un acte et en vers par MM. Chazet et Dubois, représentée pour la première fois sur le théâtre de Louvois, par les comédiens de l'Odéon, le 17 brumaire an XI. Paris, J. F. Girard, an XI, 1802. In-8° de 39 pag. (Le tableau était de Monsiau.)

775. — La *Lecture de Tartuffe chez Ninon*,. Théâtre de Louvois, 1802. 13 pag. Ms.

776. — La *Lecture de Tartuffe chez Ninon. Mercure de France*. 1802. 11 pag. Ms.

777. — La *Lecture du Tartuffe de Molière chez Ninon. Journal de Paris*. 6 pag. Ms.

778. — Salon de 1802. *Journal des Débats*. 120 pag. Ms.

779. — Salon de peinture de 1802. *Journal de Paris*. 19 pag. Ms.

780. — *Valentine de Milan* (tableau de Fleury Richard). *Journal de Paris*. 11 pag. Ms.

781. — Le tableau de *Phèdre et Hyppolite*, comédie en un acte et en prose représentée sur le théâtre de la Gaieté, le 3 floréal an XI (23 avril 1803), par M. Bonel. Paris, Barba, an XI, 1803. In-8° de 30 pag. (Le tableau de *Phèdre et Hippolyte* était peint par Regnault.)

TOME XXIX.

782. — Ouverture du Salon d'exposition annuelle des peintres vivans. *Journal des Arts*. 226 pag. Ms.

783. — Second article sur la Sculpture. (Article relatif à une statue de *Jeanne d'Arc* par Gois.) *Journal des Arts*. [Signé: Alphonse Leroy fils.] 16 pag. Ms.

784. — Examen des projets et dessins exposés au Salon de 1802 par les Architectes. *Journal des Arts*. 64 pag. Ms.

785. — Tableau de Guérin. Article envoyé par une Dame au *Journal des Arts*. [Signé: V. L. G.] 4 pag. Ms.

786. — Reflexions sur le tableau de Guérin, par un étranger. *Journal de Paris*. 7 pag. Ms.

787. — Réponse à ces Reflexions par Monsieur Fleury, peintre d'histoire. 9 pag. Ms.

788. — Tableau de Guérin. N° 121. *Journal de Paris*. [Signé: P. X. Duffei, amateur des beaux arts.] 3 pag. Ms.

789. — Vers adressés par Augustin Zimenès à Monsieur Guérin. 1 pag. Ms.

790. — Autres vers adressés à Regnault sur le même sujet. 2 pag. Ms.

791. — Vers adressés à Mr Danloux, peintre. 1 pag. Ms.

792. — *Le Duel*, tableau de Mongin. N° 208. [Signé: J. B. Duvarent, amateur des beaux arts.] 4 pag. Ms.

793. — *Molière chez Ninon ou la lecture du Tartuffe. Journal des Arts*. 6 pag. Ms.

794. — Exposition des Artistes vivans. *Journal des Batimens civils, monumens et Arts*. 3 pag. Ms.

795. — Du Salon de l'an X. Même Journal. [Signé: R... artiste.] 55 pag. Ms.

796. — Réponse à cet écrit en ce qui concerne le tableau de Monsieur Guérin, par Monsieur Bourdon. 23 pag. Ms.

797. — Réponse faite à Mr Bourdon sur le tableau de *Phèdre et Hippolyte*: [Signé: H....] 54 pag. Ms.

798. — Opinion de Monsieur J.J. Leuliette, professeur de belles lettres à l'école centrale de Seine-et-Oise, sur le même sujet. *Journal des batimens civils, monumens et Arts*. 10 pag. Ms.

799. — Réclamation de Monsieur Bourdon. 6 pag. Ms.

800. — Opinion d'un Artiste sur l'exposition des tableaux au Salon du Louvre. *Journal des batimens civils, monumens et Arts.* [Signé : C....] 14 pag. Ms.

801. — Les Ombres des héros français morts pour la patrie, conduits par la Victoire, reçoivent dans l'Elysée d'Ossian, la fête de l'Amitié. *Journal des batimens civils, monuments et arts.* 4 pag. Ms.

802. — Exposition publique des Tableaux des peintres vivans dans le Salon du Louvre. 1802. *Petites affiches de Paris* par Ducray-Duminil, rédacteur. 100 pag. Ms. (Ces observations sont de M. Robin, peintre, jusqu'à la page 90; le reste commençant par ces mots : *puisque nous citons un ouvrage de M. Gérard*, jusqu'à la fin sont du rédacteur de ce journal.) [Note de M. Deloynes.]

803. — Salon de l'an X. 1802. *Journal du publiciste.* 112 pag. Ms.

804. — Salon de l'an X. 1802. *Journal de la Décade.* 43 pag. Ms. (M. Sanson, rédacteur du *Moniteur universel* m'a assuré que ces observations lui avaient été adressées par Monsieur Denon et qu'en conséquence il avait cru ne pouvoir mieux faire que de les copier dans ce même journal.) [Note de M. Deloynes.]

805. — Exposition des Artistes vivants. *Journal du Moniteur Universel.* 8 pag. Ms.

806. — *Bataille de Marengo* (par Lejeune). 3 pag. Ms.

TOME XXX.

807. — Exposition du Salon de l'an X. *Journal de littérature, des sciences et arts.* (Ce journal a paru la première fois le 30 ventose an XI, 21 mars 1802). [M. Deloynes signale cette critique sans la transcrire, attendu, dit-il,

que les observations qu'elle contient sont exactement les mêmes que celles du *Journal de la Décade philosophique.*]

808. — Tableau de *Phèdre et Hippolyte.* Même journal. 5 pag. Ms.

809. — Reflexions sur le tableau de Phèdre et Hippolyte par Guérin, par un étranger. 7 pag. Ms.

810. — Salon de l'an X. *Journal du Bulletin de Paris.* 15 pag. Ms.

811. — Exposition du Salon de l'an X, 1802. *Journal des défenseurs de la patrie.* [Signé L. V.] 29 pag. Ms.

812. — Exposition des Tableaux de Monsieur Guérin. [Signé L. V.] 10 pag. Ms.

813. — Exposition du Salon de 1802. *Journal de la clef du Cabinet.* [M. Deloynes n'a pas transcrit cette critique, attendu, dit-il, que les observations qu'elle contient sont exactement les mêmes que celles de la *Décade philosophique.*]

814. — Exposition du Salon de 1802. *Journal du citoyen françois.* 2 pag. Ms.

815. — Dernières observations sur cette exposition. 7 pag. Ms.

816. — Dernières observations sur cette exposition. 10 pag. Ms.

817. — Examen critique du tableau de *Phèdre et Hippolyte* par M. Guérin. 1802. *Mercure de France.* (Il n'y a pas eu cette année d'observations sur l'exposition publique du Salon insérées dans ce journal.) [Note de Deloynes.] 23 pag. Ms.

818. — Exposition d'un tableau représentant la folie et la stupidité qui gouvernent les hommes avec des fantômes par Monsieur Huc, fils. *Journal des Arts.* 5 pag. Ms.

819. — Exposition publique des produits de l'Industrie française. — Catalogue des productions industrielles qui seront exposées dans la grande cour du Louvre pendant les cinq jours complémentaires de l'an 10, avec les

noms et demeures des Manufacturiers et Artistes admis à l'exposition, imprimé par ordre du Ministre de l'Intérieur. Paris, de l'Imprimerie de la République, fructidor an X. In-8° de 48 pag.

820. — Note essentielle à lire au sujet de cette troisième exposition des produits de l'industrie française. 2 pag. Ms. (M. Deloynes signale également quelques observations sur cette exposition dans le *Journal des Arts* N°s 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 241, 243, 245, 246, 247, 248, 252 et 256 et dans le *Journal des batimens civils, monumens et Arts* N°s 217, 220, 221, 228, 229, 230, 232, 238, 257, et 258.)

821. — Notice historique et critique sur le monument que l'on nomme vulgairement la lanterne de Demosthène. *Mercure de France.* 10 pag. Ms.

822. — Monument connu sous le nom de lanterne de Demosthène. 3 pag. Ms.

823. — Notice sur le modèle du monument chorogique de Lysicrates, vulgairement connu sous le nom de Lanterne de Demosthène à Athènes. *Journal de la décade philosophique.* 12 pag. Ms.

824. — Distribution des prix de peinture, de sculpture et d'architecture. 20 vendémiaire an XI, 12 octobre 1802 4 pag. Ms.

825. — Discours adressé par Monsieur Lévesque, président de l'Institut, dans la même séance, aux élèves de peinture, sculpture et architecture qui ont remporté les prix. 5 pag. Ms.

826. — Distribution des prix d'expression et de la demi- figure peinte. 7 pluviose an XI, 27 janvier 1803. 11 pag. Ms.

827. — Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure des artistes de cette commune exposés dans l'une des salles du Musée spécial de l'École française, au Palais national, à commencer du

15 fructidor an X, 2 septembre 1802. Versailles, imp. Jacob, an X. In-12 de 16 pag.

828. — Prospectus d'un Muséum des arts modernes, s. l. ni d. In-4° de 2 pag.

829. — Nouvelle exposition de tableaux, de sculptures et autres objets des Arts. *Journal des Arts*. 1802. 6 pag. Ms.

830. — Observations sur cet établissement. (Un Musée permanent.) [Signé : Bourgeois.] *Journal de Paris*. 1802. 5 pag. Ms.

831. — Sur un projet d'exposition publique à prix d'argent. *Journal des Bâtimens civils, des Monumens et des Arts*. 1802. 4 pag. Ms.

832. — Explication des édifices principaux et des lieux remarquables que présente le Panorama de Lyon et de ses environs. S. l. ni d. In-4° de 2 pag.

833. — Observations sur les expositions des Artistes vivants au Salon du Louvre. 1803. 5 pag. Ms.

834. — Séance publique de la classe des Beaux-Arts à l'Institut national, le 8 vendémiaire an XII, 1er octobre 1803. Distribution des grands prix de peinture, sculpture et architecture. *Journal des Arts*. 12 pag. Ms.

835. — Observations faites à Monsieur Landon, rédacteur du *Journal des Arts* sur les projets d'architecture qui venaient d'être exposés au Palais des Beaux-Arts. [Signé : L. G.] 7 pag. Ms.

836. — Ecole spéciale de peinture et de sculpture. *Journal des Arts*. Jugement du prix de la demi-figure et de la tête d'expression. 14 pag. Ms.

837. — Arrêté du gouvernement du 13 ventose an X, 4 mars 1802, par lequel il a demandé à l'Institut national un tableau général de l'état et du progrès des Sciences, des Lettres et des Arts depuis 1789 jusqu'au premier vendemiaire an XI, 23 septembre 1802, et proposé en même tems les vues de l'Institut concernant les

découvertes dont il croira l'application utile aux exercices publics, les secours et encouragements dont les Sciences, les Arts et les Lettres auront besoin et des méthodes employées dans les diverses branches de l'enseignement public. 31 pag. Ms.

838. — Courtes réflexions (de Deloynes) sur ce rapport. 2 pag. Ms.

839. — Tapisserie de la Conquête de Guillaume le Conquérant. *Journal des Arts.* [Signé : J. Dusaulchoy.] 20 pag. Ms.

840. — Sur un monument historique brodé par la Reine Mathilde. *Journal de Paris.* 8 pag. Ms.

841. — Notice historique sur la tapisserie brodée de la Reine Mathilde, épouse de Guillaume le Conquérant. Paris, de l'imprimerie des Sciences et Arts, frimaire an XII. In-12 de 46 pag.

842. — Notice historique sur la tapisserie brodée de la Reine Mathilde, épouse de Guillaume le Conquérant. Paris, de l'imprimerie des Sciences et Arts, frimaire an XII. In-4° de 20 pag. et 7 planches gravées.

843. — Sur la tapisserie de la Reine Mathilde. *Journal du Moniteur.* [Signé : Sallier.] 16 pag. Ms.

844. — Sur la tapisserie de la Reine Mathilde actuellement exposée dans le Salon du Musée de Paris. *Journal de la Décade philosophique.* 6 pag. Ms.

845. — Opinion sur la tapisserie de la Reine Mathilde. *Journal des Bâtimens, Monumens et Arts.* 3 pag. Ms.

846. — Fait historique sur Guillaume le Conquérant. 4 pag. Ms.

847. — La tapisserie de la Reine Mathilde, comédie en un acte, en prose, mêlée de vaudevilles, par MM. Barré, Radet et Desfontaines, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre du vaudeville, le samedi 23 nivose an XII, 14 janvier 1804. Paris, Mme Masson, an XII, 1804. In-8° de 28 pag.

848. — Jugement sur cette pièce de la tapisserie de la Reine Mathilde. *Journal des Arts.* 5 pag. Ms.

849. — Note tirée du *Journal de Paris*, n° 217, 1805, au sujet de la tâpisserie de la Reine Mathilde. 2 pag. Ms.

850. — Sculpture. *Journal des Arts* et *Journal des Bâtimens civils, Monumens et Arts*, n° 359. (Article relatif à une statue du sculpteur Casanova [Canova] représentant un gladiateur.) 14 pag. Ms.

851. — Institut national. Classe des Beaux-Arts. Grand prix de gravure. 5 pag. Ms. (Décret instituant le grand prix pour la gravure et taille douce et pour la gravure de pierres fines et en médailles.)

852. — Notice historique sur Rome et ses environs pour servir à l'explication du panorama de cette ville, S. l. ni d. In-8° de 62 pag.

853. — Notice de plusieurs précieux tableaux recueillis à Venise, Florence, Naples, Turin et Bologne exposés dans le grand Salon du Musée, ouvert le 27 thermidor an XI, (15 aout 1803). Paris, de l'imprimerie des Sciences et Arts. In-12 de 72 pag. et 75 numéros.

854. — Panorama de Rome pris du clocher du Capitole. Gravure à l'eau-forte, in-folio.

TOME XXXI.

855. — Changement du nom de Musée central des Arts en celui de Musée Napoléon. *Journal de Landon.* 2 pag. Ms.

856. — Musée Napoléon. Exposition du 1er vendémiaire an XII, 24 septembre 1803. 5 pag. Ms.

857. — Notice des statues, bustes et bas-reliefs de la Galerie des antiques du Musée Napoléon ouverte pour la première fois, le 18 brumaire an IX. Paris, de l'impri-

merie des Sciences et Arts, an XI. In-12 de 180 pag. et 223 numéros.

858. — Observations sur le Musée et autres monumens publics. *Journal des Arts*. 3 pag. Ms.

859. — Galerie des Antiques. *Journal des Arts*, n° 284. 5 pag. Ms.

860. — Musée Napoléon. Vénus dite la Vénus de Médicis. *Journal des Arts*, n° 296. [Signé : J. Dusauchoi.] 11 pag. Ms.

861. — Musée Napoléon. Avis aux Artistes (relatif à l'exposition qui s'ouvrira le 2 septembre 1804). 4 pag. Ms.

862. — Musée Napoléon. (Annonce de l'ouverture de l'exposition pour le 18 septembre 1804.) 3 pag. Ms.

863. — Lettre de M. Denon aux artistes, (relative à l'interdiction absolue de faire pénétrer aucun tableau dans les salles de l'exposition après l'ouverture) du 9 juillet 1804. 6 pag. Ms.

864. — Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure des artistes vivans exposés au Musée Napoléon, le 1er jour complémentaire, an XII de la République française. Paris, de l'imprimerie des Sciences et Arts, an XII. In-12 de 119 pag. et 930 numéros.

865. — Arlequin au Muséum ou critique des tableaux en vaudevilles. Exposition de l'an XII, n° 1. Paris, imp. C. F. Cramer, an XII, 1804. In-12 de 12 pag.

866. — Arlequin au Muséum, n° II. An XII, 1804. In-12 de 24 pag.

867. — Arlequin au Muséum, n° III. An XII, 1804. In-12 de 24 pag.

868. — Arrivée de Fanchon la vielleuse au Muséum. Paris, imp. Hayez, s. d. In-12 de 12 pag.

869. — L'entrée curieuse au Museum de Thomas, marchand d'encre, de Nicolle, marchand d'amadoue et

de Mlle Suzette, ravodeuse. (Paris,) imp. Hayez. s. d. In-12 de 12 pag.

870. — L'observateur du salon, ou M. Musard au Museum, avec sa critique des tableaux en vaudeville. Imp. Gauthier. s. d. In-12 de 24 pag. fig.

871. — Salon du Musée en l'an XIII, à M. Schœnberger. Paris, Lajonchère et Giroud, s. d. In-8° de 7 pag.

872. — Lettres impartiales sur les expositions de l'an XIII par un amateur. Paris, Dentu, an XIII, 1804. In-8° de 34 pag. Lettres I à VIII.

873. — Lettres impartiales sur les expositions de l'an XIII (1804). In-8° de 32 pag. Lettres IX à XVI.

874. — Lettres impartiales sur les expositions de l'an XIII par un amateur. Paris, Dentu, an XIII, 1804. In-8° de 32 pag. Lettres XVII à XXIII.

875. — Lettres impartiales sur les expositions de l'an XIII par un amateur. Paris, Dentu, an XIII, 1804. In-8° de 36 pag. Lettres XXIV à XXX.

876. — Lettres impartiales sur les expositions de l'an XIII, par un amateur. Paris, Dentu, an XIII, 1804. In-8° de 70 pag. Lettres XXXI à XLIV.

877. — Les tableaux chez Séraphin ou les ombres chinoises du Salon. Paris, Bertrand-Pottier, s. d. In-12 de 23 pag.

878. — Critique raisonnée des tableaux du Salon. Dialogue entre Pasquino, voyageur Romain, et Scapin, disposée selon l'ordre du livre de l'exposition avec le catalogue de 129 auteurs cités. Paris, Debray et Delaunay, an XIII, 1804. In-12 de 100 pag.

TOME XXXII.

879. — Avertissement nécessaire à lire (relatif aux

critiques terminées ou non terminées ou aux journaux qui n'ont pas publié en 1804 de critique du Salon]. 4 pag. Ms.

880. — Salon de 1804. *Journal des Débats.* [Signé: M. B.]. 158 pag. Ms.

881. — Vers lus au dîner donné par les peintres de l'école française à Gros à l'occasion du couronnement de son tableau de la *Peste de Jaffa*, le 24 septembre 1804. *Journal des Débats.* [Par A. L. Girodet, peintre d'histoire.] 7 pag. Ms.

882. — Lettre sur le Salon de l'an 1804. *Journal des Petites affiches de Paris.* M. Ducray Duminil, rédacteur. 6 pag. Ms.

883. — Réponse du rédacteur. 139 pag. Ms.

884. — Réponse à ces observations. 8 pag. Ms. [Cette réponse est de M. Ro....]

885. — Lettre d'un particulier sur le même sujet. 3 pag. Ms.

886. — Réponse à cette lettre. 4 pag. Ms. [Cette réponse est de M. Ro....]

887. — Annales des sciences, de la littérature et des arts commencées le 24 juillet 1804. 19 pag. Ms. (Article relatif aux *pestiférés de Jaffa*, de Gros.)

888. — Lettre adressée à Messieurs les Rédacteurs du *Journal des Sciences, de Littérature et des Arts* par Monsieur ...... 120 pag. Ms.

889. — Salon de peinture en 1804. *Journal de la décade.* [Signé: Ambulator.] 64 pag. Ms.

890. — Observations sur les deux tableaux d'*Eginhart et d'Imma*, aux rédacteurs du *Journal de la Revue.* [Signé: C. F.] 6 pag. Ms.

891. — Sur un dessin N° 131 de cette exposition *(Dieu reprochant à Adam et Eve leur désobéisssance et les chassant du Paradis terrestre*, par Devosge). *Journal de la Décade.* 0 pag. Ms.

892. — *Nouvelles des Arts de peinture, sculpture, architecture et gravure.* Journal rédigé par Landon. Salon de 1804. 99 pag. Ms.

893. — Vers adressés à Monsieur Peyron, auteur du tableau de *Persée aux pieds de Paul Emile*, n° 336 de cette exposition. *Nouvelles des Arts*, par Landon. [Signé : S. L., amateur des Beaux-arts.] 7 pag. Ms.

894. — Sur le Tableau de *Paul Emile*, par Monsieur Peyron. *Journal des Batimens.* [Signé : L. V.] 5 pag. Ms.

895. — Epitre à Monsieur Gois fils sur sa statue équestre de Buonaparte par F. P. A. Leger, professeur de belles-lettres et membre de l'Athénée des Arts, lue dans la séance publique de l'Athénée le 20 décembre 1804. *Journal de Landon.* 9 pag. Ms.

896. — Reirem (Mercier) au Salon de 1804. [Signé : Spiteful.] 14 pag. Ms.

897. — Exposition publique des ouvrages des peintres vivans. *Journal des Arts.* 1804. 36 pag. Ms.

898. — Suite. *Journal des Arts* N° 394. Feuilles détachées d'un manuscrit trouvé sur le perron du grand escalier du Salon. 32 pag. Ms. (Ces observations n'ont pas été terminées).

899. — Examen des sujets d'architecture exposés au Salon de 1804. *Journal des Arts.* 38 pag. Ms.

900. — Salon de peinture de 1804. *Journal du publiciste.* 94 pag. Ms. (Ces observations n'ont point été terminées.)

TOME XXXIII.

901. — Essais sur la peinture par Diderot. Paris, Fr. Buisson, an IV. In-8° de 415 pag. (On lit en tête de cet ouvrage la note suivante de M. Deloynes : « On croit que

Diderot a mis plus de gaieté que de justice et de justesse dans ses jugemens et qu'il se repentirait aujourd'hui d'avoir fait rire son ami Grimm et l'Impératrice de Russie aux dépens de plusieurs de nos artistes français dont la réputation s'est affermie depuis 1765. Un bon mot se présente, il offense, il déchire, n'importe, il ne faut pas qu'il soit perdu.» (Le dernier possesseur de la Collection qui nous occupe a ajouté au-dessous de cette note la phrase suivante tout à fait injuste: «A l'Imitation de Mr Cochin, avec lequel il était lié, M. Deloynes avait voulu collectionner les livrets et les articles critiques sur les expositions, mais n'entendant rien aux arts, il l'a fait sans discernement. »

TOME XXXIV.

(Ce volume contient uniquement des extraits de Bachaumont.)

902. — Notice sur Mr de Bachaumont. 4 pag. Ms.

903. — Salon de 1763. 5 pag. Ms.

904. — Salon de 1765. 5 pag. Ms.

905. — Lettres à Monsieur ..... sur les peintures, sculptures, etc. par M. Mathon de la Cour. 3 pag. Ms.

906. — Salon de 1767. 8 pag. Ms.

907. — Salon de 1769. 5 pag. Ms.

908. — Jugement de cette pièce. 3 pag. Ms.

909. — Autre jugement de cette pièce. 2 pag. Ms.

910. — Monsieur Cochin, auteur de cette critique. 2 pag. Ms.

911. — Salon de 1771. Prix. 11 pag. Ms.

912. — Salon de 1773. 2 pag. Ms.

913. — Annonce de deux critiques. 10 janvier 1774. 2 pag. Ms.

914. — Autre annonce. (à propos d'une critique intitulée Dialogues sur la peinture.) 4 pag. Ms.

915. — Jugement d'une critique qui a paru sur cette exposition. Cette critique avait pour titre : (Eloge des tableaux exposés au Louvre le 25 aout 1773, suivi de l'entretien d'un lord avec monsieur l'abbé A.... [par M. de Jossau].) 2 pag Ms.

916. — Prix de 1774. (Note indiquant les sujets de prix.) 3 pag. Ms.

917. — Salon de 1775. 2 pag. Ms.

918. — Jugement qu'on doit porter sur deux critiques qui paroissent sur cette exposition. (Ces critiques avaient pour titres : Coup d'œil sur le Salon de 1775 par un aveugle, et observations sur les ouvrages exposés au Salon du Louvre ou lettres à M. le comte de... Cette dernière est attribuée à Colson, peintre de portraits.) 2 pag. Ms.

919. — Salon de 1777. 6 pag. Ms.

920. — Jugement de cinq brochures qui ont paru sur cette exposition. 3 pag. Ms.

921. — Exposition d'une *Naïade* chez Monsieur Houdon. 1778. 3 pag. Ms.

922. — Exposition d'une *Diane* chez Monsieur Houdon. 2 pag. Ms. (Le dernier possesseur de la Collection Deloynes a mis ici la note suivante : Cette figure ciselée en bronze fut longtemps exposée dans la cour de la Bibliothèque nationale; elle est aujourd'hui (1870) au Musée du Louvre. On a dû marteler le bas du ventre que l'artiste avait représenté d'une façon indécente.)

923. — Chapelle de la Sainte Vierge à l'église Saint Sulpice. *Mémoires secrets*. 9 septembre 1778. 7 pag. Ms.

924. — Exposition de la figure de l'*Ecorché* de Houdon. 2 pag. Ms.

925. — Exposition, 2 septembre 1779, concernant le concours des prix. 2 pag. Ms.

926. — Note sur le tableau de *Bethsabée* par M. Bounieu, 17 septembre 1779. 3 pag. Ms.

927. — *Saint Satyre*, statue de M. Caffieri. 26 mai 1780. 2 pag. Ms.

928. — Note sur M. Robin au sujet d'un ouvrage qu'il a recommencé. 9 juin 1780. 2 pag. Ms.

929. — *Diane* exécutée en marbre par M. Houdon et *Adam et Eve chassés du Paradis terrestre*, tableau de M. Bounieu, 13 mai 1781. 7 pag. Ms.

930. — Exposition et Distribution de prix, 23 aout 1781. 4 pag. Ms.

931. — Admission de M. David à l'Académie royale de peinture, de sculpture et de gravure, 24 aout 1781. 9 pag. Ms.

932. — Sentimens sur les onze critiques qui ont paru sur cette exposition. 7 pag. Ms.

933. — Exposition et Distribution des prix, 26 aout et 5 septembre 1782. 4 pag. Ms.

934. — Exposition et Distribution des prix en 1783, 22 aout. 6 pag. Ms.

935. — Exposition en 1783. 8 pag. Ms.

936. — Modèle d'un obélisque pour le port de Vendre. *Mémoires secrets*. 5 mai 1785. 4 pag. Ms.

937. — Boers. Son portrait par M. Cathelin n'a pu être exposé au Salon. *Mémoires secrets*. 2 pag. Ms.

938. — Admission de Monsieur Peyron, comme agréé. 27 septembre 1783. 2 pag. Ms.

939. — Exposition des Tableaux des élèves de l'Académie de peinture. 27 aout 1784. 19 pag. Ms.

940. — Vente des Tableaux de M. le comte de Vaudreuil. 15 décembre 1784. 3 pag. Ms.

941. — Exposition en 1785. 6 pag. Ms.

942. — Distribution des prix (en 1785). 2 pag. Ms.

943. — Sur les critiques de cette exposition. (1785) 2 pag. Ms.

944. — Prix d'Architecture en 1786. 1 pag. Ms.

945. — Motifs pour lesquels il n'y a point eu de distribution en 1786. 3 pag. Ms.

946. — Sur une critique dirigée contre Madame Dugazon. 1 pag. Ms.

947. — Collection d'expositions particulières faites par Monsieur Greuze et rangées par ordre de date. 19 pag. Ms.

948. — Tableau de *Marius* (par Drouais). *Mémoires secrets*. 4 pag. Ms.

949. — Mausolée de Monsieur le Dauphin (par Coustou). 1769. 5 pag. Ms.

950. — Mausolée de Monsieur le Maréchal de Saxe (par Pigale). 1770. 8 pag. Ms.

951. — Mausolée de Monsieur l'abbé Terray (par Lecomte). 27 avril 1780. 8 pag. Ms.

952. — Mausolée de Monsieur Boulenois (par Ponce). 1786. 16 pag. Ms.

953. — Assemblées tenues et expositions d'objets d'arts faits par M. de la Blancherie. Précis de sa conduite. 69 pag. Ms.

954. — Exposition à la place Dauphine. *Mémoires secrets*. 3 juin 1783. 2 pag. Ms.

955. — Exposition à la place Dauphine. *Mémoires secrets*. 5 juillet 1786.

956. — Exposition à l'Académie de Saint-Luc. 1764. 1 pag. Ms.

957. — Exposition à l'Académie de Saint-Luc. *Mémoires secrets*. 1774. 8 pag. Ms.

958. — Tableau trouvé chez les Jésuites de Billon en Auvergne (Il est ici question du tableau actuellement conservé aux archives nationales, tableau que Moreau le jeune grava en 1764). *Mémoires secrets*. Tom. I, p. 202 et 290. 4 pag. Ms.

959. — Inauguration de la place de Louis Quinze. *Mémoires secrets*. 1763. 4 pag. Ms.

960. — Portrait de Mademoiselle Raucourt (par Trinquet). *Mémoires secrets*, 9 novembre 1773. 4 pag. Ms.

961. — Notice sur le Colisée. *Mémoires secrets*. 1776. 7 pag. Ms.

962. — Tableau de la vue de la fontaine de l'Aqua-Acetosa (attribué à Michel-Ange des Batailles). *Mémoires secrets*. 1777. 8 pag. Ms.

963. — Notice sur M. Perroneau. *Mémoires secrets*. 24 janvier 1784. 3 pag. Ms.

964. — Taille des pierres fines et des pierres de composition. 10 aout 1784. 3 pag. Ms.

965. — Eloge de M. Lepaon, peintre. 31 mai 1785. 4 pag. Ms.

966. — Tableau de Mademoiselle Beaulieu au sujet de Voltaire (*La Muse de la poésie livrée aux regrets que lui cause la mort de Voltaire*). *Memoires secrets*. 13 novembre 1785. 3 pag. Ms.

967. — Calvaire (par M. Jallot), sculpture. 7 avril 1787. 4 pag. Ms.

968. — Tableau singulier de M. Amédée Vanloo (*Allégorie sur les vertus du Roi*). 2 pag. Ms.

969. — Portrait de M. Boucher, premier peintre du Roi. 1770. 2 pag. Ms.

970. — Eloge de M. Dumont le Romain, peintre. 1781. 3 pag. Ms.

971. — Inauguration de la statue de Pierre-le-Grand. (Simple renvoi aux *Mémoires secrets* de Bachaumont, du 22 septembre 1782. Tome 21.

972. — Vente de Tableaux de madame la présidente de Bandeville. 1787. 1 pag. Ms.

TOME XXXV.

973. — Lettres sur le Salon depuis 1767 jusques et com-

pris 1787, par Bachaumont et par le continuateur de Bachaumont. 543 pag. Ms.

TOME XXXVI.

974. — Avis au public pour prévenir qu'on va changer la disposition des Tableaux au Salon du Louvre. 2 pag. Ms.

975. — Exposition des Tableaux de 1804 (Critique). *Journal d'Indications*. 20 pag. Ms.

976. — Lettre de M. Dabost au Rédacteur du *Journal d'Indications* sur son tableau de *Damoclès*. 7 pag. Ms.

977. — Observations sur cette exposition en 1804. *Gazette de France*. 29 pag. Ms.

978. — Observations sur la prochaine exposition au Salon du Louvre. *Journal des batimens civils, monumens et arts*. [Signé: L. B.] 9 pag. Ms.

979. — Exposition des peintures, sculptures, architecture et gravures du Salon de 1804. *Journal des batimens civils, monumens et Arts*. [Signé: P. V.] 9 pag. Ms.

980. — Peintures du Salon de 1804. 25 pag. Ms.

981. — Premier coup d'œil au Salon du Louvre de 1804. *Journal des Spectacles*. 27 pag. Ms.

982. — Exposition au Salon du Louvre. *Journal de Paris*. 20 pag. Ms.

983. — Réflexions particulières sur quelques Tableaux de cette exposition. [Signé: V...] *Journal de Paris*. 20 pag. Ms.

984. — Observation particulière sur un tableau de M. Robert Lefèvre. *Journal de Paris*. [Signé: B.] 4 pag. Ms.

985. — Distribution des prix de peinture, sculpture, architecture et gravure du 7 vendémiaire an XIII. 29 septembre 1804. 46 pag. Ms.

986. — Distribution des prix du 7 vendemiaire, an XIII. 29 septembre, 1804. 9 pag. Ms.

987. — Exposition du Concours pour le grand prix de peinture, salle du Laocoon au Louvre. *Journal de l'Empire.* 20 pag. Ms.

988. — Prix d'Architecture au Collège des Quatre-Nations. Même journal. [Signé: M. B.] 6 pag. Ms.

989. — Ministère de l'Intérieur. — Procès-verbal de la distribution des prix aux élèves des écoles spéciales, 30 aout 1805. Paris, Imp. Impériale. In-8° de 23 pag.

990. — Exposition des Concours pour les grands prix de peinture et de sculpture. *Annales des sciences, de la littérature et des Arts.* 1805. 18 pag. Ms.

991. — Concours. Prix de peinture. *Nouvelles des Arts* par Landon. 4 pag. Ms.

992. — Jugement du prix d'expression du 12 pluviose an XIII (24 janvier 1805). 1 pag. Ms.

993. — Jugement du prix de la demi-figure du 23 messidor an XIII (12 juillet 1805). 1 pag. Ms.

994. — Notice des Travaux de la classe des beaux-arts de l'Institut national pendant l'an XII, lue à la séance publique du 7 vendemiaire an XIII (29 septembre 1804), par Joachim Lebreton, secrétaire perpétuel de la classe .... (Paris). Imp. Ve Panckoucke. In-8° de 32 pag.

995. — Articolo estratto dal discorso di M. Gioacchino Le Breton .... pronunziato il di Vendemiale dell' Anno XIII (29 septembre 1804) .... Parigi. Imp. Baudouin. 1804. In-8° de 10 pag.

996. — Extrait de la *Revue philosophique, littéraire et politique.* — Notice des Travaux de la classe des Beaux-Arts de l'Institut pendant l'an XIII lue dans la séance publique du 6 vendemiaire an XIV (28 septembre 1805), par Joachim Lebreton, secrétaire perpétuel .... S. l. ni d. In-8° de 9 pag.

997. — Observations sur le gout dans les Arts lues dans la séance publique de l'Institut le 6 vendemiaire an XIV (28 septembre 1805), par M. Heutier, vice-président de la classe des Beaux-Arts. 14 pag. Ms.

998. — Prospectus d'un Monument élevé à la gloire de la Religion dedié à Sa Sainteté Pie VII. 3 pag. Ms.

999. — Le portrait du pape par David exposé dans la galerie du Sénat, au Luxembourg. *Journal des Débats.* [Signé: M. B.] 14 pag. Ms.

1000. — Le portrait du pape. *Journal des Arts.* 3 pag. Ms.

1001. — Le portrait du pape. *Journal de Paris.* 1 pag. Ms. (Simple mention de cet article copié absolument sur celui du *Journal des Arts.*)

1002. — Le portrait du pape. *Journal des petites affiches de Paris.* M. Ducray-Duminil rédacteur. 5 pag. Ms.

1003. — Portrait du pape. *Annales de l'Architecture et des Arts.* 3 pag. Ms.

1004. — Portrait du pape Pie VII. *Annales des sciences, littérature et des Arts.* 5 pag. Ms.

1005. — Portrait de Pie VII peint d'après nature par Wicar et gravé par Contardi, à Paris chez Fatout. [Signé: Louis Aubert.] 3 pag. Ms.

1006. — Visite du pape à la manufacture des Gobelins. *Nouvelles des Arts.* 1805. 5 pag. Ms.

1007. — Visite du pape à la manufacture des glaces. 1805. 2 pag. Ms.

1008. — Liste exacte par ordre alphabétique des peintres nommés par Buonaparte pour exécuter les portraits en pied d'un certain nombre de grands personnages. 1805. [Signé L. M.] pag. Ms.

1009. — Notice de Tableaux dont plusieurs ont été recueillis à Parme et à Venise, exposés dans le grand Salon du musée Napoléon, ouvert le 27 Thermidor an XIII.

(15 aout 1805). Paris, de l'Imprimerie des Sciences et Arts. In-12 de 19 pag. et 32 numéros.

1010. — Exposition des Tableaux des maitres anciens, grand Salon du musée Napoléon. *Journal de l'empire*, ci-devant *Journal des Débats*. [Signé : M. B.] 34 pag. Ms.

1011. — Exposition des Tableaux des peintres anciens dans le grand Salon du musée Napoléon, du 15 aout 1805. *Annales des sciences, de la littérature et des arts.* 14 pag. Ms.

1012. — Exposition du monument du général Desaix exécuté par monsieur Moitte pour être placé dans une des chapelles de l'église des moines du mont Saint-Bernard. *Annales des sciences, de la littérature et des arts.* 1805. 6 pag. Ms.

1013. — Notice des Tableaux des écoles flamande et hollandaise exposés rue St-Honoré, hôtel de Virginie, n° 350, près la place Vendôme. Paris, Debray. Janvier 1806. In-12 de 53 pag. et 86 numéros.

1014. — Tableaux de la rue Saint-Honoré. (Tableaux mentionnés dans la notice précédente). *Journal de Paris* 10 pag. Ms.

1015. — L'Avénement de S. M. l'Empereur. Tableau allégorique par monsieur Regnault et actuellement placé dans l'une des salles du Sénat conservateur. *Journal de l'Empire.* 16 pag. Ms.

1016. — Triomphe de Napoléon au Temple de l'Immortalité. *Nouvelles des Arts.* 11 pag. Ms.

1017. — Tableau représentant le Triomphe allégorique de S. M. l'Empereur, par monsieur Regnault. *Gazette de France.* [Signé : A. D.] 13 pag. Ms.

1018. — Le héros Napoléon reçoit des mains de la France la Couronne Impériale. Tableau allégorique. 1806. 9 pag. Ms. [Ces observations sont de M. Ro...]

1019. — Exposition dans l'église St-Roch d'un Christ

par monsieur Serangeli. *Journal de l'empire.* [Signé: M. B.] 15 pag. Ms.

1020. — Jésus-Christ sur la Croix, tableau de monsieur Serangeli destiné pour la ville de Lyon et exposé dans la nef de la paroisse St-Roch. 1806. 5 pag. Ms.

1021. — Le Jugement dernier d'après Michel-Ange avec ses penditifs. Gravure au trait. On a mis en tête le portrait du peintre et une notice historique de sa vie. 1806. [Signé: M. B.] 22 pag. Ms.

1022. — Découverte d'un tableau du Corrège. 1806. 19 pag. Ms.

TOME XXXVII.

1023. — Musée Napoléon (Avis relatif à l'exposition qui doit s'ouvrir le 15 septembre 1806). 2 pag. Ms.

1024. — Annonce de l'exposition de Tableaux en 1806. 3 pag. Ms.

1025. — Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure des artistes vivans exposés au musée Napoléon le 15 septembre 1806. Paris, imprimerie des sciences et des arts. 1806. In-12 de 128 pag. et 705 numéros.

1026. — L'Observateur au musée Napoléon ou la critique des Tableaux en Vaudeville. Paris, Imp. Mme Labarre. 1806. In-12 de 36 pag. fig.

1027. — Observations critiques de M. Vautour sur l'exposition des Tableaux de l'an 1806 par M. Lambin. Paris, chez les marchands de nouveautés. In-12 de 24 pag.

1028. — Arlequin au muséum. Paris, Gauthier. An 1806. In-12 de 34 pag.

1029. — Arlequin au muséum ou critique en Vaude-

ville des Tableaux exposés au Salon. Paris, imp. Brasseur ainé. 1806. In-12 de 72 pag.

1030. — Avis sur le second Arlequin au muséum. 2 pag. Ms.

1031. — Sur l'Arlequin du muséum au journaliste. 3 pag. Ms.

1032. Le flaneur au Salon ou Mr Bon-homme. Examen joyeux des tableaux mêlé de Vaudevilles. Paris, Aubry, s. d. In-8° de 32 pag.

1033. — La lorgnette du Salon de 1806 par un Amateur. Paris, imp. Lefebvre. In-8° de 8 pag.

1034. — Second coup de la lorgnette au Salon. Paris, imp. Lefebvre. In-8° de 8 pag.

1035. — Lettres impartiales sur les expositions de l'an 1806 par un amateur. Paris, Aubry et Petit. In-8° de 64 pag.

1036. — La Critique des Critiques du Sallon de 1806. Etrennes aux connaisseurs. Paris, Firmin Didot, janvier 1807. In-8° de 42 pag.

1037. — Observations sur cet écrit. *Petites Affiches*. 6 pag. Ms.

1038. — La Critique des Critiques du Salon de 1806. Etrennes aux Connaisseurs. *Journal de l'Empire*. [Signé: N.] 38 pag. Ms.

1039. — Salon de l'an 1806. 255 pag. Ms.

TOME XXXVIII.

1040. — Salon de 1806. *Journal de la Revue philosophique*. 297 pag. Ms.

1041. — Lettre de M. Girodet aux rédacteurs du *Journal de Paris*, 1806. 7 pag. Ms.

1042. — Salon de 1806. *Journal de Paris*. 46 pag. Ms.

1043. — Le Glaneur. *Journal de Paris.* Glanage dans le Salon. 46 pag. Ms.

1044. — Troisième écrit sur le Salon de 1806 inséré dans le *Journal de Paris*. [Signé : A. M.] 4 pag. Ms.

1045. — Autre écrit aux rédacteurs du *Journal de Paris.* 19 pag. Ms.

1046. — Aux rédacteurs du *Journal de Paris.* Critique d'un article sur le salon publié dans le *Journal de l'Empire.*) [Signé : Laucher.] 7 pag. Ms.

1047. — Lettre sur le Salon de 1806. *Journal des Archives littéraires* ou mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie. [Signé : F. C.] 102 pag. Ms.

1048. — Seconde lettre sur le Salon de 1806, à Madame.... (par M. de Clarac). 94 pag. Ms.

1049. — Salon de peinture de 1806. *Journal du publiciste,* 2 octobre 1806. [Signé : D. B.] 9 pag. Ms.

1050. — Secondes observations sur le Salon de 1806. *Journal du publiciste.* 13 pag. Ms.

1051. — Sur le Salon. *(Journal du publiciste.)* 77 pag. Ms.

1052. — Autres observations sur le Salon. *Journal du publiciste,* 27 octobre 1806. 12 pag. Ms.

TOME XXXIX.

1053. — Le Pausanias français. Etat des arts du dessin en France à l'ouverture du XIXe siècle. Salon de 1806, ouvrage dans lequel les principales productions de l'école actuelle sont classées, expliquées, analysées, à l'aide d'un commentaire exact, raisonné..... publié par un observateur impartial. Paris, F. Buisson. 1806. In-8° de 533 pag. fig.

1054. — Jugement de cet ouvrage. *Journal de l'empire,* 8 décembre 1806. 19 pag. Ms.

1055. — Examen du Pausanias français. Salon de 1806. *Revue philosophique*. [Signé : J. G.] 16 pag. Ms.

1056. — Lettre de M. Landon sur l'examen du livre intitulé le Pausanias français. 11 pag. Ms.

TOME XL.

1057. — Expositions des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure des Artistes vivants. [Signé : A. D.] *Gazette de France*. 14 pag. Ms.

1058. — Suite de l'examen des tableaux [par Delasalle]. 153 pag. Ms.

1059. — Réflexions sur deux tableaux de M. Monsiau : *L'Assemblée chez Aspasie* et *le Poussin reconduisant le Cardinal Massini*. *Gazette de France*. 35 pag. Ms.

1060. — Sur la peinture en miniature et en émail à l'occasion de l'exposition de 1806. [Signé : L....]. 19 pag. Ms.

1061. — Salon de 1806. *Journal du Courrier français*, rue d'Enfer n° 9, (par M. Ponce, graveur). 71. pag. Ms.

1062. — Sur quelques critiques du Salon. Même *Journal du Courrier français*. [Signé : L ....] 8 pag. Ms.

1063. — Salon des Tableaux. *Journal des petites affiches de Paris*. Ducray-Duminil. 153 pag. Ms.

1064. — Observations sur les portraits de l'exposition de 1806. Même *Journal des petites affiches de Paris*. Ducray-Duminil. [Signé : L. C. C...] 6 pag. Ms.

1065. — Salon de 1806. 1er article. [Signé : C.] 7 pag. In-8°. Défait du *Mercure de France*.

1066. — Salon de 1806. 3e et dernier article. [Signé : C.] 7 pag. In-8°. Défait du *Mercure de France*.

1067. — Salon de 1806. 2e article. [Signé : C.] 6 pag. In-8°. Défait du *Mercure de France*.

1068. — A M. Denon, membre de l'Institut national... (sur le Salon de 1806). [Signé: Eugène Dandrée.] Paris, imp. Brasseur. In-8. de 16 pag.

1069. — Seconde lettre sur le Salon de 1806 à M. Denon. [Signé: Eug. Dandrée.] Paris, imp. Brasseur. In-8° de 11 pag.

1070. — Troisième lettre sur le Salon de 1806 à M. Denon. [Signé: Eug. Dandrée.] Paris, imp. Brasseur. In-8° de 18 pag.

1071. — Quatrième lettre sur le Salon de 1806 à M. Denon. [Signé: Eug. Dandrée.] In-8° de 19 pag.

1072. — Cinquième lettre sur le Salon de 1806 à M. Denon. [Signé: Eug. Dandrée.] Paris, imp. Brasseur. In-8° de 14 pag.

TOME XLI.

1073. — Le Salon de 1806. *Journal des Spectacles.* 19 pag. Ms.

1074. — Observation particulière sur le tableau de *la mort de Raphael* par M. Bergeret. *Journal des Spectacles.* [Signé: Alexandre de P......] 7 pag. Ms.

1075. — Salon de 1806. *Annales de l'Architecture et des Arts.* [Signé: J. J. Leuliette.] 12 pag. Ms.

1076. — Autre écrit sur cette exposition inséré dans le même journal. 3 pag. Ms.

1077. — Reflexions sur les objets d'architecture exposés au Salon le 15 septembre 1806. Même journal. 17 pag. Ms.

1078. — Salon de 1806. *Annales des sciences, de la littérature et des arts,* n° 20. 23 pag. Ms.

1079. — Salon de 1806. *Journal d'indications.* 12 pag. Ms.

1080. — Dernières observations sur cette exposition de 1806. 11 pag. Ms.

1081. — Distribution générale et annuelle des prix aux élèves des écoles spéciales ordonnée par l'arrêté du gouvernement du 30 fructidor an X (17 septembre 1802). 68 pag. Ms.

1082. — Distribution des prix de peinture, sculpture, architecture, gravure et taille douce et de composition musicale. Institut national. 14 pag. Ms.

1083. — Concours ou exposition des projets faits par les élèves de l'école spéciale d'Architecture. *Annales de l'Architecture et des Arts*. [Signé: K. X. V.] 7 pag. Ms.

1084. — Jugement du concours de la tête d'expression fondé par M. de Caylus. 6 février 1806. 1 pag. Ms.

1085. — Jugement du Concours de la demi-figure peinte fondé par M. de Latour, peintre. 7 Aout 1806. 1 pag. Ms.

1086. — Notice des Travaux de la Classe des beaux-arts de l'Institut national depuis le premier Vendemiaire an XIV (23 septembre 1805), lûe dans la séance publique du 4 octobre 1806 par Joachim Le Breton, secrétaire perpétuel de la classe .... 66 pag. Ms.

1087. — Tableau des *Sabines* et *le portrait du Pape Pie VII* peints par M. David. *Annales de l'Architecture et des Arts*. 30 germinal an XIII (20 avril 1805). 11 pag. Ms.

1088. — Exposition du tableau du *Martyre de Saint Etienne*, exposé à Saint Séverin. *Journal des débats*. 6 pag. Ms.

1089. — Exposition du même tableau. *Journal d'indications*. [Signé: M...] 9 pag. Ms.

1090. — Exposition de Tableaux, rue du Coq-Saint-Honoré (chez Giroux). [Signé : M. B.] 17 pag. Ms

1091. — Exposition d'un tableau d'église rue du Bou-

loy, no 26. *Journal de l'Empire*, 1807. [Signé: M. B.] 7 pag. Ms.

1092. — Concours pour le grand prix de peinture. An 1807. [Signé: M. B.] 18 pag. Ms.

1093. — Concours pour le grand prix d'Architecture. [Signé: M. B.] 20 pag. Ms.

1094. — Concours pour le grand prix de Sculpture en 1807. [Signé: M. B.] 19 pag. Ms.

1095. — Instruction publique. (Discours prononcé par M. Arnault, membre de l'Institut et de la légion d'honneur, chef de la division de l'Instruction publique au ministère de l'Intérieur à la distribution générale des prix aux élèves des écoles de médecine et pharmacie, des Lycées et Prytanées, de l'école de peinture, sculpture et architecture et du conservatoire de musique le 21 aout 1807.) 63 pag. Ms.

1096. — Distribution des prix de peinture, sculpture, architecture, gravure et musique. Institut de France. *Moniteur*. 75 pag. Ms.

1097. — Distribution du prix fondé par M. de Caylus jugé le 9 février 1807. 1 pag. Ms.

1098. — Prix fondé par M. de La Tour donné le 1er aout 1807. 1 pag. Ms.

1099. — Tableau exposé dans l'église de l'Assomption dont le sujet est *la parabole du samaritain, du prêtre et du lévite. Journal de Paris*. 1807. 4 pag. Ms.

1100. — Exposition des quatre tableaux dans l'église de Saint-Sulpice. 1807. *Affiches de Rouen*. 12 pag. Ms.

1101. — Rapport sur la situation des beaux-arts depuis vingt ans. *Moniteur*. 98 pag. Ms.

1102. — Jugement sur ce rapport. *Journal de Paris*. 4 pag. Ms.

TOME XLII.

1103. — Catalogue des produits de l'industrie française

qui seront exposés, pendant les derniers jours de septembre 1806, dans les cent vingt-quatre portiques construits sur la place de l'hôtel impérial des Invalides et dans plusieurs salles de l'hôtel de l'administration des Ponts et Chaussées avec les noms et demeures des fabricans et des artistes admis à l'exposition, imprimé par ordre de S. E. le ministre de l'Intérieur. Paris, imp. Impériale. Septembre 1806. In-8° de 63 pag.

1104. — Décret du 15 février 1806 concernant une exposition générale et publique de tous les produits de l'Industrie. 15 pag. Ms.

1105. — Avertissement nécessaire à lire (relatif à l'exposition de l'Industrie). 2 pag. Ms.

1106. — Notices sur les objets envoyés à l'exposition des produits de l'Industrie française, rédigées et imprimées par ordre de S. E. M. de Champagny, ministre de l'Intérieur. Paris, imp. Impériale. 1806. In-8° de 351 pag.

1107. — Exposition de 1806. — Rapport du Jury sur les produits de l'Industrie française présenté à S. E. M. de Champagny, ministre de l'Intérieur, précédé du procès-verbal des opérations du Jury. Paris, imp. Impériale. 1806. In-8° de 304 pag.

1108. — Collection des chefs-d'œuvre de l'Architecture des différens peuples exécutés en modèles sous la direction de L. F. Cassas ... décrite et analysée par J. G. Legrand. Paris, imp. Leblanc. 1806. In-8° de 196 et XXIV pag.

TOME XLIII.

1109. — Statues, bustes, bas-reliefs, bronzes et autres antiquités, peintures, dessins et objets curieux conquis par la Grande Armée, dans les années 1806 et 1807, dont l'exposition a eu lieu le 14 octobre 1807, premier anniversaire de la bataille d'Iéna. Paris, imp. Dubray. 1807. In-12 de 109 pag. et 710 numéros.

1110. — Exposition d'armures anciennes, grand salon du musée. 1807. *Journal de l'Empire.* [Signé: M. B.] 20 pag. Ms.

1111. — Exposition des monumens conquis par la Grande Armée durant les campagnes de 1806 et 1807. [Signé: M. B.] 100 pag. Ms.

1112. — Salle de Diane au Louvre. [Signé: M. B.] 22 pag. Ms.

1113. — Exposition des monumens conquis par la Grande Armée durant les campagnes de 1806 et 1807. *Journal de Paris.* 36 pag. Ms.

1114. — Musée Napoléon. Concours proposé pour un tableau de la bataille d'Iéna. 14 pag. Ms.

1115. — Sur les concours, à l'occasion du concours ouvert pour le tableau de la bataille d'Eylau. (par M. Ro...) *Journal de la Revue philosophique.* 1807. 17 pag. Ms.

1116. — Description du tableau représentant le Couronnement de leurs Majestés impériales et royales peint par M. David, peintre de leurs majestés. Ce tableau est exposé au musée Napoléon. Paris, Aubry, 1808. In-8° de 8 pag. Extrait du *Moniteur* du 16 janvier.

1117. — Nouvelle description du tableau exposé au musée Napoléon représentant le sacre de leurs Majestés impériales et royales peint par David, premier peintre de S. M. Paris, imp. Gauthier. 1808. In 8° de 8 pag.

1118. — Tableau du Couronnement par M. David, premier peintre de S. M. membre de l'Institut et de la Légion d'honneur. *Journal de l'Empire.* [Signé: M. B.] 23 pag. Ms.

1119. — Exposition publique du tableau du Couronnement par M. David, premier peintre de S. M., membre de la Légion d'honneur et de l'Institut. 22 pag. Ms.

1120. — Buonaparte va visiter le tableau du Couronnement. *Moniteur.* 12 pag. Ms.

1121. — Tableau du Sacre, par David. *Journal de Paris*. 1807. 6 pag. Ms.

1122. — Suite du tableau du Sacre. *Journal de Paris*. 4 pag. Ms.

1123. — Quatrième description du tableau du Sacre. *Journal de l'Architecture*. 18 mars 1808. 14 pag. Ms.

1124. — Nouvelle exposition de tableaux au Salon du Louvre en 1808. — Musée Napoléon. — Avis aux Artistes (relatif à l'ouverture du Salon le 14 octobre 1808). 4 pag. Ms.

1125. — Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure des artistes vivans exposés au Musée Napoléon le 14 octobre 1808, second anniversaire de la bataille d'Iéna. Paris, imp. Dubray 1808. In-12 de 120 pag. et 834 numéros.

1126. — Tableaux commandés pour le gouvernement. *Journal de l'Empire*. 2 pag. Ms.

1127. — Les Tableaux en Vaudeville. Paris, octobre 1808. In-8° de 8 pag.

1128. — Grande Revue des Tableaux. en Vaudeville. 2me N°. Paris. Exposition d'octobre 1808. In-8° de 8 pag.

1129. — 3e Numéro de la Revue des Tableaux. Paris, Imp. Maudet. In-8° de 8 pag.

1130. — Le dire poétique au Salon ou sentiment sur le tableau représentant S. A. S. le Prince Archichancelier de l'Empire et duc de Parme occupé du Code Napoléon, par F. L. Darragon. Paris, imp. Ogier. 18 octobre 1808. In-8° de 4 pag.

1131. — Arlequin au Muséum, ou critique en Vaudeville des Tableaux du Salon. — Douzième année, N° 1er Paris, Imp. Brasseur. 1808. In-12 de 12 pag.

1132. — Arlequin au Muséum ou critique en Vaudeville des Tableaux du Salon. — Douzième année N° 2. Paris, Delaunay. 1808. In-12 de 12 pag.

1133. — Arlequin au Muséum, ou critique en Vaude-

ville des Tableaux du Salon. — Douzième année N° 3. Paris, Delaunay. 1808. In-12 de 24 pag.

1134. — Le nouvel Observateur au Musée Napoléon ou réflexions d'un amateur sur l'expositiou de l'an 1808. Paris, Aubry. 1808. In-12 de 12 pag.

1135. — Revue des tableaux du Muséum par M. et Mme Denis et Benjamin, leur fils. Paris, Imp. Gauthier. 1808. In-12 de 12 pag.

1136. — Deuxième numéro. — L'Observateur au Muséum. Paris, imp. Gauthier. 1808. In-12 de 8 pag.

1137. — L'Observateur au Muséum. Paris, imp. Gauthier. 1808. In-12 de 24 pag.

1138. — Critique en Vaudevilles des tableaux du Muséum. Paris, imp. Morisset. In-8° de 8 pag.

1139. — Observations sur le Salon de l'an 1808. — N° Ier, Tableaux d'histoire. — Paris, Ve Gueffier et Delaunay. In-12 de 48 pag.

1140. — L'Ombre du peintre Lebrun au Salon de 1808 par madame Azaïs. Paris, imp. Leblanc. 1808. In-8° de 7 pag.

1141. — Première journée d'Cadet Buteux au Salon de 1808. Paris, Aubry. 3 décembre 1808. In-8° de 8 pag.

1142. — Le Tableau Maternel ou la Reine de Naples au salon de peinture de 1808. Poème par François Louis D'Arragon. Paris, imp. Ogier. 7 décembre 1808. In-8° de 8 pag.

1143. — Examen critique et raisonné des tableaux des peintres vivans formant l'exposition de 1808. Paris, Ve Hocquart. 1808. In-12 de 83 pag.

TOME XLIV.

1144. — Exposition des Tableaux en 1808. [Signé: A. P.] 134 pag. Ms.

1145. — Notice sur M. Canova, sur sa réputation, ses

ouvrages ét sa statue du Pugilateur, par M. Quatremère de Quincy, membre de l'Institut national. (21 juillet 1804.) s. l. In-8° de 22 pag.

1146. — Exposition des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure des artistes vivants. [Signé : Q.... Z....] 379 pag. Ms.

1147. — Glaces peintes de monsieur Dilh. *Journal de l'Empire*. [Signé : M. B.] 21 pag. Ms.

1148. — (Autre article relatif aux glaces de M. Dihl.) Signé : M. B.] (suite de l'article précédent) 17 pag. Ms.

1149. — Salon des Tableaux. (Par M. Ro..) *Journal des petites affiches de Paris*. Ducret Duminil, rédacteur. 164 pag. Ms.

1150. — Exposition de Tableaux en 1808. Extrait de l'*Écho du Commerce, Journal d'Indication*. 23 pag. Ms.

TOME XLV.

1151. — *Journal des petites affiches de Paris*, rue Neuve-Saint Augustin. Salon d'exposition de 1808. 85 pag. Ms.

1152 — Exposition de 1808. *Moniteur Universel*. [Signé : E. Q. Visconti, membre de l'Institut.] 20 pag. Ms.

1153. — Sur Mr Canova et sur les quatre ouvrages qu'on voit de lui à l'exposition publique au salon du Louvre, par M. Quatremère de Quincy. 51 pag. Ms.

1154. — Salon de 1808. *Journal de l'Empire*. [Signé : M. B.] 388. pag. Ms.

1155 — Sur trois projets d'achèvement du Louvre exposés au Salon de 1808. 18 pag. Ms.

1156. — Annonce d'une brochure intitulée : l'Ombre du peintre Lebrun au Salon de 1808, par madame Azaïs 3 pag. Ms.

1157. — Salon de 1808. *Journal de l'Architecture, des Arts libéraux et mécaniques, des Sciences et de l'Industrie*. 130 pag. Ms.

(*A suivre.*)

ÉTAT

DES CATALOGUES DES MANUSCRITS

DES BIBLIOTHÈQUES

DE DANEMARK, D'ISLANDE, DE NORVÈGE ET DE SUÈDE

Les bibliothèques des pays scandinaves sont relativement riches en manuscrits : elles sont pourvues de catalogues aussi complets que possible et tenus à jour avec un soin tout particulier. Mais ils ne sont guère connus en France et nos grandes bibliothèques n'en possèdent qu'un petit nombre. Aussi m'aurait-il été impossible d'en dresser la liste, sans le bienveillant concours de M. le comte Riant, qui, non content de me donner les éléments que lui a fournis sa bibliothèque, n'a pas hésité à faire en ma faveur un pressant appel à ses amis de Danemark, de Suède et de Norvège. C'est donc à lui et à ses honorables correspondants, M. Bruün, directeur général de la grande Bibliothèque de Copenhague, M. Sighvatr Petersen, de Christiania, et M. Eichhorn, de Stockholm, que je dois de pouvoir offrir aux lecteurs du *Cabinet historique* l'indication complète de ces catalogues. Mon excellent collègue, M. Ch. Graux, sous-bibliothécaire de la Sorbonne, a bien voulu aussi me commu-

niquer des renseignements qu'il avait recueillis dans le cours de sa mission en Danemark et en Suède. Je le prie d'agréer, avec MM. Riant, Bruun, Petersen et Eichhorn l'expression de ma sincère gratitude (1).

Ulysse ROBERT.

(1) Dérogeant au plan que je me suis tracé et que j'ai suivi pour les bibliothèques des autres pays, je signalerai ici les inventaires imprimés des dépôts d'archives, parce que ces dépôts contiennent toujours des mss. Je fais également figurer dans cet *État* diverses collections particulières, à raison de leur importance exceptionnelle.

J'ai dû passer sous silence les catalogues de la bibliothèque de Kiel, qui n'appartient plus au Danemark.

Sur les mss. des bibliothèques
de Danemark, de Norvège et de Suède en général,
voyez :

Notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire ou la littérature de la France, qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norvège, par M. A. Geffroy. Paris, imprimerie impériale, 1855. In-8° de 512 pages (Extrait des *Archives des Missions* t. IV-V).

DANEMARK.

Aalborg. — *Katalog over Aalborg Stifts og Amts offentlige Bogsamling*, udarbeidet af W. Boethe og D. H. Wulff. Aalborg, Olafsen, 1865. In-8° de xix, 592 et 30 pages. (Les mss. sont p. 584-592.)

Copenhague (Grande Bibliothèque royale). — *Designatio librorum in qualibet facultate, materia et lingua variorum, summa cura, tum quoad librorum editionumve perfectionem, tum quoad eorundem compactionem variis in locis, in amorem patriæ et supplementum instructissimæ bibliothecæ regiæ conquisitorum* [a P. Scavenio]. Hafniæ, typis Weringii, 1665. In-4° de 2 fol. et 436 pages. (Les mss. sont p. 368-370). (1)

(1) Vogel, *Literatur früherer und noch bestehender europäischer öffentlicher und Corporations-Bibliotheken*, cite *Codices græci in bibliotheca regia Hafniensi*, Hafniæ, 1782, in-8°, par Chr. Hensler. Vogel confond avec le livre suivant, qui est notamment au département des imprimés de la Bibliothèque nationale de Paris :

Chr. Gottl. Hensler, *Codicum novi Testamenti graecorum, qui Hauniae in bibliotheca regia asservantur notitia*. Specimen I (seul

Udsigt over den gamle Manuscript-Samling i det store kongelige Bibliothek, ved John Erichsen. Kiöbenhavn, Möller, 1786. In-8° de 8 fol. et 140 pages.

Catalogi bibliothecæ Thottianæ tomus septimus libros cum ab inventa typographia ad annum MDXXV excusos tum manuscriptos continens, [publié par D. G. Moldenhaver]. Havniæ, 1795, Popp. In-8° de 3 fol. et 537 pages. (Les mss. sont p. 271-537).

Bibliotheca Kalliana sive Index librorum quos possidebat beatus Abrahamus Kall professor quondam historiarum in Univ. reg. Havniensi,.... Pars 1ma libros mstos, palæotyposque atque ex impressis libros in folio et quarto continens. Havniæ, 1822, Popp. In-8° de 3 fol., XLIV-270 et 160 pages. (Les mss. sont p. I-XLIV).

Description des manuscrits français du moyen-âge de la Bibliothèque royale de Copenhague, précédée d'une notice historique sur cette Bibliothèque, par N. C. L. Abrahams. Copenhague, Thiele, 1844. In-4° de XVI-152 pages et 3 pl.

Codices orientales Bibliothecæ regiæ Havniensis jussu et auspiciis regis Daniæ augustissimi Christiani octavi enumerati et descripti. Pars prior codices indicos continens. Havniæ, Berling, 1846. In-4° de IX-122 pages. (La page III porte ce titre : *Codices indici Bibliothecæ regiæ Havniensis jussu et auspiciis regis Daniæ augustissimi Christiani octavi enumerati et descripti* a N. L. Westergaard. *Subjungitur index codicum indicorum et iranicorum Bibliothecæ Universitatis Havniensis.*)

Codices orientales Bibliothecæ regiæ, etc. Pars altera codices hebraicos et arabicos continens. (La page III porte ce titre : *Codices hebraici et arabici Bibliothecæ regiæ Hafnien-*

paru). Copenhague, 1781, in-12. (Ce spécimen est consacré tout entier au seul manuscrit n° 1322). Vogel cite encore : *Descriptio codicum quorundam cuficorum partes Corani exhibentium in bibliotheca reg. Hafniensi*, Altonæ, 1780, in-4°, par Adler.

sis jussu et auspiciis regiis enumerati et descripti. Hafniæ, ex officina Schultziana, 1851. In-4° de xi-188 pages.

Codices orientales Bibliothecæ regiæ, etc. Pars tertia codices persicos, turcicos, hindustanicos continens. (La page III porte ce titre : *Codices persici, turcici, hindustanici variique alii Bibliothecæ regiæ Hafniensis jussu et auspiciis regiis enumerati et descripti* ab A. F. Mehren. Hafniæ, ex officina J. H. Schultzii, 1857. In-4° de IV-92 pages.

Aarsberetninger og Meddelelser fra det store kongelige Bibliothek, af Chr. Bruun, Bibliothekar. Tredie Bind. Kjöbenhavn, Thiele, 1876. (P. 1. *De illuminerede Haandskrifter i det store kongelige Bibliothek.* (En cours de publication.

Notices sommaires des manuscrits grecs de la Grande Bibliothèque royale de Copenhague, par Charles Graux. Paris, imprimerie nationale, 1879. In-8° de XVI-104 pages et 4 pl. (Extrait des *Archives des Missions*).

Samlede tildels forhen utrykte Afhandlinger af R. K. Rask. — (P. 4. *Catalogus collectionis mscrr. zendicorum et pehlvicorum, quos in urbe Bombay mandatu Universitatis Hafniensis coemi.* — P. 10. *Catalogus collectionis codicum mscrr. in latis et pulcris foliis palmarum stylo eleganter exaratorum, palicorum et singalensium, quos ære meo comparatos attuli ex India, deinde magnæ regiæ Bibliothecæ Hafniensi tradidi.* — P. 17. *Tredie Samling indiske Haandskrifter.*) Kjöbenhavn, 1838, Popp.

(Bibliothèque de l'Université). — *Catalogus librorum sanskritanorum, quos bibliothecæ Universitatis Havniensis vel dedit vel paravit Nathanael Wallich, doctor medicinæ et philosophiæ, ordinis Danebrogici eques, horti botanici Calcuttensis in India præfectus.* Scripsit Erasmus Nyerup, bibliothecarius Universitatis. Hafniæ, Thiele, 1821. In-8° de VI-51 pages, 1 fol. et 1 pl. (Les mss. sont p. 49-51).

Codices indici et iranici bibliothecæ Universitatis Havniensis enumerati et descripti a N. L. Westergaard. Libellus

seorsum expressus e libro qui *Codices indici bibliothecæ regiæ Havniensis* inscribitur. Havniæ, Berling, 1846. In-8° de v-52 pages.

Le livre suivant sert de catalogue pour le *Fonds Fabricius* de la Bibliothèque de l'Université de Copenhague :

Designatio auctorum veterum cum codicibus manuscriptis collatorum, item codicum manu exaratorum veterum et recentiorum ex bibliotheca do. A. Fabricii superstitum. Accedunt quaedam manuscripta S. Reimeri, do. Adolphi Kofmanni et Henr. Walthgerdes, quae junctim vendenda eruditis offeruntur. S. l. n. d., in-8°

(Société littéraire d'Islande). — *Skyrsla um Handritasafn hins Islenzka bokmentafilags*, eptir Sigurd Jonasson. Kaupmannahöfn, Luno af Muhle, 1869. In-8° de xvi-252 pages.

(Archives de la ville, à l'Hôtel-de-Ville). — *Fortegnelse over de udi Kiöbenhavns Raadstües Archiv bevarede gamle og vigtigste Documenter, indeholdende kongelige Privilegier og Benaadninger, Residents-Staden Kiöbenhavn og dens Magistrat allernaadigst givne, samt Stadens publique i Væseni Kirker, Skoler og Fattige m. v. vedkommende*, [par H. C. Hersleb ; M. Munck]. Kiöbenhavn, Möller, 1786. In-fol. de 2 fol.-170 pages et 4 fol.

(Société royale de généalogie et d'héraldique). — *Catalog over Manuscripter, tilhörende det forrige kongelige) genealogisk-heraldiske Selskab.* Aldeles nyt ordnede, forögede og optegnede 1819 af Selskabets Secretair Kammerjunker W. Benzon. Samlingerne indlemmedes 1847 i det kongl. hist.-genealogiske Archiv ved Ordenscapitlet. p. 103-177 (Les mss. et documents de cette Société sont conservés aux archives secrètes du royaume).

Ledreborg. — *Historisk Museum eller Tidsskrift for utrykte historiske Kildeskrifter især Danmark vedkommende, udgivet* af T. A. Becker. Förste Binds förste Hefte. Kjöbenhavn,

Luno, 1848. — P. 1-101. *Den ledreborgske Haandskriftsamling, ordnet og registreret 1844-45 ved Udgiveren.*

ODENSEE (Bibliothèque Karen Brahe). — *Indbydelsesskrift til Afgangsexamen og Hovedexamen i Odense Cathedralskole i Aaret 1857.* — P. 3-93. *Fortegnelse over Haandskrifterne i Karen Brahes Bibliothek i Odense,* af H. Chr. Vogelsang). Odense, Hempel, 1857. In-8° de 156 pages et 2 fol.

SORŒ (Bibliothèque de l'Académie). — *Indbydelsesskrift til den aarlige Hovedexamen i Soræ Akademis Skole i Juli 1861. Fortegnelse over Soræ Akademis Manuskriptsamling,* ved J. H. Bang. Sorœ, Rœhr, 1861. In-4° de 11 fol. et 179 pages.

ISLANDE.

RÉYKJAVIK (Bibliothèque de l'évêché). — *Skra yfir prentadar Islenzkar boekur og handrit i stiptisbòkasafninù i Reykjavik.* Reykjavik, Thordarson. In-8° de IV-188 pages. (Les mss. sont p. 91-188).

NORVÈGE.

ARENDAL. *Om Arendals Skoles offentlige Bibliothek og Museum*, af A. Smith. Arendal, Hjorthöy, 1860. In-8° de 110 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés).

CHRISTIANIA (Bibliothèque de l'Université). — *Fortegnelse over den Tilvæxt, som det kgl. Frederiks Universitets Bibliothek har erholdt i Aaret 1844*. Christiania, 1845. In-4° de 28 pages. (Les mss. sont p. 8-9).

Samme for 1845. Christiania, 1846. In-4° de 44 pages. (Les mss. sont p. 30-31).

Samme for 1846. Christiania, 1847. In-4° de 40 pages. (Les mss. sont p. 29).

Samme for 1847. Christiania, 1848. In-4° de 72 pages. (Les mss. sont p. 1, 18, 24, 25, 42, 50 et 51).

Samme for 1848. Christiania, 1849. In-4° de 44 pages. (Les mss. sont p. 11, 32)

Samme for 1849. Christiania, 1850. In-4° de 48 pages. (Les mss. sont p. 1, 14, 30, 31, 43 et 46).

Samme for 1850. Christiania, 1851. In-4° de 48 pages. (Pas de mss).

Samme for 1851. Christiania, 1852. In-4° de 66 pages. (Les mss. sont p. 65-66).

Samme for 1852. Christiania, 1853. In-4° de 72 pages. (Les mss. sont p. 71-72).

Samme for 1853. Christiania, 1854. In-4° de 118 pages. (Les mss. sont p. 109-117).

Samme for 1854: Christiania, 1855. In-4° de 77 pages. (Les mss. sont pages 76-77).

Samme for 1855. Christiania, 1856-1857. In-4° de 93 pages. (Les mss. sont p. 88-93).

Samme for 1856. Christiania, 1857-1858. In-4° de 63 pages. (Les mss. sont p. 63).

Samme for 1857. Christiania, 1859. In-4° de 85 pages. (Les mss. sont p. 85).

Samme for 1858. Christiania, 1860. In-4° de 74 pages. (Les mss. sont p. 74).

Samme for 1859. Christiania, 1861. In-4° de 81 pages. (Les mss. sont p. 79-81).

Samme for 1860. Christiania, 1863. In-4° de 144 pages. (Les mss. sont p. 142-144).

Samme for 1861. Christiania, 1864. In-4° de 130 pages. (Les mss. sont pages 129-130).

Samme for 1862. Christiania, 1865. In-4° de 84 pages. (Les mss. sont p. 83-84).

Samme for 1863. Christiania, 1865-1866. In-4° de 150 pages. (Les mss. sont p. 145-150. — Le rédacteur de ces divers catalogues est F. W. Keyser).

Samme for 1864. Christiania, 1866. In-4° de 83 pages. (Les mss. sont p. 83).

Samme for 1865. Christiania, 1867. In-4° de 61 pages. (Les mss. sont p. 60-61).

Samme for 1866. Christiania, 1868. In-4° de 54 pages. (Pas de mss).

Samme for 1867. Christiania, 1869. In-4° de 51 pages. (Les mss. sont p. 51).

Samme for 1868. Christiania, 1870. In-4° de 61 pages. (Les mss. sont p. 61).

Samme for 1869. Christiania, 1871. In-4° de 88 pages. (Les mss. sont p. 88. — Le rédacteur de ces divers suppléments est P. Botten-Hansen).

Samme for 1870. Christiania, 1872. In-4° de 43 pages. (Les mss. sont p. 43. — Le rédacteur de ce supplément est L. L. Daae).

Samme for 1871-1875. Christiania, 1876. In-4° de 180 pages. (Les mss. sont p. 179-180).

Samme for 1876. Christiania, 1877. In-4° de 72 pages. (Les mss. sont p. 71-72. — Le rédacteur de ces deux suppléments est A. C. Drolsum).

(Bibliothèque Deickman). — *Cancellie-Raad Carl Deickmans Samlinger af Böger, Naturalier, Mynter med mere-skjænket til offentligt Brug i Christiania*. Christiania, Berg, 1790. In-4° de XXXII-463 pages. (Les mss. sont p. 333-362).

THRONDHJEM (Bibliothèque de la Société royale des Sciences). — *Catalog over det norske Videnskabersselskabs Samlinger. Förste Del. Böger og Haandskrifter*, [par R. Nyerup]. Kjöbenhavn, Schultz, 1808. In-4° de XL-652 pages. (Les mss. sont p. 487-544, 624-640).

Continuations-Catalog over det kongelige norske Videnskabersselskabs Samlinger. Böger og Haandskrifter, [par J.C. Tellefsen]. Trondhjem, Hoëg, 1831. In-4° de VIII-176 pages. (Les mss. sont p. 161-168).

Continuations-Catalog n° 2 over, etc., [par J.-C. Tellefsen]. Trondhjem, Höeg, 1848. In-4° de VI et 177-250 pages. Les mss. sont p. 249).

Continuations-Catalog n° 3 over, etc., [par H. H. Müller]. Trondhjem, Höeg, 1853. In-4° de II et 251-292 pages. (Les mss. sont p. 291).

Continuations-Catalog n° 4 over, etc., [par H. H. Müller].

Trondhjem, Höeg, 1857. In-4°, p. 297-350. (Les mss. sont p. 347-350).

Continuations-Catalog n° 5 over, etc., [par S. Mosling]. Trondhjem, Manglie, 1867. In-4°, p. 351-404. (Les mss. sont p. 403-404).

Fortegnelse over det kgl. norske Videnskabersselskabs Samling af Haandskrifter ved Udgangen af Aaret 1871, [par H. H. Petersen]. Trondhjem, Lie et Sundt, 1872. In-8° de 63 pages.

Samme, 1872, [par S. Mosling]. Trondhjem, Lie et Sundt, 1872. In-4° de 8 pages. (Les mss. sont p. 8).

Samme.... 1874, [par S. Mosling]. Trondhjem, Sundt, 1874. In-4° de 10 pages. (Les mss. sont p. 9-10).

Samme.... 1875. [par Fr. Lütke]. Trondhjem, Sundt, 1875. In-4° de 12 pages. (Les mss. sont p. 12).

SUÈDE.

Sur les mss. des bibliothèques de Suède en général, voyez :

Forschungen in Schweden für Mährens Geschichte. Im Auftrage des hohen mähr. Landesausschusses in Jahre 1851 unternommen und veröffentlicht, von Dr B. Dudik, O. S. B. Brünn, Winiker, 1852. In-8° de VIII fol. et 478 pages.

Mittheilungen aus schwedischen Archiven und Bibliotheken. Bericht an Se. Excellenz den Herrn Minister der Geistlichen, Unterrichts-und Medicinal Angelegenheiten Herrn von Raumer, von Dr L. Prowe. Berlin, Decker. 1853. In-4° de II fol., 62 pages et 2 pl.

Nachricht von Quellen zur Geschichte Russlands, vornehmlich aus schwedischen Archiven und Bibliotheken, von C. Schirren, dans le *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. II, 1860, p. 446-501.

BERGSHAMMAR (Bibliothèque de Sack). — *Förteckning på Manuskripterne i Bergshammars Bibliothek*. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. VI, 1819, p. 20-46.

Christianstad (Archives du Palais de justice). — *Förteckning på Pergamentsbref i Christianstads Rådhus-Arkiv*, [par C. G. Styffe]. Stockholm, Hörberg, 1854. In-8° de 32 pages.

Gefle (Bibliothèque du gymnase). — *Förteckning på Gefle Gymnasii-Bibliotheks Handskrifter*. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. XXIII), [par C. E. Aurivillius]. Stockholm, Hörberg, 1839. In-8° de 18 pages. (Cette bibliothèque a été détruite en 1869, lors de l'incendie de la ville.)

(Bibliothèque de l'école inférieure). — *Katalog öfver Gestrinska Bibliotheket vid Gefle Trivialskola, enligt Testators förordnande på trycket utgifven*. Gefle, Landin, 1840. In-8° de 6-152 pages. (Les mss. sont p. 128-152. — La bibliothèque a été détruite en 1869, lors de l'incendie de la ville.)

Gotembourg (Bibliothèque du gymnase). — *Manuscripter befintliga på kongl. Gymnasi-Bibliotheket i Götheborg*. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. VIII, 1820, p. 76.)

Jönköping (Archives du Palais de justice). — *Förteckning öfver de äldre Handlingarne i Jönköpings Raadhus-Arkiv*, [par C. G. Styffe]. Stockholm, Hörberg, 1851. In-8° de 64 pages.

Kalmar (Bibliothèque du gymnase). — *Förteckning på Manuscripter tjenande till Upplysning i Sv. historien, hvilka förvaras på kongl. Gymnasii-Bibliotheket i Calmar*. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. IX, p. 18-21.)

Karlstad (Bibliothèque du gymnase). — *Förteckning på de i Carlstads Gymnasii-Bibliothek befintliga Manuscripter*, [par C. U. Sundelius]. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. IX, p. 28.)

Krapperup (Bibliothèque Gyllenstierna). — *Chronologiskt Register på Gyllenstiernska Archivet för Medeltiden*;

förvaradt på Krapperup i Skåne hos Herr Kammarherren och Riddaren Friherre Gyllenstierna. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia,* t. XVII, 9 pages non chiffrées.)

Linköping (Bibliothèque de l'évêché et du gymnase). — *Repertorium Benzelianum innehållande, I° Förteckning på en del af Erkebiskopens Herr Doct. Eric Benzelii den yngres Manuscript-samling : och II° Förteckning, särskild, på förenämnde Erkebiskops Brefsamling : begge förvarade uti Linköpings Bibliothek samt Förteckningarne,* utgifve af Joh. Hinr. Lidén. Stockholm, Nordström, 1791. In-8° de 224 et 3 pages de table.

Linköpings Bibliotheks Handlingar ; första Delen, [par J. A. Lindblom]. Linköping, Londicar och Björkegrens. In-8° de 20-371 et 7 pages. — (4e partie). Linköping, Björn. 1795. In-8° de 6-416 et 10 pages.

(Bibliothèque du gymnase). — *Förteckning på Linköpings Gymnasii Bibliotheks Handskrifter,* [par J. J. Haahl]. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia,* t. XXV, 1842, 32 pages).

Fortsättning på Förteckningen öfver Linköpings Gymnasii Bibliotheks Handskrifter, [par J. J. Haahl]. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia,* t. XXVI, 1843, p. XXXIII-LXIV.)

Lund. — *Catalogus manuscriptorum bibliothecæ Academiæ Lundensis,* [par P. Wieselgren]. Lund, 1830. In-8° de 36-32 pages.

Codices orientales bibliothecæ regiæ Universitatis Lundensis recensuit Carolus Johannes Tornberg. Lundæ, Berling. 1850. In-4° de III fol.-40 pages.

Codices orientales bibliothecæ regiæ Universitatis Lundensis. Supplementa recensuit Carolus Johannes Tornberg. Lund, Berling, 1853. In-8° de II fol.-12 pages.

Chronologiskt register öfver de äldre handskrifnahandlingar, som förvaras i Hans Excellence, Öfverste-marskalkens m.

m. Herr Grefve Jacob Pontusson de la Gardies Archiv på Löberöd. — *Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. XVII, 1832. 39 pages...... (Cette collection est dans la bibliothèque de l'Université de Lund).

Örebro (Collége Carolin). — *Karolinska elementarläroverkets i Örebro Bibliothek* [par J. D. Lagerholm]. Örebro, N. M. Lindh, 1867. In-8° de 4-138 et 2 pages. (Les documents mss. sont p. 1-2 et 134-138).

Säfstaholm (Bibliothèque des comtes Bonde). — *Conspectus diplomatum in archivio illustr. familiae Bondeanae in Säfstaholm*, quem venia ampl. fac. philos. Upsal. præside mag. Joh. Henri Schröder... pro gradu philosophico pp. auctor Johannes Fredericus Bahr.... in audit. Gustav. die XII junii MDCCCXXXIIIH. P. M S. Particula I. Diplomata ann. 1352-1468 recensens. Upsaliæ, 1833, In-8° de 1 fol. 12 pages.

Förteckning pa pergaments-handlingar i Säfstaholms Arkiv, par le comte G. A. Sparre. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. XXXVI, 1855). 77 pages.

Förteckning på pergaments-handlingar i Säfstaholms Arkiv. — Accession 1855-1862 [par le comte C.-A. Sparre]. Stockholm, 1864. In-8° de 151 pages.

Förteckning öfver Pappers-handskrifterna på Säfstaholms upprättad af H. Forssell. Stockholm, Hœggström, 1869. In-8° de 82 pages.

Skara. — *Förteckning på de historiska manuskript, som finnasi kongl. Gymnasii-Bibliotheket i Skara.* — (*Handlingar rörande Skandinaviens Historia*, t. IX, 1821, p 1-17).

Catalog öfver Skara kongl. Gymnasii-Bibliothek, [par W. Luth]. Skara, Torin, 1830. In-4° de XI, 1-644 pages. Les mss. sont p. 595-616).

Skokloster (Bibliothèque des comtes de Brahe). — *Catalog öfver manuscripterna, pergamentstrycken och andra typographiska rariteter i grefliga Braheska bibliotheket på*

Skokloster, [par Schröder]. Stockholm, Elmen och Granberg, 1825. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia* t. XII, p. 1-16).

Fortsättning af catalogen öfver manuscripter, pergamentstryck och andra typographiska rariteter i grefliga Braheska Bibliotheket på Skokloster. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. XIII, (1828). p. 18-72).

Fortsättning af grefl. Braheska manuscript-Catalogen. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. XIV, (1828), p. 1-67).

Fortsättning af grefl. Braheska manuscript-Catalogen. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. XV, (1830), p. 69-116.)

Förteckning på den uti bibliotheket vid Skokloster förvarade grefliga Bräheska Samlingen af pergamentsbref. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. XVII, (1832), p. 117-132).

STOCKHOLM (Académie royale des sciences). — *Förteckning på k. Vetensk. Academiens Bok-Samling Aar 1768.* [par Wargentin]. Stockholm, Salvius, in-4° de 5-48 pages.

(Archives du royaume). — *Svenska RiksArchivets pergamentsbref frän ochmed Aar 1351. Förtecknadmed angifvande af innehaallet.* (Rédigé par M. Kullberg, employé aux Archives.)

T. I. 1351-1382. Stockholm, Westrell, 1866. In-8° de 2-591-5 pages.

T. II. 1383-1400. Stockholm, Westrell, 1868. In-8° de 2-420 pages.

T. III. 1351-1500. Stockhlom, Hæggström, 1872. In-8° de 2-333 pages.

Bidrag till svenska Kyrkans och Riksdagarnes historia ur protestaandets Archiv, [par A. Lignell]. Stockholm, Lublin, 1835. In-8° de 2-224 pages.

(Bibliothèque royale). — *Ecloga sive catalogus librorum tum manuscriptorum tum impressorum, Hispanici præ-*

*sertim idiomatis, quibus regiam bibliothecam Stockholmensem adauxit vir illustris Joh. Gabriel Sparfwenfeldt aulæ regiæ primarius ceremoniarum magister, ut hoc insigni et raræ eruditionis thesauro uti frui queant studiosi rerum antiquarum scrutatores, qui gloriosa majorum gentis gothicæ heroica facta, inque Hispaniis per trecennium gesta, penitus hinc edi*s*cere volupe commodumque sibi ducunt.* Ad perpetuum liberalitatis exemplum, inque duraturam gratitudinis memoriam recensuit Gustavus Peringer Lilieblad, regius bibliothecarius. Stukholmiæ, Werner, 1706. In-4° de 76 pages.

Bibliothecæ regiæ Stockholmiensis historia brevis et succincta, auctore Magno O. Celsio, bibliothecario regio. Holmiæ, typis Laurentii Salvii, 1751. In-8° de 4, 210 et 14 pages. (On y trouve des notices sur les anciens mss. de la bibliothèque).

Danske Haandskrifter, fornemmelig af historisk Indhold, i det kongelige bibliothek i Stockholm, beskrevne af C. Molbech. (*Historisk Tidsskrift*, t. IV, p. 129-166) Kiöbenhavn, Luno, 1843.

Förteckning öfver de förnämsta brittiska och fransyska handskrifterna uti kongl. bibliotheket i Stockholm, af George Stephens, esq. Stockholm, Norstedt, 1847. In-8° de VI fol.-194 pages et 1 fol. (Publication de la Société des anciens textes suédois).

Förteckning öfver kongl. bibliotheket i Stockholm isländska handskrifter, af Adolf Iwar Arwidson. Stockholm, Norstedt, 1848. In-8° de 3 fol. - 194 et 1 pag.

Förteckning öfver handskriftssamlingen uti Hans excellence Stats-ministern, Academie-Canzlern, m. m. Herr Grefve L. v. Engeströms bibliothek [par L. v. Engeström et J. G. Liljegren]. Stockholm, Elmc et Granberg, 1824. In-8° de VIII-150 pages. (Cette collection fait partie de la Bibliothèque royale).

Förteckning öfver en Samling af Permbref uti Hans Ex-

cellence,...... Herr Grefve Lars von Engeströms Bibliothek, af Joh. G. Liljegren. Stockholm, Elme et Granberg. 1819. In-8° de 57 pages. (Cette collection fait partie de la Bibliothèque royale.)

(Bibliothèque de l'État-major.) — *Katalog öfver Generalstabens Handskrifter och Böcker den 1 Augusti 1878*, [par G. Björlin]. Stockholm, Norstedt, 1879. In-8° de 8, LIX, 2 et 359 pages. (Les mss. sont p. 1-LIX.)

(Église de Kungsholm.) — *Förteckning på Kungsholms Kyrkas Archiv*, [par J. Westin]. Stockholm, Roselli, 1840. In-8° de 2 fol. - 88 pages.

(Bibliothèque des capitaines de vaisseau.) — *Förteckning på de Coopvaerdie Skeppare-Societeten i Stockholm tillhörande Handlingar och Böcker*,.... Stockholm, in-8°. (Les mss. sont p. 37-64.)

Catalog öfver Manuskript-Samlingen Tidö Bibliothek tillhörig. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. IX, 1811, p. 33-46. (La collection de Tidö fait maintenant partie des archives du royaume.)

Utdrag af framlidne Riks-Raadet m. m. Grefve Carl Gustaf Tessius dagbok, folio 1445, 1760 Sept. 24. (Är en summarien catalogue på sal Riks-Cantzlern ansenliga archiv och samling, sern... förvaras vid Tidö. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. XIII, p. 1-12).

(Bibliothèque de la Société des ferronniers.) — *Förteckning på jernkramhandels-Societetens i Stockholm Handlingar*, [par J. Carlsen]. Stockholm, Norman, 1814. In-8° de 1 fol. — 30 pages.

(Bibliothèque Stiernold.) — *Förteckning på Herr öfver-Kammarherren, commenduren och riddaren m. m. friherre A. L. Stjernelds permbrefssamling, hvari förekomma några få, högst märkvärdiga, handlingar på papper*. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia* t. XVII, (1832). 22 pages non chiffrées.

STRENGNÄS (Bibliothèque de la cathédrale.) — *Catalo-*

gus bibliothecæ templi cathedralis Strengnesensis. Strengnetiæ, Collin, 1776. In-4° de 63 pages. (Les mss. sont p. 56.)

(Bibliothèque du Gymnase). — *Förteckning på pergamentsbref, som finnas i Strengnäs Gymnasii-Bibliothek*, af W. Tham. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. XXVIII, p.376-404).

Strö (Bibliothèque Raalamb). — *Utdrag af Katalogen, på manuskripterna uti Raalambska biblioteket på Strö*. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. VIII, 1820, p. 1. (Cette collection se trouve maintenant au château de Sundby, en Upland.)

Torp (Bibliothèque Rosenhane). — *Förteckning på Friherrliga Rosenhamska manuskripterna, som för det närvarande förvaras på Torps Herregaard i Södermanland*, dessa Manuskripter äro till större delen samlade af framledne Stats-Sekreteraren,. . Friherre Schering Rosenhane, som sjelf författat förteckningen deröfver. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. VII, p. 1-19).

Upsal — *Catalogus centuriæ librorum rarissimorum manuscriptorum et partim impressorum, arabicorum, persicorum, turcicorum, græcorum, latinorum, etc., qua anno MDCC V bibliothecam publicam Academiæ Upsalensis auxit et exornavit.... Joan. Gabr. Sparvenfeldius.... ad animum gratum testificandum seorsim editus sumptibus ejusdem bibliothecæ*, [par O. Celsius et Er. Benzelius]. Upsaliæ, Werner, 1706. In-4° de 6-74 pages.

Ecloga sive catalogus librorum tum manuscriptorum, tum impressorum hispanici præsertim idiomatis quibus biblioth. Upsal. adauxit J. G. Sparvenfeldius, recensuit Gustav. Peringer Lilienblad. Upsaliæ, 1706. In-4°.

Bibliothecæ Upsaliensis historia, auctore Olavo O. Celsio vice-bibl. Ups. Upsaliæ, 1745. In-8° de 2,153 et 1 pages. Renferme des notices sur les mss. de la bibliothèque.

Caroli Aurivillii l. l. o. o. in Acad. Upsal. professoris recensio codicum manuscriptorum ab Henrico Benzelio archie-

piscopo Upsaliensi in Oriente collectorum quos ejus post fata in bibliotheca sua instructissima servabat Laurentius Benzelstjerna,.... [par A Svanborg]. Upsaliæ, Edmann, 1802. In-8° de 1 fol. - 58 pages.

Notitia codicum manuscriptorum græcorum bibliothecæ Acad. Upsaliensis quam consensu ampliss. fac. phil. Ups. præside Petro Fabiano Aurivillio, bibliothecario, etc., pro gradu philosophico publico examini subjicit Petrus Gustavus Suedelius,.... Upsaliæ, Edmann, 1806. In-4° de 14 pages. — A la suite : *Notitia codicum manuscriptorum latinorum bibl. Acad. Upsaliensis quam....præside Petro Fabiano Aurivillio*,.... pro gradu philosophico publico examini subjicit Petrus Södermark, 1806.

Minne öfver Jacob Jonas Björnstahl, l. l. o. o. et gr. professor i Lund, samt Ledamof af kgl. Vetenskaps Societetens i Upsala, och Upfostrings Sällskapets i Stockholm, uti sist nämnde Sälskaps Namn författadt af Olof Espling, philos. magister,... Stockholm, Nordström, 1785. In-8° de 54 pages.

Westeraas. — *Förteckning på handskrifter som röra Skandinaviens historia, förvarade på kongl. Gymnasii-Bibliotheket i Westerås*, af P. Scheringson. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. IX, 1821, p. 22-27).

Wexiö. — *Förteckning på en del manuscripter som förvaras på kongl. Gymnasii-Bibliotheket Wexiö.* — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. VIII, 1820, p. 59-75).

Wik (Bibliothèque von Essen). — *Förteckning öfver Handskrift-samlingen på Wiks Sätesgard i Upland*, par A. G. Oxenstierna. Stockholm, Norstedt, 1864. In-8° de 48 pages.

Wisby (Consistoire). — *Förteckning på en del äldre kongl. Bref, som vid Dom-Capitlets Archiv i Wisby finnas förvarade*, par M. Gustafson. — (*Handlingar rörande Skandinaviens historia*, t. IX, p. 29-31).

LE FONDS SAINT-ESPRIT

DIX-HUITIÈME ARTICLE. — Voyez t. XVII, p. 50; t. XVIII, p. 16, 90, 182, 241; t. XIX, p, 29, 90, 205, 238; t. XX, p. 51, 220, 271; t. XXIV, p. 42, 77, 136 et 267; t. XXV, p. 16.

TOME XXVIII. — 1. — Tombeau gravé de Bernard? de Foix de La Valette, duc d'Épernon, et son portrait en médaillon. *Erlinger fec.* -- Fol. 1.

2. — Portrait gravé de Bernard de Foix de La Valette, duc d'Épernon, colonel général de France. *P. Mignard pinx. P. van Schuppen sc.* — Fol. 2. — Au v°, ses armoiries gravées et décrites.

3. — Portrait gravé du même. *M. Lasne del. et fec.* — Fol. 3. — Au v°, ses seize quartiers.

4. — Deux portraits gravés du même en médaillon. — Fol. 4 v°. — Portrait gravé du même. *Mignard pinx. M. Lasne sc.* — Fol. 5.

5. — Portrait gravé du même. *L. Beaubrun pinx. C. le Brun sc.* — Fol. 6. — Au v°, portrait gravé de Louis-Charles-Gaston de Foix, duc de La Valette, en médaillon.

6. — Portrait gravé d'Anne-Louise-Christine de Foix de La Valette d'Épernon, religieuse carmélite. Gravé par Edelinck. — Fol. 7.

7. — Portrait équestre de Bernard de Foix. Gravé par Lasne. 1627. — Fol. 8. — Au v°, portrait gravé de « Monsieur le duc de La Valette. »

8, 9. — Esquisse grossière du tombeau d'Odet de Foix. — Fol. 9. — Au v°, son épitaphe.

10. — « Arrest de la cour de Parlement. pour la justi-

fication de Monsieur le Duc d'Epernon, » du 31 juillet 1643. Imprimé. — Fol. 11.

11. — « Letre de Monseigneur le duc d'Espernon escrite aux jurats de Bordeaux. Du camp de Castres, ce 22 juin 1650. » Imprimé. In-4° de 10 pages. — Fol. 11.

12. — « Seconde lettre de la cour de parlement de Bordeaux, escrite au parlement de Paris, sur le sujet des mouvemens de la Guyenne, et violences du sieur duc d'Espernon, » du 27 août 1649. Imprimé. — Fol. 14.

13. — « Relation de ce qui s'est passé à Bordeaux au combat de Blanquefort, et à la reprise de l'isle Saint-George par les trouppes des Bordelois, avec l'arrest donné par le Parlement contre le duc d'Espernon, le chevalier de La Valette son frère et leurs adherans. » M. DC. L. Imprimé. In-4° de 10 pages. — Fol. 15.

14. — « Lettre du parlement de Bordeaux au Parlement de Paris, » du 18 juin 1650. Imprimé. In-4° de 8 pages — Fol. 20.

15. — « Lettre de Monsieur le duc d'Espernon à un de Messieurs du parlement de Paris, » du 12 septembre 1650. Imprimé. In-4° de 35 pages. — Fol. 23.

16. — « Lettre d'un ami de Monsieur le duc d'Espernon contre les remonstrances du parlement de Bordeaux ; de Loches, ce 25 septembre 1650. » Imprimé. In-4° de 56 pages. — Fol. 40.

17. — Arrêt du parlement de Bordeaux enjoignant aux maires, jurats et consuls des villes de reconnaître le duc d'Épernon pour gouverneur de la Guyenne ; du 25 décembre 1650. Imprimé. In-4° de 6 pages. — Fol. 67.

18. « Articles accordez par Monseigneur le duc d'Espernon au sieur de la Planchette. » A Dijon, 8 décembre 1651. Imprimé. In-4° de 2 pages. — Fol. 69.

19. — « Replique à l'Antigaverston, ou responce faicte à l'histoire de Gaverston, par le duc d'Espernon. » M. D. LXXXVIII. » Imprimé. In-8° de 24 pages. — Fol. 70.

20. — « Mémoires de ce qui s'est passé à Bordeaux entre Messieurs du Parlement et Monsieur le duc d'Espernon. MDCXXVI. » Imprimé. In-8° de 15 pages. — Fol. 82.

21. — « Extraict des registres de la Cour touchant ce qui s'est passé en l'affaire de Monsieur d'Espernon. M. DC. XV. » Du 24 novembre 1614. Imprimé. In-8° de 8 pages. — Fol. 89.

22. — « Arrest du parlement de Thoulouse, contre la prétendüe déclaration et confession de foy de M. de Candales. M. DC. XVI. » Du 4 février 1616. Imprimé. In-8° de 5 pages. — Fol. 93.

23. — « Mémoire de ce qui s'est passé au parlement de Bordeaux, en l'affaire que Monseigneur le duc d'Espernon a eu avec Monsieur l'archevesque. M. DC. XXXIV. » Imprimé. In-8° de 16 pages. — Fol. 96.

24.— « Véritable discours de Monseigneur le duc d'Espernon, des raisons qui l'ont émeu à prendre les armes, pour faire recognoistre l'authorité du Roy, en son gouvernement de Xaintonge et Aulnix. A Paris, Mesnier, M. DC. XVI. » Imprimé. In-8° de 16 pages. — Fol. 104.

25. — « Les secrets du duc d'Espernon descouvers. » Imprimé. In-4° de 7 pages. — Fol. 112.

26. — Copie du testament de Jean-Louis de la Valette, duc d'Épernon, du 24 juin 1641. — Fol. 116.

27. — « Factum pour messire Louis Fœlix de Nogaret, chevalier, marquis de la Vallette, maistre de camp d'un régiment de cavallerie, et héritier par bénéfice d'inventaire, de deffunct Mre Jean Loüis de Nogaret de la Vallette, son père, vivant général des armées du Roy, et en celles de la République de Venise, demandeur en lettres de règlement de juges, d'entre la chambre de l'Edict du parlement de Paris, et le lieutenant general d'Aix en Provence, et en requeste verballe, incerée dans le reglement pris en l'instance entre les parties, contre Jacques Vausentin, la vefve et hèritiers Nicolas Makamata,

ayants droits par transport dudit Vausantin et messire Loüis de Nogaret de la Valette, evesque de Carcassonne cy-devant tuteur dudit sieur marquis de la Vallette, des damoiselles ses sœurs deffendeurs. » Imprimé. In-4° de 4 pages. — Fol. 122.

28. — Courte notice sur le duc de Candale. — Fol. 124.

29. — Oraison funèbre du duc de Candale, par l'abbé de Roquette. — Fol. 125.

30. — Testament de Bernard de Nogaret, duc d'Épernon, du 18 juillet 1661. — Fol. 140.

31. — Notes sur le duc de Candale, de 1651 à 1653. — Fol. 148.

32. — Vers sur le même. — Fol. 150.

33. — Factum « pour Charles de Cheverry sieur de Sainct-Michel, defendeur et demandeur en diverses instances, contre dame Jehanne de Durfort de Duras, veufve de messire George de Foix, sieur de Rabat, tutrice de ses enfans, demanderesse en liquidation de legitime requeste civile contre deux arrests du parlement de Tolose des 19 avril et 10 septembre 1583 et autres fins et defenderesse. » Imprimé. In-4° de 9 pages. — Fol. 151.

34. — « Requeste servant de factum pour les sieurs legataires de feu messire Bernard de Foix, duc d'Espernon, contre la dame comtesse de Fleix sur son compte du legs universel. » Imprimé. In-4° de 4 pages. — Fol. 156.

35. — « Factum du procès pendant au Conseil privé du Roy, pour messire Claude de Saint-Felix, conseiller en son Conseil d'estat, et président en sa cour de parlement de Tholouze, au nom et comme père et legitime administrateur de Raymond de Sainct-Félix, fils pupille de luy, et de feu dame Anne de Foix, sa femme : et demoiselle Marguerite de Noué, fille aussi du premier lict de ladite de Foix, demandeurs en requeste du 29 décem-

bre dernier, contre messire Georges de Foix, sieur de Rabat, conseiller aussi audit Conseil d'Estat, deffendeur à la dite requeste. » Imprimé. In-4° de 10 pages. — Fol. 158.

36. — « Sommaire du procez pendant au grand Conseil du Roy entre messire Jean Roger de Foix, vicomte de Rabat, messire Jean Georges de Foix, baron de Rabat, defendeurs en requeste civile ; contre messire Henry Gaston de Foix, conte de Rabat, demandeur en ladite requeste civile affin qu'il soit remis en tel estat qu'il estoit auparavant l'arrest donné au Conseil, le dernier jour du mois de septembre 1624. » Imprimé. In-4° de 11 pages. — Fol. 163.

37. — « Factum pour Louis de Rostaing, escuyer, sieur de Chanferrier, opposant au decret de la terre de Caderache, deffendeur, contre Mre Léon de Valbelle, conseiller au parlement de Provence, aux qualitez qu'il procede, demandeur en exécution d'arrest, et preference suivant sa requeste du 25 septembre 1635. » Imprimé; In-4° de 7 pages. — Fol. 169.

38. — « Factum pour messire Henry de Bourbon, vicomte de Lavedan, appelant et deffendeur, contre dame Jacqueline de Béthune, es noms qu'elle procède, inthimée et demanderesse en lettres. » Imprimé. In-4° de 5 pages. — Fol. 173.

39, 40. — Deux portraits à l'encre de Chine de Charles-Henry comte de Clermont et de Tonnerre, marquis de Crusy, etc. — Fol. 175 et 176.

41. — Cérémonies du baptesme de Charles Henry de Clermont. — Fol. 177.

42. — « Lettre de Monsieur de la Trémouille à Madame. » — Fol. 180 v°.

43. — Portrait à l'encre de Chine de Jean de Nettancourt, comte de Vaubecourt. — Fol. 181.

44. — « Les voyages esquels Messire François de Se-

neterre s'est trouvé depuis l'aage de 16 à 17 ans qu'il commença à porter les armes pour le service de cette couronne du temps de François Ier ». — Fol. 182.

45. — Portrait gravé de Henri de Seneterre. — Fol. 185.

46. — « Factum pour Henry de Senectere, prieur des vesseaux, des vastres, etc., demandeur, contre la dame de Longueval, veuve de sieur marquis de Senectere, deffenderesse. » Imprimé. In-4° de 4 pages. — Fol. 186.

47. — Lettre relative à l'assassinat du marquis de Seneterre ; de Nîmes, 15 février 1672. — Fol. 188.

48, 49. — Deux lettres de M. de Bezons, relatives à la même affaire, du 20 octobre 1671 et du 23 janvier 1672. — Fol. 192.

50. — Vue de la maison de Mme de Maupeou, où fut tué le marquis de Seneterre. — Fol. 193.

51. — Lettre du sieur Chifflot à Clairambault, du 2 mars 1711. — Fol. 194.

52. — « Avertissement en forme de factum pour servir de réponses aux libels diffamatoires et aux plaidoiries sanglantes faites contre la mémoire de Monsieur et Madame de Maupeou, et contre l'honneur de messire Jean Gabriel de Senectere de Lestrange, accusez calomnieusement par la dame de Longueval, d'avoir esté les complices de l'assassinat commis en la personne du feu marquis de Senectere son mary ; calomnie pratiquée uniquement par cette dame dans le dessein d'usurper les grands biens de cette maison. » 1707. Imprimé. In-fol. de 133 pages. — Fol. 196.

53. — « Factum pour Messire Guillaume de Maupeou, président au parlement de Mets, dame Marie d'Authefort de Lestrange sa femme, et messire Jean Gabriel, chevalier de Senecterre. » Imprimé. In-4° de 99 pages. — Fol. 263.

54. — « Arrest contradictoire du grand Conseil du

Roy, qui renvoye quitte et absous Mre Jean Gabriel, marquis de Senectere, comte de Lestrange, de la calomnieuse accusation contre lui intentée en 1671 par la dame de Longueval sa belle-sœur. Du 20 septembre 1690. » Imprimé. In-4° de 46 pages. — Fol. 313.

55. — « Mémoire pour messire Jean Gabriel, marquis de Senectere, comte de l'Estrange et autres lieux, demandeur, contre la dame de Longueval, veuve du sieur marquis de Senecterre, et la dame de Florensac sa fille, deffenderesses, et consorts. » Imprimé. In-fol. de 4 pages. — Fol. 336.

56. — Requête de François de Senectere et de Radegonde Estourneau au Parlement. Imprimé. In-fol. de 8 pages. — Fol. 338.

57. — Portrait gravé du P. Louis de la Ferté-Senecterre, jésuite. Gravé par E. Desrochers. — Fol. 339.

58. — « Mémoire pour les dames marquises de Senectere et de Florensac contre le chevalier de Senectere. » Imprimé. In-fol. de 6 pages. — Fol. 344.

59. — Portrait à l'encre de Chine de Philibert, vicomte de Pompadour, lieutenant-général au gouvernement de Limousin. — Fol. 347.

60. — Profession de foy faite et signée par Monsieur de Pompadour, le 22 janvier 1629. Imprimé. In-4° de 7 pages, suivi du procès verbal de sa prestation de serment, délivré par François, cardinal de la Rochefoucauld. — Fol. 348.

61. — Mémoire de Clairambault pour Lancelot sur la découverte d'antiquités à Chastenay-sous-Baigneux. 1729. — Fol. 354.

62. — Mémoire sur les anciennes sépultures, par Lancelot; lu à l'Académie des belles-lettres, le vendredi 10 février 1730, suivi d'une notice sur un cercueil de pierre découvert à Saint-Germain-des-Prés. — Fol. 359.

63. — « Caroli Castanei marchionis Rupiposæi et Ca-

rolæ Josserandæ Londiniæ epithalamium, » par Abel-Louis de Sainte-Marthe. Imprimé. In-4° de 4 pages. — Fol. 362.

Tome XXIX. — 1. — Portrait à l'encre de Chine de René aux Espaules, dit de Laval, marquis de Nesle, maréchal des camps et armées de S. M., gouverneur de la Fère. — Fol. 1.

2, 3. — Deux portraits à l'encre de Chine de Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, capitaine des gardes du corps du roi, gouverneur du Pont-Saint-Esprit. — Fol. 2 et 3.

4. — Portrait gravé de Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, chanoine-comte de Lyon. *C. le Fevre pinx. P van Schuppen sc. 1669.* — Fol. 4.

5. — Portrait à l'encre de Chine de Charles, comte de Lannoy, sgr de la Boissière, gouverneur de Montreuil. — Fol. 5.

6. — Portrait à l'encre de Chine de François de Nagu, marquis de Varennes, baron de Merzé, chevalier de la cour du parlement de Bourgogne et gouverneur d'Aiguesmortes. — Fol. 6.

7. — « Acte del juramenti del excelentissim senyor mariscal de Brezé, prestat en Barcelona a 23 de febrer 1642, per Sa Excelencia, com à procurador especial, per asso elegit, y nomenat per la Magéstat Christianissima de Luys XIII, rey de França, y comte de Barcelona, senyor nostre, ab inserta dels pactes, ajustats entre sa Magestat, y lo principat de Catalunya, y comtats de Rossello, y Cerdanya, en lo temps ques posaren baix sa obediencia. Lo qual acte es copia de son original autentich, recondit dins lo Archiu de la Casa de la Deputacio, y es estat impres de orde, y en virtut de deliberatio, feta per los molt illustres senyors deputats del general de Catalunya als 14 de juliol 1642. En Perpinya, any 1655. » Imprimé. In-8° de 16 pages. — Fol. 7.

8. — Portrait gravé de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé. *Jo. Fillian sc. B. Moncornet exc.* — Fol. 15 v°.

9. — Mémoire justificatif pour le duc de Brézé. Imprimé. In-4° de 10 pages. — Fol. 16.

10. — « Oraison funèbre de feu monseigneur de Brézé, duc de Fronsac, pair et grand amiral de France, preschée en l'église de Beaufort, par le P. Pascal de Sainte-Marie, gardien des Recollets, et publiée par messieurs les habitants de la même ville. A la Flèche, Griveau, 1646. » Imprimé. In-4° de 42 pages. — Fol. 21.

11. — Portrait à l'encre de Chine de Jean de Gallard de Béarn, comte de Brassac, gouverneur d'Angoumois et de Saintonge. — Fol. 42.

12. — Portrait à l'encre de Chine de François, sgr de Noailles, comte d'Ayen, gouverneur d'Auvergne, de Roussillon et de la ville de Perpignan, ambassadeur à Rome. — Fol. 43.

13. — Portrait gravé de Gilles de Noailles, abbé de Saint-Amand, envoyé auprès des sultans Sélim et Amurat. *Nicolaus Andrea fac. Constantinopoli 1578.* — Fol. 44.

14.— Portrait gravé de M. de Noailles, évêque d'Acqs. *Franc. Ragot fec.* — Fol. 45.

15. — Notice sur François de Noailles. — Fol. 46. — Au v°, son portrait gravé.

16. — Collection de 28 pièces originales scellées ou d'analyses de pièces relatives à la famille de Noailles et comprises entre les années 1339-1359. — Fol. 47.

17. — Arrêt du parlement de Paris du 24 mars 1529 (n. st.), qui décharge Louis et Antoine de Noailles de toutes demandes et poursuites de Charles de Cosnac et de Louis de Cosnac, les condamne aux dépens, maintient lesdits de Noailles en la possession des terres et seigneuries de Noailles, Noaillac et autres biens conten-

tieux et leur en donne pleine main-levée à l'exclusion des Cosnac. — Fol. 68.

18. — Portrait à l'encre de Chine de Bernard de Baylens, baron de Poyanne, lieutenant-général au gouvernement de Béarn, gouverneur de Navarrenx et d'Acqs. — Fol. 70.

19. — Portrait à l'encre de Chine de Gabriel de la Vallèfossez, marquis d'Everly, gouverneur de Verdun. — Fol. 71.

20. — Portrait à l'encre de Chine de Charles de Livron, marquis de Bourbonne, lieutenant-général au gouvernement de Champagne. — Fol. 72.

21.— Portrait à l'encre de Chine de Gaspard-Armand, vicomte de Polignac, marquis de Chalençon, s^gr^ de Randon et de Randonnet, gouverneur du Puy en Velay. — Fol. 73.

22. — Portrait gravé de Louis d'Arpajon, marquis de Severac. — Fol. 75. — Au v° sont ses armoiries gravées.

23. — Collection de onze pièces originales et une copie de pièce, relatives à la famille d'Arpajon et comprises entre les années 1415-1520. — Fol. 76.

24. — « Oraison funèbre de haut et puissant seigneur messire Louis duc d'Arpajon, pair de France, marquis de Severac, comte de Rodez, vicomte de Lautrec, etc., chevalier des ordres du Roy, lieutenant-général de ses armées, ministre de son Estat, cy-devant gouverneur de Nancy et de la Lorraine, et lieutenant-général de la province de Languedoc, prononcée à Nostre Dame de Lorette près Severac, où son cœur est inhumé, le seizième juin 1679, par le sieur de la Motte,.... aumônier dudit seigneur duc. A Toulouse,... Pech,... 1679. » Imprimé. In-4° de 43 pages. — Fol. 80.

25. — « Factum pour damoiselle Catherine-Françoise d'Arpajon, fille unique et seule héritière, par bénéfice d'inventaire, de messire Louis duc d'Arpajon, pair de

France, chevalier des ordres du Roy, demanderesse,... contre dame Charlotte de Vernoux de Bonneüil, marquise d'Ambres, épouse en premières noces de Jean-Louis, marquis d'Arpajon, mère et tutrice honoraire de Louis et Anne-Louise d'Arpajon leurs enfans ; Pierre Jacob tuteur oneraire dudit Louis d'Arpajon, et M[e] Faion, curateur desdits enfans, defendeurs, et encore contre les créanciers dudit feu sieur marquis d'Arpajon, aussi défendeurs. » — Imprimé. In-fol. de 20 pages. — Fol. 102.

26. — Portrait à l'encre de Chine de Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye, gouverneur d'Orléans, Orléanais, pays Chartrain et Blaisois. — Fol. 112.

27. — Portrait gravé de François de Bonne, de Créquy, etc., duc de Lesdiguières. *Nanteuil ad vivum fac. 1662.* — Fol. 113.

28. — Portrait gravé du même. *I. Patigny ad vivum del. et sc. an. 1662.* — Fol. 114. — Au v°, portrait gravé du même. *L. Moreau sc.*

29. — Portrait gravé de Jean-François-Paul de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières. *Hyacint. Rigaud pinx. Drevet sc. 1691.* — Fol. 115.

30. — Portrait gravé de François de Béthune, comte d'Orval, maréchal de camp des armées du Roi, 1[er] écuyer de la reine Anne d'Autriche. — Fol. 116.

Tome XXX. — 1. — Maintenue de noblesse pour Claude de la Vacquerie, du 9 mai 1715. — Fol. 1.

2. — Portrait à l'encre de Chine de Claude, duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye. — Fol. 5. — Au v°, notice biographique sur le duc de Saint-Simon, et médaille représentant un soleil chargé d'une étoile, avec cette devise : *Stat quocumque sequi.*

3. — Autre portrait à l'encre de Chine du même. — Fol. 6.

4. — Collection de dix-neuf pièces originales ou copies de pièces concernant la famille de Rouvroy, depuis l'an 1300 jusqu'à l'an 1565 — Fol. 7.

5. — Division du fief de Précy entre Agnès de Campremy, dame de Saint-Simon, et Mathieu de Rouvroy, du 29 mai 1334. — Fol. 26.

6. — Factum pour messire Charles de Saint-Simon contre Catherine de la Moricière, veuve de Charles de la Fontaine, sieur de Cormeilles. Imprimé. In-fol. de 4 pages. — Fol. 27.

7. — Main-levée de la saisie faite par Odard du Roux sur un fief sis à Tachy en faveur de Jean de Saint-Simon; du 8 janvier 1554 (n. st.) — Fol. 29.

8. — Testament de Hue de Rouvroy, chevalier, du mois de juillet 1299. Copie. — Fol. 30.

9. — Esquisse du tombeau d'une dame de Rouvroy, dans la cathédrale de Senlis. — Fol. 31. — Au v°, analyse du testament de Jean de Rouverel, du 5 mai 1497.

10. — Hommage de Guillaume de Rouvroy, dit de Saint-Simon, écuyer, pour les fiefs de St-Lux et Claville, du 28 juillet 1484. — Fol. 32. — Au v°, esquisse du tombeau de Louis de Saint-Simon à Saint-Corneille de Compiègne.

11. — Mémoire des prérogatives que les ducs ont perdues depuis la régence et de quelques autres qui leur ont été ôtées sur la fin du règne de Louis XIV. — Fol. 33.

12. — Réponse au mémoire de Saint-Simon sur les ducs et pairs. — Fol. 38.

13. — Mémoire fait pour le duc de la Trémouille sur les prérogatives des ducs et pairs; mars 1728. — Fol. 42.

14. — « Arrest de la cour de Parlement qui ordonne qu'un libelle manuscrit sera lacéré et brûlé en la cour du Palais par l'exécuteur de la haute justice, du 30 avril 1728. Paris,... Simon,... MDCCXXVIII. Imprimé. In-4° de 4 pages. — Fol. 47.

15. — Projet donné par le duc de Saint-Simon à la fin de 1731 relativement à la continuation de l'ouvrage du P. Anselme. — Fol. 49.

16. — Partage fait entre Mathieu, dit le Borgne de Rouvroy, chevalier, seigneur du Plessier-Saint-Just, et Marguerite de Saint-Simon, sa femme, et Guillaume, seigneur de Précy, chevalier, et Béatrix de Saint-Simon, sa femme, des biens de Jacques de Saint-Simon, leur frère; du 5 septembre 1337. Copie. — Fol. 51. — Aux fol. 54 v° et 55, analyses de pièces relatives aux Rouvroy depuis 1335 jusqu'en 1482.

17. — « L'histoire de messire Gilles de Saint-Simon. » — Fol. 55.

18. — « Mémoire du procez pour messire Henry-Albert de Cossé, duc de Brissac, pair de France, demandeur et accusateur, contre Jacques-Philippe-Girard de Charnacé, deffendeur et accusé. » Imprimé. In-fol. de 5 pages. — Fol. 73.

19. — « Lettres patentes du Roy portant commission à monseigneur le duc de Brissac, lieutenant-général pour Sa Majesté en Bretagne, de convoquer et commander le ban et arrière-ban et autres trouppes de cette province, » du 11 août 1636. — Fol. 76.

20. — « Recognoissance royale dans le choix et eslection faicte par le Roy de Messieurs les chevaliers des ordres de Sa Majesté, avec le rolle et listes des noms et qualitez des prelats et seigneurs des nouveaux chevaliers qui ont esté proclamez dans le chapitre tenu en la chambre de l'Orvalle à Fontainebleau le cinquième may 1633, ensemble les articles que doivent observer et accomplir lesdits sieurs chevaliers. A Paris,... Mettayer,.... MDCXXXIII. » Imprimé. In-8° de 16 pages. — Fol. 99.

21.— « Addition de factum pour les religieuses et couvent du monastère royal de Saint-Louis de Poissy, ordre de Saint-Dominique, deffenderesses et demanderesses,

contre sœur Guionne Marguerite de Cossé, religieuse professe de l'ordre de Saint Benoist, demanderesse et deffenderesse, et contre les intervenans. » Imprimé. In-4° de 12 pages. — Fol. 107.

22. — Factum pour Louis, duc de Saint-Simon, contre Louis-Marie, duc d'Aumont, et Anne-Françoise-Angélique de la Motte-Houdancourt, sa femme, et contre Arthus-Timoléon-Louis de Cossé, duc de Brissac, Elisabeth de Verthamon, duchesse douairière de Brissac, sa veuve, et Jacques Thuault. Imprimé. In-fol. de 9 pages. — Fol. 113.

23. — « Factum pour Alexandre Luillier, escuyer, tuteur nommé à l'effet du procès à messire Arthus Thimoléon, comte de Cossé, grand pannetier de France ; messire Charles Albert de Cossé, damoiselle Françoise Guyonne, et Judith de Cossé enfant héritiers de deffunt messire Thimoléon de Cossé, chevalier des ordres du Roy, grand pannetier de France, leur père, demandeurs en lettres obtenüe en chancellerie le 7 avril 1677 et en requeste du 18 mars 1684, contre messieurs les créanciers de messire Albert de Cossé, duc de Brissac, ledit seigneur Albert de Cossé, duc de Brissac, et messire François de Neufville, duc de Villeroy, et dame Marguerite de Cossé, son épouse deffendeurs. » Imprimé. In-4° de 9 pages. — Fol. 118.

24. — « Mémoire servant de réponse aux calomnies avancées par monsieur le duc de Brissac contre messieurs le Boultz et de Charnacé. » Imprimé. In-fol. de 15 pages. — Fol. 123.

25. — Portrait à l'encre de Chine de Charles du Cambout, baron de Pontchâteau et de Rochebernard, marquis de Coislin, lieutenant-général en Basse-Bretagne. — Fol. 131.

26. — Extrait des titres originaux de la maison du Cambout, communiqués à Clairambault en 1699, depuis l'an 1260 jusqu'en 1397. — Fol. 132,

27. — Acte de sépulture de Réné du Cambout dans l'église du Cambout, le 10 mars 1577. — Fol. 144.

28. — Six pièces ou analyses de pièces relatives à la famille du Cambout, depuis 1405 jusqu'en 1447. — Fol. 145.

29. — Portrait gravé de César du Cambout, marquis de Coislin. — Fol. 147. — Au v°, portrait gravé de Marguerite du Cambout, comtesse de Harcourt. *Daret sc. et exc. 1640.*

30. — « Factum pour le sieur marquis du Camboust, demandeur, contre le sieur Pisonet de Bellefond, adjudicataire des marais et autres biens du sieur d'Harrouys, cy-devant trésorier des Estats de Bretagne, defendeur. » Imprimé. In-fol. de 3 pages. — Fol. 148.

31. — Portrait de Joseph-Sébastien du Cambout, gravé par Desrochers. Au-dessous, un extrait de l'obituaire de Port-Royal-des-Champs. — Fol. 150.

32. — État des officiers tués ou blessés depuis le 12 juillet jusqu'au 18 août 1714 au siége de Barcelone. — Fol. 151.

33. — Portrait à l'encre de Chine de François de Vignerod, marquis de Pont-de-Courtay, gouverneur du Hâvre. — Fol. 155.

34. — « Discours funèbre pour madame la duchesse d'Aiguillon ; prononcé à Paris dans la chapelle du Séminaire des Missions étrangères, par le s^{r} de Brisacier, prieur de St-Pierre de Neuvilliers, conseiller et prédicateur ordinaire de la Reyne, le 13 may 1675. A Paris,.... Angot,.... M. DC. LXXV. » Imprimé. In-4° de 52 pages. — Fol. 156.

35. — Portrait gravé d'Amador de Vignerod, abbé de Richelieu. — Fol. 182.

36. — Autre du même. *R. Lochon fec.* — Fol. 183.

37. — Bref du pape Alexandre VII envoyé à l'abbé de

Richelieu au sujet de son voyage en Allemagne ; du 23 mars 1664. Imprimé. In-fol. de 3 pages. — Fol. 184.

38. — Portrait gravé de l'abbé de Richelieu. *M. Moncornet pinx. J. Frone sc.* — Fol. 186.

39. — Autre du même. *Champaigne pin. Morin sc.* — Fol. 187.

40. — Autre du même. *Poilly ad vivum.* — Fol. 188.

41. — Portrait équestre de la duchesse d'Aiguillon. — Fol. 189. — Au v°, portrait gravé de la même.

42.— Contrat d'acquêt pour Marguerite de Pourtemer, dame de la Razillière, d'un pré appelé le pré d'Aiguillon, en la paroisse de Grouselières ; du 23 septembre 1543. — Fol. 190.

43. — Contrat d'échange entre Guy du Pont et Pierre de la Porte du pré d'Aiguillon et de divers autres biens ; du 23 septembre 1543. — Fol. 191. — Au v°, épitaphe de Françoise Germe, femme d'Eustache de la Porte, conservée à Asnières.

44. — Lettre de M. de Richelieu, du 4 juin 1688. — Fol. 192.

45. — Requête du duc de Richelieu au Parlement. Imprimé. In-fol. de 7 pages. — Fol. 194.

46. — « Arrest du grand Conseil contradictoirement rendu entre M. le duc de Richelieu, et les receveurs des consignations de Quimper et de Châteaulin, l'ordre du Saint Esprit intervenant ; qui décharge M. le Duc de Richelieu des droits de consignations, comme chevalier des ordres du Roy, et confirme l'ordre du Saint Esprit dans l'exemption des droits de consignations dans la province de Bretagne, suivant l'édit du mois de décembre 1725, enregistré au Parlement de Rennes le 14 février suivant, du 30 septembre 1738. » Imprimé. In-4° de 6 pages. — Fol. 198.

47. — Donations diverses de Marguerite-Thérèse Rouillé, princesse de Poix, veuve d'Armand-Jean du

Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, à Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu. 1729. Imprimé. In-fol. de 10 pages. — Fol. 201.

48.— « Requeste du duc de Richelieu, pair de France, pour demander au roy d'estre jugé en forme de paierie, et par d'autres juges que ceux du parlement de Paris, présentée à Sa Majesté le 26 mars 1716. » Imprimé. In-fol. de 4 pages. — Fol. 203.

49. — « Mémoire des pairs de France servant de preuve à leur requeste du 28 mars 1716 sur l'affaire de M. le duc de Richelieu. » Imprimé. In-fol. de 20 pages. — Fol. 208.

50. — « Portraict de l'image miraculeuse de la Ste Vierge treuvée parmy des espines qui porterent des roses en plain hyver, laquelle se void dans l'église collegialle de Nostre Dame de Rostrenen,... dédié à très-haute et puissante dame Marie-Françoise du Guemadeuc, vefve de feu monseigneur du Pont de Courlay, general des galères de France, et femme de monseigneur le compte d'Ouroüé,... » *G. Robin del. N. Cochin sc. A Boudan. exc.* 1651. — Fol. 218. — Au v°, note relative à une transaction du 8 fév. 1494 (n. st.) entre Eustache Vignerot, son frère.

51. — Portrait gravé de Charles de la Porte, marquis de la Meilleraye. *Daret.* — Fol. 219.

52. — Portrait gravé du même. *Justus pinx. 1648. Nantueil sc. 1662.* — Fol. 220.

53. — Le même. — Fol. 221.

54. — Portrait gravé de Marie-Magdeleine-Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, abbesse et générale de l'ordre de Fontevrault. *St. Gantrel sc. 1693.* — Fol. 222.

55. — Portrait gravé en pied du maréchal duc d'Aumont. — Fol. 223. — Au v°, portrait gravé du même en médaillon.

56. — Portrait équestre du même. — Fol. 224.

57. — Portrait à l'encre de Chine de Just-Henry comte de Tournon et de Roussillon, sénéchal d'Auvergne, etc. — Fol. 225.

58. — Collection de 15 pièces originales et de copies de pièces, montres et quittances, relatives à la famille de Tournon, des années 1419 et 1420. — Fol. 226.

59.— Portrait gravé de François, cardinal de Tournon. *T. V. W. fe.* — Fol. 230.

60. — Portrait du même à la sanguine. — Fol. 231.

61. — Deux pièces originales et une copie de pièce relatives à la famille de Tournon, de 1369 à 1523. — Fol. 232.

62. — Courte notice biographique sur le cardinal de Tournon. — Fol. 235.

63. — « Abbrégé des demandes et defenses du procez de Tournon Sainct Geran. » Imprimé. In-4° de 7 pages. — Fol. 237.

64. — « Factum pour Mre Charles-René du Puy de Tournon, marquis de Montbrun, demandeur et deffendeur contre Madame de Ventadour, les sieurs de S. Geran Varenbon, Caderousse, S. Chaumont de Grignan et autres deffendeurs et demandeurs. » Imprimé. In-4° de 8 pages. — Fol. 241.

65. — « Establissement du droit du sieur comte de Grignan, en la succession du defunt sieur comte de Tournon.» — Imprimé. In-4° de 16 pages. — Fol. 245.

66. — Lettre du duc de Villeroy à Cherin , de Compiègne, le 22 juillet 1783. — Fol. 253.

67. — Mémoire « pour monstrer que Jean de Tournon n'a pas fait degré». Imprimé. In-fol. 1 page. — Fol. 254.

68. — « Questions de droict generales qui sont à juger au procez de la succession du défunct comte de Tournon. » Imprimé. In-fol. de 18 pages. — Fol. 255.

69. — Mémoire pour M. de Montbrun relatif au même procès. Imprimé. In-fol. de 5 pages. — Fol. 265.

70. — Portrait à l'encre de Chine de Charles Damas, comte de Thianges, gouverneur de Bresse et de Charolais. — Fol. 267.

71. — Copie de lettres patentes de Charles VII en faveur de Guillaume Delmas, de l'an 1443. — Fol. 268.

(A suivre).

INVENTAIRE SOMMAIRE

DE LA

COLLECTION JOLY DE FLEURY

(Quatrième article. — Voyez t. XXV, pages 1, 49 et 186.)

1767-1769. — Acquisitions du roi. — Tomes I et II, mémoires sur la matière et sur le droit de décret ; édit de 1693. — Acquisitions pour le parc de Versailles (1693-1705.)

Tome III. Acquisitions diverses ; deux maisons à Marly (1741) ; terre et seigneurie de Sèvres (1748) ; petit hôtel de Conti à Versailles (1752) ; six maisons sises à Compiègne, appartenant à Mme de Pompadour (1756) ; Villeneuve-le-Roi et Ablon (1761-1762) : maisons à Paris, rue Saint-Honoré, pour la reconstruction de l'Opéra (1764) ; terre de Minières et maisons à Paris (1767-1768) ; terre de Courtaux-Torbechet dans le Maine (1768) ; maison à Paris, rue St-Antoine (1778) ; maison à Sèvres (1782) ; maison à Paris, rue de la Tonnellerie (1783) ; hôtel de Marsan à Versailles (1784) ; agrandissement du jardin des Plantes (1785) ; minage de Meaux (1786-1789) ; droit de chasse des Vaux de Cernay (1788-1789).

1770. — Echanges faits par le roi, avec le marquis de Maillebois pour le marquisat de Châteauneuf en Thimerais (1727), avec le prince de Conti (1748) ; principauté de Dombes (1762) ; forêts du pays de Combrailles en Auvergne (1764-1765) ; terre de Moëres en Flandre (1781).

1771-1772. — Francs fiefs et baux à cens. Coutume de

Montdidier ; arrêt du parlement de 1717 ; affaires administratives diverses (1717-1734), rangées par liasses, avec une table des matières en tête de chaque liasse. — Recueil de précédents et d'arrêts sur la matière, de 1664 à 1726. — Tours (1720-1735). — Coutumes de Lorris et de Montargis ; déclaration royale du 14 juillet 1786. — Coutume de Vermandois ; lettres patentes du 10 octobre 1788.

1773-1797. — Procès en matière de domaines.

1773. — Terre de Châteaugontier (1734-1735).

1774-1775. — Terre de Cresnes; procès entre les duc et duchesse de Villars, et le comte de Salles (1737-1767).

1776-1778. — Joyeuse et Grandpré (1734-1749), pour les terres de Brécy, Cernoy et autres, mouvantes de Sainte-Ménéhould.

1779-1780. — Terre de Hazoy ; procès entre le procureur général et la dame de la Vernade (1740-1743).

1781-1782. — Justice de l'Ile-Savari et autres terres en Touraine ; procès entre les familles de Béringhen et de Mortemart d'une part et le procureur général intervenant pour le bailliage royal de Châtillon-sur-Indre, d'autre (1725-1735) ; mémoires divers, correspondance ; beaucoup de copies de pièces anciennes.

1783. — Baronnie de Lyannes en Picardie (1734-1741) ; question de mouvance directe ou indirecte du roi.

1784. — Terre de Marans en Poitou (1742-1767) ; procès entre le procureur général d'une part et d'autre, 1° le seigneur de Marans, 2° le président d'Aligre.

1785. — Terre de Marolles ; procès entre le procureur général et le marquis de Marolles pour la haute justice et gruerie de ce lieu (1748).

1786. — Justice de Noisy-le-Sec ; procès entre M. de Mauperché et le chapitre de St-Louis du Louvre (1775-1778).

1787. -- Haute justice de Souchet (1731-1736).

1788. — Cure de Saint-Martin de Tonneville ; procès entre le roi et le duc de Penthièvre (1741).

1789-1797. — Procès divers en matières de domaine.

I (1789). Saint-Laurent de Mortiers (1717-1743). Terre de Bouillé (1730-1740).

II (1790). Justice de Conflans (1736-1743). Censives du roi en Agenais (1689). Domaine de Corbeil (1721-1740). Fiefs de Vigné et de Gade-Moulin en Angoumois (1722-1727). Comté de Sézanne (1737-1739).

III (1791). Fiefs du chapitre de Sens dans le comté de Saint-Valéry. Terre de Villers-les-Roye (1738-1743). Terre de Rocher-Mezauger en Touraine (1741-1745). Droits féodaux à Châtellerault (1738-1743). Terre de St-Aignan (1745). Paroisse de Loconville au bailliage de Chaumont en Vexin (1737-1739).

IV (1792). Paroisse du Pin ; droits honorifiques ; comptes de fabrique. Seigneurie d'Heurville (1718-1719). Procès entre les ducs de Boufflers et de Luynes (1743), pour divers droits féodaux dans le bailliage de Chaumont en Vexin. Autre entre le marquis du Fresne et Nicolas de Bailleul, marquis de Châteaugontier, pour la terre du Tilloy (1728-1736). Hôtel-Dieu d'Etampes (1730-1738). Marais de Chaumont en Vexin.

V (1793). Abbaye de Maubuisson et siège judiciaire de Pontoise ; quelques pièces anciennes ; documents judiciaires des années 1724-1730. Maréchal d'Estrées et substitut au comté de Soissons (1739-1740). Chapitre de St-Claude en Bourgogne (1733-1734). Paroisse de Voize et chambre des comptes de Moulins (1742-1744). Haute justice de Villacoublay (1740). Seigneuries de la Roche-Saint-Crespin et de la Séguinière (1743-1748). Bureau des finances de Bourges (1717-1723). Fief de Montguyon (1723-1744).

VI (1794). Abbé de Bassac et seigneur de Culan (1735-1736). Nogent (1739). Saint-Médard de Pecqueuse (1730).

Bois de Bernot dans le comté de Bohain. Comté de Montfort (1740). Seigneurie de Manneville (1733-1734). Moulin de la Borie dans la vicomté de Murat. Fief de Montachier (1742-1743). Abbaye de Royaumont. Abbaye du Val Saint-Pierre. Fief de Montigny. Terre de Fresne (1739-1740).

VII (1795). Terre et châtellenie de Crèche (1734-1738). Censive de l'abbé de Sainte-Geneviève à Paris. Procès pour un tènement revendiqué par le substitut du procureur général au siège de Bellac (1734-1739). Autre entre le duc de Mazarin et le substitut du procureur du roi à Châlons (1734-1743). Fief de Berviqueville en Champagne (1732-1743). Terres voisines de l'embouchure de la rivière d'Authie, disputées au comte de Boulainvilliers par les habitants de Marquenterre et la dame de Mailly (1719). Terre de Bridière en Poitou (1719-1720). Terres sises à Viroflay près Meudon (1733). Terres du chapitre Saint-Martin de Tours en Touraine (1718). Justice du lieu de la Groue, au bailliage de Yèvre le Châtel (1735-1743). Terre de Bressoles en Bourbonnais (1731-1743). Duché-pairie de Cœuvres (1732-1743). Justice de Villecresne (1741-1744). Terre de Bellefaye en Berry (1722-1739). Terres du maréchal de Tessé (1722-1739)

VIII (1796). Fief d'Herpine. Duché-pairie d'Aumont. (1730-1731). Domaine de Saint-Bonnet (1718). Fief des Cornets (1724-1739). Chapitre Saint-Martin de Tours (1701-1717). Claude le Noble, bâtard (1715-1731). Baronnie de Chaumont. Saisie féodale de la terre d'Autruy. Dame de Raymond. Maison de la rue des Arcis à Paris. Terre de Languionnes. Terre de Farivilliers. Terre de Voultron en Poitou. Affaires de voirie à Donzy. Fabrique de Sainte-Gemme des Bruyères. Abbaye de Saint-Josse-sur-Mer (1721-1726). Comté de Dunois (1766-1767).

IX (1797). Gruerie de Corbeil (1775-1776). Directe des

terrains de l'hôtel de Soissons (1779). Bail passé par les chanoines de la Sainte-Chapelle à Paris. Terre et seigneurie de Charron (1783). Procès soutenu par le chapitre cathédral de Nevers (1783). Terre de Poligny (1785). Cure de Mareil-sous-Marly. Allodialité d'après la coutume de Troyes (1779). Terre de Belleville au diocèse de Verdun (1774-1775). Justice royale de Rancon (1776-1777). Marquisat de Pont-à-Mousson (1781).

1798. — Anciens procès féodaux. — Lesdiguières et du Fay (XVII[e] et XVIII[e] siècles) ; copies de pièces anciennes; consultations ; actes judiciaires, etc. — Andilly et Bellemont (XVI[e] et XVII[e] siècles). — Beaufremont et Ribérac (1668-1677). —Montcornet et Châteauporcien ; procès soutenu par le duc de Richelieu (1744); concession de haute-justice.

1799-1800. — Fiefs. Recueil de pièces et de notes diverses sur les fiefs et les affaires féodales, tirées principalement du traité de Brussel et des registres de Philippe-Auguste, notamment de celui de Guérin, évêque de Senlis.

1801-1887. — Affaires judiciaires ; procès jugés par le Parlement de 1737 à 1775; nombreuses lacunes dans la série; rangés par ordre chronologique d'arrêts ; beaucoup de volumes se composent de mémoires et de notes du Procureur général.

1801. — Janvier à septembre 1737. — Beaucoup d'imprimés.

1802-1803. — Parlement. Année 1747.

1804-1807. — » — Année 1748.

1808-1809. — » — Année 1749.

1810. — » — Année 1750.

1811-1812.— » — Année 1751.

1813-1814. — » — Année 1752.

1815. — » — Année 1753.

1816-1821. — » — Année 1755.

1822-1824. — » — Année 1756.
1825. — » — Année 1757.
1826-1830. — » — Année 1758.
1831-1834. — » — Année 1759.
1835-1836. — » — Année 1760.
1837-1840. — » — Année 1761.
1841-1843. — » — Année 1762.
1844-1847. — » — Année 1763.
1848-1849. — » — Années 1763-1764.
1850-1854. — » — Année 1764.
1855-1856. — » — Année 1764 (août-octobre).
1857-1863. — » — Année 1765.
1864-1865. — » — 9 septembre-26 octobre 1765.
1866-1873. — » — Année 1766.
1874-1882. — » — Année 1767 (janvier-septembre).
1883. — » — Année 1769 (février-août).
1884-1885. — » — Année 1769 (avril-septembre).
1886. — » — Année 1774 (octobre-décembre).
1887. — » — Année 1775.

1888-1896. — Affaires judiciaires ; supplément ; procès criminels et civils, généralement peu importants, rangés par ordre de date (1698-1789).

I. (1888). Années 1698-1737.
II. (1889). — » — 1740-1745.
III. (1890). — » — 1745-1755.
IV. (1891). — » — 1756-1770.
V. (1892). — » — 1772-1778.
VI. (1893). — » — 1779-1781.
VII. (1894). — » — 1782-1783.
VIII. (1895). — » — 1783-1786.
IX. (1896). — » — 1786-1789.

1897-1957. — Petits dossiers d'affaires judiciaires (1776-1786) ; dossiers au nombre de 1574, rangés dans l'ordre indiqué par un ancien inventaire, par ordre chronologique. Chaque dossier comprend le résumé de l'affaire

par le procureur général et les pièces à l'appui, manuscrites et imprimées. Pour employer cette collection, il faut connaître la date de l'arrêt définitif intervenu. La plupart des affaires n'ont que peu d'intérêt; quelques-unes, mais en petit nombre, se rapportent à des communautés civiles et ecclésiastiques.

1958-1960. — Affaires criminelles (1718-1723); documents rangés dans l'ordre indiqué par une ancienne numérotation de 1 à 450. Correspondances diverses, interrogatoires, dénonciations, etc., ayant trait principalement à des vols commis sur les grandes routes. Beaucoup se rapportent à l'affaire de Cartouche.

1961. — Affaires judiciaires. Arrêts du Parlement et documents divers (1548-1719), réunis par M. de la Galissonnière, substitut du procureur général. A la suite recueil de précédents sur l'inceste, le viol et le rapt, pièces provenant de sources diverses.

1962-1963. — Rapports du parquet, de mars 1730 à 1737. Affaires civiles et criminelles. Papiers sans valeur; on n'y trouve que l'analyse de chaque affaire et les conclusions du procureur général.

1964. — Affaires criminelles. Rapports et lettres au chancelier (1760-1785) sur les affaires terminées, les crimes commis, réponse à des demandes de renseignements sur des causes dont l'instruction était en retard.

1965-1973. — Oppositions à l'enregistrement des lettres-patentes et autres actes royaux, signifiées au Procureur général par des particuliers, des communautés et des confréries. — Première série, rangée par ordre alphabétique de noms de personnes et de lieux; les pièces sont comprises entre les années 1701 et 1760 ou environ.

I. (1965). Lettres A-B.

II. (1966). Lettres C-CHA.

III. (1967). Lettres CHA-CU.

IV. (1968). Lettre D.

V. (1969). Lettres E-F-G.
VI. (1970). Lettres H-L.
VII (1971). Lettre M.
VIII. (1972). Lettres N-REL.
IX. (1973). Lettres REL-V.

1974-1978. — Oppositions à l'enregistrement des lettres patentes et autres actes royaux. 2ème série, rangée par ordre chronologique.

I. (1974). Années 1771-1776.
II. (1975). — » — 1777-1780.
III. (1976). — » — 1781-juin 1784.
IV. (1977). — » — Juillet 1784-1787.
V. (1978). — » — 1788-1789. Résidu.

1979. — Oppositions à l'enregistrement des lettres patentes.— Tables : 1° Double table alphabétique des oppositions antérieures à 1760, se rapportant aux volumes 1965-1973 ; 2° Table chronologique des années 1772, 1773 et 1774. — En tête du volume, mémoire à consulter sur les oppositions.

1980-1982. — Grand-Conseil. Affaires particulières rangés par ordre de noms de lieux. (Années 1755-1781). Quelques imprimés de 1768 à 1770.

I. (1980). Prieuré de SS. Pierre et Paul d'Abbeville.— Amiens. — Aurillac. — Prieuré d'Avrillé, au diocèse de Luçon. — Bar-le-Duc. — Les Bordes près Issoudun. — Bourgueil. — Chaillot. — Châteaugontier. — Châtillon-sur-Marne.

II. (1981). Civray. — Crespy-en-Valois. — Deville, diocèse de Noyon. — Fontenay-en-Brie. — Gien. — Gouy l'Hôpital. — Guise. — La Châteigneraye. — La Motte des Prés. — Langres. — Lauzerte. — Prieuré de Lieu-Restauré. — Loches. — Abbaye de Lorroy, près de Bourges. — Lusignan. — Lyon.

III. (1982). Meaux. — Montagny. — Montreuil. — Nay, sénéchaussée de Riom. — Nemours. — Paris. — Reims.

— Rieupeyroux en Rouergue. — Riom. — Roye. — Saint Amand en Flandre. — Saint-Aubin du Cormier. — Saint-Flour. — Saiut-Maixent. — Sainte-Mélanie, près d'Angers. — Saint-Rémy du Plan. — Saint-Savin. — Saintes. — Sens. — Sézanne. — Thin-le-Moustier. — Troyes. — Vignory, bailliage de Chaumont en Bassigny. — Prévôté de l'Hôtel (affaires diverses de l'an 1768).

1983-1988. — Evocations. Affaires particulières; collection rangée dans l'ordre indiqué par un ancien inventaire relié en tête du premier volume. On a réuni les pièces se rapportant à la même affaire, qui se trouvaient dispersées sous plusieurs cottes. Cet ancien inventaire suit à peu près l'ordre chronologique et divise les papiers en deux séries : 1° anciennes évocations antérieures à 1730; 2° nouvelles évocations postérieures à cette date, qui est celle du premier classement. En tête quelques pièces anciennes sur les évocations des années 1527 à 1600. Nous indiquons pour chaque volume les principaux dossiers :

I. (1983) Duc de la Force. — Congrégation de S. Vannes. — Pompe de la Samaritaine. — Prieuré cure d'Argenteuil. — Ville de Périgueux. — Congrégation de France. — Hôpital Jean-Rose de Meaux. — Evêque de Boulogne (1re partie).

II. (1984). Evêque de Boulogne (fin). — Contrebande sur mer et à Paris. — Ordre de Grammont. — Frères de la doctrine chrétienne. — Abbaye d'Aurillac.

III. (1985). Capitation des Arts et Métiers. — Vente du tabac par la Compagnie des Indes (1727). — Ville de Decize. — Cardinal de Noailles contre Philippe Fert. — Béthune. — Détenus par ordre du roi à Charenton et à Saint-Lazare. — Syndics de l'Université.

IV. (1986). Chapitre de Villefranche en Beaujolais. — D'Haussonville, maître de l'artillerie en Lorraine. — Ponts et chaussées en Touraine. — Marais du Poitou. —

Abbaye de Corbie. — Saint-Germain l'Auxerrois. — Abbaye de Fécamp et de Saint-Florent de Saumur. — Saint-Just de Lyon. — Succession de Law. — Faculté de médecine de Paris.

V. (1987). Tourbages. — Saint-Philibert de Tournus. — Messageries et maîtres de poste. — Prieurés possédés par les Jésuites de Paris. — Ordre de Malte (1713). — Église collégiale de S. Pierre de Lille. — Affaire Leval (1713-1720). — Conrtenay (1717-1720).

VI. (1988). Affaire de la Barre (1722). — Voirie de Lyon (1723). — Affaire de la terre de Boyne (1725-1727). — Abbaye de Clairefontaine (1727-1730). — Affaire de Goris, religionnaire fugitive (1727-1737). — Affaire du sieur Cabannes, spéculateur enrichi du temps de Law (1729). — Droits de l'évêque du Mans sur plusieurs bois de son diocèse (1731). — Maîtrise des eaux et forêts de Sézanne (1733). — Connétablie (1737). — Municipalités d'Arras et de S[t] Omer (1750). — Apothicaires de Saint-Quentin (1767). — Maréchaussée du Mans (1767). — Approvisionnement du marché de Vitry (1767). — Marchands de vins de Paris (1767). — Marchands de grains à Vouziers (1769).

1989-1995. — Recours en grâce, commutations de peine. — Série très-intéressante, classée par ordre alphabétique de noms d'accusés. Chaque dossier comprend l'analyse de l'affaire, les minutes des lettres du procureur général, les originaux des réponses des ministres. Peu de pièces antérieures à 1780. La plupart sont des anuées 1781 à 1789.

1996. — Lettres de grâces, sursis et commutations. — Dossiers individuels, rangés par date de présentation de 1775 à 1787.

1997-2025. — Mémoires et factums; la plupart sont des imprimés; quelques suppliques manuscrites mêlées aux factums. Le tout est classé par ordre chronologique.

1997. — Année 1725.
1998. — » — 1726.
1999-2001. — » — 1727.
2002-2003. — » — 1728.
2004-2005. — » — 1729.
2006-2007. — » — 1730.
2008-2009. — » — 1731.
2010. — » — 1732.
2011-2013. — » — 1733.
2014-2015. — » — 1734.
2016. — » — 1735.
2017-2018. — » — 1736.
2019-2020. — » — 1737.
2021. — » — 1738.
2022-2023. — » — 1739.
2024-2025. — » — 1740.

2026-2031. — Mémoires et factums. Supplément, rangé par ordre alphabétique de noms de demandeurs. — I (2026), Lettres A-COR. — II (2027), COU-GR. — III (2028), GUI-MAS. — IV (2029), MAU-PEL. — V (2030), PER-THI. — VI (2031), TI-V.

2032. — Mémoires et factums. — Factum pour Jean Chasteigner, lieutenant de police de la ville d'Amboise (an. 1733). — Imprimé ;124 pages, in-4.

2033. — Affaires judiciaires. — Duc d'Elbeuf (1682-1683), et duc d'Epernon (1622-1662). Dans la seconde partie de ce volume, nombreux documents historiques, fort intéressants, dont quelques-uns en original.

2034. — » — Succession du duc de Chaulnes (1698); procès entre le duc de Chevreuse, légataire universel, et les héritiers naturels, marquis de Mailly et consorts.

2035. — » — Faux titres (1700-1701). Procès de Bar, Haudicquier de Blancourt, Chassebras, etc. Documents intéressants.

2036. — » — Affaire Dulac-Capé (1712). Affaire de succession; mémoires imprimés.

2037-2039. — » — Affaire des princes du sang et des princes légitimés (1714-1717). Pièces curieuses; notamment pamphlets pour et contre les princes légitimés.

2040. — » — 1. Duel entre M. Courtade et M. de Brilhac (1717-1718). — 2. Assassinat de l'abbé Couëtte (avril-mai 1736). — 3. Enlèvement de la demoiselle Vidal d'Audiffret, d'Aigueperse, faussement imputé au sieur Cardin, commissaire à terrier. (1781-1783).

2041-2042. — » — Procès contre le duc de la Force (1720-1721), intenté à la requête des maîtres-épiciers de Paris pour accaparement de marchandises. En tête du tome I, table des 100 premières pièces du dossier du 10 août 1720 au 6 août 1721.

2043-2045. — » — Bande de Cartouche (1721-1724). Le dossier n'est plus complet aujourd'hui. — I (2043), liste des accusés, renseignements sur chacun d'eux; correspondance administrative et judiciaire. — II (2044). Arrêts rendus par le Parlement au cours de l'instruction de novembre 1721 à septembre 1722. — III (2045). Suite de ces arrêts jusqu'en octobre 1723. Listes des pièces à conviction déposées au greffe; règlement des frais de la procédure.

2046. — » — Affaire Nivet et consorts (1727-1729). Sommaires des interrogatoires subis par les coupables; beaucoup de lettres autographes et de documents originaux.

2047. — » — Suite de la même affaire. Supplément. Même contenu qu'au volume précédent.

2048. — » — De Broglie contre Condé (1730-1736), pour la possession des terres de Senonches et autres. Mémoires imprimés, productions des deux parties.

2049. — » — Tutelle du marquis de Langeais, confiée au procureur général; réglement des affaires de la suc-

cession; comptes, papiers d'affaires, correspondance (1745-1765).

2050-2066. — » — Succession de Montbéliard (1746-1747). Voici le détail des volumes :

2050. — Historique de l'affaire (1746-1747). Mémoires autographes et copies; lettres originales; pièces à l'appui.

2051-2052. — Mémoire sur la succession du comté de Montbéliard, rédigé par le procureur général. Deux exemplaires de la mise au net, écrits par le même copiste. Le mémoire est rédigé au nom des gens du roi et signé par eux.

2053-2055. — Mémoires du procureur général. — 2053, minute autographe du premier projet. — 2054, id. du deuxième projet. — 2055, autre exemplaire du second projet, copie du temps avec corrections autographes de l'auteur.

2056. — Troisième projet; mise au net avec corrections autographes; prétentions du comte de Sponck et de la comtesse de Coligny.

2057. — Suite du précédent; prétentions des barons de l'Espérance.

2058. — Suite des précédents; prétentions du duc de Wurtemberg-Stuttgard.

2059. — Quatrième projet; mise au net de la grande rédaction.

2060. — Quatrième projet abrégé; mise au net.

2061-2062. — Quatrième projet abrégé; minute originale.

2063-2064. — Collection de factums, au nombre de 31, produits par les parties comme preuves à l'appui ou imprimés lors du procès. Ils sont rangés par ordre chronologique de 1724 à 1746. Quelques suppliques et consultations manuscrites.

2065. — Titres, pièces et mémoires; documents histo-

riques de toute nature, généalogies, extraits d'ouvrages d'érudition. Beaucoup de notes autographes du procureur général.

2066. — Autre série, analogue à la précédente. Documents et actes produits à l'appui de la seconde partie du mémoire. Le tout a été réuni en 1747.

2067. — Affaires judiciaires. — 1. Procès entre la marquise et le comte de Chantilly, au sujet d'une succession contestée (1747-1748). Beaucoup de lettres particulières annexées aux pièces du procès. — 2. Affaire Morangiés et Gilbert (1772). Diffamation, suppression de mémoire.

2068-2073. — Procès de Damiens (1757). Six volumes, dont voici le détail :

I. (2068). — Procédure à la prévôté de l'hôtel ; état des accusés décrétés. Extrait des procédures faites à la Prévôté du 5 au 17 janvier 1757. — Interrogatoires des accusés et dépositions des principaux témoins à la Prévôté. — Attribution de la cause au Parlement ; lettres patentes du 15 janvier 1757 ; requête et délibérations du Parlement à cette occasion. — Translation de Damiens à la Conciergerie. — Bulletins de santé de l'accusé ; deux par jour du 18 janvier au 27 mars 1757. — Mandements, discours et pièces de vers se rapportant à la tentative du 5 janvier 1757. — Lettres relatives à l'aumône de 300,000 livres, faite par le roi aux pauvres de Paris. — Requête du procureur général pour informer.

II. (2069). — Etat des accusés décrétés ; renseignements sur leur compte ; lettres relatives à un inconnu, compromis dans l'affaire de Damiens. — Procédures faites par le Parlement. — Arrangement des jours pour l'audition des témoins. — Arrêts rendus au cours de la procédure du 15 janvier au 21 mars.

III. (2070). — Interrogatoires des accusés et des témoins. — Extrait des interrogatoires de Robert-François Damiens. — Notes et mémoires sur diverses ques-

tions de procédure. — Tortures proposées pour faire parler Damiens; lettres et mémoires envoyés à ce sujet d'Avignon, de Rouen, etc. — Procédures conjointes, envoyées par le Châtelet. — Interrogatoires divers faits en province. — Faits pour interroger l'accusé avant le rapport du procès. — Recolement et confrontation des témoins. — Témoins mandés d'Arras. — Conclusions définitives du procureur général; recherche des précédents; affaire Ravaillac.

IV. (2071). — Arrêts contre Damiens et sa famille. — Publication et exécution de ces arrêts. — Expulsion du père et de la femme du condamné. — Démolition de la maison où il était né. — Lettres du procureur général aux ministres; mélanges; complices supposés de Damiens; frais du procès.

V. (2072). — Quelques pièces sur le quidam, complice supposé de Damiens. — Procédure de plus ample informé contre Dominique-François Gauthier, close le 15 juin 1758. — Assemblée des Chambres du 23 novembre 1757; requête présentée par six conseillers au Parlement, nommés dans la procédure contre Damiens. — Mauvais discours tenus contre le roi à l'occasion de l'affaire de Damiens; dossiers rangés par ordre alphabétique de noms de lieux, la plupart sont des années 1757-1758. En tête les affaires instruites à Paris. Le tome V va jusqu'au nom Mitry.

VI. (2073). — Suite des mauvais discours; dossiers des provinces, de Montfort à Troyes.

2074-2077. — Mauvais discours. Procédures faites tant à Paris qu'en province depuis l'an 1756 jusqu'à l'an 1775; se rapportant presque toutes à des propos séditieux, tenus contre le roi, le Parlement et la religion. Beaucoup, des années 1757 et 1758, se rattachent plus ou moins directement au procès de Damiens et aux événements religieux du temps. Beaucoup de poursuites

exercées contre des pamphlets et brochures anonymes, des placards et inscriptions séditieuses, etc. Les dossiers sont rangés par ordre alphabétique de noms de lieux; les dossiers relatifs à Paris sont en tête de la série et remplissent le tome I et une partie du tome II. Le tome II va jusqu'au mot *Chartres;* le tome III jusqu'au mot *Nanteuil ;* le tome IV et dernier jusqu'au mot *Villejuif.*

2078-2079. — Procès du soldat Ricard, de Montdidier, condamné au supplice de la roue, pour avoir répandu le bruit d'un prétendu attentat contre la personne du roi. — Instructions diverses, correspondance; transport de Ricard et de ses co-accusés à la Conciergerie; procédure à Paris et à Montdidier; arrêt de condamnation; frais de procédures; demandes de gratifications et de récompenses. — En tête du tome I, quelques feuillets se rapportant à des mauvais discours tenus à la même époque.

2080-2081. — Affaire du duc d'Aiguillon (1770). — Extraits des procédures faites par le Parlement de Rennes; nombreux documents se rapportant principalement aux démêlés entre le roi et le Parlement de Paris à l'occasion de ce procès.

2082. — Affaire Beaumarchais et Goëzman (1773-1776). Exemplaire original des mémoires de Beaumarchais. Mémoires justificatifs de Goëzman, en partie autographes; arrêts rendus contre les deux parties.

2083. — Affaire du sieur Vénard, greffier à Etampes (1773-1784); frais d'exploits et de procédures.

2084-2085. — Procès fait à la requête du comte d'Artois, contre les sieurs Lebel, Pyron, Radix de Sainte-Foy, Moreau, Elie de Beaumont, etc. (1779-1784), qui lui devaient la foi et l'hommage et qui avaient refusé de les prêter.

2086. — Affaire Marguet et Fleury, à Châlons-sur-Marne (1783-1787); accusés de stellionat et de concussion

par un officier de justice; arrêt du Parlement de Paris en appel; condamnation du dénonciateur comme calomniateur.

2087. — Affaire de la fille Salmon, condamnée en 1784 à être brûlée vive par le Parlement de Rouen, sous prévention d'empoisonnement sur la personne de ses maîtres; placets et requêtes imprimés. Arrêt de cassation du Parlement de Paris de mai 1786.

2088-2089. — Procès du collier (1785-1786).

I. (2088). — Attribution de l'affaire au Parlement (23 août-septembre 1785). — Lettres patentes du 5 septembre. — Incidents divers jusqu'aux lettres patentes du 11 janvier 1786. — Exposé de l'affaire. — Pièces et renseignements divers sur les accusés. — Etat des pièces déposées au greffe du Parlement par le procureur général, de septembre 1785 à mai 1786. — Interrogatoire des témoins et des accusés et faits pour interroger.

II. (2089). — Arrêts divers rendus au cours de l'instruction (février-avril 1786). — Résumé; conclusions du procureur général et arrêt définitif (31 mai et 5 juillet 1786). — Exécution de l'arrêt. — Frais du procès, évasion de la femme Lamotte. — Bijoux retrouvés à Bar-sur-Aube (1786). — Réclamations adressées au domaine par demoiselle Valois de Saint-Remy (1789-1790).

2090. — Affaire des sieurs Cherest, juge, et Thomas, procureur à Dannemarie (bailliage d'Auxerre), poursuivis pour abus dans l'administration de la justice (1785-1788).

2091. — Affaire Simar, Bradier et consorts (1786); condamnés à la roue comme coupables de vol et d'assassinat, et défendus par Dupaty, président au parlement de Bordeaux. — Mémoires imprimés par celui-ci, et poursuites dirigées contre ces mémoires.

2092-2096. — Maison de Bouillon. — Tomes I, II et III, affaires de famille de 1730 à 1748; procès entre le

duc de Bouillon et les substitués de sa famille pour faire imputer les dettes sur le prix de la vente, faite au roi, de la vicomté de Turenne. — Tome IV, justice d'Eragny, affaires des princes de la Mark. — Tome V, généalogies, pièces historiques (1545-1739). Notes diverses.

2097-2100. — Parlement. — Chambre des vacations (1753-1789).

I. (2097). — Constitution et discipline de la chambre des vacations. Lettres patentes de 1675 et de 1753. — 1756 Condamnation d'une lettre de l'archevêque d'Auch au pape. — Refus de sacrements. — Condamnation d'une lettre de l'évêque de Troyes. — Commission au Châtelet pour le maintien de l'ordre public. — 1759, affaires judiciaires diverses. — 1769, rapports de police dressés à la Chambre. — Rôle des affaires qui lui furent soumises.

II. (2098). — Liste des membres de la Chambre en 1768 et 1769. — Visites de la Conciergerie et de Charenton en 1769. — 1770, sessions trisannuelles. — Dîners donnés à l'ouverture de chaque session en 1768, 1769 et 1770. — 1777-1778, affaire de la dame d'Ervillé, accusée d'escroquerie. — 1779, composition de la Chambre; liste des affaires civiles et criminelles, dont elle eut à connaître.

III. (2099). — 1779, visite de Charenton, de S. Lazare et de la Conciergerie. Rapports du guet (septembre-décembre). — 1784, rôle des affaires civiles et criminelles.

IV. (2100). — 1784, avis du Châtelet; rapports journaliers du guet. Affaires diverses (Noé, maire de Bordeaux; évasion de prisonniers à la Conciergerie). — 1789, quelques documents sans intérêt.

2101-2102. — Lettres de cachet du roi au Parlement de Paris, avec les lettres d'envoi pour l'enregistrement

de différents édits. — I, années 1724 à 1727. — II, années 1728, 1729, 1746, 1747 et 1748.

2103. — Parlement. — Exil à Pontoise (1753). Affaires religieuses (1753-1757); intervention du prince de Conti; lettres écrites par lui au procureur général.

2104-2106. — » — Affaires du Parlement de Bretagne (1763-1770). Différents avec le duc d'Aiguillon; affaire de la Chalotais; tentative faite par le Parlement de Paris pour s'entendre avec les Parlements de province; séance royale du 3 mars 1766.

2107-2109. — » — Histoire de la suppression et du rétablissement du Parlement de Paris (1770-1774). — Institution des Conseils supérieurs et démembrement du ressort; lits de justice de mars 1771 et novembre 1774; démission du procureur général (13 avril 1771); remboursement des offices. — Rétablissement du Parlement.

2110. — Rétablissement du Parlement en 1774. Lettres de félicitations, écrites au procureur général par les officiers de justice des siéges de province.

2111. — » — Conseils supérieurs (1771-1776). Lettres des procureurs du roi dans plusieurs siéges distraits du ressort en 1771. — Greffes des conseils supérieurs; transport des minutes et des registres après la suppression de ces tribunaux (1774-1776).

2112-2113. — » — Années 1786-1787. Affaires diverses, réglées par Joly de Fleury, avocat général au Parlement; collection aujourd'hui fort incomplète, rangée par date d'arrêts définitifs.

2114-2116. — » — Exil à Troyes; cour plénière (1786-1788). — Contestations au sujet des édits de finances et de la cour plénière de Loménie de Brienne.

2117-2119. — » — Mélanges et histoire.

I. (2117). Années 1718-1750. Exil du Parlement à Pon-

toise en 1718; affaires de Law; affaires diverses de 1731, 1732, 1742, 1750.

II. (2118). Années 1763-1776. Remontrances du Parlement en 1766. Guet de Paris (1768-69). Rectification des frontières de la France vers les Pays-Bas (1769-1777). Etablissement à Versailles d'un dépôt des papiers publics des colonies (1775), etc.

III. (2119). Années 1776-1789. Remontrances du Parlement de Bordeaux (1785-1787). — Beaucoup d'affaires minimes, traitées à la grand'Chambre. Cette dernière partie de volume peut être rapprochée des papiers laissés par l'abbé d'Espagnac. (Voir plus bas, nos 2536 à 2546).

2120-2124. — Parlement-semestre, institué au XVIe siècle par Henri II.

2120-2121. — « Mémoires sur l'établissement d'un « Parlement de Paris semestre en 1553, lequel a été ré« voqué en janvier 1557. » Copie faite au XVIIIe siècle d'un mémoire, dont une partie se retrouve dans le volume 2124. Ces deux premiers volumes concernent le premier semestre ou l'année 1553.

2122. — Suite de la copie, 2e partie: 2e et 3e semestres (1554-1555).

2123. — Suite, 3e partie: 4e et 5e semestres (1556-1557).

2124. — Parlement-semestre (1553-1557). Copie d'une partie du grand mémoire, des nos 2120-2123. En tête copie des lettres royales qui instituèrent, règlementèrent et supprimèrent ce corps judiciaire. Le tout a été réuni en 1784.

2125. — Parlement. Procédure, privilèges. — Avis demandés au Parlement par le roi; lits de justice et enregistrement des édits; résultats des conférences tenus en 1783 et 1784 pour la réformation des abus; jugements sur requête; arrêt de règlement des dépens

de 1782. Réclamations diverses et demandes d'explications, rangées par ordre de noms de lieux.

2126. — » — Archives; transcriptions des minutes; réclamations de la famille du greffier du Parlement, Ysabeau. — Travail de M. de Meslé sur les *Rouleaux* et mémoire sur cette collection. — Extraits du conseil secret (1671-1673) et des registres (1560-1660). On peut remarquer à l'an 1632 la copie d'une information faite contre le duc de Montmorency.

2127-2128. — » — Etat sommaire des registres, indiquant série par série les dates extrêmes de chaque volume, leur contenance et leur numéro d'ordre.

2129. — » — Offices en général (1553-1780). On y remarque notamment un mémoire assez volumineux, avec pièces justificatives, rédigé en 1753, et beaucoup de pièces sur le droit de centième denier.

2130. — » — Mémoire sur la perpétuité des offices, contenant l'historique de la question; minute originale écrite vers 1750.

2131. — » — Offices; provisions; mélanges. — Etat des membres du Parlement vers 1660 et vers 1755. Renouvellement du parquet en juin 1771. Provisions d'offices, etc.

2132. — » — Officiers inférieurs; buvetier, chapelain, chirurgien, commis du greffe; imprimeur (impression des décrets de l'Assemblée Nationale, 1790-1791; compte du sieur Nyon); interprète; questionnaire; vitrier. — Cérémonies publiques : messes solennelles, funérailles des princes, etc.

2133. — » — Procureurs, avocats et clercs de la Bazoche (1689-1790). Arrêts de règlements et délibérations; frais de procédure, etc. A la suite quelques dossiers sur des affaires personnelles.

2134. — » — Huissiers audienciers. Mémoires, édits, arrêts du Parlement et projets divers de 1586 à 1789.

2135. — » — Taxe des frais de procédure dans les siéges du ressort; enquête de 1778; réclamations des huissiers et des procureurs. Documents divers rangés par ordre chronologique.

2136-2137. — » — Recettes et dépenses du Parlement; administration des amendes; gages des officiers; taxes des officiers inférieurs, etc., etc.; bougies du Parlement; menues nécessités. — A la fin du tome II, quelques renseignements sur les bâtiments du palais.

2138. — » — Dépôts et consignations (1665-1780). Lettres, projets, mémoires, arrêts, etc. Comptes définitifs de cette caisse.

2139. — » — Amendes du Parlement. Comptes des amendes de 1670 à 1721; rangés par ordre alphabétique de noms de receveur, et pour chaque receveur par ordre chronologique.

2140. — » — Amendes acquises au roi; tableau synoptique, formant le compte-rendu analytique fourni (après 1730) par Yvon, receveur des amendes de la cour, de ses opérations de 1670 à 1725 ou environ.

(*A suivre.*)

CATALOGUE

DE LA COLLECTION DE PIÈCES SUR LES BEAUX-ARTS IMPRIMÉES ET MANUSCRITES

RECUEILLIE PAR PIERRE JEAN MARIETTE, CHARLES NICOLAS COCHIN ET M. DELOYNES, AUDITEUR DES COMPTES

ET ACQUISE RÉCEMMENT PAR LE DÉPARTEMENT DES ESTAMPES DE LA BIBLIOTHÉQUE NATIONALE

(Suite.)

TOME XLVI. — SUPPLÉMENT. TOME 1er.

En tête de ce premier volume se trouve la note suivante signée de M. Deloynes. « Monsieur Mariette, qui a commencé le premier à former cette collection, n'a pas jugé à propos, avant d'entreprendre cet ouvrage, de parler de l'origine des Arts de la peinture, de la sculpture, de la gravure, ni de l'architecture qui, depuis la Révolution française, en fait partie. Monsieur Cochin, de l'Académie royale de peinture, sculpture et gravure, qui a continué cet ouvrage jusqu'à sa mort arrivée le 29 avril 1790 n'a pas voulu non plus donner l'abrégé historique des Arts. J'ai cru qu'on ne serait pas fâché d'en avoir connoissance, et je le fais d'autant plus volontiers qu'ayant pour but mon instruction particulière, je pense que cette histoire des Arts qui aurait dû naturellement trouver sa place au commencement de cet ouvrage, ne sera cependant pas déplacée dans ce supplément qui forme lui-même plusieurs volumes et qu'il est permis à un continuateur de faire autrement que les personnes qui ont écrit avant lui.

« On trouvera donc dans ce supplément l'origine du dessin qu'on doit regarder, s'il m'est permis d'employer cette expression, comme le père des Arts; je parle ensuite de l'origine de la peinture chez les anciens et chez les modernes, puis de la sculpture; vient ensuite la gravure. Je suis entré dans un assez long détail sur cet art, et je n'ai pas craint de continuer à puiser dans les auteurs qui m'ont paru en avoir eu le plus de connoissance. Je finis par l'architecture.

« Pour terminer je joins un précis historique sur l'établissement de l'Académie royale de peinture, sculpture et gravure fondée en janvier 1648. Il se trouve dans un autre ouvrage dont je m'occupe présentement, tome cinq faisant suite à la vie des peintres par Monsieur Desallier Dargenville, maître des Comptes. Le quatrième volume de son ouvrage a paru en 1762. » DELOYNES.

1158. — De l'origine de l'art et des causes de sa diversité chez les peuples qui l'ont cultivé. 11 pag. Ms.

1159. — Observations sur les Arts méchaniques, scientifiques et libéraux, de leur nécessité et utilité. 17 pag. Ms.

1160. — Origine du dessin. 15 pag. Ms.

1161. — Origine de l'architecture. 35 pag. Ms.

1162. — Origine de la peinture chez les anciens et chez les modernes. 84 pag. Ms.

1163. — Origine de la sculpture. 22 pag. Ms.

1164. — Origine de la sculpture. *Journal des bâtimens civils.* [Signé : C....]. 23 pag. Ms.

1165. — Dissertation sur l'origine de la gravure, de Monsieur le Baron d'Heineck en 1771 et de Monsieur Hubert en 1787. 101 pag. Ms.

1166. — Extrait sur la gravure, tiré en grande partie du discours préliminaire du dictionnaire biographique des graveurs, écrit en anglais par Monsieur Strutt, graveur. (Cet article est de M. Chereau, graveur). 34 pag. Ms.

1167. — Notes historiques sur la gravure et sur les

graveurs. 1775. (Ces notes sur les graveurs tirées du portefeuille d'autres habiles artistes étaient destinées à un ouvrage en forme de lettres où il était pareillement traité des autres arts; elles n'y ont pas servi, c'est pourquoi on en fait usage ici comme contenant des réflexions qui peuvent être utiles. 20 pag. Ms.

1168. — Découverte d'un procédé de gravure au lavis par Monsieur Leprince, peintre du Roi. 1780. 7 pag. Ms.

1169. — Découverte d'un procéde de gravure en lavis par Monsieur Leprince, peintre du Roi, proposé par souscription. 17 juillet 1780. Prospectus. 11 pag. Ms.

1170. — Essai sur l'origine et les avantages de la gravure, lu à la séance publique de la société libre des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Paris, le 9 vendémiaire de l'an VI par Charles Etienne Gaucher. In-8° de 11 pag.

1171. — Précis historique sur l'établissement de l'Académie royale de peinture, de sculpture et de gravure fondée dans le mois de janvier 1648. 100 pag. Ms.

1172. — Distribution de prix à l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1678. 9 pag. Ms.

1173. — Distribution des prix de l'Académie de peinture et de sculpture. 10 octobre 1682. 7 pag. Ms.

1174. — Réception de M. Guillet de Saint-Georges en qualité d'historiographe à l'Académie royale de peinture et de sculpture. 1682. 5 pag. Ms.

1175. — Nomination de M. Louvois à la place de protecteur de l'Académie de peinture et sculpture, et distribution de prix. 1683. 21 pag. Ms.

1176. — Distribution de prix à l'Académie de peinture. 1684. 1 pag. Ms.

1177. — Distribution de prix à l'Académie de peinture. Septembre 1684. 9 pag. Ms.

1178. — Tableaux faits pour le Roi par Messieurs Lebrun et Mignard. 1685. 3 pag. Ms.

1179. — Distribution de prix à l'Académie royale de peinture. 1686. 9 pag. Ms.

1180. — Nomination de M. Mansard à la place de surintendant des bâtimens du Roi et de protecteur de l'Académie de peinture et de sculpture. 1699. 8 pag. Ms.

1181. — Distribution de prix à l'Académie de peinture et de sculpture. 1700. 8 pag. Ms.

1182. — Distribution de prix à l'Académie de peinture et de sculpture. 1707. 5 pag. Ms.

1183. — Nomination de M. d'Antin à la place de protecteur de l'Académie, et distribution de prix. 1708. 12 pag. Ms.

1184. — Réception d'académicien et d'académiciennes. 1722. 6 pag. Ms.

1185. — Exposition à la place Dauphine le jour de la fête-Dieu. 1722. 2 pag. Ms.

1186. — Distribution de prix à l'Académie de peinture et de sculpture. 30 avril 1723. 1 pag. Ms.

1187. — Distribution de prix à l'Académie de peinture et de sculpture. 1723. 2 pag. Ms.

1188. — Exposition de tableaux à la place Dauphine le jour de la petite fête-Dieu. Juin 1724. 4 pag. Ms.

1789. — Exposition de tableaux à la place Dauphine en 1725. 7 pag. Ms.

1190. — Exposition des tableaux des peintres de l'Académie au grand Salon du Louvre. 1725. 25 pag. Ms.

1191. — Prix proposé par le Roi à l'Académie de peinture. 1726. 1 pag. Ms.

TOME XLVII. — SUPPLÉMENT. TOME II.

1192. — Premier prix de peinture remporté à Rome par un Français. Juillet 1727. 3 pag. Ms.

1193. — Prix de peinture donné par le Roi. Juillet 1727. 14 pag. Ms.

1194. — La poésie à la peinture, au sujet d'un tableau de Monsieur Largillière *(le Christ mourant)*. Mars 1727. 4 pag. Ms.

1195. — A M. de Largillière, recteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Copie de son *(Christ mourant)*. 9 pag. Ms.

1196. — Exposition de tableaux à la place Dauphine le jour de la fête-Dieu. 1732. 4 pag. Ms.

1197. — Exposition à la place Dauphine le jour de la petite fète Dieu. 1734. 2 pag. Ms.

1198. — Description abrégée des tableaux exposés à l'Académie de peinture et de sculpture. 2 Juillet 1735. 7 pag. Ms.

1199. — Distribution de prix faite à l'Académie royale de peinture et de sculpture. 1735, 27 août. 1 pag. Ms.

1200. — Exposition de l'Académie royale de peinture et de sculpture. 1736. 2 pag. Ms.

1201. — Discours prononcé à l'Académie royale de peinture et de sculpture le 4 mai 1737, par M. Lépicié, graveur ordinaire du Roi, après avoir prêté le serment ordinaire sur la place de secrétaire et historiographe de cette Académie, vacante par la mort de Monsieur de Saint-Gelais arrivée le 23 avril 1737, dans la soixante-huitième année de son âge. 2 pag. Ms.

1202. — Exposition de tableaux et nomination de nouveaux officiers à l'Académie royale de peinture et de sculpture. 6 juillet 1737. 3 pag. Ms.

1203. — Exposition de tableaux, dessins, sculptures, gravures et autres ouvrages des peintres, sculpteurs et graveurs de l'Académie royale de peinture et sculpture. 1737. *Mercure de France*. 11 pag. Ms.

1204. — Vers sur les tableaux exposés à l'Académie

royale de peinture, au mois de septembre 1737. [Signé : Gresset]. Paris. Prault, 1737. In-12 de 5 pag.

1205. — Réponse aux vers de M. Gresset sur les tableaux exposés à l'Académie Royale de peinture, au mois de septembre 1737. Paris, Jacq. Nic. Le Clerc. 1737. In-8° de 11 pag. (la 11e page est manuscrite).

1206. — Critique des vers de Gresset sur cette exposition. (par l'abbé Desfontaines.) 1737, 12 pag. Ms.

1207. — Exposition des tableaux, sculptures et autres ouvrages de Messieurs les peintres, sculpteurs et graveurs de l'Académie royale établie à Paris sous la protection du Roi, 1738. *Mercure de France.* 17 pag. Ms.

1208. — Exposition des peintures, sculptures et gravures tirées des *Observations sur les écrits modernes. 1738* (Les Observations sur les écrits modernes par l'abbé Desfontaines ont commencé en 1735 et ont fini en 1743, d'après l'arrêt du Conseil du 6 septembre audit an qui les supprime) 14 pag. Ms.

1209. — Exposition des tableaux, sculptures, gravures, dessins et autres ouvrages de l'Académie royale de peinture et sculpture établie à Paris sous la protection du Roi. 6 septembre 1739. *Mercure de France.* 11 pag. Ms.

1210. — Exposition de peintures, sculptures et gravures tirée des *Observations sur les écrits modernes* par l'abbé Desfontaines. 1739. 12 pag. Ms.

1211. — Exposition de tableaux au Louvre le 22 aout 1740. *Mercure de France.* 10 pag. Ms.

1212. — Exposition de peintures, sculptures et gravures tirée des *Observations sur les écrits modernes* de l'abbé Desfontaines. 1740. 11 pag. Ms.

1213. — Distribution des prix à l'Académie royale de peinture et sculpture. 1740. 1 pag. Ms.

1214. — Exposition de tableaux, sculptures et gravures du 1er septembre 1741. *Mercure de France.* 14 pag. Ms.

1215. — Exposition des peintures, sculptures et gravures tirée des *observations sur les écrits modernes*, par l'abbé Desfontaines. 1741. 12 pag. Ms.

1216. — Exposition de tableaux, sculptures et gravures au Salon du Louvre, le 25 août 1742. *Mercure de France*. 8 pag. Ms.

1217. — Exposition des peintures, sculptures et gravures tirée des *Observations sur les écrits modernes* de l'abbé Desfontaines. 1742. 9 pag. Ms.

1218. — Vers de Mr de Bonneval à son Excellence Saïd Pacha, ambassadeur extraordinaire du Grand Seigneur. 2 pag. Ms.

1219. — Lettre au sujet du portrait de son Excellence Saïd-Pacha, ambassadeur extraordinaire du Grand Seigneur à la Cour de France, en 1742, exposé au Salon du Louvre le 25 août de la même année. Paris, Prault. 1742. In-12 de 18 pag.

1220. — Jugement de la lettre sur le portrait de l'Ambassadeur Turc, par l'abbé Desfontaines. 1742. 3 pag. Ms.

1221. — Exposition de tableaux, sculptures et gravures au Salon du Louvre, le 5 août 1743. *Mercure de France*. 13 pag. Ms.

1222. — Exposition des peintures, sculptures et gravures tirée des *Observations sur les écrits des modernes* par l'abbé Desfontaines. 1743. 5 pag. Ms.

1223. — Exposition de tableaux, sculptures et gravures au Salon du Louvre le 25 août 1745. *Mercure de France*. 8 pag. Ms.

1224. — Exposition de peintures, sculptures et gravures le 25 août 1746. *Mercure de France*. 6 pag. Ms.

1225. — Lettre à Mr de la Tour par M. de Bonneval, (relative aux peintures de cet artiste), du 21 septembre 1746. 5 pag. Ms.

1526. — Exposition de peintures, sculptures et gravu-

res au Salon du Louvre. 1747. *Mercure de France.* 8 pag. Ms.

1227. — Lettre à Monsieur des Alliers d'Argenville, Maître des Comptes, de l'Académie royale des Sciences de Montpellier, au sujet d'un tableau appartenant au Roi et dont il parle dans son ouvrage de la vie des peintres. Paris, 20 décembre 1747. In-12 de 24 pag.

1228. — Réception de M. de Tournehem, (à l'Académie royale de peinture et de sculpture). Juillet 1747. 33 pag. Ms.

1229. — Exposition de peintures, sculptures et gravures. 25 août 1748. *Mercure de France.* 12 pag. Ms.

1230. — Le Singe. Lettres hierogliflques. 1748. 24 pag. Ms.

1231. — Ode à Mr Oudry, peintre du Roi. 1749. par M. Clément, chanoine de St Louis du Louvre. 5 pag. Ms.

1232. — Réponse à la lettre de M. de *** En France. 1749. [Signé: Dr P*]. In-12 de 32 pag.

1233. — Distribution de prix à l'Académie royale de Peinture, 5 septembre 1750. 2 pag. Ms.

1234. — Tableaux et Tapisseries exécutés pour le Roi. 1751. 6 pag. Ms.

1235. — Lettre à l'Auteur du Mercure au sujet d'une brochure sur le Salon de 1751. 1 pag. Ms.

1236. — Remercîment à M. B..... auteur des lettres sur la peinture vulgairement apellées la Critique du Sallon et imprimées à Genève en 1750 par M. Z.... peintre de l'Académie de Saint-Luc. 1751. 30 pag. Ms.

1237. — Distribution de prix faite aux élèves protégés par le Roi. 1751. 2 pag. Ms.

1238. — Distribution de prix à l'Académie de peinture et de sculpture. 1752. 2 pag. Ms.

1239. — Le Roi protecteur de l'Académie de peinture et de sculpture. Ode par Mr Desportes, de l'Académie royale de peinture et de sculpture. 1752. 5 pag. Ms.

1240. — Exposition des peintures, sculptures et gravures tirée de l'*Année littéraire* de Fréron. 1753. 32 pag. Ms.

1241. — Jugement de Monsieur Fréron sur l'écrit de Monsieur Lafont de Saint Yenne intitulé : Sentimens sur quelques ouvrages de peinture, sculpture et gravure exposés au Salon de 1753. 13 pag. Ms.

1242. — Explication des ouvrages de peinture et de sculpture faits pendant 1752 par les élèves protégés et présentés au Roi le 3 février 1753 à Versailles, par M. de Vandières, directeur et ordonnateur général des bâtimens. 3 pag. Ms.

1243. — Distribution de prix à l'Académie royale de peinture et de sculpture. 1753. 2 pag. Ms.

1244. — La grande Galerie de Versailles et les deux Salons qui l'accompagnent, peints par Charles Lebrun, premier peintre de Louis XIV, dessinés par Jean Baptiste Massé, peintre et conseiller de l'Académie royale de peinture et de sculpture, et gravés sous ses yeux par les meilleurs maîtres du temps. 1753. 16 pag. Ms.

1245. — Jugement de Monsieur Fréron sur un écrit intitulé : Lettre sur le Salon de 1755. adressée à ceux qui la liront. 13 pag. Ms.

1246. — Réflexions sommaires sur les ouvrages exposés au Louvre. 1755. *Mercure de France*. 17 pag. Ms.

1247. — Lettre d'un particulier à un de ses parens, peintre en province, sur le Salon. 19 septembre 1755. 31 pag. Ms.

1248. — Distribution de prix à l'Académie royale de peinture et de sculpture. 1755. 3 pag. Ms.

1249. — Description d'un tableau représentant le sacrifice d'Iphigénie par Carle Vanloo. Vve Duchesne 1757. 15 pag. Ms.

1250. — Observations des tableaux exposés au Louvre en 1757. *Mercure de France*. 26 pag. Ms.

1251. — Exposition de peintures, sculptures et gravures, tirée du *Journal encyclopédique*, 1757. 18 pag. Ms.

1252. — Sentiment d'un amateur sur les *forges de Vulcain*, nouveau tableau de M. Boucher qui vient d'être exposé au Louvre en 1757. 4 pag. Ms.

1253. — Lettre de M. Cochin à M. de Boissy au sujet de M. Vanloo, concernant l'exposition de 1757. 3 pag. Ms.

1254. — Description pittoresque du monument érigé en l'honneur du cardinal de Fleury, ouvrage de M. Lemoyne, sculpteur de Sa Majesté et recteur de son Académie royale de peinture et de sculpture. 1758. [Signé : Dandré-Bardon]. 12 pag. Ms.

1255. — Vers sur le tombeau du cardinal Fleury, fait par M. Lemoyne. 1768. 2 pag. Ms.

1256. — Exposition de nouveaux ouvrages de peinture, de sculpture et de gravure dans le grand Salon du Louvre. 1759. 15 pag. Ms.

1257. — Exposition des peintures, sculptures et gravures du Salon. *Année littéraire*. 1759. 22 pag. Ms.

1258. — Lettre sur l'exposition des peintures, sculptures et gravures du Salon du Louvre de 1759. *Journal encyclopédique*. 38 pag. Ms.

1259. — Observations sur l'exposition des peintures, sculptures et gravures du Salon du Louvre, tirées de l'*Observateur littéraire*. 1759. 79 pag. Ms.

1260. — Réponse de M. C.... à des observations d'amateurs insérées dans l'*Observateur littéraire*. 1759. 16 pag. Ms.

1261. — Exposition des peintures, sculptures et gravures tirée de la *Feuille nécessaire*. 1759. 10 pag. Ms. (Ce journal a paru pour la première fois en cette année. Mais en 1760, M. de la Combe, libraire, qui en est l'auteur, en a changé le nom et l'a fait paraître sous celui d'*Avant-Coureur* jusqu'en 1778 qu'il n'a plus eu lieu.)

1262. — Lettre aux rédacteurs de ce journal. (relative à l'exposition de 1759). 7 pag. Ms.

1263. — Réponse à cette lettre faite par les rédacteurs du journal. 5 pag. Ms.

1264. — Distribution de grands prix. 1759. 1 pag. Ms.

1265. — Exposition de tableaux à la place Dauphine le jour de la petite fête-Dieu, tirée de la *Feuille nécessaire*. 1759. 3 pag. Ms.

1266. — Lettre d'un artiste sur le tableau de Mademoiselle Clairon (par Carle Vanloo). 1759. 15 pag. Ms.

1267. — Portrait de Mademoiselle Clairon, par Carle Vanloo. 1759. 3 pag. Ms.

TOME XLVII. — SUPPLÉMENT: TOME III.

1268. — Distribution de prix à l'Académie royale de peinture et de sculpture. 1760. 1 pag. Ms.

1269. — Exposition de tableaux à la place Dauphine le jour de la petite fête-Dieu, tirée de l'*Avant-Coureur*. 1760. 9 pag. Ms.

1270. — Exposition des peintures, sculptures et gravures au Salon du Louvre. 1761. *Mercure de France*. 52 pag. Ms.

1271. — Vers sur l'exposition des tableaux au Salon du Louvre en 1761. 4 pag. Ms.

1272. — Exposition de peintures, sculptures et gravures. *Année littéraire*. 1761. 34 pag. Ms.

1273. — Exposition de peintures, sculptures et gravures. *Journal encyclopédique*. 1761. 41 pag. Ms.

1274. — L'Accordée de Village, conte moral dont l'idée est prise du tableau de Monsieur Greuze, par M. l'abbé Aubert. 6 pag. Ms.

1275. — Le Correctif au sujet d'une brochure sur l'exposition de 1761. *Observateur littéraire.* 10 pag. Ms.

1276. — Exposition de peintures, sculptures et gravures, tirée de l'*Avant-Coureur*. 1761. 24 pag. Ms.

1277. — Supplément à l'article du Salon tiré de l'*Observateur littéraire.* 1761. 3 pag. Ms.

1278. — Ode sur le Salon. 1761. 5 pag. Ms.

1279. — Lettre à un amateur au sujet des tableaux de Monsieur Bachelier représentant *les quatre parties du monde.* 1761. [Signé : D. B.]. 37 pag. Ms.

1280. — Observations sur l'exposition des tableaux à la place Dauphine, tirées de l'*Observateur littéraire.* 1761. 7 pag. Ms.

1281. — Exposition de Tableaux à la place Dauphine tirée de l'*Avant-Coureur*. 1761. 8 pag. Ms.

1282. — Exposition de Tableaux à la place Dauphine. *Avant-Coureur*. 1762. 2 pag. Ms.

1283. — Ouvrages de sculpture de l'exposition au Louvre en 1763. 18 pag. Ms.

1284. — Vers sur le portrait du Roi exposé au Salon de 1763, par Madame Guibert. 1 pag. Ms.

1285. — Exposition de peintures, sculptures et gravures. *Avant-Coureur*. 1763. 10 pag. Ms.

1286. — Exposition de peintures, sculptures et gravures. *Année littéraire.* 1763. 44 pag. Ms.

1287. — Exposition de peintures, sculptures et gravures. *Journal encyclopédique.* 1763. 48 pag. Ms.

1288. — Epitre à Monsieur Greuze sur son tableau de la *piété filiale* par Mr du Rozoy. 5 pag. Ms.

1289. — Lettres sur le Salon de M DCCLXIII. Lettre sur les Arts écrite à Monsieur d'Yfs de l'Académie royale des belles-lettres de Caen par M. Du P..... Académicien associé. Paris, 25 septembre 1763. In-12 de 64 pag.

1290. — Etrennes à Monsieur Vernet, peintre du Roi, par son admirateur et son ami. 6 pag. Ms.

1291. — Vers au même. 4 pag. Ms.

1292. — Exposition de Tableaux à la place Dauphine. *Avant-Coureur*. 1764. 1 pag. Ms.

1293. — Observations sur les ouvrages de peinture, de sculpture, etc., exposés au Louvre en 1765. *Mercure de France*. 93 pag. Ms.

1294. — Exposition de peintures, de sculptures et de gravures. *Année littéraire*. 1765. 48 pag. Ms.

1295. — Exposition des peintures, sculptures et gravures. *Journal encyclopédique*. 1765. 72 pag. Ms.

1296. — Exposition de peintures, sculptures et gravures. *Avant-Coureur*. 1765. 32 pag. Ms.

TOME XLIX. — SUPPLEMEMT TOME IV.

1297. — Observations sur les peintures, sculptures et gravures exposées au Salon le 25 août 1767. *Mercure de France*. 17 pag. M s.

1298. — Suite des mêmes observations. 47 pag. Ms.

1299. — Exposition des peintures, sculptures et gravures. *Année littéraire*. 1767. 71 pag. Ms.

1300. — Exposition des peintures, sculptures et gravures. *Journal encyclopédique*. 1767. 46 pag. Ms.

1301. — Exposition des peintures, sculptures et gravures. *Avant-Coureur*. 1767. 47 pag. Ms.

1302. — Lettres sur les peintures, sculptures et gravures exposées au Salon du Louvre en 1767 (par Monsieur Mathon de la Cour qui, voulant solliciter une place à l'Académie des Inscriptions, n'a donné que cette pre-

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DE GÊNES

MANUSCRITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

La ville de Gênes possède quatre bibliothèques publiques : la bibliothèque de la ville proprement dite *(biblioteca civica)*, la bibliothèque de l'Université, la bibliothèque franzonienne *(biblioteca franzoniana)*, et la bibliothèque de la Congrégation de la Mission urbaine de S[t] Charles *(biblioteca della Congregazione della Missione urbana di S. Carlo)*. — J'ai profité de quelques journées passées à Gênes pour dépouiller les catalogues des manuscrits conservés dans les trois premières de ces bibliothèques, et faire dans cette ville un travail que j'avais déjà fait à Lisbonne (1); je n'ai appris qu'après mon départ l'existence de la quatrième.

Les seuls documents dont j'aie relevé les titres sont, à deux ou trois exceptions près, le n° 148, par exemple, des documents relatifs à l'histoire de France ; le temps m'a manqué pour les étudier, et même pour en faire un rapide examen ; je me

(1) In-8°; Paris, imprimerie nationale. (Extrait des *Archives des Missions*.)

borne donc à en donner les titres, et à appeler l'attention sur les indications que pourra offrir mon catalogue aux futurs historiens de Mazarin, du c^te de Fiesque, de l'île de Corse, etc.

J'ai donné aussi un coup d'œil aux archives, et j'en ai rapporté un sommaire qui pourra faciliter quelques recherches. — Du reste, les documents qui y sont conservés sont connus en France, les archives y ayant été envoyées sous le premier Empire, et n'étant revenues à Gênes que quand cette ville cessa d'appartenir à la France. — Les érudits auront à explorer aussi les archives de la Banque de St-Georges, célèbre compagnie commerciale qui posséda autrefois l'île de Corse, etc.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE. — La bibliothèque de la ville a eu pour fondateur l'abbé Vespasiano Berio, qui la légua au m^is di Palso, son neveu; celui-ci l'offrit au roi Victor Emmanuel I, qui l'accepta pour en faire don à la ville de Gênes. C'est en 1824 que le Conseil municipal en prit l'administration et la direction. Outre ses manuscrits, fort nombreux et, pour la plupart, relatifs à l'histoire de la province, elle possède une précieuse collection de dessins qui lui a été laissée par le m^is Hippolyte Durazzo, en 1848. — Place du Théâtre Carlo-Felice.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ. — Cette bibliothèque, formée des livres de la corporation des Jésuites, supprimée en 1772, fut ouverte la

même année par le gouvernement Gênois ; elle fut considérablement augmentée en 1798 par les livres provenant des bibliothèques de toutes les congrégations abolies à cette époque; mais elle doit ses principaux accroissements au Gouvernement royal de Sardaigne qui, de tout temps, la protégea et lui assigna un revenu fixe.

L'abbé Gaspare Luigi Oderici, bien connu par ses œuvres d'archéologie et d'histoire, en fut le premier bibliothécaire; il eut pour successeurs le poète Gagliuffi, savant latiniste, puis Gandolfi, économiste, Luigi Grossi, etc. — Agostino Olivieri publia en 1855 le catalogue de ses manuscrits; on y compte environ 75,000 volumes imprimés.

BIBLIOTHÈQUE FRANZONIENNE. — Cette bibliothèque a pris le nom de son fondateur, l'abbé Girolamo Franzone, à qui l'on doit aussi (1720) la Congrégation des Ouvriers évangéliques *(Operari evangelici)* ou Franzoniens, établie pour l'instruction des pauvres. D'abord affectée au service des Franzoniens, la bibliothèque fut ouverte au public du vivant même de son fondateur. De sa maison, sur la place del Serraglio, elle fut transférée dans un autre local, puis, définitivement dans la rue Giustiniani, où elle est encore.

BIBLIOTHÈQUE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION URBAINE DE S[t] CHARLES. — La fondation de cette bibliothèque, comme de celle qui précède, est due

à l'abbé Girolamo Franzone, dont le testament, en date du 3 octobre 1727, contient une disposition à cet égard. A la mort de cet homme de bien, le Sénat décida (9 décembre 1739) qu'elle serait ouverte au public. Malheureusement, la rente laissée par le fondateur pour l'entretien et pour l'achat de nouveaux ouvrages se perdit dans les événements de la fin du siècle dernier, et, depuis cette époque, la bibliothèque n'a pris aucun accroissement. Elle est située près de S. Siro et possède environ 23,000 volumes, dont beaucoup d'incunables, un grand nombre de rares et excellentes éditions de textes grecs, et environ 150 manuscrits latins ou grecs, ou relatifs à l'histoire de Gênes etc.

En 1863, époque où fut dressée une statistique que nous avons sous les yeux, les diverses bibliothèques de Gênes ont fourni les indications suivantes.

I. Bibliothèque de la ville : Trois bibliothécaires, quatre distributeurs, un homme pour le service; — ouverte 105 heures par semaine; — 27,000 lecteurs de novembre à avril ; 23,400, de mai à octobre. — *Nombre d'ouvrages donnés en lecture:* 596, se décomposant ainsi : mathématiques et sciences naturelles, 260 ; — histoire et philologie, 80 ; — philosophie et morale, 40 ; — religion, 30 ; — droit et législation, 36 ; — littérature et beaux-arts, 90 ; — polygraphie, 60 ; — *Dépenses* : per-

sonnel, 7,750 l.; — acquisitions, 5,600 l.; — matériel, 300 l. — *Revenu*, égal aux dépenses: 13,450 l.

N. B. Il paraît impossible que 50,400 lecteurs n'aient demandé que 596 ouvrages différents, ou les 50,400 inscriptions porteraient toujours les mêmes noms, très-peu variés. Les chiffres donnés pour les autres bibliothèques confirment nos doutes.

II. Bibliothèque de l'Université : Trois bibliothécaires, deux distributeurs, 2 hommes pour le service; — ouverte 54 heures par semaine; — 19,076 lecteurs de novembre à avril, 16,560 de mai à octobre. — *Nombre d'ouvrages donnés en lecture* : 19,195, se décomposant ainsi : mathématiques et sciences naturelles, 3,973; — histoire et philologie, 5,134; — philosophie et morale, 920; — religion, 15; — droit et législation, 2,979; — littérature et beaux-arts, 5,302; — polygraphie, 863. — *Dépenses* : personnel, 10,720 l.; — acquisitions, 6,750 l.; — matériel, 2,750 l.; — *Revenu*, égal aux dépenses, 20,220 l.

III. Bibliothèque Franzonienne : Trois bibliothécaires; trois hommes de service; — ouverte 98 heures par semaine; — 8,100 lecteurs de novembre à avril; 4,500 de mai à octobre; — *Nombre d'ouvrages donnés en lecture* : 1,810, se décomposant ainsi : mathémathiques et sciences naturelles, 460; — histoire et philologie, 200; —

philosophie et morale, 300 ; — religion 250; — droit et législation, 200 ; — philosophie ; — littérature et beaux-arts, 300 ; — polygraphie, 100 ; — dépenses : (?)

IV. Bibliothèque de la Congrégation de la Mission urbaine de S[t] Charles : Un bibliothécaire, un homme de service ; — ouverte 42 heures par semaine ; — 4,500 lecteurs de novembre à avril, 3,000 de mai à octobre. — Pas d'autres renseignements.

Ch.-L. Livet.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE

(BIBLIOTECA CIVICA)

MANUSCRITS RELATIFS A LA FRANCE

---

1 (455). — ACCINELLI : storia di Corsica, 2 vol. in-f°. (XVIII° s.).

2 (303). — Affari di Francia. (XVII° s.). — p. 119 *Miscellanea*.

3 (304). — ALESSANDRO PAPA VII. Diario. 1655. — p. 102 *Discorsi e relazioni varie*.

4 (301). — Protesta fatta di proprio pugno d'Aless. VI, a 18 di Febbrajo 1664, per l'incidente seguito in Roma tra le famiglie di Crequi e le guardie pontificie. — (p. 66, *Miscellanea varia*).

5 (301). — Breve in favore del Cardinale Flavio Chigi. 14 maggio 1653. (p. 4, *Miscellanea varia*).

6 (121). — Les amours du Palais-Royal. 1 in-8° [? inedito del s. XVIII] (1).

7 (328). — Aringa del March. Gian Franc° Pallavicino, inviato straordinario della Rep. di Genova, nella sua prima udienza al Rè di Francia. 1° Maggio 1746. (p. 17, *Scriture spettanti*.... ecc.).

8 (301). — Arresto del Parlamento di Parigi al Breve del Papa, 15 ottobre 1620, concernente la conferma dell' Abbadia di Sciaronne (Charonne) (p. 128, vol. I, *Miscellanea varia*).

9 (309). — AGUCCHIA (Monsig.) segretario di Gregorio

(1) Le catal. donne comme inédit, mais probablement par erreur, ce ms., dont le titre est celui d'un des petits romans souvent publiés à la suite de l'*Histoire amoureuse des Gaules*.

XV. Lettere. 1 in-f° N. B. A carte 185 di esso vol. si trova il ragionamento di Carlo V imperatore al Rè Filippo suo figlio.

10 (169). — Atto di giuramento prestato dalla Città di Genova di fedeltà e soggezione al Rè Cristianissimo, e privilegi da esso Rè accordati alla Città di Genova in data di 1507, 31 Maggio.

11 (301). — Avvisi di Marsiglia del 30 Agosto 1682. — (*Miscellanea varia*, vol. IV, p. 62).

12 (301). — Avvisi del 29 Luglio 1664 intorno alla guerra dei Turchi [ibid., vol. IV. p. 47].

13 (13). — Avvisi diversi del 1659 e 1665 [Voy. *Lettere e relazioni diverse*, p. 18].

14 (303). — Avvisi primi di una vittoria ottenuta in Fiandra dal Principe di Condé. 1648. (*Miscellanea*, pag. 103).

15 (217). — BARBERINI GINELLI: Cifre della segretaria di Stato del Papa Urbano VIII. — 1 in 4° inedito del s. XVII.

16 (301). — BARBERINI (Cardin.) Tre lettere di racomandazione, 1621-1622. [*Miscell. varia*, vol. IV, p. 13].

17 (309). — BARBERINI (Card.) Lettera al Rè di Francia. [*Agucchia*, *lettere*, p. 144].

18 (479). — BARDE (de la) : Lettere del 22 décembre 1660. (Voy. *Scritture varie*, p. 198).

19 (50). — BASCAPÈ : Istoria della Morte del Card. Carlo Borromeo. 8 nov. 1584 [Voy. *orationes diversorum auctorum*, p. 53].

20 (50). — BOTTERIUS : de Morte Card. Caroli Borromei epistola, 1584 [Voy. *orationes divers. auctorum*, p. 67].

21 (319). — BENEDETTI (Elpidio, Abb.): Memorie per scrivere la vita del Card. Giulio Mazzarini. 2 vol. in-4°.

22 (595). — Bilancio del Cartulario dell'Eccellentissimo Magistrato, di Corsica dell'anno 1706-1707. 1 in-4°.

23 (301). — BORGHESE (Card.). Lettera a Monsignor Claudio de Morenne, vescovo Sagiense [Ev. de Séez] in

Francia, l'anno 1602, intorno alla nullità di alcune ordinazioni. (Voy. *Miscellanea varia*, vol. III, p. 14).

24 (159). — BOTTO (Frº). Vita del Card. Mazzarino. 1 in-4º. Autografo del s. XVIII.

25 (328). — BOUFFLERS(duca di). Discorso al Senato di Genova, 1746, e Risposta del Doge della Rep. di Genova. [Voy. *Scritture spettanti* ecc.,...., nºˢ 19, 20].

26 (301). BRACCESI (abb. Giovanni) : Difesa sopra l'imputazione dattagli di aver rivelato gli interessi di Francia, e sua lettera al Card. Barberini per avere una giubilazione con riscontro favorevole allo stesso Cardinale. (XVIIᵉ s. s. dat.). — Voy. *Miscellanea varia*, T. IV, p. 54.

27 (351). — BRACELLI (Jacobus) Epistolæ, orationes et opuscula. XVᵉ s. 1 vol. in-fº.

28 (487). — BRACELLI (Jacobus). Epistola ad Magnificum Henricum de Merla, regium legatum apud Januenses. — [Voy. *Decreti e scritture diverse*, p. 15]. — (?)

29 (308). — CALINO MUZIO (Monsig.) Lettere al Card. Luigi Cornaro. 1 vol. in-fº., inedito del sº XVII. — (?)

30 (249). — CAMPAGNA(Giov.) Memorie in Casa Orsina. 1 in-4º.

31 (180). — Capitolazione per la resa della Città di Torino. 20 settembre 1640. [Voy. *Lettere e cose diverse*, p. 73].

32 (13). — Capitoli della resa della Citadella, città e castello di Casale, tra il Rè di Francia ed il Duca di Savoja. 1695. — [Voy. *Lettere e Relazioni diverse*, p. 26].

33 (303). — Capitoli accordati da D. Francesco de Mello con il signore Duca di Bordonò (*sic*) governatore della Bassè. — Stampati; senza data, del sec. XVII. — Voy. *Miscellanea*, p. 17.

34 (303). — Capitoli della pace generale frà l'Imperatore e la Francia. — Voy. *Miscellanea*, p. 113.

35 (180). — Capitoli presentati dai Sigⁱ Nunzj di N. S.

In Ispagna per la pace d'Italia. [Voy. *Lettere e cose diverse*, p. 31].

36 (180). – Capitoli di Tregua che sulla risposta de' Ministri di Francia si concertarono nel campo sotto Torino. [Voy. *Lettere e cose diverse*, p. 29].

37 (189). — Capitoli della Duchessa di Mantova. 25 marzo 1638. [Voy. *Lettere e cose diverse*, p. 50].

38 (322). — Capitoli accordati trà il Rè Cristiano e la Republica di Genova, l'anno 1685.

39 (304). — Capitoli de' torti fatti dalla Francia alla Sede apostolica, in data del 17 ottobre 1639. [Voy. *Discorsi e relazioni varie*, p. 156].

40 (576). — CECCALDI (Marc Antonio) : Istoria di Corsica, in f°. 1620. — 1 vol.

41 (236). — Chapitre donné par Mr de Croisey. *(sic)* [Voy. *Ministero del Card. Ranucci*, p. 76].

42 (302). — CHIGI (Card.) Lettere diverse dal 1610 al 1660.

43 (301). — CHIGI (Flavio) Lettera commendatizia. Malta, 27 Gennajo 1635. [Voy. *Miscell. varia*, T. IV, p. 56].

44 (309). — CIAMPOLI (Monsig.) Lettere a diversi. 1640 [Voy. *Agucchia Lettere* p. 147].

45 (335). — CLEMENTE Papa IX. Lettera al Rè di Francia per la nascita di un figlio, anno 1668, 27 agosto. — Voy. *scritture varie di politica* p. 58.

46 (335). — CLEMENTE Papa IX. Breve al Rè di Francia nel ritorno che fa il duca di Scione [de Chaulnes], suo ambasciatore. 9 settembre 1668. [Voy. *Scritture varie di Politica*, p. 60.

47 (518). — CORDARA (Gulio Cesare). La fondazione di Nizza della Paglia, poema giocoso, del s. XVIII. 1 vol. in-4°.

48 (331). — CORNARO. Relazione della Corte di Roma, del Cav. Cornaro, ambasciatore di Venezia presso Papa Alessandro VII. [Voy. *Relazione di Roma* p. 64].

49 (191). — CORSINO, arc. di Tarso. Lettere scritte da

Monsig. Corsino, arciv. di Tarso, nunzio di Papa Gregorio XV in Francia, anno 1621. [Voy. *Relazione del negoziato*, etc. n° 2].

50 (191). — Lettere di Monsig. Corsino, nuncio in Francia a' tempi di Gregorio XV. [Voy. *Lettere diverse*, p. 3].

51 (476-487). — Decreti e proclami dal 1529 al 1796, e scritture diverse riguardanti la Republica di Genova, e contratti diversi [*alcuni stampati*].

52 (303). — Decreto del Duca di Ghisa, doge della Repubblica di Napoli, 11 Gennajo 1648. [Voy. *Miscell.* p. 54].

53 (303). — Decreto del Vice-Rè di Napoli ai suoi sudditi. 31 agosto 1648 [Voy. *Miscell.* p. 105].

54 (278). — Descrizione in parte dell' isola di Corsica. 1 vol. in-f°.

55 (303). — Discolpa del Card. Barberino (Antonio) delle imputazioni fattegli dal Rè di Francia. 1644. [*Miscell.* p. 82].

56 (180). — Discorsi e sentimenti varii sopra i Cardinali Barberino e Mazzarino, e lo stato di N. S. per le paci universali. [Voy. *Lettere e cose diverse*, p. 156].

57 (182). — Discorso nella procedura trà la Spagna e la Francia ecc. [ined. del s. XVII] 1 vol. in-f°.

58 (465). — Discorso sopra gli affari di Casale. 1 vol. in-f°. XVII° s.

59 (304). — Discorso fatto da Mons. Scotti, nunzio apostolico presso il Rè di Francia, col sig. di Savignis [Chavigny] segretario di stato. 1639. [Voy. *Discorzi e relazioni*, p. 69].

60 (4). — Discorso sopra i disegni che potevano avere i Francesi col muover l'armi in Italia, a titolo dell'accaduto in Roma con l'ambasciatore Criqui *(sic)*, anno 1664. [Voy. *Relazioni diverse e curiose*, n° 2].

61 (4). — Discorso del sig^r G. Fr. S. al figlio nella par-

tenza dalla patria per la corte di Francia. Del s. XVII senza data. [Voy. *Relazioni diverse e curiose*, n° 5].

62 (4). — Discorso sopra gli interessi e ricevimenti regii della Rep. di Genova nella corte di Francia, trasmessi al Rè e a suoi Ministri, fatto da un cittadino Genovese. 1655. [Voy. *ibid.* n° 4].

63 (479). — Discorso sopra le convenienze dell'abito di rocchette e del titolo di Eccellenza col quale fu ricevuto Mons. Vescovo d'Ambrun dalla Rep. di Venezia. [Voy. *Scritture varie*, p. 67. — *Idem*, p. 199].

64 (234). — Documenti riguardanti le famiglie Fieschi e Bianchi. 4 vol. in-f°.

65 (4). — Elogio e epitafio del Card. Mazzarino. [Voy. *Relazioni diverse e curiose*, n°s 19-26].

66 (301). — Estratto d'una lettera scritta da Mons. Vescovo di Meaux contro il libro del Card. Sfondrati. Senza data. [Voy. *Miscell. varia*, 3° vol. p. 10].

67 (298). — FIESCHI, conte Gio. Luigi Mario. [le Cte de Fiesque]. Memoriale dell'anno 1682, ossia sue pretenzioni contro la Rep. di Genova, rappresentate con memoriale al Rè Ludovico XIV, e risposta al detto memoriale fatta da incerto. [Voy. *Relazioni di Genova*, n° 2, et *supplemento*, 630].

68 (611). — FIESCO (Luca Donato) Selva di Memorie della famiglia dei signori Conti di Fiesco, ossia di Lavagno.

69 (50). — Genealogia della Casa Savella. Del XVII° s. Senza data. [Voy. *Orationes diversorum auctorum*, p. 93].

70 (180). — Incontro di Luigi XIII, rè di Francia, e Madama reale di Savoja, sua sorella, in Grenoble. [Voy. *Lettere e cose diverse*, p. 110].

71 (304). — Informazione del cavallerizzo dell'ambasciatore di Francia. [Voy. *Discorsi e relazioni varie*, p. 125].

72 (301). — Istruzione del Sig. Baly di Valenza *(sic)*,

ambasciatore del Rè di Francia, al nuovo successore in Roma. [Voy. *Miscell. varia*, T. VII, p. 21].

73 (331). — Istruzione a Monsig. Corsini, nunzio in Francia, l'anno 1621. [Voy. *Scritture varie e conclavi*, p. 25].

74 (207). — Istruzione a Mons. Corsini, nunzio in Francia. 1621, etc. [Voy. *Istruzioni e relazioni diverse*, p. 41]. (Double du n° 334).

75 (274). — Lettera sopra il progetto per abbattere il traffico alla Francia e liberare l'Europa dal flagello delle sue armi. 1 vol. in-f°. XVII° s.

76 (328). — Lettere del Rè di Francia alla Rep. di Genova. 17 aprile 1747. Voy. *Scritture spettanti....* etc. n° 20 (verso).

77 (301). — Lettera del Vescovo di Meaux contro un libbro del Cardinale Sfondrati. [Voy. *Miscellanea varia*, T. II, p. 133]. XVII° s.

78 (301). — Lettere dell'Ambasciatore Piazza sopra Namur. *(sic)* Anno 1691. [Voy. *Miscellanea varia*, T. II, p 98].

79 (301). — Lettera di un Curiale di Roma ad un suo amico in Parigi, sotto il 11 nov. 1680, intorno alla scrittura intitolata : « arresto della corte di Parlemante di Parigi. » [Voy. *Miscellanea varia* II, 120].

80 (236). — Lettera responsiva intorno alle ostilità usate da Francesi contro Genova, scritta da quella Città dal Sig. N. al Sig. N. a Torino. [Voy. *Ministero del Card. Ranucci*].

81 (236). — Lettera di un Nobile di Genova al suo inviato in Francia. [Voy. *ibid.*].

82 (236). — Lettera intorno all'ostilità usatadai Francesi contro Genova. [Voy. *ibid*].

83 (301). — Lettera che annunzia al Rè Cristianissimo

la morte del Card. Mazzarini. 9 Marzo 1661. [Voy. *Miscellanea varia*, IV. p. 37]. (1)

84 (335). — Lettera del Rè di Francia al Papa, nella quale gli da avviso della pace con il Rè di Spagna, anno 1668, 16 Aprile. [Voy. *Scritture Varie di politica*, p. 52].

85 (180). — Lettera del Rè Cristianissimo all'Imperatore e risposta di Cesare. [Voy. *Lettere e cose diverse*, p. 38-41].

86 (190). — Lettera di Papa Clemente IX al Rè di Francia nel ritorno che fa il Duca di Schione (Chaulnes), suo Ambasciatore, e lettera del Rè di Francia al detto Papa, anno 1668. [Voy. *Scritture varie riguardanti la Corte di Roma*, p. 227].

87 (180). — Lettera a S. M. Cesarea sopra la pace e sodisfazione del Duca Carlo di Nivers per il ducato di Mantova, anno 1629. [Voy. *Lettere e cose diverse* pp. 32-32].

88 (190). — Lettera di Papa Clemente IX al Rè di Francia per la nascita d'un figlio, anno 1668. [Voy. *Scritture varie riguardanti la Corte di Roma*, p. 226].

89 (479). — Lettera del Rè di Francia a grandi amici alleati e confederati. 23 nov. 1660. [Voy. *Scritture varie*, p. 197].

90 (584). — Lettere di Federico Imperiale, governatore di Corsica negli anni 1668-1670. 1 in 4°.

91 (598). — Lettere del Commissario in Corsica. 1 in-f°

92 (593). — Lettere ad Ambrogio Imperiale, governatore generale di Corsica, 1695-1698. 1 in-4°.

93 (572). — Lettere diverse. 1 vol. in-f°. XVII° s.

94 (236). — Lettere scritte da Monsig. Ranucci, nun-

(1) L'indication du catalogue est fausse; la lettre dont il s'agit est une lettre du Roi de France au Pape. — Mais voy. le n° 105. A la lettre du cardinal est joint un P. S. de son secrétaire annonçant la mort de Mazarin et, dès ce jour, la volonté exprimée par Roi de prendre lui-même la direction des affaires

zio in Parigi, dopo il bombardamento di Genova, sino alla conclusione dell'aggiustamento della Rep. con S. M. Cristianissima.

95 (351). — Lettere diverse al Rè di Aragona, a papa Calisto, Pio II, al Rè d'Inghiltera e di Francia e ad altri illustri Personnaggi, dal 1455 a 1456. [Voy. *Bracelli, Jacopus, Epistolæ et orationes*].

96 (309). Lettere del Rè di Francia a Mons. Scotti. 1634. [Voy. *Agucchia*, *Lettere*, p. 122].

97 (302). — Lettere diverse dal 1610 a 1660. 1 in-f°. [La più parte di esse lettere sono de' Cardinali Chigi e Mazzarini].

98 (13). — Lettere e relazioni diverse. 1 in-f°. XVII° s.

99 (487). — Lettere copiate dal registro pubblico del Sign^r Gianluca Chiavari, ambasciatore di Francia, l'anno 1618. [Voy. *Decreti e Scritture diversi*, p. 29].

100 (573). — Lettere al Marchese Lorenzo Imperiale intorno alle cose della Rep. di Genova e di Corsica, negli anni 1746-1747.

101 (633). — MASCARCI (Agostino). Congiura del Conte Gio: Luigi Fiesco seguita l'anno 1547. 1 in-f°. XVII s.

102 (366). — MAZZARINI (Card.) Lettere dal 1° gennajo a tutto dicembre del 1647, 1648, 1649, 1650. [Voy. *aussi Lettere diverse dal* 1610 a 1660].

103 (309). — MAZZARIRI (Card.) Lettera alla Rep. di Genova. 1655. [*Agucchia*, *Lettere*, p. 116].

104 (301). — MAZZARINI (Card.) Lettera a Sua Santità in cui l'assicura de'suoi buoni uffizi interposti presso S. M. per la guerra contro il Turco. 6 marzo 1661. [Voy. *Miscellanea varia*, IV, p. 4].

105 (301). — MAZZARINI (Card.). Lettera scritta nell'ultima sua malattia al sig. Paolo Macarani. 7 marzo 1661. Voy. *Miscellanea varia*, IV, p. 3].

106 (487). — Memoria sull'infelice situazione degli affari spirituali della Corsica, per concertare mezzi di

provvedervi efficacemente. XVIII° s. [Voy. *Decreti e scritture diverse*, p. 313].

107 (319). — Memorie per scrivere la vita del Card. Mazzarini. 2 in-4°. [Voy. *Benedetti Elpidio Abbate*].

108 (79). — Memorie cavate dalle lettere di varii autori. 1 in-4° XVII° s.

109 (236). — Ministero del Card. Ranucci nel tempo della sua Nunziatura, sue lettere al Card. Cibo e bombardamento di Genova. 1 in-f°. [del sec. XVII. *(sic)* ; lege : XVIII].

110 (306). — Miscellanea di scritture legali. 1 in-f°. XVII° s.

111 (169). — Miscellanea di cose riguardanti la storia di Genova. 1 in-f° XVIII° s.

112 (617). — Miscellanea di storia ligura. 7 in-f°. XVIII° s.

113 (77). — Miscellanea varia. 1 in-4° XVII° s.

114 (301). — Miscellanea varia. 7 in-f°. XVII° s.

115 (303). — Miscellanea. 1 vol. in-f° XVII° s.

116 (152). — Morte di Monsù di Rouré, (voy. n° 135, Bourré), cavallerizzo del Marchese di Curé (*sic* ; — ? de Cœuvres), Ambasciatore di Francia, per ordine di papa Urbano VIII. [Voy. *Relazione della morte di Giacomo Cenci*, p. 139].

117 (322). — NANI (Battista). Relazione della Corte di Francia, senza data. del s. XVII. [Voy. *Relazione di diverse Corti*, p. 182].

118 (301). — NANI (Battista). Relazione della Corte di Francia, dell'anno 1661. [Voy. *Miscellanea varia*, T. VI p. 20].

119 (287). — NIVERS (duca di). Scrittura del Duca di Nivers, trovata sopra la sua tavola, dopo la di lui fuga di Mantova. Trad. dal Francese, del sec. XVII. [Voy. *Istruzioni e relazioni ecc.* p. 123].

120 (564). — Notizie della Crociata di S. Luigi, Rè di Francia, in Africa.

121 (298). — Notizie della casa ossia famiglia Fiesca. (Scrittura dell'anno 1682). [Voy. *Relazione di Genova* n° 2].

122 (499). — Orazione dei Marsigliesi ai Genovesi. in-f°. inedito. XVII° s.

123 (4). — Orazione sincerissima fatta da un umile affettuoso servitore della Corona di Francia al pio e magnanimo Luigi XIII.

124 (207). — Ordine del Rè Cristianissimo a tutti i Vescovi, acciò non tengano communicazione con Monsig. Scotti, nunzio apostolico. Del sec. XVII. [Voy. *Istruzioni e relazioni*, p. 163].

125 (487). — Ordini (nuovi) e decreti della Rep. di Genova da osservarsi nel regno di Corsica. [Voy. *Decreti e scritture varie*, p. 232].

126 (303). — Ordini di Luigi, Rè di Francia, del mese di Aprile 1643. [due copie. Voy. *Miscellanea*, p. 144-149].

127 (261). — Pretium diversarum mercium ab anno 1157 usque ad annum 1429. Voy. [*Spoglio di Notari e Mandati*, T. IV, p. 29].

128 (169). — Promessa di pagare scudi duecento milia d'oro al Rè di Francia, e perdono da esso concesso ai Genovesi d'aver scacciato il suo governo. 1507. [Voy. *Miscellanea di Cose riguardanti la storia di Genova*, p. 3].

129 (236). — Proposizioni d'accommodamento fatte dal Rè cristian^mo per mezzo di Monsig. Ranucci, nuncio della Rep. di Genova. [Voy. *Ministero del Card. Ranucci*].

130 (516) [? 38]. — Prose e versi in dialetto genovese. XIV° s. 1 in-4°.

131 (13). — Relazione del caso atroce seguito in persona di Gio : Rinaldo Monaldeschi. 1657, 15 nov. [Voy. *Lettere e relazioni diverse*, p. 27].

132 (304). — Relazione intorno allo Stato di Francia, del secolo XVII. Voy. *Discorsi e relazioni varie*, p. 22].

133 (304). — Relazione dell'abboccamento seguito in Parigi tra il S^r di Savignis (Chavigny), e Monsr Scotti,

nunzio apostolico, l'anno 1639. [Voy. *Discorsi e relazioni varie*, p. 66].

134 (304). — Relazione del Mandatario del Governatore di Roma, carcerato dall'Ambasciatore di Francia. [Voy. *ibid*, p. 124].

135 (304). — Relazione dell'ingiusto assassinamento commesso nella persona del Sr Bouré, (voy. n° 116, Rouró) cavallerizzo dell' Ambasciatore del Rè Cristianissimo. [Voy. *ibid*. p. 114] e risposta alla suddetta relaz. p. 120.

136 (304). — Relazione della nunziatura di Francia di Monsig. Scotti, presso il Rè cris^mo^ Luigi XIII. [Voy. *ibid*. p. 136].

137 (236). — Relazione del bombeggiamento fatto dai Francesi alla Città di Genova in maggio 1684. [Voy. *Ministero del Card. Ranucci*].

138 (236). — Relazione della comparsa alla Corte del Rè Cris^mo^ del Doge e senatori della Rep. di Genova, l'anno 1685. [Voy. *ibid*.].

139 (487). — Relazioni date dal Sig. de Saint-Ollon, residente in Genova, al suo Rè, dello stato della Rep. di Genova, l'anno 1683. [Voy. *Decreti e scritture diverse*, pp. 40 e 48].

140 (328). — Relazione del trattamento alla corte del Rè Crist^mo^ del Principe Casimiro di Polonia, dopo la sua liberazione di prigione. [Voy. *Lettere e cose diverse*, p. 112.]

141 (4). — Relazione della corte di Roma alla Maestà Crist^ma^ fatta dal Duca di Scione (Chaulnes), suo ambasciatore. an. 1669. [Voy. *Relazioni diverse e curiose*, n° 10].

142 (322). — Relazioni di diverse Corte. 1 in-4° xvii° s.

143 (432). — Relazioni diverse. 1 vol. in-f°. xvii° s.

144 (4). — Relazioni diverse e curiose. 1 vol. in-f°. xvii° s. [Scritture tutte ristrette, e copiate dalla felice memoria del Signor Federico Federici].

145 (198). — Relazione di Genova, sui diversi Stati,

ultime differenze e aggiustamento con la corona di Francia. 1 in-f°. 1682.

146 (236). — Responce au manifeste publié à Gênes contre la France, le 2 juin 1684, sous le titre d'une lettre écrite par Mons. N à Turin. [Voy. *Ministero del Card. Ranucci*].

147 (309). — RETZ (Card. di) Lettera agli arcivescovi e vescovi delle chiese di Francia. [Voy. *Agucchia*, *Lettere* etc. p. 163].

148 (515). — Rime antiche di varii autori Toscani. — in-4° xv° s. (?)

149 (309). — Risposta del Rè di Francia al Breve di Sua Santità, fatta per il Cancelliere a Monsig. Nunzio. 1645. [Voy. *Agucchia*, *Lettere*. p. 159].

150 (236). — Risposta al Sig. N. sopra la relazione francese intitolata Giornale di ciò che nell'Armata navale del Rè è stato eseguito davanti Genova nel mes di Maggio scaduto 1684. [Voy. *Ministero del Card. Ranucci*].

151 (303). — Risposta del Parlamento di Dola al Principe Conde. Milano. Viola. Senza data. [*Miscellanea* p. 142].

152 (4). — Risposta del gran Cancelliere di Francia, data a nome del Rè all'assemblea del Clero. 1656. [Voy. *Relaz. div. e curiose*, n° 10].

153 (4). — Risposta della Rep. di Genova al Rè di Francia per la morte di Lodovico XIII, e decreto di lode per Bartolomeo da Passano, anno 1614. [Voy. *ibid.* n° 8].

154 (309). — SACCHETI (Cardinale). Lettere al Card. Mazzarini, con risposta dello stesso. 1635. [Voy. *Agucchia*, *Lettere*, p. 115].

155 (252). — SANTA-CROCE. Lettere al Card. Borromeo, del Concilio di Trento e trattato di Pace tra la Francia e l'Inghiltera, l'anno 1564. 1 in-f°.

156 (304). — Srittura presentata da parte del Rè di Francia a Monsig. Scotti, nunzio apostolico, dal Sig. di Savignis

(Chavigny) 8 Dic. 1639. [Voy. *Discorzi e relazioni varie* p. 68].

157 (287). — Scrittura del s° XVII, senza data, incompleta, che riguarda la Corona di Francia. [Voy. *Relazione di Voltaggio*. n° 64].

158 (301). — Scritture toccanti il Duca di Savoja e la Francia. XVII s°. [Voy. *Miscellanea varia*, T. I. p. 28].

159 (301). — Scrittura di giustificazione di N. N. e lettera dell'ab. Braccese e del Card. Ant. Barberino, 27 marzo 1662. [Voy. *ibid.* IV, 59].

160 (189 - 190). — Scritture sopra il fatto del cavallerizo dell'ambasciatore di Francia, dell'anno 1640. [Voy. *Scritt. istorico-politiche*, n° 9, *ossia scritture varie riguardanti la Corte di Roma* ; — voy. aussi ci-dessus les n°ˢ 116 et 135.]

161 (190). — Scritture varie riguardanti la corte di Roma. 1 in-f°. XVII° s.

162 (189). — Scritture istorico-politiche. 1 vol. in-f° XVII° s.

163 (335). — Scritture varie di politica. 1 vol. in-4°.

164 (334). — Scritture varie e conclavi. 1 in-4° XVII° s.

165 (330). — Scritture diverse e discorsi politici. 1 in-4°.

166 (? 302). — SEGUERIUS (Jacobus). Oratio in funere Henrici IV. [Voy. *Lettere diverse dal* 1610 etc. p. 20].

167 (301). — SIRI (Vittorio). Lettera in data di Parigi, del 26 febbrajo 1662, per l'affare di Castro. [Voy. *Miscellanea varia*, T. VII p. 30.]

168 (287). — Sommario del testamento del Card. Mazzarini. [Voy. *Relazione di Voltaggio*, n° 10].

169 (303). — Successi di Napoli, di 13 marzo 1648, a 6 aprile 1648. [Voy. *Miscellanea*, p. 57-58].

170 (303). — Successi dell'armata francese comparsa a Napoli il mese di Agosto 1648. [Voy. *Misc.* p. 88].

171 (303). — Successi della rivoluzione di Napoli, del 15 febbrajo 1648. [Voy. *ibid*, p. 94].

172 (236). — Traité d'accommodement entre le Roy très-chrétien et la Rép. de Gênes, conclu et établi en 1685. [Voy. *Miscellanea del Card. Ranucci*].

173 (303). — Tratado de paz ajustado entre las Coronas de Espana y Francia. Madrid, Moros, 1670. [Voy. *Miscellanea*, p. 165].

174 (180). — Trattati del Rè di Francia con Savoja per l'acquisto del Milanese, an. 1635.

175 (303). — Trattato di Pace tra le Corone di Francia e di Spagna. Torino. Gianelli, 1660 (p. 175).

176 (301). — Trattato fatto tra i Ministri del Rè Cristi°. e l'ambasc. di Olanda, e la Missione d'Inghilterra sopra la tregua concessa sino all'ultimo di Maggio dell'anno 1668. [Voy. *Miscellanea varia*, T. I. p. 27].

177 (190). — Vita e testamento del Card. Giulio Mazzarini. [del s° XVII. Voy. *Scritture varie riguardanti la Corte di Roma*].

178 (333). — Vita e testamento del Card. Giulio Mazzarini. 1 in-4°. XVII° s.

179 (528). — Vita del Card. Giulio Mazzarino. 1 in-4°. XVII° s.

SUPPLÉMENT

180 (591). — Cose di Corsica, dall' anno 1696 sino al 1712, 1 in-4°.

181 (630). — FIESCO (Conte Gio: Luigi Mario). Memoriale al Rè di Francia Lodovico XIV, con dichiarazione dello stesso in favore del Conte di Fiesco e suoi fratelli.

182 (651). — Lettera di risposta ad un amico contro il scritto in forma di Memoria e mandato alla stampa dal Conte Gio: Luigi Mario Fieschо *(sic)* sopra le sue pretenzioni circa i feudi già del fu Conte Gio : Luigi da Fiescho 1 in-f°.

BIBLIOTECA DELL'UNIVERSITA

1. — Ambasceria di Giulio Spinola a Parigi nel 1667,

onde intendersi con S. M. Cristianissima sul commercio di Levante.

2. — ANNA, regina di Francia. Lettera ai deputati del principato di Catalogna e ai consiglieri della Città di Barcelona colla nota degli uomini e danari mandati, etc. [Voy. *Miscellanea*, p. 159].

3. — Appunti storici e documenti relativi alla storia di Genova, dal 1265 a 1831.

1° vol. Carte 191, dal 1265 a 1460 ; è tutto scritto da una sola mano.

2° vol. Ha carte 305, ed enumera i fatti avvenuti da 1461 al 1625 ; ha note ed inserzioni di varia scrittura ed epoche diverse; fra quei documenti : fol. 53, facciata II : — Copia di lettera italiana, in data 13 aprile 1561, de Doge e Governatori della Rep. al Rè di Francia, colla quale si mostra impossibile il reintegrare nei boni suoi Scipione Fiesco, come il Rè richiedeva, e si tratta altresi dei forzati francesi che si trovavano nelle navi della Rep. XVII° s. — fol. 54. facciata II. Copia di lettera, colla data precedente, a Caterina dei Medici sul medesimo argomento, e della stessa mano ed epoca precedente. — fol. 58-59. Copia delle istruzioni date il 26 aprile 1569 a Gio.: Salvago e Geronimo Defranchi, ambasciatori della Repubblica al Rè di Francia ; XVIII° s. — fol. 97-98. Traduzione di lettere del Rè di Francia e del Duca di Ghisa, che si lagnano del cattivo ricevimento ch'ebbe della Rep. un ambasciatore Francese. Hanno le date 26 e 27 ottobre 1617. — fol. 132 a 136. Varii documenti relativi alla relazione e richiamo di Bartolomeo Vaccheri dalla Corsica. Voy. T. III, pp. 18 e seg. — fol. 159. Deliberazione di allogiare e mantenere il Cardinale Barberino legato a latere di sua Santità nel suo soggiorno in Genova (4 marzo 1632). — fol. 593. Relazione che porta il titolo : Benefizi fatti dalla Rep. al Rè di Francia. Non ha data ; ed è scrittura del sec XVII.

3° Vol. Ha fogli 302 e tratta dei fatti accaduti dal 1627 a 1672. E scrittura di varii. I documenti più interessanti sono relativi alla congiura di Vacchero (voy. vol. II, fogl. 132-136), alla revelazione di Rodino, alla dimolizione della casa di Vacchero, etc.

4° vol. Documenti delg' anni 1672, 1673, 1674. E scritto da varii, ed ha fogli 359. — fol. 49. Ristretto dei trattati segreti passati tra la Repubb. di Genova e la Corte di Francia per la pace pubblicata col sig. duca di Savoja l'anno 1673.

5° vol. Documenti da 1700 al 1793.

Sono vol. XIX e V vol. di supplimento.

4. — Articoli accordati tra il Duca d'Orleans ed il Marchese d'Aitona a nome di S. M. cattolica. 12 maggio 1634. Voy. *Miscellanea di scritti varii*, vol. I, n° 23.

5. — BEAUMANOIR (Marchese di Lavardin) ambasciatore di Francia. Nota al Papa Innocenzo XI. (cart. sec. XVII). [Voy. *Scrittura*].

6. — BOUFFLERS (duc de). Discours au Sénat de Gênes, 1747, colla trad. italiana. — Voy. vol. « famiglie genovesi, cartacc. sec. XVIII. »

7. — Catalogo di libbri nuovi che si vendono presso la Verità all'insegna del Gran Tiranno, venuti da Parigi. [Voy. *Relazioni varie*, p. 125, facc. II]. Cart. sec. XVII.

8. — Cessione della Corsica a S. Giorgio. (Cart. XVIII s in-f°.

9. — CICALA : Commentarii della guerra mossa dal Rè di Francia e dal duca di Savoja ai Genovesi. — (Cart. XVIII s. in-f°.

10. — CORDARA (Giulio). La fondazione di Nizza della Paglia, poema giocoso gia edito. XVII° s.

11. — CORNICE (Domenico). Descrizione dell'isola di Corsica, del 1556. [Voy. *Catal. Olivieri*, p. 31. XVII s.].

12. — Corsica. [Voy. *Acta apostolicæ visitationis insulæ Corsicæ, anno 1686*. XVII° s.].

13. — Corsica. Memorie e note relative alla Corsica.

14. — Corsica. Scritture concernenti la visitazione in Corsica del vescovo di Segni. Ms. Cart. sec. XVIII.

15. — CRUZAMONTE. Gesta impiorum per Francos, sive Francorum per impios, ex variis auctoribus omni exceptione majoribus collecta. — Cart. sec. XVII. 1 in-f°.

16. — Dichiarazione dei consoli di Lione nell'occasione della presa delle armi fatta l'anno 1589. XVII° s. Cart. sec. XVII. (Voy. *Miscellanea* di scritti variii, vol. II, n° 11).

17. — Documenti originali sulle discordie genovesi del 1575. Essi sono : 1° Lettera del Rè di Francia, in pergameno, al Governo della Repubbl. 31 Marzo 1575; — 2° Lettera dell' Imperatore Massimiliano ; — 3° Lettere del Papa Gregorio XIII.

18. — Documenti numerosi riguardanti S. Remo [Voy. *Documenti*, passim].

19. — ENRICO III, Rè di Francia. Lettera originale al Governo della Repubbl. di Genova sulle discordie del 1575. Voy. v° *Documenti*.

20. — Etat des numéros des caisses expédiées par le Préfet du département de Gênes à S. E. le Ministre de l'intérieur, contenant partie des archives de l'ancien gouvernement ligurien, et dont le transport a eu lieu le 10 septembre 1808. 1 vol. in-f°.

21. — FIESCO(Domenico e Nic.) Codicillo 2° del 1759. (Cart. sec. XVIII).

22. — FONTENELLE. Storia del rinovamento dell'Accademia delle scienze nel 1699 e gli elogii accademici, etc. Tradotto nell'Italiano da Gio. Lercari. 1 in-f°.

23. — Inventario degli archivi di Genova ritornati da Parigi ; — Cart. sec. XIX.

24. — Lettera del Doge Gio : Giacomo Grimaldi e dei Governatori della Repubb. di Genova a Luigi XV per accreditare Girolamo Curli per ambasciatore staordinario presso quel Sovrano (*Membr*. XVIII° s.).

25. — Lettera di un Gesuita di Parigi ad un Prelato, intorno ad un'atroce calunnia pubblicata dal Gazzettiere Giansenista contro il Padre Marion, Gesuita della provincia di Lione ; — Cartacc. XVIII° s.

26. — Lettera dell'ambasciatore Francese al Doge di Genova perchè conservi la neutralità; Cart. XVII° s.

27. — Lettere al padre Angelico Aprosio. *Numerossissime. Poche sono scritte da Francesi.* Vedi. *nentimeno* (Théophile) Raynaud, Tissot (Pierre), Barrault (G.), d'Audibert, Mercier (Franç.), Card. Mazzarini. (Volume E, VI, 16). dal 1630 al 1660

28. — LUCENE (de) Vasque. Quinte Curse (*sic*) Ruffe, des fais d'Alexandre le grand, translaté de latin en françois. (Membr. sec. XV). 1 in-f°.

29. — LUIGI XIII, Rè di Francia. Risposta ad una lettera della Regina madre, Maria dei Medici. Cartacc. s. XVII.

30. — LUIGI XIV, Rè di Francia. Lettera in forma di manifesto, mandata al conte d'Etrè (Estrées) ond'esser presentato al Papa Innocenzo XI. Cart. XVII° secolo.

31. — MASCARDI (Agostino). Congiura del Cte Gio: Luigi Fieschi. (cart. sec. XVII ; — sta con: Della Torre, congiura del Vacchero, p. 67).

32. — MAZZARINI (Card. Giulio). Lettere al Card. Aprosio. E, VI, 16.

33. — MEDICI (Maria) regina di Francia. Lettera al figlio, Rè Luigi XIII, 21 luglio 1631.

34. — Mémoire sur l'origine de la ville de Saint-Tropez. Cart. sec. XIX.

35.— Mémoires historiques, 1373-1400. (cartacc. sec. XV) 1 vol. in-4°, E, II, 18. (1)

36. — MERCIER DE SAINT-LEGER. Prospetto di varie edizioni, parte a stampa e parte a penna, etc. 2 in-4°.

37. — Miscellanea. Da vedere : Miscellanea di scritti

(1) Ce ne sont pas des mémoires suivis, mais des notes sommaires en langue provençale ou catalane, et en latin.

varii, 6 vol. in-f° ; — di scritture storiche diverse, 13 in-f° ; – storica 1 in-f° (tutte quelle scritture di epoche varie).

38. — Ombre (delle) apparenti del Card. Mazzarino al Rè di Francia. [Voy. *Miscellanea di cose storiche*, vol. XIII].

39. — Orazione al Rè di Francia dell'Inviato della Rep. di Genova. 1674. [Voy. *Miscellanea di scritti varii*, vol. IV, n° 22).

40. — Ordinanza del Rè di Francia per la formazione di un reggimento d'infanteria. 10 febbrajó 1744.

41. — Ordinanza delle truppe genovese e francese in Corsica nel successo del 4 marzo 1752.

42. — PASCAL. Lettere provinciali, tradotte dell'francese in Italiano. XVII° s.

43. — Procedure (Le) ingiuste di Luigi XIV, Rè di Francia e di Navarra. XVII° s. [Voy. *Miscellanea di scritti varii*, vól. VI, n° 4].

44. — Raccolta d'autografi diversi (XVII-XIX s.). 1 in-f°.

45 — Racconto dell'incidente accorso in Roma frà la famiglia del Duca di Crequi e la Milizia corso (*sic*) nel 1662.

46. — Ragioni sopra la nullità del matrimonio di Alfonso, rè di Portogallo, di D. Pietro, Principe di detto regno. — Voy. *Miscellanea di scritti varii*, vol. IV, n° 14,

47. — Recueil d'anedots (*sic*) d'histoire et poésie ou petits ambigus. XVIII° s. 8 vol. in-12.

48. — Relazione della fuga del duca e duchessa di Lorena dal castello di Nancy, ove erano custoditi dalle forze francesi. XVII° s. [Voy. *Miscellanea di scritti varii*, n° 11, T. II].

49. — Relazione della fuga del duca d'Orleans seguita al mese d'ottobre 1634. [Voy. *Miscellanea di Scritture varie*, vol. I, n° 24].

50. — Relazione delle cose successe nella Valtellina dopo la mossa delle armi del Rè Cristianissimo e dei prin-

cipi collegati contro quelle di S. Santita. [Voy. *Misc. storica* XVII° s.

51. — Relazione del regno di Francia. XVII° s. [Voy. *Miscellanea di scritti varii*, vol. II, n° 10].

52. — RIES (di) Mgnr. (Mons. l'Ev. de Riez). Lettera a Carlo IX, rè di Francia, la quale contiene le azioni di M. de Guise, dopo che fu ferito sino alla morte. Voy. *Misc. di scritti varii*, vol. II, n° 19.

53. — ROSSI (Bonaventura di). — Della vera origine della inclita prosapia de'Fieschi. XVIII° s.

54. — SAGREDO (Nicolo), ambasciatore veneto. Relazione della Corte di Francia al senato veneto. Cart. XVII° s. [Voy. *Miscellanea di cose storiche*. vol. 13, p. 189. Non è tra le pubblicate dall'Alberi].

55. — SAINT-OLON (M^r di). Voy. *Notizie riportate da.....* 1 vol. Relazione al Rè di Francia delle cose di Genova, 1683. 1 vol. in-f° E, VI, 29 [Voy. il n° seguente].

56. — SANTOLONE (Monsieur di). Relasione, ozia informazione data da M. di Santolone (St Olon) al Rè circa lo stato della Repubblica di Genova, e la forma d'impossessarsi di detta con suo Dominio, compresa la Corsica, nell'anno 1682 in 1683. 1 vol. in-4°. B, II, 36.

57. — Satira contro i partigiani di Spagna e di Francia. XVII° s. [Voy. *Relazioni varie*, p. 261, facc. II].

58. — Scritti varii sulla questione fra il Rè Luigi XIV di Francia e la Corte di Roma. [*Miscellanea di scritti varii*, vol. VI].

59. — Scritture a favore del Marchese di Lavardino, ambasciatore del Rè di Francia. XVII° s. Voy. *Miscellanea di scritti varii*, vol. IV, n° 34; Voy. aussi BEAUMANOIR (de Lavardin).

60. — Scritture dei Messinesi a Luigi XIV, Rè di Francia, per ottenere un Rè proprio nazionale e non forestiere, e risposta del Principe. [Voy. *Miscellanea di scritti vari*, vol. I, n° 5].

61. — SEGNALAY (di) [le mis de SAIGNELAY]. Lettera lasciata nelle mani di Francesco Mº Saoli, capo dei sei gentiluomi deputati dalla Repubbl. Genovese a complimentarlo. 18 maggio 1684. [Voy. *Miscellanea Storica*].

62. — SIXTUS V. Declaratio excommunicationis in Henricum regem Francorum ob mortem cardinalis di Guise, scripta sed non publicata. [Voy. *Miscellanea di scritti vari*, vol. II, nº 16].

63. — SIXTUS V. Discorso sopra le cose di Francia ed il Cardinale di Guise. (*Ibid.* T. II, nº 15).

64. — TORRE (Raffaelle della). Istoria degli avvenimenti dei suoi tempi. 1612-1648. 2 in-fº.

65. — Trattato fatto in Pisa tra il Pontefice Alessandro VII e Luigi XIV, Rè di Francia. [Voy. *Miscellanea di scritti varii* vol. IV, nº 12].

66. — Vero (il) interesse de' Principi opposto al falso, etc. (contro Luigi XIV) 1 vol. in-4º.

67. — VICETI (Francesco). Guerra del 1672 e pace del 1673, colla Corrispondenza del Conte Catalano Alfieri, generale del duca di Savoja, presa in Castelvecchio. (1)

68. — Vita del Card. Giulio Mazzarini, 1 in-fº.

BIBLIOTECA FRANZONIANA

Cette bibliothèque, que j'ai visitée le 22 janvier 1879, possède très-peu de manuscrits, et sans importance pour la France. — On peut noter cependant deux Relations de la guerre de 1672 entre la Rép. de Gênes et le duc de Savoie.

ARCHIVES DE GÊNES

Catégorie : Lettere politiche : carteggio diplomatico. Environ 200 lettres des Ambassadeurs de Gênes à Paris,

(1) Il existe deux autres ouvrages de lui sur le même sujet en deux copies différentes.

de 1506 à 1806, — dont 120 environ de 1617 à 1715 (Louis XIII et Louis XIV).

Catégorie : Lettere dei Principi alla Rep. di Genova. (Elenco n° 6). — Lettres de Charles VIII, Louis XII, François Ier, Cath. de Médicis, Charles IX, Henri III, Marie de Médicis, Anne d'Autriche, Louis XIV et Marie-Thérèse, sa femme, Philippe d'Orléans, le régent, Fr. de Luxembourg, Louis de Vendôme, Prince de Condé, Duc de Levis-Ventadour, Armand de Maillé, duc de Brezé, le duc de Longueville, Henri d'Angoulême, grand-prieur.

Catégorie : Materie politiche, negoziazioni diverse. (Elenco n° 9). — Négociations avec la France.

Catégorie : Scritture relative alla Corsica. (Elenco n° 5).

Catégorie : Lettere di Cardinali alla Ser^ma^ Repubb. di Genova (Elenco n°3) — Lettres de Mazarin de 1652 à 1655, du Card. de La Valette, de Charles d'Angennes, Card. de Rambouillet 1572, d'Ant. Barberin, etc.

Catégorie : Litterarum Ministri e Minute di lettere della Repub. di Genova a Sovrani, Principi, Cardinali, e ricevute. (Elenco n° 1) ; — des dates, sans indication des noms de personnes ni de pays.

CATALOGUE

DE LA COLLECTION DE PIÈCES SUR LES BEAUX-ARTS IMPRIMÉES ET MANUSCRITES

RECUEILLIE PAR PIERRE JEAN MARIETTE, CHARLES NICOLAS COCHIN ET M. DELOYNES, AUDITEUR DES COMPTES

ET ACQUISE RÉCEMMENT PAR LE DÉPARTEMENT DES ESTAMPES DE LA BIBLIOTHÉQUE NATIONALE

(Suite.)

1302. — Lettres sur les peintures, sculptures et gravures exposées au Salon du Louvre en 1767 (par Monsieur Mathon de la Cour qui, voulant solliciter une place à l'Académie des Inscriptions, n'a donné que cette première lettre dans la crainte de se faire des ennemis). 31 pag. Ms.

1303. — Exposition des ouvrages des élèves de l'Académie. *Avant-Coureur*. 1767. 6 pag. Ms.

1304. — Exposition de Tableaux à la place Dauphine. *Avant-Coureur*. 1767. 3 pag. Ms.

1305. — Tombeau de Monseigneur le Dauphin et de Madame la Dauphine. (par Coustou) 1768. 2 pag. Ms.

1306. — Eclaircissemens sur le Mausolée de Mgr. le Dauphin et de son épouse. 2 pag. Ms.

1307. — Réflexions sur le monument de feu Mgr. le Dauphin exécuté par Monsieur Coustou, sculpteur du Roi, recteur et trésorier de son Académie de peinture et sculpture, chevalier de ses ordres, mort en juillet 1777. 5 pag. Ms.

1308. — Prix des peintures et des sculptures exposées au Louvre le 25 août 1768. 7 pag. Ms.

1309. — Exposition des ouvrages des élèves de l'Académie royale. Samedi 26 novembre 1768. 5 pag. Ms.

1310. — Exposition de Tableaux à la place Dauphine. *Avant-Coureur*. 1768. 3 pag. Ms.

1311. — Exposition de Tableaux et de dessins à la place Dauphine. *Avant-Coureur*. 1769. 5 pag. Ms.

1312. — Réflexions sur les critiques qui ont paru sur cette exposition. 1769. *Avant-Coureur*. 8 pag. Ms.

1313. — Exposition des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale dans le Salon du Louvre, 1769. *Mercure de France*. (par Mr Des Boulmiers, ancien capitaine de cavalerie.) 52 pag. Ms.

1314. — Réflexions sur la critique, par rapport à l'art de la peinture. 1769. [Signé: B...] 6 pag. Ms.

1315. — Lettre sur l'exposition des ouvrages de peinture et de sculpture au Sallon du Louvre. 1769. A Rome, et se trouve à Paris chez Vente. 1769. In-12 de 52 pag.

1316. — Exposition de tableaux et de dessins à la place Dauphine. *Avant-Coureur*. 1770. 8 pag. Ms.

1317. — *L'Avant-Coureur*. 1771. Exposition au Sallon du Louvre des peintures, sculptures et gravures de M.M. de l'Académie royale. 19 pag. [Défait.]

1318. — Exposition au Salon du Louvre des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale 1771. 40 pag. Ms.

1319. — Exposition des peintures, sculptures et gravures. *Année littéraire*. 1771. 35 pag. Ms.

1320. — Exposition des peintures, sculptures et gravures. *Journal encyclopédique*. 1771. 47 pag. Ms.

1321. — Exposition de Tableaux et dessins à la place Dauphine. *Avant-Coureur*. 1771. 5 pag. Ms.

1322. — Observations sur les critiques qui ont paru sur cette exposition. *Avant-Coureur*. 1771. 3 pag. Ms.

1323. — Peinture de la Coupole de la Chapelle de Saint

Grégoire de l'hôtel royal des Invalides (par Doyen 1771.) 21 pag. Ms.

1324. — Observations de Monsieur de La Lande sur le Mausolée du maréchal de Turenne. *Mercure de France.* Juillet 1772. 9 pag. Ms.

1325. — Exposition de Tableaux et dessins à la place Dauphine. *Avant-Coureur.* 1772. 5 pag. Ms.

1326. — Exposition de peintures, sculptures et gravures. *Année littéraire.* 1773. 43 pag. Ms.

1327. — Exposition de peintures, sculptures et gravures. *Journal encyclopédique.* 1773. 21 pag. Ms.

1328. — Exposition au Salon du Louvre des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie. *Avant-Coureur.* 1773. 22 pag. Ms.

1329. — Le devidoir du Palais-Royal etc. — Vision du juif Ben-Esron. etc — Eloge des Tableaux etc. — (Critique de ces critiques) 5 pag. Ms.

1330. — Exposition de Tableaux et de dessins à la place Dauphine. *Avant-Coureur.* 1773. 4 pag. Ms.

1331. — Lettre de M. Linguet à M. Fréron au sujet d'un mot mis dans l'inscription de la statue de Louis XV. Janvier 1773. 21 pag. Ms.

1332. — Exposition des peintures, sculptures et gravures. *Journal encyclopédique.* 1775. 20 pag. Ms.

1333. — Exposition des peintures, sculptures et gravures. *Année littéraire.* 1777. 76 pag. Ms.

1334. — Exposition des peintures, sculptures et gravures : *Journal encyclopédique.* 1777. 28 pag. Ms.

1335. — Description du mausolée de M. le maréchal de Saxe. 1777. 4 pag. Ms.

TOME L. — SUPPLÉMENT. TOME V.

1336. — Exposition des peintures, sculptures et gravures. *Année littéraire.* 1779. 88 pag. Ms.

1337. — Exposition des peintures, sculptures et gravures. *Journal encyclopédique.* 1779. 7 pag. Ms.

1338. — Vers adressés à M. Houdon sur le beau idéal. 1780. [par M. le Baron de T....]. 9 pag. Ms.

1339. — Exposition des ouvrages de peinture, sculpture et gravure exposés au Salon du Louvre en 1781. *Mercure de France.* 53 pag. Ms.

1340. — Tableau historique des quatre grands hommes exposés au Salon du Louvre en 1781. 6 pag. Ms.

1341. — Exposition des peintures, sculptures et gravures. *Journal encyclopédique.* 1781. 61 pag. Ms.

1342. — Extrait d'un remerciement d'un bonhomme Piémontois à Monsieur.... avocat au parlement, de plusieurs Académies de France et des Arcades de Rome, par M. Gaziel, citoyen de Turin, membre d'aucune Académie. (Critique du salon de 1781.) 6 pag. Ms.

1343. — Exposition des peintures, sculptures et gravures. *Journal encyclopédique.* 1783. 46 pag. Ms.

1344. — Lettre aux auteurs du *Journal encyclopédique* concernant des observations qu'on leur adresse sur quelques tableaux exposés au Salon en 1785. 2 pag. Ms.

1345. — Observations de M. le marquis de S..... capitaine de cavalerie, sur quelques tableaux exposés cette année au Salon. 46 pag. Ms.

1346. — Vers à Madame Lebrun sur les critiques imprimées lors de l'exposition des tableaux du Louvre en 1785, par M. Lebrun, secrétaire des commandements de feu S. A. S. Mgr. le prince de Conti. 1 pag. Ms.

1347. — A M. Lebrun, à l'occasion des vers précédents par M. Vigée. 1 pag. Ms.

1348. — Lettre de M. Vilette sur l'exposition de 1785. 4 pag. Ms.

1349. — Lettre de M. de Vilette sur le Salon de 1785. 6 pag. Ms.

1350. — Tableau de la Muse de la poésie livrée aux

regrets que lui inspire la mort de Voltaire. (par Mademoiselle Beaulieu) 1785. 7 pag. Ms.

1351. — Lettre à Emilie sur quelques tableaux du Sallon (de 1785). s. l. ni d. In-8° de 7 pag.

1352. — Tombeau de M. Boullenois dans l'église des Carmes de la place Maubert à Paris. *Journal général de France.* 29 juillet 1786. 7 pag. Ms.

1353. — Lettre de M. de la Barré au sujet de cette annonce. 3 pag. Ms.

1354. — Note à moi envoyée par M. Boullenois sur ce monument. 1803. 1 pag. Ms.

1355. — Exposition à la place Dauphine. 1787. 4 pag. Ms.

1356. — Discours ou Mémoire justificatif de M. Renou, secrétaire adjoint, lu par lui-même à la séance de l'Académie royale de peinture et de sculpture tenue le 29 septembre 1787. Paris, imp. des Bâtimens du Roi. 1787. In-8° de 16 pag.

1357. — Le Bouquet du Sallon (de 1787) (par M. Demoustier, avocat). à Emilie s. l. In-8° de 8 pag.

1358. — Réflexions sur les critiques des expositions au Salon du Louvre. 1787. (Cet extrait est tiré de l'éloge de M. La Brosse, peintre, qu'on peut voir dans le *Journal de Paris* au mois de novembre 1787). 7 pag. Ms.

1359. — Lettre sur les critiques des tableaux du Salon du Louvre. 1787. [signé : Desp... de l'Ar...] 8 pag. Ms.

1360. — Exposition des peintures, sculptures et gravures. *Journal encyclopédique.* 1787. 16 pag. Ms.

1361. — Exposition à la place Dauphine. *Mercure de France.* 1788. 12 pag. Ms.

1362. — Lettre sur l'exposition des tableaux au Salon du Louvre en 1787. [Signé : Desp... de l'Ar...]. 7 pag. Ms.

1363. — Observations de M. Vilette sur l'exposition des tableaux au Salon du Louvre. 1791. 15 pag. Ms.

1364. — Observations sur le dessin de David représen-

tant le *serment du Jeu de paume* à Versailles. *Journal de Paris*. 6 juin 1791. 5 pag. Ms.

1365. — Catalogue des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, architecture, etc, exposés le 30 juin, jour de la petite fête Dieu, jusqu'au 15 juillet, par MM. les artistes libres, pour la troisième année, rue de Cléry, n° 95, dans les salles de M. Le Brun, capitaine du bataillon de Saint Magloire. (Paris) Imp. de Prault. 1791. In-8° de 32 pag.

1366. — M. David à ses concitoyens les souscripteurs, pour le tableau du *serment du Jeu de paume* 1801. 7 pag. Ms.

1367. — Quelques réflexions sur une figure colossale de la Renommée qu'on doit placer sous la coupole du Panthéon. *Journal de la Décade*, 11 décembre 1795. 15 pag. Ms.

1368. — Avis du ministre de l'intérieur (relatif à l'exposition qui s'ouvrira le 1er vendémiaire an V, 22 septembre 1796.) 8 pag. Ms.

1369. — Conservatoire du Musée central des Arts. *Petites affiches de Paris*, 11 vendémiaire an V. (2 octobre 1796.) 3 pag. Ms.

1370. — Première exposition publique des produits de l'Industrie française. 1798. 24 pag. Ms.

1371. — Procès-verbal rédigé par Messieurs composant le Jury des produits de l'Industrie française et remis au ministre de l'Intérieur le cinquième jour complémentaire an VI de la République française (21 septembre 1797). 8 pag. Ms.

1372. — Noms des douze qui ont été distingués par le Jury. 11 pag. Ms.

1373. — Discours prononcé par Camus, président de l'Institut national, aux élèves qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture et d'architecture de l'An

V, 1796, dans la séance publique du 15 vendémiaire an VI. (6 octobre 1797.) 9 pag. Ms.

1374. — Noms des artistes qui, au jugement de l'Institut national des sciences et arts, ont remporté les prix de peinture, sculpture et architecture, de l'An V, de la République. (Paris) Baudouin, imprimeur de l'Institut national. In-4° de 3 pag.

1375. — Poème sur les tableaux dont l'armée d'Italie a enrichi le muséum, et sur l'utilité morale de la peinture, lu à la séance publique de la Société philotechnique le 20 floréal an VI (9 mai 1798), par J. Lavallée. Paris, imp. Ch. Houel. An VI. In-12 de 16 pag.

1376. — Entrée triomphale des objets de sciences et d'arts recueillis en Italie, 9 thermidor an VI. (27 juillet 1798). 22 pag. Ms.

1377. — Discours prononcé par M. Jussieu, président de l'Institut national dans la séance du 15 vendémiaire an VII. (6 octobre 1798) aux élèves qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture et d'architecture de l'an VI. (1797.) 11 pag. Ms.

1378. — Noms des artistes qui, au jugement de l'Institut national des sciences et des arts, ont remporté les prix de peinture, sculpture et architecture de l'an VI de la République. (Paris) Baudouin, imprimeur de l'Institut national. In-4° de 3 pag.

1379. — Examen des statues nouvellement placées dans la salle du conseil des Cinq Cents. *Décade*. 1798 [Signé: Amaury-Duval]. 9 pag. Ms.

1380. — Notice relative à l'exposition du Tableau de la *Transfiguration*. *Journal du Moniteur*. 9 pag. Ms.

1381. — Tableau de la *Transfiguration*. *Journal des Arts*. [Signé: J. D....y.] 7 pag. Ms.

1382. — Gravure du Tableau de la *Transfiguration*. 4 pag. Ms.

1383. — Article sur le tableau de la *Transfiguration*

contenant des observations particulières sur les monumens. *Annales des Arts* n° 17. 6 pag. Ms.

1384. — Tableau de la *Transfiguration*, par Raphael. *Journal de Paris*. n° 215. 1805. 3 pag. Ms.

1385. — Observation sur cette exposition du musée. *Décade*. 1799. 6 pag. Ms.

1386. — Sur les tableaux faits par M. Guérin. *(Journal de Paris.)* 4 pag. Ms.

1387. — Tableau des *Sabines* par David. *Annales de l'Architecture et des Arts*, n° 5. 1799. 6 pag. Ms.

1388. — Exposition des Tableaux. *Décade*. 1799, 4 pag. Ms.

1389. — Distribution des prix de peinture, de sculpture et d'architecture avec les sujets proposés d'après le jugement d'un jury. 1799. 5 pag. Ms.

1390. — Discours adressé à monsieur Guérin, auteur du tableau de *Marcus Sextus*, dans la séance publique du 15 vendemiaire an VIII (7 octobre 1799) par M. Vien, appelé au bureau pour distribuer les prix aux élèves. 2 pag. Ms.

1391. — Le même membre a adressé ensuite aux élèves qui avaient remporté les grands prix le discours suivant. Séance publique du 15 vendemiaire an VIII (7 octobre 1799.) 3 pag. Ms.

1392. — Discours adressé par M. Buache, président de l'Institut, aux élèves couronnés dans la séance publique du 15 vendemiaire an VIII (7 octobre 1799) 11 pag. Ms.

1393. — Panorama. Son origine. *Décade*. 1779. 8 pag.

1394. — Chactas au tombeau d'Atala. Romance en scène dramatique par M. Henri de Bievane, mise en musique par M. L. Marini. 4 pag. Ms.

1395. — Notice des travaux de la classe des Beaux-Arts de l'Institut national pendant l'an XI, par Joachim Lebreton, secrétaire perpétuel de la classe et membre de

celle d'histoire et de littérature ancienne, lue dans la séance publique de l'Institut du 8 vendemiaire an XII, (1er octobre 1803.) (Paris) in-8 de 14 pag. (Extrait de la *Décade philosophique* du 20 vendemiaire an XII.)

1396. — Notice sur la vie et les travaux du C. Antoine, architecte de l'ancienne Académie d'architecture, de la société des sciences, lettres et arts de Paris et membre de l'Institut national de France, lue dans la séance publique de l'Institut du 8 vendemiaire an XII, par Joachim Le Breton, secrétaire perpétuel .... s. l. ni. d. in-8° de 6 pag.

TOME LI.

EXPOSITION DE L'ACADÉMIE DE SAINT LUC.

1397. — Précis historique sur l'établissement de l'Académie de Saint Luc à Paris en 1391. 22 pag. Ms.

1398. — Explication des ouvrages de peinture et de sculpture de messieurs de l'Académie de St Luc dont l'exposition a été ordonnée par M. le marquis de Voyer... l'ouverture se fera le 20 février 1751. 22 pag. Ms.

1399. — Lettre sur les tableaux de l'Académie de St Luc exposés aux Grands-Augustins en 1751. 10 pag. Ms.

1400. — Explication des ouvrages de peinture et de sculpture de messieurs de l'Académie de Saint Luc dont l'exposition a été ordonnée par M. le marquis de Voyer... L'ouverture se fit le 15 mai 1752. 26 pag. Ms.

1401. — Explication des ouvrages de peinture et de sculpture de messieurs de l'Académie de Saint Luc dont l'exposition se fera le 30 may 1753... 1re édition. 29 pag. Ms.

1402. — Explication des ouvrages de peinture et de sculpture de messieurs de l'Académie de Saint Luc dont

l'exposition a été ordonnée le 30 may 1753... 2e édition avec des additions considérables. 14 pag. Ms.

1403. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie de St Luc dont l'exposition se fera le 18 septembre 1756 .... 28 pag. Ms.

1404. — Observations sur cette exposition de peintures, sculptures et gravures à l'Académie de Saint Luc, tirée du *Journal encyclopédique*. 1756. 19 pag. Ms.

1405. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie de St Luc dont l'exposition se fera le 25 aout 1762.... 27 pag. Ms.

1406. — Exposition de tableaux de l'Académie de Saint Luc, tirée du Journal de l'*Avant-Coureur*. 1762. 5 pag. Ms.

1407. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie de Saint Luc dont l'exposition se fera le 25 aout 1764.... 23 pag. Ms.

1408. — Jugement de cette exposition, par Bachaumont. 1 pag. Ms.

1409. — Autre avis plus modéré que le premier, 1 pag. M.

1410. — Exposition de peintures, sculptures et gravures, tirée de l'*Avant-Coureur*, faite à l'Académie de Saint Luc. 1764. 10 pag. Ms.

1411. — Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie de Saint Luc, dont l'exposition se fera le 25 aout 1774.... 40 pag. Ms.

1412. — Observations sur cette exposition des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie de Saint-Luc faite le 25 aout 1774 et jours suivants à l'hôtel Jabach, etc.... 12 pag. Ms.

1413. — Il n'y a pas de règle sans exception ou Le

Bavard sur l'exposition des peintures et sculptures de l'Académie de Saint Luc. 1774. 23 pag. Ms.

1414. — Jugement tiré des *Mémoires de Bachaumont* sur cette exposition. 2 pag. Ms.

1415. — Autre jugement. 1 pag. Ms.

1416. — Lettre à M. le Marquis de .... sur les peintures et sculptures exposées à l'hôtel de Jabac en 1774 par Mr J.... membre de l'Académie de peinture et sculpture de la ville de .... 20 pag. Ms.

1417. — Motif de la Cessation de l'exposition des Tableaux de l'Académie de Saint-Luc. 1 pag. Ms.

1418. — Liste et description des Tableaux, sculptures, dessins, gravures, morceaux d'architecture et autres, exposés au Colisée dans le Salon des Grâces en 1776. 34 pag. Ms.

1419. — Colisée en faveur de M. Razetti, ordinaire de la musique et chambre du Roi. — Les Jeux olympiques fête nouvelle. Le 2 septembre 1772. Paris, imp. Cl. Herissant. In-12 de 4 pag.

1420. — Le Temple de Mémoire, pantomime héroique donnée dans la rotonde du Colisée pour la première fois, le mardi 22 septembre 1772 à huit heures précises. Paris, imp. Cl. Herissant, 1772. In-12 de 4 pag.

1421. — Elysée, rue et Faubourg Honoré. — Exposition permanente et Vente soit à l'amiable, soit à l'enchère, des objets d'arts et de curiosité. Paris, imp. C. F. Patris. In-8° de 3 pag. (Propectus.)

1422. — Elysée, rue et Faubourg Honoré. — Exposition permanente et vente, soit à l'amiable, soit à l'enchère de tous objets d'arts et de curiosité. Paris, imp. Bertrandet. s. d. In-8° de 7 pag.

1423. — Notice des Tableaux et autres objets curieux formant l'exposition de l'établissement de l'Elysée. Paris, imp. C. F. Patris. (13 aout 1798). In-8° de 15 pag.

TOME LII

EXPOSITION DE TABLEAUX AU PALAIS DU LUXEMBOURG.

1424. — Annonce de l'exposition des Tableaux de la galerie du Luxembourg. 3 pag. Ms.

1425. — Description des Tableaux du Palais du Luxembourg, par André Félibien. 1688. 34 pag. Ms.

1426. — Catalogue des tableaux du Cabinet du Roy au Luxembourg. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de nouveaux tableaux. Paris, Imp. P. A. Le Prieur. 1766. In-12 de 48 pag.

1427. — Tableaux du Roi placés dans le Palais du Luxembourg. 1750. 7 pag. Ms.

1428. — Lettre sur les tableaux tirés du Cabinet du Roi et exposés au Luxembourg depuis le 24 octobre 1750. 95 pag. Ms.

1429. — Lettre sur l'exposition des tableaux au Palais du Luxembourg. 1750. 9 pag. Ms.

1430. — Lettre de M. le Chevalier de Tincourt à Madame la Marquise de *** sur les tableaux et desseins du Cabinet du Roi, exposés au Luxembourg depuis le 14 octobre 1750. Paris, Merigot. 1751. In-12 de 104 et 3 pag.

1431. — Explication des Tableaux, statues, bustes, etc., composant la galerie du Palais du Sénat, rétablie par ordre du Sénat-Conservateur... Paris, Imp. P. Didot. An XI. 1803. In-12 de 57 pag. et 107 numéros.

1432. — Vers à l'occasion des Tableaux nouvellement exposés au Luxembourg [par Batalliard]. 2 pag. Ms.

1433. — Courte description de ces tableaux. 7 pag. Ms.

1434. — Lettre de M. de S. P. à M. de B. sur le bon gout dans les Arts et dans les lettres (et sur les tableaux

du cloître des Chartreux à Paris. s. l. ni d. In-12 de 12 pag.

1435. — Description des Tableaux du petit cloître des Chartreux peints par Le Sueur, tirée de Felibien et de Piganiol de la Force. 1750. 19 pag. Ms.

1436. — Description de deux tableaux de David nouvellement exposés au Palais du Luxembourg. *(Brutus* et Les *Horaces)* [Signé: J. D....y.] 4 pag. Ms.

1437. — Explication des Tableaux, statues, bustes, etc. composant la Galerie du Sénat-Conservateur rétablie par ses ordres. Paris, imp. P. Didot, an XI. 1803. In-12 de 71 pag. et 117 numéros.

1438. — Notice sur les statues destinées à décorer le grand escalier et la salle des séances du Palais du Sénat-Conservateur. Paris, imp. P. Didot, an XII. 1804. In-12 de 36 pag. et 28 numéros.

1439. — Expositions des statues du Sénat-Conservateur. *Journal des Débats.* 31 pag. Ms.

1440. — Observations sur ces statues exposées au Luxembourg. *Journal des bâtimens civils, monumens et Arts.* 36 pag. Ms.

1441. — Sur les statues destinées au Palais du Sénat. *Journal de la Décade.* 6 pag. Ms.

1442. — Sur la manière de représenter les grands hommes. *Journal des batimens civils.* 7 pag. Ms.

1443. — Explication des tableaux, statues, bustes, etc., composant la Galerie du Sénat-Conservateur rétablie par ses ordres. Paris, imp. P. Didot. 1806. In-12 de 71 pag. et 120 numéros.

1444. — Explication des tableaux, statues, bustes, etc., composant la Galerie du Sénat-Conservateur rétablie par ses ordres.... Paris, imp. P. Didot. 1807. In-12 de 71 pag. et 120 numéros.

1445. — Explication des tableaux, statues, bustes, etc., composant la Galerie du Sénat-Conservateur, rétablie

par ses ordres. Paris, imp. P Didot. 1808. In-12 de 71 pag. et 120 numéros (Dans cette édition Naigeon aîné et Naigeon, jeune sont désignés comme conservateurs du Musée).

TOME LIII

ACADÉMIES DE PEINTURE, SCULPTURE ET GRAVURE.

1446. — Lettre à Monsieur Vien, chevalier de l'ordre du Roi, premier peintre et directeur de l'Académie royale de peinture [Signée : Miger, graveur du Roi]. Paris 20 novembre 1789. In-8° de 15 pag.

1447. — Discours lu par M. Miger, graveur du Roi, à l'Académie royale de peinture, dans l'assemblée du 28 novembre 1789 pour servir de supplément à sa lettre adressée à M. Vien, premier peintre, en date du 20 de ce mois, s. l. ni d. In-8° de 5 pag.

1448. — Demande faite à l'Académie royale de peinture sur la demande présentée le même jour par les Académiciens, du 5 Décembre 1789. 2 pag. Ms.

1449. — Copie de la délibération de l'Académie royale de Peinture, du 5 Décembre 1789. 2 pag. Ms.

1450. — Discours prononcé dans l'Académie royale de peinture et sculpture le Samedi 19 Décembre 1789, MM. les académiciens y séant, par M. Restout, l'un d'eux... Paris, imp. P. Fr. Didot. 1790. In-8° de 15 pag.

1451. — Mémoire adressé par M. Pasquier, académicien, à M. le directeur et à Messieurs les officiers de l'Académie royale de peinture et de sculpture. 8 pag. Ms.

1452. — Copie de la première lettre envoyée à M. Vien, directeur... par MM. les académiciens assemblés dans les salles le 14 Janvier 1790. 1 pag. Ms.

1453. — Copie de la seconde lettre envoyée le même jour à M. Vien par MM. les Académiciens. 2 pag. Ms.

1454. — Extrait d'un registre tenu par MM. les Académiciens dans leur assemblée particulière du 14 Janvier 1790. 2 pag. Ms.

1455. — Copie de la lettre envoyée à M. Vien par MM. les Académiciens dans leur assemblée, du 18 Janvier 1790. 2 pag. Ms.

1456. — Réclamation de MM. les Académiciens non officiers de l'Académie royale de peinture, fin de Janvier 1790. 3 pag. Ms.

1457 .— Lettre aux auteurs de la *Chronique de Paris* sur l'Académie royale de Peinture, du 6 février 1790. 7 pag. Ms.

1458. — Aux auteurs de la *Chronique de Paris*, ce 12 Février 1790 (par Duplessis, Académicien et conseiller). 10 pag. Ms.

1459. — Réflexions présentées au Comité des commissaires de l'Académie de peinture etc. par M. Miger, Mai 1790. 3 pag. Ms.

1460. — Réflexions lues par M. Miger au Comité de MM. les Commissaires de l'Académie. Mai 1790. 6 pag. Ms.

1461. — Lettre de M. Caffieri, sculpteur du Roi, et professeur en son Académie royale de peinture et de sculpture à M. Bailly, maire de la ville de Paris, 27 juin 1890, s. l. (Paris) In-4° de 4 pag.

1462. — Adresse des représentans des beaux-arts à l'Assemblée nationale dans la séance du 28 juin 1790. (Paris) Imp. nationale. In-8° de 3 pag.

1463. — Proposition de statuts pour l'Académie royale de peinture et de sculpture. Juin 1790. 12 pag. Ms.

1464. — Mémoire sur l'Académie royale de peinture et sculpture par plusieurs membres de cette Académie. Paris, imp. Vᵉ Valade. 1790. In-4° de 36 pag.

1465. — Réponse au mémoire sur l'Académie royale de peinture et sculpture par plusieurs membres de cette

Académie. [Signé : Deseine, sculpteur du Roi.] Paris N. H. Nyon. 1790. In-4° de 12 pag.

1466. — Observations impartiales d'un amateur des arts sur un mémoire relatif à l'Académie royale de peinture et sculpture par plusieurs membres de cette Académie. Paris. Baurain. 1790. In-4° de 19 pag.

1467. — Mémoire de M. Duplessis, Académicien et officier, lu à l'Académie de peinture et sculpture, le 7 août 1790. 19 pag. Ms.

1468. — Proclamation du Roi sur les décrets de l'Assemblée nationale des 10, 16, 23, 26 et 31 Juillet dernier, concernant les pensions, gratifications et autres récompenses nationales, du 22 Août 1790. Paris. Imp. royale. 1791. In-4° de 19 pag.

1469. — Discours de M. Miger à l'Académie royale de peinture et sculpture, du 4 septembre 1790. 4 pag. Ms.

1470. — Lettre de M. Duplessis, Académicien, du 6 septembre 1790. 7 pag. Ms.

1471. — Esprit des statuts et réglemens de l'Académie royale de peinture et de sculpture, pour servir de réponse aux détracteurs de son régime. [Signé : Renou.] (Paris) Vᵉ Hérissant. 11 septembre 1790. In-4° de 18 pag.

1472. — Discours de M. Miger à MM. de l'Académie royale de peinture, du 11 septembre 1790. 3 pag. Ms.

1473. — Lettre de M. Renou à l'Académie, du 18 septembre 1790. 4 pag. Ms.

1474. — Assemblée générale de la Commune des Arts. Résultat des arrêtés, du 29 Septembre 1790. 2 pag. Ms.

1475. — Lettre de M. Pajou, à ce sujet. 8 octobre 1790. 3 pag. Ms.

1476. — Pétition de l'Académie royale de peinture et de sculpture à l'Assemblée nationale, du 9 octobre 1790. 1 pag. Ms.

1477. — Extrait du N° 67 du journal de Prudhomme, pag. 66, du 16 au 23 octobre 1790. (Attaque contre le comte Dangivillier à propos des bustes du dauphin et de la Dauphine). 2 pag. Ms.

1478. — Réponse à Prudhomme. 1 pag. Ms.

1479. — Mémoire pour l'Académie de peinture et de sculpture extrait des procès-verbaux de ses assemblées, du 18 Octobre 1790, présenté le Vendredi suivant 22 Octobre audit an au comité de Constitution, 8 heures du soir. 15 pag. Ms.

1480. — Adresse à l'Assemblée nationale par la presque totalité des officiers de l'Académie royale de peinture et de sculpture, auxquels se sont joints plusieurs Académiciens. s. l. ni. d. In-4° de 8 pag.

1481. — Projet de statuts et règlemens pour l'Académie royale de peinture et de sculpture proposé par les officiers et plusieurs Académiciens de ladite Académie (Paris) V° Herissant. 30 novembre 1790. In-4° de 36 pag.

1482. — Précis historique de ce qui s'est passé à l'Académie royale de peinture et de sculpture ou la conduite de MM. les officiers soi-disant le corps administratif comparée avec celle de MM. les Académiciens. (par M. Miger). 8 pag. Ms.

1483. — Rapport fait à l'Assemblée nationale, par M. de Boufflers, au nom du comité d'Agriculture et de Commerce dans la séance du Jeudi au soir 30 Décembre 1790 sur la propriété des auteurs de nouvelles découvertes et inventions en tout genre d'industrie, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Paris. Imp. Nationale. 1791. In-8° de 50 pag.

1484. — (Lettre sur M. Miger du 31 décembre 1790). In-8° de 4 pag.

1485. — Opinion de M. J. A. Creuzé-Latouche, membre de l'Assemblée nationale au sujet du Jardin des

Plantes et des Académies. Paris. Imp. Nationale. 1790. In-8° de 20 pag.

1486. — Loi qui décrète une statue pour J.J. Rousseau et une pension de 1, 200 l. pour sa veuve. 21 Décembre 1790. 6 pag. Ms.

1487. — Pétition motivée de la Commune des Arts à l'Assemblée nationale pour en obtenir la plus entière liberté de Génie, pour l'établissement de Concours dans tout ce qui intéresse la nation, les sciences et les arts; pour réclamer contre l'existence des Académies ou autres corps privilégiés et contre la création d'un corps des Ponts et chaussées [Signé : Restout, Turcaty, Dufourny]. (Paris). Guilhemat (19 Janvier 1791). In-8° de 16 pag.

1488. — Adresse et projet de statuts et règlemens pour l'Académie centrale de peinture, sculpture, gravure et architecture, présentés à l'assemblée nationale par la majorité des membres de l'Académie royale de peinture et sculpture en assemblée délibérante. Paris, Vᵉ Valade. 1790. In-8° de 85 pag.

1489. — Réfutation d'un projet de statuts et règlemens pour l'Académie centrale de peinture.... par M. Deseine sculpteur du Roi. Paris, 1791. 59 pag. Ms.

1490. — Adresse à l'assemblée nationale par les membres de l'Académie d'architecture et projet de règlement pour une académie nationale des Arts. — Section de l'architecture. — 14 février 1791. Paris, Imp. P. Fr. Didot. 1791. In-4° de 32 pag.

1491. — A messieurs du Comité de Constitution par les officiers de l'Académie royale de peinture et de sculpture, en apportant leur nouveau Plan de statuts. (Paris.) Vᵉ Hérissant. 15 février 1791. In-4° de 4 pag.

1492. — Précis motivé par les officiers de l'Académie royale de Peinture et sculpture et plusieurs Académiciens qui s'y sont joints, pour servir de réfutation à un

projet de statuts d'Académie centrale par quelques académiciens. [Signé : Vien. Renou]. (Paris). Vᵉ Hérissant. Mars. 1791. In-4° de 15 pag.

1493. — Mémoire et Plan relatifs à l'organisation d'une école nationale des Beaux-arts qui ont le dessin pour base, par une société d'artistes. Paris. Desenne. 1791. In-8° de 34 pag.

1494. — Députation des artistes à l'assemblée nationale, du 23 mars 1791. 1 pag. Ms.

1495. — Présentation faite par l'Académie royale de peinture, sculpture et gravure de nouveaux statuts à l'assemblée nationale ; mars ou avril 1791. 3 pag. Ms.

1496. — Extrait de Tribut de la Société nationale des neufs sœurs, 14 avril 1791. Plan pour la formation d'une société des Arts du dessin à Paris (par M. Robin). (Paris). de l'Imprimerie de la société nationale de neuf sœurs. In-8° de 16 pag.

1497. — Adresse, mémoires et observations présentés à l'assemblée nationale le 19 avril 1791 par la commune des arts qui ont le dessin pour base. Paris. 1791. 82 pag. Ms.

1498. — Observations ultérieures sur les adresses et projets de statuts, par la presque totalité des officiers de l'Académie royale de peinture. 20 pag. Ms.

1499. — Mémoire de l'Académie de peinture et de sculpture sur le concours ordonné par l'assemblée nationale pour la statue de J. J. Rousseau, envoyé au comité des Pensions. (Paris). Vᵉ Hérissant. 30 novembre 1791. In-4° de 7 pag.

1500. — Lettre d'un artiste à M***, député à l'assemblée nationale sur les nouveaux écrits qui ont rapport aux beaux-arts et aux sociétés d'artistes. (Paris). Imp. H. J. Jansen. 20 mai 1791. In-8° de 19 pag.

1501. — Loi portant règlement sur la propriété des auteurs d'inventions et découvertes en tout genre d'in-

dustrie donnée à Paris le 25 mai 1791. Paris. Imp. Royale. In-4° de 12 pag.

1502. — Adresse à l'Assemblée nationale par les graveurs et propriétaires de planches gravées, suivie d'un mémoire qui développe les principes sur lesquels est fondée leur demande, d'un projet de décret conforme à ces mêmes principes, d'un mémoire particulier sur la chambre syndicale, en ce qui concerne la gravure, appuyé de pièces justificatives s. l. ni. d. (31 mai 1791.) In-4° de 32 pag.

1503. — Loi relative à la liste civile donnée à Paris le 1er Juin 1791. Paris. Imp. royale. In-4° de 7 pag.

1504. — Réflexions sur les concours en général et sur celui de la statue de J. J. Rousseau en particulier, par Houdon, sculpteur du Roi et de l'Académie de peinture, sculpture et gravure. S. l. ni. d. In-8° de 13 pag.

1505. — Copie de la lettre de M. Houdon, sculpteur, à M. le Président de la société des Amis de la Constitution. Paris. 5 Juin 1791. In-8° de 3 pag.

1506. — Explication succincte du Tableau central des opinions et de l'éducation publique, par J. Chevret, citoyen de Paris, de la section et de la Bibliothèque, présenté à l'Assemblée nationale qui en a agréé l'hommage le 18 Juillet 1791. In-8° de 4 pag.

1507. — Considérations sur les Académies et particulièrement sur celles de peinture, sculpture et architecture présentées à l'Assemblée nationale, par M. Deseine, sculpteur du Roi. Paris. 1791. In-8° de 35 pag.

1508. — Adresse à l'Assemblée nationale par la Commune des Arts qui ont le dessin pour base, 9 aout 1791. 6 pag. Ms.

1509. — Pétition à l'Assemblée nationale de plusieurs membres de l'Académie royale de peinture pour l'admission égale de tous les artistes au concours pour l'exposition des Tableaux et autres ouvrages d'art, dans les

salons du Louvre, du 9 aout 1791. [Signé : Restout.] 5 pag. Ms.

1510. — Réponse de M. Beauharnais, président. 3 pag. Ms.

1511. — Observations sur la pétition des artistes de Paris adressée le 10 Aout à l'Assemblée nationale, et renvoyée au Comité de Constitution [Signé : Renou.] 6 pag. Ms.

1512. — Lettre de M. Restout, de l'Académie de peinture et sculpture, à l'Assemblée nationale, 17 Août 1791. 2 pag. Ms.

1513. — Lettre de M. David, de l'Académie de peinture et sculpture, à l'Assemblée nationale, du 19 août 1791. 4 pag. Ms.

1514. — Pétition à l'Assemblée nationale par différens membres du l'Académie de peinture et de sculpture, du 20 Aout 1791. 1 pag. Ms.

1515. — Rapport de M. Barrère de Vieusac sur la pétition des Artistes du 10 Aout dernier. 21 Aout 1791. 13 pag. Ms.

1516. — Département de Paris. Extrait des Registres du Département du 24 août 1791. (Relatif à l'exposition absolument libre) 2 pag. Ms.

1517. — Lettre du ministre de l'Intérieur à l'assemblée nationale, du 7 septembre 1791. (Relative à la date du 15 septembre comme époque de l'ouverture de l'Exposition). 1 pag. Ms.

1518. — Modèle d'un monument présenté à l'assemblée nationale par une députation d'artistes, du 8 septembre 1791. 2 pag. Ms.

1519. — Décret d'après le rapport du Comité des pensions, du 17 septembre 1791. 8 pag. Ms.

1520. — Loi qui accorde un secours annuel pour le soutien des Arts de peinture, sculpture et gravure, donnée

à Paris le 29 septembre 1791. Paris. Imp. Royale. 1791. In-4° de 3 pag.

1521. — Pétition de M. Barrère de Vieuzac à l'assemblée nationale, du 28 septembre 1791. 3 pag. Ms.

1522. — Pétition à l'assemblée nationale ; (relative à ce qu'il soit commandé à un papagiste un tableau représentant le Port de Calais au moment où les habitants de la ville vont au secours d'un bâteau de pêcheurs en détresse.) 19 octobre 1791. 8 pag. Ms.

1523. — Pétition des Artistes à l'assemblée nationale et décret rendu en conséquence. 19 octobre 1791. 14 pag. Ms.

1524. — Pétition par l'Académie de peinture et sculpture. lue à la barre de l'assemblée nationale le samedi 5 novembre 1791. (Paris). Vᵉ Hérissant. s. d. In-4° de 4 pag.

1525. — Pétition de l'Académie de peinture et de sculpture à l'assemblée nationale, du 5 novembre 1791. *Journal de Paris.* 2 pag. Ms.

1526. — Opinion de M. Huet Froberville, Député du département du Loiret, sur le rapport du comité d'instruction publique, et sur la pétition des artistes concernant la nomination des juges pour les prix d'encouragement accordés aux arts, par l'assemblée nationale. Constituante. Novembre 1791 (Paris). Imp. nationale. In-. 8° de 11 pag.

1527. — Lettre d'un membre de l'Académie de peinture à M. Huet-Froberville, député, relativement à son opinion sur la pétition des artistes. (Novembre 1791) (Paris) Vᵉ Hérissant, 16 février 1792. In-4° de 4 pag.

1528. — Rapport de M. Quatremère sur la pétition des artistes du 19 octobre dernier. 14 novembre 1791 ; 12 pag. Ms.

1520. — Projet de décret présenté à l'assemblée nationale au nom du Comité de l'Instruction publique, par M.

Romme, le 29 novembre, et ajourné au samedi 3 décembre 1791, sur les réclamations des artistes qui ont exposé au Sallon du Louvre (Paris). Imp. nationale. In-8° de 4 pag.

1530. — Rapport de M. Romme au sujet des récompenses à accorder aux artistes, du 29 novembre 1791. 8 pag. Ms.

1531. — Lettre d'un amateur des Beaux-Arts à M*** (Novembre 1791.) (relative à une statue de Saint-Alype par Caffieri, placée dans l'Eglise des Invalides.) (Paris). J. Ch. Desaint. In-8° de 7 pag.

1532. — Repport de M. Romme au nom du comité d'Instruction publique, du 3 Décembre 1791 au soir. 5 pag. Ms.

1533. — Pétition à l'assemblée nationale individuelle d'artistes en tout genre composant les sociétés de la commune des Arts, des exposants au salon du Louvre, des Inventions et découvertes, des neuf sœurs, du point central, des arts et métiers et d'autres artistes tous réunis fraternellement, du 4 Décembre 1791. 6 pag. Ms.

1534. — Pétition à l'Assemblée nationale pour qu'il y ait une bibliothèque publique dans les 83 départements, du 19 décembre 1791. 7 pag. Ms.

1535. — Offrande à l'Assemblée nationale faite par un artiste, du 27 décembre 1791, soir. (Sujet allégorique sur la Révolution, Tableau par M. Pochon). 1 pag. Ms.

1536. — Education de deux frères jumeaux, confiée par l'Assemblée nationale à M. David, de l'Académie royale de peinture, du 16 janvier 1792. 4 pag. Ms.

1537. — Lettre de M. David au Président de l'Assemblée nationale, 3 février 1792, (relative à la mission dont il a été chargé) 2 pag. Ms.

1538. — Rapport de M. Bréard au nom des comités d'instruction et des secours publics réunis. 4 mai 1792. 6 pag. Ms.

1539. — Nouvelle constitution des sciences, arts et métiers, avec le projet de décret présenté à l'Assemblée nationale et rédigé par la Société du point central des Arts et Métiers. Mars 1792. 78 pag. Ms.

1540. — Portrait du Roi fait par M. David. *Chronique de Paris.* 3 mars 1792. 1 pag. Ms.

1541. — Observations adressées aux auteurs du *Journal de Paris.* (relatives au portrait du Roi commandé à Louis David.) 18 mars 1792. 4 pag. Ms.

1542. — Réponse à ces observations. 20 mars 1792. 12 pag. Ms.

1543. — Portrait du Roi par Madame Guyard. *Petites Affiches de Paris.* 9 mars 1792. 3 pag. Ms.

1544. — Lettre aux auteurs des *Petites Affiches de Paris* au sujet de cette annonce. 18 mars 1792. 6 pag. Ms.

1545. — Loi relative aux biens des émigrés, donnée à Paris le 8 avril 1792. s. l. ni d. In-4° de 11 pag.

1546. — Adresse à l'Assemblée nationale relativement aux patentes pour les lettres, les sciences et beaux-arts, par M. Renou, secrétaire de l'Académie de peinture et sculpture (Paris). Ve Hérissant. 15 mai 1792. In-4° de 12 pag.

1547. — Exposition des Tableaux historiques de la marine. 1789. 2 pag. Ms.

1548. — Rapport au sujet d'une indemnité demandée par le Sr Rossel, pour des gravures représentant des combats de mer. 2 Juin 1792. 1 pag. Ms.

1549. — Décret au sujet de la même affaire, du 10 Juin 1792. 1 pag. Ms.

1550. — Petition de trois jeunes artistes (demandant à l'assemblée nationale de mettre au concours la construction des monuments publics.) 11 Juin 1792. 1 pag. Ms.

1551. — Remerciements de MM. David, Regnault, Pasquier et autres à l'Assemblée de leur avoir conservé leur logement au Louvre. 16 aout 1792. 1 pag. Ms.

1552. — Pétition d'artistes pour aller à la guerre. 8 septembre 1792. 2 pag. Ms.

1553. — Demande de la suppression des Académies. 11 novembre 1792. 1 pag. Ms.

1554. — Loi donnée à Paris, le 14 Aout 1792, l'an quatrième de la liberté. Decret de l'Assemblée nationale du 14 Aout 1792, l'an quatrième de la liberté (Relatif à la destruction des « monumens élevés à l'orgueil, au préjugé et à la tyrannie »), Paris. Imp. nationale. 1792. In-4° de 3 pag.

1555. — Lettre à M. David par un de ses élèves (Topino-Lebrun), (relative à des mauvais traitements qu'aurait subis à Rome deux français, Rater et le statuaire Chinard.) du 21 Novembre 1792. 4 pag. Ms.

1556. — Decret de la Convention nationale du 25 novembre 1792, l'an Ier de la République française qui supprime la place de directeur de l'Académie de France de peinture, sculpture et architecture établie à Rome et suspend dans toutes les Académies de France tous remplacemens et toutes nominations. Paris, Imp. Nationale exécutive du Louvre. 1792. In-4° de 2 pag.

1557. — Convention nationale. — Rapport fait au nom du Comité d'instruction publique par G. Romme, député du Puy de Dôme et décret rendu dans la séance du 25 novembre 1792, l'an premier de la République française, sur la suppression de la place de directeur de l'Académie de France à Rome, imprimés par ordre de la Convention nationale. Paris, Imp. nationale. In-8 de 4 pag.

1558. — (Discours de David dans lequel il demande que le ministre des affaires étrangères donnent des ordres à l'agent de France à Rome pour faire disparaître les monuments de la Féodalité et de l'Idolatrie qui existent dans l'hôtel de l'Académie de France à Rome.) 2 pag. Ms.

1559. — Demande de David à la Convention pour qu'il soit élevé un monument à la gloire de Le Pelletier, 25 janvier 1793. 2. pag. Ms.

1560. — Mort du Citoyen Basseville, 3 février 1793. 3 pag. Ms.

1561. — Traitement à faire aux élèves de l'Académie de France à Rome. 4 février 1793. 1 pag. Ms.

1562. — Don de 600 livres fait par Wicart et par de l'Espinasse de sa croix de Saint Louis, 6 mars 1793. 1 pag. Ms.

1563. — Loi sur les émigrés du 28 mars 1793 portant des exceptions en faveur des Artistes qui voyagent pour leur instruction et pour se perfectionner dans les Arts. 1 pag. Ms.

1564. — Tableau de Le Pelletier présenté à la Convention par David, 29 mars 1793. 6 pag. Ms.

1565. — Buste de Michel Le Pelletier présenté à la Convention nationale par Deseine, sourd et muet, sculpteur. 11 avril (1793) 1 pag. Ms.

1566. — Decret qui accorde une pension de 2400 livres aux élèves qui ont remporté les premiers prix de peinture, d'architecture et de sculpture. 1 juillet (1793) 2 pag. Ms.

1567. — Decret de la Convention nationale du 4 juillet 1793, l'an second de la République françoise qui ordonne d'effacer les Attributs de la Royauté sculptés ou peints sur les monumens publics à Paris. Paris, Imp. nationale exécutive du Louvre 1793. In-4° de 3 pag.

1568. — Détail de ce qui s'est passé à la mort de Marat. 15 juillet (1793) (Récit de David) 2 pag. Ms.

1569. — (Paroles prononcées par David à la Convention à l'occasion des obsèques faites à Marat.) 16 juillet (1793) 2 pag. Ms.

1570. — Rapport et decret relatif aux droits de pro-

priété des ouvrages publiés par la voie de la presse ou de la gravure. 19 juillet (1793). 4 pag. Ms.

1571. — Decret qui porte que toutes les maisons ou l'on trouvera des Armoiries seront confisquées au profit de la nation. 2 aout (1793). 2 pag. Ms.

1572. — Decret qui suspend la distribution des prix dans toutes les Académies. 7 août 1793. 2 pag. Ms.

1573. — Convention nationale. — Rapport et projet de decret présenté au nom du Comité d'Instruction publique à la séance du 8 août, par Grégoire, député du département de Loir-et-Cher, imprimés par ordre de la Convention nationale, (relatifs à la suppression de toutes les Académies.) (Paris). Imp. nationale. In-8° de 14 pag.

TOME LIV

Académie de Peinture, Sculpture et Gravure.

1574. — Convention nationale. — Rapport et décret sur la fête de la réunion républicaine du 10 août (1793), présentés au nom du Comité d'instruction publique, par David, député du département de Paris. Imprimé par ordre de la Convention nationale et envoyé aux départemens et aux armées. (Paris). Imp. nationale. In-8° de 10 pag.

1575. — Ordre, marche et détail des cérémonies pour la fédération du 10 août 1793 au Champ de Mars sur l'autel de la patrie. Decret de la Convention nationale qui en ordonne l'envoi aux départemens et aux armées. (Paris). Imp. Guilhemat. In-8° de 8 pag.

1576. — Stations faites à la fête de la Réunion, devant l'Arc-de-Triomphe, à la Place de la Révolution, au Colosse des Invalides et à l'autel de la Patrie. (Discours prononcés par Hérault, président de la Convention.) 6 pag. Ms.

1577. — Decret de la Convention nationale du 3e jour du 2e mois de l'an second de la République française une et indivisible (24 octobre 1793), interprétatif de celui du dix-huitième jour du premier mois, qui ordonne l'enlèvement des signes de Royauté et de Féodalité. (Paris). De l'Imprimerie nationale exécutive du Louvre. An II. In-4° de 4 pag.

1578. — Decret qui ordonne que les parcs, jardins, maisons, qui porteront des signes de la royauté seront confisqués au profit de la nation. 18e jour du premier mois l'an II (9 octobre 1793). 3 pag. Ms.

1579. — Présentation du portrait de Marat, (par David) du 23 jour du premier mois de l'an II (14 octobre 1793). 1 pag. Ms.

1580. — Petition du citoyen Lebrun pour que le decret du 8 avril 1792, relatif aux artistes qui voyagent pour leur instruction soit appliqué à sa femme. 10 brumaire (31 octobre 1793). 2 pag. Ms.

1581. — Précis historique de la vie de la citoyenne Lebrun, peintre, par le citoyen J.-B.-P. Lebrun. (Paris). Lebrun. An II. In-8° de 22 pag.

1582 — Projet d'un monument pour le triomphe du peuple françois sur la tyrannie et la superstition. 17 brumaire an II (7 novembre 1793). 4 pag. Ms.

1583. — Decret qui accorde les honneurs du Panthéon à Marat. 24 brumaire an II (14 novembre 1793). 6 pag. Ms.

1584. — Exposition dans la cour du vieux Louvre des tableaux de Le Pelletier et de Marat. (par David) 2 pag. Ms.

1585. — Convention nationale. — Rapport fait à la Convention nationale, par David, imprimé par ordre de la Convention nationale. (Decret du 27 brumaire l'an II (17 novembre 1793), qui consacre un monument pour le triomphe du peuple français sur la tyrannie et la superstition. (Paris). Imp. nationale. In-8° de 8 pag.

1586. — Decret qui ordonne que le corps de Mirabeau sera retiré du Panthéon français. 5 frimaire an II (25 novembre 1793). 2 pag. Ms.

1587. — Dessin des portraits de Le Pelletier et de Marat présentés à la Convention nationale par David. 24 nivose an II (14 janvier 1794). 2 pag. Ms.

1588. — Deputation de la Commune des Arts à la Convention nationale. 28 nivose an II (18 janvier 1794). 3 pag. Ms.

1589. — Convention nationale. — Rapport et projet de decret relatifs à la restauration des tableaux et autres monumens des arts, formant la collection du Museum national, par G. Bouquier, au nom du Comité d'instruction publique, imprimés par ordre de la Convention nationale. 6 messidor (24 juin 1794). (Paris). Imp. nationale. In-8° de 8 pag.

1590. — Decret qui ordonne que les tableaux, statues et gravures provenant de la ci-devant Académie royale de peinture et de sculpture font partie du Museum national et seront conservés comme monumens de l'histoire des arts. 15 thermidor an II (2 août 1794.) (Mention de ce decret) 1 pag. Ms.

1591. — Convention nationale. — Instruction publique. — Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer, par Grégoire, séance du 14 fructidor, l'an second de la République une et indivisible (31 août 1794), suivi du décret de la Convention nationale, imprimés et envoyés par ordre de la Convention nationale aux administrations et aux sociétés populaires. (Paris). Imp. nationale. In-8° de 28 pag.

1592. — (Annonce à la Convention nationale du premier envoi des tableaux recueillis en Belgique). 4e jour des Sans-Culotides (27 septembre 1794). 3 pag. Ms.

1593. — Vers à ce sujet (signés : An. Ziminès.) *Petites Affiches de Paris*. 6 vendemiaire. 2 pag. Ms.

1594. — Détails sur la fête de la cinquième Sans-Culotide. (21 septembre 1794). 6 pag. Ms.

1595. — Vers au citoyen Lebrun, poète national, sur les tableaux commandés par les représentants au peintre Regnault (signés : Ximenès, septuagénaire). 1 pag. Ms.

1596. — Convention nationale. — Instruction publique. — Rapport sur l'établissement d'un Conservatoire des Arts et Métiers, par Grégoire. Séance du 8 vendémiaire, l'an 3 de la République une et indivisible. Imprimé par ordre de la Convention nationale (29 septembre 1794). (Paris). Imp. nationale. Vendemiaire an III. In-8° de 20 pag.

1597. — Présentation à la Convention du buste de Beauvais, 14 vendémiaire an III (5 octobre 1794), (par Pajou.) 1 pag. Ms.

1598. — Convention nationale. — Instruction publique. — Rapport sur les encouragemens, récompenses et pensions à accorder aux savans, aux gens de lettres et aux artistes. Séance du 17 vendémiaire, l'an III de la République une et indivisible, suivi du décret de la Convention nationale et imprimé par son ordre (par Grégoire). (Paris). Imp. nationale. Vendémiaire an III. In-8° de 22 pag.

1599. — Convention nationale. — Instruction publique. — Second rapport sur le vandalisme, par Grégoire. Séance du 8 brumaire, l'an III (29 octobre 1794), suivi du décret de la Convention nationale et imprimé par son ordre. (Paris). Imp. nationale. Brumaire an III. In-8° de 12 pag.

1600. — Moyens de transmettre à la postérité les chefs-d'œuvre des grands maîtres par la gravure. 11 brumaire an III (1er novembre 1794). 1 pag. Ms.

1601. — Loi sur les émigrés. 25 brumaire an III (15 novembre 1794). 1 pag. Ms.

1602. — Pétition des élèves de David pour qu'il ne soit plus en arrestation. 10 frimaire an III (30 novembre 1794). 6 pag. Ms.

1603. — Convention nationale. — Troisième rapport sur le vandalisme, fait au nom du comité d'instruction publique par Grégoire, imprimé par ordre de la Convention nationale. 24 frimaire an III (14 décembre 1794). (Paris). Imp. nationale. in-8° de 12 pages.

1604. — Convention nationale. — Rapport fait à la Convention nationale au nom du Comité d'instruction publique par Marie-Joseph Chenier, député du département de Seine-et-Oise, suivi du decret rendu en conséquence à la séance du 14 nivose, l'an troisième. Imprimé par ordre de la Convention nationale. (Paris). Imp. nationale. Nivose an III (3 janvier 1795). In-8° de 12 pag.

1605. — Arrivée de tableaux de la Belgique. 15 ventose an III (5 mars 1795). 1 pag. Ms.

1606. — Rapport de Daunou sur des gratifications à accorder aux savants et aux artistes. 26 germinal an III (26 avril 1795). 7 pag. Ms.

1607. — Decret qui accorde des gratifications à des savants et artistes, 27 germinal an III (16 avril 1795). 3 pag. Imp. et Ms.

1608. — Dénonciation de la section du Museum contre David. 13 floreal an III (2 mai 1795) 7 pag. Ms.

1609. — David, de Paris, représentant du peuple à la section du Museum, du 14 floréal an III (3 mai 1795). (Justification de David) 6 pag. Ms.

1610. — Rapport au nom des Comités d'instruction publique et des finances réunis sur l'établissement du Museum national des Antiques, par Rabaut. 20 prairial an III (8 juin 1795). 8 pag. Ms.

1611. — Decret du 16 fructidor an III (2 septem-

bre 1795) qui permet aux savans, gens de lettre et aux artistes de remplir plusieurs fonctions. 1 pag. Ms.

1612. — Decret du 18 fructidor an III (4 septembre 1795) qui accorde des gratifications à des savans, gens de lettres et à des artistes. 5 pag. Ms.

1613. — Costume des représentans du peuple, des membres du directoire, des juges et autres fonctionnaires publiés d'après le décret du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795.) 5 pag. Ms.

1614. — Pétition au directoire exécutif (relative à l'opportunité qu'il y a à deplacer de Rome les monuments de l'antiquité et les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture) s. l. ni d. In-8° de 3 pag.

1615. — Lettres sur le préjudice qu'occasionneroient aux arts et à la science, le déplacement des monumens de l'art de l'Italie, le démembrement de ses écoles, et la spoliation de ses collections, galeries, musées, etc. par A. Q. (Quatremère). Paris, Desenne et Quatremère. An IV. 1796. In-8° de 74 pag.

1616. — Pétition présentée par les artistes au Directoire exécutif pour faire venir à Paris les chefs-d'œuvre qui sont à Rome. 1796. 9 pag. Ms.

1617. — Corps législatif. — Conseil des cinq-cents. — Rapport et projet de résolution au nom d'une commission sur la petition des peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, relativement aux droits des patentes, par L. S. Mercier. Séance du 25 vendemaire. An V (16 octobre 1796) Paris, Imp. Nationale, in-8° de 11 pag.

1618. — Réponse au rapport de Mercier [signé: H... élève en peinture]. 5 pag. Ms.

1619. — Sur le rapport de Mercier concernant les patentes des artistes. (Lettre signée G...) *Journal de Paris*. 1er janvier 1797. 10 pag. Ms.

1620. — Lettre sur le projet de rétablir l'Académie de

France en Italie. *Journal de la Décade*, 19 février 1796 18 pag. Ms.

1621. — Institutions propres à encourager et à perfectionner les beaux-arts en France par M. Pommereul. *Décade* n° 70 an IV. (6 décembre 1795) 51 pag. Ms.

1622. — Réclamation faite par M. Renou. 28 juin 1797. 2 pag. Ms.

1623. — Rapport de Quatremère de Quincy sur les patentes des Artistes. 10 Thermidor an V (28 juillet 1797). 18 pag. Ms.

1624. — Essai philosophique sur la dignité des Arts... par P. Chaussard. Paris. Imp. des sciences et arts. Ventose An VI. In-8° de 32 pag.

1625. — Loi sur les patentes qui en exempte les peintres, sculpteurs et graveurs. 2e jour complémentaire an VI. (18 septembre 1798). 1 pag. Ms.

1626. — Département de la Seine. — Rapport fait au conseil général le 15 thermidor an VIII (3 aout 1800) sur l'Instruction publique. — Le rétablissement des bourses. — Le scandale des inhumations actuelles. — L'érection des cimetières. — La restitution des tombeaux, mausolés, etc. Paris, R. Jacquin et Desenne. In-8° de 40 pag.

1627. — Considérations sur l'état présent des Arts en France qui ont pour base le dessin, par un artiste, *Journal des bâtimens civils, monumens et Arts*. 1800. 25 pag. Ms.

1628. — Monumens de l'héroïsme français : necessité de ramener à un plan unique, et de coordonner à ceux déjà existans, les monumens qu'on propose d'élever à Paris sur l'étendue comprise entre les Tuileries et l'Ètoile : Considérations générales et projet par P. Chaussard. (Paris), Imp. Ve Panckoucke, s.d. in-8° de 8 pag.

1629. — Lettre d'un artiste à Bonaparte, premier consul de la République française sur le projet d'une nouvelle Académie de peinture. (10 décembre 1801.)

[signé : Chéry]. (Paris) Imp. du *Journal des Batimens civils et des Arts*. In-8° de 7 pag.

1630. — De la décadence des Arts qui ont pour base le dessin. *Journal des Arts*. 1801. 12 pag. Ms.

1631. — Réponse à cet écrit. [signé : L. B.] 8 pag. Ms.

1632. — Préfecture du département de la Seine. — Extrait des procès-verbaux du conseil général du département de la Seine, faisant fonctions de conseil municipal de la ville de Paris (relatif à l'exécution d'un monument à élever à la gloire du premier consul.) (Paris) 7 Brumaire an X, in-4° de 16 pag.

1633. — Temple de la Concorde. Monument projeté sur les constructions de l'église de la Madeleine, en face de la place de la Concorde, à Paris, en mémoire de la pacification générale de l'Europe, par le traité d'Amiens, et du rétablissement de la religion catholique en France par le Concordat, de F. A. Davy-Chavigné... lu en séance particulière de la Société libre des sciences, lettres et arts de Paris, en lui présentant les plans et coupes de ce monument le 9 floréal an X. (Paris) Imp. Le Normant. In-8° de 24 pag.

1634. — Lettre sur la sculpture destinée à orner les temples consacrés au culte catholique, et particulièrement sur les tombeaux adressée au général Bonaparte, premier consul de la République française, par Deseine, statuaire. (Paris) Baudoin Imp. Floreal an X. In-8° de 28 pag.

1635. — Observations sur la nécessité de rendre aux églises catholiques leur première splendeur, présentées à M. Portalis, ministre des cultes, par Deseine, statuaire, membre de l'ancienne Académie de Paris. 20 pag. Ms.

1636. — Statue du général Desaix. (par Fortin) *Journal des Arts*. 15 Vendemiaire an XI. (7 octobre 1805). 9 pag. Ms.

1637. — Musée Napoléon. Congés donnés aux artistes le

6 janvier 1802 qui occupaient des appartemens dans la cour du vieux Louvre. 5 pag. Ms.

1638. — Congés donnés aux artistes qui occupaient des appartemens dans les galeries du Louvre le 20 juin 1805. 2 pag.

1639. — Sur le Pont des Arts. *Journal des Arts.* [signé : G. A... architecte]. 17 pag. Ms.

1640. — Lettre de monsieur Viel, architecte, au sujet de ce pont, adressée au directeur du *Journal des Monumens et Arts*. 11 vendemiaire an XII (4 octobre 1803). 6 pag. Ms.

1641. — Quelques observations sur la sculpture de la fontaine de Grenelle. *Journal des Batimens.* 1804. 7 pag. Ms.

1642. — Nettoyage de la fontaine de la rue de Grenelle, faubourg Saint Germain. 4 pag. Ms.

1643. — Nettoyage de la fontaine de la rue de Grenelle. *Nouvelles des Arts*, journal de M. Landon. 1804. 4 pag. Ms.

1644. — Fontaine des Innocens. *Journal des Arts.* 3 pag. Ms.

1645. — Statue en marbre de Napoléon, par M. Chaudet. 1805. 5 pag. Ms.

1646. — Sur la statue de Napoléon. *Nouvelles des Arts*, par Landon. [signé : Vivant Denon.] 8 pag. Ms.

1647. — Lettre sur la statue de Napoléon. *Journal des Batimens civils, Monumens et Arts.* [signé : P. N.] 6 pag. Ms.

1648. — Autre lettre sur la statue de Napoléon. *Annales de l'Architecture et des Arts.* 12 pag. Ms.

1649. — Exposition du mausolée du général Desaix, dans l'atelier de M. Moitte, cour du Louvre. 1805. [signé : M. B.] 14 pag. Ms.

1650. — De l'ancienne Académie de peinture et de

sculpture. *Journal de l'Empire*. 1807, [signé : M. B.] 45 pag. Ms.

TOME LV

MUSÉE CENTRAL DES ARTS.

1651. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, à M. David, peintre et député à la Convention nationale, du 17 octobre 1792 (relative à la création du Muséum). 4 pag. Ms.

1652. — Reflexions sur le Muséum national par le citoyen Lebrun, s. l. ni d. In-8° de 20 pag.

1653. — Réponse de Roland aux reflexions sur le Muséum national par le citoyen Lebrun. Paris, 16 janvier 1793. In-8° de 2 pag.

1654. — Lettre du sieur Debins au sieur Roland (à propos du Muséum). *Chronique de Paris* 10 janvier 1793. 3 pag. Ms.

1655. — Le marchand de tableaux Lebrun au ministre Roland. 20 janvier 1793. 4 pag. Ms.

1656. — Rapport de Sergent en vertu duquel est intervenu le decret suivant qui a rendu le Musée public. 27 juillet 1793. 4 pag. Ms.

1657. — Catalogue des objets contenus dans la galérie du Muséum français, décrété par la Convention nationale le 27 juillet 1793, l'an second de la République française. (Paris), Imp. C. F. Patris. In-12 de 120 pag.

1658. — Lettre écrite de Paris à Nancy sur la nouvelle exposition des tableaux au Museum national. *Mercure de France*. 20 vendemiaire an III (11 octobre 1794). 20 pag. Ms.

1659. — Observations sur le Muséum national par le citoyen Lebrun, peintre et marchand de tableaux, pour servir de suite aux reflexions qu'il a déjà publiées sur le même objet. Paris, Charon. 1793. In-8° de 16 pag.

1660. — Remarque sur un tableau du Museum en 1793 (une flagellation). 3 pag. Ms.

1661. — Extrait de la vie des peintres dont les ouvrages composent la galerie du Muséum françois, s. l. ni d. In-8° de 24 pag.

1662. — Decret de la Convention nationale du 21e jour du premier mois de l'an II de la République française une et indivisible qui accorde un fond annuel de 100,000 livres pour dépenses relatives au Musée de la République et à d'autres objets qui intéressent les sciences et les arts. 3 pag. Ms.

1663. — Avis des commissaires du Muséum françois, qui préviennent de son ouverture. 1 pag. Ms.

1664. — Observations de Picault, artiste restaurateur de tableaux à ses concitoyens sur les tableaux de la République. 1793. Paris, Imp. H. J. Jansen. In-8° de 79 pag.

1665. — Aux membres du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, les commissaires du Muséum français (à propos des observations de Picault). 16 pag. Ms.

1666. — Convention nationale. — Rapport sur la suppression de la commission du Muséum, par le citoyen David, imprimé par ordre de la Convention nationale. (Paris), Imp. nationale (29 frimaire an II). In-8° de 8 pag.

1667. — (Note des rédacteurs du *Journal de Paris* au sujet de la suppression de la commission du Muséum). 2 pag. Ms.

1668. — Convention nationale. — Second rapport sur la nécessité de la suppression de la commission du Museum fait au nom des Comités d'instruction publique et des finances, par David, député du département de Paris, dans la séance du 27 nivose l'an 2 de la République française, imprimé par ordre de la Convention nationale. (Paris), Imp. nationale. In-8° de 11 pag.

1669. — Les conservateurs du Muséum national des Arts à leurs concitoyens. [Signé : R. G. Dardel et Lannoy]. (Paris), Imp. H. J. Jansen, s. d. In-8° de 6 pag.

1670. — Quelques idées sur la disposition, l'arrangement et la décoration du Museum national, par le citoyen J. B. P. Lebrun... (Paris), Imp. Didot. An III. In-8° de 30 pag. fig.

1671. — Rapport du Conservatoire du Museum national des Arts fait par Varon, l'un de ses membres, au Comité d'instruction publique le 5 pluviose l'an III (18 janvier 1795). 18 pag. Ms.

1672. — Le Conservatoire du Muséum national des Arts au Comité d'instruction publique, le 7 pluviose de la 3e année républicaine (20 janvier 1795). Paris, Imp. H. J. Jansen. In-8° de 7 pag. (Deux exemplaires).

1673. — Observations sur la nécessité d'éclairer le Musée par en haut. *Journal de Paris.* 18 avril 1795. 6 pag. Ms.

1674. — Réponse des conservateurs du Muséum des Arts. 3 pag.

1675. — Lettre au sujet de la proposition faite d'échanger les tableaux. 1795. 2 pag. Ms.

1676. — Réponse à cet écrit. [Signé : Ginguené]. 4 pag. Ms.

1677. — Lettre sur le même sujet. 7 brumaire an IV (29 octobre 1795). 3 pag. Ms.

1678. — Observations sur la proposition faite au Corps législatif de construire un nouveau Muséum. *Journal de Paris*, n° 136. 13 pluviose an IV (2 février 1796). [Signé : Benard]. 7 pag. Ms.

1679. — Réponse faite à ces observations. [Signé : Marragon.] 5 pag. Ms.

1680. — Réponse aux observations du citoyen Bénard, imprimées dans la feuille du 19 pluviose dernier. 25 pluviose. (15 janvier 1796) [signé : Lebrun, peintre] 7 pag. Ms.

1681. — Nouvelle administration du Musée du 3 pluviose an V (22 janvier 1797). Organisation du Musée central des Arts. 11 pag. Ms.

1682. — Règlement du Musée central des Arts. Septembre 1797. 8 pag. Ms.

1683. — Détail des précautions prises pour le voyage des objets d'arts conquis en Italie par nos armées. 15 prairial an V (23 juin 1797) [signé : Monge, Bertollet, Moitte.] 15 pag. Ms.

1684. — Annonce de l'arrivée de tableaux, sculptures et autres objets précieux venus de Rome pour être exposés dans quelque tems. 23 novembre 1797. 7 pag. Ms.

1685. — Liste des principaux objets de sciences et d'arts, recueillis en Italie par les commissaires du Gouvernement français. Extrait des procès-verbaux restés à la commission et imprimé par son ordre à Venise le 1er jour complémentaire de l'an 5e de la République française. Le secrétaire de la commission : Couturier. In-f° de 27 pag.

1686. — Rapport de Marin sur le Musée central des Arts. 1 nivose an VI (21 décembre 1797). 23 pag. Ms.

1687. — Réponse provisoire du Musée central des Arts au Conseil des Cinq-Cents. 3 nivose an VI (23 décembre 1797). 1 pag. Ms.

1688. — L'administration du Musée central des Arts au Conseil des Cinq-Cents. [Signé : de Wailly et Lavallée]. 5 pag. Ms.

1689. — Musée central des Arts. — Pièces relatives à l'administration de cet établissement, imprimées par ordre du Directoire exécutif. Paris, Imp. de la République. Nivose an VI. In-4° de 32 pag.

1690. — Lettre de Marin aux auteurs du *Journal de Paris*. 6 nivose an VI (26 décembre 1797). 2 pag. Ms.

1691. — Réponse du Musée central des Arts. 7 nivose an VI (27 décembre 1797). 2 pag. Ms.

1692. — L'administration du Musée central des Arts au ministre de l'intérieur. 27 décembre 1797. 12 pag. Ms.

1693. — Observations sur l'administration du Musée central des Arts, par Joseph Lavallée... (Paris), Imp. Ch. Houel. In-8° de 33 pag.

1694. — Musée central des Arts. Suite de la Dénonciation de Marin. 8 février 1798. 4 pag. Ms.

TOME LVI

CONCOURS, PRIX D'ENCOURAGEMENT, JURY DES ARTS, ETC.

1695. — Municipalité. Projet sur l'utilité des Concours. 1790. 4 pag. Ms.

1696. — Rapport de M. de Beauharnais sur les encouragements à accorder aux artistes. 17 septembre 1791. 4 pag. Ms.

1697. — Assemblée des artistes qui ont exposé leurs ouvrages au Salon. 30 janvier 1792. 3 pag. Ms.

1698. — Assemblée des artistes. 1er février 1792. 2 pag. Ms.

1699. — Lettre des commissaires juges aux artistes. 12 mars 1792. 2 pag. Ms.

1700. — Plaintes des artistes. (relatives au décret de l'assemblée concernant le Panthéon français.) 9 avril 1792. 2 pag. Ms.

1701. — Assemblée des artistes nommés commissaires juges pour répartition des travaux d'encouragement. 14 avril 1792. 1 pag. Ms.

1702. — Au rédacteur des *Petites Affiches* de Paris. (lettre relative à la répartition des travaux d'encouragement) 15 avril 1792. 4 pag. Ms.

1703. — Lettre de M. Vincent (relative à une fausse lettre de Ritt). 27 avril 1792. 2 pag. Ms.

1704. — Nomination faite par les commissaires juges (des artistes appelés à recevoir des encouragements). 3 mai 1792. 1 pag. Ms.

1705. — Don de M. David (du prix de 600 liv. à lui décerné). 2 pag. Ms.

1706. — Lettre de M. Vincent. (relative à la part prise par MM. Percier et Fontaine dans la pièce de Lucrèce). 6 mai 1792. 2 pag. Ms.

1707. — Prix d'encouragement. 4 pag. Ms.

1708. — Lettre insérée dans le journal de Fontenay. (Réclamation à l'occasion des récompenses accordées à la suite de l'exposition) 10 juillet 1792. 4 pag. Ms.

1709. — Réponse à cette lettre. 13 juillet 1792. [Signé: Mo...., graveur]. 4 pag. Ms.

1710. — Relevé des arretés du procès-verbal des commissaires juges pour les ouvrages d'encouragement concernant la répartition des prix et le mode de jugement. 11 pag. Ms.

1711. — Decret de la Convention nationale du 1er juillet 1793, l'an 2e de la République française, concernant les jeunes artistes qui remporteront les premiers prix en peinture, sculpture ou architecture. 3 pag. Ms.

1712. — Petition des artistes d'après laquelle on rapporte le decret qui fixe à six semaines l'époque du concours des plans d'embellissement à faire au Louvre. 29 juillet 1793. 2 pag. Ms.

1713. — Avis de la Commune des Arts, au sujet du travail sur l'instruction, les concours et jugemens publics. 2 septembre 1793. 1 pag. Ms.

1714. — Decret de la Convention nationale du 7 aout l'an 2e de la République française, relatif aux ouvrages présentés au concours pour les prix des Académies de peinture, sculpture et architecture. 7 aout 1793. 2 pag. Ms.

1715. — Decret de la Convention nationale du 19 aout 1793 l'an 2e de la République française une et indivisible, relatif aux jeunes élèves qui, depuis la Revolution, ont remporté les premiers prix de peinture, sculpture et architecture. 3 pag. Ms.

1716. — Rapport du Comité de la Commune générale des Arts sur le mode provisoire de jugement du concours aux prix de peinture, sculpture et architecture pour l'année 1793. L'an 2e de la République. 11 pag. Ms.

1717. — Mode provisoire de jugement pour les prix de cette année arreté par la Commune générale des Arts, séante au Louvre, et constituée en vertu du decret de la Convention nationale du 4 juillet 1793, l'an 2e de la République une et indivisible. (23 septembre 1793). 3 pag. Ms.

1718. — Extrait des registres des délibérations de la Commune des Arts, dans ses séances du 2e jour du premier mois l'an 2e de la République. 3 pag. Ms.

1719. — Suite du mode provisoire de jugement. — Règlements. 3 pag. Ms.

1720. — Decret portant nomination d'un juri pour juger les objets soumis au concours. 8 brumaire l'an 2e (30 octobre 1793). 2 pag. Ms.

1721. — Decret sur le mode de jugement de concours ouvert pour les prix d'architecture, peinture et sculpture. 9 brumaire an 2e (31 octobre 1793). 3 pag. Ms.

1722. — Convention nationale. — Rapport fait au nom du Comité d'instruction publique par David, sur la nomination des cinquante membres du jury qui doit juger le concours des prix de peinture, sculpture et architecture, imprimé par ordre de la Convention nationale. (17 novembre 1793). Paris, Imp. nationale. In-8° de 6 pag.

1723. — Procès-verbal de la première séance du jury des Arts nommé par la Convention nationale et assem-

blé dans une des salles du Muséum, en vertu des decrets des 9 et 25 jours de brumaire an II de la République (30 octobre et 15 novembre 1793)... pour juger les ouvrages de peinture, sculpture et architecture mis au concours pour obtenir le prix. (Paris), Imp. nationale. In-8° de 90 pag.

1724. — Extrait du procès-verbal du jury des Arts ou arretés pris par le jury, relativement aux diverses espèces de prix dont les différentes parties des concours soumis à son jugement, selon la diversité de leur nature ou de leur mérite, pourront être jugés dignes. (Paris), Imp. de la *Eeuille du Cultivateur*. s. d. In-4° de 52 pag.

1725. — Rapport de Thibaudeau et decret pour la formation d'un jury qui jugera les ouvrages du concours et décernera des prix. 9 frimaire an III (29 novembre 1794). 7 pag. Ms.

1726. — Reflexions sur les programmes et les concours par le citoyen Détournelle, architecte. (1794). (Paris), Imp. Fantelin. In-8° de 16 pag. Extrait du tome IV du *Journal des Arts*.

1727. — Extrait de la séance du jury des Arts au sujet du concours. 11 nivose an III (31 décembre 1794). [Signé : L. Dufourny]. 2 pag. Ms.

1728. — Ouverture d'assemblées pour un jury des Arts. 17 nivose an III (6 janvier 1795). [Signé : Sergent, artiste]. 3 pag. Ms.

1729. — Reflexions sur l'établissement d'un jury des Arts. 10 pag. Ms.

1730. — Extrait du procès verbal de la séance du Jury des Arts sur le jugement qu'elle a porté sur le concours dela statue de Jean Jacques Rousseau. 27 pluviose an III (15 février 1795) 7 pag. Ms.

1731. — Avis aux artistes Extrait du procès verbal de la séance du Jury des Arts. 29 ventose an III. (19 mars 1795). 3 pag. Ms.

1732. — Rapport fait au Comité d'instruction publique sur les concours de peinture, sculpture, architecture, ouverts par les decrets de la convention nationale, par Portier, de l'Oise, représentant du peuple. 1795. 15 pag. Ms.

1733. — Avis aux artistes et aux amateurs d'envoyer des mémoires etc., au Jury des Arts. 11 messidor an III (29 Juin 1795). 3 pag. Ms.

1734. — Jury des Arts. Prix décernés aux esquisses de sculpture, présentées aux divers concours ouverts par la convention nationale, et soumises au jugement du Jury des Arts, en vertu de la loi du 9 frimaire de l'an III de la République française, une et indivisible. Paris. Imp. de *la Feuille du cultivateur*. In fol. de 1 pag.

1735. — Jury des Arts. Prix décernés aux projets d'architecture, présentés aux divers concours ouverts par la Convention nationale, et soumis au jugement du Jury des Arts, en vertu de la loi du 9 frimaire de l'an III de la République française, une et indivisible. Paris. Imp. de *la Feuille du cultivateur*. in fol. de 1 pag.

1736. — Jury des Arts. — Prix decernés aux esquisses de peintures, présentées au concours ouvert par la Convention nationale et soumises au Jugement du Jury des Arts, en vertu de la loi du 9 frimaire de l'an III de la République française une et indivisible. Paris. Imp. de *la Feuille du cultivateur*. in fol. de 1 pag.

1737. — Prix decernés par le Jury des Arts aux ouvrages d'architecture, sculpture et peinture soumis à son jugement. Fructidor an III (septembre 1795.) 30 pag. Ms.

1738. — Concours des grands prix de peinture et de sculpture dont le jugement est attribué aux trois section réunies de peinture, sculpture et architecture de l'Institut national par la loi du 3 brumaire de l'an IV (25 octobre 1795), titre V, article 7, concernant l'ins-

truction publique et par celle du 15 germinal suivant (4 avril 1796) article 30, concernant le règlement pour l'Institut national. 4 pag. Ms.

1739. — Concours définitif des grands prix de peinture et de sculpture. 4 pag. Ms.

1740. — Du 29 ventose an V (19 mars 1797) séance tenue à l'école nationale de peinture et de sculpture par les trois sections des Arts de peinture, sculpture et architecture réunies de l'Institut. 3 pag. Ms.

1741. — Du 9 Germinal an V. (29 mars 1797) séance tenue à l'école nationale de peinture et de sculpture par les trois sections de peinture, sculpture et architecture réunies à l'Institut. 4 pag. Ms.

1742. — Séance du 11 Germinal an V (31 mars 1797) sujets donnés pour les grands prix de peinture pour l'an V par les trois sections de peinture, sculpture et architecture de l'Institut réunies. 3 pag. Ms.

1743. — Séance du 2 Vendemiaire an VI (23 septembre 1797). Procès verbal de la séance des trois sections de peinture, sculpture et architecture de la classe de littérature et beaux-arts de l'Institut national pour le Jugement des grands prix d'architecture de l'an V de la République. 7 pag. Ms.

1744. — Séance du 12 Vendemiaire an VI (3 octobre 1797). Procès verbal des trois sections des Arts de l'Institut national pour le jugement des grands prix de peinture et de sculpture de l'an V de la République. 9 pag. Ms.

1745. — Distribution des prix de peinture, sculpture et architecture faite à l'Institut nationale le 15 Vendemiaire an VI. (6 octobre 1797) 3 pag. Ms.

1746. — Séance tenue à l'école nationale de peinture du 29 Ventose an VI (19 mars 1798) par les trois sections des Arts de peinture, sculpture et architecture réunies de l'Institut, pour le jugement du premier essai, consis-

tant en une esquisse exécutée par les élèves de peinture et de sculpture à l'effet d'être admis à concourir aux grands prix tant en peinture qu'en sculpture, 4 pag. Ms.

1747. — Premier essai donné aux élèves concourans aux grands prix de peinture et de sculpture pour l'an VI. 2 pag. Ms.

1748. — Séance tenue le 9 germinal an VI (29 mars 1798) à l'école nationale de peinture, sculpture et architecture réunies de l'Institut, pour le jugement du second essai consistant en une figure peinte ou modelée par les élèves peintres et sculpteurs à l'effet d'être admis définitivement aux grands prix tant en peinture qu'en sculpture. 3 pag. Ms.

1749. — Sujet donné pour les grands prix de peinture pour l'an VI de la République par les trois sections de peinture, sculpture et architecture de l'Institut réunies. 11 germinal an VI (31 mars 1798) 2 pag.

1750. — Programme pour les grands prix d'architecture de l'an VI. 6 floréal an VI (25 avril 1798) 4 pag. Ms.

1751. — 9 Messidor an VI (27 juin 1798). (Programme pour le grand prix de sculpture). 2 pag. Ms.

1752. — 2 vendemiaire an VII (23 septembre 1798). Procès verbal des trois sections des Arts de l'Institut national réunies pour le jugement des grands prix de l'architecture de l'an VI de la République. 7 pag Ms.

1753. — Procès verbal des trois sections des arts de peinture, sculpture et architecture de la classe de littérature et beaux arts réunies. 12 vendemiaire an VII (3 octobre 1798). 7 pag. Ms.

1754. — Ministère de l'intérieur. — Musée central des Arts. 1799. L'administration du Musée central des Arts aux artistes (Annonce d'un concours entre les artistes ayant exposés depuis l'an II). 3 pag. Ms.

1755. — Distribution des prix par le jury des Arts. 23 Ventose an VII. (13 mars 1799). 6 pag. Ms.

1756. — Le ministre de l'intérieur aux artistes. (à propos d'un nouveau mode de concours pour la distribution des travaux d'encouragement) 1799. 4 pag. Ms.

1757. — Procès-verbal du jury des Arts. 28 Ventose an VII. (18 mars 1799). 4 pag. Ms.

1785. — Distribution des prix par le jury des Arts. 6 pag. Ms.

1759. — Reflexions sur ces deux articles. 8 pag. Ms.

1760. Quelques reflexions sur l'organisation du jury des Arts. 5 pag. Ms.

1761. — La Commission nommée par les artistes, conformément à l'invitation du ministre de l'intérieur, pour examiner les productions des Arts, qui au Salon d'exposition, ont du mériter à leurs auteurs des travaux d'encouragement, vient de terminer ses opérations. — Liste des artistes qui ont obtenu des prix. 8 pag. Ms.

1762. — Reflexions sur les critiques actuelles. 5 pag. Ms.

1763. — Liste des artistes qui ont obtenu des prix pour les travaux d'encouragement d'après le jugement d'un jury nommé à cet effet. 3 pag. Ms.

1764. — Questions sur les expositions publiques des ouvrages de concours de peinture, sculpture, architecture. *Journal des bâtimens civils et Arts*. 1800. n° 11 10 pag. Ms.

1765. — Sur le jury des Arts. 1801. *Journal des Arts*. 22 pag. Ms.

1766. — Sur les esquisses de la bataille de Nazareth. *Journal des monuments civils, bâtimens et Arts*. 1801. Chéry. n° 109. 16 pag. Ms.

1767. — Précis de ce qui s'est passé au jugement de ce concours. 1 pag. Ms.

1768. — Aux artistes qui ne déshonorent point ce titre. *Journal des Bâtimens*. n° 133. 1801. 21 pag. Ms.

1769. — Lettre de M. Hennequin aux rédacteurs du

Journal des Bâtimens civils, des monuments et des Arts. 10 décembre 1801. n° 133. 3 pag. Ms.

1770. — Réponse à un journaliste qui blâme la déclaration faite par Hennequin d'exécuter en grand son esquisse de la Bataille de Nazareth. *Journal des Bâtimens.* n° 137. 5. pag. Ms.

1771. — De l'inutilité des Concours. 1801. *Journal des Bâtimens.* n° 135. Signé : René, artiste]. 5 pag, Ms.

1772. — Mieux vaut tard que jamais, ou mon opinion sur les esquisses de la bataille de Nazareth. *Journal des Arts.* n° 176. 11 pag. Ms.

1773. — Réponse à cet écrit du *Journal des Arts.* n° 176. *Journal des Bâtimens.* n° 139. 5. pag. Ms.

1774. — Des Concours. *Journal des bâtimens civils, monumens et Arts.* n° 141. (par Maurice) 20 pag. Ms.

1775. — Arreté du ministre de l'intérieur concernant le concours sur la paix d'Amiens, et la loi sur les cultes. 13 germinal an X. (3 avril 1802). 18 pag. Ms.

1776. — Observations particulières sur ces reflexions de M. Joseph Lavallée. 3 pag. Ms.

1777. — Le donneur d'avis. *Journal des Arts* 10 octobre 1801. 5 pag. Ms.

1778. — Réponse au donneur d'avis. 8 pag. Ms.

1779. — Fine critique sur les concours. *Journal des Arts.* n° 176. 11 pag. Ms.

1780. — Observations de M. Destournelles sur ce concours. *Journal des Arts.* 5 floréal an X (25 mai 1802) 10 pag. Ms.

1781. — Annonce de l'exposition des projets destinés à celebrer la paix d'Amiens et la loi sur les cultes et nomination de M. Denon en qualité de directeur général du musée. *Journal des batimens civils, monumens et Arts.* [signé : Chéry]. 5 pag. Ms.

1782. — Nomination de M. Denon en qualité de directeur général du musée. Même journal. 8 pag. Ms.

1783. — Annonce de l'exposition du concours sur les Arcs de triomphe. *Journal des Arts.* 3 pag. Ms.

1784. — Sur le concours des arcs de triomphe exposés le 15 frimaire an XI (6 décembre 1802). *Journal des Arts* n° 245 [signé : Detournelles]. 15 pag. Ms.

1785. — Concours sur la paix d'Amiens et le rétablissement des cultes. *Journal de la décade philosophique.* 2 pag. Ms.

1786. — Le rétablissement du culte, premier prix décerné à M. Callet, peintre. 1 pag. Ms.

1787. — La paix d'Amiens. 1 pag. Ms.

1788. — Traité d'Amiens ou la liberté des mers. Esquisse peinte, exposée pour le concours, dans la galerie d'Apollon attenant le muséum, par ordre du ministre de l'intérieur le 15 frimaire an XI de la Republique française (par Chéry, peintre) s.l. ni d. in 4° de 8 pages.

1789. — Résultat du concours. *Journal des batimens civils, monumens et Arts.* 4 pag. Ms.

1790. — Prix et sommes accordés à titre d'indemnités. (à l'occasion du concours mentionné ci-dessus) 4 pag. Ms.

1791. — Jugement du Jury au sujet de ce concours. *Journal du magasin encyclopédique* par M. Millin. 3 pag. Ms.

1792. — Coup d'œil d'un amateur de beaux arts sur l'exposition des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et médailles qui concourent pour les prix proposés par le ministre de l'intérieur sur le traité de paix signé à Amiens et la loi sur les cultes. *Journal des batimens civils monumens et arts*, 20 pag. Ms.

1793. — Petition de six architectes pour obtenir une indemnité au sujet de ce concours. 3 pag. Ms.

1794. — Reflexions sur ce concours par Destournel, architecte. *Journal des Arts.* 13 pag. Ms.

1795. — Exposition des esquisses du 15 frimaire an XI

(6 Décembre 1802). *Journal des Arts*. [Signé : J. Lavallée]. 20 pages Ms.

1796. — Du dernier concours et sur les concours en général. *Journal des batimens civils, monumens et Arts.* [signé : Maurice]. 19 pag. Ms.

1797. — Decret rendu à Aix-la-Chapelle, le 25 fructidor an XII (11 septembre 1804), portant distribution de grands prix de dix ans en dix ans pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 6 pag. Ms.

TOME LVII

MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS.

1798. — Formation de la Commission des monuments et résultat de son travail. 10 pag. Ms.

1799. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée nationale législative et de celui de la Convention nationale, du 11 août 1792 (relative à la nomination de huit commissaires chargés de procéder au recollement des effets inventoriés au garde meuble de la couronne) 8 pag. Ms.

1800. — Decret portant réunion des Commissions établies pour la conservation des monuments des arts et des sciences. 18 octobre 1792. 3 pag. Ms.

1801. — Rapport de Bàrrère sur les sciences et les arts 6 février 1793. 3 pag. Ms.

1802. — Decret de la Convention nationale du 6 février 1793, l'an II de la République française relatif au payement des dépenses faites pour les travaux de la Commission des monuments, et à l'impression de l'état des gratifications et encouragemens distribués pour les arts et les sciences. Paris, Imp. Nationale exécutive du Louvre. 1793. In-4° de 2 pag.

1803. — Notice succinte des objets de sculpture et architecture réunis au dépot provisoire national, rue des

Petits-Augustins par Alexandre Lenoir, garde dudit dépôt. (dont l'exposition a été publique depuis le 10 aout 1793, jusqu'au 30 septembre suivant). 1793. (1re édition), in-8° de 18 pag.

1804. — Avis de la Commission des monuments du 22 octobre 1793. (relatif à la suppression des signes de la féodalité sur les reliures des livres) 3 pag. Ms.

1805. — Convention nationale. — Rapport fait à la Convention au nom du comité d'instruction publique par Mathieu, député, le 28 frimaire, l'an second de la République française, imprimé par ordre de la Convention nationale. (Sur la suppression de la Commission des monuments). (Paris), imp. Nationale. In-8° de 18 pag.

1806. — Decret qui ordonne que désormais toutes les inscriptions seront en français. 21 nivose an II. 1 pag. Ms.

1807. — Convention nationale. — Quelques idées sur les arts, sur la nécessité de les encourager, sur les institutions qui peuvent en assurer le perfectionnement et sur divers établissements nécessaires à l'enseignement public, adressées à la Convention nationale et au comité d'instruction publique par Boissy d'Anglas, député du département de l'Ardèche, imprimées par ordre de la Convention nationale. (Paris). Imp. Nationale. In-8° de 47 pag.

1808. — Liste des membres composant la Commission temporaire des arts, adjointe au comité d'instruction publique, 2 pag. Ms.

1809. — Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement, proposée par la Commission temporaire des arts et adoptée par le comité d'instruction publique de la Convention nationale. Paris. Imp. Nationale. An II de la République, In-4° de 70 pag.

1810. — Commission temporaire des arts adjointe au

comité d'instruction publique. Rapport fait au nom des commissaires envoyés dans le département de Seine-et-Oise à la commission temporaire des arts par Varon. 10 messidor An II. (28 juin 1794). 20 pag. Ms.

1811. — Lettre sur l'état véritable des deux chevaux de marbre blanc de Coysevox qui étaient ci-devant à Marly. Aux auteurs du *Journal de Paris*. 28 fructidor. (14 septembre 1794). [Signé: S. J. Grobert.] 3 pag. Ms.

1812. — Essai sur les moyens d'encourager la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure par J. B. P. Lebrun, peintre et marchand de tableaux, adjoint à la commission temporaire des arts. Paris, chez l'auteur. An III. In-8° de 36 pages.

1813. — Rapport de Thibaudeau et decret portant qu'il ne sera établi à l'avenir aucun atelier d'armes, de salpêtre, de fourrages et autres matières combustibles dans les bâtiments où il y a des bibliothèques, musées cabinets d'histoire naturelle, etc. 9 frimaire an III (29 novembre 1794), 4 pag. Ms.

1814. — Notice historique des monuments des arts réunis au dépot national, rue des Petits-Augustins, suivis d'un traité de la peinture sur verre, par Alexandre Lenoir, conservateur au dit dépot Paris, Cussac. An IV. In-8° de 112 pag. (2e édition).

1815. — Observations sur Duguesclin dont il est parlé dans cet ouvrage. N° 15, pag. 9. 2 pag. Ms.

1816. — Description historique et chronologique des monuments de sculpture réunis au musée des monuments français, par Alexandre Lenoir, conservateur de ce musée, suivi d'un traité historique de la peinture sur verre par le même auteur. Troisième édition. Paris, au musée. An V. In-8° de 240 pag.

1817. — Annonce de cet ouvrage. 17 pag. Ms.

1818. — Reflexions de le Mercier sur le dépôt des Petits-Augustins, dit le musée des monuments français. 2 octobre 1797. 11 pag. Ms.

1819. — Description historique et chronologique des monuments de sculpture réunis au musée des monuments français par Alexandre Lenoir, conservateur de ce musée, suivi d'un traité historique de la peinture sur verre par le même auteur. Quatrième édition. Paris, au musée. An VI. In-8° de 272 pag.

TOME LVIII

Musée des monuments français

1820. — Description historique et chronologique des monuments de sculpture réunis au musée des monuments français par Alexandre Lenoir, conservateur et administrateur de ce musée, augmentée d'une dissertation sur la barbe et les costumes de chaque siècle et suivie d'un traité de la peinture sur verre par le même auteur. Cinquième edition... Paris, au musée, chez L. Guyot, Gide et Agasse. An VIII. in. 8° de 392 pag.

TOME LIX

École gratuite de dessin.

1821. — Ecole gratuite de dessin. Prospectus. Paris, Imp. Royale. 1773. In-12 de 11 pag.

1822. — Prospectus de l'école gratuite du dessin. (1766) 3 pag. Ms.

1823. — Détails sur l'origine et l'administration de l'école royale gratuite de dessin, sur l'instruction, les prix d'émulation, la police des classes et les sujets qui les fréquentent, s. l. ni d. In-8° de 43 pag.

1824. — Discours sur l'utilité des écoles élémentaires en faveur des arts mécaniques, prononcé par B. (Bachelier) à l'ouverture de l'école gratuite de dessin, le 10 septembre 1766. Paris, Imp. nationale exécutive du Louvre. 1792. In-8° de 17 pag.

1825. — Lettres patentes du Roi portant établissement d'une école royale gratuite de dessin, à Paris, données à Fontainebleau le 20 octobre 1767. Registrées en Parlement le 1er décembre 1767. Paris, Imp. royale. 1790. In-8° de 16 pag.

1826. — Sur l'utilité des établissemens des écoles gratuites de dessin en faveur des métiers. Discours qui a remporté le prix au jugement de l'Académie françoise, en 1767, par M. J. B. Descamps, peintre du Roi... Paris, Imp. royale. 1789. In-8° de 30 pag.

1827. — Mémoire concernant l'école royale gratuite de dessin où l'on montre l'utilité de cet établissement, les avantages qui en résultent, les détails de l'administration et de la direction, et généralement tout ce qui peut y avoir rapport. Paris, Imp. royale. 1774. In-4° de 38 pag.

1828. — Arrest du Conseil d'Etat du Roi qui autorise le bureau d'administration de l'école royale gratuite de de dessin, à continuer annuellement chacun des administrateurs dudit bureau, dans l'exercice de ladite administration. Du 17 décembre 1773. Paris, Imp. royale. 1774 In-4° de 3 pag.

1829. — Essai philosophique sur l'établissement des écoles gratuites de dessin pour les arts méchaniques, par Monsieur de Rozoy. A Paris, de l'imprimerie de Quillau. 1769. 54 pag. Ms.

1830. — Vers présentés à M. de Sartines le lendemain de la distribution des prix pour les arts méchaniques au Palais des Thuilleries. 5 pag. Ms.

1831. — Réglement de l'école royale gratuite de dessin pour les élèves. 4 pag. Ms.

1832. — Arret du Conseil d'Etat du Roi concernant l'école gratuite du dessin, du 13 avril 1776. Extrait des registres du Conseil d'Etat. 4 pag. Ms.

1833. — Extrait des registres du Conseil d'Etat du 7 mai 1785 (arrêt du Roi relatif à la continuation des fonctions des administrateurs de l'école gratuite de dessin en exercice). Paris, Imp. royale. 1790. In-8° de 2 pag.

1834. — Calendrier pour l'année 1790 à l'usage des élèves qui fréquentent l'école royale gratuite de dessin, avec le plan et l'élévation de ladite école. Paris, Imp. royale. 1790. In-8° de 16 pag.

1835. — Mémoire sur l'origine, les progrès et la situation de l'école royale gratuite de dessin, chargée de l'instruction de 1500 élèves. Paris. Imp. Royale. 1790. in-8° de 14 pag.

1836. — A nosseigneurs de l'assemblée nationale (Pétition tendant à ce que la présidence de l'administration de l'Ecole royale gratuite soit annexée à la personne du maire de Paris seul.) Paris. Imp. Royale. 1790, in-8° de 4 pag.

1837. — Attestation et supplication des corps et communautés (relative à l'utilité de l'école gratuite de dessin et aux encouragements dont elle est digne). Paris. Imp. Royale. 1790, in-8° de 4 pag.

1838. — Mémoire sur l'origine, les progrès et la situation de l'école royale gratuite de dessin, chargée de l'instruction de 1500 élèves. Paris. Imp. Royale. 1791. In-8° de 7 pag.

1839. — Extrait du mémoire sur l'éducation nationale françoise, par M. l'abbé Audrein. Paris. Imp. Royale. 1791. in-8° de 2 pag.

1840. — Mémoire (sur l'école royale gratuite de dessin) in-8° de 10 pag.

1841. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée nationale du 4 septembre 1790. — L'Assemblée nationale decrète qu'il sera provisoirement payé une somme de 15,600 livres par an à l'école gratuite de dessin de Paris, à compter du 1er Octobre prochain, Paris. Imp. Royale. 1791. in-8° de 8 pag.

1842. — A Nos seigneurs de l'assemblée nationale (Double de la brochure mentionnée plus haut N° 1836).

1843. — Attestation et supplication des corps et communautés (Double de la brochure mentionnée plus haut N° 1837).

1844. — Lettres patentes du Roi portant établissement d'une école royale gratuite de dessin à Paris, données à Fontainebleau le 20 octobre 1767. Registrées en Parlement le 1er Décembre 1767. Paris. Imp. Royale. 1790. in-8° de 16 pag. (Double du N° 1825).

1845. — Extrait des registres du Conseil d'état du 7 mai 1785, (Double du N° 1833).

1846. — Collection des discours de M. Bachelier, professeur de l'Académie royale de peinture, directeur de l'école royale gratuite de dessin, prononcés à l'occasion des distributions de prix depuis l'origine de cet établissement. Paris. Imp. Royale. 1790. in-8° de 64 pag.

1847. — Notes sur l'école gratuite de dessin. Paris. 1791. 7 pag. Ms.

1848. — Mémoire sur l'école gratuite de dessin. Paris. Imp. Royale. 1791. in-8° de 7 pag.

1849. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée nationale du 4 septembre 1790. (Double du N° 1841).

1850. — Ecole gratuite de dessein. Liste des fondateurs, Paris. Imp. Royale. 1791. in-8° de 18 pag.

1851. — Petition des souscripteurs de l'école gratuite de dessin. 19 pag. Ms.

TOME LX

Recueil sur la gravure

1852. — Recueil sur la gravure tiré de l'encyclopédie méthodique ou par ordre de matière. 76 pag. Ms.

1853. — Notice chronologique des principaux graveurs depuis l'origine de l'art, ou histoire de la gravure. M. Schongauer, Israël van Mecheln, M. Wolgemuth, Maso Finiguerra, Sandro Boticelli, Baccio Baldini, A. Mantegna, A. Durer, Marc Antoine, Lucas de Leyde, Georges Pencz, H. S. Beham, H. Aldegrever, A. Altdorfer, Th. de Bry, G. Ghisi, Martin Rota, C. Cort, Cherubin Albert, A. Tempeste, J. et R. Sadeler, C. Galle, Augustin Carrache, Ann. Carrache, Fr. Villamène, H. Goltzius, J. Muller, Jér. Wierix, Nic. de Bruyn, L. Gaultier, Lanfranc, Corn. Schut, Fr. Perrier, Jacq. Callot. 55 pag. Ms.

1854. — Abrégé de la vie de Callot. 10 pag. Ms.

1855. — (Notices sur) A. Van Dyck, Claude Gellée dit le Lorrain, Brebiette, W. Hollar, E. de la Belle, 5 pag. Ms.

1856. — Abrégé de la vie d'Etienne de la Belle, 4 pag. Ms.

1857. (Notices sur) Pierre Testa, A. Bosse, Salv. Rosa, Séb. Bourdon. Ben. de Castiglione, J. Le Pautre, Fr. Chauveau, C. Bloemaert, E. Baudet, M. Natalis, G. Rousselet, G. Vallet, Fr. Poilly, Nic. Pitau, G. Chateau, E. Hainzelmann, Fr. Spierre, J. L. Roullet, P. de Jode, P. Soutman, P. van Sompel, J. Suyderoef. R. van Voerst, L. Vorsterman, P. Pontius, Sch. à Bolswert, G. Hondius, H. Snyers, P. de Balieu, Cl. Mellan. J. J. Thouneysen, Rembrandt, F. Bol, J. G. van Uliet, J. Livens, S. Koninck, Grég. Huret, J. Lutma, M. Dorigny, Is. Silvestre, J. Pesne, N. Berghem, C. Maratte, Corn. Visscher, J. M. Mitelli, J. Mo-

rin, J. Boulanger, R. Nanteuil, Et. Picart, P. S. Bartoli, A. Masson, Cl. B. Stella, Séb. Leclerc, 76 pag. Ms.

1858. — Abrégé de la vie de Sébastien Leclerc, 10 pag. Ms.

1859. — (Notices sur) A. Perelle, Ch. Simonneau, L. Chatillon, A. Loir, G. Lairesse, V. Lefèvre, Fr. Bauduin, Gér. Audran, Mich. Corneille, J. Luyken, Gér. Edelinck, P. van Schuppen, P. et Fr. Aquila, Nic. Dorigny, L. Chéron, Ant. Coypel, Ben. Audran, J. Audran, G. Duchange, Rob. van Audenaert, Bern. Picart, Pierre Drevet, le père, Jér. Ferroni, Cl. Gillot, Fr. Chereau, Jacq. Frey, L. Desplaces, Ch. Dupuis, J. B. Oudry, N. D. Beauvais, Ch. Nic. Cochin père, Sim. H. Thomassin. 35 pag. Ms.

1860. — Eloge de M. Thomassin, graveur, par M. Lépicié, 2 pag. Ms.

1861. — (Notices sur) A. Cl. Ph. de Tubières, Comte de Caylus, J. Chereau, Fr. Hortemels, N. Dupuis, P. Drevet fils, J. Houbraken, L. Cars, P. Subleyras, Th. Wordlige, Fr. Vivarès, J. Daullé, J. M. Pitteri, J. B. Piranesi, G. Fr. Schmidt, P. Aveline, J. J. Baléchou. 23 pag, Ms.

1862. — Eloge de M. Baléchou. 4 pag. Ms.

1863. — (Notice sur) J. Ph. Lebas, 2 pag. Ms.

1864. — Note historique sur la vie et les ouvrages de M. Lebas, graveur, par M. Gaucher, graveur. 1783. 8 pag. Ms.

1865. — Eloge de Jean Jacques Flipart, graveur du Roi. 1782. 5 pag. Ms.

1866. — (Notices sur) Cl. H. Watelet, J. L. Lelorrain, J-Aliamet, J. J. Flipart, W. Wynne, S. Gessner, W. Woollett, 9 pag. Ms.

1867. — Notice sur M. Mariette (le père). 2 pag. Ms.

1868. — Eloge de M. Duvivier, graveur. 2 pag. Ms.

1869. — Notice historique sur M. Mariette (le fils). 6 pag. Ms.

1870. — Eloge de M. Cochin. 1790. 4 pag. Ms.

1871. — Eloge de M. Cochin, graveur 1790 [signé : Belle]. 8 pag. Ms.

1872. — Eloge de M. Moitte, graveur, par M. Renou. 1781. 2 pag. Ms.

1873. — Notice sur la vie et les ouvrages de Robert Strange, graveur. 1792 [signé : St Lu....]. 19 pag. Ms.

1874. — Eloge de M. Delaunay. 1792. [signé : Sarot, ancien avocat] 4 pag. Ms.

1875. — Aux Auteurs des petites affiches de Paris (critique de la notice précédente) 3 pag. Ms.

1876. — Eloge de M. Beauvarlet, graveur, 1797. 7 pag. Ms.

1877. — Réflexions sur les dessins. 3 pag. M.

1878. — Réflexions sur la gravure. 4 pag. Ms.

1879. — Réflexions sur les estampes. 12 pag. Ms.

1880. — Choix des estampes. 8 pag. Ms.

1881. — Tailles-douces en tableaux. 1679. (Annonce d'une *Nativité* gravée par P. Landry d'après Pietre de Cortone.) 2 pag. Ms.

1882. — Annonce d'estampes coloriées par M. Lamiral, hollandais. Décembre 1727. 4 pag. Ms.

1883. — Lettre de M. Leblond au sujet des estampes coloriées, adressée aux rédacteurs du *Mercure de France*. Aout 1738. 1 pag. Ms.

1884. — Tableaux imprimés. Aout 1742 (Résumé très succinct de l'histoire de la gravure en couleur) 6 pag. Ms.

1885. — Tableaux imprimés. 1745 5 pag. Ms.

1886. — Tableaux imprimés. (article relatif aux estampes de Gauthier d'Agoli) *Mercure de France*. Novembre 1745. pag. 177. 4 pag. Ms.

1887. — Nouveaux portraits coloriés qu'on tire en estampes. (Annonce des miniatures peintes par Liotard) 1 pag. Ms.

1888. — Lettre à M. de Boze, membre de l'Académie française et honoraire de l'Académie de peinture et de

sculpture, garde des médailles et pierreries du cabinet du Roi au sujet des tableaux imprimés par M. Gauthier, Juillet 1749. 21 pag. Ms.

1889. — Réponse de M. de Mondorge aux informations de M. Remond de Sainte Albine au sujet de la contestation entre deux élèves de feu Leblond dans l'art d'imprimer les tableaux. 13 pag. Ms.

1890. — Estampes coloriées. — Lettre à l'auteur du Mercure. (relative à l'impression en couleur) Décembre 1755. 5 pag. Ms.

1891. — Lettre à l'auteur du Mercure et réponse à la lettre anonyme insérée dans le premier volume de décembre 1755 sur l'invention d'imprimer les Tableaux. Janvier 1756 [signé : Gautier] 22 pag. Ms.

1892. — Réponse à cette lettre de M. Gautier. 26 pag. Ms.

1893. — Nouvelle manière de graver au lavis imitant le dessin lavé dans une si grande perfection que les plus habiles artistes peuvent s'y tromper. (Annonce du procédé inventé par Leprince 1769. 4 pag. Ms.

1894. — L'art de graver au pinceau. (par Stapart) 1773. 2 pag. Ms.

1895. — Collection des gravures à l'imitation de dessins avec les vies de leurs auteurs et des notes historiques et critiques par Charles Rogers. Londres. 1778. 81 pag. Ms.

1896. — Manière de former sur le marbre différents tableaux. 1782. 3 pag. Ms.

1897. — Remarque sur une gravure en bois du XIVe siècle, (Schloting, de Nuremberg) qui se voit à Lyon, M. Delandine, correspondant de l'Académie royale des inscriptions, etc. etc. 1783. 6 pag. Ms.

1898. — Découverte de la machine Polychreste. 1785. [signé : Hall, peintre du Roi]. 3 pag. Ms.

1899. — Réclamation du véritable auteur de cette machine au sujet d'une souscription proposée concer-

nant cette invention. 1787. *Journal de Paris* [signé : Le Ch^{er} de Segrave, capitaine d'infenterie]. 8 pag. Ms.

1900. — Lettre sur la gravure en manière noire. 1787. 6 pag. Ms.

1901. — Réflexions sur la gravure en manière noire. 1787. [signé : C. N. C..... graveur du Roi]. 6 pag. Ms.

1902. — Revers des médailles. 10 pag. Ms.

TOME LXI.

I. — VIE DES PEINTRES

1903. — Notice sur M. Aubry, peintre, 7 pag. Ms.

1904. — Eloge de M. (Louis) Audran, peintre, 7 pag. Ms.

1905. — Eloge historique de M. Aved, peintre du Roi. 6 pag. Ms.

1906. — Vers à M. Aved de l'Académie de peinture. 1739. 3 pag. Ms.

1907. — Catalogue raisonné des tableaux de différens bons maîtres des trois écoles, de figures, bustes et autres ouvrages de bronze et de marbre, de porcelaines, et autres effets qui composent le Cabinet de feu M. Aved, peintre du Roi et de son Académie, par Pierre Remy. Vente le lundi 24 novembre 1766.... Paris Didot 1766. in-12 de 69 pag.

1908. — Eloge de M. Bertin, peintre. 3 pag. Ms.

1909. — Eloge de M. Pater, peintre. 1 pag. Ms.

1910. — Eloge de M. Boiard. 1777. 4 pag. Ms.

1911. — Eloge de M. Boulogne, premier peintre du Roi. 3 pag. Ms.

1912. — Eloge de M. Brenet. 1792. 3 pag. Ms.

1913. — Eloge de M. Briard. 7 pag. Ms.

1914. — Vie de Michel Ange Buonarroti, peintre, sculpteur et architecte de Florence, par M. l'abbé Hauchecorne. 7 pag. Ms.

1915. — Description du Tableau représentant le jugement dernier de Michel Ange. 27 pag. Ms.

1916. — Tableau de Michel Ange des Batailles. *Journal de Paris*. 22 novembre 1777. 6 pag. Ms.

1917. — Eloge historique de M. le comte de Caylus, de l'Académie des Inscriptions et belles lettres, de celle de peinture et de sculpture de Paris, etc. 11 pag. Ms.

1918. — Eloge de M. Challe, peintre du Roi. 21 pag. Ms.

1919. — Eloge de M. Chardin, peintre ordinaire du Roi, conseiller et ancien trésorier de l'Académie royale de peinture, membre de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Rouen. 11 pag. Ms.

1920. — Second éloge de M. Chardin, par M. Renou, 6 pag. Ms.

1921. — Eloge de Noel Coypel. 12 pag. Ms.

1922. — Eloge d'Antoine Coypel, 11 pag. Ms.

1923. — Eloge de M. Antoine Coypel, 4 pag. Ms.

1924. — Articles concernant M. Coypel père né en 1661 et mort en 1722, âgé de 56 ans. 1682. 7 pag. Ms.

1925. — Tableau de Susanne. 1695 (par M. Coypel), 10 pag. Ms.

1926. — Vers sur le tableau de l'histoire de Suzanne. 4 pag. Ms.

1927. — Tableau d'Athalie, par M. Coypel, 1697. 2 pag. Ms.

1928. — Vers libres sur le tableau d'Athalie. 6 pag. Ms.

1929. — Susanne accusée par les vieillards. Tableau de M. Coypel, premier peintre du Roy. 1722. Poème. 10 pag. Ms.

1930. — Eloge de Noel Nicolas Coypel. 11 pag. Ms.

1931. — Eloge de M. Dandré-Bardon. 1783. 5 pag. Ms.

1932. — Eloge historique de M. Maurice Quentin de

la Tour, peintre du Roi... prononcé le 2 mai 1788 à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin... par M. l'abbé Du Plaquet... Saint-Quentin. F. T. Hautoy. 1789. In-8° de 71 pag.

1933. — Vers à M. de la Tour pour le remercier de son portrait dont il a fait présent à l'auteur. 1 pag. Ms.

1934. — Eloge historique de M. Deshayes. 8 pag. Ms.

1935. — Eloge de M. Deshayes. 4 pag. Ms.

1936. — Eloge de M. Desportes, le père. 11 pag. Ms.

1937. — Lettre de M... à M. le C. D. L. R. sur la mort de Jacques Antoine Arlaud, habile peintre de Genève. 9 pag. Ms.

1938. — Eloge de M. de Troy. 7 pag. Ms.

1939. — Eloge historique de M. (Hubert) Drouais, peintre. 7 pag. Ms.

1940. — Eloge de M. (François Hubert) Drouais, peintre du Roi, conseiller de l'Académie royale de peinture et de sculpture, premier peintre de Monsieur et de Madame. 11 pag. Ms.

1941. — Eloge de M. (Germain Jean) Drouais, élève de l'Académie royale de peinture et de sculpture. 1788. 21 pag. Ms.

1942. — Au Rédacteur des *petites affiches de Paris* (à propos de Germain Jean Drouais.) [signé : François, peintre]. 2 pag. Ms.

1943. — Eloge de M. (Germain Jean) Drouais, peintre. 8 pag. Ms.

1944. — Eloge de M. Dumont, le Romain, peintre, par M. Renou. 1781. 5 pag. Ms.

1945. — Biographie. — Notice sur la vie et les ouvrages de Louis Jacques Durameau, peintre d'histoire. [signé : J. B. C. Robin, peintre]. in-8° de 19 pag. Défait.

1946. — Eloge de M. Jacques Philippe Ferrand, peintre. [illegible] pag. Ms.

1947. — Eloge de M. André Charles Boulle. 1 pag. Ms.

1948. — Notice sur M. de Piles. 3 pag. Ms.

TOME LXII.

Vies des peintres.

1949. — Eloge de M. Hallé. 21 pag. Ms.

1950. — Eloge de M. Hallé, peintre, par M. Renou. 1781. 6 pag. Ms.

1951. — Catalogue de tableaux, dessins, estampes, et autres objets de curiosité provenans du Cabinet de feu M. Hallé, chevalier de l'ordre du Roi... dont la vente se fera le lundi 2 juillet 1781... Paris. M. de Marolle et et Joullain. 1781. In-8° de 24 pag. Ms.

1952. — Eloge d'Hogarth, peintre comique anglais. 6 pag. Ms.

1953. — Abrégé de la vie de M. Jouvenet, peintre. 5 pag. Ms.

1954. — Eloge de M. de Julienne (par M. de M.... ami de M. de Julienne). 9 pag. Ms.

1955. — Eloge de M. N. Klingstet, peintre. 2 pag. Ms.

1956. — Eloge de M. Lebrun. *Mercure de France*, février 1690. 20 pag. Ms.

1957. — Lettre de M. de G.... sur les descendans de Charles Lebrun, premier peintre du Roi. *Mercure de France*. 15 mai 1763. 3 pag. Ms.

1958. — Eloge de M. Lépicié. 8 pag. Ms.

1959. — Notice sur M Leprince, de L'Académie royale de peinture et sculpture, peintre du Roi. 10 pag. Ms.

1960. — Eloge de M. Leprince, de l'Académie royale de peinture. [signé : Renou]. 6 pag. Ms.

1961. — Notice des principaux articles de tableaux, dessins, estampes, terres cuites, plâtres, planches gra-

vées, habillemens étrangers, armes curieuses, mannequins et autres objets provenans de la succession de feu M. Le Prince, peintre du Roi, par M. J. B. P. Lebrun, peintre, dont la vente se fera le mercredi 28 novembre 1781.... Paris. 1781. In-8° de 22 pag.

1962. — Eloge de M. Martin, peintre. 5 pag. Ms.

1963. — Eloge de M. Massé, peintre du Roi. 5 pag. Ms.

1764. — Vers adressés à M. Massé, peintre du Roi et de son Académie de peinture et de sculpture au sujet de la grande galerie de Versailles, gravée par ses soins et sur ses dessins. 1760. 4 pag. Ms.

1965. — Eloge de M. Nattier, peintre ordinaire du Roi et professeur de son Académie. 13 pag. Ms.

1966. — Vers à M. Nattier, de l'Académie royale de peinture sur son tableau représentant la Justice qu'on voit depuis peu dans le salon du Temple à Paris. 1737. 1 pag. Ms.

1967. — Essais sur la vie et sur les tableaux du Poussin. 1783. 46 pag. Ms.

1968. — Annonce de l'éloge de Nicolas Poussin par M. Guibal. 4 pag. Ms.

1969. — Apothéose de Poussin à Rome. 1782. [Signé : l'abbé Pech.] 5 pag. Ms.

1970. — Lettre de M. Grosley sur ce sujet à M. de La Tour au sujet d'un tableau de Poussin. 26 octobre 1782. 3 pag. Ms.

1971. — Réponse de M. Bailly à cette lettre. 26 octobre 1782. 1 pag. Ms.

1972. — Essai sur la vie et les tableaux du Poussin. 1783. 2 pag. Ms.

1973. — Aux auteurs du *Journal de Paris*. (Note sur le buste que Seroux d'Agincourt fit faire de Nic. Poussin et qu'il fit placer dans le Panthéon). 2 pag. Ms.

1974. — Eloge de Nicolas Poussin, peintre ordinaire

du Roi. Discours qui a remporté le prix à l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen le 6 aout 1783, lu à l'Assemblée de l'Académie royale de peinture et sculpture le 4 octobre suivant par M. Nicolas Guibal. Paris, Imp. royale. 1783. 63 pag. Ms.

1075. — Eloge de M. Raoux, peintre. 4 pag. Ms.

1976. — Abrégé de la vie de Rembrandt. 14 pag. Ms.

1977. — Eloge de M. (Jean) Restout. 18 pag. Ms.

1978. — Précis de la vie de M. (Jean) Restout. 6 pag. Ms.

1979. — Notice sur la vie et les ouvrages de Jean Bernard Restout, peintre. [Signé : J. B. C. Robin.] 23 pag. Ms.

1980. — Essai sur la vie et les ouvrages de M. Rigaud, peintre, par M. Colin de Vermont, peintre ordinaire du Roi et professeur en son Académie royale de peinture. 1744. 7 pag. Ms.

1981. — Vers à M. Rigaud, par M. Tavenot. 1741. 3 pag. Ms.

1982. — Eloge de M. le duc de Saint-Aignan. 4 pag. Ms.

1983. — Abrégé de la vie de Jean Baptiste Santerre, peintre. 7 pag. Ms.

1984. — Eloge de M. Robert de Sery, peintre. 3 pag. Ms.

1985. — Eloge de M. Théolon. 1780. [Signé : Renou.] 2 pag. Ms.

1986. — Eloge de M. Tremolière, peintre. 1 pag. Ms.

1987. — Eloge historique de M. Carle Vanloo. 25 pag. Ms.

1988. — Liste des principaux ouvrages de Carle Vanloo. 14 pag. Ms.

1989. — Eloge de Jean Baptiste Vanloo. 4 pag. Ms.

1990. — Lettres de M. Pistoye, avocat au parlement de Provence à M. Dandré-Bardon au sujet de la mort de M. Vanloo, professeur en l'Académie royale de peinture et de sculpture etc. décédé à Aix en Provence le 20 septembre 1745. 2 pag. Ms.

1991. — Réponse de M. Dandré-Bardon à la lettre précédente. 2 pag. Ms.

1992. — Extrait d'une lettre écrite de Constantinople le 24 janvier 1737 sur la mort de J. B. Van Mour, peintre flamand, 3 pag. Ms.

1993. — Œuvre d'Antoine Watteau — Abrégé de la vie d'Antoine Watteau (par Gersaint). 20 pag. Ms.

1994. — Eloge de Watteau. 4 pag. Ms.

1995. — Epitaphe de Watteau, peintre flamand. 3 pag. Ms.

1996. — Eloge de M. Wattelet. 1786. 12 pag. Ms.

1997. — Eloge de M. (Joseph) Vernet. 9 pag. Ms.

1998. — Vers adressés à M. (Joseph) Vernet sur le tableau qu'il vient de faire pour M. le Comte de Vaudreuil. 1786. 2 pag. Ms.

1999. — Eloge de M. Weyler. 2 pag. Ms.

2000. — Eloge de M. Wleughels qu'on prononce Wlougls, peintre. 2 pag. Ms.

TOME LXIII

RECUEIL DE PIÈCES. PEINTURE

2001. — Observations sur l'origine du dessin. 2 pag. Ms.

2002. — Observations sur l'origine de la sculpture. 2 pag. Ms.

2003. — Des différentes espèces renfermées dans la sculpture. 11 pag. Ms.

2004. — Observations sur l'origine de la peinture. 7 pag. Ms.

sculpture, de la Société royale de Lyon; lu en 1754. 29 pag. Ms.

2052. - - Reflexions sur la peinture. 8 pag. Ms.

2053. — Discours prononcé par M. Tronchin des Délices, député du Grand Conseil de la République de Genève pour présider les Assemblées publiques de la Société établie pour l'avancement des Arts dans sa séance du 31 décembre 1787. 5 pag. Ms.

2054. — Dissertation lue à l'Académie de peinture. De la légereté d'outil. Mercure de France. Séptembre 1756. 35 pag. Ms.

2055. — Epître à Madame de S... sur la peinture. 1714. 4 pag. Ms.

2056. — Epître sur la peinture à Monsieur de S... 3 pag. Ms.

2057. — Ode à la peinture, 1764, par M. B... 8 pag. Ms.

2058. — Dialogue entre Michel-Ange et Raphael d'Urbin. [Signé : J. C. Thiollière, curé de Saintonge.] 7 pag. Ms.

2059. — Portraits des quatre premiers peintres d'Italie. 4 pag. Ms.

2060. — Lettre d'un amateur de la peinture à Monsieur Dupont, élève de M. Nattier, concernant la manière d'étudier en peinture. 1759. 9 pag. Ms.

2061. — Réponse à cette lettre. 8 pag. Ms.

2062. — Combien il est utile aux jeunes artistes de copier les ouvrages des grands maîtres. 1779. (Extrait de la théorie générale des beaux-arts, ouvrage allemand de M. Sulzer). 9 pag. Ms.

2063. — Explication des différens jugemens sur la peinture. 1762. 26 pag. Ms.

2064. — Mémoire où il est question de la peinture des Turcs et des Persans. 6 pag. Ms.

2065. — Discours sur la perspective de l'ancienne

2022. — Description historique de la miniature. 7 pag. Ms.

2023. — Traité élémentaire sur l'art de peindre en miniature par le moyen duquel les amateurs qui ont les premiers principes du dessin peuvent atteindre à la perfection dans ce genre, sans le secours d'un maître par M. Violet, peintre en miniature et membre de l'Académie de Lille en Flandres. A Rome et se trouve à Paris, chez l'auteur et chez Guillot. 1788. In-18 de 71 pag.

2024. — La peinture éludorique, nouvelle façon de peindre en miniature, par M. Vincent de Montpetit. 1759. 3 pag. Ms.

2025. — Peinture sur la glace. 1 pag. Ms.

2026. — Peinture sur verre. 1787. 6 pag. Ms.

2027. — Découverte importante sur la peinture des Anciens ou peinture encaustique. 1754. 4 pag. Ms.

2028. — Lettre à Monsieur.... sur la peinture encaustique. 9 pag. Ms.

2029. — Mémoire sur la peinture à l'encaustique et sur la peinture à la cire par M. le comte de Caylus. 1755. (Titre seul de l'ouvrage). 1 pag. Ms.

2030. — Observations sur la peinture à fresque. 3 pag. Ms.

2031. — Réponse à ces observations. [Signé S...] 4 pag. Ms.

2032. — Réponse à cette lettre signée S..... 8 pag. Ms.

2033. — Observations de Bachaumont sur la peinture à fresque. 27 octobre 1783. 2 pag. Ms.

2034. — Projet tendant à l'établissement des mosaïcistes en France. 4 pag. Ms.

2035. — Réponse à cet écrit. 3 pag. Ms.

2036. — Réplique faite à cette lettre. [Signé : Kergolé]. 6 pag. Ms.

2037. — Autre réponse à cette réplique. 3 pag. Ms.

2038. — Lettre sur la découverte d'un pavé en mosaïque. 3 pag. Ms.

2039. — Réponse à la lettre antiprécédente sur les mosaïques. 4 pag. Ms.

2040. — Annonce sur la peinture arabesque (Réclame pour le sieur Windsor.) 2 pag. Ms.

2041. — Annonce sur la peinture arabesque. (autre réclame du même Windsor et réclame pour un sieur Robert) 2 pag. Ms.

2042. — Réponse du sieur Windsor à cette seconde annonce. 2 pag. Ms.

2043. — Tableaux en petit point. (par Teissier). Avril 1731. 1 pag. Ms.

2044. — Réflexions sur les Tableaux. 11 pag. Ms.

2045. — Etablissement d'une Académie de peinture et de sculpture à Bordeaux. 1691. 4 pag. Ms.

2046. — Lettre écrite à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris par M. Van Schuppen, peintre du Roi et conseiller en la même Académie au sujet de l'Académie impériale de peinture et de sculpture de laquelle il est directeur (de Vienne). Avril 1732. 4 pag. Ms.

2047. — Catalogue de Messieurs de l'Académie de peinture et de sculpture en 1682. 2 pag. Ms.

2048. — Discours prononcé à l'Académie de peinture et de sculpture au sujet de son établissement au Louvre. 16 mars 1692. 9 pag. Ms.

2049. — Essai sur l'Académie de France établie à Rome par M. Algarotti, chambellan de S. M. Prussienne, traduit de l'Italien par M. Pingeron, capitaine d'artillerie au service du Roi de Pologne. 4 pag. Ms.

2050. — Essai sur l'Académie de France établie à Rome. 54 pag. Ms.

2051. — Discours sur la peinture par M. Nonotte, peintre du Roi, de l'Académie royale de peinture et

2005. — De la peinture en général. Origine de la peinture. 14 pag. Ms.

2006. — Du vrai dans la peinture, 28 pag. Ms.

2007. — Observations sur l'origine de la gravure. 2 pag. Ms.

2008. — Table concernant les noms des hommes qui se sont distingués dans les Arts depuis les temps voisins de la prise de Troye jusqu'au siècle d'Alexandre inclusivement. 10 pag. Ms.

2009. — Seconde table contenant les noms des artistes illustres rangés par ordre alphabétique. 10 pag. Ms.

2010. — Origine de la sculpture et de la peinture, selon la fable. 3 pag. Ms.

2011. — Première lettre : de l'excellence de la peinture. 11 pag. Ms.

2112. — Seconde lettre. Du peu d'estime qu'on a eu pour la peinture dans les premiers siècles. 5 pag. Ms.

2013. — Troisième lettre. De la manière dont la peinture a été trouvée. 13 pag. Ms.

2014. uatrième lettre. Histoire de Demarate et de Philonome. 14 pag. Ms.

2015. — Origine de la peinture et ses progrès. 14 pag. Ms.

2016. — Des peintres anciens et de leurs manières. [Signé : Germain, de Caen]. 53 pag. Ms.

2017. — Etat de la peinture et de la sculpture en France à la fin du XIIIe siècle. 4 pag. Ms.

2018. — Observations sur les progrès de la peinture en France. 3 pag. Ms.

2019. — Préface d'un livre qui a pour titre : Traité de la peinture. *Mercure de France*. Juin 1699. 7 pag. Ms.

2020. — Essai sur la peinture la sculpture, et l'architecture. 1751. In-8° de 34 pag.

2021. — Remarques sur l'époque de la peinture à l'huile. 1782. [Signé : Leprince jeune]. 5 pag. Ms.

peinture ou sculpture, par M. l'abbé Sallier. 6 avril 1728. 23 pag. Ms.

2066. — Préface de la critique d'un traité de perspective par le Père Lamy, prêtre de l'Oratoire. 4 pag. Ms.

2067. — Lettre à M. Antier touchant la perspective. 6 pag. Ms.

2068. — Lettre de M. Antier touchant la science de la tive. septembre 1798. 4 pag. Ms.

2069. Le moyen de devenir peintre en trois heures et d'exécuter au pinceau les ouvrages des plus grands maîtres sans avoir appris le dessin. 1754. 78 pag. Ms.

M. Deloynes a terminé ce recueil par la note suivante :

> « Cet ouvrage n'étant destiné que pour mon utilité particulière, je prie les personnes entre les mains desquelles il pourrait tomber de n'être pas étonnées de n'y pas trouver l'ordre qu'on aurait pu lui donner. »

ÉTAT

DES CATALOGUES DES MANUSCRITS

DES BIBLIOTHÈQUES

D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL

Haenel et d'après lui, Migne (1), Vogel (2) et Valentinelli (3) ont donné un état des catalogues des manuscrits des bibliothèques d'Espagne et de Portugal, royales, municipales, ecclésiastiques et monastiques. La série de ces catalogues était peu considérable ; elle s'est depuis légèrement accrue ; il m'a semblé utile de signaler ces accroissements

(1) *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Belgii, Britanniæ m., Hispaniæ Lusitaniæ asservantur.* Lipsiæ, Hinrichs, 1830, in-4°. — *Dictionnaire des manuscrits, ou recueil des catalogues de manuscrits existant dans les principales bibliothèques d'Europe, concernant plus particulièrement les matières ecclésiastiques et historiques*, vol. II ou t. 41 de la *Nouvelle encyclopédie théologique* de Migne. Paris, Migne, 1853, in-4°.

(2) *Literatur früherer und noch bestehender europäischer öffentlicher und Corporations - Bibliotheken.* Leipzig, Weigel, 1840, in-8°.

(3) *Delle bibliotheche della Spagna,* dans *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften* [zu Wien], 1860, t. XXXIII, fascicules 1 et 2, p. 4-178.

aux lecteurs du *Cabinet historique*. Cet état ne devant comprendre d'ailleurs que les catalogues des bibliothèques publiques des différentes villes et de l'Escurial, sera donc fort court.

J'exprime le vœu d'avoir à donner bientôt des renseignements complémentaires sur des dépôts, dont quelques-uns renferment de véritables trésors que des érudits français ont eu l'occasion d'examiner de près et que plusieurs, tels que MM. Ruelle (1) et Ch. Graux (2), ont pris soin de nous faire connaître. Tout dernièrement un savant allemand, M. le Dr P. Ewald, a publié sous ce titre : *Codices manuscripti Hispanici ad historiam medii et praesertim ad res historicas Germaniae spectantes* (3), le résultat de ses recherches dans les bibliothèques de la Péninsule.

Ulysse Robert

(1) *Rapport sur une mission littéraire et philologique en Espagne*, 3e série, t. II, 1875, p. 497-627 des *Archives des missions scientifiques et littéraires*.

(2) *Rapport sur une mission en Espagne*, 3e série, t. V des *Archives des missions*, 1877, p. 111-136.

(3) *Reise nach Spanien im Winter von* 1878 *auf* 1879, extrait du *Neues Archiv d. Gesellsch. f. altere deutsche Geschichtskunde*, . VI, p. 219-398.

ESPAGNE

Barcelone. — *Serapeum*, 1847, p. 88. — Haenel, 919; Migne, II, 385-388.

Ewald, *Reise*, 385-392.

Cadix. — Ewald, *Reise*, 385.

Cordoue. — *Serapeum*, 1846, p. 200-203.

Ewald, *Reise*, 382.

Escurial. — *Catalogus* CCLXI *manuscriptorum arabicorum bibliothecæ Laurentinæ in Escuriali Regis catholici* confectus a licentiato Castillio, decimo sexto Augusti, MDLXXXIII, dans le *Promtuarium, sive Bibliotheca orientalis*, etc., de J.-H. Hottinger. Heidelbergæ, Wyngaerden, 1690, in-4°, p. 1-18, à la suite de la p. 332.

Catalogus præcipuorum auctorum ineditorum mss. qui in bibliotheca Scorialensi asservantur, opera Alexandri Barvoetii, p. 124-144 du *de Bibliothecis atque archivis virorum clarissimorum libelli et commentationes*, etc., de J.-Jo. Marderus. Helmestadi, Hammi, 1702, in-8°.

Bibliotheca Arabico-Hispanica Escurialensis sive librorum omnium mss. quos arabice ab auctoribus magnam partem Arabo-Hispanis compositos bibliotheca cœnobii Escurialensis complectitur, recensio et explanatio, opera et studio Michaelis Casiri Syro-Maronitæ presbyteri, etc., Caroli III Regis Opt. Max. auctoritate atque auspiciis edita. Matriti Antonius Perez de Soto imprimebat anno MDCCLX-MDCCLXX. In-fol. 2 vol. de XXIV-544 et 4-352 p., plus une table non paginée.

Catalogus manuscriptorum bibliothecæ Scorialensis, p. 107 164 du *Magazin für die neue Historie und Geographie*, d'Anton-Friderich Büsching. Hamburg, Buchenroder, 1771, in-4°.

Verzeichniss hebräischer, arabischer und griechischer Handschriften im Escurial, dans *Reisen durch Spanien*, publié par Ebeling, p. 146-202, d'après Vogel.

Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial, par E. Miller. Paris, Imprimerie nationale, 1848. In-4° de XXXI et 562 p.

Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial, épisode de l'histoire de la renaissance des lettres en Espagne, par Charles Graux. Paris, Vieweg, 1880, In-8° de XXXI et 529 p.

Haenel, 919-964 ; Migne, II, 387-438.

Ewald, *Reise*, 225-284.

GRENADE. (Bibliothèque de l'Université). — Graux-*Rapport*, p. 120-121.

Ewald, *Reise*, 384-385.

MADRID. — (Bibliothèque nationale). — *Regiæ bibliothecæ Matritensis codices græci mss.* Johannes Iriarte ejusdem custos, manuscriptorum musæo olim præpositus, idemque Regis interpres intimus excussit, recensuit, notis, indicibus, anecdotis pluribus evulgatis illustravit opus regiis auspiciis et sumptibus in lucem editum.

Volumen prius. Matriti, e typ. Antonii Perez de Soto, 1769. In-fol. de xviii et 579 p.

Indice de manuscritos de la Biblioteca nacional [par Gallardo], à la suite de l'*Ensayo de una biblioteca espanola de libros raros y curiosos, formado con los apuntamientos de don Bartolomé José Gallardo.* 179 p., t. II. Madrid, Rivadeneyra, 1866, in-4°, 438-450.

Haenel, 965-974 ; Migne, II, 438-450.

Ewald, *Reise*, 284-321.

(Académie de l'Histoire). — *Noticia de los codices pertenecientes à los monasterios de San Millan de la Cogolla y San Pedro de Cardena, remitidos à la Real Academia de la Historia por la direccion general de fincas del Estado*, p. 9-19 du *Memorial historico espanol. Colleccion de documentos, opusculos y antigüedades que publica la Real Academia de la Historia*. Madrid, 1851, in-4°.

Ewald, *Reise*, 329-343.

(Université Centrale). — *Catalogo de los manuscritos existentes en la biblioteca del noviciado de la Universidad central, procedentes de la Antigua de Alcalà*, redactado por D. José Villa-Amil y Castro... Parte I. *Codices*. Madrid, Aribau y C^a^, 1878. In-8° de ix et 73 p.

Ewald, *Reise*, 321-329.

Salamanque. — (Bibliothèque de l'Université). — *Bibliotheca Salamantina seu index librorum omnium qui in publica Salamantinæ Academiæ bibliotheca adservantur*, [par Ortiz.] Salmanticae, 1777. 3 vol. in-4°.

Catalogo de los libros manuscritos que se conservan en la biblioteca de la Universidad de Salamanca, formado y publicado de orden del senor rector de la misma. Salamanca, Martin y Vasquez, 1855. In-8° de 75 p.

Haenel, 975 ; Migne, II, 451.

Ewald, *Reise*, 372-373.

Séville. — (Bibliothèque Colombine). — Fragment de

catalogue d'imprimés et de mss., col. 514 et suiv. du t. II de l'*Ensayo de una biblioteca espanola de libros raros y curiosos formado con los apuntamientos de don Bartolomé José Gallardo*.

Haenel, 979; Migne, II, 453-460.

Ewald, *Reise*, 373-381.

Tolède. — (Bibliothèque de la Cathédrale). — Haenel, 983-999; Migne, II, 459-478.

Ewald, *Reise*, 356-369.

Valence. — Haenel, 999-1004; Migne, II, 477-482.

Valladolid. — Ewald, *Reise*, 369-371.

PORTUGAL

Alcobaça. — *Index codicum bibliothecæ Alcobatiæ, in quo non tantum codices recensentur, sed etiam quot tractatus, epistolas, etc., singuli codices contineant, exponitur, aliaque animadvertuntur notatu digna*. Olisipone, ex typographia regia, anno MDCCLXXV. In-4° de 4-213 p., avec deux planches.

Haenel, 1013-1029.

Lisbonne. — Haenel, 1030-1036.

Ewald, *Reise*, 392-397.

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGT-SIXIÈME VOLUME

CATALOGUE GÉNÉRAL

L